BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750588

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1834

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DES FINANCES.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
Coll folio 16

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

MARS 1835.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

(Voir la Table détaillée qui est placée à la fin du volume.)

		PAGES de renvoi.	NOMBRE de pages.
	Rapport au Roi	III à XXIV	//
	Note sur le compte général de l'administration des finances	1 à 4	4
Ire PARTIE. — COMPTES généraux.	Compte des opérations de l'année	8 à 25	22
	——— des contributions et revenus publics	28 à 67	42
	——— des dépenses publiques	70 à 117	50
	——— de trésorerie	120 à 141	24
	——— des budgets	144 à 269	128
	Bilan et situation générale de l'administration des finances	272 à 296	26
IIe PARTIE. — COMPTES spéciaux.	Compte du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816	300 à 303	8
	——— des dépenses restant à payer sur les exercices clos	307 à 341	37
	——— des recettes provenant des exercices clos	344 à 347	7
	——— de l'ancien domaine extraordinaire	350 à 356	8
	——— de la liquidation de l'indemnité des émigrés	358 à 367	12
	——— du service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	370 à 377	10
	——— des négociations de rentes et des emprunts législatifs	380 à 389	12
	——— de l'amortissement des rentes	392 à 409	20
	——— de l'aliénation des bois de l'État	412 à 425	16
	——— des recettes et des dépenses locales d'Alger	428 à 433	8
	——— de la dette inscrite	436 à 478	44
	——— des débets, des créances litigieuses et des prêts au commerce	480 à 489	12
IIIe PARTIE. — DÉVELOPPEMENTS sur les contributions et revenus publics.	Développements sur les contributions directes	494 à 532	42
	——— sur l'enregistrement, le timbre et les domaines	534 à 563	32
	——— sur les douanes et sels	566 à 587	24
	——— sur les boissons, tabacs et poudres	591 à 623	36
	——— sur les postes	626 à 636	12
	——— sur les coupes de bois	638 à 644	8
	——— sur les salines et mines de sel de l'Est	646 à 653	10
	——— sur la loterie	656 à 661	8
	——— sur la fabrication des monnaies	664 à 679	18
	——— sur les produits divers et les ressources extraordinaires	683 à 691	12
	TABLE DÉTAILLÉE des matières	693 à 702	10
			702

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté le Compte général de l'administration des finances pour l'année 1834, établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, et renfermant les divers documents et comptes particuliers dont la publication annuelle a été prescrite par les lois des 25 mars 1817 et 15 mai 1818.

Division du compte des finances.

Ce compte est divisé en trois parties :

La première comprend la série des *tableaux généraux* qui retracent les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'état, savoir : le tableau complet des opérations de l'année 1834, les comptes distincts des revenus, des dépenses et du service de trésorerie, la situation des budgets et le bilan de l'administration des finances au 1er janvier 1835.

Les comptes de *divers services spéciaux ou temporaires*, dont l'administration des finances doit également publier les mouvements annuels, forment la deuxième partie de son compte général. Tels sont les comptes de l'arriéré, des exercices clos, de l'ancien domaine extraordinaire, de l'indemnité des émigrés, des emprunts législatifs, de l'aliénation des bois de l'état, de l'amortissement des rentes, de la dette inscrite, et enfin des débets, des créances litigieuses et des prêts au commerce.

La troisième partie développe, par nature de recette et par département, les impôts et les produits de l'exercice expiré. Elle fait connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Chacun des principaux documents dont se composent les trois sections du compte de 1834 est précédé de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui rappellent les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces développements sont destinés surtout à faciliter l'intelligence des états et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Voici les résultats généraux qu'a recueillis l'administration des finances pour l'année qui vient de se terminer :

Résumé des opérations de 1834. (*Pages 8 et suiv.*)

Les recettes et les payements effectués en 1834, pour tous les services publics et sur tous les exercices, se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Produits ordinaires des budgets :

Budget de l'exercice 1833	59,474,174f	1,011,933,794f
——— 1834	951,870,764	
——— 1835	588,856	

Ressources extraordinaires des budgets :

Aliénation des bois de l'état,		
Exercice 1833	12,336,837f	14,423,662
——— 1835	2,086,825	
Transport, dans l'actif de l'administration des finances, des moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1833 qui restent à réaliser, 150,261,600f		MÉMOIRE.

Recettes sur les services spéciaux :

Produit d'emprunts affectés à des travaux dans les ports, soumissionnés par des compagnies	440,000
TOTAL des Recettes	1,026,797,456

PAYEMENTS.

Payements sur les crédits des budgets :

Budget de l'exercice 1833	139,653,463f	1,042,532,630
——— 1834	897,686,921	
——— 1835	5,192,246	

Payements sur les services spéciaux :

Travaux à continuer ou à entreprendre. (Loi du 27 juin 1833.)	25,343,538f	25,858,823
Constructions de canaux et travaux divers soumissionnés par des compagnies	515,285	
Remboursement de cautionnements de titulaires des départements séparés de la France		1,853
TOTAL des payements		1,068,393,306
Les recettes ayant été de		1,026,797,456
Le Trésor a eu à subvenir, pendant l'année 1834, à une insuffisance de recette de		41,595,850

Mouvements des opérations de trésorerie. (*Pag. 120 et suiv.*)

Le compte des opérations de trésorerie fait connaître avec détail les divers moyens de service à l'aide desquels il a été pourvu à cette insuffisance. Il résulte de ce compte qu'indépendamment de l'avance résultant du service des budgets et des fonds spéciaux, ci..... 41,595,850f

Le mouvement des opérations de l'année 1834 a produit une augmentation de 54,319,069 francs sur les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables des finances conservent habituellement entre leurs mains pour les besoins du service, et une autre augmentation de 33,981,183f sur les fonds remis en compte courant à la Banque, ensemble..... 88,300,252

et que les ressources qu'a dû se procurer le Trésor pour cette double cause se sont en conséquence élevées ensemble à..... 129,896,102

Elle ont été réalisées de la manière suivante :

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve applicable au rachat des rentes 5 p. 0/0, 46,677,705 francs ; bons royaux négociés à divers, 7,409,798 fr.; émissions de traites et mandats, 4,161,123 fr.; fonds déposés par les communes, 10,081,230 fr.; par les caisses d'épargne, 18,270,799 fr.; par divers corps de troupes de la guerre et de la marine, 2,491,150 fr.; par divers correspondants du Trésor, 28,986,481 fr.; avances des comptables et fonds provenant de leurs correspondants particuliers, 9,631,994 fr. Ces différents emprunts temporaires ont procuré une somme totale de..... 127,710,280f

D'un autre côté, le recouvrement de l'annuité que paye l'Espagne pour sa dette envers la France (1,843,140 fr.) et les recettes faites en atténuation des avances, débets et autres articles litigieux (342,682 francs) ont produit au Trésor une ressource de..... 2,185,822

SOMME PAREILLE..... 129,896,102

La situation des budgets se compose d'abord des reliquats des exercices clos (1832 et antérieurs), qui ont laissé, soit des insuffisances de recettes auxquelles il n'a pas été pourvu, soit des dépenses à payer, qui s'imputent sur les crédits des exercices courants, mais dont la distinction est conservée dans la comptabilité jusqu'au terme de prescription fixé pour les créances non réclamées. Elle se complète par les résultats des deux exercices courants (1833 et 1834), l'un qui a terminé sa période et que le gouvernement a soumis au règlement législatif; l'autre, dont les termes sont encore provisoires et ne pourront être connus avec précision qu'à la fin de l'année 1835.

Situation des budgets.

Sous le régime antérieur à l'ordonnance du 14 septembre 1822, lorsqu'aucune règle certaine ne limitait la durée des exercices, et que les budgets étaient arrêtés, à des époques indéterminées, d'après de simples aperçus des recettes et des dépenses restant à faire, le compte des finances n'était, en quelque sorte, qu'un document isolé, sans relation intime avec les tableaux annexés aux lois de règlement des budgets; mais, depuis que les exercices ont un cours fixe et régulier, depuis surtout qu'ils sont clos périodiquement, et que les comptes sont établis, non sur des éventualités, mais sur le chiffre rigoureux des recettes et des payements, le compte général des finances, qui résume à la fois les comptes individuels des comptables et ceux des ministres, est devenu la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement des exercices antérieurs. C'est ce compte et ses nombreux développements qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis à l'examen des Chambres et à la sanction législative.

Voici, en résumé, les résultats que présente le compte de 1834 sur la situation des exercices réglés ou non réglés au 1er janvier 1835 :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1816. (Pag. 300 et s.)

Arriéré antérieur au 1er janvier 1816. Les créances de cette nature qui restaient à payer au 31 décembre 1833 montaient à..... 2,011,808f

Du 1er janvier au 1er juillet 1834, époque à laquelle l'ordonnancement des créances de l'arriéré a dû cesser, conformément à l'article 11 de la loi du 4 mai 1834, ce solde a été

A reporter..... 2,011,808

Report.....	2,011,808f
augmenté par suite de nouvelles liquidations résultant de pourvois admis par le conseil d'état ou de déclarations de nationalité, d'une somme de.....	44,035
Et la dette du Trésor a été portée à	2,055,843
Les payements effectués, pendant l'année 1834, sur les fonds des budgets des exercices 1833 et 1834.....	127,928
l'ont d'abord réduite à.....	1,927,915
Les déchéances résultant de la loi précitée ont, en outre, exonéré le Trésor des créances qui en ont été atteintes, montant à.....	1,927,165
Et au 1er janvier 1835, le Trésor n'avait plus à payer qu'un faible reliquat de.....	750

Il ne reste plus maintenant, pour clore irrévocablement le service de l'arriéré, qu'à statuer sur les pourvois que des créanciers ont formés devant le conseil d'état, et, d'après la loi du 4 mai 1834, les créances admises pour cette cause, postérieurement au 1er juillet 1834, ne peuvent être acquittées qu'en vertu d'un crédit spécial demandé aux Chambres dans la session de 1835. Malgré les efforts de l'administration et du conseil d'état, il n'est pas permis d'espérer que toutes les décisions attendues sur les dernières créances puissent être obtenues avant plusieurs mois; les Chambres ont été en conséquence informées que la demande des crédits, devenus nécessaires pour le payement des créances admises, ne pourrait leur être présentée que dans leur prochaine session. Des dispositions pour l'annulation des sommes restées définitivement sans emploi, sur les anciens crédits de l'arriéré, leur seront en même temps proposées.

Exercices clos.
(*Pag. 307 et s.*)

EXERCICES CLOS (1832 et antérieurs). Les dépenses de ces anciens budgets, non soldées à l'époque de leur clôture, formaient pour le Trésor, au 1er janvier 1824, une dette de..... 3,321,284f

Report.....	3,321,284f
Mais des dépenses liquidées depuis, et qui sont devenues l'objet de crédits additionnels demandés aux Chambres, ont augmenté cette dette de.....	2,109,520
et l'ont portée à.....	5,430,804
Elle a été atténuée, pendant l'année 1834, par les payements que les ministres ont ordonnancés sur le chapitre spécial ouvert au budget de l'exercice 1834, pour les rappels d'exercices clos, de.....	2,386,975
Et ne présente plus, au 1er janvier 1835, qu'un reste à payer, de.....	3,043,829
Mais, aux termes de la loi du 29 janvier 1831, les créances des exercices 1830 et antérieurs se trouvant aujourd'hui frappées de déchéance, sauf quelques exceptions déterminées par cette loi, et ces créances s'élèvant à.....	1,544,789
Le reste à payer, qui demeure réellement à la charge du Trésor, n'est plus que de.....	1,499,040

L'apurement définitif des dépenses restant à solder sur les exercices dont les budgets ont été soumis au règlement législatif, vous avait paru, Sire, exiger de nouvelles dispositions d'ordre et de contrôle qui sont devenues l'objet de l'ordonnance rendue par Votre Majesté, sous la date du 12 octobre dernier. Ces dispositions, adoptées par les Chambres, sauf quelques modifications, ont été insérées dans la loi du 23 mai 1834. Fortifiées de l'autorité de la loi, elles assureront l'entière régularité des comptes des ministres, sur un point important qui formait lacune dans les règles de la comptabilité générale des finances.

EXERCICE 1833. D'après le compte définitif de l'exercice 1833, dont le règlement vient d'être présenté aux Chambres, les recettes de cet exercice, Exercice 1833. (Page 212.)

y compris 150,261,600 fr. restant à réaliser sur les moyens extraordinaires qui lui ont été attribués, sont de..... 1,157,274,314f

Et les dépenses payées, tant sur les services ordinaires de l'exercice 1833, que sur les services extraordinaires, autorisés par diverses lois, de..... 1,128,994,304

Excédant de recette dont le transport est proposé au budget de 1834, pour..... 18,280,010f
et au budget de 1836, pour..... 10,000,000 — 28,280,010

Les dépenses de 1833, restant à payer à l'époque de sa clôture, et qui doivent être imputées sur les fonds des exercices courants, s'élevaient à 3,069,863 fr.; mais une partie de ces créances ayant déjà été mise à la charge de l'exercice 1834, la dette à rembourser pour 1833, est réduite à 2,880,615 fr.

Exercice 1834. (*Page 254.*)

EXERCICE 1834. L'aperçu du règlement de 1834 ne peut encore résulter que des droits constatés en recette et en dépense jusqu'au 1er janvier 1835. Les documents recueillis font ressortir les termes suivants :

Recettes sur les impôts et revenus..... 1,012,808,074f

Dépenses ordinaires des services publics prévus au budget, et dépenses des services extraordinaires pour lesquels des crédits spéciaux ont été ouverts aux ministres..... 1,051,061,064

Insuffisance probable de ressources de l'exercice 1834... 38,252,990
qui sera atténuée du prélèvement à faire sur l'excédant des voies et moyens de 1833, ci..... 18,280,010

et se trouvera ainsi réduite à..... 19,972,980

Budget annexe du ministre du commerce et des travaux publics. (*Pag. 261 et suiv.*)

Les lois spéciales des 27 juin 1833 et 3 juin 1834 ont ouvert au ministre de l'intérieur et des travaux publics un crédit de 93,955,000 fr., pour divers travaux à continuer ou à entreprendre; elles ont, en même temps, mis à

la disposition du ministre des finances le crédit en rentes nécessaire pour procurer au Trésor public les ressources qui doivent subvenir au payement de ces dépenses, devenues l'objet d'un budget annexe, et chaque année, le compte de cette opération doit être mis sous les yeux des Chambres.

Il résulte de celui qui a été établi pour l'année 1834, qu'aucune mesure n'ayant encore été prise pour la réalisation de la ressource accordée par les lois précitées, le Trésor public se trouve en avance des payements déjà assignés sur ses caisses par le ministre de l'intérieur et des travaux publics : au 1er janvier 1835, ces payements s'élevaient à 27,154,049 francs.

Situation générale des finances au 1er janvier 1835. (*Pag. 272 et suiv.*)

La situation générale des finances au 1er janvier 1835 termine la série des documents généraux publiés pour l'année 1834; elle a pour éléments et pour preuve les diverses opérations retracées dans les états qui la précèdent : voici comment ses résultats se rattachent à la fois à la situation qui terminait le dernier compte rendu et aux faits nouveaux survenus en 1834.

D'après le compte publié pour l'année 1833, et déduction faite de 24,352,392 francs pour le compte courant du trésor à la banque, qui depuis est devenu débiteur, le passif de l'administration des finances était, au 1er janvier 1834, de 415,295,212f

J'ai expliqué plus haut les opérations qui ont accru, en 1834, les emprunts temporaires du Trésor, de 127,710,280

Le passif s'élevait en conséquence, au 1er janvier 1835, à 543,005,492

Mais, pour connaître la véritable situation du trésor, il faut déduire de ce résultat les opérations personnelles aux comptables, pour lesquelles la responsabilité du trésor n'est pas engagée, et celles qui ne figurent que pour ordre dans la comptabilité et se neutralisent dans leurs effets, ci 73,892,259

La dette flottante était donc en réalité, à la fin de l'année 1834, de 469,113,233

Elle était ainsi composée :

Bons royaux négociés à divers et autres effets en émission . .	172,845,954f
Bons royaux remis à la caisse d'amortissement	80,596,464
Fonds placés par les communes et établissements publics . .	144,647,909
Avances des receveurs généraux	50,913,724
Autres avances en compte courant	20,109,182
	469,113,233

La dette flottante du Trésor donne la mesure exacte de ses besoins, puisqu'elle s'élève ou diminue journellement avec eux ; c'est ainsi que, dans la situation des finances au 1er janvier 1835, on voit que la dette de 469,113,233 francs servait à couvrir les déficits, avances et autres charges qui résultent des comptes établis à la même époque, savoir :

1° Les anciens déficits sur 1814 et sur les cautionnements 73,689,889f

2° La créance sur l'Espagne 48,509,403

3° L'insuffisance des budgets de plusieurs exercices antérieurs à 1833, savoir :

Exercice 1827	32,016,283f	120,642,897
Exercice 1830	63,346,061	
Exercice 1832	25,280,553	

4° Les distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, et qui n'ont pas été allouées en dépense au budget de l'exercice 1830 371,051

TOTAL des déficits du Trésor sur les exercices 1832 et antérieurs 243,213,240

5° Les avances du Trésor résultant des ressources extraordinaires non encore réalisées,

Exercice 1832	11,157,840f	188,573,489
——— 1833	150,261,600	
Budget spécial des travaux publics .	27,154,049	

TOTAL des déficits et avances du Trésor sur les budgets . 431,786,729

Report.....		431,786,729f
6° Les diverses créances à recouvrer, comprises dans l'actif du Trésor.....		6,075,285
7° Enfin les valeurs de caisse et de portefeuille qui existaient chez les comptables des finances, ainsi que les fonds remis en compte courant à la Banque.....	117,473,164f	
Tandis que les fonds disponibles sur les produits des budgets 1834 et suivants n'y entraient que pour.....	86,221,945	
En sorte que la dette flottante avait pourvu au surplus de.....	31,251,219	31,251,219
TOTAL des déficits, avances et réserves de caisse, égal au montant de la dette flottante au 1er janvier 1835.....		469,113,233

Déficits et avances du Trésor sur les années 1834 et antérieures. (*Pages 276 et suiv.*)

Je viens d'expliquer que, parmi les causes de la dette flottante du Trésor public, les déficits et avances provenant des exercices 1832 et antérieurs figurent pour.....		243,213,240f
A cette somme il convient d'ajouter les payements restant à effectuer en 1835 et années suivantes, pour solder des engagements pris par l'État, savoir :		
Créances dues sur l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816 pour les pourvois en instance au conseil d'état, à l'époque du 1er juillet 1834.....	*Mémoire.*	
Rappels d'arrérages sur les rentes de l'indemnité. (Loi du 27 avril 1825.).....	3,033,629f	
Créances dues sur les exercices clos (1833 et antérieurs).....	4,379,655	7,413,284
Insuffisance de ressources que le budget de l'exercice 1834, d'après la situation au 1er janvier 1835, paraît devoir présenter en règlement d'exercice.....		19,972,980
En sorte que le total des avances exprimant le découvert du Trésor sur les services antérieursau 1er janvier 1835, est de.....		270,599,504

Mouvements et situation de divers services spéciaux.

Je terminerai cet exposé en présentant le résumé des principaux résultats qui sont publiés dans le compte des finances sur divers services spéciaux.

Ancien domaine extraordinaire. (*Page 350.*)

Les produits réalisés pendant l'année 1834 sur les revenus et les créances à recouvrer provenant de l'ancien domaine extraordinaire, réuni au domaine de l'État par la loi du 15 mai 1818, se sont élevés à 143,731 francs. Cette somme, augmentée des fonds de même origine qui restaient disponibles au 1er janvier 1834 (25,852 francs), a été employée par la caisse des dépôts et consignations, jusqu'à concurrence de 161,241 fr. à des rachats de rentes, dont l'annulation immédiate a eu lieu, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. Le surplus recevra la même destination en 1835.

Les fonds spéciaux attribués, par cette dernière loi, au payement des indemnités arriérées des anciens donataires et pensionnaires dépossédés, présentaient, au 1er janvier 1835, une réserve de 196,624 francs, dont l'emploi sera fait ultérieurement.

Le capital des immeubles qui restaient à aliéner à la même époque était de 816,000 francs.

Liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés. (*Pag. 358 et suiv.*)

Sur les 30 millions de rentes alloués par la loi du 27 avril 1825, pour indemniser les anciens propriétaires dépossédés, ci.....	30,000,000f
Les lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833, ont prononcé l'annulation, au profit de l'État, de la portion affectée primitivement à la formation d'un fonds commun, ci à déduire.....	3,900,000
Il ne restait par conséquent à inscrire que.....	26,100,000
Les liquidations inscrites se sont élevées à.....	25,688,098
Et, au 1er janvier 1835, la somme de rentes non encore employée, n'est plus que de.....	411,902

Le projet de loi de règlement de l'exercice 1833 contient la proposition des dernières mesures à prendre pour statuer sur les affaires encore en

instance, et pour terminer entièrement la liquidation de cette indemnité.

Différentes lois, notamment celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont accordé au gouvernement la faculté d'emprunter à des compagnies les fonds nécessaires pour subvenir à la dépense de construction de plusieurs ponts ou canaux, et de travaux à exécuter dans divers ports.

Service spécial des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés. (*Pag. 370 et suiv.*)

Les emprunts de cette origine se sont élevés à.....	142,430,200f
Ils ont été réalisés par le Trésor jusqu'au 1er janvier dernier, pour.....	140,730,200
Et il lui reste par conséquent à recevoir, aux époques réglées par les soumissions des compagnies adjudicataires...	1,700,000

Les dépenses ordonnées et admises par le ministre de l'intérieur et des travaux publics, sur ces fonds d'emprunts, ont absorbé, jusqu'au 31 décembre 1834, une somme de..... 140,584,153f

La portion non encore employée est donc de.....	1,846,047
MONTANT des emprunts.....	142,430,200

Le payement des intérêts annuels de cette dette de l'État, et son amortissement successif, sont portés à la charge des budgets des exercices courants. Cette dépense avait été jusqu'à présent imputée sur les crédits ouverts au ministre de l'intérieur et des travaux publics, qui en exposait la situation dans les comptes publiés par ses soins. Elle est maintenant ordonnancée sur le budget du ministère des finances, et comprise dans ses comptes.

Négociations de rentes et emprunts législatifs. (*Pag. 380 et suiv.*)

Le remboursement de la dette arriérée antérieure au 1er janvier 1816, les invasions de 1814 et de 1815, la guerre d'Espagne en 1823, les affaires du Levant en 1828 et 1829, et enfin, les dépenses extraordinaires de plusieurs budgets, notamment ceux des exercices 1831 et 1832, ont nécessité, de la part du gouvernement, depuis le 1er avril 1814, des emprunts successifs en rentes, dont les comptes des finances ont présenté le tableau

complet, arrêté au 1er janvier 1834. Je n'en reproduirai pas ici les résultats qui n'ont pas éprouvé de changements, aucun nouvel emprunt n'ayant eu lieu en 1834. Mais les avances que supporte déjà la dette flottante du Trésor, et celles qui pourront encore être mises à sa charge pour le service des budgets, exigeront ultérieurement l'emploi des moyens de crédit dont la proposition a été faite aux Chambres dans le projet du budget de l'exercice 1836, et qui auront pour effet d'assurer la réalisation des ressources extraordinaires attribuées par les lois, savoir :

au budget de 1832 (restant du crédit de 75 millions), pour	11,157,840f
au budget de 1833 (restant du crédit de 167 millions), pour	150,261,600
et au budget spécial des travaux publics, y compris le nouveau crédit de 715,000 fr. résultant de la loi du 3 juin 1834, pour.....	93,955,000
TOTAL.....	255,374,440

Amortissement des rentes. (Pag. 392 et suiv.)

Un nouveau régime a été fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, dont l'exécution a été réglée par une ordonnance de Votre Majesté, en date du 29 du même mois.

Ce nouveau régime a reçu son application à partir du 1er juillet, et le trésor public a remis à la caisse d'amortissement, jusqu'au 31 décembre 1834, pour les dotations que la loi lui a attribuées, 66,924,694 francs; pour les arrérages échus des rentes qui lui appartiennent, 44,821,588 francs, et pour les intérêts attachés aux bons qu'elle a reçus, 1,929,334 francs : ces différents versements, augmentés d'un solde de 210 francs existant à la caisse d'amortissement le 1er juillet 1833, ont mis à la disposition de cette caisse, depuis cette dernière époque jusqu'au 31 décembre 1834, une somme totale de 113,675,826 francs.

Sur cette somme, elle a tenu en réserve celle de 80,596,464 francs, qui, d'après les proportions déterminées par l'ordonnance royale du 29 juin, devait être affectée au rachat des rentes 5 pour 0/0, et dont le Trésor lui a

remis la valeur en bons sans échéance fixe, le cours de ces rentes s'étant maintenu au-dessus du pair, ci 80,596,464f

Elle a employé au rachat des rentes, dans les divers fonds, une somme de 33,051,368 francs, savoir :

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Rentes 5 pour 0/0, qui, pendant quelques jours de bourse, étaient descendues en 1833 au-dessous du pair, ci	685,449f
Rentes 4 1/2 pour 0/0	602,569
Idem 4 pour 0/0	2,100,545
Idem 3 pour 0/0	29,662,805
	33,051,368
	113,647,832

Enfin, au 31 décembre 1834, il lui restait entre les mains un solde à employer de 27,994

113,675,826

En résumé, l'ensemble des opérations de la caisse d'amortissement depuis sa fondation, en 1816, jusqu'à la fin de l'année qui vient de se terminer, fait ressortir les résultats suivants :

D'une part, cette caisse a reçu, tant pour ses dotations annuelles que pour les arrérages des rentes rachetées par elle et demeurées inscrites en son nom, ainsi que pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817, une somme totale de 1,371,071,490f

Elle a employé en rachats de rentes, celle de 1,290,447,031

La différence forme la réserve applicable à l'amortissement des rentes 5 p. 0/0, augmentée du solde en caisse au 1er janvier 1835, ci 80,624,459

D'une autre part, sur les rentes rachetées par la caisse d'amortissement depuis 1816, montant à 67,697,555

Les rentes acquises dans les divers fonds, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, ont été rayées du grand-livre de la dette publique et annulées au profit de l'État, en conformité de la loi du 1er mai 1825, pour 106,20,094

RESTE 51,677,461

Report..... 51,677,461f

Une nouvelle annulation de rentes montant à 32 millions et portant sur les 5 p. 0/0, a depuis été ordonnée, savoir : 27 millions par la loi de finances du 28 juin 1833, pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses du budget, et 5 millions par la loi spéciale du 27 du même mois, pour assurer au Trésor les ressources nécessaires au payement des travaux publics que cette loi a autorisés, ci. 32,000,000

Et enfin, au moyen de ces diverses annulations s'élevant ensemble à 48,020,094 fr., les rentes dont la caisse d'amortissement reste propriétaire, ne sont plus que de..... 19,677,461

Laquelle somme réunie au montant des dotations annuelles, ci..... 44,616,463

représente le total des fonds qui demeuraient attribués à l'amortissement des rentes, à l'époque du 1er janvier 1835. 64,293,924

Aliénation des bois de l'État. (*Pag. 412 et suiv.*)

Le compte général des finances continue de publier le tableau des bois de l'État aliénés dont la publication a été ordonnée par l'article 6 de la loi du 25 mars 1831, qui a délégué cette ressource extraordinaire aux budgets des exercices 1831 et suivants.

Il résulte de ce tableau, accompagné de notes où se trouvent expliquées avec détail les opérations de l'administration des forêts, que cette administration a désigné pour l'aliénation..... 165,239 hectares.

Qu'il a été vendu, depuis le 13 avril 1831 jusqu'au 1er janvier 1834..... 90,284 hect.

Pendant l'année 1834..... 14,757

105,041

Et qu'il reste ainsi..... 60,198 hectares.

parmi lesquels des estimations et des ventes s'opéreront successivement, et au fur et à mesure des adjudications, jusqu'à ce qu'on atteigne la limite fixée par la loi.

Les bois vendus avaient été estimés 93,894,966f

Les ventes ont produit :

Antérieurement au 1er janvier 1834. . . .	82,175,296	
Pendant l'année 1834.	18,129,795	
		100,305,091

Ces bois donnaient à l'État un revenu de. 3,501,439

Aujourd'hui, indépendamment du capital réalisé, le Trésor obtiendra sur les frais d'administration une économie de. . . . 130,657
et il recueillera par l'impôt une somme annuelle de. 221,433
en même temps la circulation des immeubles aliénés augmentera les droits de mutation au profit de l'État, et les charges locales qu'ils supporteront, accroîtront les ressources particulières des communes et des départements.

Le prix moyen des ventes, par hectare, a été en 1831, de 919 francs; en 1832, de 828 francs; en 1833, de 1,040 francs; et en 1834, de 1,229 francs, ce qui donne pour ces quatre années une moyenne de 955 francs.

Mouvements de la dette inscrite.

La dette inscrite a éprouvé, pendant la gestion de 1834, les mouvements ci-après résumés :

Rentes 5 p. 0/0. (*Pag. 438 et suiv.*)

Les rentes 5 p. 100, qui existaient au 1er janvier 1334, s'élevaient à 146,623,104 francs, savoir :

Rentes formant la dette de l'État, au 1er avril 1814. . .	63,307,637f
Accroissements de la dette, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1834, lesquels ont eu pour principales causes le remboursement aux communes du prix de leurs biens vendus, le payement de l'arriéré, les créances étrangères liquidées en exécution des conventions diplomatiques de 1815 et 1818, les contributions de guerre imposées à la France par les traités de 1814 et 1815, et, enfin, les dépenses extraordinaires des budgets de l'État, ci.	150,705,490
ENSEMBLE.	214,013,127

Report..... 214,013,127f

Décroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1834, par suite de la conversion des rentes 5 p. 0/0 en rentes à 3 et 4 1/2 p. 0/0, par l'annulation des rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, par la réduction de 32 millions sur les rentes appartenant à la caisse d'amortissement, et enfin par divers autres motifs. . 67,390,023

Reste pour le montant des rentes en émission au 1er janvier 1834..... 146,623,104

Pendant l'année 1834, de nouvelles inscriptions ont eu lieu pour 287,024 francs; savoir:

Rentes données en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810.....	620f	
Rentes inscrites en vertu de diverses conventions.....	769	
Rentes inscrites en échange d'obligations du Trésor pour l'emprunt national au pair	131,370	
Rentes inscrites pour l'emprunt de 150 millions, négocié le 8 août 1832.....	154,265	
		287,024

TOTAL..... 146,910,128

Et il a été annulé des rentes dont l'usufruit appartenait à l'État, pour..... 83

Les rentes existant au 1er janvier 1835, ne s'élèvent plus en conséquence qu'à..... 146,910,045

Rentes 3 p. 0/0. (*Pag. 446 et 447.*)

Les rentes 3 p. 0/0 sont de deux origines:

Celles qui proviennent de la conversion des rentes 5 p. 0/0, autorisée par la loi du 1er mai 1825; elles se sont élevées à..... 24,459,035f

Celles que la loi du 27 avril 1825 a créées pour le remboursement des anciens propriétaires dépossédés, savoir:

Le crédit accordé était de.....	30,000,000f
Mais il a été diminué par les lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833, de....	3,900,000
Et réduit à.....	26,100,000

Report.....	26,100,000f	24,459,085f
La portion de ce crédit restant à employer au premier janvier 1835, était de....	411,902	
Et les rentes qui avaient été inscrites ne montaient qu'à.....	25,688,098	
		25,688,098
ENSEMBLE.....		50,147,133

Du montant primitif de ces rentes, il est nécessaire de déduire,

1° Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et dont la loi du 1er mai 1825 avait prescrit l'annulation au profit de l'État.....	16,003,286f	
2° Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et qui ont été également rayées du grand-livre de la dette publique...	52,647	
3° Les rentes rejetées pour erreurs de liquidation.....	475	
		16,056,408

En sorte que les rentes 3 p. 0/0 restant inscrites au 1er janvier 1835, et dont les budgets supportent les arrérages, ne s'élèvent plus qu'à la somme de..... 34,090,725

Rentes 4 1/2 pour 0/0. (*Page 448.*)

Les rentes 4 1/2 p. 0/0 n'ont éprouvé aucun mouvement pendant l'année 1834 :

D'après la conversion autorisée par la loi du 1er mai 1825, elles s'élevaient originairement à..... 1,034,764

Les rentes rachetées par la Caisse d'amortissement et qui ont été annulées en conformité de la même loi, et les rachats faits

A reporter..... 1,034,764

Report..... 1,034,764f

par la Caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, les ont réduites de 8,164

Et les rentes inscrites au 1er janvier 1835 ne sont plus que de..... 1,026,600

Rentes 4 p. 0/0. (*Pag. 449.*)

Les arrérages annuels des rentes 4 p. 0/0 étaient au 1er janvier 1834, de 3,121,146f

Les rachats effectués en 1834 avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, montent à..... 461

et cette nature de dépense se trouve réduite au 1er janvier 1835, à..... 3,120,685

Rentes viagères. (*Pag. 456 et 457.*)

Les rentes viagères, sur une ou plusieurs têtes, ont été augmentées de 10,597 francs pour rétablissement au profit de rentiers relevés de la déchéance qu'ils avaient encourue, réduites de 367,018 fr. pour extinctions résultant de décès, et, compensation faite des mutations dans le nombre des têtes, elles s'élèvent, au 1er janvier 1835, à 5,404,539 fr.

Pensions. (*Pag. 458 et suiv.*)

Les pensions de toute nature se sont accrues, par l'effet des nouvelles inscriptions, de 3,644,513 fr., et ont été diminuées, pour cause de décès et suppressions, de 3,272,264 fr.; elles se trouvent réduites, au 1er janvier 1835, à 56,576,208 fr.

Cautionnements. (*P. 462 et 463.*)

Le mouvement de la dette en capitaux de cautionnements a été, pendant le cours de l'année 1834, en recette, de 13,041,622 fr., et, en remboursement, de 12,984,158 fr. Cette nature de dette était, au 1er janvier 1835, de 225,074,260 francs.

Débets, créances litigieuses et prêts au commerce. (*P. 480 et suiv.*)

Les prêts au commerce et à l'industrie, résultant de la loi du 17 octobre 1830, ayant été portés en dépense au budget de l'exercice 1830, et le recouvrement en étant désormais suivi par l'agent judiciaire, les opérations relatives à cette nature de créance ont été rattachées au compte des débets et créances litigieuses du Trésor public.

Les débets et créances litigieuses qui s'élevaient au commencement de

l'année 1834 (non compris la portion des prêts au commerce, tombée en souffrance), à..... 60,462,254f

Se sont accrus, pendant cette année, de..... 1,924,568

TOTAL..... 62,386,822

Ils se sont en même temps atténués, pour les versements effectués dans les caisses du Trésor, et les réductions prononcées par arrêts de la Cour des comptes et déclarations de caducité, de..... 940,805

Et ils s'élèvent encore, au 1er janvier 1835, à..... 61,446,017

Ces débets et créances, qui ne sont compris dans l'actif de l'administration des finances que pour la somme de 920,376 francs, formant seule déficit sur les recettes constatées au profit des budgets, se divisent, d'après les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor public, en créances bonnes, pour 2,156,079 fr.; en créances douteuses, pour 6,284,563 fr.; et en créances mauvaises, pour 53,005,375 fr.; ensemble 61,446,017 fr.

Les prêts au commerce et à l'industrie, pour lesquels la loi du 17 octobre 1830 avait ouvert un crédit de 30 millions, ont, en définitive, donné lieu à une avance de la somme de..... 29,811,329f

Les intérêts qui ont été ajoutés à ce capital, ainsi que les frais judiciaires qu'ont occasionnés les poursuites contre les emprunteurs, et qui forment jusqu'à présent un accroissement de 1,588,108

Ont porté la créance du Trésor, au 1er janvier 1835, à la somme totale de..... 31,399,437

Les recouvrements effectués à la même époque en atténuation de cette créance, s'élevaient à..... 16,085,721

Et le solde dû au Trésor était par conséquent de..... 15,313,716

Les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor établissent que ce reste à recouvrer comprend des créances dont le recouvrement paraît assuré pour 8,244,897 fr., et que le surplus de 7,068,819 fr. se compose de prêts dont les chances de réalisation, par le Trésor, sont plus ou moins douteuses.

Je prie VOTRE MAJESTÉ d'ordonner que le Compte général des finances, dont je viens d'avoir l'honneur de lui présenter une rapide analyse, soit distribué aux deux Chambres législatives.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

Le Ministre secrétaire d'état des finances,

HUMANN.

Mars 1835.

NOTE

SUR LE COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

POUR L'ANNÉE 1834.

Le compte rendu par le ministre des finances pour l'année 1834 expose les opérations relatives à la recette et à l'emploi des deniers publics, effectuées pendant le cours de cette année, et présente la situation générale de l'État et celle de toutes les branches de l'administration des revenus, des dépenses et de la trésorerie, à l'époque du 1er janvier 1835. Il comprend les résultats des budgets des deux exercices ouverts à cette époque, et fait connaître l'exécution des lois de finances dans tous les degrés des différents services.

Pour établir ce travail annuel, le ministère des finances recueille incessamment, dans une comptabilité centrale qui sert de base aux comptes publiés à chaque session des Chambres, les liquidations de droits faites par les agents administratifs, à la charge des redevables de l'État ou au profit de ses créanciers, ainsi que les recettes et les payements effectués par les comptables qui réalisent ces droits.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications de la commission spéciale nommée, chaque année, en vertu de l'ordonnance du 10 décembre 1823, et par la publication du procès-verbal de ses travaux. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solen-

nellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année, publiés par les ministres à l'appui des lois de finances.

Le *Compte de 1834* commence par le *Tableau général des recettes et des dépenses* liquidées et effectuées pendant l'année sur tous les services.

Il présente ensuite le *Compte des contributions et revenus de l'État,* celui *des Dépenses publiques,* et celui du *Service de trésorerie.*

Il permet donc de suivre sans interruption l'assiette des taxes et leur perception, la liquidation des dépenses et leur acquittement, et, enfin, les opérations de trésorerie destinées à diriger vers les besoins du service les fonds versés par les contribuables, pour les faire passer sur tous les points dans les mains des créanciers de l'État.

Ces trois branches de l'administration des finances s'expliquent ainsi dans leurs divers mouvements et dans tous leurs rapports, et sont livrées à l'investigation publique avec leurs détails les plus étendus.

Le *Compte des revenus de l'État* se développe par exercice, par nature de produits et par département. Il fait connaître, pour chaque branche de revenus et avec tous les détails qu'elle comporte, les valeurs, matières ou quantités qui ont servi de base à l'application des tarifs, et qui justifient de l'exactitude des droits perçus. Le *Compte des Dépenses publiques* est divisé par ministère, par exercice et par chapitre; les subdivisions par article sont données par chaque ministre ordonnateur. Le *Compte de trésorerie* est analysé par nature d'opérations; il retrace l'émission et le remboursement des effets à payer, les mouvements de fonds opérés par le Trésor, par ses correspondants et par ses comptables, et il donne l'état des valeurs de caisse et de portefeuille.

L'exécution des lois de finances se trouve tout entière dans les résultats de ces trois comptes, qui exposent les opérations au moyens desquelles le gouvernement a effectué le recouvrement et l'emploi des ressources que la législature a votées, et sur lesquelles elle a assigné les dépenses. On les a fait suivre du *Compte des Budgets,* qui a pour but de comparer les produits réalisés ou à réaliser, aux évaluations de chaque branche de revenus, et les payements faits et à faire, aux crédits ouverts à chaque service.

Cette partie du compte des finances présente les résultats définitifs du *Budget de l'exercice 1833,* la situation provisoire du *Budget de l'exercice 1834,* et l'état des Recettes et des payements faits par anticipation sur le *Budget de l'exercice 1835.*

Les comptes généraux qui viennent d'être définis se terminent par la *Situa-*

tion générale de l'administration des finances au 1er janvier 1835. Ce tableau sert de lien à toutes les parties du compte des finances, et présente le résultat final de chaque service. Les développements, qui précèdent et qui suivent ce résumé, expliquent comment on est parvenu à ce dernier terme, et c'est sur cette base que s'établissent le contrôle et l'enchaînement de tous les faits qui ont produit les divers articles de l'actif et du passif de l'administration des finances à la fin de l'année.

Ce compte comprend en outre divers comptes spéciaux, destinés à exposer les mouvements et la situation de plusieurs services publics placés sous la direction du ministère des finances. Ces comptes spéciaux, au nombre de douze, sont désignés dans la table analytique et sommaire que l'on a cru devoir placer en tête du compte des finances, pour en mieux faire connaître la distribution. (Voir *le Tableau qui précède le Rapport au Roi.*)

La Balance des comptes du grand-livre de la comptabilité générale des finances, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le présent compte, est imprimée, avec un *résumé analytique du journal,* à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

PREMIÈRE PARTIE.

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834,

PRÉSENTANT

le Tableau des Droits constatés au profit ou à la charge de l'Etat sur les Contributions et les Dépenses publiques,

et le Résumé des Recettes et des Payements faits sur tous les Services de l'Administration des finances.

NOTE

Sur les Opérations de l'année 1834.

Le compte des opérations de l'année présente :

1° Le tableau des droits constatés au profit ou à la charge de l'État, sur les contributions et les dépenses publiques des exercices dont la situation était à mettre sous les yeux des Chambres ;

2° Le résumé des recettes et des payements faits sur tous les services de l'administration des finances.

Les opérations que la comptabilité générale des finances a eu à retracer sous ce double aspect, pendant l'année 1834, font ressortir les résultats ci-après :

Droits constatés sur les Contributions et les Dépenses publiques.

EXERCICE 1833.

RECETTES. Les droits qui restaient à recouvrer, au 1er janvier 1834, sur les contributions et revenus de l'exercice 1833, s'élevaient à	221,770,771f 04c
Pendant l'année 1834, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État, pour	4,040,092 34
ENSEMBLE	225,810,863 38
Des non-valeurs ont été constatées, et des décharges de droits accordées, pour	109,787 43
Les droits maintenus au profit de l'exercice 1833, se sont donc élevés à	225,701,075 95
Les recouvrements effectués (y compris une créance de 150,261,600f constatée au profit du Trésor) n'ayant été que de	222,072,611 12
L'exercice 1833, a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer qui a été transporté à l'exercice suivant, de	3,628,464 83
DÉPENSES. Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1833, il restait à payer au 1er janvier 1834, ci	162,922,987f 87c
Pendant l'année 1834, ces liquidations ont éprouvé une réduction de	20,970,713 45
RESTE	141,952,274 42
Et de nouveaux droits ont été reconnus au compte des créanciers de l'État, pour	771,053 68
Il a en conséquence été constaté que, pendant l'année 1834, le Trésor avait à payer pour les dépenses de l'exercice 1833	142,723,328 10
Les payements ne se sont élevés qu'à	139,653,463 52
Et à l'époque de la clôture de l'exercice 1833, les services restant à solder par le Trésor, montaient à	3,069,864 58

Exercice 1834.

Recettes. D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1834 ont été inscrits dans les écritures pour une somme de..... 1,007,697,879f 51c

Les recouvrements effectués sur ces droits, pendant l'année 1834, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à.. ..... 951,870,763 92

Et au 31 décembre 1834 il restait à recouvrer..... 55,827,115 59

Dépenses. Les dépenses liquidées pendant l'année 1834, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1834, ont été constatées dans les écritures des différents ministères, ordonnateurs de ces dépenses, et résumées dans la comptabilité générale des finances, pour une somme de..... 1,046,467,028f 59c

Sur cette somme, il a été payé, par les comptables des finances, celle de.... 897,686,920 77

Et au 31 décembre 1834, les services restant à solder par le Trésor, montaient à..... 148,780,107 82

Exercice 1835.

Quelques recettes ont été faites en 1834 sur les produits de l'exercice 1835, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes montent à 2,675,680f 91c

Des payements ont également eu lieu en 1834 sur les crédits de l'exercice 1835, pour divers services urgents. Ils s'élèvent à 5,192,245f 95c

Services spéciaux.

Sur le service spécial des travaux autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, des dépenses ont été constatées pour 46,789,488f 15c, et des payements effectués pour 25,343,588f 02c

Sur le service des ponts et canaux soumissionnés, les droits constatés ont été en recette de 440,000f et en dépense de 580,253 fr. 26 c.; les recouvrements se sont élevés à 440,000 fr. et les payements à 515,284f 72c

Recettes et Payements faits sur tous les services de l'Administration des finances.

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances, au 1er janvier 1834, s'élevaient à..... 108,424,098f 92c

Ainsi qu'on vient de le voir par l'analyse qui précède, il a été reçu ou constaté, pendant l'année 1834, sur les revenus ordinaires et extraordinaires,

De l'exercice 1833.....	222,072,611f 12c		
——— 1834.....	951,870,763 92	1,176,619,055f 95c	
——— 1835.....	2,675,680 91		
A reporter.....		1,176,619,055 95	108,424,098 92

Reports.....	1,176,619,055f 95c	108,424,098f 92c
La recette sur le service spécial des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés, a produit.....	440,000 00	
Le Trésor a reçu de la banque, en compte courant....	202,424,118 46	
Les mouvements des créances passives ont procuré une ressource de.....	2,626,701,235 65	
Sur le montant de ses créances actives, le Trésor a obtenu un recouvrement de.....	34,394,101 85	
Le déficit de l'ancien caissier du Trésor a été atténué par une dépense à l'exercice 1831, de.....	4,700,000 00	
Et les mouvements de fonds et de valeurs entre les comptables des finances ont été, en recette, de.....	2,026,957,892 72	
Les recettes de toute nature, pendant l'année 1834, sont donc de.....	6,072,236,404 63	6,072,236,404 63

Et réunies au solde reliquataire du Trésor public et de ses agents, à l'époque du 1er janvier 1834, elles représentent la somme dont le compte des finances de la présente année avait à faire connaître l'emploi..... 6,180,660,503 55

Il a été fait dépense au budget de l'exercice 1831 de la portion présumée irrécouvrable du débet de l'ancien caissier du Trésor..... 4,700,000f 00c

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres sur les droits liquidés au profit des créanciers de l'État, se sont élevés à 1,042,532,630f 24c, savoir :

Exercice 1833.....	139,653,463f 52c	1,042,532,630 24
——— 1834.....	897,686,920 77	
——— 1835.....	5,192,245 95	

Les payements faits pour les travaux à continuer ou à entreprendre (lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834), montent à.....	25,343,538 02
Ceux qu'a exigés le service des ponts et canaux soumissionnés ont été de.....	515,284 72
Le Trésor a remis à la Banque, en compte courant.....	236,405,301 40
Il a remboursé, en atténuation des effets à payer et des comptes courants composant ses créances passives.....	2,498,990,955 87
Les avances qu'il a dû faire pour plusieurs services et les créances à recouvrer qu'il a constatées à la charge de divers débiteurs, s'élèvent à.....	32,208,279 39
Les remboursements qu'il a effectués sur des cautionnements de titulaires des départements séparés de la France ont occasionné une dépense de.....	1,853 65
A reporter.....	3,840,697,843 29

Report..... 3,840,697,843f 29c

La créance à réaliser pour les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1833, est de..... 150,261,600 00

Les mouvements de fonds et de valeurs entre les comptables des finances ont été, en dépense, de..... 2,026,938,867 33

Et la dépense totale du Trésor a été, pour l'année 1834, de..... 6,017,898,310 62

En ajoutant à cette dépense le solde en caisse et en portefeuille existant à la caisse centrale du Trésor, à Paris et chez ses agents extérieurs, au 31 décembre 1834, ci..... 162,762,192 93

On retrouve la somme ci-dessus, dont le Trésor avait à justifier l'emploi..... 6,180,660,503 55

Résultat du service de l'Administration des finances pendant l'année 1834.

Les recouvrements effectués pendant l'année 1834, sur les ressources ordinaires des budgets, ne se sont élevés qu'à 1,011,933,793f 97c,

SAVOIR :

Exercice 1833.....	59,474,173f 88c	1,011,933,793f 97c
——— 1834.....	951,870,763 92	
——— 1835.....	588,856 17	

Les payements sur les ordonnances des ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires des budgets, ont occasionné au Trésor une dépense de 1,042,532,630f 24c,

SAVOIR :

Exercice 1833.....	139,653,463f 52c	1,042,532,630 24
——— 1834.....	897,686,920 77	
——— 1835.....	5,192,245 95	

Les payements ont par conséquent excédé les recettes ordinaires, sur le service des budgets, de..... 30,598,836 27

Cet excédant de dépense s'est accru,

1° De celui qui est résulté du service spécial des travaux à continuer ou à entreprendre pour lequel le ministre des finances n'a pas encore réalisé les ressources qui lui ont été attribuées par la loi du 27 juin 1833, ci.... 25,343,538f 02c

2° De l'excédant que présentent les dépenses du service des canaux soumissionnés, lesquelles s'élèvent à.. 515,284f 72c

Tandis que la recette n'a produit que..... 440,000 00

75,284 72

25,418,822 74

A reporter..... 56,017,659 01

Report.....		56,017,659f 01c
3° D'un remboursement fait sur des cautionnements de titulaires des départements séparés de la France, ci.....		1,853 65
L'insuffisance totale de ressources du service des budgets et des fonds spéciaux pendant l'année 1834, a été en conséquence de.....		56,019,512 66
Elle a été couverte, jusqu'à concurrence de 14,423,661f 98c par les recettes extraordinaires ci-après :		
Produit des bois de l'État dont l'aliénation est autorisée par la loi du 25 mars 1831 :		
Recette appliquée à l'exercice 1833.....	12,336,837f 24c	14,423,661 98
Idem..... à l'exercice 1835.....	2,086,824 74	
A l'aide de ces moyens extraordinaires, l'insuffisance de recettes du service des budgets, établie ci-dessus pour 56,019,512f 66c s'est trouvée réduite à.....		41,595,850 68
Il a été pourvu à cette dernière insuffisance de ressources :		
1° Par les mouvements des créances passives, lesquels ayant été en recette de.....	2,626,701,235f 65c	
Et en dépense de.....	2,498,990,955 87	
Ont procuré au Trésor une augmentation sur les ressources de cette origine (*Voir* les détails au Compte de Trésorerie, pages 120 et 121), de.....	127,710,279 78	127,710,279 78
Et ont ainsi élevé les créances passives de l'administration des finances qui étaient, au 1er janvier 1834, de 439,647,603f 96c, mais dont il faut déduire 24,352,391f 22c pour le solde du compte de la Banque, transporté dans l'actif par le résultat des opérations de l'année 1834, de...	415,295,212 74	
A la somme totale (*voir* page 274) de.....	543,005,492 52	
2° Par les recouvrements obtenus sur les avances, débets et articles litigieux composant les créances actives de l'administration des finances.		
Il a été constaté de ces créances pour.....	34,394,101 85	
Celles qui ont été remboursées, montent à.....	32,208,279 39	
Diminution pour le Trésor de son actif à réaliser (*voir* le Compte de Trésorerie, page 122), de.....	2,185,822 46	2,185,822 46
D'après les résultats que l'on vient d'établir, l'augmentation des créances passives et la diminution des créances passives ont procuré à l'administration des finances une ressource de.....		129,896,102 24
A reporter.....		129,896,102 24

Report.....			129,896,102f 24c

Cette ressource est atténuée de l'augmentation que le mouvement des opérations de l'année 1834, a produite sur les valeurs de caisse et portefeuille que les comptables des finances conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, ainsi que sur les fonds remis en compte courant à la Banque de France.

Les valeurs de caisse et de portefeuille montaient, au 1er janvier 1834, à.....		108,424,098f 92c	
Pendant l'année 1834, les comptables ont reçu du Trésor et de leurs collègues.....		2,026,957,892 72	
		2,135,381,991 64	
Les envois de fonds et de valeurs, pendant l'année, ont été de.....	2,026,938,867f 33c		
Le solde en caisse et en portefeuille au 31 décembre 1834, est de.....	162,762,192 93		
		2,189,701,060 26	
AUGMENTATION pendant l'année 1834.....		54,319,068 62	
Les fonds déposés en compte courant à la Banque pendant l'année 1834, se sont élevés à.....	236,405,301f 40c		
Ceux que la Banque a remis au Trésor, ne montent qu'à.....	202,424,118 46		
EXCÉDANT, pendant l'année, des fonds déposés par le Trésor.....	33,981,182 94 ci	33,981,182 94	
La ressource de 129,896,102f 24c dont l'origine vient d'être expliquée, a, par conséquent, été réduite, pour ces deux natures d'opérations, de la somme de.....		88,300,251 56	88,300,251 56
Et la différence est égale à l'excédant de dépense résultant du service des budgets pendant l'année 1834.....			41,595,850 68

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'administration des finances pendant l'année 1834.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.

Présentant le tableau des Droits constatés au profit ou à la charge de l'État, sur les Contributions et les Dépenses publiques, et le Résumé des Recettes et des Payements faits sur tous les services de l'Administration des finances.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1834.

Numéraire	34,630,075 47	100,196,220 73	108,424,098 92
Effets à recevoir	65,566,145 26		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		8,227,878 19	

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1833.

	Droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1834.	Droits constatés pendant l'année 1834.	Annulation de droits constatés antérieurement à 1834.	Recouvrements effectués pendant l'année 1834.	Reste à recouvrer à la clôture de l'exercice.
Contributions directes	50,073,619 90	"	12,831 66	50,060,788 24	"
Enregistrement, timbre et domaines	1,046,695 12	3,035,213 90	"	990,589 41	3,091,319 61
Douanes et sels	"	18,046 09	"	18,046 09	"
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	3,146,490 25	385,909 20	"	2,995,254 23	537,145 22
Postes	261,060 75	"	10,617 57	250,443 18	"
Coupes de bois	835,641 24	"	86,338 20	749,303 04	"
Salines et mines de sel de l'Est	8,681 16	"	"	8,681 16	"
Produit de la ferme des jeux	457,833 34	"	"	457,833 34	"
Produits divers	3,342,312 04	600,923 15	"	3,943,235 19	"
	59,172,333 80	4,040,092 34	109,787 43	59,474,173 88	3,628,464 83
Ressources extraordinaires (y compris une créance de 150,261,600f constatée au profit du Trésor)	162,598,437 24	"	"	162,598,437 24	"
	221,770,771 04	4,040,092 34	109,787 43	222,072,611 12	3,628,464 83
		3,930,304 91			

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1831.

Portion irrecouvrable du déficit de l'ancien caissier du Trésor. (Article 9 de la loi du 4 mai 1834)	4,700,000

EXERCICE 1833.

		Droits qui restaient à payer au 1er janvier 1834.	Droits constatés pendant l'année 1834.	Annulation de droits constatés antérieurement à 1834.	Payements effectués pendant l'année 1834.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.
Chambre des Pairs		50,666 68	"	"	50,666 68	"
Légion d'honneur		1,543,600 00	"	"	1,543,600 00	"
Dettes de l'ancienne liste civile		522,430 32	"	120 81	488,597 81	33,711 70
Dette publique	Dette perpétuelle	6,760,084 30	"	956,510 44	5,176,327 80	627,246 06
	Intérêts des obligations de l'emprunt national	155,391 25	"	111,567 50	37,073 75	6,750 00
	Intérêts de cautionnements	"	545,770 08	"	209,974 24	335,795 84
	Dette flottante	5,964,731 03	"	1,768,094 08	4,196,636 95	"
	Dette viagère	610,164 09	"	162,728 94	447,435 15	"
	Pensions	13,319,318 94	15,435 21	"	13,320,296 85	14,457 30
Dépenses générales des services publics	Justice et cultes	10,529,658 83	"	183,383 43	10,174,299 35	171,976 05
	Affaires étrangères	1,620,010 14	"	13,330 86	1,600,983 95	5,695 33
	Instruction publique	968,264 66	"	34,970 90	930,253 59	3,040 17
	Intérieur. (Ancien ministère)	1,485,342 53	"	177,969 37	1,299,988 94	7,384 22
	Commerce et travaux publics. (Ancien ministère)	39,410,835 29	"	6,305,755 64	32,733,007 26	372,072 39
	Guerre	33,583,502 83	"	9,684,056 73	22,994,277 34	905,168 76
	Marine	16,639,632 93	"	556,849 35	15,656,551 95	426,231 63
	Finances	6,202,344 17	"	605,866 79	5,595,475 44	1,001 94
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		12,310,735 65	"	409,508 61	11,780,797 31	120,429 73
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		11,246,274 23	209,848 39	"	11,417,219 16	38,903 46
		162,922,987 87	771,053 68	20,970,713 45	139,653,463 52	3,069,864 58
			20,199,659 77			

Suit l'exercice 1834.

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1834.	DROITS qui étaient à recouvrer au 1er janvier 1834.	DROITS constatés pendant l'année 1834.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1834.	RESTES à recouvrer au 1er janvier 1835 sur les droits constatés.
Contributions directes	"	363,429,775 83	316,173,997 00	47,255,778 83
Enregistrement, timbre et domaines	"	196,287,119 81	195,303,250 64	983,869 17
Douanes et sels	"	159,619,524 81	159,619,524 81	"
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	188,601,669 64	185,628,280 00	2,973,389 64
Postes	"	36,210,398 10	35,865,156 96	345,241 14
Coupes de bois	"	22,911,702 81	22,561,683 36	350,019 45
Salines et mines de sel de l'Est	"	1,465,029 69	1,200,000 00	265,029 69
Produit de la ferme des jeux	"	5,500,000 00	5,041,666 66	458,333 34
Bénéfice de la loterie royale	"	5,583,790 30	5,583,790 30	"
Produits divers	"	28,088,868 52	24,893,414 19	3,195,454 33
	"	1,007,697,879 51	951,870,763 92	55,827,115 59
EXERCICE 1835.				
Boissons, droits divers, tabacs et poudres		15,829 27	15,829 27	"
Produits divers		573,026 90	573,026 90	"
		588,856 17	588,856 17	"
Ressources extraordinaires		7,146,945 00	2,086,824 74	5,060,120 26
		7,735,801 17	2,675,680 91	5,060,120 26
SERVICES SPÉCIAUX.				
Recettes sur le service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés		440,000 00	440,000 00	"

Suite de la DÉPENSE.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1834.		DROITS qui étaient à payer au 1er janv. 1834.	DROITS constatés pendant l'année 1834.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1834.	RESTE A PAYER au 1er janv. 1835 sur les droits constatés.
Liste civile		"	13,000,000f 00c	13,000,000f 00c	"
Chambre des Pairs		"	608,000 00	608,000 00	"
Chambre des Députés		"	612,000 00	612,000 00	"
Légion d'honneur		"	2,935,000 00	1,500,000 00	1,435,000f 00c
Dettes de l'ancienne Liste civile		"	2,500,000 00	1,559,417 48	940,582 52
Dette publique	Dette perpétuelle	"	186,301,645 90	181,387,498 78	4,914,147 12
	Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	631,400 00	532,303 75	99,096 25
	Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"
	Intérêts d'emprunts spéciaux	"	10,062,000 00	9,776,688 72	285,311 28
	Intérêts de cautionnements	"	9,000,000 00	8,697,741 34	302,258 66
	Dette flottante	"	14,500,000 00	9,009,376 56	5,490,623 44
	Dette viagère	"	4,701,661 42	4,147,210 22	554,451 20
	Pensions	"	56,348,432 49	42,305,244 27	14,043,188 22
Dépenses générales des services publics.	Justice et cultes	"	53,315,902 91	42,548,210 53	10,767,692 38
	Affaires étrangères	"	7,144,535 89	5,539,140 07	1,605,395 82
	Instruction publique	"	5,034,654 39	3,853,602 46	1,181,051 93
	Intérieur et travaux publics	"	111,897,610 05	77,961,407 26	33,936,202 79
	Commerce	"	10,179,299 71	7,445,805 62	2,733,494 09
	Guerre	"	260,504,159 94	239,887,726 98	20,616,432 96
	Marine	22,305f 25c	62,461,152 56	44,015,293 19	18,468,164 62
	Finances	"	26,115,650 25	19,906,585 84	6,209,064 41
Frais de régie, de perception et d'explotation des impôts et revenus		"	115,447,179 60	102,869,047 48	12,578,132 12
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		"	48,527,975 23	35,908,157 22	12,619,818 01
		22,305 25	1,046,444,723 34	897,686,920 77	148,780,107 82
		1,046,467,028 59			
EXERCICE 1835.					
Dette publique	Dette viagère		723,967 08	723,967 08	"
	Pensions		960,788 48	960,788 48	"
Dépenses générales des services publics.	Guerre		241 18	241 18	"
	Marine		2,215,421 55	2,205,384 09	10,037 46
Remboursements et restitutions			1,301,865 12	1,301,865 12	"
			5,202,283 41	5,192,245 95	10,037 46
SERVICES SPÉCIAUX.					
Dépenses des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)			46,789,488 15	25,343,538 02	21,445,950 13
——— des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés			580,253 26	515,284 72	64,968 54
			47,369,741 41	25,858,822 74	21,510,918 67

Suivent les Opérations de trésorerie.

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.

Suite de la RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds reçus de la banque en compte courant			202,424,118f 46c		
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission de bons du trésor	280,470,567f 60c	448,109,556f 25c		
	——— de traites et mandats	167,638,988 65			
	Recette de fonds particuliers des comptables des finances		597,776,217 05		
	——— pour le compte des correspondants du trésor		749,285,092 43	2,626,701,235 65	2,868,219,455f 96c
	——— des correspondants des comptables des finances		818,488,747 98		
	Recette sur le fonds flottant des cautionnements		13,041,621 94		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)				34,394,101 85	
Recette de la portion du débet de l'ancien caissier du trésor portée en dépense au budget de l'exercice 1831				4,700,000 00	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances (Fonds reçus.)					2,026,957,892 72
					4,895,177,348 68

RECAPITULATION DES RECETTES ET DE PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1834.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1833	222,072,611 12		
	——— 1834	951,870,763 92	1,176,619,055 95	
	——— 1835	2,675,680 91		1,177,059,055 95
	Services spéciaux		440,000 00	
Opérations de trésorerie.	Fonds reçus de la banque en compte courant	202,424,118 46		
	Recettes en augmentation des créances passives	2,626,701,235 65	2,868,219,455 96	
	——— en atténuation des créances actives	34,394,101 85		4,895,177,348 68
	——— pour extinction de débet	4,700,000 00		
	Mouvement de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		2,026,957,892 72	
			Total de la recette	6,072,236,404 63
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1834				108,424,098 92
			Total général	6,180,660,503 55

Suite de la DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds remis à la banque en compte courant				236,405,301f 40c	
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursement de bons du trésor	226,383,065f 15c	389,860,929f 96c		
	——— de traites et mandats	163,477,864 81			
	Remboursements de fonds particuliers des comptables des finances		588,494,833 35		
	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		689,512,896 20	2,498,990,955 87	2,917,867,990f 31c
	——— des correspondants des comptables des finances		818,138,138 08		
	Remboursement sur le fonds flottant des cautionnements		12,984,158 28		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances constatés à la charge de divers.)				32,208,279 39	
Remboursement de cautionnements à des titulaires des départements séparés de la France				1,853 65	
Créance à réaliser, au 1er janvier 1835, sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1833				150,261,600 00	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés)					2,026,938,867 33
					4,944,806,857 64

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1835.

Numéraire	43,749,902 20	123,895,125 26	162,762,192 93
Effets à recevoir	80,145,223 06		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		38,867,067 67	

Dépenses publiques	Exercice 1831. (Art. 9 de la loi du 4 mai 1834.)		4,700,000 00	
	——— 1833	139,653,463 52		
	——— 1834	897,686,920 77	1,042,532,630 24	1,073,091,452 98
	——— 1835	5,192,245 95		
	Services spéciaux		25,858,822 74	
Opérations de trésorerie.	Fonds remis à la banque en compte courant	236,405,301 40		
	Payements en atténuation des créances passives	2,498,990,955 87		
	——— en augmentation de créances actives	32,208,279 39	2,917,867,990 31	
	Remboursements de cautionnements des titulaires des départements séparés de la France	1,853 65		4,944,806,857 64
	Créance à réaliser sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1833	150,261,600 00		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)		2,026,938,867 33	
			Total de la dépense	6,017,898,310 62
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1835				162,762,192 93
			Total général	6,180,660,503 55

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances,* pendant l'année 1834.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS de LA LOTERIE.	DIRECTEURS des MONNAIES et médailles.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TRÉSORIER de L'ARMÉE d'Afrique.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. RECETTES.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. ANNULATIONS de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.													
EXERCICE 1833. Contributions directes	"	"	"	"	"	"	50,062,288f 24c	"	"	"	"	1,500f 00c	50,060,788f 24c
Enregistrement, timbre et domaines	990,589f 41c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	990,589 41
Douanes et sels	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18,046f 09c	"	18,046 09
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	"	2,993,754f 23c	"	"	"	"	"	"	"	1,500 00	"	2,995,254 23
Postes	"	"	"	250,443f 18c	"	"	"	"	"	"	"	"	250,443 18
Coupes de bois	231,412 83	"	"	"	"	"	518,142 11	"	"	"	"	251 90	749,303 04
Salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,681 16	"	8,681 16
Produit de la ferme des jeux	"	"	"	"	"	"	"	457,833f 34c	"	"	"	"	457,833 34
Produits divers	299,933 06	4,155f 08c	"	"	"	1,667f 11c	743,261 63	1,085,291 22	"	27,354f 20c	2,830,264 47	1,048,691 64	3,943,235 19
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	14,423,662 24	"	"	"	150,261,600 00	2,086,825 00	162,598,437 24
EXERCICE 1834. Contributions directes	"	"	"	"	"	"	316,257,163 94	"	"	"	"	83,166 94	316,173,997 00
Enregistrement, timbre et domaines	195,303,250 64	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	195,303,250 64
Douanes et sels	"	159,619,524 81	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	159,619,524 81
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	"	185,544,196 75	"	"	"	"	"	"	916 31	83,166 94	"	185,628,280 00
Postes	"	"	"	35,792,018 62	"	"	"	"	1,338f 37c	71,799 97	"	"	35,865,156 96
Coupes de bois	3,241,230 22	"	"	"	"	"	19,320,453 14	"	"	"	"	"	22,561,683 36
Salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,200,000 00	"	1,200,000 00
Produit de la ferme des jeux	"	"	"	"	"	"	"	5,041,666 66	"	"	"	"	5,041,666 66
Bénéfice de la loterie royale	"	"	"	"	23,602,935f 65c	"	"	"	"	"	"	18,019,145 35	5,583,790 30
Produits divers	3,725,780 94	1,605,377 61	862,852 20	"	"	5,281,515 49	4,444,058 51	9,879,545 81	755,052 35	2,448,912 91	3,614,091 47	7,723,773 10	24,893,414 19
EXERCICE 1835. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	"	15,829 27	"	"	"	"	"	"	"	"	"	15,829 27
Produits divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	573,026 90	"	573,026 90
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,086,824 74	"	2,086,824 74
Recettes sur le service spécial des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	440,000 00	"	440,000 00
TOTAL des recettes sur contributions et revenus publics	203,792,197 10	161,229,057 50	189,416,632 45	36,042,461 80	23,602,935 65	5,283,182 60	405,769,029 81	16,464,337 03	756,390 72	2,548,983 45	161,117,201 77	28,963,353 93	1,177,059,055 95
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.													
Fonds reçus de la banque en compte courant	"	"	"	"	"	"	"	202,424,118 46	"	"	"	"	202,424,118 46
RECETTES en augmentation des créances passives. Émission de bons du trésor	"	"	"	"	"	"	"	280,470,567 60	"	"	"	"	280,470,567 60
——— de traites et mandats	"	"	"	"	"	"	126,749,382 87	28,198,277 88	"	8,002,109 83	4,691,380 14	2,162 07	167,638,988 65
Recette de fonds particuliers des comptables des finances	8,484 60	46,319 49	122,624 25	"	18,894 19	58,686,603 39	538,879,696 66	"	13,321 34	"	273 13	"	597,776,217 05
——— des correspondants du trésor	912,561 26	55,258,102 43	4,958,577 33	16,450,077 43	1,768 62	524,704,207 59	70,696,246 79	66,836,202 52	2,055 20	622,387 78	8,842,905 78	0 30	749,285,092 43
——— des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	"	817,106,051 24	"	1,382,696 74	"	"	"	818,488,747 98
Recette sur le fonds flottant des cautionnements	"	"	"	"	"	"	8,727,827 79	4,313,794 15	"	"	"	"	13,041,621 94
Recettes en atténuation de créances actives (avances, débets et créances)	3,346,892 03	20,908,390 67	1,382,018 63	455,491 71	"	"	"	7,433,140 00	17 50	1,015 00	910,832 45	43,696 14	34,394,101 85
Recette de la portion du débet de l'ancien caissier du trésor, portée en dépense au budget de l'exercice 1831	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,700,000 00	"	4,700,000 00
Mouvements de fonds entre les comptables des finances (fonds reçus)	791,782 92	9,463,655 81	9,319,262 53	3,839,019 00	2,146,906 00	560,078 13	520,954,777 82	566,156,767 55	900,686,095 71	13,039,516 50	30 75	"	2,026,957,892 72
TOTAL des recettes	208,851,917 91	246,905,525 90	205,199,115 19	56,787,049 94	25,770,504 46	589,234,071 71	2,488,883,012 98	1,172,297,205 19	902,840,577 21	24,214,012 56	180,262,624 02	29,009,212 44	6,072,236,404 63
											151,253,411 58		

Développement, par classe de comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1834.

	DÉSIGNATION DES PAYEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS de LA LOTERIE.	DIRECTEURS des MONNAIES et médailles.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TRÉSORIER de L'ARMÉE d'Afrique.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. PAYEMENTS.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. ANNULATIONS de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	DÉPENSES PUBLIQUES.													
Exercice 1831.	Portion irrécouvrable du déficit de l'ancien caissier du trésor. (Article 9 de la loi du 4 mai 1819.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,700,000f 00c	"	4,700,000f 00c
	Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	"	5,402,237f 55c	"	"	225,909f 75c	5,176,327 80
	Emprunt national (intérêts des obligations)	"	"	"	"	"	"	"	"	41,516 25	"	"	4,442 50	37,073 75
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	"	209,974 24	"	"	"	209 974 24
	Dette flottante	"	"	"	"	"	"	1,056,815f 49c	275,980f 30c	"	"	2,864,196 73	355 57	4,196,636 95
	Dette viagère	"	"	"	"	"	"	"	"	447,435 15	"	"	"	447,435 15
	Pensions	"	72,292f 90c	"	"	"	"	"	"	13,246,802 95	1,201f 00c	"	"	13,320,296 85
	Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	"	50,666 68	"	"	"	50,666 68
	Légion d'honneur (supplément à sa dotation)	"	"	"	"	"	"	"	"	1,543,600 00	"	"	"	1,543,600 00
	Dettes de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	494,487 17	"	"	5,889 36	488,597 81
Exercice 1833.	Dépenses générale des services publics. — Justice et cultes	"	"	"	"	"	"	"	"	10,259,633 76	"	1,301 41	86,635 82	10,174,299 35
	Affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	1,591,230 93	"	35,938 85	26,185 83	1,600,983 95
	Instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	"	933,251 81	"	"	2,998 22	930,253 59
	Intérieur (ancien ministère)	"	"	"	"	"	"	"	"	1,247,462 27	"	54,372 25	1,845 58	1,299,988 94
	Commerce et travaux publics (*idem*)	"	"	"	"	"	"	"	"	33,115,036 20	"	33,562 52	415,591 46	32,733,007 26
	Guerre	"	"	"	"	"	"	"	"	25,599,668 85	1,413,513 98	3,584,907 99	7,603,813 48	22,994,277 34
	Marine	"	"	"	"	"	"	"	"	16,364,381 94	"	861,209 79	1,569,039 78	15,656,551 95
	Finances	"	"	"	"	"	"	1,852,592 63	16,533 85	3,731,234 76	3,422 21	20,929 41	38,237 42	5,595,475 44
	Frais de régie, de perc^on et d'exp^on des impôts et revenus publics	196,795f 64c	2,351,005 56	2,024,491f 74c	1,373,432f 11c	22,636f 36c	"	2,271,843 59	"	3,329,931 99	"	257,290 60	47,533 28	11,780,797 31
	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	2,197,003 08	30,502 17	4,971 21	"	"	8,551,761 16	"	619,429 36	13,416 20	4,118 24	3,982 26	11,417,219 16
Exercice 1834.	Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	"	181,472,019 93	"	"	84,521 15	181,387,498 78
	Emprunt national (intérêts des obligations)	"	"	"	"	"	"	"	"	532,821 25	"	"	517 50	532,303 75
	Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	"	44,616,463 00	"	"	"	44,616,463 00
	Intérêts, primes et amortiss^nt des emprunts pour ponts et canaux	"	"	"	"	"	"	"	"	9,776,688 72	"	"	"	9,776,688 72
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	"	8,697,741 34	"	"	"	8,697,741 34
	Dette flottante	"	"	"	"	"	"	2,471,095 65	6,345,139 87	"	"	289,431 33	96,290 29	9,009,376 56
	Dette viagère	"	"	"	"	"	"	"	"	4,147,210 22	"	"	"	4,147,210 22
	Pensions	"	429,008 64	"	"	"	"	"	"	41,872,622 93	3,665 25	"	52 55	42,305,244 27
	Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	13,000,000 00	"	"	"	13,000,000 00
	Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	"	608,000 00	"	"	"	608,000 00
	Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	"	612,000 00	"	"	"	612,000 00
	Légion d'honneur (supplément à sa dotation)	"	"	"	"	"	"	"	"	1,500,000 00	"	"	"	1,500,000 00
	Dettes de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	1,559,744 58	"	"	327 10	1,559,417 48
	Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes	3,587,925 31	"	"	"	"	"	"	"	38,884,677 09	"	93,608 13	18,000 00	42,548,210 53
	Affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	5,517,111 60	"	26,641 82	4,613 35	5,539,140 07
	Instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	"	3,851,385 07	"	2,217 39	"	3,853,602 46
	Intérieur et travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	77,614,555 64	"	384,663 43	37,811 81	77,961,407 26
	Commerce	"	"	"	"	"	"	"	"	7,389,174 69	"	57,008 95	378 02	7,445,805 62
	Guerre	"	"	"	"	"	"	"	"	218,434,579 25	16,040,340 31	5,596,461 88	183,654 46	239,887,726 98
	Marine	"	"	"	"	"	"	"	"	43,267,151 17	"	1,410,150 84	662,008 82	44,015,293 19
	Finances	11,048 63	390 40	3,609 04	28,430 54	"	"	5,675,588 84	94,504 06	13,651,002 07	76,410 48	386,735 52	21,133 74	19,906,585 84
	Frais de régie, de perc^on et d'exp^on des impôts et revenus publics	8,971,190 04	19,391,368 24	35,429,382 96	14,316,522 87	1,342,789 15	"	8,917,983 94	"	14,500,780 81	"	"	970 53	102,869,047 48
	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	2,717,840 53	10,032,165 15	858,794 70	13,470 01	"	"	20,574,992 69	"	1,578,371 67	2,805 00	129,717 47	"	35,908,157 22
Exercice 1835.	Dette viagère	"	"	"	"	"	"	"	"	723,967 08	"	"	"	723,967 08
	Pensions	"	"	"	"	"	"	"	"	960,788 48	"	"	"	960,788 48
	Dépenses du ministère de la guerre	"	"	"	"	"	"	"	"	241 18	"	"	"	241 18
	——— de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	2,205,384 09	"	"	"	2,205,384 09
	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	"	"	"	"	"	1,301,865 12	"	"	"	"	"	1,301,865 12
Services spéciaux.	Travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	25,344,149 31	"	5,275 81	5,887 10	25,343,538 02
	Ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	"	"	"	"	"	"	"	"	515,284 72	"	"	"	515,284 72
	A reporter	15,484,800 15	34,474,133 97	38,346,780 61	15,736,826 74	1,365,425 51	"	52,674,539 11	6,732,158 08	881,061,900 75	17,554,774 43	20,808,740 36	11,148,626 73	1,073,091,452 98

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1834.

DÉSIGNATION DES PAYEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS de LA LOTERIE.	DIRECTEURS des MONNAIES et médailles.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TRÉSORIER de L'ARMÉE d'Afrique.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
Report	15,484,800f 15c	34,474,133f 97c	38,346,780f 61c	15,736,826f 74c	1,365,425f 51c	"	52,674,539f 11c	6,732,158f 08c	881,061,900f 75c	17,554,774f 43c	20,808,740f 36c	11,148,626f 73c	1,073,091,452f 98c
Prélèvements sur les recettes. — Lots gagnants prélevés sur le produit de la loterie. Exce 1834.	"	"	"	"	15,407,740 35	"	"	2,611,405 00	"	"	"	18,019,145 35	"
Frais de fabon prélevés sur le produit des monnaies. Exce 1833.	"	"	"	"	"	321,780f 76c	"	"	"	"	331,291 89	653,072 65	"
Idem. Exce 1834.	"	"	"	"	"	3,330,745 10	"	"	"	"	835,012 74	4,165,757 84	"
TOTAL des payements sur les dépenses publiques	15,484,800 15	34,474,133 97	38,346,780 61	15,736,826 74	16,773,165 86	3,652,525 86	52,674,539 11	9,343,563 08	881,061,900 75	17,554,774 43	21,975,044 99	33,983,602 57	1,073,091,452 98
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.													
Fonds remis à la banque en compte courant	"	"	"	"	"	"	"	236,405,301 40	"	"	"	"	236,405,301 40
PAYEMENTS en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du trésor	"	"	"	"	"	"	"	226,383,065 15	"	"	"	"	226,383,065 15
——— de traites et mandats	"	"	"	"	"	"	38,797,922 28	122,427,645 48	"	2,252,297 05	"	"	163,477,864 81
Remboursement de fonds particuliers des finances	7,363 34	46,319 49	56,779 83	"	18,894 19	51,238,893 61	536,265,350 47	"	13,593 87	"	847,638 55	"	588,49[illegible],833 35
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor	615,404 11	55,052,184 43	4,952,032 47	16,243,285 43	"	495,755,299 59	52,616,488 67	51,229,966 55	26,601 65	888,977 39	12,136,493 42	3,837 51	689,512,896 20
——— des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	"	816,755,441 34	"	1,382,696 74	"	"	"	818.138,138 08
Remboursement sur le fonds flottant des cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	"	12,986,011 93	"	"	1,853 65	12,984,158 28
Payements en augmentation des créances actives (avances, débets et créances)	3,436,950 07	20,949,635 24	1,368,997 10	384,838 43	16,578 07	"	"	5,500,015 23	67 20	389 90	550,908 15	"	32,208,279 39
Remboursement de cautionnements des titulaires des départements séparés de la France	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,853 65	"	1,853 65
Créance à réaliser au 1er janvier 1835, sur les moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1833	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	150,261,600 00	"	150,261,600 00
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés)	189,294,214 29	136,021,671 23	160,440,056 41	24,462,957 95	8,985,596 67	1,452,000 17	986,300,085 25	509,678,958 46	7,934,183 37	2,896,876 98	1,489,097 50	2,016,830 95	2,026,938,867 33
TOTAL des payements	208,838,731 96	246,543,944 36	205,164,646 42	56,827,908 55	25,794,234 79	552,098,719 23	2,483,409,827 12	1,160,968,515 35	903,405,055 51	23,593,315 75	187,262,536 26	36,009,124 68	6,017,898,310 62
											151,253,411 58		

Résumé du Développement, par classe de Comptables, *des Recettes et des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1834.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1834.	RECETTES ET VIREMENTS de fonds effectués pendant l'année 1834.	TOTAL. (Voir page 18.)	PAYEMENTS ET VIREMENTS de fonds effectués pendant l'année 1834.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1835.	TOTAL. (*Voir* page 19.)	OBSERVATIONS.
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	190,786f 36c	208,851,917f 91c	209,042,704f 27c	208,838,731f 96c	203,972f 31c	209,042,704f 27c	
——— des douanes et sels	5,238,769 43	246,905,525 90	252,144,295 33	246,543,944 36	5,600,350 97	252,144,295 33	
——— des contributions indirectes	89,136 33	205,199,115 19	205,288,251 52	205,164,646 42	123,605 10	205,288,251 52	
Directeurs des postes	543,781 08	56,787,049 94	57,330,831 02	56,827,908 55	502,922 47	57,330,831 02	
Receveurs de la loterie	152,299 93	25,770,504 46	25,922,804 39	25,794,234 79	128,569 60	25,922,804 39	
Directeurs de la fabrication des monnaies	13,437,906 64	589,234,071 71	602,671,978 35	552,098,719 23	50,573,259 12	602,671,978 35	
Receveurs généraux des finances	19,555,790 49	2,488,883,012 98	2,508,438,803 47	2,483,409,827 12	25,028,976 35	2,508,438,803 47	
Caissier du trésor	62,664,255 14	1,172,297,205 19	1,234,961,460 33	1,160,968,515 35	73,992,944 98	1,234,961,460 33	
Payeurs du trésor	4,029,626 76	902,840,577 21	906,870,203 97	903,405,055 51	3,465,148 46	906,870,203 97	
Trésorier de l'armée d'Afrique	2,521,746 76	24,214,012 56	26,735,759 32	23,593,315 75	3,142,443 57	26,735,759 32	
Agent responsable des virements de comptes	"	151,253,411 58	151,253,411 58	151,253,411 58	"	151,253,411 58	
	108,424,098 92	6,072,236,404 63	6,180,660,503 55	6,017,898,310 62	162,762,192 93	6,180,660,503 55	

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1834.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de développer, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes de l'État,

SAVOIR :

Les contributions directes;

Les produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines;

Les divers droits de douanes, et le droit de consommation sur les sels;

Les droits sur les boissons et les diverses taxes indirectes, ainsi que le produit de la vente des tabacs et des poudres à feu;

Le produit des coupes de bois de l'État;

La part revenant au Trésor public dans l'exploitation des salines et mines de sel de l'Est;

La portion également attribuée au Trésor dans le produit de la ferme des jeux;

Le bénéfice de la loterie royale;

Et, enfin, diverses recettes accessoires qui sont fixes ou accidentelles, mais qu'en raison de leur nombre et de leur variété, on est dans l'usage de classer au budget sous la désignation commune de *Produits divers*.

Les agents administratifs qui liquident les droits à la charge de l'État, et les comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits, sont indiqués à la fin de la présente note.

Un tableau spécial, consacré à chacune des branches de revenus, présente, tant pour l'exercice de l'année précédente que pour l'exercice courant, tous les détails qu'elle comporte, quant à la nature et à la quotité des divers produits.

Ces détails sont ensuite eux-mêmes développés, pour les recettes de l'exercice précédent, dans des états qui font connaître, selon la nature des impôts et la législation qui les régit, les valeurs, matières ou quantités auxquelles les tarifs ont été appliqués, les perceptions qui en sont résultées au profit du Trésor, les différences que ces perceptions font ressortir d'une année à l'autre, et les articles imposables qu'affecte l'accroissement ou la diminution des produits. Les recettes de l'exercice courant sont seulement développées par nature et par département, les détails semblables à ceux qui précèdent, relativement à l'application des tarifs, ne pouvant être publiés que dans le compte de la seconde année de l'exercice.

Le compte des contributions et revenus publics comprend, en outre, le tableau des ressources extraordinaires attribuées aux budgets, et provenant des ventes de bois de l'État.

Un tableau principal précède les états détaillés du compte des contributions et revenus publics. Il fait connaître par branche de revenus, pour l'exercice qui vient d'être clos et pour l'exercice courant, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, soit antérieurement à la publication du compte, soit pendant l'année, et les sommes restant à recevoir à l'époque où le compte est établi.

Enfin un tableau, placé après les états publiés sur chaque nature d'impôts, présente, par département, l'ensemble des recouvrements de l'exercice 1833, tels qu'ils sont publiés dans le compte définitif et réglementaire du budget de cet exercice (*Voir* page 180).

Les différents résultats exposés dans cette partie du compte général des finances se résument ainsi qu'il suit :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1833.

Les droits constatés au profit de l'État, sur cet exercice, se sont élevés à 1,161,622,556 fr. 29 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	357,077,798 12	994,622,556 29
	Impôts et revenus indirects	591,850,517 48	
	Coupes de bois	23,255,757 26	
	Produits divers	22,438,483 43	
Recettes extraordinaires.	Produits de l'aliénation des bois de l'État	16,738,400 00	167,000,000 00
	Moyens extraordinaires restant à la disposition du Gouvernement. (Créance à recouvrer au profit de l'exercice 1833, comprise dans l'actif de l'administration des finances.)	150,261,600 00	
	TOTAL		1,161,622,556 29
Sur cette somme il a été reçu par le Trésor public antérieurement au 1er janvier 1834		935,921,480 34	
Pendant l'année 1834		222,072,611 12	
			1,157,994,091 46
Et il restait à recouvrer à la clôture de l'Exercice 1833			3,628,464 83

Contributions et Revenus de l'Exercice 1834.

Les droits à recouvrer qui ont été constatés au profit de l'État sur cet exercice, jusqu'au 31 décembre 1834, montent à 1,007,716,786 96, savoir :

Contributions directes		353,429,775 83
Impôts et revenus indirects		603,286,439 80
Coupes de bois		22,911,702 81
Produits divers		28,088,868 52
TOTAL		1,007,716,786 96
Sur cette somme il a été reçu par le Trésor antérieurement au 1er janvier 1834	18,907 45	
Pendant l'année 1834	951,870,763 92	
		951,889,671 37
Et il restait à recouvrer au 1er janvier 1835 celle de		55,827,115 59

SAVOIR :

Sur les contributions directes	47,255,778f 83c
—— Impôts et revenus indirects	5,025,862 98
—— Coupes de bois	350,019 45
—— Produits divers	3,195,454 33
SOMME PAREILLE	55,827,115 59

Contributions et Revenus de l'Exercice 1835.

Les recouvrements effectués pendant l'année 1334, par anticipation sur les produits de l'exercice 1835, ont été de 2,675,680f 91c

SAVOIR :

Sur les impôts et revenus indirects	15,829 27
Sur les produits divers	573,026 90
——— Ressources extraordinaires	2,086,824 74
SOMME PAREILLE	2,675,680 91

Produits spéciaux affectés à la Construction de Ponts, Canaux et Travaux divers soumissionnés.

Les termes échus des engagements souscrits par les compagnies ou établissements qui ont fourni les fonds nécessaires à la construction de ponts, canaux et travaux divers adjugés en vertu de lois spéciales, s'élevaient, au 1er janvier 1835, à 140,730,200f 00c

Ces fonds ont été versés au Trésor public,

Antérieurement au 1er janvier 1834, pour	140,290,200 00
Pendant l'année 1834, pour	440,000 00
TOTAL	140,730,200 00

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1834, se sont élevés à 1,177,059,055f 95c

	EXERCICE 1833.	EXERCICE 1834.	EXERCICE 1835.
Contributions directes	50,060,788 24	316,173,997 00	"
Impôts et revenus indirects	4,720,847 41	588,241,669 37	15,829 27
Coupes de bois	749,303 04	22,561,683 36	"
Produits divers	3,943,235 19	24,893,414 19	573,026 90
	59,474,173 88	951,870,763 92	588,856 17
Ressources extraordinaires	162,598,437 24	"	2,086,824 74
	222,072,611 12	951,870,763 92	2,675,680 91
		1,176,619,055 95	
Produits d'emprunts faits à diverses compagnies pour les ponts et canaux		440,000 00	
ENSEMBLE		1,177,059,055 95	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1834 (Page 18).

Tableau indiquant les Agents administratifs qui liquident les Droits à la charge des Redevables de l'Etat, et les Comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits.

CONTRIBUTIONS et REVENUS.	AGENTS ADMINISTRATIFS QUI LIQUIDENT les droits à la charge des redevables de l'État.	COMPTABLES qui EFFECTUENT LE RECOUVREMENT des droits liquidés.
Contributions directes.....	Directeurs et contrôleurs des contributions directes.	Receveurs des finances.
Enregistrement, timbre et domaines	Receveurs, vérificateurs et inspecteurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.
Douanes et sels.....	Vérificateurs et liquidateurs des droits de douanes.	Receveurs des douanes et sels.
Boissons et droits divers.....	Commis aux exercices et receveurs des contributions indirectes.	Receveurs des contributions indirectes.
Tabacs et poudres.....	Entreposeurs des tabacs et des poudres à feu.	*Idem.*
Postes.....	Directeurs et inspecteurs des postes.....	Directeurs des postes et payeurs du Trésor aux armées.
Coupes de bois.....	Conservateurs et agents forestiers.....	Receveurs généraux des finances et receveurs de l'enregistrement.
Salines et mines de sel de l'Est....	Administration centrale des finances.....	Caissier du Trésor.
Produit de la ferme des jeux.....	*Idem*.....	*Idem.*
Loterie royale.....	Receveurs et inspecteurs de la loterie.....	Receveurs de la loterie.
Produits divers.....	Administration centrale des finances.....	Tous les comptables des finances.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Etat général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1833, 1834 et 1835, au 1er Janvier 1835.

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1834. — Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. — Antérieurement au 1er janvier 1834.	Pendant l'année 1834.	TOTAL.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la clôture de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1833.					
38	Contributions directes	357,090,629 78	"	12,831 66	357,077,798 12	307,017,009f88c	50,060,788f24c	357,077,798f12c	"	
40	Enregistrement, timbre et domaines	198,402,139 09	3,035,213 90	"	201,437,352 99	197,355,443 97	990,589 41	198,346,033 38	3,091,319f61c	
42	Douanes et sels	161,232,518 47	18,046 09	"	161,250,564 56	161,232,518 47	18,046 09	161,250,564 56	"	
44	Boissons, droits divers, tabacs et poudres	176,566,110 70	385,909 20	"	176,952,019 90	173,419,620 45	2,995,254 23	176,414,874 68	537,145 22	
46	Postes	35,372,523 27	"	10,617 57	35,361,905 70	35,111,462 52	250,443 18	35,361,905 70	"	
48	Coupes de bois	23,342,095 46	"	86,338 20	23,255,757 26	22,506,454 22	749,303 04	23,255,757 26	"	
50	Salines et mines de sel de l'Est	1,208,681 16	"	"	1,208,681 16	1,200,000 00	8,681 16	1,208,681 16	"	
52	Produit de la ferme des jeux	5,500,000 00	"	"	5,500,000 00	5,042,166 66	457,833 34	5,500,000 00	"	
52	Bénéfice de la loterie royale	10,139,993 17	"	"	10,139,993 17	10,139,993 17	"	10,139,993 17	"	
54, 56, 58 et 60	Produits divers	21,837,560 28	600,923 15	"	22,438,483 43	18,495,248 24	3,943,235 19	22,438,483 43	"	
62	Ressources extraordinaires	167,000,000 00	"	"	167,000,000 00	4,401,562 76	162,598,437 24	167,000,000 00	"	
		1,157,692,251 38	4,040,092 34	109,787 43	1,161,622,556 29	935,921,480 34	222,072,611 12	1,157,994,091 46	3,628,464 83	
			3,930,304 91							

EXERCICE 1834.

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1833, 1834 et 1835, au 1er Janvier 1835.*

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. Antérieurement au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Droits constatés.	Opérations de l'année 1834. Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Antérieurement au 1er janvier 1834.	Pendant l'année 1834.	TOTAL.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1834.					
39	Contributions directes	"	363,429,775f83c	"	363,429,775f83c	"	316,173,997f00c	316,173,997f00c	47,255,778f83c	
41	Enregistrement, timbre et domaines	"	196,287,119 81	"	196,287,119 81	"	195,303,250 64	195,303,250 64	983,869 17	
43	Douanes et sels	"	159,619,524 81	"	159,619,524 81	"	159,619,524 81	159,619,524 81	"	
45	Boissons, droits divers, tabacs et poudres	18,907 45	188,601,669 64	"	188,620,577 09	18,907 45	185,628,280 00	185,647,187 45	2,973,389 64	
47	Postes	"	36,210,398 10	"	36,210,398 10	"	35,865,156 96	35,865,156 96	345,241 14	
49	Coupes de bois	"	22,911,702 81	"	22,911,702 81	"	22,561,683 36	22,561,683 36	350,019 45	
51	Salines et mines de sel de l'Est	"	1,465,029 69	"	1,465,029 69	"	1,200,000 00	1,200,000 00	265,029 69	
53	Produit de la ferme des jeux	"	5,500,000 00	"	5,500,000 00	"	5,041,666 66	5,041,666 66	458,333 34	
53	Bénéfice de la loterie royale	"	5,583,790 30	"	5,583,790 30	"	5,583,790 30	5,583,790 30	"	
55, 57, 59 et 61.	Produits divers	"	28,088,868 52	"	28,088,868 52	"	24,893,414 19	24,893,414 19	3,195,454 33	
		18,907 45	1,007,697,879 51	"	1,007,716,786 96	18,907 45	951,870,763 92	951,889,671 37	55,827,115 59	EXERCICE 1835.

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les Exercices 1833, 1834 et 1835, au 1er Janvier 1835.*

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. Antérieurement au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Droits constatés.	Opérations de l'année 1834. Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Antérieurement au 1er janvier 1834.	Pendant l'année 1834.	TOTAL.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1835.				
63	Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	15,829f27c	"	15,829f27c	"	15,829f27c	15,829f27c	"	
	Produits divers	"	573,026 90	"	573,026 90	"	573,026 90	573,026 90	"	
	Ressources extraordinaires	"	7,146,945 00	"	7,146,945 00	"	2,086,824 74	2,086,824 74	5,060,120f26c	
		"	7,735,801 17	"	7,735,801 17	"	2,675,680 91	2,675,680 91	5,060,120 26	
					PONTS, CANAUX	ET TRAVAUX DIVERS.				
376	Produits des emprunts faits aux soumissionnaires des ponts, canaux et travaux divers	140,290,200f00c	440,000 00	"	140,730,200 00	140,290,200 00	440,000 00	140,730,200 00	"	
					RÉCAPITU	LATION.				
	EXERCICE 1833	1,157,692,251 38	3,930,304 91	"	1,161,622,556 29	935,921,480 34	222,072,611 12	1,157,994,091 46	3,628,464 83	
	EXERCICE 1834	18,907 45	1,007,697,879 51	"	1,007,716,786 96	18,907 45	951,870,763 92	951,889,671 37	55,827,115 59	
	EXERCICE 1835	"	7,735,801 17	"	7,735,801 17	"	2,675,680 91	2,675,680 91	5,060,120 26	
	Produits spéciaux des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	140,290,200 00	440,000 00	"	140,730,200 00	140,290,200 00	440,000 00	140,730,200 00	"	
	TOTAUX	1,298,001,358 83	1,019,803,985 59	"	2,317,805,344 42	1,076,230,587 79	1,177,059,055 95	2,253,289,643 74	64,515,700 68	
			1,019,803,985f 59c							

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES IMPOSITIONS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière.	Principal	154,742,735f 82c	247,376,538f 62c	357,077,798f 12c	"
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,758,896 66			
	19 centimes pour dépenses départementales fixes et variables	29,490,092 86			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,547,427 78			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	13,156,022 64			
	Centimes facultatifs pour dépenses du cadastre	4,321,942 25			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,547,427 77			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	16,932,158 77			
	Fonds de réimpositions	879,834 07			
Contribution additionnelle des bois des communes			1,010,299 00		
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,079 66	52,655,073 00		
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,012 03			
	19 centimes pour dépenses départementales fixes et variables	6,460,013 28			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	340,000 75			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	2,799,779 31			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,000 75			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,881,923 76			
	Fonds de réimpositions	393,263 46			
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	21,999,919 43	27,211,670 52		
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,519,988 11			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	515,064 51			
	5 centimes pour décharges et non-valeurs et frais de recensement	1,099,995 97			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	76,702 50			
Contribution des patentes.	Principal (*réduit de la somme nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes*)	22,784,442 79	28,139,742 88		
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	996,130 24			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	698,905 14			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges	1,353,327 31			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux attributions des communes	1,925,981 87			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	84,746 68			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	296,208 85			
Fonds pour frais de premier avertissement			684,474 10		
			357,077,798 12	(A) 357,077,798 12	"

(Voir les développements, pages 502 à 519.)

(A) Antérieurement au 1er janvier 1834 ..... 307,017,109f 88c
Pendant l'année 1834 ..... 50,060,788 24
} 357,077,798f 12c

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES IMPOSITIONS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1834.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière.	Principal	154,785,333f 10c	251,594,737f 79c	316,173,997f 00c	47,255,778f 83c
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,765,644 73			
	19 centimes pour dépenses départementales fixes et variables	29,497,273 34			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,547,853 14			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	13,251,663 62			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	1,598,617 56			
	——— pour dépenses du cadastre	4,562,384 74			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,547,853 13			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	16,629,753 41			
	Idem de l'instruction primaire	2,455,484 17			
	Fonds de réimpositions	952,876 85			
Contribution additionnelle des bois des communes			1,034,644 00		
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,391 32	53,380,797 11		
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,061 80			
	19 centimes pour dépenses départementales fixes et variables	6,460,072 43			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	340,003 86			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	2,815,392 53			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	330,493 03			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,003 86			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,824,039 40			
	Idem de l'instruction primaire	401,739 67			
	Fonds de réimpositions	428,599 21			
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,000,011 51	27,269,818 34		
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,520,002 84			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	536,573 29			
	5 centimes pour décharges et non-valeurs et frais de recensement	1,100,000 57			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	113,230 13			
Contribution des patentes.	Principal (*réduit de la somme nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes*)	23,973,118 42	29,446,112 54		
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,042,353 59			
	Centimes facultatifs pour dépense d'utilité départementale	757,623 57			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges; aux attributions des communes; aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	3,388,645 75			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	284,371 21			
Fonds pour frais de premier avertissement			703,666 05		
			363,429,775 83	316,173,997 00	47,255,778 83

(Voir les développements, pages 520 à 529).

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — Antérieurement au 1er janvier 1834.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — Pendant l'année 1834.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes..	de meubles	7,616,753f 84c	7,616,704f 26c	49f 28c	7,616,753f 54c	3f 30
			d'immeubles	74,583,286 19	74,523,573 09	12,193 61	74,535,766 70	47,519 49
		Donations.	en ligne directe	5,435,763 38	5,435,528 30	216 10	5,435,744 40	18 98
			entre époux	44,930 83	44,828 52	"	44,828 52	102 31
			en ligne collatérale	1,080,356 58	1,078,942 53	479 05	1,079,421 58	935 00
			entre personnes non parentes	653,602 92	651,794 18	168 79	651,962 97	1,639 95
		Successions.	en ligne directe	8,375,219 03	8,375,167 33	51 70	8,375,219 03	"
			entre époux	3,780,342 66	3,780,216 60	"	3,780,216 60	126 06
			en ligne collatérale	14,862,572 66	14,858,071 46	4,501 20	14,862,572 66	"
			entre personnes non parentes	3,242,134 71	3,242,134 71	"	3,242,134 71	"
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,432,032 16	1,432,028 19	"	1,432,028 19	3 97
			Adjudications au rabais et marchés	563,951 42	563,593 92	"	563,593 92	357 50
			Obligations	5,763,088 12	5,762,142 45	791 67	5,762,934 12	154 00
			Cautionnements	725,201 95	725,135 95	66 00	725,201 95	"
			Libérations	3,831,884 99	3,831,751 45	21 78	3,831,773 23	111 76
			Condamnations, collocations et liquidatns.	1,339,106 04	1:338,893 41	9 02	1,338,902 43	203 61
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs		5,756,433 33	5,756,403 63	14 30	5,756,417 93	15 40
		—— judiciaires		3,817,398 35	3,816,573 35	622 19	3,817,195 54	202 81
		—— extrajudiciaires		7,343,145 88	7,343,141 48	4 40	7,343,145 88	"
		—— de l'état civil		2,269 30	2,269 30	"	2,269 30	"
	Droits et demi-droits en sus			1,514,746 11	1,505,226 10	1,623 50	1,506,849 60	7,896 51
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc* (*).				151,764,223 45	151,684,120 21	20,812 59	151,764,932 80	59,290 65
Greffes, *y compris le décime pour franc*				4,124,935 53	4,124,905 83	"	4,124,905 83	29 70
Hypothèques (*idem*)				1,528,643 45	1,528,039 37	563 93	1,528,603 30	40 15
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)				3,970,011 68	3,332,387 37	265,542 71	3,597,930 08	372,081 60
Décime pour franc.	des amendes attribuées aux communes et hospices			121,952 69	73,383 73	12,176 68	85,560 41	36,392 28
	des attributions des greffiers sur les droits de greffe			104,257 93	104,257 63	"	104,257 63	0 30
Droit du sceau attribué au trésor. (Loi du 17 août 1828.)				106,912 76	106,912 76	"	106,912 76	"
Passeports et permis de port d'armes de chasse				1,828,194 00	1,828,194 00	"	1,828,194 00	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.				275,486 52	275,486 52	"	275,486 52	"
Recouvrements de frais de justice				1,741,104 79	1,025,970 57	233,061 36	1,259,031 93	482,072 86
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				63,818 58	48,125 40	5,817 17	53,942 57	9,876 01
				165,629,541 38	164,131,783 39	537,974 44	164,669,757 83	959,783 55
Timbre.	Timbre sujet au décime pour franc, *le décime y compris*			84,794 97	84,794 97	"	84,794 97	"
	Timbre non sujet au décime pour franc			29,858,067 18	29,857,823 63	86 40	29,857,910 03	157 15
Revenus et prix de vente de domaines.	Pêche. (*Baux et licences.*)			454,623 09	393,313 26	16,971 71	410,284 97	44,338 12
	Revenus de domaines			502,214 81	439,118 48	31,618 41	470,736 89	31,477 92
	Dommages-intérêts adjugés à l'État			218,921 46	97,323 74	47,576 53	144,800 27	74,121 19
	Rentes. (Arrérages et transferts.)			105,429 93	58,438 72	8,440 34	66,879 06	38,550 87
	Prix de ventes de mobilier et créances exigibles			129,351 63	115,796 58	1,437 66	117,234 24	12,116 84
	Épaves, déshérences et biens vacants			276,809 29	246,372 33	11,366 88	257,739 21	19,070 08
	Biens vendus en exécution des lois du 25 vent. an XII et antérres.			1,776 161 42	1,700,104 48	36,220 91	1,736,325 39	39,836 03
	Recettes accidentelles, *y compris les reliquats sur les biens des communes*			173,255 04	82,360 33	10,374 81	92,675 14	80,579 90
Domaines et bois engagés ou échangés				2,228,183 34	148,374 06	288,521 32	436,895 38	1,791,287 96
(*) (Voir, pages 538 à 557, le développement par nature d'actes et de mutations.)				201,437,352 99	197,355,443 97	930,589 41	198,346,033 38	3,091,319 61

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1834.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes....	de meubles	7,586,431f 00c	7,586,308f 68c	122f 32c
			d'immeubles	71,990,707 39	71,956,480 29	34,227 10
		Donations..	en ligne directe	5,405,538 96	5,405,361 59	177 37
			entre époux	40,661 04	40,558 74	102 30
			en ligne collatérale	1,079,185 00	1,079,185 09	"
			entre personnes non parentes	674,680 76	672,573 27	2,107 49
		Successions.	en ligne directe	8,420,339 89	8,420,339 89	"
			entre époux	3,529,867 59	3,529,867 59	"
			en ligne collatérale	15,068,612 13	15,068,612 13	"
			entre personnes non parentes	3,666,331 36	3,666,331 36	"
		Actes divers	Baux et antichrèses	1,427,325 11	1,427,316 78	8 33
			Adjudications au rabais et marchés	586,088 54	585,696 50	392 04
			Obligations	6,017,414 53	6,017,227 39	217 14
			Cautionnements	740,037 10	740,037 10	"
			Libérations	3,829,579 47	3,829,469 36	110 11
			Condamnations, collocations et liquidations	1,279,762 89	1,279,130 64	632 25
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs		5,815,903 95	5,815,887 45	16 50
		—— judiciaires		2,916,096 82	3,915,970 32	126 50
		—— extrajudiciaires		7,421,871 78	7,421,869 58	2 20
		—— de l'état civil		1,565 30	1,565 30	"
	Droits et demi-droits en sus			1,558,642 77	1,552,884 42	5,758 35
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				150,056,673 47	150,012,673 47	44,000 00
Greffes, *y compris le décime pour franc*				3,998,404 78	3,998,288 02	116 76
Hypothèques, *idem*				1,509,909 87	1,508,509 87	1,400 00
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices, *idem*				3,867,450 98	3,657,450 98	210,000 00
Décime pour franc....	des amendes attribuées aux communes et hospices			83,187 55	70,187 55	13,000 00
	des attributions des greffiers sur les droits de greffe			101,265 99	101,264 91	1 08
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse				2,058,570 00	2,058,570 00	"
Droit du sceau attribué au Trésor. (Loi du 17 août 1828.)				114,332 92	114,332 92	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				262,985 52	262,985 52	"
Recouvrements de frais de justice				1,236,963 95	996,963 95	240,000 00
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				55,637 50	45,637 50	10,000 00
				163,345,382 53	162,826,864 69	518,517 84
Timbre...	Timbre sujet au décime pour franc, *le décime y compris*			89,666 66	89,666 66	"
	Timbre non sujet au décime pour franc			28,883,854 30	28,883,502 97	351 33
Revenus et prix de vente de domaines.	Pêche. (Baux et licences.)			389,621 92	369,621 92	20,000 00
	Revenus de domaines			479,135 65	444,135 65	35,000 00
	Dommages-intérêts adjugés à l'État			138,023 05	88,023 05	50,000 00
	Rentes. (Arrérages et transferts.)			62,896 50	52,896 50	10,000 00
	Prix de ventes de mobilier et créances exigibles			79,149 96	74,149 96	5,000 00
	Épaves, déshérences et biens vacants			211,870 14	196,870 14	15,000 00
	Biens vendus en exécution des lois des 25 ventôse an XII et antérieures			2,069,883 19	2,029,833 19	40,000 00
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes			159,469 38	119,469 38	40,000 00
Domaines et bois engagés ou échangés				378,216 53	128,216 53	250,000 00
(Le développement, par nature d'actes et de mutations, sera publié dans le compte de l'année 1835.)				196,287,119 81	195,303,250 64	983,869 17

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1834.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1834.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation	101,636,816f 08c	101,636,816f 08c	"	101,636,816f 08c	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,256,378 67	1,256,378 67	"	1,256,378 67	"
Droits de douanes — au transit	40,399 01	40,399 01	"	40,399 01	"
Droits de douanes — à la réexportation des entrepôts	76,808 38	76,808 38	"	76,808 38	"
Droits de douanes — à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	616 61	616 61	"	616 61	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	63,608 16	63,608 16	"	63,608 16	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	22,344 96	22,344 96	"	22,344 96	"
Droits de navigation — Francisation des navires	3,577 90	3,577 90	"	3,577 90	"
Droits de navigation — Transfert de propriété des navires	3,718 98	3,718 98	"	3,718 98	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,424,985 82	1,424,985 82	"	1,424,985 82	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Demi-droit de tonnage au bureau de Fécamp	7,682 64	7,682 64	"	7,682 64	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	280,796 43	280,796 43	"	280,796 43	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	106,840 81	106,840 81	"	106,840 81	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	8,723 00	8,723 00	"	8,723 00	"
Droits de navigation — Expédition pour entrée et sortie des navires	84,648 30	84,648 30	"	84,648 30	"
Droits de navigation — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	198,800 80	198,800 80	"	198,800 80	"
Droits de navigation — Taxes locales, — pour l'entretien du magasin de sauvetage de Quillebeuf	4,075 63	4,075 63	"	4,075 63	"
Droits de navigation — Taxes locales, — ——— du bassin à flot de la Rochelle	1,253 97	1,253 97	"	1,253 97	"
Droits de navigation — Taxes locales, — pour subvenir aux travaux d'achèvement du port du Havre	437,440 06	437,440 06	"	437,440 06	"
Droits de navigation — Taxes locales, — ——— d'amélioration du port de Boulogne	18,542 60	18,542 60	"	18,542 60	"
Droits de navigation — Taxes locales, — ——— du bassin de la Sèvre niortaise	234 20	234 20	"	234 20	"
Droits de navigation — Taxes locales, — Droit de péage perçu à Bordeaux, pour subvenir aux travaux du port	94,157 47	94,157 47	"	94,157 47	"
Droits de navigation — Taxes locales, — Droit d'entrée et de séjour des navires dans les bassins à flot du Havre	5,965 51	5,965 51	"	5,965 51	"
Droits et produits accessoires — Timbre des expéditions	326,814 93	326,814 93	"	326,814 93	"
Droits et produits accessoires — Droits de sortie qui étaient dûs aux colonies françaises, perçus par supplément	578 37	578 37	"	578 37	"
Droits et produits accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	6,565 68	6,565 68	"	6,565 68	"
Droits et produits accessoires — Décime revenant au Trésor sur les amendes, doubles droits et transactions	28,626 16	28,626 16	"	28,626 16	"
Droits et produits accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	53,250 00	53,250 00	"	53,250 00	"
Droits et produits accessoires — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts (Loi du 17 février 1832.)	34,872 87	34,872 87	"	34,872 87	"
Droits et produits accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	738 01	738 01	"	738 01	"
Droits et produits accessoires — Recettes accidentelles	44,842 19	26,796 10	18,046f09c	44,842 19	"
	106,274,704 20	106,256,658 11	18,046 09	106,274,704 20	"
Taxe de consommation des sels	54,975,860 36	54,975,860 36	"	54,975,860 36	"
(*Voir*, pages 568 à 585, le développement par nature de valeurs et de marchandises.)	161,250,564 56	161,232,518 47	18,046 09	161,250,564 56	"

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1834.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation	101,398,966f 70c	101,298,966f 70c	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,087,341 96	1,087,341 96	"
Droits de douanes — au transit	44,807 46	44,807 46	"
Droits de douanes — à la réexportation des entrepôts	63,855 74	63,855 74	"
Droits de douanes — à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	582 64	582 64	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	57,007 53	57,007 53	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	13,480 00	13,480 00	"
Droits de navigation — Francisation des navires	4,853 47	4,853 47	"
Droits de navigation — Transfert de propriété des navires	4,166 48	4,166 48	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,540,311 91	1,540,311 91	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Demi-droit de tonnage au bureau de Fécamp	"	"	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	270,858 63	270,858 63	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	113,978 70	113,978 70	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	9,396 20	9,396 20	"
Droits de navigation — Expédition pour entrée et sortie des navires	89,987 15	89,987 15	"
Droits de navigation — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	208,337 70	208,337 80	"
Droits de navigation — Taxes locales, — pour l'entretien du magasin de sauvetage de Quillebeuf	"	"	"
Droits de navigation — Taxes locales, — ——— du bassin à flot de la Rochelle	"	"	"
Droits de navigation — Taxes locales, — pour subvenir aux travaux d'achèvement du port du Havre	415,790 05	415,790 05	"
Droits de navigation — Taxes locales, — ——— d'amélioration du port de Boulogne	21,610 08	21,610 08	"
Droits de navigation — Taxes locales, — ——— du bassin de la Sèvre niortaise	196 43	196 43	"
Droits de navigation — Taxes locales, — Droit de péage perçu à Bordeaux, pour subvenir aux travaux du port	85,393 33	85,393 33	"
Droits de navigation — Taxes locales, — Droit d'entrée et de séjour des navires dans les bassins à flot du Havre	10,627 34	10,627 34	"
Droits et produits accessoires — Timbre des expéditions	339,405 15	339,405 15	"
Droits et produits accessoires — Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	574 88	574 88	"
Droits et produits accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	12,538 12	12,538 12	"
Droits et produits accessoires — Décime revenant au Trésor sur les amendes, doubles droits et transactions	29,187 20	29,187 20	"
Droits et produits accessoires — Moitié réservée au Trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres	869 26	869 26	"
Droits et produits accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	48,000 00	48,000 00	"
Droits et produits accessoires — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts. (Loi du 17 février 1832.)	153,208 35	153'208 35	"
Droits et produits accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	952 68	952 68	"
Droits et produits accessoires — Recettes accidentelles	31,514 49	31,514 49	"
Droits et produits accessoires — Fonds en dépôt et non réclamés au 31 décembre 1834	46,165 36	46,165 36	"
	106,103,964 99	106,103,964 99	"
Taxe de consommation des sels	53,515,559 82	53,515,559 82	"
(Le développement par nature de valeurs et de marchandises sera publié dans le compte de 1835.)	159,619,524 81	159,619,524 81	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres.

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1834.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1834.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc	4,417,013 00	4,403,969 75	7,294 18	4,411,263 93	5,749 07
Droit de 15 centimes par expédition	573,218 55	573,216 85	1 70	573,218 55	"
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	44,224,692 21	43,017,498 84	946,142 90	43,963,641 74	261,050 47
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs, et taxe unique aux entrées	14,229,752 95	13,689,136 20	395,889 59	14,085,025 79	144,727 16
Droit de fabrication sur les bières	6,917,249 89	6,738,695 03	167,321 27	6,906,016 30	11,233 59
Droits divers.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	2,767,644 98	2,728,601 90	37,109 99	2,765,711 89	1,933 09
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	5,463,793 09	5,008,387 19	421,868 25	5,430,255 44	33,537 65
Cartes	527,820 75	468,634 67	58,818 77	527,453 44	367 31
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur)	6,991,332 45	6,757,238 62	234,093 83	6,991,332 45	"
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	1,502,372 45	1,502,372 45	"	1,502,372 45	"
Navigation et péages sur les rivières et canaux	4,295,237 41	4,294,579 97	657 44	4,295,237 41	"
Péages sur les ponts	369,203 75	369,203 75	"	369,203 75	"
Timbre des expéditions et quittances délivrées	2,465,053 60	2,464,831 00	222 60	2,465,053 60	"
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,165,753 39	1,097,052 27	26,916 25	1,123,968 52	41,784 87
Dixième du produit des octrois	5,160,135 93	4,593,720 46	563,615 31	5,157,335 77	2,800 16
Amendes de la régie. (Portion du Trésor.)	201,361 58	201,361 58	"	201,361 58	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,281,849 47	1,214,063 62	42,729 90	1,256,793 52	25,055 95
Recettes extraordinaires	158,250 31	155,018 17	2,969 77	157,987 94	262 37
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. Abonnement pour traitement des employés des octrois.	408,054 60	403,621 66	4,432 94	408,054 60	"
Sur les communes. ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	222,042 45	167,756 33	45,677 61	213,433 94	8,608 51
Sur les communes. ——— pour frais d'impressions, etc	144,093 96	122,833 97	21,224 97	144,058 94	35 02
Sur les fabricants de cartes	136,110 34	136,097 84	12 50	136,110 34	"
Sur les employés, pour prix d'instruments	4,341 98	4,341 88	0 10	4,341 98	"
Sur les cultivateurs de tabacs	114,777 65	114,777 65	"	114,777 65	"
	103,741,156 74	100,227,011 65	2,976,999 87	103,204,011 52	537,145 22
Produit de la vente des tabacs	69,648,545 62	69,631,307 78	17,237 84	69,648,545 62	"
Produit de la vente des poudres	3,562,317 54	3,561,301 02	1,016 52	3,562,317 54	"
(*Voir* le développement par nature de valeurs et quantités, pages 591 à 617.)	176,952,019 90	173,419,620 45	2,995,254 23	176,414,874 68	537,145 22

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1834.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1834.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	5,574,514f 31c	53f 14c	5,566,346f 05c	5,566,404f 19c	8,110f 12c
Droit de 15 centimes par expédition	649,160 70	0 30	649,158 76	649,159 06	1 64
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	46,166,937 32	10,301 94	45,208,197 88	45,218,499 82	948,437 50
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs, et taxe unique aux entrées	16,308,660 17	2,498 45	15,761,959 69	15,764,458 14	544,202 02
Droit de fabrication sur les bières	7,678,770 74	300 74	7,522,052 86	7,522,353 60	156,417 14
Droits divers.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	2,936,703 33	912 87	2,905,191 60	2,906,104 47	30,598 86
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	5,852,994 61	297 10	5,413,232 17	5,413,529 27	439,465 34
Cartes	540,829 31	"	485,811 68	485,811 68	55,017 63
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	7,562,449 59	"	7,334,428 13	7,334,328 13	228,021 46
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	1,586,226 85	"	1,586,226 85	1,886,226 85	"
Navigation sur les rivières et canaux	4,546,120 95	"	4,545,710 95	4,545,710 94	410 01
Péages sur les ponts	404,127 76	"	404,127 76	404,127 76	"
Timbres des expéditions et quittances délivrées	2,669,329 60	0 30	2,668,934 00	2,668,934 30	395 30
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,133,965 07	190 93	1,090,853 95	1,091,044 88	42,920 19
Dixième du produit des octrois	5,213,814 17	79 73	4,838,301 30	4,838,381 03	375,433 14
Amendes de la régie. (Portion du Trésor.)	228,829 35	"	228,826 35	228,029 35	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,198,046 62	3,630 00	1,141,740 02	1,145,370 02	52,676 60
Recettes extraordinaires	113,325 39	132 01	108,935 69	109,067 70	4,257 69
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. Abonnement pour traitement des employés des octrois.	423,226 02	"	417,506 11	417,506 11	5,719 91
Sur les communes. ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	240,824 54	"	191,453 34	191,453 34	49,371 20
Sur les communes. ——— pour frais d'impressions	95,972 75	181 54	66,012 79	57,094 33	28,878 42
Sur les fabricants de cartes	142,144 23	"	142,144 23	142,144 23	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	13,106 20	"	13,068 90	13,068 90	37 30
Sur les cultivateurs de tabacs	138,972 59	"	138,972 59	138,972 59	"
	111,419,052 17	18,584 05	108,430,096 64	108,448,680 69	2,970,371 48
Produit de la vente des tabacs	72,644,522 00	323 40	72,643,387 44	72,643,710 84	811 16
Produit de la vente des poudres	4,557,002 92	"	4,554,795 93	4,554,795 92	2,207 00
(Le développement par nature de valeurs et quantités sera publié dans le compte de 1835.)	188,620,577 09	18,907 45	185,628,280 00	185,647,187 45	2,973,389 64

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1834.	PENDANT l'année 1834.	TOTAL.	
Produit de la taxe des lettres	30,537,953 01	30,537,953 01	"	30,537,953 01	"
Produit du service rural	1,504,531 38	1,504,531 38	"	1,504,531 38	"
Droit de 5 pr 0/0 sur les articles d'argent	886,293 62	886,293 62	"	886,293 62	"
Produit des places dans les malles-postes	1,816,740 59	1,816,740 59	"	1,816,740 59	"
——— dans les paquebots de Calais à Douvres	11,631 80	11,631 80	"	11,631 80	"
Produit des offices étrangers	586,461 91	336,018 73	250,443 18	586,461 91	"
Recettes extraordinaires	18,293 39	18,293 39	"	18,293 39	"
	35,361,905 70	35,111,462 52	250,443 18	35,361,905 70	"

(*Voir*, pages 626 à 634, le développement par nature de produits.)

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1834.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres	31,295,773f 45c	31,295,773f 45c	"
——— du service rural	1,605,315 94	1,605,315 94	"
Droit de 5 pr 0/0 sur les articles d'argent	821,479 05	821,479 05	"
Produit des places dans les malles-postes	1,751,090 86	1,751,090 86	"
——— dans les paquebots de Calais à Douvres	56,553 38	56,553 38	"
Produit des offices étrangers	642,443 56	312,527 62	329,915f 94c
Recettes extraordinaires	37,741 86	22,416 66	15,325 20
	36,210,398 10	35,865,156 96	345,241 14

(Le développement par nature de produits sera publié dans le compte de 1835.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Coupes de Bois.

EXERCICE 1833.

PRODUIT PRINCIPAL.

	NOMBRE d'hectares.	NOMBRE d'arbres.	
Coupes de l'exercice 1833 qui ont été mises en vente	28,999 30	376,986	
A déduire : Coupes restées invendues	5,640 98	42,247	
RESTE pour coupes adjugées	23,358 32	334,739	
La vente des hectares a été adjugée au prix moyen de 709f 37c l'hectare, et a produit pour le Trésor une ressource de 16,569,692f 36c, et il a été vendu des arbres pour 3,113,421f 91c, ensemble : 19,683,114f 27c			
Cette somme représente les ventes faites depuis le 1er janvier 1833 jusqu'au 31 décembre suivant, dont le montant a été entièrement réalisé par les receveurs généraux des finances, ci			19,683,114f 27c

PRODUITS ACCESSOIRES.

Ces produits ont été recouvrés par les receveurs de l'enregistrement, et se rattachent, comme le principal des adjudications, aux ventes faites pendant l'année 1833.

Ils se subdivisent ainsi qu'il suit :

Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,040,238 11	
Prix de ventes de plants d'arbres, de châblis, délivrances aux usagers	733,858 15	
Revenus des bois affermés ou affectés à des usines	139,713 32	
Adjudications de glandées, pâturages et droits d'usage appartenant à l'État	49,193 83	3,572,642 99
Vacations des arpenteurs dans les bois de l'État, remboursées	86,244 89	
Frais de poursuites et d'instances concernant les forêts, recouvrés	427,310 09	
Produits de droit de chasse affermés dans les forêts de l'État	72,716 45	
Recettes accidentelles	23,368 15	
TOTAL du produit des coupes de bois de l'exercice 1833		23,255,757 26

Ces recettes ont été réalisées pendant les années ci-après :

	ANNÉE 1833.	ANNÉE 1834.	TOTAL.
Principal	19,165,224f 06c	517,890f 21c	19,683,114f 27c
Produits accessoires	3,341,230 16	231,412 83	3,572,642 99
(*Voir* le développement, pages 638 à 643.)	22,506,454 22	749,303 04	23,255,757 26

EXERCICE 1834.

PRODUIT PRINCIPAL.

	NOMBRE d'hectares.	NOMBRE d'arbres.		
Coupes de l'ordinaire 1834 qui ont été mises en vente	29,949f	356,263f		
A déduire : coupes restées invendues	6,996	48,036		
RESTE pour coupes adjugées	22,953	308,227		
La vente des hectares a été adjugée au prix moyen de 740f 92c l'hectare, et a produit pour le Trésor une ressource de 16,506,502f 54c, et il a été vendu des arbres pour 2,923,970f 05c, ensemble 19,430,472f 59c				
Cette ressource représente les ventes faites depuis le 1er janvier 1834 jusqu'au 31 décembre suivant, dont le montant était à réaliser par les receveurs généraux, ci			19,430,472f 59c	
Les recouvrements effectués pendant l'année 1834 ne s'étant élevés qu'à			19,320,453 14	19,320,453f 14c
Il est resté à recouvrer au 1er janvier 1835			110,019 45	

PRODUITS ACCESSOIRES.

Cette ressource, dont les receveurs de l'enregistrement suivent la réalisation, se rattache, comme le principal des adjudications, aux ventes faites pendant l'année 1834.

Les droits constatés en 1834 montent à		3,481,230f 22c	
Les recouvrements s'élèvent à 3,241,230f 22c, savoir :			
Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,034,896f 81c		
Prix de ventes de plants d'arbres, châblis, délivrances aux usagers	533,374 40		
Revenus des bois affermés ou affectés à des usines	111,827 61		
Adjudications de glandées, pâturages et droits d'usage appartenant à l'État	50,151 29		
Vacations des arpenteurs dans les bois de l'État	86,486 08		
Frais de poursuites et d'instances concernant les forêts, recouvrés	323,666 55		
Produit de droits de chasse affermés dans les forêts de l'État	91,327 91		
Recettes accidentelles	9,499 57		
		3,241,230 22	3,241,230 22
Et il reste à recouvrer, au 1er janvier 1835		240,000 00	
TOTAL des recouvrements effectués sur le produit des coupes de bois de l'exercice 1834 au 1er janvier 1835			22,561,683 36

(Le développement de ces produits sera publié dans le compte de l'année 1835.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Salines et Mines de Sel de l'Est.

EXERCICE 1833.

RECETTE.

Vente de sel fossile en blocs pour la saturation, et de sel égrugé	93,890f 40c
Vente de sel raffiné à l'intérieur et à l'étranger	2,881,276 46
Recettes de diverses origines	1,478,003 85
TOTAL de la Recette	4,453,170 71

DÉPENSE.

Frais généraux		1,865,871 61
Frais d'exploitation		2,468,755 54
Remise du cinquième du bénéfice brut alloué à la compagnie sur le sel de mer		4,189 32
Prélèvements autorisés par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830		100,000 00
Diminution sur les sels en expédition pour la Suisse		1,332 50
TOTAL de la Dépense		4,440,148 97
Répartition du bénéfice de l'exploitation pour l'année 1833. — Trésor public	8,681 16	13,021 74
Répartition du bénéfice de l'exploitation pour l'année 1833. — Actionnaires	4,340 58	
TOTAL égal à celui de la Recette		4,453,170 71

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000 00
Part dans le bénéfice de l'exploitation	8,681 16
Montant brut du produit acquis au Trésor et porté en recette au budget de l'exercice 1833	1,208,681 16

(*Voir* les Développements, pages 646 et suivantes.)

EXERCICE 1834.

RECETTE.

Vente de sel fossile en blocs pour la saturation, et de sel égrugé	111,755f 16c
Vente de sel raffiné à l'intérieur et à l'étranger	3,408,111 80
Recettes de diverses origines	1,711,017 64
TOTAL de la Recette	5,230,884 60

DÉPENSE.

Frais généraux		1,877,441f 23c
Frais d'exploitation		2,865,165 72
Remise du cinquième du bénéfice brut alloué à la compagnie sur le sel de mer		1,571 40
Prélèvements autorisés par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830		100,000 00
Diminution sur les sels en expédition pour la Suisse		"
TOTAL de la Dépense		4,844,178 35
Répartition du bénéfice présumé de l'exploitation de l'année 1834. — Trésor public	265,029f 69c	386,706 25
Répartition du bénéfice présumé de l'exploitation de l'année 1834. — Actionnaires	121,676 56	
TOTAL égal à celui de la Recette		5,230,884 60

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000f 00c
Part dans le bénéfice présumé de l'exploitation	265,029 69
Produit probable revenant au Trésor pour l'exercice 1834	1,465,029 69
Recette effectuée pendant l'année 1834	1,200,000 00
RESTE à recouvrer	265,029 69

(*Voir* les Développements, page 651.)

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Ferme des Jeux.

EXERCICE 1833.

	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janv. 1834.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1834.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la ferme des jeux	5,500,000f 00c	5,042,166f 66c	457,833f 34c	5,500,000f 00c	"

EXERCICE 1834.

	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1834.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la ferme des jeux	5,500,000f 00c	5,041,666f 66c	458,333f 34c

Bénéfice de la Loterie royale.

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES ROUES.	PRODUIT des MISES.	LOTS GAGNANTS acquittés (*à déduire*).	PRODUIT NET des recouvrements.
ROUE de Paris	11,850,884f 75c	6,542,113f 90c	5,308,770f 85c
—— de Lille	3,891,810 20	2,658,526 20	1,233,284 00
—— de Strasbourg	3,059,540 40	2,393,611 50	665,928 90
—— de Lyon	4,438,581 10	2,885,863 95	1,552,717 15
—— de Bordeaux	3,219,767 35	1,845,844 20	1,373,923 15
	26,460,583 80	16,325,959 75	10,134,624 05
RECETTES accidentelles et extraordinaires			5,369 12
TOTAL du produit net recouvré pendant l'année 1833			10,139,993 17

(*Voir* le développement, pages 644 à 649 du compte des finances de l'année 1833.)

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES ROUES.	PRODUIT des MISES.	LOTS GAGNANTS acquittés (*à déduire*).	PRODUIT NET des recouvrements.
ROUE de Paris	9,669,046f 10c	7,259,579f 55c	2,409,466f 55c
—— de Lille	3,908,412 20	3,253,186 75	655,225 45
—— de Strasbourg	3,025,338 50	2,005,257 35	1,020,081 15
—— de Lyon	4,047,024 50	3,243,530 45	803,494 05
—— de Bordeaux	2,951,776 55	2,257,591 25	694,185 30
	23,601,597 85	18,019,145 35	5,582,452 50
RECETTES accidentelles et extraordinaires			1,337 80
TOTAL du produit net recouvré pendant l'année 1834			5,583,790 30

(*Voir* le développement, pages 656 à 661.)

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers.

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Recette.	Opérations de l'année 1834. Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles. (Voir le développement, page 672)	590,510 13	579,331 89	332,959 00	321,780 76	590,510 13	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles des mines	228,328 87	165,780 75	70,367 92	7,819 80	228,328 87	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	3,950 00	3,950 00	"	"	3,950 00	"
Droit de la vérification des poids et mesures	1,002,559 42	404,650 61	597,908 81	"	1,002,559 42	"
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	468,797 29	300,000 00	168,797 29	"	468,797 29	"
Pensions et rétributions des élèves. — de l'école polytechnique	317,502 47	263,284 60	54,217 87	"	317,502 47	"
Pensions et rétributions des élèves. — de l'école de Saint-Cyr	350,299 17	329,955 42	20,343 75	"	350,299 17	"
Pensions et rétributions des élèves. — de l'école de la Flèche	45,151 02	38,554 58	6,596 44	"	45,151 02	"
Produit de visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères	47,680 00	47,680 00	"	"	47,680 00	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses du personnel de la guerre	892,167 30	3,374 94	888,792 36	"	892,167 30	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenues et pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides	61,212 98	61,212 98	"	"	61,212 98	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Affermages de terrains militaires	438,770 02	406,615 23	32,154 79	"	438,770 02	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Divers autres produits	4,565 82	4,236 35	329 47	"	4,565 82	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	2,189 00	2,189 00	"	"	2,189 00	"
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	153,133 49	153,133 49	"	"	153,133 49	"
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	9,546 25	9,546 25	"	"	9,546 25	"
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	40,324 07	40,324 07	"	"	40,324 07	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	6,575 00	6,575 00	"	"	6,575 00	"
Produit de la vente de terrains, affecté, par la loi du 13 mai 1825, à des constructions qui étaient à faire pour le ministère de la guerre	88,192 03	4,912 03	83,280 00	"	88,192 03	"
Produit de la vente de quatre hôtels, affecté, par la loi du 21 mai 1826, à des constructions faites par les ministères de la justice, de la guerre et des finances	163,591 26	122,358 26	41,233 00	"	163,591 26	"
Produit de la vente de terrains et édifices de la ville du Havre. (Loi du 15 mai 1825)	149,450 18	149,450 18	"	"	149,450 18	"
Produit de réalisation d'annuités provenant de l'ancienne caisse du sceau des titres	3,309 82	3,309 82	"	"	3,309 82	"
Recettes provenant de débets et accroissement de débets constatés à la charge de divers comptables des finances, par suite d'arrêts de la cour des comptes et de vérifications administratives	3,831 78	3,831 78	"	"	3,831 78	"
Recettes sur les débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances	55,407 62	55,407 62	"	"	55,407 62	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	91,148 56	91,148 56	"	"	91,148 56	"
A reporter	5,218,193 55	3,250,813 41	2,296,980 70	329,600 56	5,218,193 55	"

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Recette.	Opérations de l'année 1834. Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles. (Voir *le développement, page 673*)	1,115,757 65	"	5,281,515f 49c	4,165,757f 84c	1,115,757f 65c	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles des mines	223,403 84	"	190,345 66	"	190,345 66	33,058f 18c
Produit des mines. — Produits extraordinaires	5,230 00	"	5,230 00	"	5,230 00	"
Droit de la vérification des poids et mesures	943,638 30	"	396,710 75	"	396,710 75	546,927 55
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	540,000 00	"	250,000 00	"	250,000 00	290,000 00
Pensions et rétributions des élèves. — de l'école polytechnique	245,779 70	"	241,363 05	"	241,363 05	4,416 65
Pensions et rétributions des élèves. — de l'école de Saint-Cyr	289,121 71	"	252,959 62	"	252,959 62	36,162 09
Pensions et rétributions des élèves. — de l'école de la Flèche	45,926 93	"	36,665 48	"	36,665 48	9,261 45
Produit de visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères	53,998 00	"	53,998 00	"	53,998 00	"
Produit de la taxe des brevets d'invention. — Solde au 31 décembre 1833, des fonds existant au Trésor	440,946 50	"	440,946 50	"	440,946 50	"
Produit de la taxe des brevets d'invention. — Produit de l'année	624,866 00	"	265,816 00	"	265,816 00	359,050 00
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses du personnel de la guerre	704,414 55	"	3,224 97	"	3,224 97	701,189 58
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenues et pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides	50,528 50	"	50,528 50	"	50,528 50	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Affermages de terrains militaires	405,056 95	"	405,056 95	"	405,056 95	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Divers autres produits	60,000 00	"	403 52	"	403 52	59,596 48
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,757 00	"	1,757 00	"	1,757 00	"
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	144,913 91	"	144,913 91	"	144,913 91	"
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	9,468 93	"	9,468 93	"	9,468 93	"
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	35,330 43	"	35,330 43	"	35,330 43	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	6,575 00	"	6,575 00	"	6,575 00	"
Produit de la vente de terrains, affecté, par la loi du 13 mai 1825, à des constructions qui étaient à faire par le ministère de la guerre	46,217 63	"	46,217 63	"	46,217 63	"
Produit de la vente de quatre hôtels, affecté, par la loi du 21 mai 1826, à des constructions faites par les ministères de la justice, de la guerre et des finances	187,780 15	"	187,780 15	"	187,780 15	"
Produit de la vente des terrains et édifices de la ville du Havre. (Loi du 15 mai 1825)	213,639 85	"	213,639 85	"	213,639 85	"
Produit de réalisation d'annuités provenant de l'ancienne caisse du sceau des titres	2,127 50	"	2,127 50	"	2,127 50	"
Recettes provenant de débets et accroissement de débets constatés à la charge de divers comptables des finances, par suite d'arrêts de la cour des comptes et de vérifications administratives	2,576 08	"	2,576 08	"	2,576 08	"
Recettes sur les débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances	43,382 95	"	43,382 95	"	43,382 95	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	200,960 62	"	233,100 62	32,140 00	200,960 62	"
A reporter	6,643,398 68	"	8,801,634 54	4,197,897 84	4,603,736 70	2,039,661 98

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLIS.

Suite des *Produits divers.*

Suite de l'EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report d'autre part....	5,218,193 55	3,250,813 41	2,296,980 70	329,600 56	5,218,193 55	"
Suite des PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'État. (Loi du 25 mars 1831).....	396,179 46	396,179 46	"	"	396,179 46	"
Intérêts bonifiés au Trésor sur avances faites à diverses villes.....	161,533 32	181,000 00	"	19,466 68	161,533 32	"
	5,775,906 33	3,827,992 87	2,296,980 70	349,067 24	5,775,906 33	"
PRODUITS DIVERS PROVENANT DES MINISTÈRES. (Ordonnance du 14 septembre 1822. V. page 60.)						
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers.....	1,347,968 57	1,347,333 19	12,880 28	12,244 90	1,347,968 57	"
Prix de vente d'objets provenant de canaux soumissionnés, et reversements de fonds résultant de ce service.....	97,115 20	96,520 94	594 26	"	97,115 20	"
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement....	90,293 30	282,328 78	163 98	192,199 46	90,293 30	"
Prix de vente de chevaux de réforme.....	15,252 75	15,252 75	"	"	15,252 75	"
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État.....	25,645 25	25,645 25	"	"	25,645 25	"
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre.....	4,110 80	4,110 80	"	"	4,110 80	"
——— de la marine.....	17,739 61	17,739 61	"	"	17,739 61	"
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères.....	228,461 36	443,530 06	242,574 70	457,643 40	228,461 36	"
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux.....	14,436 44	26,584 99	"	12,148 55	14,436 44	"
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires.....	90,070 84	90,461 43	"	390 59	90,070 84	"
Produit des vacances d'emplois.....	83,824 11	79,669 03	4,155 08	"	83,824 11	"
Remplacement de moins-value de mobilier.....	9,710 40	9,710 40	"	"	9,710 40	"
Indemnités pour remplacement de militaires.....	177,345 00	177,505 00	"	160 00	177,345 00	"
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques.....	677,312 60	3 90	677,308 70	"	677,312 60	"
Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes.....	15,081 92	15,081 92	"	"	15,081 92	"
Prix de denrées et d'objets de matériel cédés par la France à la Belgique.....	251,241 40	251,241 40	"	"	251,241 40	"
	3,145,609 55	2.882,719 45	937,677 00	674,786 90	3,145,609 55	"
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Intérêt de la créance sur l'Espagne.....	2,184,098 00	1,098,808 00	1,085,290 00	"	2,184,098 00	"
Produits de la rente de l'Inde.....	1,000,000 00	825,869 33	174,130 67	"	1,000,000 00	"
Produits et revenus locaux d'Alger. (V. le Développement, page 430.).	1,775,216 95	1,759,771 91	27,354 26	11,909 22	1,775,216 95	"
Recouvrements sur prêts faits au commerce. (Loi du 17 octobre 1830.).	3,109,719 88	3,109,719 88	"	"	3,109,719 88	"
A reporter.....	8,069,034 83	6,794,169 12	1,286,774 93	11,909 22	8,069,034 83	"

Suite de l'EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report d'autre part....	6,643,398 68	"	8,801,634 54	4,197,897 84	4,603,736 70	2,039,661 98
Suite des PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'État. (Loi du 25 mars 1831.).....	434,928 68	"	434,928 68	"	434,928 68	"
Intérêts bonifiés au Trésor sur avances faites à diverses villes.....	1,692 37	"	1,692 37	"	1,692 37	"
	7,080,019 73	"	9,238,255 59	4,197,897 84	5,040,357 75	2,039,661 98
PRODUITS DIVERS PROVENANT DES MINISTÈRES. (Ordonnance du 14 septembre 1822. V. page 61.)						
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers.....	2,003,535 26	"	2,004,397 01	861 75	2,003,535 26	"
Prix de vente d'objets provenant de canaux soumissionnés et reversements de fonds résultant de ce service.....	139,253 64	"	139,253 64	"	139,253 64	"
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement.	211,378 85	"	245,977 09	34,598 24	211,378 85	"
Prix de vente de chevaux de réforme.....	2,356 80	"	2,356 80	"	2,356 80	"
Produits de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État.....	5,789 26	"	5,789 26	"	5,789 26	"
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre.....	18,488 80	"	18,488 80	"	18,488 80	"
——— de la marine.....	13,293 98	"	13,293 98	"	13,293 98	"
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères.....	235,993 12	"	1,217,656 94	981,663 82	235,993 12	"
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux.....	18,883 81	"	35,067 41	16,183 60	18,883 81	"
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires.....	72,079 77	"	72,196 57	116 80	72,079 77	"
Produit des vacances d'emplois.....	92,156 14	"	92,156 14	"	92,156 14	"
Remplacement de moins-value de mobilier.....	17,655 18	"	17,655 18	"	17,655 18	"
Indemnités pour remplacement de militaires.....	132,199 00	"	132,199 00	"	132,199 00	"
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques.....	398,617 19	"	398,617 19	"	398,617 19	"
Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes.....	3,398 14	"	3,398 14	"	3,398 14	"
	3,365,078 94	"	4,398,503 15	1,033,424 21	3,365,078 94	"
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Intérêt de la créance sur l'Espagne.....	2,129,214 00	"	1,071,570 00	"	1,071,570 00	1,057,644 00
Produit de la rente de l'Inde.....	1,000,000 00	"	1,747,157 57	747,157 57	1,000,000 00	"
Produits et revenus locaux d'Alger. (V. le développement, page 432).	2,021,517 46	"	2,024,439 77	2,922 31	2,021,517 46	"
Recouvrements sur prêts au commerce. (Loi du 17 octobre 1830.)..	2,144,327 82	"	2,144,327 82	"	2,144,327 82	"
A reporter.....	7,295,059 28	"	6,987,495 16	750,079 88	6,237,415 28	1,057,644 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers.*

Suite de l'EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report	8,069,034 83	6,794,169 12	1,286,774 93	11,909 22	8,069,034 83	"
Suite des PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Droit de la pêche du corail sur les côtes d'Alger	5,971 44	5,971 44	"	"	5,971 44	"
Contribution correctionnelle imposée sur les villes de Bélida et de Coléah	3,644 00	3,644 00	"	"	3,644 00	"
Recouvrements de frais de liquidation de l'indemnité affectée aux colons de Saint-Domingue	56,683 84	56,683 84	"	"	56,683 84	"
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	1,054,333 33	1,034,866 65	19,466 68	"	1,054,333 33	"
Produits de lingots provenant des médailles volées à la bibliothèque	134,191 72	134,191 72	"	"	134,191 72	"
	9,323,859 16	8,029,526 77	1,306,241 61	11,909 22	9,323,859 16	"
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.						
Retenues sur traitements et pensions	82,216 41	82,379 39	"	162 98	82,216 41	"
Fonds de non-valeurs restés sans emploi	68,035 43	68,035 43	"	"	68,035 43	"
Capital des inscriptions de rentes créées pour le service de l'arriéré	26,478 16	26,478 16	"	"	26,478 16	"
Intérêts de capitaux appartenant à l'État	3,976 00	3,976 00	"	"	3,976 00	"
Recettes à divers titres	6,591 13	9,822 92	252 16	3,483 95	6,591 13	"
Dons volontaires appartenant à l'État	321 12	321 12	"	"	321 12	"
Indemnité payée par le gouvernement brésilien, en vertu de la convention du 21 août 1828	13,922 19	13,922 19	"	"	13,922 19	"
Recettes sur les exercices clos	40,698 77	40,411 67	287 10	"	40,698 77	"
Solde de l'ancienne caisse syndicale des boulangers de la ville de Paris	22,405 05	22,405 05	"	"	22,405 05	"
	264,644 26	267,751 93	539 26	3,646 93	264,644 26	"
AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES A DIVERS.						
Amendes de police simple et de police correctionnelle	855,568 34	733,814 22	121,754 12	"	855,568 34	"
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois de douanes	1,515,224 61	1,515,224 61	"	"	1,515,224 61	"
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les contributions indirectes	778,560 17	778,560 17	"	"	778,560 17	"
	3,149,353 12	3,027,599 00	121,754 12	"	3,149,353 12	"
RESSOURCES locales extraordinaires pour dépenses départementales	779,111 01	459,658 22	320,022 18	569 39	779,111 01	"
RÉCAPITULATION.						
Produits de divers revenus publics	5,775,906 33	3,827,992 87	2,296,980 70	349,067 24	5,775,906 33	"
Produits divers provenant des ministères	3,145,609 55	2,882,719 45	937,677 00	674,786 90	3,145,609 55	"
Produits extraordinaires	9,323,859 16	8,029,526 77	1,306,241 61	11,909 22	9,323,859 16	"
Recettes de diverses origines	264,644 26	267,751 93	539 26	3,646 93	264,644 26	"
Amendes et confiscations attribuées à divers	3,149,353 12	3,027,599 00	121,754 12	"	3,149,353 12	"
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	779,111 01	459,658 22	320,022 18	569 39	779,111 01	"
	22,438,483 43	18,495,248 24	4,983,214 87	1,039,979 68	22,438,483 43	"
			3,943,235 19			

(*Voir* le développement par département, pages 683 à 689.)

Suite de l'EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report	7,295,059 28	"	6,987,495 16	750,079 88	6,237,415 28	1,057,644 00
Suite des PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	7,566 67	"	7,566 67	"	7,566 67	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations	5,000,000 00	"	5,000,000 00	"	5,000,000 00	"
Solde du compte de liquidation de l'ancienne liste civile	"	"	638 50	638 50	"	"
Versement du reliquat du compte administratif de l'imprimerie royale pour l'exercice 1832	57,392 65	"	57,392 65	"	57,392 65	"
	12,360,018 60	"	12,053,092 98	750,718 38	11,302,374 60	1,057,644 00
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.						
Retenues sur traitements et pensions	79,580 77	"	79,829 07	248 30	79,580 77	"
Fonds de non-valeurs restés sans emploi	63,448 15	"	63,448 15	"	63,448 15	"
Capital des inscriptions de rentes créées pour le service de l'arriéré	12,432 90	"	12,432 90	"	12,432 90	"
Intérêts de capitaux appartenant à l'État	2,053 50	"	2,053 50	"	2,053 50	"
Recettes à divers titres	42,156 32	"	43,627 48	1,471 16	42,156 32	"
Recettes sur les exercices clos	9,102 51	"	9,102 51	"	9,102 51	"
Bénéfices sur ventes de rentes appartenant au Trésor	4,924 72	"	4,924 72	"	4,924 72	"
Reversement au Trésor de la contribution foncière de la saline supprimée de Moyenvic	29,478 93	"	29,478 93	"	29,478 93	"
	243,177 80	"	244,697 26	1,719 46	243,177 80	"
AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES A DIVERS.						
Amendes de police simple et de police correctionnelle	800,000 00	"	701,851 65	"	701,851 65	98,148 35
Amendes et confiscations pour contravention aux lois de douanes	1,553,242 22	"	1,553,242 22	"	1,553,242 22	"
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les contributions indirectes	847,617 95	"	847,617 95	"	847,617 95	"
	3,200,860 17	"	3,102,711 82	"	3,102,711 82	98,148 35
RESSOURCES locales extraordinaires pour dépenses départementales	1,839,713 28	"	1,839,713 28	"	1,839,713 28	"
RÉCAPITULATION.						
Produits de divers revenus publics	7,080,019 73	"	9,238,255 59	4,197,897 84	5,040,357 75	2,039,661 98
Produits divers provenant des ministères	3,365,078 94	"	4,398,503 15	1,033,424 21	3,365,078 94	"
Produits extraordinaires	12,360,018 60	"	12,053,092 98	750,718 38	11,302,374 60	1,057,644 00
Recettes de diverses origines	243,177 80	"	244,897 26	1,719 46	243,177 80	"
Amendes et confiscations attribuées à divers	3,200,860 17	"	3,102,711 82	"	3,102,711 82	98,148 35
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	1,839,713 28	"	1,839,713 28	"	1,839,713 28	"
	28,088,868 52	"	30,877,174 03	5,983,759 89	24,893,414 19	3,195,454 33
			24,893,414 19			

(Le développement de ces produits, par département, sera publié dans le compte de l'année 1835.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

DÉVELOPPEMENT par Ministère, des Produits versés au Trésor, en exécution de l'Article 3 de l'Ordonnance royale du 14 Septembre 1822.

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET DES PRODUITS.	MONTANT DES SOMMES VERSÉES — antérieurnt au 1er janvier 1834.	PENDANT L'ANNÉE 1834. — Recette.	PENDANT L'ANNÉE 1834. — Annulations de recette.	TOTAL — par nature de produits.	TOTAL — par ministère.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	368 40	"	"	368 40	901 53
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	4,915 26	12 00	4,394 13	533 13	
	5,283 66	12 00	4,394 13	901 53	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.					
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	2,063 44	"	"	2,063 44	2,063 44
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.					
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	752 50	"	333 33	419 17	419 17
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	64,364 00	"	"	64,364 00	79,812 13
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	15,448 13	"	"	15,448 13	
	79,812 13	"	"	79,812 13	
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	22,795 21	"	"	22,795 21	135,737 52
——— prov. des canaux soumiss. et reversem. de fonds résult. de ce service	96,520 94	594 26	"	97,115 20	
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	834 87	"	"	834 87	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	15,898 83	"	906 59	14,992 24	
	136,049 85	594 26	906 59	135,737 52	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	776,524 30	4,799 41	"	781,323 71	2,224,725 42
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	281,768 30	22 23	192,199 46	89,591 07	
Prix de vente de chevaux de réforme	15,252 75	"	"	15,252 75	
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	24,704 43	"	"	24,704 43	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	273,728 25	212,548 77	394,793 38	91,483 64	
Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	17,483 81	"	4,583 55	12,900 26	
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	90,461 43	"	390 59	90,070 84	
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre	4,110 80	"	"	4,110 80	
Remplacement de moins-value de mobilier	9,710 40	"	"	9,710 40	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	3 90	676,987 22	"	676,991 12	
Prix de denrées et d'objets de matériel cédés par la France au Gouvernement grec	251,241 40	"	"	251,241 40	
Indemnités de remplacement de militaires	177,505 00	"	160 00	177,345 00	
	1,922,494 77	894,357 63	592,126 98	2,224,725 42	
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	283,847 29	8,040 27	12,244 90	279,642 66	384,023 18
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	453 88	141 75	"	595 73	
Produit de vente de cartes du dépôt de la marine	17,739 61	"	"	17,739 61	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	109,759 31	20,013 93	45,585 72	84,187 52	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	"	321 48	"	321 48	
Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	9,101 18	"	7,565 00	1,536 18	
	420,901 37	28,517 43	65,395 62	384,023 18	
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	199,433 99	40 60	"	199,474 59	317,927 16
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	106 50	"	"	106 50	
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	105 95	"	"	105 95	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	20,564 34	"	1,630 25	19,334 09	
Produit de vacances d'emplois	79,669 03	4,155 08	"	83,824 11	
Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonificat. sur les contrib. dir.	15,081 92	"	"	15,081 92	
	315,361 73	4,195 68	1,630 25	317,927 16	
					3,145,609 53

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET DES PRODUITS.	MONTANT DES SOMMES VERSÉES PENDANT L'ANNÉE 1834. — RECETTE.	ANNULATIONS de recette.	NET DES RECETTES — par nature de produits.	NET DES RECETTES — par ministère.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	399 45	"	399 45	7,064 05
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	12,362 00	5,697 40	6,664 60	
	12,761 45	5,697 40	7,064 05	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.				
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	13,637 23	11,279 42	2,357 81	2,357 81
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	3,426 41	747 50	2,678 91	2,678 91
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	33,038 28	"	33,038 28	47,417 88
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	447 80	"	447 80	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	13,933 33	1 53	13,931 80	
	47,419 41	1 53	47,417 88	
MINISTÈRE DU COMMERCE.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	20,742 83	"	20,742 83	174,255 34
——— proven. des canaux soumiss. et reversem. de fonds résult. de ce service	139,253 64	"	139,253 64	
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	2,213 20	"	2,213 20	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	25,721 76	18,168 64	7,553 12	
Remplacement de moins-value de mobilier	4,492 55	"	4,492 55	
	192,423 98	18,168 64	174,255 34	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	1,697,796 40	651 75	1,697,144 65	2,692,592 07
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	245,977 09	34,598 24	211,378 85	
Prix de vente des chevaux de réforme	2,356 80	"	2,356 80	
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	3,128 26	"	3,128 26	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	998,176 38	858,970 84	139,205 54	
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	29,933 72	12,934 08	16,999 64	
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	72,196 57	116 80	72,079 77	
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre	18,488 80	"	18,488 80	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	386,448 13	"	386,448 13	
Remplacement de moins-value de mobilier	13,162 63	"	13,162 63	
Indemnités de remplacement de militaires	132,199 00	"	132,199 00	
	3,599,863 78	907,271 71	2,692,592 07	
MINISTÈRE DE LA MARINE.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	144,320 71	210 00	144,110 71	225,892 85
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	12,169 06	"	12,169 06	
Produit de vente de cartes du dépôt de la marine	13,293 98	"	13,293 98	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	133,004 72	78,569 79	54,434 93	
Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	5,133 69	3,249 52	1,884 17	
	307,922 16	82,029 31	225,892 85	
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	108,099 34	"	108,099 34	212,820 03
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	17,395 11	8,228 70	9,166 41	
Produit de vacances d'emplois	92,156 14	"	92,156 14	
Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes	3,398 14	"	3,298 14	
	221,048 73	8,228 70	212,820 03	
				3,365,078 94

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Ressources extraordinaires.

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	DROITS CONSTATÉS au profit du Trésor.	VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TRÉSOR antérieurement au 1er janvier 1834.	VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TRÉSOR pendant l'année 1834.	VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TRÉSOR TOTAL.	RESTES À RÉALISER par le Trésor sur les droits constatés.
Produit de l'aliénation des bois de l'État, autorisée par la loi du 25 mars 1831. (*Voir* le tableau, pages 412 à 425.)	16,738,400 00	4,401,562 76	12,336,837 24	16,738,400 00	"
Moyens extraordinaires restant à la disposition du Gouvernement	150,261,600 00	"	150,261,600 00	150,261,600 00	"
	167,000,000 00	4,401,562 76	162,598,437 24	167,000,000 00	"

État des Recettes faites par anticipation sur l'Exercice 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1834.	RESTES À RECOUVRER.
Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres.				
Droits sur les boissons.	Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	65f 49c	65f 49c	"
	Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	7,802 40	7,802 40	"
	Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs.	839 72	839 72	"
	Droit de fabrication sur les bières	421 25	421 25	"
Diverses taxes indirectes.	Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	752 43	752 43	"
	Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	410 63	410 63	"
	Cartes à jouer	1 10	1 10	"
	Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,710 81	1,710 81	"
	Timbre de toute espèce	7 20	7 20	"
	Dixième du prix des octrois	143 08	143 08	"
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	3,630 02	3,630 02	"
	Abonnements pour traitement des employés	30 24	30 24	"
	Indemnités pour suite d'exercice	7 33	7 33	"
	Frais d'impressions, transports, etc	7 57	7 57	"
		15,829 27	15,829 27	"
Produits divers.				
Produit de la rente de l'Inde		573,026 90	573,026 90	"
Ressources extraordinaires.				
Produits de l'aliénation des bois (*Voir* pages 412 à 425)		7,146,945 00	2,086,824 74	5,060,120 26

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

DÉVELOPPEMENT des Recettes effectuées pendant les années 1832, 1833 et 1834, sur l'Exercice 1833.

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS directes.	ENREGISTREMENT, timbre et domaines.	DOUANES et SELS.	BOISSONS, droits divers, tabacs et poudres.	POSTES.	COUPES DE BOIS.	SALINES et MINES DE SEL de l'Est.	PRODUITS de LA FERME des jeux.	BÉNÉFICE de LA LOTERIE. (a)	PRODUITS DIVERS.	RESSOURCES extraordinaires.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES sur les contributions et revenus publics.	OBSERVATIONS.
Ain	2,773,714f 16c	1,741,789f 98c	175,659f 27c	1,053,848f 16c	151,157f 18c	197,489f 26c	"	"	21,052f 95c	70,622f 64c	15,400f 00c	6,200,733f 60c	(a) Produits bruts des mises, déduction faite des lots gagnants payés par les receveurs.
Aisne	6,258,059 46	3,444,944 54	15,348 18	2,229,493 22	416,051 56	402,943 97	"	"	44,826 55	187,506 62	"	12,999,174 10	
Allier	2,640,055 26	1,493,996 65	"	830,167 75	198,011 87	239,173 79	"	"	"	59,471 83	33,200 00	5,494,077 15	
Alpes (Basses)	1,269,352 70	600,757 00	38,897 31	435,866 97	71,450 85	4,197 96	"	"	"	15,481 70	"	2,436,004 49	
Alpes (Hautes)	1,019,740 91	488,935 20	57,483 01	416,356 87	54,819 64	20,440 17	"	"	"	19,167 95	"	2,076,943 75	
Ardèche	2,062,770 73	1,441,956 95	"	833,884 11	161,206 66	18,167 71	"	"	"	26,444 44	"	4,544,430 60	
Ardennes	2,953,643 68	1,761,871 92	403,733 38	1,689,553 76	301,410 26	849,004 77	"	"	28,982 60	253,936 28	1,229,800 00	9,471,936 65	
Ariége	1,460,685 64	759,463 65	26,514 07	500,600 15	84,650 03	40,253 27	"	"	"	13,953 89	"	2,886,120 70	
Aube	3,269,554 90	1,748,882 35	"	1,113,976 74	240,018 82	564,418 72	"	"	34,408 30	49,604 91	"	7,020,864 74	
Aude	3,561,225 08	1,410,556 79	2,247,663 96	734,154 04	213,504 01	185,575 10	"	"	"	41,094 04	"	8,393,773 02	
Aveyron	3,036,925 03	1,468,701 70	"	706,352 76	132,800 08	2,939 11	"	"	"	55,663 16	"	5,403,381 84	
Bouches-du-Rhône	4,878,728 63	3,095,005 40	30,997,886 55	3,734,122 05	991,954 27	1,176 40	"	"	694,845 90	247,597 30	"	44,641,316 50	
Calvados	7,776,030 48	3,644,714 03	3,001,357 68	2,501,079 93	504,818 57	59,518 08	"	"	139,158 55	83,473 65	"	17,710,150 97	
Cantal	2,219,570 43	1,196,982 64	"	669,128 40	103,260 20	9,902 59	"	"	"	20,201 64	"	4,219,045 90	
Charente	3,764,986 86	1,663,377 75	"	866,858 22	181,522 11	17,572 57	"	"	"	46,177 17	"	6,540,494 68	
Charente-Inférieure	5,219,254 78	2,182,752 48	4,286,754 60	1,446,824 37	312,148 45	115 05	"	"	43,518 95	179,106 65	"	13,670,475 33	
Cher	2,240,867 79	1,289,861 75	"	863,805 73	140,756 20	184,089 12	"	"	19,175 90	38,907 81	"	4,777,464 30	
Corrèze	1,813,383 78	1,065,435 31	"	791,987 01	99,923 10	178 15	"	"	"	15,993 41	"	3,786,900 76	
Corse	482,696 14	242,174 63	193,384 56	"	53,337 10	3,705 95	"	"	"	39,935 10	"	1,015,233 48	
Côte-d'Or	5,440,036 83	2,875,619 45	"	1,908,737 84	380,731 83	1,336,043 26	"	"	29,107 95	81,285 95	1,189,575 00	13,241,138 11	
Côtes-du-Nord	3,548,774 56	1,536,410 75	1,012,752 26	3,465,499 54	196,965 78	78 41	"	"	"	82,437 87	"	9,842,919 17	
Creuse	1,531,414 03	1,104,580 08	"	628,411 14	90,181 61	11,377 22	"	"	"	24,994 18	28,400 00	3,419,358 26	
Dordogne	4,229,264 61	1,731,952 32	"	1,140,592 30	182,995 23	2,180 75	"	"	"	45,231 02	22,125 00	7,354,341 23	
Doubs	2,683,600 61	1,511,098 62	159,793 57	1,589,044 10	293,384 54	419,087 59	"	"	81,584 95	152,581 43	"	6,890,175 41	
Drôme	2,767,742 25	1,634,464 84	"	1,063,975 75	205,998 58	32,761 38	"	"	"	40,265 64	"	5,745,208 44	
Eure	6,545,941 79	3,253,595 49	"	2,014,565 79	359,449 63	388,422 45	"	"	20,274 00	101,478 60	528,000 00	13,211,727 75	
Eure-et-Loir	4,539,962 42	2,398,832 04	"	1,672,524 56	206,785 81	181,567 56	"	"	"	35,167 78	"	9,026,840 17	
Finistère	3,225,460 24	1,465,136 35	1,625,426 12	4,015,542 27	312,710 38	63,289 37	"	"	44,031 80	170,636 58	"	10,922,233 11	
Gard	3,974,098 62	2,170,091 96	2,510,228 90	1,888,713 12	349,924 42	12,682 81	"	"	50,837 05	81,167 00	"	11,037,743 88	
Garonne (Haute)	5,038,959 06	2,653,664 67	2,583,838 53	1,975,465 42	567,517 68	102,172 75	"	"	131,460 05	107,570 42	"	13,210,648 58	
Gers	3,327,621 72	1,385,416 59	"	517,459 71	138,736 10	308 93	"	"	"	28,777 61	"	5,398,320 66	
Gironde	7,573,456 61	4,363,594 34	14,649,112 52	2,944,399 49	1,120,945 35	299 85	"	"	810,229 99	205,855 50	"	31,667,893 65	
Hérault	4,791,000 42	2,147,232 74	2,631,928 75	1,690,900 57	479,706 36	6,326 80	"	"	40,364 60	70,594 72	"	11,858,054 96	
Ille-et-Vilaine	4,152,969 27	1,808,438 34	1,168,411 03	3,168,730 84	345,118 86	125,068 90	"	"	106,110 30	66,357 27	"	10,941,204 81	
Indre	2,269,671 41	1,095,058 82	"	695,196 09	137,948 77	184,133 26	"	"	"	69,600 93	216,500 00	4,668,109 28	
Indre-et-Loire	3,522,679 90	2,044,220 55	"	1,291,131 93	261,761 63	418,288 14	"	"	72,668 65	40,511 39	"	7,651,262 19	
Isère	5,218,514 65	3,154,086 34	256,086 11	2,116,166 75	348,164 14	116,382 51	"	"	144,240 50	115,954 34	"	11,469,595 34	
Jura	2,798,834 14	1,479,081 24	54,159 95	1,864,778 35	212,584 81	782,489 60	"	"	33,194 25	71,547 92	"	7,296,670 26	
Landes	1,691,010 34	619,441 25	"	905,099 64	114,231 90	1,514 36	"	"	"	14,673 43	"	3,345,970 92	
Loir-et-Cher	2,792,289 06	1,552,245 69	"	1,068,963 64	175,532 33	309,101 45	"	"	"	22,923 97	327,500 00	6,248,556 14	
Loire	3,465,324 15	1,969,397 65	"	1,944,411 18	312,271 04	921 53	"	"	42,088 90	117,444 35	"	7,851,858 80	
Loire (Haute)	2,084,727 31	1,276,540 70	"	553,843 79	91,654 17	8,593 55	"	"	"	22,823 22	"	4,038,182 74	
Loire-Inférieure	4,051,743 85	2,035,820 80	13,184,400 61	3,055,160 23	457,147 22	86,094 33	"	"	134,400 25	234,152 01	"	23,238,919 30	
Loiret	4,272,696 66	2,375,981 95	3,754,047 32	2,075,921 80	337,102 61	505,707 49	"	"	91,001 55	160,664 44	553,150 60	14,126,273 82	
Lot	2,680,581 61	943,385 88	"	572,464 11	101,038 74	"	"	"	"	17,080 17	"	4,314,610 51	
Lot-et-Garonne	4,183,714 72	1,714,597 72	"	1,019,489 80	199,175 30	1,869 54	"	"	"	20,101 41	"	7,138,948 49	
Lozère	1,164,216 23	581,602 34	"	247,553 15	53,507 52	1,271 58	"	"	"	10,409 57	"	2,058,560 39	
Maine-et-Loire	5,238,401 82	2,359,529 42	"	2,336,587 66	305,060 34	111,760 06	"	"	129,147 30	54,106 14	"	10,534,592 74	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement des Recettes effectuées pendant les années 1832, 1833 et 1834, sur l'Exercice 1833.*

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS directes.	ENREGISTREMENT, timbre et domaines.	DOUANES et SELS.	BOISSONS, droits divers, tabacs et poudres.	POSTES.	COUPES DE BOIS.	SALINES et MINES DE SEL de l'Est.	PRODUIT de LA FERME des jeux.	BÉNÉFICE de LA LOTERIE.	PRODUITS DIVERS.	RESSOURCES extraordinaires.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES sur les contributions et revenus publics.	OBSERVATIONS.
Manche	6,951,054f 09c	2,532,668f 15c	1,654,608f 27c	2,474,839f 32c	326,152f 36c	69f 10c	"	"	46,461f 60c	137,066f 63c	"	14,122,919f 52c	
Marne	4,531,839 81	2,780,197 91	"	2,113,228 96	398,684 03	1,095,545 00	"	"	63,159 60	106,689 93	3,968,000f 00c	15,057,345 24	
Marne (Haute)	2,982,399 57	1,520,954 28	"	917,019 06	200,017 79	491,867 77	"	"	"	57,902 04	141,800 00	6,311,960 51	
Mayenne	3,197,873 32	1,238,932 06	"	1,576,198 44	146,560 90	"	"	"	"	27,470 64	"	6,207,035 36	
Meurthe	3,952,959 52	2,343,721 90	"	4,898,618 33	367,706 85	1,184,885 27	"	"	165,469 30	111,228 35	1,168,475 00	14,193,064 52	
Meuse	3,314,619 22	1,791,880 36	25,578 64	1,189,832 96	227,621 74	1,068,653 10	"	"	"	104,290 81	1,824,100 00	9,546,576 83	
Morbihan	2,978,745 36	1,044,698 49	1,141,433 50	2,706,629 81	178,829 55	13,644 85	"	"	138,230 05	87,495 13	"	8,289,806 74	
Moselle	3,931,924 56	2,340,286 07	2,291,519 97	2,207,362 84	362,509 38	588,173 20	"	"	85,615 20	269,982 83	"	12,077,274 05	
Nièvre	2,797,523 56	1,959,353 38	"	1,117,697 11	206,425 37	598,716 13	"	"	"	66,766 32	"	6,746,481 87	
Nord	10,456,794 66	5,458,645 62	15,216,893 07	7,025,435 26	965,865 14	1,007,882 93	"	"	405,572 00	1,338,650 36	880,000 00	42,765,739 04	
Oise	5,989,573 57	3,771,510 13	"	1,970,235 69	319,929 83	841,536 33	"	"	36,650 35	104,730 52	325,000 00	13,359,166 42	
Orne	4,707,878 98	2,388,334 50	"	1,340,315 46	256,577 19	449,389 58	"	"	7,442 55	71,274 51	"	9,221,212 77	
Pas-de-Calais	7,090,938 25	3,655,658 98	2,517,953 65	4,105,105 60	557,834 25	279,475 94	"	"	368,639 15	324,919 18	368,000 00	19,278,525 00	
Puy-de-Dôme	4,968,074 85	2,753,265 59	"	1,219,982 31	297,386 54	13,347 67	"	"	21,275 35	42,648 11	"	9,316,080 42	
Pyrénées (Basses)	2,345,949 78	1,430,208 63	1,459,692 42	2,098,249 11	384,007 04	13,115 09	"	"	50,825 25	112,950 94	"	7,894,998 26	
Pyrénées (Hautes)	1,320,262 86	848,320 11	3,787 56	649,779 53	103,912 01	14,377 70	"	"	4,868 25	22,371 58	"	2,967,619 60	
Pyrénées-Orientales	1,441,084 85	530,941 79	446,716 41	433,372 60	108,987 06	7,227 05	"	"	26,032 55	95,413 56	"	3,089,775 87	
Rhin (Bas)	4,807,340 45	2,955,088 78	2,399,319 10	1,929,653 77	497,298 34	671,039 38	"	"	219,512 40	332,176 93	"	13,811,429 15	
Rhin (Haut)	3,819,410 08	2,283,910 88	928,426 49	1,744,122 19	408,156 47	565,921 96	"	"	143,001 25	149,688 51	80,500 00	10,181,137 83	
Rhône	6,485,614 11	4,387,802 34	7,647,760 35	4,854,271 82	1,386,548 77	19 05	"	"	634,166 18	241,781 15	"	25,637,963 77	
Saône (Haute)	3,256,485 01	1,430,220 43	"	2,352,960 15	211,664 03	166,597 20	"	"	"	57,343 98	"	7,475,270 80	
Saône-et-Loire	5,633,705 27	2,618,222 24	"	2,528,148 17	357,823 32	549,881 03	"	"	64,290 05	79,120 95	527,000 00	12,358,191 03	
Sarthe	4,549,462 64	2,292,738 64	"	1,786,327 65	244,759 14	320,535 38	"	"	38,275 25	79,427 60	39,225 00	9,350,751 30	
Seine	25,940,731 24	25,888,724 40	3,702,455 83	25,175,944 31	9,415,776 66	419 74	"	"	6,065,962 05	1,540,204 33	"	97,730,218 56	
Seine-Inférieure	11,232,528 50	6,093,458 57	33,060,555 93	6,683,458 21	1,286,157 60	1,108,463 58	"	"	220,2 2 15	537,794 82	1,708,500 00	61,941,169 36	
Seine-et-Marne	6,402,886 66	3,165,144 29	"	2,316,643 35	365,835 71	358,294 25	"	"	25,437 70	65,979 66	408,100 00	13,108,321 62	
Seine-et-Oise	7,956,074 24	4,842,136 31	"	4,338,927 48	625,425 06	784,564 84	"	"	192,230 75	498,119 55	222,700 00	19,460,178 23	
Sèvres (Deux)	3,039,305 83	1,240,381 78	"	898,951 76	137,206 15	134,254 40	"	"	"	22,125 32	"	5,472,225 24	
Somme	6,818,475 63	3,163,900 64	1,912,016 64	2,484,318 26	413,039 03	205,132 83	"	"	62,527 00	102,627 63	709,500 00	15,871,537 66	
Tarn	3,484,349 03	1,368,306 81	"	748,161 22	150,202 56	112,161 12	"	"	"	49,726 10	"	5,912,906 84	
Tarn-et-Garonne	3,292,706 13	1,137,698 00	"	728,241 80	136,044 74	18,173 02	"	"	"	33,923 82	"	5,346,787 51	
Var	3,229,948 65	1,673,446 94	942,747 01	2,022,301 59	301,236 91	31,119 13	"	"	50,506 30	251,328 96	174,600 00	8,677,535 49	
Vaucluse	2,176,729 61	1,610,536 25	"	1,425,903 84	227,484 46	7,451 50	"	"	79,504 70	27,177 17	2,600 00	5,557,387 53	
Vendée	3,012,369 67	1,118,573 10	846,185 39	1,112,085 12	146,750 66	94,405 69	"	"	"	26,892 36	"	6,357,261 99	
Vienne	2,600,444 79	1,434,423 00	"	954,280 46	175,975 90	121,500 81	"	"	26,022 65	28,029 71	"	5,340,677 32	
Vienne (Haute)	2,122,598 32	1,316,087 40	"	1,115,378 96	205,555 07	15 15	"	"	"	195,892 14	"	4,955,527 04	
Vosges	2,728,777 35	1,671,262 65	"	1,141,426 72	197,889 79	1,659,608 59	"	"	"	48,374 40	"	7,447,339 50	
Yonne	3,972,402 77	2,289,112 33	"	1,180,074 66	253,592 89	667,586 63	"	"	"	54,905 96	36,650 00	8,454,325 24	
Armée du Nord	"	"	"	"	431 34	"	"	"	"	99,343 24	"	99,774 58	
Brigade d'Ancône	"	"	"	"	1,134 51	"	"	"	"	815 59	"	1,950 10	
Armée de Morée	"	"	"	"	2,894 05	"	"	"	"	360,711 97	"	363,606 02	
Armée d'Afrique	"	"	"	"	54,706 77	"	"	"	"	2,218,075 66	"	2,272,782 43	
Trésor public. *A ajouter :*	"	"	18,046 09	"	115 10	"	1,208,681 16	5,500,000f 00c	"	8,524,369 43	150,261,600 00	163,413,811 63	(*a*) Lots gagnants payés par le caissier du Trésor.
Trésor public. *A déduire :*	"	"	"	"	"	251 90	"	"	(*a*)2,098,748 25	"	"		
	357,077,798 12	198,346,033 38	161,250,564 56	176,414,874 68	35,361,905 70	23,255,757 26	1,208,681 16	5,500,000 00	10,139,993 17	22,438,483 43	167,000,000 00	1,157,994,091 46	*Voir*, page 180, le compte définitif des recettes de l'exercice 1833.

COMPTE

DES

DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1834.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes de l'État. Dans le compte des dépenses publiques qui suit, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts des cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunis la liste civile, les dépenses des deux Chambres, le supplément à la dotation de la Légion d'honneur.

Dépenses générales des services publics, divisés par département ministériel.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, énoncent les dépenses par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que, comme ordonnateurs, les Ministres publient à chaque session des Chambres, pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

1° Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire, les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers.

2° Les payements effectués sur les ordonnances des Ministres avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu.

3° Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public d'après les ordres des Ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des Comptes est appelée à reconnaître la régularité.

4° Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques fait en outre connaître les agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les comptables qui effectuent le payement de ces droits.

Il est précédé d'un tableau général qui récapitule les développements placés à la suite pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1833.

Les dépenses constatées par les Ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,132,064,167 fr. 91 c.;

SAVOIR :

Dette inscrite			302,969,774 00
Fonds d'amortissement			44,616,463 00
Liste civile			13,000,000 00
Chambre des Pairs			608,000 00
Chambre des Députés			669,000 00
Légion d'honneur			3,093,600 00
Dettes de l'ancienne liste civile			2,499,879 19
Dépenses générales des services publics			595,848,230 05
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			114,400,090 37
Remboursements, restitutions, non-valeurs et primes			54,359,131 30
TOTAL			1,132,064,167 91
Sur cette somme il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1834		989,340,839 81	
Pendant l'année 1834	149,685,923 83		
A déduire, les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	10,032,460 31		
		139,653,463 52	
			1,128,994,303 33
DÉPENSES restant à payer à la clôture de l'exercice 1833 et qui seront ordonnancées par les ministres sur le chapitre spécial ouvert pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants			3,069,864 58

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1834.

Les dépenses constatées par les Ministres sur cet exercice, et dont ils ont déjà ordonnancé la plus grande partie, montent à 1,051,061,063 fr. 73 cent.,

SAVOIR :

Dette inscrite			283,150,803 90
Fonds d'amortissement			44,166,463 00
Liste civile			13,000,000 00
Chambre des Pairs			608,000 00
Chambre des Députés			612,000 00
Légion d'honneur			2,935,000 00
Dettes de l'ancienne liste civile			2,500,000 00
Dépenses générales des services publics			538,742,075 16
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			115,447,179 60
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes			49,449,542 07
TOTAL			1,051,061,063 73
Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1835 ne s'élèvent qu'à 902,280,955f 91c, savoir :			
Payements antérieurs au 1er janvier 1834		4,594,035 14	
Payements de l'année 1834	898,797,200 09		
A DÉDUIRE, les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	1,110,279 32		
		897,686,920 77	
			902,280,955 91
Il restait par conséquent à payer au 1er janvier 1835			148,780,107 82

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1835.

Les payements faits sur cet exercice se rapportent à des services dont quelques parties se soldent, jusqu'à présent, par anticipation avant l'ouverture de l'exercice, comme le semestre au 22 décembre 1834 de la dette viagère, le semestre payable à la même époque des pensions civiles et ecclésiastiques, les dépenses de la solde pour la guerre et la marine, les envois de fonds pour les services militaires aux colonies, etc. Ces divers payements s'élèvent ensemble à 5,192,245 fr. 95 cent.

SERVICES SPÉCIAUX.

Les dépenses constatées pour les travaux publics (lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834), lesquelles sont imputables sur les ressources déterminées par les mêmes lois, se sont élevées à		48,600,000 00
Les payements faits antérieurement au 1er janvier 1834 montent à	1,810,511 85	
Ceux effectués pendant l'année 1834, sont de	25,343,538 02	
		27,154,049 87
Et les dépenses restant à payer au 1er janvier 1835 sont de		21,445,950 13

Les dépenses des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés, constatées jusqu'au 1er janvier 1835, qui sont payées sur le produit des emprunts faits aux compagnies soumissionnaires des ponts, canaux et travaux divers adjugés en vertu de diverses lois spéciales; montent à

		140,584,152 99
Il a été payé par le Trésor public antérieurement au 1er janvier 1834	140,003,899 73	
Pendant l'année 1834	515,284 72	
		140,519,184 45
Et il restait à payer au 1er janvier 1835		64,968 54

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques pendant l'année 1834 s'élèvent à une somme totale de 1,068,391,452 fr. 98 cent.,

SAVOIR :

	EXERCICE 1833.	EXERCICE 1834.	EXERCICE 1835.
Dette inscrite	23,387,744 74	255,856,053 64	1,684,755 56
Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	"
Liste civile	"	13,000,000 00	"
Chambre des Pairs	50,666 68	608,000 00	"
Chambre des Députés	"	612,000 00	"
Légion d'honneur	1,543,600 00	1,500,000 00	"
Dettes de l'ancienne liste civile	488,597 81	1,559,417 48	"
Dépenses générales des services publics	90,984,837 82	441,157,771 95	2,205,625 27
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	11,780,797 31	102,869,047 48	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	11,417,219 16	35,908,157 22	1,301,865 12
	139,653,463 52	897,686,920 77	5,192,245 95
Services spéciaux		1,042,532,630 24 25,858,822 74	
TOTAL		1,068,391,452 98	

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1834 (page 19).

Enfin un tableau placé après les états publiés pour chaque branche de service présente l'ensemble des payements effectués sur l'exercice 1833, tels qu'ils sont portés dans le compte réglementaire et définitif du budget de cet exercice. (*Voir* page 210.)

Tableau indiquant les Agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les Comptables qui effectuent le payement de ces droits.

DÉPENSES ET SERVICES.	AGENTS ADMINISTRATIFS QUI LIQUIDENT LES DROITS au profit des créanciers de l'État.	COMPTABLES QUI EFFECTUENT LE PAYEMENT. des droits liquidés.
Liste civile	Somme fixe déterminée par la loi	Payeur du Trésor.
Chambre des Pairs	Administration centrale des finances	*Idem.*
Chambre des Députés	*Idem*	*Idem.*
Légion d'honneur	*Idem*	*Idem.*
Dette perpétuelle	*Idem*	*Idem.*
Fonds d'amortissement	*Idem*	*Idem.*
Intérêts de cautionnements	*Idem*	*Idem.*
Dette flottante	*Idem*	Receveurs des finances et caissier du Trésor.
Dette viagère	*Idem*	Payeurs du Trésor.
Pensions	*Idem*	*Idem.*
DÉPENSES DES MINISTÈRES.		
Justice et Cultes	Administration centrale du ministère et préfets des départements.	Payeurs du Trésor et receveurs de l'enregistrement.
Affaires étrangères	Administration centrale du ministère	Payeurs du Trésor.
Instruction publique	Administration centrale du ministère et préfets des départements.	*Idem.*
Intérieur et travaux publics	*Idem*, agents du service des ponts et chaussées et préfets des départements.	*Idem.*
Commerce	*Idem* et préfets des départements	*Idem.*
Guerre	Administration centrale du ministère, intendances militaires et directeurs des services spéciaux	*Idem.*
Marine	Administration centrale du ministère et administration locale dans les ports.	*Idem.*
Finances	Administration centrale des finances et préfets des départements.	Payeurs, receveurs généraux et caissier du Trésor
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS.		
Contributions directes	Administration centrale des finances et préfets des départements.	Receveurs des finances et payeurs du Trésor.
Enregistrement, timbre et domaines	——— et directeurs des départements	Receveurs de l'enregistrement et payeurs du Trésor.
Forêts	——— et agents forestiers	Receveurs des finances et payeurs du Trésor.
Douanes	——— et directeurs des douanes	——— des douanes et payeurs du Trésor.
Contributions indirectes	——— et directeurs locaux	——— des contributions indirectes et payeurs du Trésor.
Tabacs	——— *idem*	*Idem.*
Postes	——— et inspecteurs locaux	Directeurs des postes et payeurs du Trésor.
Loterie	——— *idem*	Receveurs de la loterie et payeurs du Trésor.
Salines de l'Est	——— *idem*	Payeurs du Trésor.
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.		
Restitutions sur les contributions directes	Administration centrale, préfets et directeurs des départements.	Receveurs généraux des finances et payeurs du Trésor.
Restitutions de sommes indûment reçues	Administration centrale des finances, et agents liquidateurs des divers impôts.	Receveurs des finances.
Restitutions de produits d'amendes et confiscations.	Administration *idem*	*Idem.*
Primes à l'exportation des marchandises	——— et directeurs des douanes	Receveurs des douanes.
Escompte sur le droit de consommation des sels.	——— *idem*	*Idem.*

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués, et des Restes à payer sur les exercices 1833, 1834 et 1835, au 1er janvier 1835.

Pages de renvoi des états de développements.	Nature des dépenses.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État, antérieurement au 1er janvier 1834.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État, Opérations de l'année 1834. Droits constatés.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État, Opérations de l'année 1834. Annulations de droits constatés.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État, Total.	Payements effectués, antérieurement au 1er janvier 1834.	Payements effectués, pendant l'année 1834.	Payements effectués, Total.	Restes à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Observations.
					EXERCICE 1833.					
80	Dette perpétuelle	218,826,534 00	"	956,510 44	217,870,023 56	212,066,449 70	5,176,327 80	217,242,777 50	627,246 06	
80	Emprunt national. (Intérêts des obligations)	791,015 00	"	111,567 50	679,447 50	635,623 75	37,073 75	672,697 50	6,750 00	
80	Fonds d'amortissement	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	
80	Intérêts de cautionnements	8,939,391 01	545,770 08	"	9,485,161 09	8,939,391 01	209,974 24	9,149,365 25	335,795 84	
80	Dette flottante	15,000,000 00	"	1,768,094 08	13,231,905 92	9,035,268 97	4,196,636 95	13,231,905 92	"	
80	Dette viagère	5,700,000 00	"	162,728 94	5,537,271 06	5,089,835 91	447,435 15	5,537,271 06	"	
80	Pensions (y compris les secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile)	56,150,529 66	15,435 21	"	56,165,964 87	42,831,210 72	13,320,296 85	56,151,507 57	14,457 30	
80	Liste civile	13,000,000 00	"	"	13,000,000 00	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"	
80	Chambre des Pairs	608,000 00	"	"	608,000 00	557,333 32	50,666 68	608,000 00	"	
80	Chambre des Députés	669,000 00	"	"	669,000 00	669,000 00	"	669,000 00	"	
80	Légion d'honneur	3,093,600 00	"	"	3,093,600 00	1,550,000 00	1,543,600 00	3,093,600 00	"	
80	Dettes de l'ancienne liste civile. (Loi du 28 juin 1833)	2,500,000 00	"	120 81	2,499,879 19	1,977,569 68	488,597 81	2,466,167 49	33,711 70	
82	Dépenses générales des services publics. — Justice et Cultes	52,709,413 00	"	183,383 43	52,526,029 57	42,179,754 17	10,174,299 35	52,354,053 52	171,976 05	
84	Affaires étrangères	7,577,700 00	"	13,330 86	7,564,369 14	5,957,689 86	1,600,983 95	7,558,673 81	5,695 33	
86	Instruction publique	5,133,500 00	"	34,970 90	5,098,529 10	4,165,235 34	930,253 59	5,095,488 93	3,040 17	
92	Intérieur (Ancien ministère)	10,073,701 87	"	177,969 37	9,895,732 50	8,588,359 34	1,299,988 94	9,888,348 28	7,384 22	
88 et 90	Commerce et travaux publics. (Ancien ministère)	137,522,521 00	"	6,305,755 64	131,216,765 36	98,111,685 71	32,733,007 26	130,844,692 97	372,072 39	
94	Guerre	311,570,288 00	"	9,684,056 73	301,886,231 27	277,986,785 17	22,994,277 34	300,981,062 51	905,168 76	
96	Marine	64,834,300 00	"	651,456 10	64,182,843 90	48,100,060 32	15,656,551 95	63,756,612 27	426,231 63	
98	Finances	24,083,596 00	"	605,866 79	23,477,729 21	17,881,251 83	5,595,475 44	23,476,727 27	1,001 94	
100	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	114,809,598 98	"	409,508 61	114,400,090 37	102,498,863 33	11,780,797 31	114,279,660 64	120,429 73	
102	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	54,149,282 91	209,848 39	"	54,359,131 30	42,903,008 68	11,417,219 16	54,320,227 84	38,903 46	
		1,152,358,434 43	771,053 68	21,065,320 20	1,132,064,167 91	989,340,839 81	139,653,463 52	1,128,994,303 33	3,069,864 58	
			20,294,266 52							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1833, 1834 et 1835, au 1er janvier 1835.*

PAGES de renvoi des états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, antérieurement au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Droits constatés.	Opérations de l'année 1834. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1834.	pendant l'année 1834.	TOTAL.	RESTES À PAYER sur les dépenses.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1834.					
81	Dette perpétuelle		186,301,645 90	"	186,301,645 90	"	181,387,498 78	181,387,498 78	4,914,147 12	
81	Emprunt national. (Intérêts des obligations)	"	631,400 00	"	631,400 00	"	532,303 75	532,303 75	99,096 25	
81	Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	
81	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux.	"	10,062,000 00	"	10,062,000 00	"	9,776,688 72	9,776,688 72	285,311 28	
81	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,000,000 00	"	9,000,000 00	"	8,697,741 34	8,697,741 34	302,258 66	
81	Dette flottante	"	14,500,000 00	"	14,500,000 00	"	9,009,376 56	9,009,376 56	5,490,623 44	
81	Dette viagère	698,338 58	4,701,661 42	"	5,400,000 00	698,338 58	4,147,210 22	4,845,548 80	554,451 20	
81	Pensions	907,325 51	56,348,432 49	"	57,255,758 00	907,325 51	42,305,244 27	43,212,569 78	14,043,188 22	
81	Liste civile	"	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"	13,000,000 00	13,000,000 00	"	
81	Chambre des Pairs	"	608,000 00	"	608,000 00	"	608,000 00	608,000 00	"	
81	Chambre des Députés	"	612,000 00	"	612,000 00	"	612,000 00	612,000 00	"	
81	Légion d'honneur	"	2,935,000 00	"	2,935,000 00	"	1,500,000 00	1,500,000 00	1,435,000 00	
81	Dettes de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	"	2,500,000 00	"	2,500,000 00	"	1,559,417 48	1,559,417 48	940,582 52	
83	Dépenses générales des services publics. — Justice et Cultes	"	53,315,902 91	"	53,315,902 91	"	42,548,210 53	42,548,210 53	10,767,692 38	
85	Affaires étrangères	"	7,144,535 89	"	7,144,535 89	"	5,539,140 07	5,539,140 07	1,605,395 82	
87	Instruction publique	"	5,034,654 39	"	5,034,654 39	"	3,853,602 46	3,853,602 46	1,181,051 93	
89 et 91	Intérieur et travaux publics	"	111,897,610 05	"	111,897,610 05	"	77,961,407 26	77,961,407 26	33,936,202 79	
93	Commerce	"	10,179,299 71	"	10,179,299 71	"	7,445,805 62	7,445,805 62	2,733,494 09	
95	Guerre	1,549 63	260,504,159 94	"	260,505,709 57	1,549 63	239,887,726 98	239,889,276 61	20,616,432 96	
97	Marine	2,087,559 83	62,461,152 56	"	64,548,712 39	2,065,254 58	44,015,293 19	46,080,547 77	18,468,164 62	
99	Finances	"	26,115,650 25	"	26,115,650 25	"	19,906,585 84	19,906,585 84	6,209,064 41	
101	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	"	115,447,179 60	"	115,447,179 60	"	102,869,047 48	102,869,047 48	12,578,132 12	
103	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	921,566 84	48,527,975 23	"	49,449,542 07	921,566 84	35,908,157 22	36,829,724 06	12,619,818 01	
		4,616,340 39	1,046,444,723 34	"	1,051,061,063 73	4,594,035 14	897,686,920 77	902,280,955 91	148,780,107 82	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1833, 1834 et 1835, au 1er janvier 1835.*

PAGES de renvoi des états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, antérieurement au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Droits constatés.	Opérations de l'année 1834. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1834.	pendant l'année 1834.	TOTAL.	RESTES À PAYER sur les dépenses.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1835.									
	Dette viagère	"	723,967f 08c	"	723,967f 08c	"	723,967f 08c	723,967f 08c	"	
	Pensions	"	960,788 48	"	960,788 48	"	960,788 48	960,788 48	"	
104	Dépenses du ministère de la guerre	"	241 18	"	241.18	"	241 18	241 18	"	
	——— de la marine	"	2,215,421 55	"	2,215,421 55	"	2,205,384 09	2,205,384 09	10,137f 46c	
	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	1,301,865 12	"	1,301,865 12	"	1,301,865 12	1,301,865 12	"	
		"	5,202,283 41	"	5,202,283 41	"	5,192,245 95	5,192,245 95	10,037 46	
	SERVICES SPÉCIAUX.									
105	Dépenses des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834).	5,551,174 84	43,048,825 16	"	48,600,000 00	1,810,511f 85c	25,343,538 02	27,154,049 87	21,445,950 13	
375	Dépenses des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	140,058,443 54	525,709 45	"	140,584,152 99	140,003,899 73	515,284 72	140,519,184 45	64,968 54	
		145,609,618 38	43,574,534 61	"	189,184,152 99	141,814,411 58	25,858,822 74	167,673,234 32	21,510,918 67	
	RÉCAPITULATION.									
	Exercice 1833	1,152,358,434 43	"	20,294,266 52	1,132,064,167 91	989,340,839 81	139,653,463 52	1,128,994,303 33	3,069,864 58	
	——— 1834	4,616,340 39	1,046,444,723 34	"	1,051,061,063 73	4,594,035 14	897,686,920 77	902,280,955 91	148,780,107 82	
	——— 1835	"	5,202,283 41	"	5,202,283 41	"	5,192,245 95	5,192,245 95	10,037 46	
	Services spéciaux	145,609,618 38	43,574,534 61	"	189,184,152 99	141,814,411 58	25,858,822 74	167,673,234 32	21,510,918 67	
		1,302,584,393 20	1,095,221,541 36	20,294,266 52	2,377,511,668 04	1,135,749,286 53	1,068,391,452 98	2,204,140,739 51	173,370,928 53	
			1,074,927,274 84							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique. Dotations.

EXERCICE 1833.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle — 5 p. 0/0	178,788,953f 25	177,017,549f 70	1,653,650f 55	224,392f 25	178,446,808f 00	342,145f 25
Dette perpétuelle — 4 1/2 p. 0/0	1,027,148 00	1,021,253 50	5,035 50	"	1,026,289 00	859 00
Dette perpétuelle — 4 p. 0/0	3,124,758 00	3,099,697 50	25,729 00	1,517 50	3,123,909 00	849 00
Dette perpétuelle — 3 p. 0/0	34,929,164 31	30,927,949 00	3,717,822 50	"	34,645,771 50	283,392 81
Emprunt national. (Intérêts des obligations)	679,447 50	635,623 75	41,516 25	4,442 50	672,697 50	6,750 00
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	"
Intérêts de cautionnements	9,485,161 09	8,939,391 01	209,974 24	"	9,149,365 25	335,795 84
Dette flottante	13,231,905 92	9,035,268 97	4,196,992 52	355 57	13,231,905 92	"
Dette viagère	5,537,271 06	5,089,835 91	447,435 15	"	5,537,271 06	"
Pensions — de la pairie	1,308,308 32	987,666 66	320,641 66	"	1,308,308 32	"
Pensions — civiles	1,534,019 25	1,520,770 09	13,249 16	"	1,534,019 25	"
Pensions — à titre de récompense nationale	629,604 90	434,586 64	195,018 26	"	629,604 90	"
Pensions — aux vainqueurs de la Bastille	22,403 79	9,562 50	12,841 29	"	22,403 79	"
Pensions — militaires	44,076,167 89	32,526,061 33	11,550,106 56	"	44,076,167 89	"
Pensions — ecclésiastiques	3,996,904 65	3,976,562 58	20,342 07	"	3,996,904 65	"
Pensions — de donataires	1,452,325 73	937,163 20	515,162 53	"	1,452,325 73	"
Pensions — Subvention aux fonds de retraites des ministères	2,616,283 14	2,200,081 22	416,201 92	"	2,616,283 14	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	529,947 20	238,756 50	276,733 40	"	515,489 90	14,457 30
	347,586,237 00	323,214,243 06	23,618,452 56	230,707 82	346,601,987 80	984,249 20
			23,387,744 74			
DOTATIONS.						
Liste civile	13,000,000 00	13,000,000 00	"	"	13,000,000 00	"
Chambre des Pairs	608,000 00	557,333 32	50,666 68	"	608,000 00	"
Chambre des Députés	669,000 00	669,000 00	"	"	669,000 00	"
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	3,093,600 00	1,550,000 00	1,543,600 00	"	3,093,600 00	"
Dettes de l'ancienne liste civile. (Loi du 28 juin 1833.)	2,499,879 19	1,977,569 68	494,487 17	5,889 36	2,466,167 49	33,711 70
	19,870,479 19	17,753,903 00	2,088,753 85	5,889 36	19,836,767 49	33,711 70
			2,082,864 49			

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1835.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle — 5 p. 0/0	146,831,981f 90c	"	145,187,673f 43c	77,912f 65c	145,109,760f 78c	1,722,221f 12c
Dette perpétuelle — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	1,023,522 50	112 00	1,023,410 50	3,189 50
Dette perpétuelle — 4 p. 0/0	3,120,948 00	"	3,086,453 00	"	3,086,453 00	34,495 00
Dette perpétuelle — 3 p. 0/0	35,322,116 00	"	32,174,371 00	6,496 50	32,167,874 50	3,154,241 50
Emprunt national. (Intérêts des obligations.)	631,400 00	"	532,821 25	517 50	532,303 75	99,096 25
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,062,000 00	"	9,776,688 72	"	9,776,688 72	285,311 28
Intérêts de cautionnements	9,000,000 00	"	8,697,741 34	"	8,697,741 34	302,258 66
Dette flottante	14,500,000 00	"	9,105,666 85	96,290 29	9,009,376 56	5,490,623 44
Dette viagère	5,400,000 00	698,338f 58c	4,147,210 22	"	4,845,548 80	554,451 20
Pensions — de la pairie	1,220,000 00	"	887,205 54	"	887,205 54	332,794 46
Pensions — civiles	1,650,000 00	378,635 37	1,207,985 14	"	1,586,620 51	63,379 49
Pensions — à titre de récompense nationale	632,000 00	"	462,860 69	"	462,860 69	169,139 31
Pensions — aux vainqueurs de la Bastille	25,000 00	"	16,552 77	"	16,552 77	8,447 23
Pensions — militaires	44,867,333 00	"	33,304,792 04	"	33,304,792 04	11,562,540 96
Pensions — ecclésiastiques	3,666,000 00	528,690 14	3,085,119 19	"	3,613,809 33	52,190 67
Pensions — de donataires	1,460,000 00	"	973,384 71	"	973,384 71	486,615 29
Pensions — Subvention aux fonds de retraites des ministères	3,335,425 00	"	2,029,415 39	52 55	2,029,362 84	1,306,062 16
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	"	337,981 35	"	337,981 35	62,018 65
	327,767,266 90	1,605,664 09	300,653,908 13	181,381 49	302,078,190 73	25,689,076 17
			300,472,526f 64c			
DOTATIONS.						
Liste civile	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"
Chambre des Pairs	608,000 00	"	608,000 00	"	608,000 00	"
Chambre des Députés	612,000 00	"	612,000 00	"	612,000 00	"
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	2,935,000 00	"	1,500,000 00	"	1,500,000 00	1,435,000 00
Dettes de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	2,500,000 00	"	1,559,744 58	327 10	1,559,417 48	940,582 52
	19,655,000 00	"	17,279,744 58	327 10	17,279,417 48	2,375,582 52
			17,279,417f 48c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.

EXERCICE 1833.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. (DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	417,798f 90c	416,738f 90c	1,060f 00c	//	417,798f 90c	//
——— (matériel)	99,976 34	87,778 12	12,198 22	//	99,976 34	//
Conseil d'état (personnel)	414,321 12	385,555 71	28,741 66	//	414,297 37	23f 75c
——— (matériel)	9,809 17	4,337 53	5,471 64	//	9,809 17	//
Cour de cassation	786,459 98	781,528 37	4,931 61	//	786,459 98	//
Cours royales	4,003,073 72	3,742,279 57	260,477 18	363f 24c	4,002,393 51	680 21
Cours d'assises	151,100 00	118,908 34	32,191 66	//	151,100 00	//
Tribunaux de première instance	5,515,731 57	5,092,259 48	421,142 14	862 87	5,512,538 75	3,192 82
——— de commerce	176,853 12	156,511 83	20,354 63	13 34	176,853 12	//
——— de police	62,398 24	54,929 93	7,468 31	//	62,398 24	//
Justice de paix	3,092,973 40	2,652,176 78	439,523 71	737 24	3,090,963 25	2,010 15
Frais de justice criminelle	3,551,979 33	3,547,015 60	12,559 99	7,596 26	3,551,979 33	//
Pensions (fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère)	200,000 00	200,000 00	//	//	200,000 00	//
Dépenses diverses : secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins, indemnité pour le Journal des savants; dépenses extraordinaires et imprévues	39,428 84	23,240 47	16,188 37	//	39,428 84	//
	18,521,903 73	17,263,260 63	1,262,309 12	9,572 95	18,515,996 80	5,906 93
			1,252,736f 17c			
SERVICE DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	169,859 95	159,466 62	10,393 33	//	169,859 95	//
Matériel des bureaux des cultes	23,029 12	11,361 93	11,667 19	//	23,029 12	//
Culte catholique. Traitements et indemnités fixes du clergé catholique	27,663,514 80	20,522,343 73	7,133,190 94	9,819 30	27,645,715 37	17,799 43
Culte catholique. Bourses des séminaires	1,001,339 52	764,765 11	235,074 41	//	999,839 52	1,500 00
Culte catholique. Dépenses diocésaines	2,116,636 62	1,045,183 01	994,308 87	63,545 45	1,975,946 43	140,690 19
Culte catholique. Secours	1,964,999 30	1,603,270 00	359,053 80	3,304 00	1,959,019 80	5,979 50
Culte catholique. Dépenses diverses	221,201 14	181,336 96	39,864 18	//	221,201 14	//
Cultes non catholiques. Dépenses des cultes protestants	769,095 97	576,346 76	193,139 16	389 95	769,095 97	//
Cultes non catholiques. Dépenses du culte israélite	74,449 42	52,419 42	21,934 17	4 17	74,349 42	100 00
	34,004,125 84	24,916,493 54	8,998,626 05	77,062 87	33,838,056 72	166,069 12
			8,921,563f 18c			
RÉCAPITULATION.						
Service de la justice	18,521,903 73	17,263,260 63	1,252,736 17	//	18,515,996 80	5,906 93
Service des cultes	34,004,125 84	24,916,493 54	8,921,563 18	//	33,838,056 72	166,069 12
	52,526,029 57	42,179,754 17	10,174,299 35	//	52,354,053 52	171,976 05
			10,174,299f 35c			

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1835.
SERVICE DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	417,800f 00c	//	416,262f 08c	//	416,262f 08c	1,537f 92c
——— (matériel)	119,000 00	//	102,938 93	//	102,938 93	16,061 07
Conseil d'état (personnel)	418,000 00	//	386,092 32	//	386,092 32	31,907 68
——— (matériel)	11,000 00	//	4,919 34	//	4,919 34	6,080 66
Cour de cassation	791,300 00	//	784,130 87	//	784,130 87	7,169 13
Cours royales	4,267,800 00	//	3,982,808 62	//	3,982,808 62	284,991 38
Cours d'assises	154,400 00	//	121,050 00	//	121,050 00	33,350 00
Tribunaux de première instance	5,551,470 00	//	5,109,913 26	//	5,109 913 26	441,556 74
——— de commerce	178,283 00	//	158,552 63	//	158,552 63	19,730 37
——— de police	62,400 00	//	55,230 44	//	55,230 44	7,169 56
Justice de paix	3,103,200 00	//	2,640,001 93	//	2,640,001 93	463,198 07
Frais de justice criminelle	3,615,000 00	//	3,599,644 28	//	3,599,644 28	15,355 72
Pensions (fonds de subv. à la caisse des retr. du ministère)	200,000 00	//	200,000 00	//	200,000 00	//
Dépenses diverses : secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins; indemnité pour le Journal des savants; dépenses extraordinaires et imprévues	45,000 00	//	27,988 31	//	27,988 31	17,011 69
Dépenses des exercices clos	762 42	//	762 42	//	762 42	//
	18,935,415 42	//	17,590,295 43	//	17,590,295 43	1,345,119 99
			17,590,295f 43c			
SERVICE DES CULTES.						
Frais administratifs. Personnel des bureaux des cultes (neuf derniers mois)	109,000 00	//	108,145 80	//	108,145 80	854 20
Frais administratifs. Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés (*idem*)	12,436 19	//	8,413 94	//	8,413 94	4,022 25
Frais administratifs. Frais matériels des bureaux des cultes (*idem*)	27,000 00	//	8,642 96	//	8,642 96	18,357 04
Culte catholique. Traitement concernant les archevêques et les évêques	950,000 00	//	797,484 81	//	797,484 81	152,515 19
Culte catholique. Traitem. et indemn. des membres du chapitre et du clergé principal	27,180,000 00	//	20,024,602 41	//	20,024,602 41	7,155,397 59
Culte catholique. Chapitre royal de Saint-Denis	100,000 00	//	76,086 27	//	76,086 27	23,913 73
Culte catholique. Bourses des séminaires	1,000,000 00	//	747,172 16	//	747,172 16	252,827 84
Culte catholique. Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,100,000 00	//	977,675 64	//	977,675 64	122,324 36
Culte catholique. Dépenses ordinaires du service intérieur des édifices diocésains	445,000 00	//	283,186 37	//	283,186 37	161,813 63
Culte catholique. Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	//	656,949 39	//	656,949 39	943,050 61
Culte catholique. Secours pour les établiss. ecclésiast.	862,000 00	//	497,817 35	//	497,817 35	364,182 65
Cultes non catholiques. Dépenses des cultes protestants	800,000 00	//	599,036 87	//	599,036 87	200,963 13
Cultes non catholiques. ——— du culte israélite	80,000 00	//	57,649 83	//	57,649 83	22,350 17
Dépenses des exercices clos	115,051 30	//	133,051 30	18,000f 00c	115,051 30	//
	34,380,487 49	//	24,975,915 10	18,000 00	24,957,915 10	9,422,572 39
			24,957,915f 10c			
RÉCAPITULATION.						
Service de la justice	18,935,415 42	//	17,590,295 43	//	17,590,295 43	1,345,119 99
Service des cultes	34,380,487 49	//	24,957,915 10	//	24,957,915 10	9,422,572 39
	53,315,902 91	//	42,548,210 53	//	42,548,210 53	10,767,692 38
			42,548,210f 53c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

EXERCICE 1833.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale (personnel	532,720f 40c	523,586f 37c	9,134f 03c	"	532,720f 40c	"
——— (matériel)	188,972 55	109,478 74	79,624 34	404f 07c	188,699 01	273f 54c
Traitements des agents politiques et consulaires	4,059,044 51	3,075,194 42	986,923 70	3,115 27	4,059,002 85	41 66
Traitements des agents en inactivité	82,175 00	62,025 00	20,150 00	"	82,175 00	"
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	427,509 15	402,185 12	25,324 03	"	427,509 15	"
Frais de voyages et de courriers	729,895 96	564,377 86	169,171 76	4,573 66	728,975 96	920 00
Frais de service des résidences politiques et consulaires	668,625 33	409,673 21	271,502 15	14,092 83	667,082 53	1,542 80
Présents diplomatiques	47,446 70	47,246 70	200 00	"	47,446 70	"
Indemnités et secours	79,911 93	43,940 78	34,891 10	"	78,831 88	1,080 05
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	98,067 61	69,981 66	30,248 67	4,000 00	96,230 33	1,837 28
	7,564,369 14	5,957,689 86	1,627,169 78	26,185 83	7,558,673 81	5,695 33
			1,600,983f 95c			

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1835.
Administration centrale (ersonnel)	528,502f 20c	"	518,328f 64c	168f 90c	518,159f 74c	10,342f 46c
——— (matériel)	249,000 00	"	147,936 18	"	147,936 18	101,063 82
Traitements des agents politiques et consulaires	4,085,000 00	"	3,165,102 99	"	3,165,102 99	919,897 01
Traitements des agents en inactivité	75,505 00	"	70,010 84	"	70,010 84	5,494 16
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	135,379 64	"	88,324 09	4,444 45	83,879 64	51,500 00
Frais de voyages et de courriers	553,073 09	"	379,483 09	"	379,483 09	173,590 00
Frais de service des résidences politiques et consulaires	650,000 00	"	376,712 62	"	376,712 62	273,287 38
Présents diplomatiques	12,000 00	"	9,603 86	"	9,603 86	2,396 14
Indemnités et secours	80,000 00	"	41,098 76	"	41,098 76	38,901 24
Dépenses secrètes	650,000 00	"	650,000 00	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	100,000 00	"	71,076 39	"	71,076 39	28,923 61
Dépenses des exercices clos	26,075 96	"	26,075 96	"	26,075 96	"
	7,144,535 89	"	5,543,753 42	4,613 35	5,539,140 07	1,605,395 82
			5,539,140f 07c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique.

EXERCICE 1833.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale	36,000f 00c	33,459f 70c	2,540f 30c	"	36,000f 00c	"
Colléges royaux, bourses royales, écoles normales	1,639,854 03	1,392,563 67	247,290 36	"	1,639,854 03	"
Instruction primaire	1,496,850 05	1,136,004 77	360,860 17	2,664f 89c	1,494,200 05	2,650f 00c
Sciences et belles-lettres	1,582,586 47	1,421,160 27	161,619 36	333 33	1,582,446 30	140 17
Encouragements aux sciences et aux belles-lettres	208,738 55	170,186 41	38,302 14	"	208,488 55	250 00
Achat de la bibliothèque de feu le baron Cuvier	72,500 00	2,500 00	70,000 00	"	72,500 00	"
Achats des manuscrits, dessins, etc., de feu Champollion jeune	50,000 00	"	50,000 00	"	50,000 00	"
Frais de location et de premier établissement de la division des sciences et des lettres	12,000 00	9,360 52	2,639 48	"	12,000 00	"
	5,098,529 10	4,165,235 34	933,251 81	2,998 22	5,095,488 93	3,040 17
			930,253f 59c			

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1835.
Administration centrale	44,000f 00c	"	40,988f 85c	"	40,988f 85c	3,011f 15c
Colléges royaux, bourses royales, écoles normales	1,640,000 00	"	1,465,663 82	"	1,465,663 82	174,336 18
Encouragements à l'instruction primaire	1,500,000 00	"	775,666 21	"	775,666 21	724,333 79
Établissements scientifiques et littéraires	1,572,182 00	"	1,337,860 57	"	1,337,860 57	234,321 43
Encouragements et souscriptions	276,000 00	"	230,950 62	"	230,950 62	45,049 38
Dépenses des exercices clos	2,472 39	"	2,472 39	"	2,472 39	"
	5,034,654 39	"	3,853,602 46	"	3,853,602 46	1,181,051 93
			3,853,602f 46c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses de l'ancien ministère du Commerce et des Travaux publics.

EXERCICE 1833.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. — Payements.	Opérations de l'année 1834. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	661,999 94	657,663 47	3,836 47	"	661,499 94	500 00
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	85,911 78	62,243 74	23,748 12	80 08	85,911 78	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	211,981 36	175,694 46	36,286 90	"	211,981 36	"
Archives du royaume	80,584 75	70,090 04	10,494 71	"	80,584 75	"
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.						
Administration centrale	199,999 59	196,485 82	3,513 77	"	199,999 59	"
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,865,570 12	2,560,545 33	304,634 22	170 00	2,865,009 55	560 57
Personnel du corps et autres dépenses des mines	433,831 60	331,177 96	101,864 44	"	433,042 40	789 20
Subvention à la caisse des retraites	257,832 55	145,889 00	111,943 55	"	257,832 55	"
Travaux à entretenir ou à continuer	27,540,523 15	21,263,096 91	6,283,982 99	86,781 14	27,460,298 76	80,224 39
Travaux à entreprendre	431,000 00	245,934 82	185,065 18	"	431,000 00	"
Travaux sur produits des droits spécialisés	858,285 77	643,500 05	216,292 23	1,616 51	858,175 77	110 00
Frais généraux du service des départements, secours, etc.	49,987 56	35,698 47	14,289 09	"	49,987 56	"
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	199,855 66	43,522 33	133,333 33	"	176,855 66	23,000 00
Intérêts, primes et amortissement des emprunts	9,873,497 92	9,799,039 27	75,558 65	1,100 00	9,873,497 92	"
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.						
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	510,232 33	250,738 41	248,842 74	1,207 34	498,373 81	11,858 52
Nouvelle salle de la Chambre des députés	368,913 57	316,517 30	183,482 70	131,086 43	368,913 57	"
Achèvement des monuments et édifices de la capitale	1,278,026 88	823,219 97	431,107 47	4,424 44	1,249,903 00	28,123 88
Construction des maisons centrales de détention	578,773 67	288,211 77	303,685 46	49,454 27	542,448 96	36,330 71
Travaux d'intérêt général dans les départements	245,666 81	56,455 49	210,965 78	23,681 14	243,740 13	1,926 68
BEAUX-ARTS.						
Établissements des beaux-arts	396,456 99	350,021 92	32,915 04	"	382,936 96	13,520 03
Encouragements et souscriptions	289,934 08	274,639 90	24,469 18	"	299,109 08	825 00
HARAS.						
Haras, dépôts d'étalons et primes	1,499,745 08	1,108,809 34	395,350 80	4,615 06	1,499,545 08	200 00
AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.						
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	364,608 34	199,563 16	162,045 18	"	361,608 34	3,000 00
Commerce et manufactures	379,962 70	347,983 70	31,979 00	"	379,962 70	"
Établissements sanitaires	49,986 57	37,530 18	12,402 18	"	49,932 36	54 21
Encouragements aux pêches maritimes	3,437,332 28	2,721,603 45	715,984 31	255 48	3,437,332 28	"
Poids et mesures	685,984 50	482,029 74	234,427 90	53,938 41	662,519 23	23,465 27
A reporter	53,846,485 55	43,487,906 00	10,492,501 39	358,410 30	53,621,997 09	224,488 46

Dépenses du ministère de l'Intérieur et des Travaux publics.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. — Payements.	Opérations de l'année 1834. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1835.
PREMIÈRE PARTIE.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale (y compris le 1er trimestre cultes)	423,500 00	"	409,722 34	"	409,722 34	13,777 66
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés (y compris le 1er trimestre cultes)	18,193 00	"	13,891 00	"	13,891 00	4,302 00
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	131,000 00	"	104,386 73	"	104,386 73	26,613 27
Dépenses secrètes et ordinaires de la police générale	2,465,500 00	"	2,365,500 00	"	2,365,500 00	100,000 00
SERVICES GÉNÉRAUX.						
Lignes télégraphiques (service ordinaire)	839,000 00	"	718,567 73	"	718,567 73	120,432 27
Établissement d'une nouvelle ramification télégraphique	332,000 00	"	267,205 57	"	267,205 57	64,794 43
Dépenses générales des gardes nationales	240,000 00	"	121,542 41	"	121,542 41	118,457 59
Récompenses nationales	30,000 00	"	16,800 00	"	16,800 00	13,200 00
Secours aux étrangers réfugiés en France	3,180,000 00	"	2,669,152 59	"	2,669,152 59	510,847 41
Secours aux condamnés politiques	300,000 00	"	232,138 17	"	232,138 17	67,861 83
Secours aux victimes des événements d'avril 1834	400,000 00	"	52,270 95	"	52,270 95	347,729 05
DEUXIÈME PARTIE.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Personnel de l'administration centrale (y compris le 1er trimestre du commerce)	413,000 00	"	410,024 81	"	410,024 81	2,975 19
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	86,000 00	"	64,935 36	"	64,935 36	21,064 64
Matériel et dépenses diverses des bureaux (y compris le 1er trimestre du commerce)	110,000 00	"	94,057 75	"	94,057 75	15,942 25
Archives du royaume	80,000 00	"	66,481 76	"	66,481 76	13,518 24
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.						
Administration centrale	200,000 00	"	179,018 81	"	179,018 81	20,981 19
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,866,000 00	"	2,539,663 47	"	2,539,663 47	326,336 53
——— et autres dépenses des mines	450,000 00	"	334,939 45	"	334,939 45	115,060 55
Subvention à la caisse des retraites	325,000 00	"	211,362 00	"	211,362 00	113,638 00
Travaux à entretenir ou à continuer (routes royales et ponts)	21,350,000 00	"	15,796,706 40	"	15,796,706 40	5,553,293 60
——— (navigation intérieure)	3,740,000 00	"	2,761,007 65	"	2,761,007 65	978,992 35
——— (ports maritimes)	4,210,000 00	"	2,991,195 35	"	2,991,195 35	1,218,804 65
Travaux à entreprendre	695,000 00	"	382,865 65	"	382,865 65	312,134 35
Travaux sur produits de droits spécialisés	1,058,000 00	"	642,368 52	"	642,368 52	415,631 48
Frais généraux du service des départements, secours, etc.	50,000 00	"	45,522 91	"	45,522 91	4,477 09
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	500,000 00	"	90,000 00	"	90,000 00	410,000 00
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.						
Entretien des bâtiments et édifices d'intérêt général à Paris	500,000 00	"	253,766 54	"	253,766 54	246,233 46
Construction des maisons centrales de détention	600,000 00	"	303,647 83	"	303,647 83	296,352 17
Travaux d'intérêt général dans les départements	100,000 00	"	36,168 30	"	36,168 30	63,831 70
A reporter	45,692,193 00	"	34,174,910 05	"	34,174,910 05	11,517,282 95

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses de l'ancien ministère du commerce et des Travaux publics.*

Suite de l'EXERCICE 1833.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice
Report.....	53,846,485 55	43,487,906 00	10,492,501 39	358,410 30	53,621,997 09	224,488 46
DÉPENSES SPÉCIALES SUR LE VERSEMENT DE LA VILLE.						
Établissements de bienfaisance.....	472,035 72	436,602 60	35,433 12	"	472,035 72	"
Secours aux colons.....	992,813 69	813,107 33	179,706 36	"	992,813 69	"
Secours généraux aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance et autres.....	325,935 92	259,177 24	60,678 68	"	319,855 92	6,080 00
Secours aux sociétés de charité maternelle.....	100,000 00	93,116 66	6,883 34	"	100,000 00	"
Travaux spéciaux de la capitale.....	800,999 77	585,800 09	215,199 68		800,999 77	"
Subventions aux théâtres royaux et aux caisses de pensions de l'Opéra et du Conservatoire.....	1,300,000 00	1,270,404 81	29,595 19	"	1,300,000 00	"
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.						
Centimes additionnels pour dépenses fixes des communes.....	10,842,158 41	9,951,905 58	893,544 33	3,291 50	10,842,158 41	"
Dépenses variables spéciales à chaque département.	24,047,051 65	17,303,668 43	6,764,596 48	21,213 26	24,047,051 65	"
——— sur le produit des ressources éventuelles.....	772,123 65	259,350 02	516,251 74	3,478 11	772,123 65	"
Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs.....	17,303,048 24	10,227,500 59	7,078,084 22	2,536 57	17,303,048 24	"
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies.....	1,880,743 51	674,215 61	1,206,727 90	200 00	1,880,743 51	"
Canaux et navigation.....	16,377,777 29	11,566,112 61	4,788,357 66	15,390 37	16,339,079 90	38,697 39
Travaux de route dans les départements de l'Ouest.	318,399 61	159,424 53	158,967 93	"	318,392 46	7 15
Dépenses relatives au choléra.....	40,423 08	6,942 33	33,808 07	11,071 35	29,679 05	10,744 03
Supplément pour travaux de routes royales.....	61,475 84	36,913 85	24,536 27	"	61,450 12	25 72
——— de routes départementales.	73,326 01	27,868 00	45,418 58	"	73,286 58	39 43
Travaux par concession de péage.....	252,228 00	74,328 00	177,900 00	"	252,228 00	"
Subvention pour travaux d'utilité communale.....	638,513 09	401,927 38	144,940 92	"	546,868 30	91,644 79
Continuation des routes de l'Ouest.....	193,000 00	98,500 99	94,499 01	"	193,000 00	"
Anniversaire des journées de juillet 1830.....	578,226 33	376,913 06	200,967 85	"	577,880 91	345 42
	131,216,765 36	98,111,685 71	33,148,598 72	415,591 46	130,844,692 97	372,072 39
			32.733,007 26			

Suite des *Dépenses du ministère de l'intérieur et des travaux publics.*

Suite de l'EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et Dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur LES DÉPENSES au 1er janvier 1835.
Report.....	45,692,193 00	"	34,174,910 05	"	34,174,910 05	11,517,282 95
BEAUX-ARTS.						
Établissements des beaux-arts.....	383,000 00	"	343,751 83	"	343,751 83	39,248 17
Ouvrages d'arts et décorations d'édifices publics.....	430,000 00	"	213,193 00	"	213,193 00	216,807 00
Encouragements et souscriptions.....	334,000 00	"	270,576 39	"	270,576 39	63,423 61
Secours à des artistes et à des savants ou à leurs veuves.	80,000 00	"	59,274 99	"	59,274 99	20,725 01
SECOURS GÉNÉRAUX ET SUBVENTIONS.						
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance.....	473,000 00	"	429,643 43	"	429,643 43	43,356 57
Secours généraux aux bureaux de charité maternelle, etc.....	326,000 00	"	289,589 74	"	289,589 74	36,410 26
Secours aux sociétés de charité maternelle.....	100,000 00	"	95,700 00	"	95,700 00	4,300 00
Subventions aux théâtres royaux et aux caisses de pensions de l'Opéra et du Conservatoire.....	1,300,000 00	"	1,227,030 80	"	1,227,030 80	72,969 20
Dépenses des exercices clos.....	441,869 05	"	441,869 05	"	441,869 05	"
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.						
Dépenses relatives à l'administration, et produits des centimes additionnels.....	6,980,000 00	"	6,585,281 67	"	6,585,281 67	394,718 33
Dépenses relatives aux maisons centrales de détention et aux bâtiments des cours royales sur produits de centimes additionnels.....	4,240,930 00	"	3,151,459 58	"	3,151,459 58	1,089,470 42
Dépenses variables spéciales sur centimes ordinaires et fonds commun.....	26,108,760 00	"	17,330,050 19	"	17,330,050 19	8,778,709 81
Dépenses variables sur le produit des ressources éventuelles appartenant aux départements.....	2,232,253 00	"	1,365,742 29	"	1,365,742 29	866,510 71
Dépenses extraordinaires des départements sur produit des centimes facultatifs, etc.....	22,130,297 00	"	11,675,917 79	"	11,675,917 79	10,454,379 21
Subventions pour travaux d'utilité communale.....	445,308 00	"	145,293 78	37,811 81	107,481 97	337,826 03
Anniversaire des journées de juillet 1830.....	200,000 00	"	199,934 49	"	199,934 49	65 51
	111,897,610 05	"	77,999,219 07	37,811 81	77,961,407 26	33,936,202 79
			77,961,407 26			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses de l'ancien ministère de l'intérieur.

EXERCICE 1833.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur LES DÉPENSES à la clôture de l'exercice.
SERVICES ORDINAIRES.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	387,986 69	373,416 54	14,570 15	"	387,986 69	"
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	13,728 29	9,864 04	3,864 25	"	13,728 29	"
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	127,990 02	99,577 40	28,412 62	"	127,990 02	"
Lignes télégraphiques	759,972 63	673,195 64	86,721 44	"	759,917 08	55 55
Secours aux savants, artistes et gens de lettres	159,968 27	116,341 05	42,805 55	"	159,146 60	821 67
Dépenses secrètes	1,265,500 00	1,200,000 00	65,500 00	"	1,265,500 00	"
Dépenses générales des gardes nationales	174,475 77	86,686 22	86,623 30	1 50	173,308 02	1,167 75
Récompenses nationales	22,260 00	19.716 00	2,900 00	356 00	22,260 00	"
SERVICES EXTRAORDINAIRES.						
Secours aux étrangers réfugiés en France	3,649,095 02	3,294,275 75	354,653 10	788 08	3,648,140 77	954 25
Secours aux condamnés politiques	79,995 00	77,380 00	2,590 00	"	79,970 00	25 00
Loyer de l'hôtel des lignes télégraphiques	204,089 40	7,004 13	197,085 27	"	204,089 40	"
Indemnités pour dommages aux propriétés par suite des événements de juillet 1830	1,633,246 53	1,630,902 57	2,718 96	700 00	1,632,921 53	325 00
Dépenses secrètes (Loi du 12 avril 1833.)	1,200,000 00	1,000,000 00	200,000 00	"	1,200,000 00	"
Secours à des condamnés politiques sous la restauration. (Loi du 28 juin 1833)	217,424 88	"	213,389 88	"	213,389 88	4,035 00
	9,895,732 50	8,588,359 34	1,301,834 52	1,145 58	9,888,348 28	7,384 22
			1,299,988 94			

Dépenses du Ministère du Commerce.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur LES DÉPENSES au 1er janvier 1835.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale. (9 derniers mois)	249,000 00	"	247,946 46	"	247,946 46	1,053 54
Matériel et dépenses diverses des bureaux. (9 derniers mois)	72,000 00	"	55,274 72	"	55,274 72	16,725 28
Travaux des établissements thermaux	150,000 00	"	68,796 17	"	68,796 17	81,203 83
Haras, dépôts d'étalons, primes, etc	1,500,000 00	"	1,210,999 57	378 02	1,210,621 55	289,378 45
AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.						
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture.	419,000 00	"	224,179 87	"	224,179 87	194,820 13
Conservatoire des arts et métiers	380,000 00	"	281,919 22	"	281,919 22	98,080 78
Délivrance des brevets d'invention et encouragements	590,000 00	"	462,798 64	"	462,798 64	127,201 36
Établissements sanitaires	50,000 00	"	36,753 81	"	36,753 81	13,246 19
Encouragements aux pêches maritimes	3,000,000 00	"	2,741,836 48	"	2,741,836 48	258,163 52
Poids et mesures	720,000 00	"	462,753 62	"	462,753 62	257,246 38
Secours aux colons	995,000 00	"	798,200 48	"	798,200 48	196,799 52
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies	1,919,399 00	"	756,882 00	"	756,882 00	1,162,517 00
Secours relatifs aux épidémies	50.000 00	"	12,941 89	"	12,941 89	37,058 11
Dépenses des exercices clos	84,900 71	"	84,900 71	"	84,900 71	"
	10,179,299 71	"	7,446,183 64	378 02	7,445,805 62	2,733,494 09
			7,445,805 62			

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du Ministère de la Guerre.

EXERCICE 1833.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses, à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel)	1,494,040 26	1,475,911 10	19,304 16	1,175 00	1,494,040 26	"
Idem (Matériel)	658,871 18	437,240 93	223,245 49	1,615 24	658,871 18	"
États-majors	16,711,985 51	15,339,218 08	1,551,370 09	178,604 16	16,711,984 01	1 50
Gendarmerie	17,468,523 17	16,334,183 33	1,135,902 67	2,997 63	17,467,088 37	1,434 80
Recrutement	413,066 22	224,892 88	188,337 32	241 98	412,988 22	78 00
SOLDE ET ENTRETIEN des troupes. Solde d'activité et abonnement	111,203,489 25	105,952,431 00	4,767,909 89	43,777 63	110,676,563 26	526,925 99
Subsistances militaires et chauffage	60,122,602 39	60,823,024 34	4,876,911 47	5,608,917 71	60,091,018 10	31,584 29
Habillement, campement et harnachement	14,028,843 85	8,719,292 59	5,350,287 71	41,852 03	14,027,728 27	1,115 58
Lits militaires	7,230,535 63	6,310,324 77	1,023,322 78	104,827 49	7,228,820 06	1,715 57
Hôpitaux	13,630,461 54	11,523,494 25	2,189,838 11	82,896 42	13,630,435 94	25 60
Service de marche et transports	8,063,066 09	6,554,017 39	1,349,373 70	240,421 00	8,062,970 09	96 00
Justice militaire	307,428 08	249,968 10	66,546 21	9,311 23	307,203 08	225 00
Remonte générale	1,263,895 83	819,002 59	635,795 41	192,200 07	1,262,597 93	1,297 90
Matériel de l'artillerie	22,358,004 44	21,171,802 34	1,830,993 22	905,058 03	22,097,737 53	260,266 91
Matériel du génie	13,239,500 80	10,217,499 03	3,162,450 24	150,508 93	13,229,440 34	10,060 46
Écoles militaires	1,806,693 76	1,468,002 72	339,231 42	540 38	1,806,693 76	"
Dépenses temporaires	6,506,216 16	5,345,212 46	1,105,080 04	292 50	6,450,000 00	56,216 16
Invalides de la guerre	2,993,966 26	2,849,035 64	144,930 62	"	2,993,966 26	"
Dépenses accidentelles et secrètes		142,053 99	53,801 90	4,190 75	191,665 14	
Services militaires en Afrique et en Morée	2,201,050 52	431,418 40	44,466 12	33,104 65	442,779 87	14,125 00
Services civils et colonisation en Afrique		1,198,759 24	355,001 92	1,280 65	1,552,480 51	
Arriéré	183,990 33	"	183,990 33	"	183,990 33	"
	301,886,231 27	277,986,785 17	30,598,090 82	7,603,813 48	300,981,062 51	905,168 76
			22,994,277 34			

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1835.
Administration centrale (Personnel)	1,495,000 00	"	1,469,295 51	"	1,469,295 51	25,704 49
Idem (Matériel)	612,000 00	"	441,923 54	"	441,923 54	170,076 46
États-majors	15,540,950 00	"	14,041,172 40	"	14,041,172 40	1,499,777 60
Gendarmerie	17,841,876 00	"	16,204,198 21	"	16,204,198 21	1,637,677 79
Recrutement	455,000 00	"	234,109 43	"	234,109 43	220,890 57
Justice militaire	298,000 00	"	216,033 23	"	216,033 23	81,966 77
Solde et entretien des troupes. Solde d'activité et abonnement	153,230,263 00	1,549 63	95,716,361 82	7,675 98	95,710,235 47	10,013,588 72
Vivres et chauffage		"	24,954,519 09	152 91	24,954,366 18	
Habillement, campement		"	9,249,803 92	"	9,249,803 92	
Hôpitaux		"	9,796,341 78	26,085 00	9,770,256 78	
Service de marche		"	3,532,011 93	"	3,532,011 93	
Lits militaires	6,611,000 00	"	5,792,959 82	28 50	5,792,931 32	818,068 68
Remonte générale	256,938 00	"	385,914 32	138,537 27	247,377 05	9,560 95
Harnachement	101,000 00	"	45,723 64	"	45,723 64	55,276 36
Fourrages	27,350,808 00	"	26,595,568 57	"	26,595,568 57	755,239 43
Transports généraux	1,292,000 00	"	1,036,828 56	"	1,036,828 56	255,171 44
Matériel de l'artillerie	9,440,000 00	"	8,882,807 73	3,476 30	8,879,331 43	560,668 57
Matériel du génie	11,956,000 00	"	9,768,185 39	"	9,768,185 39	2,187,814 61
Écoles militaires	1,826,850 00	"	1,451,716 64	"	1,451,716 64	375,133 36
Dépenses temporaires	6,345,236 00	"	5,006,364 34	"	5,006,364 34	1,338,871 66
Invalides de la guerre	3,006,250 00	"	2,877,333 16	"	2,877,333 16	128,916 84
Service administ. et frais de colonisat. en Afrique	1,776,000 00	"	1,301,983 11	7,698 50	1,294,284 61	481,715 39
Dépenses accidentelles et secrètes	153,000 00	"	152,686 73	"	152,686 73	313 27
Dépenses des exercices clos	917,538 57	"	917,538 57	"	917,538 57	"
	260,505,709 57	1,549 63	240,071,381 44	183,654 46	239,889,276 61	20,616,432 96
			239,887,726 98			

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

EXERCICE 183 .

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture, de l'exercice.
Administration centrale. (Traitement.)		710,602 28	708,757 83	1,844 45	"	710,602 28	"
Idem (Frais de bureaux et autres.)		249,929 12	156,683 82	93,237 72	24 82	249,896 72	32 40
Service général de la marine (corps et agents entretenus, etc.)		7,360,597 45	6,310,635 36	1,043,693 08	23,251 89	7,331,076 55	29,520 90
Solde et entretien des corps organisés, etc.	Solde à terre	3,237,229 55	2,807,677 02	475,327 67	66,937 44	3,216,067 25	21,162 30
	Solde à la mer	6,446,594 70	4,171,285 12	2,391,489 58	268,090 76	6,294,683 94	151,910 76
	Accessoires de la solde	2,102,521 87	1,760,212 38	504,362 19	167,987 14	2,096,587 43	5,934 44
	Hôpitaux	933,889 89	584,985 64	538,806 54	210,835 72	912,956 46	20,933 43
	Vivres	7,812,877 01	5,223,270 14	2,951,313 16	382,675 88	7,791,907 42	20,969 59
Travaux du matériel naval. (Ports.)	Salaires	5,774,944 15	5,185,712 03	619,322 11	30,975 77	5,774,058 37	885 78
	Matières	14,218,515 40	8,603,479 85	5,763,501 69	233,608 98	14,133,372 56	85,142 84
Travaux du matériel naval. (Établissemnts hors des ports.)	Lachaussade	1,364,961 72	1,163,205 13	202,052 57	295 98	1,364,961 72	"
	Indret	398,506 90	350,419 16	63,544 74	15,457 00	398,506 90	"
Travaux de l'artillerie. (Ports)	Salaires	362,968 27	328,304 60	34,790 21	126 54	362,968 27	"
	Matières	1,078,526 07	482,393 24	671,425 00	79,890 96	1,073,927 28	4,598 79
Travaux de l'artillerie. (Établissement hors ports.)		656,629 86	458,064 81	210,722 59	12,157 54	656,629 86	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		3,500,488 59	2,689,316 35	811,880 52	1,410 65	3,499,786 22	702 37
Travaux et dépenses pour le progrès des sciences maritimes		659,014 86	508,719 01	150,295 85	"	659,014 86	"
Approvisionnements de prévoyance		"	"	"	"	"	"
Affrètements et transports par mer		100,732 60	77,893 72	22,850 88	12 00	100,732 60	"
Chiourmes		214,706 03	170,470 75	45,038 73	803 45	214,706 03	"
Dépenses diverses		172,395 41	126,963 46	72,626 33	27,956 72	171,633 07	762 34
Colonies.	Services militaires aux colonies	5,827,269 75	5,283,192 45	502,732 12	42,230 51	5,743,694 06	83,575 69
	Subvention au service intérieur	998,942 42	948,418 45	54,734 00	4,310 03	998,842 42	100 00
		64,182,843 90	48,100,060 32	17,225,591 73	1,569,039 78	63,756,612 27	426,231 63
				15,656,551 95			

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payement.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1835.
Administration centrale. (Traitements.)		703,700 00	1,800 00	699,845 67	"	701,645 67	2,054 33
Idem (Frais de bureaux et autres.)		250,000 00	"	211,580 16	"	211,580 16	38,419 84
Service général de la marine. (Corps et agents entretenus, etc.)		7,500,000 00	"	6,352,302 74	750 00	6,351,552 74	1,148,447 26
Solde et entretien des corps organisés, etc.	Solde à terre	3,622,095 00	"	2,806,428 36	"	2,806,428 36	815,666 64
	Solde à la mer	5,665,768 00	33,702 00	4,088,233 21	3,753 63	4,118,181 58	1,547,586 42
	Accessoires de la solde	3,081,708 00	"	1,558,815 43	5,408 91	1,553,406 52	1,528,301 48
	Hôpitaux	1,211,405 00	"	643,838 24	139,298 93	504,539 31	706,865 69
	Vivres	6,821,724 00	"	4,431,987 38	370,015 12	4,061,972 26	2,759,751 74
Travaux du matériel naval. (Ports.)	Salaires	5,701,900 00	"	5,385,796 15	28,067 31	5,357,728 84	344,171 16
	Matières	13,825,000 00	"	7,913,818 68	103,280 41	7,810,538 27	6,014,461 73
Travaux du matériel naval. (Établissemnts hors des ports.)	La Chaussade	1,365,000 00	"	911,491 59	"	911,491 59	453,508 41
	Indret	400,000 00	"	281,134 46	"	281,134 46	118,865 54
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	Salaires	493,500 00	"	346,554 80	"	346,554 80	146,945 20
	Matières	959,100 00	"	437,356 77	1,001 54	436,355 23	522,744 77
Travaux de l'artillerie. (Établissements hors des ports.)		675,000 00	"	316,254 50	"	316,254 50	358,745 50
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		3,521,500 00	"	2,826,612 21	"	2,826,612 21	694,887 79
Travaux et dépenses pour le progrès des sciences marit.		706,700 00	"	464,808 48	129 50	464,678 98	242,021 02
Approvisionnements de prévoyance		"	"	"	"	"	"
Affrètements et transport par mer		90,000 00	"	59,723 01	"	59,723 01	30,276 99
Chiourmes		272,000 00	"	153,439 05	77 06	153,361 99	118,638 01
Dépenses diverses		213,300 00	"	122,125 84	638 03	121,487 81	91,812 19
Colonies	Services militaires aux colonies	6,000,000 00	1,759,752 58	3,568,948 76	7,967 15	5,320,734 19	679,265 81
	Subvention au service intérieur	1,000,000 00	270,000 00	625,272 90	"	895,272 90	104,727 10
Dépenses des exercices clos		469,312 39	"	470,933 62	1,621 23	469,312 39	"
		64,548,712 39	2,065,254 58	44,677,302 01	662,008 82	46,080,547 77	18,468,164 62
				44,015,293 19			

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du Ministère des Finances.

EXERCICE 1833.

NATURES DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES DIVERS.						
Cour des comptes	1,116,385 66	1,111,665 38	4,720 28	"	1,116,385 66	"
Administration centrale. — Personnel	5,692,941 04	5,587,501 26	104,471 77	"	5,691,973 03	968 01
Administration centrale. — Matériel et dépenses diverses	818,488 33	543,235 42	276,038 95	819 04	818,455 33	33 00
Frais de liquidation de l'indemnité des anciens colons de Saint-Domingue	40,000 00	23,867 30	16,132 70	"	40,000 00	"
Monnaies. — Service administr. dans les départements.	361,026 03	259,312 81	101,713 22	"	361,026 03	"
Monnaies. — Frais de refonte d'anciennes espèces	1,369,441 61	966,714 56	402,727 05	"	1,369,441 61	"
Cadastre. — Fonds commun. (Loi du 31 juillet 1821).	1,009,143 22	616,864 12	417,216 44	24,937 34	1,009,143 22	"
Cadastre. — Centimes facultatifs votés par les conseils généraux	4,415,868 90	2,073,094 19	2,345,855 26	3,080 55	4,415,868 90	"
Frais de trésorerie	2,552,299 41	2,000,079 11	561,248 03	9,027 73	2,552,299 41	"
Traitem. fixes et taxations des receveurs des finances.	2,369,797 48	2,012,821 11	356,975 44	"	2,369,796 55	00 93
Taxations aux mêmes pour l'encaissement des revenus indirects	886,232 52	674,426 28	211,831 65	25 41	886,232 52	"
Remises aux mêmes sur produits divers et coupes de bois	128,349 70	50,630 57	77,719 13	"	128,349 70	"
Bonifications aux mêmes sur les anticipations de recouvrements des contributions directes	1,741,211 71	1,070,248 51	670,963 20	"	1,741,211 71	"
Traitements et frais de service des payeurs	976,543 60	890,791 21	86,099 74	347 35	976,543 60	"
	23,477,729 21	17,881,251 83	5,633,712 86	38,237 42	23,476,727 27	1,001 94
			5,595,475 44			

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1835.
SERVICES DIVERS.						
Cour des comptes	1,142,473 00	"	1,136,255 77	"	1,136,255 77	6,217 23
Administration centrale des finances. — Personnel	5,741,800 00	"	5,606,917 65	"	5,606,917 65	134,882 35
Administration centrale des finances. — Matériel et dépenses diverses	819,000 00	"	574,736 54	2,023 15	572,713 39	246,286 61
Monnaies et médailles. — Service administratif dans les départemts.	355,025 00	"	247,595 81	"	247,595 81	107,429 19
Monnaies et médailles. — Frais de refonte d'anciennes espèces	2,779,618 00	"	1,847,712 34	"	1,847,712 34	931,905 66
Cadastre. — Fonds commun. (Loi du 31 juillet 1831).	1,000,000 00	"	878,317 31	"	878,317 31	121,682 69
Cadastre. — Centimes facultatifs votés par les conseils généraux	4,960,492 00	"	2,330,836 40	"	2,330,836 40	2,629,655 60
Frais de trésorerie	2,586,000 00	"	1,895,506 28	19,110 59	1,876,395 69	709,604 31
Taitements fixes et taxations des receveurs des finances.	2,364,000 00	"	2,007,668 73	"	2,007,668 73	356,331 27
Taxations aux mêmes pour l'encaissement des revenus indirects	900,000 00	"	615,318 25	"	615,318 25	284,681 75
Remises aux mêmes sur produits divers et coupes de bois	136,000 00	"	29,502 55	"	29,502 55	106,497 45
Bonifications aux mêmes sur les anticipations de recouvrements des contributions directes	1,800,000 00	"	1,333,900 85	"	1,333,900 85	466,099 15
Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	"	884,995 76	"	884,995 76	95,004 24
Dépenses des exercices clos	518,242 25	"	518,242 25	"	518,242 25	"
SERVICES SPÉCIAUX.						
Frais de distribution de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	16,000 00	"	11,684 16	"	11,684 16	4,315 84
Frais du bureau chargé de la liquidation de Saint-Domingue	17,000 00	"	8,528 93	"	8,528 93	8,471 07
	26,115,650 25	"	19,927,719 58	21,133 74	19,906,585 84	6,209,064 41
			19,906,585 84			

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus.

EXERCICE 1833.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif dans les départements	3,223,290 32	2,669,916 20	553,360 22	138 18	3,223,138 24	152 08
Remises des percepteurs et frais de 1er avertissement	11,404,118 58	9,132,770 56	2,271,258 59	"	11,404,029 15	89 43
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.						
Service administratif et de perception dans les départements	9,560,441 69	9,186,188 66	315,585 26	12,193 03	9,489,580 89	70,860 80
Timbre	761,620 94	737,366 66	24,254 28	"	761,620 94	"
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements	2,910,990 82	2,104,477 92	795,998 46	5,603 03	2,894,873 35	16,117 47
Avances recouvrables	548,509 42	174,681 25	377,871 34	18,699 11	533,853 48	14,655 94
Frais d'aliénation des bois de l'État	281,726 14	237,282 76	37,425 38	"	274,708 14	7,018 00
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements	23,217,651 31	20,527,211 75	2,687,206 99	76 75	23,214,341 99	3,309 32
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	19,697,169 36	17,856,398 43	1,841,560 36	984 37	19,696,974 42	194 94
Poudres à feu	2,017,454 02	1,816,582 48	201,260 81	389 27	2,017,454 02	"
TABACS.						
Exploitation des tabacs	20,474,059 28	19,914,374 83	568,343 96	8,659 51	20,474,059 28	"
POSTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	5,370,606 11	4,891,662 87	475,507 93	790 03	5,366,380 77	4,225 34
Transport des dépêches	9,710,619 35	8,353,387 20	1,353,896 04	"	9,707,283 24	3,336 09
Service rural	3,456,135 07	3,233,016 06	222,648 69	"	3,455,664 75	470 32
LOTERIE.						
Service administratif dans les départements	303,703 15	277,307 43	26,395 72	"	303,703 15	"
Frais de perception	1,291,290 82	1,291,290 82	"	"	1,291,290 82	"
Salines et mines de sel de l'Est	170,704 01	94,947 45	75,756 56	"	170,704 01	"
	114,400,090 37	102,498,863 33	11,828,330 59	47,533 28	114,279,660 64	120,429 73
			11,780-797 31			

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1835.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif dans les départements	3,736,200 00	"	3,125,361 88	"	3,125,361 88	610,838 12
Remises des percepteurs et frais de 1er avertissement	11,061,466 00	"	8,962,155 04	"	8,962,155 04	2,099,310 96
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.						
Service administratif et de perception dans les départements	9,471,800 00	"	9,307,031 10	"	9,307,031 10	164,768 90
Timbre	770,950 00	"	727,405 05	"	727,405 05	43,544 95
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements	3,043,300 00	"	2,071,835 98	"	2,071,835 98	971,464 02
Avances recouvrables	606,000 00	"	169,386 24	"	169,386 24	436,613 76
Frais d'aliénation des bois de l'État	104,300 00	"	15,496 98	"	15,496 98	88,803 02
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements	23,268,148 00	"	20,537,094 22	"	20,537,094 22	2,731,053 78
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	20,010,500 00	"	18,039,078 25	379 10	18,038,699 15	1,971,800 85
Poudres à feu	2,392,800 00	"	1,813,548 33	"	1,813,548 33	579,251 67
TABACS.						
Exploitation des tabacs	21,113,000 00	"	20,462,999 53	591 43	20,462,408 10	650,591 90
POSTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	5,081,730 00	"	4,633,539 45	"	4,633,539 45	448,190 55
Transport des dépêches	9,063,857 00	"	7,636,986 48	"	7,636,986 48	1,426,870 52
Service rural	4,114,300 00	"	3,870,923 90	"	3,870,923 90	243,376 10
LOTERIE.						
Service administratif dans les départements	276,280 00	"	247,384 59	"	247,384 59	28,895 41
Frais de perception	1,157,048 60	"	1,157,048 60	"	1,157,048 60	"
Salines et mines de sel de l'Est	175,500 00	"	92,742 39	"	92,742 39	82,757 61
	115,447,179 60	"	102,870,018 01	970 53	102,869,047 48	12,578,132 12
			102,869,047 48			

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs et Primes.

EXERCICE 1833.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulation de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,810,399 70	105,961 16	1,704,438 54	"	1,810,399 70	"
Non-valeurs des portes et fenêtres	801,839 39	99,607 71	682,637 65	3,118 34	779,127 02	22,712 37
——— des patentes et attributions aux communes	3,279,309 18	269,675 06	2,995,515 21	"	3,266,190 27	13,118 91
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,273,097 53	1,271,625 34	31 95	"	1,271,657 29	1,440 24
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	20,186,993 88	16,813,005 08	3,373,315 56	"	20,186,320 64	673 24
Non-valeurs extraordinaires sur patentes	84,746 68	24,224 82	60,353 73	"	84,578 55	168 13
Idem de la contribution additionnelle des bois des communes	593 35	"	593 35	"	593 35	"
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,973,091 19	1,973,091 19	"	"	1,973,091 19	"
Forêts	39,084 75	21,525 12	17,559 63	"	39,084 75	"
Douanes	178,949 52	163,933 96	15,879 48	863 92	178,949 52	"
Contributions indirectes	123,902 75	93,400 58	30,502 17	"	123,902 75	"
Postes	15,173 08	12,230 27	2,942 81	"	15,173 08	"
Produits divers	501,470 81	360,566 72	140,904 09	"	501,470 81	"
RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS (*a*).						
Enregistrement	885,005 87	885,005 87	"	"	885,005 87	"
Douanes	1,515,138 66	1,356,068 41	159,070 25	"	1,515,138 66	"
Contributions indirectes	778,560 17	711,495 27	67,064 90	"	778,560 17	"
Postes	3,935 20	1,906 80	2,028 40	"	3,935 20	"
Primes à l'exportation des marchandises (*a*)	18,661,566 52	16,513,591 31	2,147,197 86	"	18,660,789 17	777 35
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes (*a*)	2,246,273 07	2,226,094 01	20,165 84	"	2,246,259 85	13 22
	54,359,131 30	42,903,008 68	11,421,201 42	3,982 26	54,320,227 84	38,903 46
			11,417,219 16			

(*a*) Voir les développements, pag. 108, 110 et 112.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Payements.	Opérations de l'année 1834. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer au 1er janvier 1835.
RESTITUTIONS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,979,774 71	"	115,242 49	"	115,242 49	1,864,532 22
Non-valeurs des portes et fenêtres	900,000 00	"	194,015 29	"	194,015 29	705,984 71
——— des patentes et attributions aux communes	3,388,646 00	"	567,732 75	"	567,732 75	2,820,913 25
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,381,476 00	921,566 84	458,743 89	"	1,380,310 73	1,165 27
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	19,851,394 00	"	16,806,207 81	"	16,806,207 81	3,045,186 19
Non-valeurs extraordinaires sur patentes	200,000 00	"	192,668 76	"	192,668 76	7,331 24
Idem sur les dépenses de l'instruction primaire	2,857,224 00	"	2,245,000 35	"	2,245,000 35	612,223 65
Idem de la contribution additionnelle des bois des communes	231 29	"	231 29	"	231 29	"
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,677,588 30	"	1,677,588 30	"	1,677,588 30	"
Forêts	40,000 00	"	11,503 33	"	11,503 33	28,496 67
Douanes	170,000 00	"	150,294 41	"	150,294 41	19,705 59
Contributions indirectes	300,000 00	"	261,333 71	"	261,333 71	38,666 29
Postes	14,000 00	"	10,029 91	"	10,029 91	3,970 09
Produits divers	1,050,000 00	"	1,036,956 19	"	1,036,956 19	13,043 81
RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS (*a*).						
Enregistrement	1,040,252 23	"	1,040,252 23	"	1,040,252 23	"
Douanes	1,553,242 00	"	1,445,941 66	"	1,445,941 66	107,300 34
Contributions indirectes	847,618 00	"	770,650 79	"	770,650 79	76,967 21
Postes	5,200 00	"	3,440 10	"	3,440 10	1,759 90
Primes à l'exportation des marchandises (*a*)	9,765,795 00	"	6,722,917 00	"	6,722,917 00	3,042,878 00
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes (*a*)	2,175,000 00	"	2,145,306 42	"	2,145,306 42	29,693 58
Remboursement à la famille Le Surques	252,100 54	"	52,100 54	"	52,100 54	200,000 00
	49,449,542 07	921,566 84	35,908,157 22	"	36,829,724 06	12,619,818 01
			35,908,157 22			

(*a*) Voir les développements, page 109, 111 et 113.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués par anticipation, sur l'exercice 1835.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1834.	RESTES À PAYER sur les dépenses constatées.
DETTE PUBLIQUE.			
Dette viagère	723,967 08	723,967 08	"
Pensions — civiles	437,990 51	437,990 51	"
Pensions — ecclésiastiques	522,797 97	522,797 97	"
	1,684,755 56	1,684,755 56	"
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Solde et abonnements payables comme la solde	241 18	241 18	"
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
Service général de la marine	31,655 17	27,655 17	4,000 00
Solde et entretien des corps organisés. — 1re section. Solde à terre	97 91	97 91	"
2e *idem*... Solde à la mer	60,629 87	56,579 87	4,050 00
3e *idem*... Accessoires de la solde	135 00	135 00	"
Dépenses diverses	711 37	"	711 37
Colonies — Personnel et matériel	1,843,000 00	1,841,723 91	1,276 09
Colonies — Subvention du service intérieur	279,192 23	279,192 23	"
	2,215,421 55	2,205,384 09	10,037 46
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
Restitutions sur les contributions directes. (Décharge et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	1,301,865 12	1,301,865 12	"
	1,301,865 12	1,301,865 12	"

Dépenses sur le Service spécial des Travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.

SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES À PAYER au 1er janvier 1835.
EXERCICE 1833.						
Monuments de la capitale	2,313,281 02	668,812 58	1,644,468 44	"	2,313,281 02	"
Travaux de canalisation	"	"	"	"	"	"
Lacunes des routes	1,494,998 66	605,027 44	891,258 32	1,287 10	1,494,998 66	"
Entretien des routes royales	989,175 51	394,695 86	599,079 65	4,600 00	989,175 51	"
Routes stratégiques de l'Ouest	52,751 77	29,637 74	23,114 03	"	52,751 77	"
Phares et fanaux	125,802 20	51,783 33	74,018 87	"	125,802 20	"
Études relatives aux chemins de fer	102,600 57	60,554 90	42,045 67	"	102,600 57	"
	5,078,609 73	1,810,511 85	3,273,984 98	5,887 10	5,078,609 73	"
			3,268,097 88			
EXERCICE 1834.						
Monuments de la capitale	11,436,718 98	"	4,972,724 87	"	4,972,724 87	6,463,994 11
Travaux de canalisation	20,000,000 00	"	11,281,191 98	"	11,281,191 98	8,718,808 02
Lacunes des Routes	6,505,001 34	"	3,883,358 75	"	3,883,358 75	2,621,642 59
Entretien des routes royales	1,010,824 49	"	455,035 73	"	455,035 73	555,788 76
Routes stratégiques de l'Ouest	2,947,248 23	"	1,171,083 09	"	1,171,083 09	1,776,165 14
Phares et fanaux	1,124,197 80	"	65,195 22	"	65,195 22	1,059,002 58
Études relatives aux chemins de fer	397,399 43	"	246,850 50	"	246,850 50	150,548 93
Pont de la Roche-Bernard	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00
	43,521,390 27	"	22,075,440 14	"	22,075,440 14	21,445,950 13
			22,075,440 14			
RÉCAPITULATION.						
Exercice 1833	5,078,609 73	1,810,511 85	3,273,984 98	5,887 10	5,078,609 73	"
——— 1834	43,521,390 27	"	22,075,440 14	"	22,075,440 14	21,445,950 13
	48,600,000 00	1,810,511 85	25,349,425 12	5,887 10	27,154,049 87	21,445,950 13
			25,343,538 02			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1834, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1833.

MINISTÈRES.	MOTIFS DES ANNULATIONS.					
	FONDS VERSÉS dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	TRANSPORT au chapitre spécial de l'exercice 1834 des payements de dépenses d'exercices clos effectués pendant l'année.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payements.	TOTAL.
Justice.. Service de la justice	8,743f 87c	"	762f 42c	66f 60c	"	9,572f 95c
Justice.. Service des cultes	1,347 66	"	74,715 21	1,000 00	"	77,062 87
Affaires étrangères	6,666 07	30c	19,519 46	"	"	26,185 83
Instruction publique	1,080 83	"	1,917 39	"	"	2,998 22
Intérieur (ancien ministère)	1 50	277 75	1,566 33	"	"	1,845 58
Commerce et travaux publics (ancien ministère)	17,210 11	"	362,696 74	34,284 58	1,400f 03c	415,591 46
Guerre	1,622,952 44	162,791 32	446,684 88	5,371,384 84	"	7,603,813 48
Marine	66,687 34	780,829 27	412,415 30	309,107 87	"	1,569,039 78
Finances. Dette publique	"	"	230,352 25	"	355 57	230,707 82
Finances. Dotations	439 36	"	"	5,450 00	"	5,889 36
Finances. Services divers	3,799 59	"	100 00	25,284 69	9,053 14	38,237 42
Finances. Frais de régie, etc	1,352 00	"	46,181 28	"	"	47,533 28
Finances. Remboursements et restitutions	863 92	"	3,118 34	"	"	3,982 26
	1,731,144 69	943,898 64	1,600,029 60	5,746,578 64	10,808 74	10,032,460 31

EXERCICE 1834.

MINISTÈRES.	MOTIFS DES ANNULATIONS.				
	FONDS VERSÉS dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payements.	TOTAL.
Justice..... Service de la justice	"	"	"	"	"
Justice..... Service des cultes	"	"	18,000f 00c	"	18,000f 00c
Affaires étrangères	4,613f 35c	"	"	"	4,613 35
Instruction publique	"	"	"	"	"
Intérieur et travaux publics	"	"	37,811 81	"	37,811 81
Commerce	378 02	"	"	"	378 02
Guerre	138,537 27	37,441f 21c	7,675 98	"	183,654 46
Marine	56,271 07	597,828 24	7,909 51	"	662,008 82
Finances..... Dette publique	52 55	"	85,038 65	96,290 29	181,381 49
Finances..... Dotations	327 10	"	"	"	327 10
Finances..... Services divers	2,023 15	"	"	19,110 59	21,133 74
Finances..... Frais de régie, etc	970 53	"	"	"	970 53
Finances..... Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"
	203,173 04	635,269 45	156,435 95	115,400 88	1,110,279 32

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développements sur les Remboursements et Restitutions, non-valeurs et primes.

EXERCICE 1833. (Voir page 102.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DES SOMMES INDUEMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes induement perçus		1,338,988f 98c	1,973,091f 19c
	——— d'amendes consignées		53,980 20	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		499,202 32	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		80,919 69	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coups de bois de l'État, et remboursements divers sur les produits des forêts		"	39,084 75
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	147,794 19	178,949 52
		——— d'exportation	7,871 60	
		——— de réexportation d'entrepôt	950 62	
		——— sur les voitures de voyageurs	2,950 02	
		——— de transit	"	
		——— de navigation	2,389 75	
		Taxe de consommation des sels	1,730 49	
	Remboursements et restitutions divers		15,262 85	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons 45,526f 00c	93,934 09	123,902 75
		sur les licences 4,641 30		
		sur les voitures publiques 759 74		
		sur la navigation et passages d'eau 16,079 38		
		sur le dixième des octrois 4,101 88		
		sur les frais de casernement 18,932 30		
		sur les divers produits 3,843 09		
		sur les tabacs 50 40		
		sur les poudres "		
	Remboursements pour cause d'exportation.	pour la fabrication des bières 14,273 46	29,968 66	
		Pour la garantie des matières d'or et d'argent 15,695 20		
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 5 pour 0/0; remboursement du prix des places dans les malles-postes		.....	15,173 08

EXERCICE 1834. (Voir page 103.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUEMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes induement perçus		1,208,955 95	1,677,588 30
	——— d'amendes consignées		58,333 42	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		366,769 75	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		43,529 18	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursements divers sur les produits des forêts		.....	11,503 33
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation 88,249 19	106,225 18	150,294 41
		——— d'exportation 7,137 59		
		——— de réexportation d'entrepôt 204 41		
		——— sur les voitures de voyageurs 3,066 69		
		——— de transit 10 43		
		——— de navigation 5,229 71		
		——— de consommation de sels 2,235 29		
		——— de magasinage 91 87		
	Remboursements et restitutions divers		44,069 23	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons 7,979 19	235,730 99	261,333 71
		sur les licences 69 05		
		sur les voitures publiques 2,011 33		
		sur la navigation et passages d'eau 5,867 63		
		sur le dixième des octrois 1,136 69		
		sur les frais de casernement 206,727 15		
		sur divers produits 920 20		
		sur les tabacs 10,947 07		
		sur les poudres 72 68		
	Remboursements pour cause d'exportation	Pour la fabrication des bières 10,820 03	25,602 72	
		Pour la garantie des matières d'or et d'argent 14,782 69		
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 5 p. 0/0		1,480 09	10,029 91
	——— du prix des places dans les malles-postes		8,549 82	

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs et Primes.*

Suite de l'EXERCICE 1833. (Voir page 102.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
Produits divers.	Dépenses du service des mines pour l'exercice 1833. (Non-valeurs, frais de confection des rôles et frais de perception.)	18,046f 64c	501,470 81
	Payements effectués pour le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816 — Capital.. 13,252f 92c; Intérêts.. 11,018 87	24,271 79	
	Remboursement de consignations et dépôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1816	57,540 68	
	Versement, à titre de dépôt à la caisse de consignations, du subside payé par la régence de Tripoli, et dont il a été fait recette au budget de l'exercice 1831	30,200 00	
	Restitution à la caisse des invalides de la marine de trop payé par elle pour la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 revenant au trésor, savoir : Sur l'exercice 1829 — 96,587f 00c; Sur l'exercice 1830 — 65,137 73	161,724 73	
	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations de produit de coupes de bois provenant de l'ancien domaine extraordinaire	16,841 17	
	Décharges accordées à divers comptables pour fonds spoliés dans leurs caisses	53,979 48	
	Remboursement de reconnaissances de liquidation nominatives dont le montant a été porté en recette au budget de l'exercice 1832	29,032 35	
	Décharges et restitutions de trop payé sur débets	44,161 27	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps militaires, dont le montant avait été reçu par le trésor	15,100 26	
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres	19,554 38	
	Répartition d'une somme versée au trésor pour être distribuée entre quatre soldats blessés au siége d'Anvers	2,000 00	
	Restitution d'indemnités de remplacement de militaires	2,375 00	
	Remboursements à divers de trop payé sur les contributions directes	22,382 48	
	Restitutions de portions du prix de la pension de divers élèves des écoles militaires	4,260 58	

Suite de l'EXERCICE 1834. (Voir page 103.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.
Produits divers.	Dépenses du service des mines de l'Exercice 1834. (Non-valeurs, frais de confection des rôles, et frais de perception.)	4,391 91	"
	Dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816 — 1re série.... 149 20; 2e série.... Capital... 900 00; Intérêts.. 412 66 (1,312 66)	1,461 86	"
	Remboursements de consignations et dépôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement, antérieurement au 1er janvier 1816	3,759 64	"
	Versement à titre de dépôt à la caisse des consignations du produit des revenus perçus par le Trésor, sur des biens appartenant en usufruit au roi Charles X	729,734 94	"
	Restitution à la caisse des invalides de la marine de trop versé par elle pour la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 revenant au Trésor pour l'Exercice 1832	82,352 12	"
	Remboursement au gouvernement belge de trop payé sur le prix des denrées et du matériel cédés par la France, et dont il a été fait recette au budget de 1832	19,985 25	"
	Décharges accordées à divers comptables pour fonds spoliés dans leurs caisses	508 99	"
	Restitution en capital et intérêts des retenues indûment exercées sur ordonnance du ministre de la guerre, et dont le montant a été porté en recette au budget de l'Exercice 1828, à titre de recouvrements de débets	138,387 23	"
	Décharges et restitutions de trop payé sur débets	1,697 31	"
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps militaires dont le montant avait été reçu par le Trésor	15,261 55	"
	Remboursements de taxes pour brevets d'invention	8,122 00	"
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	1,225 00	"
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres	30,982 82	"
	TOTAL des ordonnances délivrées jusqu'au 1er janvier 1835	1,037,863 62	
	A DÉDUIRE : les ordonnances restant à payer à la même époque	907 23	
	RESTE pour payements effectués pendant l'année 1834	1,036,956 39	1,036,956 39

SUITE DES DEPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs et Primes.*

Suite de l'EXERCICE 1833. (Voir page 102.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	711,438f 68c	885,005f 87c
	——— à divers	173,567 19	
Douanes	Répartition aux ayants droit	982,105 27	1,515,138 66
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	19,868 24	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	513,165 15	
Contributions indirectes.	Remboursement de frais de poursuite	115,957 18	778,560 17
	Part de l'octroi dans les saisies communes	91,051 63	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	328,242 58	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	243,308 78	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres	//	3,935 20
Primes à l'exportation des marchandises.	Mélasses	386,657 27	18,660,789 17
	Sucres raffinés	12,518,056 86	
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	3,645,432 03	
	Cotons filés	36,456 82	
	Tissus de coton	987,160 64	
	Savons	728,672 64	
	Acides nitrique et sulfurique	38,489 27	
	Soufres raffinés	16,166 28	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	2,431 97	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	41,845 22	
	Plomb ouvré	41,313 58	
	Cuivre et laiton ouvré	3,359 43	
	Peaux apprêtées	36,422 08	
	Viandes salées	153,320 26	
	Sel ammoniac	//	
	Beurre salé	25,004 82	
Escompte sur la taxe de consommation des sels		1,542,401 57	2,246,259 85
——— sur les droits de douanes à l'importation		703,858 28	

Suite de l'EXERCICE 1834. (Voir page 103.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	831,218f 18c	1,040,252f 23c
	——— à divers	209,034 05	
Douanes	Répartitions aux ayants droit	1,014,391 63	1,445,941 66
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	3,964 10	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	427,585 93	
Contributions indirectes.	Remboursement de frais de poursuite	124,836 17	770,650 79
	Part de l'octroi dans les saisies communes	94,100 83	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	373,815 58	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	177,898 21	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres	.....	3,440 10
Primes à l'exportation des marchandises.	Mélasses	205,271 45	6,722,917 00
	Sucres raffinés	3,156,668 09	
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	2,214,894 89	
	Cotons filés	5,010 76	
	Tissus de coton	282,871 52	
	Savons	525,049 40	
	Acides nitrique et sulfurique	31,162 53	
	Soufres raffinés	30,880 81	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	459 41	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	48,378 07	
	Plomb ouvré	21,356 56	
	Cuivre et laiton ouvrés	3,500 77	
	Peaux apprêtées	44,102 03	
	Viandes salées	127,524 27	
	Beurre salé	25,786 44	
Escompte sur la taxe de consommation des sels		1,476,864 54	2,145,306 42
——— sur les droits de douanes à l'importation		668,441 88	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

DÉVELOPPEMENT des Payements effectués pendant les années 1832, 1833 et 1834, sur l'exercice 1833.

DÉPARTEMENTS.	DETTE publique et dotations.	DÉPENSES GÉNÉRALES DES SERVICES PUBLICS											OBSERVATIONS.
		JUSTICE et cultes.	AFFAIRES étrangères.	INSTRUCTION publique.	INTÉRIEUR.	COMMERCE et travaux publics.	GUERRE.	MARINE.	FINANCES.	FRAIS DE RÉGIE, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL GÉNÉRAL des PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les dépenses publiques.	
Ain	739,278f 79c	551,298f 00c	"	16,597f 00c	8,369f 53c	647,602f 96c	994,956f 54c	367f 22c	138,973f 85c	1,025,275f 26c	291,197f 50c	4,413,916f 75c	
Aisne	1,647,146 53	557,261 44	"	30,558 82	5,462 12	1,270,940 54	2,874,278 48	444 34	216,411 00	1,174,195 99	806,937 58	8,583,636 84	
Allier	491,911 90	402,788 30	"	34,219 15	55,571 03	1,926,767 66	950,777 91	958 48	120,162 35	570,075 09	185,997 10	4,739,228 97	
Alpe (Basses)	340,842 77	433,096 19	"	4,704 00	2,535 00	474,693 81	500,725 06	149 99	104,815 10	565,427 21	105,402 50	2,532,391 63	
Alpes (Hautes)	276,255 64	313,051 95	"	2,919 00	1,417 50	625,772 68	1,510,474 31	770 81	61,928 62	395,826 99	82,265 67	3,270,683 17	
Ardèche	372,102 13	518,884 95	"	30,047 87	3,660 74	607,585 30	300,994 25	1,208 54	108,976 26	393,848 08	200,511 18	2,546,819 30	
Ardennes	1,251,970 30	405,867 52	"	13,472 60	3,080 00	1,033,851 16	4,760,712 27	24,650 14	181,425 26	1,461,175 84	443,629 16	9,579,834 25	
Ariége	317,338 78	377,920 79	"	4,378 00	3,621 75	502,793 25	303,189 30	319 28	86,212 18	460,107 71	143,573 01	2,199,454 05	
Aube	932,631 69	454,594 04	"	17,216 00	24,635 09	1,232,385 90	475,659 22	782 84	175,810 69	678,533 24	359,688 55	4,351,937 26	
Aude	618,424 50	489,983 62	"	4,557 00	12,720 25	698,012 23	1,426,860 99	1,469 36	149,183 41	623,267 87	365,513 28	4,389,992 51	
Aveyron	430,665 22	734,365 66	"	49,395 45	83,937 25	876,136 88	368,258 17	1,639 04	143,844 35	524,547 36	197,480 91	3,410,270 29	
Bouches-du-Rhône	1,871,595 91	595,439 31	"	56,425 40	115,749 16	1,946,234 84	8,014,913 91	3,358 07	315,989 26	2,641,838 92	11,142,991 66	26,704,536 44	
Calvados	1,762,620 90	1,030,907 50	"	61,690 09	41,575 37	1,787,990 73	1,791,960 62	3,701 10	199,110 96	1,511,301 55	625, 27 82	8,416,186 64	
Cantal	359,261 34	462,101 63	"	6,369 65	41,148 96	550,654 26	389,163 03	783 37	99,781 11	378,495 58	191,913 28	2,479,672 21	
Charente	873,878 85	373,358 87	"	4,680 00	8,791 95	876,483 80	589,617 53	259,669 40	194,534 67	607,750 25	262,254 02	4,051,019 34	
Charente-Inférieure	906,816 61	487,862 23	"	7,162 00	34,100 40	1,816,126 23	2,186,457 63	3,474,277 78	276,011 59	1,473,640 00	545,111 08	11,207,565 55	
Cher	510,022 88	487,866 51	"	73,342 81	398,268 84	2,771,627 63	1,235,634 05	2,430 12	133,513 21	441,033 13	171,149 96	6,224,889 14	
Corrèze	381,921 00	488,400 20	"	16,056 00	54,970 84	626,633 54	274,326 66	781 24	92,676 97	341,869 61	129,865 06	2,407,501 12	
Corse	322,198 84	693,187 02	"	12,962 40	15,484 56	532,902 81	2,471,412 38	262 81	51,243 22	444,416 06	67,585 02	4,611,655 12	
Côte-d'Or	1,595,784 48	652,632 54	"	54,637 53	47,874 25	3,713,639 73	2,323,332 78	2,559 90	236,215 74	1,097,772 69	381,960 55	10,106,410 19	
Côtes-du-Nord	833,486 12	632,727 89	"	8,100 00	22,383 58	2,654,868 29	1,477,996 08	1,808 48	181,230 76	1,040,856 19	219,635 26	7,073,092 65	
Creuse	356,948 37	269,954 28	"	5,454 81	42,939 33	475,297 16	427,949 78	307 58	81,891 35	332,773 27	113,903 64	2,107,419 57	
Dordogne	832,140 39	560,237 63	"	2,936 00	82,086 79	1,454,774 97	1,209,407 76	4,033 03	174,410 39	635,889 00	291,738 94	5,247,654 90	
Doubs	1,280,442 14	655,371 82	"	51,643 31	73,601 38	982,537 77	3,891,413 61	983 10	146,086 52	1,468,209 27	233,772 99	8,784,061 91	
Drôme	709,851 12	460,409 98	"	4,255 00	9,701 14	605,628 59	1,488,367 25	1,993 21	116,497 13	466,070 91	300,321 73	4,163,096 06	
Eure	936,010 72	675,371 75	"	8,800 00	2,891 49	1,358,738 21	1,350,844 73	2,412 26	170,129 24	858,568 34	397,172 33	5,760,939 07	
Eure-et-Loir	827,934 81	458,984 55	"	9,176 00	3,026 71	872,827 46	797,804 58	4,806 68	177,842 55	583,286 99	391,426 43	4,127,116 76	
Finistère	1,059,423 86	528,160 87	"	8,315 00	45,340 37	947,560 07	2,157,192 08	13,103,044 64	167,537 37	2,000,335 07	203,544 72	20,220,454 05	
Gard	681,154 40	612,116 21	"	53,608 68	60,656 55	1,128,214 89	2,446,693 14	5,399 83	181,468 50	851,378 70	392,621 35	6,413,312 25	
Garonne (Haute)	1,834,316 21	882,287 84	"	44,911 61	33,360 36	1,201,392 11	4,692,132 43	216,595 69	210,015 43	1,670,702 53	492,740 43	11,278,454 64	
Gers	574,503 39	543,737 52	"	20,721 00	10,719 64	769,891 02	1,155,778 57	635 07	156,471 31	434,417 16	272,550 02	3,939,424 70	
Gironde	4,232,225 08	839,114 76	"	49,850 33	102,485 97	2,482,920 76	2,692,181 65	2,278,182 81	328,984 14	3,161,712 64	2,584,027 37	18,751,685 51	
Hérault	1,156,594 45	592,377 39	"	41,804 77	98,368 87	1,030,933 47	3,787,487 30	94,038 69	176,901 63	1,062,755 95	618,315 68	8,659,578 20	
Ille-et-Vilaine	1,719,617 14	868,570 17	"	55,812 91	88,454 19	1,725,698 20	3,786,504 65	929,679 27	188,762 43	2,400,735 57	301,410 26	12,065,264 79	
Indre	430,026 35	231,227 59	"	9,860 00	199,401 69	657,756 83	432,778 63	485 85	126,288 64	394,862 90	219,182 20	2,701,870 68	
Indre-et-Loire	1,384,613 53	372,096 03	"	41,906 08	85,026 47	844,931 87	2,294,856 80	5,647 13	146,897 91	840,484 19	264,209 00	6,280,669 01	
Isère	1,229,133 72	772,233 73	"	46,359 34	16,042 80	1,135,570 39	4,599,826 77	375,494 84	189,769 48	1,469,113 82	509,500 99	10,343,045 88	
Jura	1,036,863 24	467,123 43	"	13,458 00	20,685 40	577,813 44	486,323 61	370 24	156,300 45	986,745 24	215,897 55	3,961,580 60	
Landes	426,442 00	373,252 36	"	12,945 00	76,185 40	922,883 25	483,214 11	606 10	93,303 49	362,052 06	92,020 46	2,842,904 23	
Loir-et-Cher	639,360 81	382,034 36	"	10,135 43	40,092 16	659,421 46	716,533 23	869 89	126,248 87	466,728 00	224,853 27	3,266,277 48	
Loire	441,579 68	429,551 75	"	12,084 00	50,271 73	1,114,214 33	964,322 71	1,760 59	134,406 68	527,167 64	382,403 87	4,057,762 98	
Loire (Haute)	384,678 22	479,192 22	"	3,519 00	93,636 72	501,395 89	486,451 43	776 37	90,934 07	319,700 93	181,132 47	2,541,417 32	
Loire-Inférieure	1,504,469 40	465,242 61	"	41,626 89	63,761 45	1,795,469 41	2,796,389 71	1,195,664 01	372,802 31	1,985,080 05	768,264 49	10,988,770 33	
Loiret	1,269,336 67	611,850 30	"	45,264 53	6,805 29	1,166,251 95	1,200,768 99	1,943 30	157,484 04	795,598 89	498,063 08	5,753,367 04	
Lot	396,588 63	541,133 76	"	40,129 17	60,791 19	692,938 54	387,896 26	1,711 39	106,550 00	1,373,291 19	209,757 24	3,810,987 37	
Lot-et-Garonne	692,770 37	567,243 03	"	1,941 00	41,148 50	1,341,843 50	478,724 08	1,544 05	125,136 88	1,390,652 30	292,861 49	4,933,865 20	
Lozère	164,184 82	374,765 94	"	15,461 00	14,892 44	471,271 07	354,830 03	88 10	64,788 03	224,349 89	93,935 31	1,778,566 63	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement des Payements effectués pendant les années 1832, 1833 et 1834 sur l'Exercice 1833.*

DÉPARTEMENTS.	DETTE PUBLIQUE et dotations.	DÉPENSES GÉNÉRALES DES SERVICES PUBLICS. JUSTICE et cultes.	AFFAIRES étrangères.	INSTRUCTION publique.	INTÉRIEUR.	COMMERCE et travaux publics.	GUERRE.	MARINE.	FINANCES.	FRAIS DE RÉGIE de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL GÉNÉRAL des PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les dépenses publiques.	OBSERVATIONS.
Maine-et-Loire	1,054,312 01	664,707 32	"	61,062 65	22,420 11	1,823,914 97	3,045,092 50	2,092 94	204,056 60	705,113 50	313,052 39	7,895,824 99	
Manche	1,434,402 15	898,484 24	"	27,578 35	49,335 69	1,745,165 03	1,628,775 79	3,504,432 46	153,116 06	1,556,365 26	499,700 42	11,497,355 45	
Marne	1,536,551 24	555,829 84	"	61,068 54	17,745 85	1,302,849 03	2,412,714 82	3,564 58	203,266 88	995,952 33	511,462 08	7,600,805 19	
Marne (Haute)	981,985 04	458,570 74	"	8,510 00	26,150 74	674,047 69	776,957 25	409 06	143,168 50	575,098 73	162,826 99	3,774,724 74	
Mayenne	713,014 12	376,974 61	"	7,839 00	31,671 41	814,418 05	1,419,603 80	4,419 36	82,582 43	431,175 92	201,251 06	4,082,949 76	
Meurthe	2,536,030 31	354,193 52	"	49,797 01	16,934 52	1,006,943 45	7,118,116 22	766 73	205,422 78	1,128,479 06	314,408 31	13,131,091 91	
Meuse	1,689,344 42	518,362 68	"	10,899 50	4,173 48	665,431 55	4,715,000 96	762 03	192,613 55	906,458 09	196,135 99	8,899,182 25	
Morbihan	877,867 70	504,318 10	"	36,519 10	21,161 85	2,491,359 04	2,957,753 54	2,965,780 88	163,644 71	1,298,912 16	175,012 90	11,492,329 98	
Moselle	2,564,483 46	750,022 36	"	70,279 21	25,655 47	942,204 10	12,384,177 29	721 08	209,610 75	1,963,647 21	389,116 22	19,299,917 15	
Nièvre	444,508 96	394,459 90	"	3,900 00	23,152 80	3,393,953 49	979,202 57	1,569,414 59	166,352 49	571,317 93	210,941 99	7,757,204 92	
Nord	3,823,710 54	1,004,954 23	"	53,053 02	65,698 13	2,416,389 20	18,801,436 33	204,495 77	620,736 59	8,907,747 85	2,297,546 33	38,195,767 99	
Oise	1,349,596 80	516,664 49	"	12,301 00	2,888 75	1,546,367 41	2,333,807 51	1,858 55	207,366 92	849,830 28	669,073 60	7,489,755 31	
Orne	917,763 36	676,993 54	"	12,507 00	34,865 41	868,982 41	768,486 11	5,534 48	125,306 48	657,392 05	274,687 39	4,342,518 23	
Pas-de-Calais	1,758,321 89	855,279 57	"	10,340 00	6,529 65	1,475,715 31	6,695,813 16	1,319 07	264,652 65	2,677,713 56	921,507 87	14,667,192 73	
Puy-de-Dôme	840,328 18	749,835 19	"	40,889 55	16,608 75	1,068,005 11	1,446,542 87	1,938 53	228,731 90	797,930 01	315,074 88	5,505,934 97	
Pyrénées (Basses)	1,673,348 66	645,871 70	"	45,489 99	46,794 49	983,176 25	3,487,394 58	522,901 69	166,096 80	1,478,315 98	593,701 95	9,643,092 09	
Pyrénées (Hautes)	392,423 20	346,678 37	"	35,739 00	6,302 40	494,601 10	580,107 89	2,427 31	88,110 92	388,711 04	91,115 47	2,426,216 70	
Pyrénées-Orientales	346,814 12	274,619 61	"	4,348 00	9,370 20	467,717 88	2,752,056 83	97 20	153,583 19	711,527 10	166,342 92	4,886,477 05	
Rhin (Bas)	2,317,926 21	713,154 18	"	69,823 05	28,503 00	2,546,837 94	11,914,253 51	978 51	372,737 98	4,147,190 29	952,274 41	23,063,679 08	
Rhin (Haut)	1,270,940 74	605,956 37	"	56,275 00	7,326 12	1,485,235 97	3,295,774 79	337 05	154,626 38	1,486,958 00	481,438 89	8,844,869 31	
Rhône	2,454,911 40	700,121 66	"	76,856 93	117,236 42	1,763,130 93	10,058,830 50	5,197 71	276,524 91	2,278,936 78	1,267,098 07	18,998,845 31	
Saône (Haute)	1,157,160 68	410,331 59	"	9,432 00	15,726 32	605,364 88	766,932 71	1,849 73	166,682 89	570,102 04	174,201 35	3,877,784 19	
Saône-et-Loire	1,160,744 26	626,950 42	"	36,113 00	25,035 56	1,440,546 54	1,179,731 03	1,056 95	214,185 98	870,737 86	368,867 82	5,923,979 42	
Sarthe	807,940 03	522,149 61	"	18,587 00	18,316 13	923,661 95	1,188,309 56	1,382 56	165,596 00	606,125 48	299,980 26	4,552,048 58	
Seine	33,096 39	377,350 47	"	"	"	"	"	"	140,405 44	7,319,110 51	6,778,145 51	14,648,108 32	
Seine-Inférieure	2,394,203 29	995,739 70	"	72,737 45	9,059 65	3,628,149 10	2,430,684 26	247,874	370,917 12	3,363,002 47	2,283,945 07	15,796,312 11	
Seine-et-Marne	1,406,889 28	521,334 32	"	35,385 00	7,066 92	1,549,443 98	2,193,263 96	1,698 80	220,236 43	808,814 93	731,013 90	7,475,147 52	
Seine-et-Oise	3,137,657 44	707,740 49	"	133,213 49	10,999 51	2,226,488 57	4,063,548 22	4,842 58	191,984 86	1,441,574 26	1,059,895 47	12,977,944 89	
Sèvres (Deux)	541,996 81	351,358 95	"	4,322 00	21,020 61	820,983 01	3,006,890 50	4,531 22	130,797 50	434,244 77	200,633 91	5,516,779 28	
Somme	1,777,080 90	829,809 22	"	49,266 80	1,937 70	1,200,483 39	1,790,956 62	577 39	190,496 98	1,193,743 29	778,970 43	7,813,322 72	
Tarn	559,820 08	625,626 16	"	21,124 00	45,196 71	820,356 34	910,554 66	2,017 55	149,844 97	442,916 48	271,685 04	3,849,141 99	
Tarn-et-Garonne	507,583 73	448,883 45	"	15,741 00	6,861 57	825,795 76	975,375 47	1,669 22	118,864 65	378,733 98	241,631 08	3,521,139 91	
Var	1,286,648 98	405,726 79	"	5,883 66	28,188 32	719,592 13	4,307,794 95	12,116,745 78	197,487 06	1,498,062 07	270,066 38	20,836,196 12	
Vaucluse	698,785 11	351,208 29	"	45,111 00	117,951 57	581,868 67	1,620,883 48	4,508 71	103,059 60	539,073 15	167,684 18	4,230,133 76	
Vendée	387,384 02	428,556 88	"	73,395 00	473 23	1,047,685 96	1,699,696 07	1,628 22	125,526 19	782,477 32	176,615 55	4,723,438 44	
Vienne	938,343 31	546,711 96	"	46,157 55	79,765 45	726,058 17	1,694,982 87	993 96	152,793 89	491,199 34	205,484 44	4,882,490 94	
Vienne (Haute)	557,023 90	445,370 92	"	45,167 33	40,914 59	984,021 36	913,539 23	4,499 09	198,720 86	451,658 41	153,737 90	3,794,653 59	
Vosges	933,630 23	509,970 82	"	33,889 00	2,533 50	618,469 99	978,588 26	282 81	154,757 70	754,243 64	139,298 28	4,125,764 03	
Yonne	1,012,052 80	519,554 60	"	78,779 00	52,355 42	1,803,237 90	1,101,078 96	2,011 54	201,254 57	713,897 91	412,520 93	5,896,743 63	
Armée du Nord	"	"	"	"	"	"	336,781 44	"	33,762 86	"	"	370,544 30	
Brigade d'Ancône	"	"	"	"	"	"	722,468 52	"	10,849 94	8,532 43	"	741,850 89	
Morée	"	"	"	"	"	"	875,372 75	"	21,934 00	"	"	897,306 75	
Afrique	4,164 50	750 00	"	"	"	"	16,425,142 48	"	63,755 21	"	13,416 20	16,507,228 39	
Trésor public	273,120,600 34	4,638,638 62	7,558,673 81	2,445,629 12	6,416,688 08	26,254,158 52	71,438,412 53	20,547,516 55	8,334,193 70	12,182,700 05	1,123,046 55	434,060,267 87	
	366,438,755 29	52,354,053 52	7,558,673 81	5,095,488 93	9,888,348 28	130,844,692 97	300,981,062 51	63,756,612 27	23,476,727 27	114,279,660 64	54,320,227 84	1,128,994,303 33	Voir, page 210, le compte définitif des dépenses du budget de l'exercice 1833.

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1834.

NOTE

Sur le compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, et les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1834, et pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances, pendant l'année 1834, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1835.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances, au 1er janvier 1834, savoir :

Numéraire	34,630,075f 47c	108,424,098f 92c
Valeurs de portefeuille	65,566,145 26	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	8,227,878 19	

RECETTE.

Fonds reçus de la Banque en compte courant			202,424,118 46
Recettes en augmentation des créances passives.			
Émissions d'effets à payer :			
Bons du Trésor négociés à divers	233,792,862f 95c	448,109,556f 25c	
——— remis à la caisse d'amortissement	46,677,704 65		
Traites et mandats	167,638,988 65		
Recettes de fonds particuliers,			
des receveurs généraux des finances	538,879,696 66	597,776,217 05	
d'autres comptables	58,896,520 39		2,626,701,235 65
Recettes pour le compte des correspondants			
du Trésor	749,285,092 43	1,567,773,840 41	
des receveurs généraux	817,106,051 24		
des payeurs du Trésor	1,382,696 74		
Recettes sur le fonds flottant des cautionnements		13,041,621 94	
Recettes en atténuation des créances actives.			
Avances pour divers services		31,598,310 18	34,394,101 85
Créances sur divers et débets de comptables		952,651 67	
Créance sur l'Espagne		1,843,140 00	
Mouvements de fonds.			
Recettes provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances			2,026,957,892 72
TOTAL			4,998,901,447 60

DÉPENSE.

Fonds remis à la Banque en compte courant			236,405,301f 40c
Payements en atténuation des créances passives.			
Remboursements d'effets à payer :			
Bons du Trésor	226,383,065f 15c	389,860,929f 96c	
Traites et mandats	163,477,864 81		
Remboursements de fonds particuliers,			
des receveurs généraux des finances	537,112,988 42	588,494,833 35	
d'autres comptables	51,381,844 93		
Dépenses pour le compte des correspondants			2,498,990,955 87
du Trésor	689,512,896 20		
des receveurs généraux	816,755,441 34	1,507,651,034 28	
des payeurs du Trésor	1,382,696 74		
Remboursements sur le fonds flottant des cautionnements		12,984,158 28	
Payements en augmentation des créances actives.			
Avances pour divers services		31,610,359 33	32,208,279 39
Débets et créances constatés à la charge de divers		597,920 06	
Mouvements de fonds.			
Dépenses provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances			2,026,938,867 33
Service des budgets et des fonds spéciaux.			
Payements effectués en excédant des recettes sur le service des budgets et des fonds spéciaux		41,593,997 03	41,595,850 68
Remboursement de cautionnements de titulaires des départements séparés de la France		1,853 65	
TOTAL de la dépense			4,836,139,254 67
Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances au 1er janvier 1835, savoir :			
Numéraire		43,749,902 20	162,762,192 93
Valeurs de portefeuille		80,145,223 06	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces		38,867,067 67	
TOTAL			4,998,901,447 60

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1834.

L'excédant de dépense du service des budgets et des fonds spéciaux est établi ci-dessus pour la somme de 41,595,050 francs 68 centimes.

Il a été pourvu à cette insuffisance de ressources de la manière suivante:

1° Recettes faites en augmentation des créances passives de l'administration des finances et provenant du mouvement de ces créances pendant l'année 1834, savoir:

	Augmentation.	Diminution.
Bons du Trésor remis à divers	7,409,797f 80c	
Idem à la caisse d'amortissement pour la réserve applicable au rachat des rentes 5 p. 0/0	46,677,704 65	
Traites et mandats	4,161,123 84	
Fonds particuliers des receveurs généraux	1,766,708 24	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	7,447,709 78	
Fonds particuliers des autres comptables des finances	66,965 68	
Fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics	10,081,229 75	
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine	2,491,150 00	
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations		1,057,025f 11c
Fonds spéciaux des écoles normales primaires	95,877 32	
Fonds reçus pour divers services publics	1,857,851 81	
Caisses d'épargne et de prévoyance	18,270,798 90	
Fonds déposés par divers établissements particuliers		77,104 99
Fonds à rembourser à divers		560,176 52
Divers L/C de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	28,958,299 31	
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	168,050 35	
Divers correspondants		456,754 59
Correspondants des comptables des finances	350,609 90	
Fonds flottant des cautionnements	57,463 66	
	129,861,340 99	2,151,061 21

EXCÉDANT d'augmentation 127,710,279f 78c

2° Recettes faites en atténuation des créances actives de l'administration des finances, savoir:

Avances et créances administratives	79,280f 93c	
Débets de comptables et créances litigieuses	263,401 53	
Créance sur l'Espagne	1,843,140 00	
	2,185,822 46	2,185,822 46

TOTAL des ressources qu'ont produites les opérations de trésorerie .. 129,896,102 24

Report..... 129,896,102f 24c

Mais il faut en déduire :

1° le résultat du mouvement du compte courant du Trésor avec la Banque et duquel il ressort, pendant l'année 1834, un excédant de fonds remis par le Trésor, de..... 33,981,182f 94c

2° La portion des recettes de la même année qui est venue augmenter les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances sont habituellement dépositaires, et qui s'est élevée à la somme de 54,319,068 francs 62 centimes, savoir :

Caissier central du Trésor public.	Numéraire.....	896,388f 91c	
	Portefeuille.....	10,432,300 93	
Receveurs généraux (numéraire et portefeuille).....		5,473,185 86	
Payeurs du Trésor public.....		56,218 51	
Directeurs des monnaies.	Numéraire.....	6,496,163 00	
	Matières à fabriquer.	30,639,189 48	
Receveurs des revenus indirects.....		344,647 32	
		54,338,094 01	
A DÉDUIRE :			
Résultat pendant l'année 1834 du mouvement des envois de fonds entre les comptables.....		19,025 39	
EXCÉDANT d'augmentation...		54,319,068 62	54,319,068 62
			88,300,251 56

Reste égal à l'insuffisance de ressources qu'a présentée le service des budgets et des fonds spéciaux, pour l'année 1834..... 41,595,850 68

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'Année 1834.

Valeurs en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1834.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Effets à recevoir.	Total.	
141	Comptables dépositaires des valeurs.	Receveurs de l'enregistr.t, du timbre et des domaines.	190,786f 36c	"	190,786f 36c	
		——— des douanes et sels	2,172,350 48	3,066,418f 95c	5,238,769 43	
		——— des contributions indirectes	89,136 33	"	89,136 33	
		Directeurs des postes	533,767 22	10,013 86	543,781 08	
		Receveurs de la loterie	152,299 93	"	152,299 93	
		Directeurs de la fabrication des monnaies	5,210,028 45	"	5,210,028 45	
		Receveurs généraux des finances	9,922,867 43	9,632,923 06	19,555,790 49	
		Caissier du Trésor public	10,457,849 75	52,206,405 39	62,664,255 14	
		Payeurs du Trésor public	4,028,842 76	784 00	4,029,626 76	
		Trésorier de l'armée d'Afrique	1,872,146 76	649,600 00	2,521,746 76	
			34,630,075 47	65,566,145 26	100,196,220 73	108,424,098f 92c
		Directeurs de la fabrication des monnaies (matières d'or et d'argent à convertir en espèces).			8,227,878 19	

RECETTE.

Pages des états de développement.				
129	Fonds reçus de la Banque en compte courant			202,424,118 46
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
126	Émission d'effets à payer.	Bons du Trésor négociés à divers	233,792,862f 95c	280,470,567 60
		Idem remis à la caisse d'amortissement	46,677,704 65	
		Traites et mandats émis par le caissier du Trésor		28,198,277 88
		Idem par les comptables extérieurs		139,440,710 77
				448,109,556f 25c
130	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux			538,879,696 66
	——— des autres comptables des finances			58,896,520 39
				597,776,217 05
131 et 132	Recettes pour le compte des correspondants du Trésor			749,285,092 43
133	——— des receveurs généraux			817,106,051 24
	——— des payeurs			1,382,696 74
				818,488,747 98
134	Recettes sur le fonds flottant des cautionnements			13,041,621 94
				2,626,701,235 65
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
135	Recouvrements d'avances pour divers services			31,598,310 18
136	——— de créances administratives			634,705 67
137	——— de débets de comptables et de créances litigieuses			317,946 00
"	——— en atténuation de la créance sur l'Espagne			1,843,140 00
				34,394,101 85
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
138	Fonds reçus par les receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines			791,782 92
	——— des douanes			9,463,655 81
	——— des contributions indirectes			9,319,262 53
	——— les directeurs des postes			3,839,019 00
	——— les receveurs de la loterie			2,146,906 00
	——— les directeurs de la fabrication des monnaies			560,078 13
	——— les receveurs généraux			520,954,777 82
	——— le caissier du Trésor			566,156,798 30
	——— les payeurs du Trésor			900,686,095 71
	——— le trésorier de l'armée d'Afrique			13,039,516 50
				2,026,957,892 72
	Total			4,998,901,447 60

DÉPENSE.

Pages des états de développement.				
	Fonds remis à la Banque en compte courant			236,405,301 40
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
127.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor négociés à divers	226,383,065 15	
		Traites et mandats du caissier du trésor	27,243,751 42	389,860,929 96
		——— des comptables extérieurs	136,234,113 39	
130.	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		537,112,988 42	588,494,833 35
	——— des autres comptables des finances		51,381,844 93	
131 et 132.	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor			689,512,896 20
133.	——— des receveurs généraux		816,755,441 34	818,138,138 08
	——— des payeurs		1,382,696 74	
134.	Remboursements sur le fonds flottant des cautionnements			12,984,158 28
				2,498,990,955 87
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
135.	Avances pour divers services			31,610,359 33
136.	Créances administratives			543,375 59
137.	Débets de comptables et créances litigieuses			54,544 47
				32,208,279 39
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
139.	Fonds envoyés par les receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines			189,294,214 29
	——— des douanes			136,021,671 23
	——— des contributions indirectes			160,440,056 41
	——— les directeurs des postes			24,462,957 95
	——— les receveurs de la loterie			8,985,596 67
	——— les directeurs de la fabrication des monnaies			1,452,000 17
	——— les receveurs généraux			985,769,216 13
	——— le caissier du trésor			509,679,024 84
	——— les payeurs du trésor			7,934,189 55
	——— le trésorier de l'armée d'Afrique			2,899,940 09
				2,026,938,867 33
	SERVICE DES BUDGETS ET DES FONDS SPÉCIAUX.			
140.	Excédant des payements sur les recettes de l'année			41,593,997 03
	Remboursement de cautionnements de titulaires des départements séparés de la France			1,853 65
				41,595,850 68

Valeurs en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1835.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Effets à recevoir.	Total.	
141.	Comptables dépositaires des valeurs.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	203,972 31	"	203,972 31	
		Receveurs des douanes et sels	2,413,981 32	3,186,369 65	5,600,350 97	
		Receveurs des contributions indirectes	123,605 10	"	123,605 10	
		Directeurs des postes	492,908 61	10,013 86	502,922 47	
		Receveurs de la loterie	128,569 60	"	128,569 60	
		Directeurs de la fabrication des monnaies	11,706,191 45	"	11,706,191 45	
		Receveurs généraux des finances	12,266,560 62	12,762,415 73	25,028,976 35	
		Caissier du trésor public	11,354,238 66	62,638,706 32	73,992,944 98	
		Payeurs du trésor public	3,449,830 96	15,317 50	3,465,148 46	
		Trésorier de l'armée d'Afrique	1,610,043 57	1,532,400 00	3,142,443 57	
			43,749,902 20	80,145,223 06	123,895,125 26	
		Directeurs de la fabric.n des monnaies (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces)			38,867,067 67	
						162,762,192 93
		Total				4,998,901,447 60

SUITE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Effets à payer pendant l'année 1834.

DÉSIGNATION DES EFFETS.		EFFETS ÉMIS.
ÉMIS par le caissier du trésor.	Bons du trésor. (Voir le développement ci-dessous)	280,470,567 60
	Traites du caissier du trésor sur lui-même	6,215,030 20
	Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	21,983,247 68
ÉMIS par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	121,504,217 57
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	9,934,383 37
	Mandats des payeurs sur leurs préposés	74,058 47
	Traites du trésorier de l'armée d'Afrique sur les receveurs généraux	5,658,493 09
	Mandats des préposés du même comptable	2,269,558 27
		448,109,556 25

DÉSIGNATION DES EFFETS.		EFFETS REMBOURSÉS.
ÉMIS par le caissier du trésor.	Bons du trésor. (Voir le développement ci-dessous)	226,383,065 15
	Traites du caissier sur lui-même	4,899,381 78
	Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	22,344,369 64
ÉMIS par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	118,186,153 87
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	10,221,736 89
	Mandats des payeurs sur leurs préposés	74,661 77
	Traites du trésorier de l'armée d'Afrique sur les receveurs généraux	5,573,925 58
	Mandats des préposés du même comptable	2,177,635 28
		389,860,929 96

Développement sur les Bons du Trésor, émis et remboursés pendant l'année 1834.

Solde des bons restant en circulation et à payer le 31 décembre 1833	à la caisse des dépôts	20,858,750 00	182,706,540 55
	affectés à l'amortissement	33,918,759 25	
	à divers particuliers	116,517,631 30	
	à la Banque de France	11,411,400 00	
BONS ÉMIS pendant chaque mois.	Janvier 1834	23,517,750 60	280,470,567 60
	Février	20,480,218 70	
	Mars	23,753,565 40	
	Avril	27,510,200 90	
	Mai	29,778,761 55	
	Juin	23,565,283 80	
	Juillet	18,442,135 90	
	Août	16,462,352 60	
	Septembre	16,532,815 60	
	Octobre	18,112,422 90	
	Novembre	29,488,035 30	
	Décembre	32,827,024 35	
			463,177,108 15

BONS remboursés pendant chaque mois.	Janvier 1834	30,588,813 00	226,383,065 15
	Février	22,733,538 40	
	Mars	17,433,618 90	
	Avril	15,043,299 10	
	Mai	16,891,144 80	
	Juin	17,101,092 75	
	Juillet	13,825,370 85	
	Août	14,982,080 30	
	Septembre	15,354,154 15	
	Octobre	16,585,481 30	
	Novembre	26,607,321 90	
	Décembre	19,237,149 70	
Solde des bons restant en circulation et à payer le 31 décembre 1834. (Voir le tableau qui est à la page suivante.)	à la caisse des dépôts	31,381,528 85	236,794,043 00
	affectés à l'amortissement	80,596,463 90	
	à divers particuliers	107,880,016 60	
	à la Banque de France	16,936,033 65	
			463,177,108 15

		CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
MONTANT par taux d'intérêt des bons émis pendant l'année.	à 2 p. 0/0	30,640,121 00	156,347 35	30,796,468 35
	à 2 1/2	18,948,885 20	238,634 60	19,187,519 80
	à 3 "	119,931,599 60	3,155,123 75	123,086,723 35
	à 3 1/2	104,795,654 05	2,604,202 05	107,399,856 10
		274,316,259 85	6,154,307 75	280,470,567 60

		CRÉATIONS autorisées.	BONS ÉMIS pendant l'année.	À DÉDUIRE : bons non employés et annulés.	RESTE pour émission réelle.
DATES des ordonnances de création.	27 décembre 1833	110,000,000 00	110,000,000 00	60,000,000 00	50,000,000 00
	28 février 1834	50,000,000 00	50,000,000 00	"	50,000,000 00
	30 avril	50,000,000 00	50,000,000 00	"	50,000,000 00
	20 juin	50,000,000 00	50,000,000 00	"	50,000,000 00
	24 septembre	50,000,000 00	50,000,000 00	"	50,000,000 00
	29 novembre	30,470,567 60	30,470,567 60	"	30,470,567 60
		340,470,567 60	340,470,567 60	60,000,000 00	280,470,567 60

SUITE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement, par Classe, par Parties prenantes et par Taux d'intérêts, des Bons du Trésor émis pendant l'année 1834.

		CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL. DES BONS ÉMIS.
Remis contre espèces à divers	à 2 p. 0/0	29,827,740 20	152,285 50	178,879,153 60
	2 1/2	18,812,885 20	236,934 60	
	3	74,549,793 60	1,728,645 65	
	3 1/2	51,752,525 70	1,818,343 15	
Adressés aux receveurs généraux pour être remis à des particuliers qui leur en ont fait la demande	à 2 p. 0/0	812,380 80	4,061 85	2,164,359 85
	2 1/2	136,000 00	1,700 00	
	3	127,630 00	2,949 45	
	3 1/2	1,043,128 35	36,509 40	
Remis à la caisse des dépôts	à 3 1/2 p. 0/0.	52,000,000 00	749,349 50	52,749,349 50
Affectés à l'amortissement	à 3	45,254,176 00	(*) 1,423,528 65	46,677,704 65
		274,316,259 85	6,154,307 75	280,470,567 60

(*) Dans cette somme se trouve comprise celle de 747,151 francs 50 centimes remise en payement d'intérêts de 33,417,553 francs 58 centimes de bons affectés à l'amortissement, pendant l'année 1833.

Conditions qui ont réglé l'émission des Bons pendant l'année 1834.

	Du 1er janvier au 22 juin.	Du 23 juin au 31 décembre.
Bons ayant moins de six mois	2 p. 0/0.	2 p. 0/0.
—— de six mois et au-dessus	3.	2 1/2.
—— de un an et au-dessus	3 1/2.	3.

État présentant, de cinq en cinq jours, le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation et à payer, et les avances faites par la Banque de France, pendant l'année 1834 (1).

		BONS en circulation.	AVANCES de la Banque.	TOTAL à comparer au crédit de 250 millions.
Janvier 1834.	1er..	182,706,541	24,352,391	207,058,932
	5...	181,490,140	20,045,331	201,535,471
	10...	179,487,712	22,371,763	201,859,475
	15...	178,548,371	20,291,348	198,839,719
	20...	177,997,059	16,753,658	194,750,717
	25...	175,961,892	15,878,976	191,840,868
Février	1er...	175,635,478	17,584,730	193,220,208
	5...	174,803,829	16,480,317	191,284,146
	10...	174,204,736	13,641,036	187,845,772
	15...	174,096,890	11,044,889	185,141,779
	20...	174,879,991	7,014,434	181,894,425
	25...	173,837,905	5,576,648	179,414,553
Mars	1er..	173,382,158	6,858,883	180,241,041
	5...	173,662,094	6,401,746	180,063,840
	10...	174,001,630	3,538,734	177,540,364
	15...	174,818,574	372,944	175,191,518
	20...	176,398,231	(A) "	176,398,231
	25...	178,380,360	7,989,843	186,370,203
Avril	1er..	179,702,105	20,371,670	200,073,775
	5...	180,602,821	22,349,111	202,951,932
	10...	181,956,450	19,608,051	201,564,501
	15...	182,422,591	18,061,465	200,484,056
	20...	184,520,828	15,996,698	200,517,526
	25...	192,023,438	14,361,033	206,384,471
Mai	1er..	192,169,007	11,080,036	203,249,043
	5...	193,158,334	9,585,244	202,743,578
	10...	195,308,849	7,737,967	203,046,816
	15...	198,218,215	5,377,312	203,595,527
	20...	201,568,761	"	201,568,761
	25...	202,295,110	"	202,295,110
Juin	1er..	205,056,624	"	205,056,624
	5...	207,000,614	"	207,000,614
	10...	208,354,216	"	208,354,216
	15...	208,170,509	"	208,170,509
	20...	209,830,731	"	209,830,731
	25...	210,635,460	"	210,635,460
Juillet	1er..	211,520,815	"	211,520,815
	5...	212,530,299	"	212,530,299
	10...	213,895,652	"	213,895,652
	15...	215,027,861	"	215,027,861
	20...	214,720,023	"	214,720,023
	25...	215,349,608	"	215,349,608
Août	1er..	216,137,580	"	216,137,580
	5...	216,675,814	"	216,675,814
	10...	216,732,635	"	216,732,635
	15...	217,245,504	"	217,245,504
	20...	216,938,892	"	216,938,892
	25...	217,261,928	"	217,261,928
Septembre	1er..	217,617,852	"	217,617,852
	5...	218,244,769	"	218,244,769
	10...	217,895,865	"	217,895,865
	15...	217,689,815	"	217,689,815
	20...	217,991,641	"	217,991,641
	25...	218,632,394	"	218,632,394
Octobre	1er..	218,796,513	"	218,796,513
	5...	218,872,679	5,183,249	224,055,928
	10...	219,122,285	8,773,657	227,895,942
	15...	219,395,997	8,244,120	227,640,117
	20...	219,381,738	7,893,848	227,275,586
	25...	219,911,001	10,274,278	230,185,279
Novembre	1er..	280,323,455	14,930,659	235,254,114
	5...	221,038,325	12,507,677	233,546,002
	10...	221,435,784	11,105,230	232,541,014
	15...	223,012,384	9,716,613	232,728,997
	20...	222,982,316	9,502,132	232,484,448
	25...	223,023,449	8,429,313	231,452,762
Décembre	1er..	223,204,168	9,631,647	232,835,815
	5...	224,805,989	7,303,850	232,109,839
	10...	224,810,752	1,640,983	226,451,735
	15...	224,692,946	"	224,692,946
	20...	224,791,733	"	224,791,733
	25...	225,106,398	"	225,106,398
	31...	236,794,043	"	236,794,043

(A) Les articles non remplis dans cet état indiquent les jours où la Banque n'était pas en avance envers le Trésor.

Le maximum des bons et des avances, réunis, a été le 31 décembre 1834, de..... 236,794,043

Et le minimum, à la date du 15 mars 1834, de..... 175,191,518

(1) Extrait de l'article 12 de la loi de finances du 28 juin 1833 : *Les bons du Trésor en circulation ne pourront excéder 250 millions.*

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1834.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.
Receveurs généraux	538,879,696f 66c	537,112,988f 42c
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	8,484 60	7,363 34
Receveurs des revenus indirects. — ——— des douanes et sels	46,319 49	46,319 49
Receveurs des revenus indirects. — ——— des contributions indirectes	122,624 25	56,779 83
Receveurs des revenus indirects. — ——— de la loterie	18,894 19	18,894 19
Directeurs de la fabrication des monnaies	58,686,603 39	51,238,893 61
Payeurs du Trésor public	13,594 47	13,594 47
	597,776,217 05	588,494,833 35
EXCÉDANT de Fonds reçus	9,281,383 70	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1834.

	RECETTES.	PAYEMENTS.
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor — Ville de Paris	5,797,511 69	3,100,000 00
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor — Départements	39,348,607 34	31,964,889 28
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés	9,924,200 00	7,433,050 00
Caisse des invalides de la marine	6,519,195 12	6,471,545 54
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	36,170,774 89	37,227,800 00
DIVERS SERVICES PUBLICS.		
Instruction publique	1,219,480 04	572,172 27
Imprimerie royale	829,344 33	680,172 05
Direction générale des poudres et salpêtres	125,000 00	165,000 00
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	6,918,465 60	6,266,843 50
Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	1,006,249 19	1,020,683 71
——— de l'intérieur et des travaux publics *s/c* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	2,396,016 61	2,209,587 07
——— *s/c* du produit de la taxe des brevets d'invention	"	440,946 50
——— de l'instruction publique *s/c* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	95,877 32	16,431,223 94
Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	16,430,098 60	"
Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	7,881,202 76	7,613,293 47
Service de la liquidation de l'ancienne liste civile	451,917 19	"
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)		
Caisse des employés et artisans	141,596 99	150,000 00
Caisses d'épargne et de prévoyance *L/C* de fonds placés au Trésor — Ville de Paris	11,025,000 00	"
Caisses d'épargne et de prévoyance *L/C* de fonds placés au Trésor — Départements	7,357,629 28	111,830 38
Tontine du pacte social	41,564 17	105,172 60
——— d'épargnes	1,307,469 17	1,390,000 00
Ministère de l'Instruction publique *s/c* de fondations anglaises	28,935 07	29,832 16
——— écossaises	29,832 36	18,130 11
——— irlandaises	66,170 50	51,500 00
Caisse d'épargne de l'instruction primaire *s/c* de fonds placés au Trésor	51,961 62	"
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.		
Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	849,333 12	364,601 13
Ex-receveurs des revenus indirects *L/C* d'avances à leur rembourser	197 75	70 69
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	938,468 83	969,517 39
Divers *L C* d'arrérages de rentes départementales non réclamés	32,987 50	29,052 00
Divers soumissionnaires de produits de la ville d'Alger *L/C* de cautionnements en garantie	42,700 00	82,247 17
——— négociants et manufacturiers *L/C* de valeurs diverses pour prêts au commerce	"	279,522 25
Jonas Hagermann *s/c* du service d'Ancône	771,720 46	739,785 39
Gouvernement belge *s/c* d'avances à compenser	175,234 67	765,566 92
Divers *L/C* de créances en litige avec le ministère de la guerre dans le département du Haut-Rhin	"	190,037 91
——— *L/C* de dépôts et consignations chez le trésorier de l'armée d'Afrique	82,916 84	33,334 84
A reporter	158,057,659 01	126,907,408 27

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1834.*

	RECETTES.	PAYEMENTS.
Report	158,057,659 01	126,907,408 27
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.		
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est *s/c* de vente de sel dans le pays de Gex	33,965 48	33,965 48
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	457,568 17	456,172 33
Divers *L/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	38,741,695 59	38,740,771 76
—— *L/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	12,596,056 92	12,713,380 68
—— chez les directeurs des postes	36,433 35	56,927 12
Receveurs des douanes *L/c* de masse d'habillement des brigades	1,496,129 77	1,289,536 33
—— *L/c* de saisies à juger ou à répartir	1,625,415 03	1,610,955 27
—— *L/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	48,943 62	49,869 74
Receveurs des contributions indirectes *L/c* de consignations à juger ou à répartir	2,057,803 75	2,067,172 45
Villes et communes *L/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois*)	2,711,966 33	2,711,618 88
Agent comptable des postes *s/c* intermédiaire de payements de machines à vapeur pour le service des transports	79,543 97	79,543 97
Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *s/c* avec le receveur des contributions indirectes	139,275 66	139,275 66
Communes et établissements publics *L/c* avec les receveurs de l'enregistrement	136,623 72	147,508 87
Divers particuliers *L/c* avec les receveurs de l'enregistrement	8,024 55	8,583 47
Receveurs de l'enregistrement *L/c* de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	1,518 79	1,643 16
Divers *L/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	276,007,524 83	247,049,225 52
Directeurs de la fabrication des monnaies *L/c* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	248,043,792 89	248,043,792 89
Retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes par le commerce	14,686 02	25,076 59
Retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	1,862 55	1,862 55
Retenues pour frais de viroles brisées servant à la fabrication des pièces de 5 francs	8,620 66	7,650 68
Bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	8,436 79	8,407 51
Divers *L/c* de fonds de retenues pour le service de santé	194,136 30	168,609 03
—— pour le casernement	154,436 31	99,896 84
—— *L/c* du produit des taxes de plombage et d'estampillage	908,358 80	875,023 41
Gouvernement grec *s/c* intermédiaire d'espèces fabriquées	619,283 85	619,283 85
DIVERS CORRESPONDANTS.		
Receveurs généraux *L/c* intermédiaire de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	5,761 97	5,867 42
Ministères *L/c* de services d'estafettes	74,905 49	52,398 10
Maîtres des postes *L/c* de services d'estafettes	52,398 10	90,335 37
Directeurs des monnaies *L/c* intermédiaire de frais de fabrication	835,012 74	331,291 89
Divers souscripteurs de l'emprunt national *L/c* intermédiaire de conversion de récépissés	2,629,900 00	2,629,900 00
Ancienne caisse du sceau des titres *s/c* d'annuités et obligations à recouvrer au 31 décembre 1831	"	6,239 62
Budgets *L/c* de recouvrements à faire sur diverses villes (avances du trésor et obligations en remplacement de droits sur les boissons)	7,759 02	156,525 64
Divers services particuliers relatifs à l'ancienne liste civile	"	5,850 00
Receveur général de Saône-et-Loire	494 90	304,494 90
Divers comptables *L/c* intermédiaire de mouvements de fonds	1,489,097 50	2,016,830 95
	749,185,092 43	689,412,896 20
Excédant de Recette	59,772,196 23	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1834.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	RECETTES.	PAYEMENTS.
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/c* avec les receveurs généraux	596,161,771 03	596,397,623 53
Percepteurs *L/c* courant avec les receveurs particuliers	4,041,770 41	3,806,551 23
Divers comptables *L/c* de mandats des receveurs généraux	83,748,122 83	83,627,521 42
Communes et établissements publics *L/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	8,534,157 91	8,170,765 95
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/c* d'obligations	8,177,491 76	8,330,974 81
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	21,603,385 89	21,627,118 86
Légion d'honneur *s/c* courant	6,762,636 28	6,771,376 14
Trésorier des invalides de la marine	5,475,398 77	5,838,367 31
Divers *L/c* de fournitures de l'imprimerie royale	381,783 29	373,788 29
—— *L/c* d'effets à payer	9,549,310 68	9,529,530 24
—— *L/c* d'effets à recouvrer	"	2,947 95
—— *L/c* d'achats de rentes sur l'État	34,471,647 81	34,520,533 10
—— *L/c* de ventes de rentes sur l'État	27,151,330 90	27,051,585 84
—— d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	138,250 00	85,500 00
Officiers et employés militaires *L/c* de retenues applicables aux contributions directes	40,390 40	40,565 96
Soumissionnaires des fournitures de la guerre *L/c* de dépôt en numéraire et en effets publics	2,527,339 00	2,456,339 00
—— de la marine *L/c* de dépôt en numéraire et en effets publics	90,100 00	47,200 00
Dépôts en effets publics par les soumissionnaires des fournitures de la guerre	93,307 00	113,307 00
—— de la marine	"	2,000 00
Soumissionnaires de divers services départementaux *L/c* de dépôt en numéraire et en effets publics	581,595 60	713,443 38
Dépôts en effets publics par les soumissionnaires de divers services départementaux	394,152 33	235,919 33
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissemts publics *L/c* d'obligations en souffrance	3,375 00	3,375 00
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	1,680,173 26	1,680,028 99
Receveurs d'hospices *L/c* de versements pour le service des enfants trouvés	2,947,835 27	2,783,519 12
Divers correspondants	2,550,725 82	2,545,558 89
	817,106,051 24	816,755,441 34
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.		
Divers *L/c* de retenues exercées à leur profit	1,382,696 74	1,382,696 74
	818,488,747 98	818,138,138 08
Excédant de Recette	350,609 90	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement du fonds flottant des Cautionnements, pendant l'année 1834.

DÉSIGNATION DES TITULAIRES.	CAUTIONNEMENTS reçus.	CAUTIONNEMENTS. remboursés.
Agents de change	972,500 00	891,600 00
Avoués	652,000 00	716,948 42
Caissiers et payeurs	204,500 00	382,166 67
Commissaires-priseurs	326,400 00	411,959 11
Douanes	296,500 00	265,166 65
Contributions indirectes	971,100 00	860,382 68
Enregistrement	789,033 34	792,353 40
Greffiers des tribunaux	198,833 00	155,106 15
Greffiers de paix	388,666 00	310,988 17
Huissiers	447,793 00	435,741 51
Loterie	65,600 00	242,875 52
Notaires	2,123,240 00	2,126,553 91
Percepteurs	1,314,682 82	1,608,790 95
Postes	273,290 00	206,241 80
Receveurs communaux	507,821 43	303,681 47
Receveurs généraux	863,905 00	915,954 00
Receveurs particuliers	555,088 00	706,110 02
Secrétaires des écoles de droit	"	"
Divers	1,354,344 35	852,845 82
Débitants de tabacs	401,700 00	555,676 92
Octrois	303,625 00	229,615 11
Agents spéciaux des tabacs	31,000 00	14,000 00
	13,041,621 94	12,984,158 28
EXCÉDANT des cautionnements reçus	57,463 66	

État présentant le Mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1834.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
Frais de saisies immobilières	53,438 74	38,385 53
Frais judiciaires	34,800 10	36,374 55
Frais de régie de l'administration des forêts, acquittés pour le compte des payeurs	3,270,962 38	3,270,539 23
Frais relatifs aux domaines et bois engagés	69,193 13	5,527 00
Divers services	1,266 13	649 07
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.		
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades (compte intermédiaire)	17,955,533 37	17,994,081 94
Appointements non payés par les contrôleurs des brigades	7,153 45	7,214 17
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	1,951,456 47	1,938,259 46
Fonds de masse d'habillement des brigades	47,626 22	47,326 80
Frais de saisies	160,120 61	136,826 26
Parts de saisies	235,914 11	234,882 02
Primes d'arrestation de fraudeurs	5,041 73	5,836 00
Établissement des actes de francisation	"	"
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	83,224 90	80,946 42
Remboursements de consignations	227,595 89	232,095 40
Divers services	271,713 57	230,822 92
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.		
Frais judiciaires	1,354,025 38	1,382,018 63
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.		
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	219,633 75	218,943 90
Service des voyages de la Cour	157,610 25	234,531 37
Frais de poursuites	3,776 02	3,048 94
Divers services	"	"
AVANCES DES PAYEURS.		
Divers services	273 13	0 60
AVANCES DU CAISSIER DU TRÉSOR.		
Avances au directeur de la monnaie de Paris pour la refonte des anciennes espèces	5,500,000 00	5,500,000 00
TOTAUX	31,610,359 33	31,598,310 18

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1834, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.	MONTANT DES CRÉANCES constatées.
Termes échus pendant l'année 1834, sur les engagements des soumissionnaires des ponts, canaux et travaux divers	440,000 00
Intérêts calculés à la charge d'adjudicataires des anciens hôtels des finances	490 24
Intérêts mis à la charge de diverses villes à raison de prêts qui leur ont été faits en 1830, sur le crédit alloué par la loi du 8 septembre 1830	7,759 02
Complément du versement à faire au Trésor public par la compagnie des salines et mines de sel de l'Est pour la part qui revient à l'État dans le bénéfice de l'exploitation, pendant l'année 1833	8,681 16
Complément à verser au Trésor du produit de la moitié de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine, pour l'exercice 1833	86,445 17
TOTAL	543,375 59

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	MONTANT des RECOUVREMENTS.
Recouvrements sur prêts faits à diverses villes	44,478 90
Versements effectués au Trésor par les villes et communes, à valoir sur les obligations souscrites par elles en remplacement de droits sur les boissons	140,333 27
Idem par les soumissionnaires des ponts, canaux et divers travaux, à valoir sur leurs engagements	440,000 00
Idem par un adjudicataire des anciens hôtels des finances pour solde du prix de son adjudication	9,893 50
TOTAL	634,705 67

État présentant le Mouvement des Débets de Comptables et des créances litigieuses, pendant l'année 1834.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances royales, etc.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs généraux des finances	"	20,711f 58c	"
Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	"
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	12,622f 97c	24,211 58	41f 18c
Receveurs des douanes	4,254 92	20,459 31	"
Receveurs des contributions indirectes	15,322 28	12,375 09	"
Directeurs des postes	4,580 68	7,006 13	"
Receveurs de la loterie	17,748 39	30,207 21	"
Ex-caissier central du trésor public	15 23	201,558 57	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
Prêt fait par l'ancien ministère de la police	"	475 35	"
Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit ouvert par la loi du 8 septembre 1830	"	900 00	"
TOTAUX	54,544 47	317,904 82	41 18
		317,946 00	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1834.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	114,100f 76c	791,782f 92c
	Leurs collègues	677,682 16	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	4,929,963 93	9,463,655 81
	Caissier du Trésor	800,000 00	
	Leurs collègues	3,733,691 88	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	8,822,911 25	9,319,262 53
	Caissier du Trésor	6,000 00	
	Leurs collègues	490,351 28	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	2,584,670 60	3,839,019 00
	Caissier du Trésor	588,435 00	
	Receveurs des douanes	76,682 33	
	Leurs collègues	989,231 07	
RECEVEURS de la loterie	Receveurs généraux	1,442,810 00	2,146,906 00
	Leurs collègues	704,096 00	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	2,000 00	560,078 13
	Leurs collègues	558,078 13	
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	161,818,905 77	520,954,777 82
	——— des douanes	78,928,631 55	
	——— des contributions indirectes	130,098,987 42	
	Directeurs des postes	16,601,865 60	
	Receveurs de la loterie	3,869,751 53	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	642,105 88	
	Caissier du Trésor	111,694,920 87	
	Payeurs	1,593,045 00	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	1,774 90	
	Leurs collègues	15,704,789 30	
CAISSIER DU TRÉSOR	Receveurs de l'enregistrement	23,453,398 69	566,156,798 30
	——— des douanes (numéraire)	8,007,092 87	
	——— (Traites de douanes)	45,465,249 10	
	——— des contributions indirectes (numéraire)	24,600,049 15	
	——— (Obligations des salines)	5,055,720 18	
	Directeurs des postes	6,799,745 12	
	Receveurs de la loterie	4,435,269 37	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	251,816 16	
	Receveurs généraux	447,682,750 83	
	Payeurs	3,645 75	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	402,061 08	
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	505,090,123 90	900,686,095 71
	——— de l'enregistrement. (Service des forêts)	3,270,539 23	
	Caissier du Trésor	391,626,864 47	
	Leurs collègues	698,568 11	
TRÉSORIER de l'armée d'Afrique	Receveurs généraux	89 51	13,039,516 50
	Caissier du Trésor	4,503,120 33	
	Payeurs	6,039,251 92	
	Son prédécesseur	2,497,054 74	
	TOTAL de la recette		2,026,957,892 72

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	161,892,59 1f 21c	189,294,214f 29c
	Caissier du Trésor	23,453,398 69	
	Payeurs. (Service des forêts)	3,270,539 23	
	Leurs collègues	677,682 16	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	78,738,955 05	136,021,671 23
	Caissier du Trésor (numéraire)	8,007,092 87	
	——— (Traites de douanes)	45,465,249 10	
	Directeurs des postes	76,682 33	
	Leurs collègues	3,733,691 88	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	130,293,935 80	160,440,056 41
	Caissier du Trésor (numéraire)	24,600,049 15	
	——— (Obligations des salines)	5,055,720 18	
	Leurs collègues	490,351 28	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	16,673,981 76	24,462,957 95
	Caissier du Trésor	6,799,745 12	
	Leurs collègues	989,231 07	
RECEVEURS de la loterie	Receveurs généraux	3,846,231 30	8,985,596 67
	Caissier du Trésor	4,435,269 37	
	Leurs collègues	704,096 00	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	642,105 88	1,452,000 17
	Caissier du Trésor	251,816 16	
	Leurs collègues	558,078 13	
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	114,100 76	985,769,216 13
	——— des douanes	4,929,963 93	
	——— des contributions indirectes	8,822,911 25	
	Directeurs des postes	2,184,670 60	
	Receveurs de la loterie	1,442,810 00	
	Directeurs des monnaies	2,000 00	
	Caissier du Trésor	447,435,647 76	
	Payeurs	505,090,128 40	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	89 51	
	Leurs collègues	15,746,393 92	
CAISSIER DU TRÉSOR	Receveurs généraux	111,654,605 04	509,679,024 84
	——— des douanes	800,000 00	
	——— des contributions indirectes	588,435 00	
	Directeurs des postes	6,000 00	
	Payeurs	391,626,864 47	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	5,003,120 33	
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	1,593,045 00	7,934,189 55
	Caissier du Trésor	3,645 75	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	5,639,251 92	
	Leurs collègues	698,246 88	
TRÉSORIER de l'armée d'Afrique	Receveurs généraux	1,774 90	2,899,940 09
	Caissier du Trésor	401,110 45	
	Son successeur	2,497,054 74	
	TOTAL de la dépense		2,026,938,867 33

Suite du SERVICE DE TRESORERIE.

État présentant le Mouvement des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, pendant l'année 1834.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de Recette.	EXCÉDANT de Payement.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1833	71,811,011f 12c	139,653,463f 52c	"	67,842,452f 40c
——— 1834	951,870,763 92	897,686,920 77	54,183,843f 15c	"
——— 1835	2,675,680 91	5,192,245 95	"	2,516,565 04
	1,026,357,455 95	1,042,532,630 24	54,183,843 15	70,359,017 44
SERVICES SPÉCIAUX.				
Budget spécial des travaux publics (loi du 27 juin 1833)	"	25,343,538 02	"	25,343,538 02
Ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	440,000 00	515,284 72	"	75,284 72
	1,026,797,455 95	1,068,391,452 98	54,183,843 15	95,777,840 18

Excédant réel des payements sur les recettes pendant l'année 1834 ..... 41,593,997 03

NOTA. Cet excédant de payement se combine avec les modifications ci-après, résultant d'opérations constatées en 1834 dans les écritures de la comptabilité générale des finances, mais qui n'expriment pas des mouvements matériels de fonds dont le service de trésorerie ait été affecté; savoir :

Dépense au budget de l'exercice 1831, en exécution de l'article 9 de la loi du 4 mai 1834, de la portion présumée irrécouvrable du déficit de l'ancien caissier du Trésor. (A ajouter) 4,700,000 00

46,293,997 03

Créance inscrite dans l'actif de l'administration des finances pour les moyens extraordinaires restant à réaliser sur l'exercice 1833. (A déduire) 150,261,600 00

Excédant de recette du service des budgets pendant l'année 1834, tel qu'il ressort des écritures de la comptabilité générale des finances 103,967,602 97

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1834.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1834.	AU 1er janvier 1835.	DIFFÉRENCE AU 1er JANVIER 1835. Augmentation.	Diminution.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	190,786f 36c	203,972f 31c	13,185f 95c	"
——— des douanes	2,172,350 48	2,413,981 32	241,630 84	"
——— des contributions indirectes	89,136 33	123,605 10	34,468 77	"
Directeurs des postes	533,767 22	492,908 61	"	40,858f 61c
Receveurs de la loterie	152,299 93	128,569 60	"	23,730 33
Directeurs de la fabrication des monnaies	5,210,028 45	11,706,191 45	6,496,163 00	"
Receveurs généraux	9,922,867 43	12,266,560 62	2,343,693 19	"
Caissier du Trésor public	10,457,849 75	11,354,238 66	896,388 91	"
Payeurs du Trésor	4,028,842 76	3,449,830 96	"	579,011 80
Trésorier de l'armée d'Afrique	1,872,146 76	1,610,043 57	"	262,103 19
	34,630,075 47	43,749,902 20	10,025,530 66	905,703 93
			9,119,826 73	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	8,227,878 19	38,867,067 67	30,639,189 48	"
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	3,066,418 95	3,186,369 65	119,950 70	"
Directeurs des postes	10,013 86	10,013 86	"	"
Receveurs généraux	9,632,923 06	12,762,415 73	3,129,492 67	"
Caissier du Trésor	52,206,405 39	62,638,706 32	10,432,300 93	"
Payeurs du Trésor	784 00	15,317 50	14,533 50	"
Trésorier de l'armée d'Afrique	649,600 00	1,532,400 00	882,800 00	"
	65,566,145 26	80,145,223 06	14,579,077 80	"
			14,579,077 80	
RÉCAPITULATION.				
Numéraire	34,630,075 47	43,749,902 20	9,119,826 73	"
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	8,227,878 19	38,867,067 67	30,639,189 48	"
Effets à recevoir	65,566,145 26	80,145,223 06	14,579,077 80	"
	108,424,098 92	162,762,192 93	54,338,094 01	"

Augmentation, pendant l'année 1834, sur les valeurs de caisse et de portefeuille, dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 54,338,094 01

Mais cette augmentation n'est réellement que de 54,319,068f 62c par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1834, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 138 et 139.)

En effet,

Les fonds envoyés se sont élevés à 2,026,938,867f 33c

Les fonds reçus ont été de 2,026,957,892 72

EXCÉDANT des fonds reçus 19,025 39

Représentant des fonds envoyés antérieurement au 1er janvier 1834, et parvenus depuis cette époque, lesquels balancent l'augmentation de pareille somme qu'a éprouvée l'encaisse des comptables qui ont reçu ces fonds 19,025 39

AUGMENTATION effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1834 ..... 54,319,068 62

COMPTE DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1834.

NOTE

Sur le Compte des Budgets.

Le compte des budgets fait connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les chambres; il compare, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués.

Ce compte rapproche ainsi les prévisions législatives, des opérations réalisées en recette et en dépense, et détermine les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Il se compose, pour l'année 1834, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1833;*
2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1834 ;*
3° *État des recettes et des payements effectués par anticipation sur l'exercice 1835 ;*
4° *Compte spécial des travaux publics.* (Loi du 27 juin 1833.)

Le compte des budgets trouve la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'état, et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres parties du compte général des finances, désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent selon qu'elles ont eu lieu en 1834, ou que la situation en est établie à la fin de l'année, savoir :

Compte des opérations de l'année, pages 14 à 19 ;
Compte des contributions et revenus publics, pages 32 à 37 ;
Compte des dépenses publiques, pages 74 et 79 ;
Compte du service de trésorerie, pages 125 et 140 ;
Situation générale des finances, pages 283 et 291.

Le compte des budgets repose, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps qu'il est contrôlé, conformément à l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres à chaque session des Chambres.

Il est précédé de deux tableaux analytiques des budgets publiés depuis le 1er avril 1814, époque de l'établissement du gouvernement représentatif, jusques et y compris l'exercice 1832.

Ils font connaître comment ces budgets ont été votés et réglés législativement, et indiquent les dates des lois relatives à chacun d'eux. Des colonnes distinctes expriment le résultat de l'exécution des budgets, comparativement aux prévisions adoptées par les Chambres. On y voit aussi de quelle manière ont été balancés les excédants définitifs, soit de recette, soit de dépense de ces budgets, et les charges que quelques uns d'eux ont apportées à la dette flottante du trésor. Enfin, une dernière série de colonnes a pour destination de déterminer le produit des impôts ordinaires et des recettes extraordinaires, ainsi que des dépenses de toute nature composant réellement les ressources et les besoins propres à chaque exercice, distraction faite des virements de fonds que la loi a pu opérer entre les différents budgets pour arrêter leur situation financière.

Ces tableaux analytiques se trouvent partagés en deux périodes que sépare l'ordonnance royale du 14 septembre 1822;

La première période comprend les exercices de 1814 à 1821.

La seconde période est formée des exercices de 1822 à 1832.

Pendant le cours de la première période, le budget d'un exercice ne devait être réglé législativement qu'après l'entière réalisation de ses recettes et de ses dépenses, sans qu'aucune règle limitât le délai dans lequel l'administration aurait à se renfermer pour la liquidation des droits considérés par elle comme appartenant à cet exercice. Mais, indépendamment des difficultés nées des circonstances politiques, de 1814 à 1818, il est résulté du système arbitraire, alors adopté pour la comptabilité des budgets, d'une part, que les exercices se sont successivement accumulés sans qu'aucun d'eux ait pu être définitivement arrêté, à raison de leurs termes variables; et, d'autre part, qu'ils ont ainsi constitué un arriéré progressif, qu'une dernière loi d'apurement, du 13 juillet 1824, est venue clore enfin, en reportant à l'exercice courant les reliquats que présentaient encore les exercices 1821 et antérieurs, malgré les règlements provisoires dont ils avaient déjà été plusieurs fois l'objet.

Depuis le nouveau régime fondé par l'ordonnance royale du 14 septembre 1822, et à partir de l'exercice 1822, la comptabilité des budgets est demeurée ainsi établie : les ressources et les besoins d'un exercice ne se sont plus composés que des droits acquis au profit ou à la charge de l'État, pour les impôts liquidés et les services faits pendant la première année de l'exercice. La durée de l'exercice, quant à la réalisation de ces droits constatés, d'abord limitée à la seconde année, a été successivement restreinte et se trouve maintenant fixée au 22e mois de l'exercice. Les créances restant à recouvrer ou à payer à cette époque sont reportées aux exercices courants, où l'apurement en est suivi distinctement. Une loi unique de règlement, basée, ainsi qu'on vient de le dire, sur les recouvrements et les payements effectués, proposée et votée dans la 3e année de l'exercice, arrête la situation définitive de l'exercice expiré, dont tous les résultats, extraits de la comptabilité générale des finances, et appuyés de pièces justificatives, sont soumis au jugement de la Cour des comptes, pour qu'elle en confirme la régularité par ses déclarations annuellement distribuées aux Chambres.

Sur les dix-neuf budgets, dont les deux tableaux qui suivent analysent les résultats, seize ont été balancés, soit à l'aide des virements d'exercice à exercice ordonnés par les lois de finances pour solder leurs excédants de recette ou de dépense, soit avec les ressources extraordinaires que ces lois ont accordées pour compléter leurs voies et moyens.

Trois autres de ces budgets, ceux des exercices 1827, 1830 et 1832, ont été réglés par les chambres, avec des insuffisances de recette provisoirement mises à la charge de la dette flottante du trésor et qui forment le découvert de 120,642,897 francs, existant au 1er janvier 1835, sur l'ensemble des exercices antérieurs à 1833.

TABLEAU ANALYTIQUE DES BUDGETS DES EXERCICES 1814 A 1832 INCLUSIVEMENT.

1re PÉRIODE. — EXERCICES 1814 À 1821. (Régime antérieur à l'Ordonnance du 14 septembre 1822.)

EXERCICES.	LOIS. DATES.	LOIS. OBJET.	BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ VOTÉS. RECETTES.	BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ VOTÉS. DÉPENSES.	BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ VOTÉS. EXCÉDANT de recette.	BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ VOTÉS. EXCÉDANT de dépense.	RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS, jusqu'à l'époque de leur règlement législatif. RECETTES. Ressources réalisées comparées aux évaluations. (A) Augmentation. (D) Diminution.	RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS, jusqu'à l'époque de leur règlement législatif. DÉPENSES. Dépenses effectuées comparées aux crédits. (A) Augmentation. (D) Diminution.
1814 ..... neuf derniers mois.	23 septembre 1814 ..... 28 avril 1816 ..... 25 mars 1817	Budget primitif ..... Nouvelle fixation du budget primitif ..... Règlement définitif	560,055,255	572,293,587	"	12,238,332	"	"
1815	23 septembre 1814 ..... 28 avril 1816 ..... 25 mars 1817 ..... 27 juin 1819 ..... 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 ..... 13 juillet 1824	Budget primitif ..... Nouvelle fixation du budget primitif ..... Nouvelle fixation du budget primitif ..... Règlement ..... Annulations de crédits ..... Apurement définitif	740,020,700	791,317,660	"	51,286,960	(A) 3,799,500	(A) 7,273,199
1816	28 avril 1816 ..... 25 mars 1817 ..... 15 mai 1818 ..... 27 juin 1819 ..... 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 ..... 13 juillet 1824	Budget primitif ..... Nouvelle fixation ..... Supplément de crédits ..... Règlement ..... Annulations de crédits ..... Apurement définitif	860,966,661	884,492,520	"	23,525,859	(A) 16,611,739	(A) 11,084,685
1817	25 mars 1817 ..... 27 juin 1819 ..... 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 ..... 31 juillet 1824	Budget primitif ..... Règlement ..... Annulations de crédits ..... Apurement définitif	1,069,260,258	982,209,399	87,050,859	"	(A) 49,272,244	(A) 54,601,184
1818	6 mai 1818 ..... 15 mai 1818 ..... 27 juin 1819 ..... 10 mai 1820, 23 avril 1821 ..... 28 mai 1820 ..... 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 ..... 13 juillet 1824	Crédits et moyens extraordinaires Budget primitif ..... Rectification des crédits ..... Crédits supplémentaires ..... Règlement ..... Annulations de crédits ..... Apurement définitif	1,335,698,432	1,410,184,417	"	74,485,985	(A) 43,999,394	(D) 3,937,356
1819	14 et 17 juillet 1819 ..... 23 avril 1821 ..... 23 avril 1821 ..... 31 mars 1822, 8 avril 1823 ..... 13 juillet 1824	Budget primitif ..... Crédits supplémentaires ..... Règlement ..... Annulations de crédits ..... Apurement définitif	886,355,150	869,516,123	16,839,027	"	(A) 16,061,450	(D) 5,663,014
1820	19 et 23 juillet 1820 ..... 31 mars 1822 ..... 31 mars 1822 ..... 8 avril 1823 ..... 13 juillet 1824	Buget primitif ..... Crédits supplémentaires ..... Règlement ..... Annulations de crédits ..... Apurement définitif	877,437,880	875,800,630	1,637,250	"	(A) 28,655,467	(D) 458,378
1821	31 juillet 1821 ..... 8 avril 1823 ..... 8 avril 1823 ..... 13 juillet 1824	Budget primitif ..... Crédits supplémentaires ..... Règlement ..... Apurement définitif	884,563,000	882,235,274	2,327,726	"	(A) 23,332,155	(A) 85,980

EXERCICES.	BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ RÉGLÉS LÉGISLATIVEMENT. RECETTES. 1° Recettes de l'exercice. 2° Report de fonds disponibles sur les exercices précédents.	BUDGETS. DÉPENSES. 1° Dépenses de l'exercice. 2° Report de dépenses d'autres exercices.	BUDGETS. EXCÉDANT de recette transporté à d'autres exercices.	BUDGETS. EXCÉDANT de dépense mis à la charge d'autres exercices.	MODIFICATIONS à apporter au règlement législatif des budgets, tant pour obtenir les ressources et les besoins réels de chaque exercice, que pour arriver aux résultats des lois d'apurement définitif. FRAIS DE RÉGIE et de perception, remboursements et restitutions, prélevés sur le produit brut des impôts. A ajouter en recette et en dépense.	MODIFICATIONS. RECETTES ET DÉPENSES étrangères aux exercices auxquels elles ont été appliquées par les lois de règlement de ces exercices. Recettes. (A) A ajouter. (D) A déduire.	MODIFICATIONS. RECETTES ET DÉPENSES étrangères aux exercices auxquels elles ont été appliquées par les lois de règlement de ces exercices. Dépenses. (A) A ajouter. (D) A déduire.	BUDGETS TELS QU'ILS RÉSULTENT DES RESSOURCES ET DES BESOINS RÉELS de chaque exercice. RECETTES. Ressources ordinaires.	BUDGETS. RECETTES. Ressources extraordinaires.	BUDGETS. DÉPENSES.	BUDGETS. EXCÉDANT de recette.	BUDGETS. EXCÉDANT de dépense.
1814	(1°) 560,055,255	(1°) 572,293,587	"	12,238,332	"	"	"	467,750,317	92,304,938	572,293,587	"	12,238,332
1815	(1°) 743,830,200	(1°) 798,590,859	"	54,760,659	132,488,032	"	(A) 362,513	729,154,571	147,163,661	931,441,404	"	55,123,172
1816	(1°) 877,578,400	(1°) 895,577,205	"	17,998,805	159,225,954	"	(A) 1,050,869	878,903,354	157,901,000	1,055,854,023	"	19,049,674
1817	(1°) 1,118,532,502	(1°) 1,036,810,583	12,238,332 / 54,760,659 / 17,998,805	3,275,877	151,780,048	"	(A) 6,773,293 / (D) 6,116,296	899,813,624	370,498,926	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	(1°) 1,379,697,836 / (2) 3,412,462	(1°) 1,406,247,061 / 2° 8,186,675	3,275,877	34,599,325	34,382,859	(D) 3,412,462	(D) 15,069,929	937,751,487	476,329,198	1,433,746,666	"	19,665,981
1819	(1°) 902,416,600 / (2°) 495,297	(1°) 863,853,109	34,599,325 / 4,459,463	"	34,242,184	(D) 495,297	(D) 2,095,265	895,386,818	41,271,966	896,660,028	40,638,756	"
1820	(1°) 906,093,347 / (2°) 7,220,525	(1°) 875,342,252	37,971,620	"	33,144,716	(D) 7,220,525	(D) 1,757,305	933,439,553	5,798,510	906,729,663	32,508,400	"
1821	(1°) 907,895,155 / (2°) 3,236,817	(1°) 832,321,254	33,270,181	4,459,463	27,757,894	(D) 3,236,817	(D) 1,734,803	928,515,558	7,137,491	908,344,345	27,308,704	"
		A reporter...	198,574,262	127,332,461	*A reporter*.....	14,365,101	18,580,923			*A reporter*.....	181,534,782	106,077,156
						(a) 4,215,822						

(a) 3,334,287f, excédant de recette reporté à l'exercice 1823; 881,535f, fonds départementaux reportés à l'exercice 1824. (Voir la loi du 13 juillet 1824.)

Suite du TABLEAU ANALYTIQUE DES BUDGETS DES EXERCICES 1814 A 1832 INCLUSIVEMENT.

2e PÉRIODE. — EXERCICES 1822 À 1832. (Régime postérieur à l'Ordonnance du 14 septembre 1822.)

EXERCICES.	LOIS. DATES.	LOIS. OBJET.	BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ VOTÉS. RECETTES.	DÉPENSES	EXCÉDANT de recette.	EXCÉDANT de dépense.	AUGMENTATION de dépense résultant de crédits supplémentaires.	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales et du report des fonds départementaux. Recette. — A ajouter.	Dépense. — A ajouter.
1822.	1er mai 1822 13 juillet 1824	Fixations du budget Règlement définitif	875,356,031	899,345,645	//	23,989,614	//	//	//
1823.	17 août 1822 17 mars 1823 28 juillet 1824 21 mai 1825	Fixations du budget Crédit éventuel Crédits extraordinaires Règlement définitif	877,588,378	899,838,453	//	22,250,075	208,343,970	29,504,694	30,244,777
1824.	10 mai 1823 25 mai 1825 21 juin 1826	Fixations du budget Crédits extraordinaires Règlement définitif	896,334,190	895,862,656	471,534	//	26,322,677	37,852,449	38,228,501
1825.	4 août 1824 21 juin 1826 6 juin 1827	Fixations du budget Crédits extraordinaires Règlement définitif	899,510,383	898,933,180	577,203	//	24,749,268	39,881,150	40,250,351
1826.	1er mai 1825 13 juin 1825 6 juin 1827 6 août 1828	Dégrèvement sur les contributions directes Fixations du budget Crédits extraordinaires Règlement définitif	917,869,493	914,504,499	3,364,994	//	19,063,000	40,308,570	40,308,570
1827.	6 juillet 1826 6 août 1828 26 juillet 1829	Fixations du budget Crédits extraordinaires Règlement définitif	916,608,734	915,729,742	878,992	//	26,346,425	38,908,968	38,908,968
1828.	24 juin 1827 2 juillet 1828 24 juin et 4 juillet 1829 29 janvier 1831	Fixations du budget Crédits extraordinaires Règlement définitif	924,410,361	922,711,602	1,698,759	//	56,751,288	40,919,131	41,286,493
1829.	17 août 1828 20 août 1828 2 août 1829 31 janvier 1833	Fixations du budget Crédits extraordinaires Crédits éventuels Règlement définitif	986,156,821	974,184,361	11,972,460	//	40,482,800	6,492,177	6,492,177
1830.	2 août 1829 8 septembre 1830 17 octobre 1830 5 janvier 1831 24 avril 1833	Fixations du budget Crédits extraordinaires *Idem.* — Prêts au commerce Crédits supplémentaires Règlement définitif	979,787,135	972,839,879	6,947,256	//	109,290,100	6,365,063	6,365,063
1831.	12 décembre 1830 18 avril et 18 août 1831 18 avril 1831 16 octobre 1831 15 mars, 21 et 22 avril, 28 septembre, 5 octobre, 6 et 14 novembre, 23 décembre 1831 et 7 février 1832 4 mai 1834	Crédits et moyens provisoires Contributions extraordinaires Fixations du budget Crédits extraordinaires, éventuels et supplémentaires Règlement définitif	1,304,379,702	1,172,192,435	132,187,267	//	48,109,848	7,534,810	7,534,810
1832.	16 décembre 1831 et 17 mars 1832 21 avril 1832 15, 21 et 22 avril 1832 21, 24 et 26 avril 1833 Loi proposée	Crédits et moyens provisoires Fixations du budget Crédits extraordinaires Crédits supplémentaires et extraordinaires Règlement définitif	1,045,824,791	1,106,543,561	//	60,718,770	82,016,204	10,683,825	10,683,825

EXERCICES.	RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION des budgets, jusqu'à l'époque de leur règlement législatif. RECETTE. Ressources réalisées, comparées aux évaluations. — (A) Augmentation. (D) Diminution.	DÉPENSE. Dépenses effectuées, comparées aux crédits. — (A) Augmentation. (D) Diminution.	BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ RÉGLÉS LÉGISLATIVEMENT. RECETTES de l'exercice. — (D) A déduire, prélèvements pour divers motifs.	DÉPENSES de l'exercice.	FONDS départementaux reportés. des exercices précédents.	aux exercices suivants.	EXCÉDANT de recette transporté à des exercices suivants.	EXCÉDANT de dépense couvert par des excédants de recette, d'exercices précédents.	EXCÉDANT de dépense mis à la charge de la dette flottante.	BUDGETS tels qu'ils résultent DES RESSOURCES ET DES BESOINS RÉELS de chaque exercice. RECETTES. Ressources ordinaires.	Ressources extraordinaires.	DÉPENSES.	EXCÉDANT de recette.	EXCÉDANT de dépense.
				Report..	//	881,535	198,574,262 3,334,287	127,332,461	//			*Report..*	181,534,782	106,077,159
1822.	78,565,231 (A)	53,817,708 (A)	953,921,262	949,174,982	//	3,988,371	38,729,529	37,971,620	//	937,427,670	16,493,592	949,174,982	4,746,280	//
1823.	141,029,323 (A)	15,026,777 (D)	1,048,122,395	1,118,025,162	//	5,375,261	55,969	33,270,181 3,334,287 38,729,529	//	924,141,414	123,980,981	1,118,025,162	//	69,902,767
1824.	60,729,354 (A)	21,012,955 (A)	990,046,087	986,073,842	3,988,371 881,535	5,352,951	3,545,169	55,969	//	960,726,386	29,319,701	986,073,842	3,972,245	//
1825.	42,737,049 (A)	21,356,045 (A)	976,753,321	981,972,609	5,375,261	3,316,235	384,907	3,545,169	//	976,753,321	//	981,972,609	//	5,219,288
1826.	29,057,610 (A)	7,580,063 (A)	981,882,722	976,948,919	5,352,951	4,507,218	6,164,443	384,907	//	981,882,722	//	976,948,919	4,933,803	//
1827.	4,250,376 (D)	8,462,917 (A)	947,951,091	986,534,765	3,316,235	2,913,287	//	6,164,443	32,016,283	947,951,091	//	986,534,765	//	38,583,674
1828.	67,452,653 (A)	7,265,212 (A)	1,028,274,927	1,024,100,637	4,507,218	3,913,958	4,767,550	//	//	977,762,245	50,512,682	1,024,100,637	4,174,290	//
1829.	33,046,981 (A)	2,439,020 (D)	1,022,782,692	1,014,914,432	2,913,287	3,805,886	11,743,211	4,767,550	//	993,295,369	29,487,323	1,014,914,432	7,868,260	//
1830.	38,060,842 (A)	19,807,270 (A)	1,020,299,082	1,095,142,115	3,913,958	4,160,197	//	11,743,211	63,346,061	964,342,664	55,956,418	1,095,142,115	//	74,843,033
1831.	1,535,834 (D)	8,398,410 (D)	1,306,572,792 (D) 4,707,000	1,214,610,975	3,805,886	4,827,708	86,239,995	//	//	941,644,864	364,927,928	1,219,310,975	87,261,817	//
1832.	11,682,877 (A)	19,531,549 (D)	1,064,031,296	1,174,620,757	4,160,197 38,214,899	5,091,284 48,133,891	//	86,239,995 353,539,322	25,280,553 120,642,897	982,316,116	81,715,180	1,174,620,757	//	110,589,461
					(a) 9,918,992								294,491,477	405,215,382
													(b) 110,723,905	

(a) Fonds départementaux reportés de l'exercice 1831 à l'exercice 1833 pour 4,827,708 francs, et de 1832 à 1834, pour 5,091,284 francs.

(b) Cet excédant de dépense et les 9,918,992 fr. qui sont l'objet de la note précédente forment le montant du découvert que les budgets des exercices 1832 et antérieurs ont laissé à la charge de la dette flottante du trésor (120,642,897 fr.)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

NOTE

Sur le Compte définitif du Budget de l'exercice 1833.

La loi de finances de l'exercice 1833 portant, pour les dépenses, la date du 23 avril 1833, et, pour les recettes, celle du 24 avril, a primitivement fixé les besoins ordinaires et extraordinaires de cet exercice, à..... 1,120,394,804f

Et les ressources qui leur ont été affectées, y compris 167 millions de moyens extraordinaires, à réaliser par des ventes de bois ou par des négociations de rentes, à. 1,133,870,547

D'après ces premières fixations, l'exercice 1833 était, en conséquence, présumé devoir se solder par un excédant de recette, de..... 13,475,743

Plusieurs modifications ont été apportées à ces prévisions, principalement en ce qui concerne la dépense; elles sont l'objet de deux tableaux de développement placés à la suite de la présente note, et se résument ainsi qu'il suit :

Les crédits accordés aux ministres s'élevaient, comme on vient de le dire, à.... 1,120,394,804f

Les crédits affectés aux non-valeurs sur les contributions directes, aux dépenses des départements, des communes et du cadastre, ainsi qu'à la répression de la fraude en matière d'enregistrement, de douanes et de contributions indirectes, sont portés au budget d'après l'évaluation provisoirement faite des ressources qui doivent subvenir à ces dépenses; mais, en définitive et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ministres se trouvent autorisés à disposer des recettes réalisées, et les crédits primitifs sont, en conséquence, ramenés au montant desdites recettes. Il résulte des modifications nécessitées par le régime particulier de ces sortes de spécialités, que les crédits compris dans la loi du 23 avril 1833 doivent être augmentés sur certains chapitres, de..... 6,340,455f
et diminués sur d'autres chapitres, de..... 688,771

RESTE en augmentation..... 5,651,684 — 5,651,684

Les crédits afférents aux dépenses départementales et aux non-valeurs sur les contributions directes, pour l'exercice 1831, dont l'emploi n'a pas pu avoir lieu sur les fonds de cet exercice, ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1832 (loi de règlement du budget de l'exercice 1831, en date du 4 avril 1834)..... 4,827,708

Diverses lois spéciales ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires ou extraordinaires, s'élevant ensemble à 36,775,234 francs, mais qui, par l'effet d'une annulation de 6,083,000 francs, prononcée sur les crédits primitifs des ministères de la

A reporter..... 1,130,874,196

Report 1,130,874,196f

guerre et des finances, n'augmentent les dépenses prévues par la loi de finances de 1833, (voir ci-après le tableau, page 161) que d'une somme de 30,692,234

Le total des crédits législatifs mis à la disposition des ministres a donc été en définitive, de 1,161,566,430

Les prévisions des ressources ont été fixées par la loi du 24 avril 1833, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à 1,133,870,547f

Parmi ces recettes, celles qui sont attribuées à des services spéciaux que le budget énonce pour des sommes égales en recette et en dépense, s'accroissent de la plus-value résultant des produits réalisés. (Voir la modification correspondante faite pour le même motif aux crédits accordés) 5,651,684

Ces ressources s'augmentent encore des fonds départementaux de l'exercice 1831 dont la loi de règlement définitif de cet exercice prescrit le transport à l'exercice 1833 pour y conserver la même spécialité 4,827,708

L'évaluation des recettes de l'exercice 1833 est, en conséquence, employée dans la situation définitive de cet exercice, pour une somme totale de 1,144,349,939

D'après le résumé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations de ressources et les autorisations des dépenses du budget de l'exercice 1833 jusqu'à la clôture de la dernière session des chambres, ce budget paraissait devoir s'élever en recette à 1,144,349,939f

En dépense, à 1,161,566,430

Et par conséquent présenter, au lieu de l'excédant de recette de 13,475,743 fr. que l'on avait d'abord présumé, une insuffisance de ressources, de 17,216,491

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1833, telle qu'elle ressort des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

RECETTE.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1833 ont été évaluées, ainsi que l'on vient de l'expliquer, à 1,144,349,939f

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à 1,166,450,263f

Les recouvrements effectués, y compris la portion non encore réalisée sur les 167 millions de moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1833, et qui est transportée, dans la situation du trésor, comme créance active, n'ont été que de 1,162,821,797

Et il est resté à recouvrer 3,628,466

A reporter 1,144,349,939

Report..... 1,144,349,939f

Ce solde s'applique à diverses natures d'impôts indirects ou à des revenus de domaines pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément. Ils représentent des ressources assurées pour le trésor, mais à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant au moment où elle aura lieu, et l'on ne doit comparer avec les prévisions du budget que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci..... 1,162,821,797

Il résulte de cette comparaison,

Que, sur plusieurs branches de revenus, les évaluations ont excédé les recettes de.....	5,333,342	
Que sur d'autres, les recettes ont excédé les évaluations de.....	23,805,200	
Et enfin que ces deux termes font ressortir sur l'ensemble du budget un excédant de recette, de.....	18,471,858	18,471,858

Les branches de revenus qui ont été inférieures aux prévisions du budget sont celles qui suivent :

Contribution des portes et fenêtres.....	93f	
Contribution des patentes.....	1,573,427	
Revenus et prix de vente de domaines.....	1,798,325	
Domaines et bois engagés ou échangés.....	479,105	
Droits de douanes et de navigation.....	725,296	
Produit de la vente des poudres à feu.....	137,682	
Produit des postes.....	428,095	
Salines et mines de sel de l'Est.....	191,319	
	5,333,342	5,333,342

L'excédant des recettes sur les évaluations s'applique aux produits ci-après :

Contribution foncière.....	127,215	
Contribution personnelle et mobilière.....	91	
Contribution additionnelle sur les bois des communes.....	99	
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et autres...	3,469,758	
Droit de timbre.....	1,142,705	
Coupes de bois (principal des adjudications).....	5,683,114	
Idem (produits accessoires).....	1,572,643	
Droit de consommation des sels.....	975,861	
Boissons et droit de fabrication des bières.....	3,939,166	
Diverses taxes indirectes.....	1,764,845	
Produit de la vente des tabacs.....	1,648,546	
Loterie.....	139,993	
Produits divers.....	3,285,596	
Produit des amendes en matière d'enregistrement.....	55,568	
	23,805,200	23,805,200
SOMME PAREILLE.....		18,471,858

Les tableaux du compte définitif de l'exercice 1833 indiquent sommairement les causes des différences qui viennent d'être résumées, et ces explications s'appuient elles-mêmes sur des développements publiés au compte général des finances, qui sont formés par branche de revenus, pour faire connaître les valeurs, matières ou quantités auxquelles les tarifs ont été appliqués, et les perceptions qui en sont résultées au profit du trésor public.

DÉPENSE.

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le budget primitif que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a établi ci-dessus, à		1,161,566,430f
Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1833 montent à	1,132,064,167	
Les payements effectués sur ces dépenses jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice ont été de	1,128,994,304	
Et il est resté à payer par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le nouveau mode réglé par la loi du 23 mai 1834 pour l'acquittement des dépenses des exercices clos	3,069,863	
En comparant les crédits mis à la disposition des ministres, avec les dépenses payées par le trésor public, ci		1,128,994,304
Il résulte du compte définitif de l'exercice 1833, que ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de		32,572,126

Mais pour connaître la situation réelle des crédits de l'exercice 1833, il est nécessaire de considérer isolément les différents services auxquels ils ont été attribués, et cet examen fait ressortir les résultats ci-après :

Services dont les dépenses payées ont été supérieures aux crédits, et pour lesquels les ministres demandent des crédits complémentaires	1,941,878f
Services dont les dépenses payées ont été inférieures aux crédits qui les autorisaient, et pour lesquels les ministres proposent des annulations de crédits	34,514,004
Résultat pareil à celui qui vient d'être établi	32,572,126

Les crédits complémentaires à accorder aux ministres s'appliquent aux services ci-après :

Rentes 5 p. 0/0	92,599f
Intérêts de capitaux de cautionnements	485,161
Pensions militaires	222,168
Frais de voyage et de service pour les affaires étrangères	48,521
Bourses des séminaires	1,340
Dépenses des bâtiments civils et monuments publics	23,689
Dépenses du ministère de la guerre. (Dépenses temporaires, invalides et arriéré)	150,892
Frais de refonte des anciennes monnaies	79,442
Frais de régie et de perception des impôts	176,500
Primes de douanes à l'exportation des marchandises	661,566
	1,941,878

Les crédits à annuler proviennent des causes et des services ci-après :

1° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement,

Dette publique	1,625,697f	
Intérêts de la dette flottante	1,768,094	
Dépenses du ministère de la justice	84,509	
——— du service des cultes	100,214	
——— du ministère des affaires étrangères	181,852	
——— de l'instruction publique	34,971	
——— de l'intérieur	665,272	
——— du commerce et des travaux publics	5,480,751	
——— de la guerre	9,834,949	
——— de la marine	2,023,674	
——— des finances	383,552	
Frais de régie et de perception des impôts	2,672,052	
Remboursements et restitutions	595,763	
	25,451,350 ci	25,451,350f

2° Crédits non consommés par les payements et représentant les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants (chapitre spécial des dépenses des exercices clos)... 3,069,863

3° Crédit à transporter à l'exercice 1834 pour subvenir aux dépenses extraordinaires relatives à des travaux d'utilité communale (loi du 6 novembre 1831), qui n'ayant eu lieu qu'en partie pendant les exercices sur lesquels la loi les a primitivement autorisées, doivent continuer à s'effectuer jusqu'à ce que le service qui en est l'objet soit entièrement accompli 445,308

4° Crédit à transporter à l'exercice 1835, pour conserver aux dépenses ci-après non soldées sur l'exercice 1833, les fonds qui leur étaient spécialement affectés dans le budget de ce dernier exercice, savoir :

Dépenses départementales	Dépenses fixes	859,667f	
	Dépenses variables	1,241,117	
	Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs	2,830,969	
	Idem sur le produit des ressources locales	176,287	
Secours spéciaux aux départements		28,662	
Dépenses cadastrales		219,357	
Non-valeurs sur les contributions foncière et mobilière		191,424	5,547,483
TOTAL des annulations et transports de crédits			34,514,004

Des explications sommaires font connaître, pour chaque ministère, par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter le relevé. Ce sont les comptes définitifs publiés par les ministres, à l'appui du projet de loi de règlement de l'exercice 1833, qu'il faut consulter pour les détails par article de dépenses, ainsi que pour tous les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

RESULTAT GÉNÉRAL.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1833 ont produit.....		1,162,821,797f
Mais sur cette somme il est nécessaire de prélever les fonds départementaux à transporter à l'exercice 1835.....		5,547,483
Reste pour les recettes applicables aux dépenses de l'exercice 1833.....		1,157,274,314
Les dépenses ordinaires et extraordinaires payées à la charge de cet exercice ayant été de.....		1,128,994,304
Le budget de l'exercice 1833 présente, en définitive, un excédant de recette de....		28,280,010

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées jusqu'à la fin de la session précédente des Chambres, le budget de l'exercice 1833 paraissait devoir présenter un excédant de dépense, de..... 17,216,491

D'après le compte définitif de l'exercice 1833, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, cet excédant de dépense s'atténue :

1° De l'augmentation réalisée sur les ressources prévues.....	18,471,858f	
2° Des dépenses non effectuées par les ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles les crédits sont à annuler en somme égale (25,451,350 f., déduction faite des 1,941,878 f. de crédits complémentaires).....	23,509,472	
3° Des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de l'exercice 1833.....	3,069,863	
4° Des dépenses spéciales, dont le budget de l'exercice 1833 devait supporter la charge, et qui sont reportées à celles de l'exercice 1834.....	445,308	
Ensemble.....	45,496,501	45,496,501
Reste en définitive, pour excédant de recette, d'accord avec celui qui vient d'être établi.....		28,280,010

Un tableau placé à la suite des développements annexés à la présente note explique les causes de la différence existant entre la situation définitive de l'exercice 1833, et la situation provisoire de cet exercice, publiée pages 213 à 254 du Compte des finances de l'année 1833.

Dans les tableaux des recettes de l'exercice 1833, publiés ci-après, les observations marginales ont pour objet d'expliquer le résultat de la comparaison qui s'y trouve établie, entre les évaluations du budget et les produits recouvrés pendant le cours de l'exercice. Voici comment cette explication est obtenue.

Les prévisions de ressources du budget proposé chaque année aux chambres ne peuvent pas être basées sur la recette exacte de l'exercice précédent, parce qu'à l'époque où le budget est maintenant présenté, on ne connaît même pas encore entièrement les recouvrements du pénultième exercice ; on forme, en conséquence, ces prévisions d'après le montant des perceptions des mois de l'année courante, dont l'administration des finances

a déjà recueilli les résultats au moment de la rédaction du nouveau budget, et on complète la période annuelle en arbitrant le produit des derniers mois, d'après les pareils mois de l'année antérieure, acception faite des changements de tarifs, des nouvelles dispositions législatives et des autres circonstances que le ministre suppose devoir agir sur les voies et moyens du budget à voter. Il suit de cette manière inévitable de procéder que, si, lors du règlement d'un exercice, on se bornait à rapprocher les recettes effectuées de l'appréciation qui en a été faite, on ne dégagerait que des différences d'évaluations, sans aucun rapport avec le plus ou le moins de prospérité des revenus.

Les recettes de l'exercice qui vient d'être clos ne peuvent être utilement comparées qu'avec celles de l'exercice précédent, parce que ces deux termes expriment des faits positifs dont la corrélation permet de signaler à l'attention des Chambres les seuls résultats qu'il leur importe de connaître, c'est-à-dire, les variations de l'impôt d'une année à l'autre.

Conformément à ces explications, les produits recouvrés sur l'exercice 1833 sont rapprochés de ceux de l'exercice 1832; et, en indiquant, autant que possible, les causes générales ou particulières auxquelles il faut les attribuer, on fait ressortir, par branches de revenus, les augmentations ou les diminutions que chaque nature principale de perceptions a présentées en 1833. Ces différences, combinées ensuite avec celles des évaluations de 1833, comparativement aux recettes de 1832, font ressortir pour dernier terme, le résultat de ces mêmes évaluations opposées aux produits réels de 1833.

Ces comparaisons partielles présentent pour l'exercice 1833, considéré dans son ensemble, les résultats généraux qui vont être analysés.

Le budget a eu pour base de ses appréciations,

1° Le produit des quatre contributions directes votées pour l'année 1832, augmentées du montant de la cotisation des bois nouvellement vendus par l'état, mais en même temps réduites, tant de la contribution des biens apanagés, entrés dans la dotation de la couronne et d'autres propriétés qui ont cessé d'être imposables, que des atténuations prévues sur les centimes facultatifs cadastraux et sur la contribution additionnelle des bois des communes.

2° Les produits réalisés sur les revenus indirects et divers pendant les dix premiers mois de 1832, et les deux derniers mois de 1831, en ajoutant toutefois, comme ressources nouvelles propres à l'exercice 1833, aux produits des boissons et des taxes diverses, 1,500,000 francs pour l'amélioration à espérer de l'abondance des récoltes et de la reprise des affaires commerciales et industrielles; au produit de la vente des tabacs, 700,000 francs pour le bénéfice de la vente des cigares de la Havane et de l'application d'un nouveau tarif aux remises des débitants; aux produits des postes, 1,500,000 francs pour l'augmentation présumée devoir résulter, sur le produit de la taxe des lettres, des modifications introduites dans le service rural, rendu journalier par la loi du 21 avril 1832; enfin aux produits divers, 300,000 fr. pour l'accroissement apporté par la loi de finances du 24 avril 1833, à l'évaluation des revenus locaux d'Alger.

Les évaluations des recettes ordinaires de l'exercice 1833 ont été, en conséquence, fixées par cette dernière loi, à la somme totale de 966,870,547 francs, indépendamment d'un crédit de 167,000,000 fr. à réaliser en obligations du trésor par des négociations de rentes ou par des ventes de bois, pour les besoins extraordinaires de ce même exercice; mais il faut y comprendre les modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales, lesquelles ont présenté, sur les évaluations primitives, une augmentation de 5,651,684 francs, ce qui forme, pour les évaluations portées dans le règlement du budget de l'exercice 1833, un total de 972,522,231 f.

Les recettes définitives du même exercice, déduction faite de 167,000,000 fr. pour le crédit extroordi-

naire mentionné ci-dessus, s'élèvent à..... 990,994,089f

Celles de l'exercice 1832 sont portées dans le règlement du budget pour la somme totale de 1,064,031,296 francs, dont il y a lieu de déduire les ressources extraordinaires propres à cet exercice, savoir : retenues proportionnelles sur les traitements et pensions (3,363,412 francs), moyens extraordinaires mis à la disposition du gouvernement (75,000,000); en sorte qu'il reste pour les recettes ordinaires de l'exercice 1832..... 985,667,884

Les produits de l'exercice 1833 ont par conséquent excédé ceux de l'exercice 1832 de 5,326,205

D'un autre côté, les voies et moyens du budget de l'exercice 1833 ayant été fixées à la somme de..... 972,522,231f

Et les recettes de l'exercice 1832, qui ont servi à en établir l'évaluation, étant de..... 985,667,884

Il ressort de la comparaison de ces deux termes une différence en moins, aux appréciations du budget de 1833, de..... 13,145,653 13,145,653

Cette insuffisance de prévision, et l'excédant de recette ci-dessus, forment ensemble la plus-value des recouvrements sur les évaluations que l'exercice 1833 présente à l'époque de son règlement définitif..... 18,471,858

L'augmentation de recette de la somme de 5,326,205 francs qui ressort à l'exercice 1833, comparativement à l'exercice 1832, se répartit comme il suit entre les diverses branches de revenus :

	DIFFÉRENCE À L'EXERCICE 1833	
	Augmentation.	Diminution.
Contributions directes établies par voie de répartition	"	996,223f
Contribution des patentes	539,981f	"
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	1,014,184	"
Droit de timbre	1,013,308	"
Revenus et prix de vente de domaines	"	206,040
Domaines et bois engagés ou échangés	"	3,179,066
Coupes de bois.. principal des adjudications	1,448,880	"
Coupes de bois.. décime et produits accessoires	421,075	"
Droits de douanes, droit de navigation et recettes accidentelles des douanes	439,052	"
Droit de consommation des sels	1,117,915	"
Boissons et droit de fabrication des bières	4,930,514	"
Diverses taxes et recouvrements d'avances pour divers services	3,119,236	"
Produit de la vente des tabacs	2,160,379	"
——— des poudres à feu	136,031	"
Postes	1,197,301	"
Loterie	"	966,138
Salines et mines de sels de l'Est	"	219,265
Produit des jeux	"	"
Produits divers.. Recettes sur divers revenus publics	"	2,796,970
Produits divers.. Produits divers provenant des ministères	"	508,729
Produits divers.. Produits extraordinaires	"	2,199,586
Produits divers.. Recettes de diverses origines	"	2,936
Produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers	279,644	"
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	"	1,416,342
	17,817,500	12,491,295
EXCÉDANT des augmentations sur les diminutions	5,326,205f	

Les explications qui viennent d'être données sur les résultats du budget des recettes de l'exercice 1833 ne sont point applicables au budget des dépenses. Les tableaux publiés pour les dépenses de chaque ministère ne sauraient offrir les mêmes circonstances que les états des recettes. L'impôt se recouvre indépendamment de l'évaluation portée au budget, tandis que les crédits sont limitatifs et engagent la responsabilité des ministres pour l'emploi qu'ils en ont fait. La comparaison ressortant de ces tableaux s'établit donc naturellement entre les dépenses que le budget a autorisées et celles que les ministres ont ordonnées; et, comme les Chambres votent les crédits spécialement pour chaque exercice, il n'y a point lieu, à l'instar des recettes, de les rapprocher de ceux de l'exercice précédent.

Néanmoins il peut être intéressant de comparer les charges qu'ont eues à supporter les deux budgets successifs. Cette comparaison établie entre les exercices 1832 et 1833 fait ressortir, sur les dépenses de ce dernier exercice, une diminution de 45,626,453 francs, qui se développe ainsi qu'il suit :

	DIFFÉRENCE À L'EXERCICE 1833.	
	Augmentation.	Diminution.
Dette perpétuelle	2,552,360f	"
Fonds d'amortissement	1,339,903	"
Dette viagère, pensions et intérêts de cautionnement	"	825,800f
Intérêts de la dette flottante	"	1,394,491
Dépenses de la Chambre des députés	62,372	"
Légion d'honneur, supplément à sa dotation	"	277,484
Dettes de l'ancienne liste civile	2,466,167	"
Ministère de la justice et des cultes. { Service de la justice	"	399,763
Ministère de la justice et des cultes. { Service des cultes	22,865	"
——— des affaires étrangères	393,244	"
——— de l'instruction publique	2,117,155	"
——— de l'intérieur	"	2,257,796
——— du commerce et des travaux publics	"	4,700,381
——— de la guerre	"	37,617,862
——— de la marine	"	400,620
——— des finances	"	1,725,376
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	286,645	"
Remboursements, restitutions et non-valeurs	225,436	"
Primes à l'exportation des marchandises	"	5,493,027
	9,466,147	55,092,600
Résultat définitif exprimant l'atténuation des charges du budget, pendant l'exercice 1833	45,626,453f	
En ajoutant à cette somme l'augmentation des produits pendant le même exercice	5,326,205	
Le budget de l'exercice 1833 se présente, relativement à celui de l'exercice 1832, dans une situation plus favorable de la différence totale de	50,952,658	

Crédits accordés sur l'Exercice 1833 par des Lois spéciales.

MINISTÈRES.	DATES DES LOIS.	OBJETS DES CRÉDITS.			MONTANT des CRÉDITS.
Justice. et cultes.	27 mars 1834....	Frais de justice criminelle, dépenses du matériel du conseil d'état, traitements de greffiers de tribunaux de commerce.....		255,048f	440,048f
		Traitements et indemnités fixes du clergé catholique, dépenses diverses du culte catholique.....		185,000	
Affaires étrangères.	*Idem*.....	Frais d'établissement des agents politiques et consulaires, frais de voyages et de courriers.....			500,000
Instruction publique.	24 avril 1833....	Acquisition de la bibliothèque de M. Cuvier.....		72,500f	148,500
	Idem.....	——— des manuscrits de M. Champollion.....		50,000	
	27 mars 1834....	Dépenses du matériel de l'administration centrale, encouragement aux sciences et aux belles-lettres, dépenses des établissements scientifiques et littéraires.....		26,000	
Intérieur.	12 avril 1833....	Complément des dépenses secrètes.....		1,200,000	2,980,000
	26 avril 1833....	Secours aux étrangers réfugiés en France.....		1,500,000	
	28 juin 1833....	——— aux condamnés politiques.....		220,000	
	27 mars 1834....	Lignes télégraphiques.....		60,000	
Commerce et travaux publics.	15 décembre 1832 et loi de règlement de l'exercice 1832.....	Divers services extraordinaires (crédits non employés en 1831 sur ceux accordés par la loi du 6 novembre 1831 : voir le détail page 193 du compte des finances de 1833).....		4,164,009	5,244,009
	27 mars 1834....	Encouragements aux pêches maritimes.....	500,000f	1,080,000	
		Célébration des journées de juillet 1830.....	580,000		
Guerre.....	*Idem*.....	Dépenses du matériel de l'administration centrale.....		56,000	11,106,000
		Services extraordinaires. Armée du Nord.....	3,173,500f	11,050,000	
		Garnisons extraordinaires dans l'Ouest et dans le Midi.....	2,618,000		
		Occupation d'Ancône.....	272,000		
		Prisonniers de guerre hollandais.....	435,000		
		Camps d'instruction.....	776,000		
		Expédition de Bugie.....	507,500		
		Commission d'Afrique.....	75,000		
		Incorporation des 35,000 hommes de la classe de 1832.....	2,632,000		
		Division d'observation des Pyrénées...	471,000		
		Arriéré.....	90,000		
Finances....	28 juin 1833....	Dettes de l'ancienne liste civile, et secours aux pensionnaires.....		3,030,000	16,356,677
	27 mars 1834....	Rentes et pensions.....	1,357,750	13,326,677	
		Service administratif des monnaies, frais de refonte, remises aux receveurs généraux et produits indirects.	578,427		
		Frais de perception et d'exploitation des impôts.....	1,785,500		
		Remboursements et restitutions sur produits indirects....	1,605,000		
		Primes de douanes.....	8,000,000		
					36,775,234
A déduire, les crédits annulés sur divers services des ministères ci-après. (*Loi du 27 mars 1834.*)					
		Guerre.....		5,083,000	6,083,000
		Finances (intérêts de la dette flottante).....		1,000,000	
		Reste.....			30,692,234

Tableau des Modifications que les Évaluations et les Crédits du Budget de l'Exercice 1833 ont éprouvées pour divers services spéciaux, ou pour des services votés par des lois spéciales.

ÉVALUATIONS DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS portées au budget.	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	RESSOURCES provenant des fonds reportés de l'exercice 1831 pour les dépenses départementales.	TOTAL des évaluations portées dans la situation définitive de l'exercice 1833.
Contributions directes	353,526,073f	(a) 4,997,840f	"	"	358,523,913f
Enregistrement, timbre et domaines	196,011,000		"	"	196,011,000
Coupes de bois	16,000,000	"	"	"	16,000,000
Douanes et sels	161,000,000	"	"	"	161,000,000
Contributions indirectes	169,200,000	"	"	"	169,200,000
Postes	35,790,000	"	"	"	35,790,000
Loterie	10,000,000	"	"	"	10,000,000
Recettes diverses	25,343,474	(b) 734,109	(c) 80,265f	"	25,997,318
Recette à l'exercice 1833, des fonds départementaux non employés sur l'exercice 1831	"	"	"	4,827,708f	4,827,708
	966,870,547	5,731,949	80,265	4,827,708	977,349,939
Moyens extraordinaires	167,000,000	"	"	"	167,000,000
	1,133,870,547	5,731,949	80,265	4,827,708	1,144,349,939
		5,651,684f			

(a) Plus-value des rôles mis en recouvrement pour des impositions spéciales, savoir:

Contribution foncière	2,996,951f
——— personnelle et mobilière	1,689,982
——— des portes et fenêtres	381,763
Fonds pour frais de premier avertissement aux contribuables	34,474
	5,103,170
A déduire : moins-value des rôles mis en recouvrement pour la contribution des patentes	105,330
	4,997,840

(b) Fonds avancés par des propriétaires pour dépenses cadastrales 40,324f

Produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers, qui ne sont portées au budget que pour ordre, en recette et en dépense, et dont les évaluations sont élevées au montant des recettes réalisées :

Amendes en matières de douanes	315,225	693,785
——— de contributions indirectes	378,560	
		734,109

(c) Moins-value des ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales.

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS primitifs accordés par le budget.	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	CRÉDITS reportés de l'exercice 1831. (Fonds départementaux.)	AUGMENTATIONS et diminutions de crédits résultant de lois spéciales. Crédits accordés.	Crédits annulés.	TOTAL des crédits portés dans la situation définitive de l'exercice 1833.
Dette publique	349,292,229f	"	"	"	1,887,750f	1,000,000f	350,179,979f
Dotations	17,370,600	"	"	"	2,500,000	"	19,870,600
Ministère de la justice et des cultes	52,269,365	"	"	"	440,048	"	52,709,413
——— des affaires étrangères	7,197,700	"	"	"	500,000	"	7,697,700
——— de l'instruction publique	4,985,000	"	"	"	148,500	"	5,133,500
——— de l'intérieur	7,581,005	"	"	"	2,980,000	"	10,561,005
——— du commerce et des travaux publics	129,580,200	(a) 3,080,683f	(b) 80,265f	(h) 4,431,210f	5,244,009	"	142,255,837
——— de la guerre	305,547,288	"	"	"	11,106,000	5,083,000	311,570,288
——— de la marine	66,206,518	"	"	"	"	"	66,206,518
——— des finances	23,378,400	(c) 40,324	(d) 278,058	(i) 282,103	578,427	"	24,001,196
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	115,075,668	(e) 34,474	"	"	1,785,500	"	116,895,642
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes de douanes à l'exportation	41,910,831	(f) 3,184,974	(g) 330,448	(j) 114,395	9,605,000	"	54,484,752
	1,120,394,804	6,340,455	688,771	4,827,708	36,775,234	6,083,000	1,161,566,430
		5,651,684			(k) 30,692,234		

(a) Augmentation de crédit résultant de la plus-value des rôles mis en recouvrement pour les contributions directes :

Dépenses fixes des départements	34,678f
Dépenses variables des départements	75,135
——— extraordinaires	2,969,772
Secours spéciaux	1,098
	3,080,683

(b) Dépenses variables sur ressources éventuelles des départements, réductions de crédits pour la moins-value de ces ressources.

(c) Cadastre, crédit résultant des avances faites par divers propriétaires.

(d) *Idem*, réduction de crédit pour moins-value des rôles.

(e) Frais de perception des contributions directes dans les départements, plus-value des rôles.

(f) Restitutions et non-valeurs des contributions directes, plus-value des rôles 2,491,189f

Restitutions de produits d'amendes attribuées. Élévation du crédit au montant des recettes réalisées. (Voir la note *b*, aux évaluations des recettes.)

Amendes en matières de douanes	315,225f	693,785
——— de contributions indirectes	378,560	
		3,184,974

(g) Restitutions et non-valeurs sur contributions directes, moins-value des rôles.

(h) Dépenses fixes des départements	584,960f
Dépenses variables	690,738
——— sur ressources éventuelles des départements	169,300
——— extraordinaires sur centimes facultatifs	2,964,235
Secours spéciaux	21,977
	4,431,210

(i) Dépenses cadastrales.

(j) Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.

(k) Voir, pour le développement de ces crédits, le tableau qui précède.

BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.							
Contribution foncière	247,249,324f	247,376,539f	247,376,539f	"	"	127,215f	247,376,539f
——— personnelle et mobilière	52,654,982	52,655,073	52,655,073	"	"	91	52,655,073
——— des portes et fenêtres	27,211,763	27,211,670	27,211,670	"	93	"	27,211,670
——— des patentes	29,713,170	28,139,743	28,139,743	"	1,573,427	"	28,139,743
Fonds pour frais de premier avertissement	684,474	684,474	684,474	"	"	"	684,474
Contribution additionnelle à celle qui est assise sur les bois des communes et des établissements publics. (*Exécution de l'article 106 du Code forestier.*)	1,010,200	1,010,299	1,010,299	"	"	99	1,010,299
A reporter	358,523,913	357,077,798	357,077,798	"	1,573,520	127,405	357,077,798
					1,446,115		

OBSERVATIONS.

Les contributions directes de l'exercice 1832 avaient été portées, au budget de cet exercice, pour une ressource de. 354,213,909f

Cette évaluation a servi de base pour l'exercice 1833, tant en principal qu'en centimes additionnels, sauf, d'une part, les diminutions ci-après :

1° Retranchement du contingent foncier des biens composant l'ancien apanage d'Orléans (loi du 2 mars 1832 sur la liste civile); de terrains enlevés par les eaux ou entrés dans la dotation de la Couronne; de terrains cédés pour l'établissement d'une route royale, et enfin de propriétés cédées à la Prusse par suite de la fixation définitive des limites, ci. 214,845

2° Réduction proportionnelle à ces retranchements sur les centimes additionnels au principal de la contribution foncière, ci. 59,696

3° Diminution présumée sur le produit des centimes facultatifs affectés aux dépenses cadastrales, ci. 400,000

4° Diminution sur la contribution additionnelle, pour les frais d'administration et de surveillance des bois des communes, résultant de changements reconnus par le cadastre dans la contenance de ces bois. 66,800

} 741,341

Reste. 353,472,568

Et, d'autre part, l'augmentation résultant de la cotisation de bois nouvellement vendus par l'État (loi du 25 mars 1831), ci. 53,505

Évaluation des contributions directes votées pour l'exercice 1833. 353,526,073

Mais il faut ajouter à cette évaluation 4,997,840 francs pour ramener la prévision des centimes spéciaux destinés à des dépenses départementales et communales, au montant de ceux qui ont été réellement votés par les conseils généraux et les conseils municipaux, le produit de ces centimes demeurant spécialement affecté aux services locaux pour lesquels ils sont imposés, sans que le budget profite de leur plus-value, ci. 4,997,840

Total des évaluations rectifiées. 358 523,913

Le trésor a recouvré d'après les rôles dressés par les agents de l'administration des contributions directes. 357,077,798

Les recouvrements ont été par conséquent inférieurs aux évaluations, sur l'ensemble des contributions directes, d'une somme de. 1,446,115

Ces résultats se décomposent ainsi qu'il suit, par nature de contribution :

Les aliénations de bois autorisées par la loi du 25 mars 1831 ont procuré sur le principal du contingent foncier, une augmentation indépendante de celle que le budget avait déjà prévue, de. 127,215

Les contributions personnelle et mobilière et des portes et fenêtres se sont accrues, pour des cotisations supplémentaires établies, soit d'après les demandes des localités, soit d'après celles des contribuables omis aux rôles, de. 97

} 127,312

Mais le produit des patentes est resté au-dessous des prévisions du budget d'une somme de 1,573,427 francs. Toutefois ce produit se trouve réduit, en 1833, de 153,881 francs pour les rôles du quatrième trimestre compris dans l'évaluation du budget, et qui sont reportés à l'exercice 1834, conformément à une décision ministérielle applicable également aux exercices subséquents, et dont l'adoption a eu lieu pour faire cesser les retards que la publication tardive de ces rôles entraînait chaque année dans l'établissement des comptes à remettre aux Chambres, ci. 1,573,427

Somme pareille au résultat qui vient d'être établi. 1,446,115

Si maintenant on compare le produit des contributions directes en 1832, ci. 357,534,040

avec celui qu'elles ont procuré en 1833, ci. 357,077,798

on remarque, pendant cette dernière année, une diminution de. 456,242

Cette diminution provient des causes ci-après :

Retranchements de la contribution afférente aux biens composant l'apanage d'Orléans et réunis au domaine de la couronne (loi du 2 mars 1832). 36,503

Réduction provenant de corrosions de terrains. 392

——— sur les centimes facultatifs pour des dépenses départementales. 482,011

——— sur les fonds de réimpositions. 514,890

——— sur la contribution additionnelle au foncier, qui est destinée à couvrir le trésor des frais d'administration et de surveillance des bois des communes. 66,706

} 1,100,502

Mais des augmentations sur d'autres natures d'impositions viennent atténuer ce dernier résultat de 644,260 francs, savoir :

Cotisation foncière des bois vendus par l'État. 97,558

Plus-value du principal de la contribution des patentes, bien que les rôles du quatrième trimestre 1833, montant à 153,881 francs, aient été reportés à l'exercice 1834. 391,796

Centimes imposés additionnellement au profit du trésor. 28,392

Centimes ayant une affectation spéciale. (Dépenses des communes, non-valeurs, etc.) 126,514

} 644,260

Reste en diminution sur les contributions directes de l'exercice 1833, comparativement à 1832. 456,242

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.
Report.	358,523,913f	357,077,798f	357,077,798f	"	1,573,520f	127,405f	357,077,798f
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.							
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	161,200,000	165,629,542	164,669,758	959,784f	"	(a) 3,469,758	164,669,758
Droit de timbre	28,800,000	29,942,862	29,942,705	157	"	(b) 1,142,705	29,942,705
A reporter	548,523,913	552,650,202	551,690,261	959,941	1,573,520	4,739,868	551,690,261

OBSERVATIONS.

(a) Les produits de 1833 s'élèvent à 164,669,758f
Ils n'avaient procuré au trésor, en 1832, qu'une ressource de 163,655,574

Et, dans leur ensemble, l'excédant de 1833 sur 1832 est de 1,014,184
Mais les recettes de l'exercice 1832 ayant été supérieures à la prévision du budget de l'exercice 1833 de 2,455,574

Ce budget fait ressortir un excédant de droits recouvrés, comparativement à l'évaluation, de 3,469,758

L'augmentation de 1,014,184 fr. sur les recettes de 1833 se décompose ainsi qu'il suit :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Droits proportionnels...	Ventes	4,303,229f	"
	Donations	"	419,772
	Successions	"	1,657,402
	Actes divers	"	1,117,233
Droits fixes		"	763,929
Droits et demi-droits en sus		265,268	"
Greffes		67,042	"
Hypothèques		"	46,520
Amendes		208,742	"
Droits du sceau		51,348	"
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse		121,898	"
Perceptions diverses		1,513	"
		5,019,040	4,004,856
		1,014,184	

Les droits d'enregistrement participent à cette augmentation pour 610,160 fr. qui est le résultat des variations en plus et en moins, sur les diverses natures d'actes et de mutations; l'élévation des droits, par la loi du 21 avril 1832, a produit 3,696,870, déduction faite de 1,615,604 fr. qu'elle avait procurés en 1832. Les ventes d'immeubles ont augmenté de 4,204,668 fr., résultant d'une extension dans les transactions, et les droits en sus de 265,268 fr. sont dus à la recherche de droits fraudés; d'un autre côté, et sans avoir égard aux changements de tarifs, il y a eu diminution sur les ventes mobilières de 139,273 fr., et sur les donations entre-vifs, de 529,364 fr.; de 5,005,948 fr., sur les mutations par décès, qui s'explique par la présence du choléra en 1832, et le payement, pendant la même année, des droits de la succession du duc de Bourbon. Les actes divers ont diminué de 1,117,234 fr., principalement les actes de cautionnement; les actes soumis aux droits fixes présentent une réduction de 763,929 fr. qui frappe notamment sur les actes judiciaires et extrajudiciaires, et qui provient de ce qu'il y a eu moins de contestations devant les tribunaux. Des augmentations ou diminutions, trop faibles pour qu'on puisse leur assigner une cause, existent sur les droits de greffe et d'hypothèques, le décime pour franc, les passe-ports et permis de port d'armes, la portion de salaires des conservateurs d'hypothèques appartenant au trésor, et sur les frais de justice et de poursuites. L'augmentation sur les amendes est due à la cessation de l'effet des amnisties accordées en 1831, et celles sur le droit de sceau, à un plus grand nombre de déclarations de naturalité et de dispenses de parenté pour mariages.

(b) Le timbre a produit en 1833 ..... 29,942,705f
On n'en avait obtenu en 1832 que 28,929,497

L'augmentation en 1833, et qui provient d'un plus grand mouvement dans les affaires, ressort pour 1,013,208
Mais comme l'évaluation de 1833 a été affaiblie, comparativement aux recettes de 1832, de 129,497

Le budget de 1833 profite d'un excédant de 1,142,705

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report	548,523,913f	552,650,202f	551,690,261f	959,941f	1,573,520f	4,739,868f	551,690,261f	
SUITE DE L'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DES DOMAINES.								
Revenus et prix de ventes de domaines	5,095,000	3,636,766	3,296,675	340,091	1,798,325 (*a*)	//	3,296,675	(*a*) La différence entre les évaluations de 1833 et les produits réels de 1832, montant à 3,502,715 fr., est de 1,592,285 fr. en plus, pour la somme à laquelle on avait évalué le produit des ventes d'immeubles, notamment des bâtiments des Petits-Pères, de la pépinière du Luxembourg, et de divers biens provenant de la liste civile; mais cette aliénation n'ayant pu se réaliser, et la pépinière du Luxembourg ayant même été affectée à l'instruction publique, ce seul article a subi, par ces motifs, une diminution de 1,688,007 fr.: il y a eu aussi diminution sur les droits de pêche, les dommages et intérêts, les rentes et les prix de vente de mobilier; mais par contre, les revenus de domaines, les épaves et déshérences et les recettes accidentelles ont présenté quelques augmentations. Ces différences peu importantes sont purement accidentelles.
Domaines et bois engagés ou échangés	916,000	2,228,183	436,895	1,791,288	479,105 (*b*)	//	436,895	(*b*) Les produits de 1832 s'étaient élevés à 3,615,961 fr. par des payements considérables effectués pendant cet exercice; cependant ceux de 1833 n'ont été évalués qu'à 916,000 fr., et encore cette évaluation n'a pas été atteinte. Cela vient de ce que des instances, existant avec des détenteurs ne permettent pas de connaître l'époque où les décisions et arrêts à intervenir mettront l'administration à portée d'exiger le payement des sommes restant dues sur cette partie dont les ressources s'affaiblissent chaque année par les recouvrements obtenus.
COUPES DE BOIS.								
Principal des adjudications	14,000,000	19,683,114	19,683,114	//	//	(*c*) 5,683,114	19,683,114	(*c*) Les recettes effectuées sur ce produit pour 1833, et s'élevant à la somme de ..... 19,683,114f comparées avec les recettes de 1832, qui ne sont que de ..... 18,234,234 présentent un excédant de ..... 1,448,880 Mais les recettes de l'exercice 1832 ayant été supérieures aux évaluations du budget de l'exercice 1833 de la somme de .. 4,234,234 Le budget de ce dernier exercice donne pour résultat de la comparaison des droits recouvrés avec les évaluations, une augmentation de recouvrements de ..... 5,683,114 L'augmentation ci-dessus de 1,448,880 fr. provient, 1° De ce que des coupes qui n'avaient pas été vendues en 1832, l'ont été en 1833, et notamment dans Seine-et-Oise (domaine de Rambouillet); 2° De la mise en vente de coupes d'arbres, par éclaircie, dans les forêts d'Indre-et-Loire et de la Vienne; 3° De ce que, par suite d'une activité nouvelle dans les relations commerciales et d'une plus grande prospérité des usines, le prix des bois, malgré les aliénations et même les défrichements de bois des particuliers, s'est sensiblement amélioré en 1833, principalement dans les conservations ci-après: Nanci, 117,379f — Colmar, 117,474f — Douai, 248,857f — Châlons, 141,333f — Épinal, 439,656f — Bourges, 244,574f
Décime et produits accessoires	2,000,000	3,572,643	3,572,643	//	//	(*d*) 1,572,643	3,572,643	(*d*) Les ressources de cette nature ont produit : En 1832 ..... 3,151,568 En 1833 ..... 3,572,643 Augmentation en 1833, portant sur le décime par franc pour 178,666 fr. sur le prix de vente des plants d'arbres, chablis, etc. pour 150,306 fr., et, pour le surplus, sur les autres produits accessoires ..... 421,075 Mais les évaluations du budget de l'exercice 1833 étant inférieures aux recettes réelles de l'exercice 1832 de la somme de. 1,151,568 le budget de 1833 présente, en définitive, un excédant des droits recouvrés sur les recettes prévues, de ..... 1,572,643 L'augmentation sur le décime par franc s'explique, comme celle sur le prix principal des ventes, par l'amélioration qui s'est manifestée généralement en 1833, dans les résultats des adjudications. Quant aux produits accessoires, ils sont d'une nature essentiellement variable, et on ne peut assigner une cause particulière soit aux augmentations, soit aux diminutions que ces produits présentent chaque année.
A reporter	570,534,913	581,770,908	578,679,588	3,091,320	3,850,950	11,995,625	578,679,588	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *COMPTE DÉFINITIF* des Recettes *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report.....	570,534,913f	581,770,908f	578,679,588f	3,091,320f	3,850,950f	11,995,625f	578,679,588f	
DOUANES.								
Droits de douanes, droits de navigation et recettes accidentelles des douanes.....	107,000,000	106,274,704	106,274,704	"	(a) 725,296	"	106,274,704	(a) Les recouvrements de 1833 ont produit..... 106,274,704f Ceux de 1832 n'avaient été que de..... 105,835,652 Il y a eu par conséquent en 1833 une augmentation de..... 439,052 Mais le budget de 1833 ayant prévu une ressource supérieure à 1832 de ..... 1,164,348 les droits recouvrés en 1833 sont en définitive inférieurs à l'évaluation, de..... 725,296 Comparativement à 1832, les droits de douanes à l'importation ont présenté en 1833 une augmentation de 748,277 fr.; les différences existant sur les recettes accessoires, et dont la cause précise ne saurait être expliquée, font également ressortir une plus-value de 75,381 fr. Ces deux augmentations forment ensemble la somme de 823,658 fr. Elle s'atténue de deux diminutions, l'une de 174,546 fr. sur les droits à l'importation, l'autre de 210,060 fr. sur le droit et le demi-droit de tonnage. L'accroissement des droits de douanes à l'importation provient du mouvement des marchandises ci-après : *En plus à 1833.* Laines, 3,720,426 fr. — Fruits, 640,691 fr. — Huile d'olive, 3,620,392 fr. — Tissus, 559,892 fr. — Houille, 382,027 fr. — Coton, 366,090 fr. — Articles divers, 2,275,438 fr. *En moins à 1833.* Céréales, 4,616,416 fr. — Sucre des colonies françaises, 6,200,264 fr. Considérés sous le rapport des pays de provenance, les mêmes droits font ressortir principalement, en *augmentations*, la Belgique, 1,371,875 fr. — L'Espagne, 4,869,352 fr. — Les Etats-Unis, 1,471,823 fr. — Les colonies espagnoles, 1,655,976, etc. — En *diminutions*, la Russie, 691,088 fr. — Les Deux-Siciles, 735,724 fr. — Haïti, 2,085,252 fr. — La Guadeloupe, 4,097,154 fr. — La Martinique, 2,930,127 fr., etc. L'affaiblissement des droits de douanes à l'exportation s'applique principalement aux vins et eaux-de-vie.
Droit de consommation des sels.....	54,000,000	54,975,861	54,975,861	"	"	(b) 975,861	54,975,861	(b) La ressource que le droit de consommation sur les sels a procurée au Trésor pour l'exercice 1832 était de..... 53,857,946 Pendant l'exercice 1833 il a été recouvré..... 54,975,861 Ce dernier exercice présente par conséquent un accroissement de produit de..... 1,117,915 Mais ce droit étant entré dans l'appréciation des voies et moyens de 1833 pour une somme supérieure à la ressource réelle de 1832, de..... 142,054 l'accroissement ci-dessus ne profite au budget que pour..... 975,861 Cet accroissement s'applique aux bureaux de douanes ou entrepôts ci-après. *Augmentations en 1833 :* Arles, 726,229 fr. — Port de Bouc, 159,600 fr. — Toulouse, 95,566. — Bordeaux, 177,447. — Orléans, 535,249 fr. — La Rochelle, 80,747 fr. — Guérande, 173,147 fr. — Saint-Valery, 242,009 fr. — Tréguier, 121,893 fr. — Paris, 122,433 fr. — Ensemble, 2,434,320 fr. — *Diminutions en 1833 :* Aigues-Mortes, 339,691 fr. — Baïonne, 106,313 fr. — Lyon, 109,237 fr. — Marans, 77,046 fr. — Morlaix, 207,237 fr. — Rouen, 389,464 fr. — Dunkerque, 88,037 fr. — Ensemble, 1,317,085 fr.
A reporter.....	731,534,913	743,021,473	739,930,153	3,091,320	4,576,246	12,971,486	739,930,153	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report	731,534,913f	743,021,473f	739,930,153f	3,091,320f	4,576,246f	12,971,486f	739,930,153f	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Boissons et droit de fabrication des bières	66,000,000	70,361,927	69,939,166	422,761	//	(a) 3,939,166	69,939,166	(a) Cette branche de revenus avait procuré au trésor, pour l'exercice 1832, une ressource de ..... 65,008,652f Les recettes de la même nature se sont élevées, pour l'exercice 1833, à ..... 69,939,166 Les produits de l'exercice 1833 ont, par conséquent, excédé ceux de l'exercice 1832 de ..... 4,930,514 Mais l'évaluation portée au budget de l'exercice 1833 ayant été supérieure aux recettes de 1832, de ..... 991,348 La plus-value des produits de 1833 ne figure au budget de cet exercice que pour ..... 3,939,166 L'augmentation de 4,930,514 fr. s'applique aux produits ci-après: Droits de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels ..... 678,981 —— de 15 centimes par expédition ..... 58,514 —— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs ..... 1,274,372 —— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs ..... 2,527,574 —— de fabrication sur les bières ..... 391,073 4,930,514 Elle provient principalement de l'abondance des recettes et de l'épuisement des approvisionnements, ainsi que de l'accroissement de consommation dû à la prospérité du commerce.
Droits divers et recouvrements d'avances pour divers services	31,500,000	33,379,230	33,264,845	114,385	//	(b) 1,764,845	33,264,845	(b) Les recettes réalisées sur les produits de cette nature, pour l'exercice 1832, ont été de ..... 30,145,609 Elles se sont élevées, pour l'exercice 1833, à ..... 33,264,845 EXCÉDANT des produits de 1833 ..... 3,119,236 L'évaluation de ces produits au budget de 1833, comprenant, comparativement aux recettes de l'exercice 1832, une augmentation de ..... 1,354,391 Le budget de l'exercice 1833 ne profite que de la différence de ..... 1,764,845 L'augmentation de 3,119,236 francs provient des produits suivants: Voitures publiques ..... 566,295 Sels (droit perçu à l'extraction dans l'intérieur) ..... 414,362 Garantie de matières d'or et d'argent et argues royales ..... 358,876 Navigation sur les rivières et canaux ..... 561,051 Dixième du produit des octrois ..... 1,269,674 3,170,258 Diminutions sur diverses recettes accidentelles et dont les causes particulières ne peuvent être spécifiées ..... 51,022 3,119,236 Les augmentations résultent des motifs expliqués ci-après: *Voitures publiques, etc.* Formation de nouveaux établissements, et surveillance soutenue dans la perception des droits. *Sels*, ventes faites par des salines particulières, existant dans les départements de la Moselle et de la Haute-Saône. *Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales*, accroissement d'activité dans les entreprises industrielles et commerciales. *Navigation sur les rivières et canaux*, mêmes causes. *Dixième du produit des octrois*, cette augmentation est également due à l'accroissement de la consommation occasionné par la prospérité du commerce.
Produit de la vente des tabacs	68,000,000	69,648,546	69,648,546	//	//	(c) 1,648,546	69,648,546	(c) Le produit de la vente des tabacs, pour l'exercice 1832, a été de ..... 67,488,167 Il s'est élevé, pour l'exercice 1833, à ..... 69,648,546 AUGMENTATION en 1833 ..... 2,160,379 provenant, pour 400,000 francs environ, de la réduction opérée sur les remises des débitants, à partir du 1er avril 1833, et, pour le surplus, d'un accroissement réel de produit, dû à ce que les tabacs de la régie sont de plus en plus appréciés, et à ce que la fraude a beaucoup perdu de son activité. L'évaluation du budget de 1833 présentait, avec les recettes réelles de 1832, une différence en plus de .... 511,833 Le règlement du budget de 1833 n'exprime, en conséquence, qu'un excédant de recette de 1,648,546
Produit de la vente des poudres à feu	3,700,000	3,562,318	3,562,318	//	(d) 137,682	//	3,562,318	(d) Le produit de la vente des poudres a procuré, pour l'exercice 1833, une ressource de ..... 3,562,318 La recette, pour l'exercice 1832, ne s'était élevée qu'à ..... 3,426,287 PLUS-VALUE des recettes de 1833 ..... 136,031 Qui résulte d'un débit plus considérable de poudre, les mesures prises pour en restreindre la vente ayant cessé d'avoir leur effet, pendant une partie de l'année 1833. La prévision adoptée pour le budget de 1833, ayant été augmentée comparativement aux recettes effectives de 1832 de ..... 273,713 Il en résulte que les produits de 1833 sont restés inférieurs à l'évaluation, de 137,682
A reporter	900,734,913	919,973,494	916,345,028	3,628,466	4,713,928	20,324,043	916,345,028	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.
Report	900,734,913f	919,973,494f	916,345,028f	3,628,466f	4,713,928f	20,324,043f	916,345,028f
PRODUITS DES POSTES.							
Taxe des lettres	35,790,000	30,537,953	30,537,953	"	428,095	"	35,361,905
Service rural		1,504,531	1,504,531	"			
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent		886,294	886,294	"			
Produit des places dans les malles-postes et les paquebots		1,828,372	1,828,372	"			
Produit des offices étrangers		586,462	586,462	"			
Recettes accidentelles		18,293	18,293	"			
A reporter	936,524,913	955,335,399	951,706,933	3,628,466	5,142,023	20,324,043	951,706,933

OBSERVATIONS.

Les produits des postes pour l'exercice 1832 ont été de 34,164,604f
Ils se sont élevés pour l'exercice 1833, à 35,361,905

Augmentation sur les produits de 1833 1,197,301

Mais les recettes évaluées au budget ayant été basées sur les produits de l'exercice 1832, augmentés de 1,625,396

Il en est résulté pour le budget de 1833 un excédant d'évaluation de 428,095

L'augmentation de 1,197,301 fr. provient des causes ci-après :

Produit de la taxe des lettres et du service rural, ci 932,454

Cette augmentation est due à l'établissement du service journalier de la distribution des lettres dans 6,000 communes rurales, qui a eu lieu en vertu de la loi du 21 avril 1832. Elle avait été prévue par le budget et évaluée à 1,500,000 francs; mais les demandes par les communes, de ce service journalier, n'ayant pas été aussi nombreuses qu'on devait s'y attendre, la prévision des produits qui devaient résulter de la mesure s'est trouvée par cette circonstance, supérieure aux recettes réalisées.

Produit des places dans les malles-postes 254,502

L'augmentation est attribuée aux avantages que présente la rapidité des voyages par ces voitures.

Produit des places dans les paquebots 11,631

Celle de 11,631 francs sur le prix des places dans les paquebots de Calais à Douvres, est la suite du rétablissement de ces paquebots qui n'existaient pas en 1832.

Produit des offices étrangers et recettes extraordinaires 26,535

Cette augmentation n'est, à raison de sa modicité, susceptible d'aucune observation qui puisse en déterminer la cause.

ENSEMBLE 1,225,122

Diminution sur le droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent qui provient nécessairement de ce que les envois ont eu pour objet des sommes plus faibles, puisque leur nombre a excédé en 1833 de 10,000, ceux faits en 1832, ci, à déduire 27,821

RESTE égal à l'augmentation de 1833 sur 1832 1,197,301

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report	936,524,913f	955,335,399f	951,706,933f	3,628,466f	5,142,023f	20,324,043f	951,706,933f	
Loterie	10,000,000	10,139,993	10,139,993	"	"	(a) 139,993	10,139,993	(a) Les produits de la loterie s'étaient élevés pour l'exercice 1832, à ..... 11,106,131f Les recettes de la même origine n'ont été pour l'exercice 1833, que de ..... 10,139,993 Les produits de l'exercice 1833 présentent donc, comparativement à ceux de 1832, une diminution de ..... 966,138 L'évaluation du budget de 1833 a été basée sur les recettes de 1832, réduites approximativement de ..... 1,106,131 La diminution des recettes de 1833 comparées à 1832, étant moins forte que celle qu'a subie l'évaluation, il en est résulté pour le budget de 1833, un excédant définitif de recette, de ..... 139,993 La cause de la diminution de 966,138 doit être principalement attribuée au moins grand nombre de mises qui, depuis 1830, époque de la fixation du minimum à 2 fr., ont été en décroissant d'année en année, et dont le montant, en 1833, comparé aux mises de l'année 1832, est resté inférieur à ces dernières, de ..... 6,002,892 Les lots gagnants qui, indépendamment des chances du sort, se sont également élevés à une somme moins forte, par l'effet de la décroissance des mises, présentent, en 1833, comparativement à l'année précédente, une diminution de ..... 5,036,754 966,138 Le bénéfice net et proportionnel à la recette brute qui n'était en 1832 que de 34 1/4 p. 0/0, a été de 38 1/3 p. 0/0 en 1833.
Salines et mines de sel de l'Est	1,400,000	1,208,681	1,208,681	"	(b) 191,319	"	1,208,681	(b) Le produit des salines prévu au budget de l'exercice 1833, se compose: Du prix fixe du bail, ci ..... 1,200,000 De la part présumée devoir revenir au Trésor dans le bénéfice de l'exploitation, ci ..... 200,000 1,400,000 Le prix du bail a été réalisé en totalité, ci ..... 1,200,000 Quant à la part attribuée au Trésor dans le bénéfice de l'exploitation, elle ne s'est élevée, ainsi qu'il résulte du compte établi par la compagnie des salines pour l'année 1833, qu'à ..... 8,681 Montant des recettes réalisées ..... 1,208,681 ci 1,208,681 Il en résulte une diminution de recettes portant entièrement sur la part du Trésor dans le bénéfice de l'exploitation de ..... 191,319 Cette diminution, qui serait plus considérable sans les économies obtenues, en 1833, sur les frais d'exploitation, provient des causes ci-après : affaiblissement des ventes, soit dans les quantités, soit dans le prix des sels, et que l'on peut attribuer à la concurrence des salines particulières; moins-value des sels inventoriés par suite des changements apportés dans le mode d'évaluation de ces matières. La part du bénéfice revenant au Trésor, qui n'était, pour 1833, comme on vient de le dire, que de ..... 8,681 S'était élevée, en 1832, à ..... 227,946 Il y a eu, en conséquence, diminution de produits en 1833, comparativement à 1832, de 219,265
Versement au Trésor par la ville de Paris. (Produit des jeux.)	5,500,000	5,500,000	5,500,000	"	"	"	5,500,000	
A reporter	953,424,913	972,184,073	968,555,607	3,628,466	5,333,342	20,464,036	968,555,607	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés, à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.
Report			953,424,913f	972,184,073f	968,555,607f	3,628,466f	5,333,342f	20,464,036f	968,555,607f
PRODUITS DIVERS.									
Recettes sur divers revenus publics. — Bénéfice sur la fabrication des monnaies	550,000f								
Divers produits	4,560,000	5,150,324			5,775,906				
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	40,324								
Produits divers provenant des ministères		2,000,000			3,145,610				
Produits extraordinaires. — Produits de la rente de l'Inde	1,000,000								
Intérêts de la créance sur l'Espagne	2,184,098		15,224,422	18,510,018		//	//	3,285,596	18,510,018
Produits et revenus locaux d'Alger	1,500,000	7,684,098			9,323,859				
Recouvrements sur les prêts au commerce et à l'industrie	3,000,000								
Recettes de diverses origines		390,000			264,643				
PRODUIT D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES A DIVERS.									
Amendes de police simple et de police correctionnelle			800,000	855,568	855,568	//	//	55,568	855,568
——— en matière de douanes			1,515,225	1,515,225	1,515,225	//	//	//	1,515,225
——— en matière de contributions indirectes			778,560	778,560	778,560	//	//	//	778,560
RESSOURCES DÉPARTEMENTALES.									
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales			779,111	779,111	779,111	//	//	//	779,111
A reporter			972,522,231	994,622,555	990,994,089	3,628,466	5,333,342	23,805,200	990,994,089

OBSERVATIONS.

L'ensemble des ressources de différentes origines classées au budget sous la désignation générale de *Produits divers*, a procuré au Trésor sur l'exercice 1832 ..... 29,083,300f
Les mêmes produits n'ont été pendant l'exercice 1833, que de 22,438,482

L'exercice 1833 présente par conséquent une diminution de 6,644,818
Les produits divers, à raison de la nature variable et accidentelle de la plupart d'entre eux, ne pouvant pas être appréciés avec exactitude dans le nouveau budget proposé chaque année aux Chambres, l'évaluation adoptée pour 1833 se trouve inférieure aux recettes réelles de l'exercice 1832, de 9,985,982

Il en résulte que les produits recouvrés pendant l'exercice 1833 excèdent en définitive l'évaluation du budget, de. 3,341,164

La diminution des produits divers de 1833 s'explique par les rapprochements ci-après :
1° Recettes de l'exercice 1832, qui n'étaient pas de nature à se représenter en 1833 4,639,559
2° Moins-value des recettes semblables de 1833 et 1832, comparées entre elles 2,288,901
ENSEMBLE 6,928,460
3° A déduire pour des produits propres à l'exercice 1833 qui n'existaient pas en 1832 283,642
RÉSULTAT pareil à la diminution, en 1833, établie ci-dessus 6,644,818

Les produits de 1832, qu'il n'y a plus eu lieu de recouvrer en 1833, sont ceux qui suivent :
Solde de la caisse des invalides à l'époque de sa suppression 906,944
Produit de la vente de médailles anciennement fabriquées 169,775
Intérêts sur prêts au commerce 435,068
Versements des communes pour service rural des postes 988,867
Intérêts bonifiés au Trésor sur le produit de l'Inde 43,694
Produit de coupes de bois appartenant au roi Charles X 120,767
Subside du bey de Tripoli 30,200
Recouvrements des frais de liquidation de l'indemnité accordée aux colons de Saint-Domingue 1,938,845
Divers produits 5,399
4,639,559

L'infériorité des produits de 1833, rapprochés des produits semblables de 1832, s'applique aux articles ci-après :
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre 460,791
Produits spéciaux qui avaient été affectés à des constructions dans divers ministères 210,260
Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'État 167,848
Produits provenant des ministères 508,730
Intérêts de la créance sur l'Espagne 53,275
Recouvrements sur prêts au commerce 242,048
Recettes de diverses origines 118,036
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales 1,416,342
TOTAL 3,185,610

Mais cette diminution s'atténue des excédants de recette suivants :
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles 57,853
Produits des mines 20,151
Droit de la vérification des poids et mesures 96,143
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires 147,903
Produits et revenus locaux d'Alger 88,253
Divers produits 206,662
Amendes et confiscations attribuées à divers 279,744
896,709
288,901

Les détails suivants donnent la composition des produits de 1833, qui n'ont pas été recouvrés en 1832 :
Produit de la vente de terrains et d'édifices de la ville du Havre affectés à des travaux spéciaux 149,450
Produit des lingots provenant des médailles volées à la bibliothèque 134,192
283,642

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report.....		972,522,231f	994,622,555f	990 994,089f	3,628,466f	5,333,342f	23,805,200f	990,994,089f	
MOYENS EXTRAORDINAIRES.									
MOYENS ACCORDÉS.									
Crédit extraordinaire à réaliser par des négociations de rentes et par des ventes de bois.....	167,000,000f 00c								
MOYENS RÉALISÉS.									
Aliénation des bois de l'État (*a*).... Portion des ventes faites en 1833 (depuis la clôture de l'exercice 1832).....	4,401,562 76								
Portion des ventes faites en 1834.....	12,336,837 24								
	16,738,400 00								
Moyens extraordinaires restant à la disposition du Gouvernement (créance du budget de l'exercice 1833, transportée dans l'actif de l'administration des finances).....	150,261,600 00	167,000,000	167,000,000	167,000,000	"	"	"	167,000,000	
	167,000,000 00								
		1,139,522,231	1,161,622,555	1,157,994,089	3,628,466	5,333,342	23,805,200	1,157,994,089	
FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1831.									
Recette à l'exercice 1833 des fonds non employés au 31 décembre 1832 sur les crédits affectés à diverses dépenses spéciales de l'exercice 1831.....		4,827,708	4,827,708	4,827,708	"	"	"	4,827,708	
		1,144,349,939	1,166,450,263	1,162,821,797	3,628,466	5,333,342	23,805,200	1,162,821,797	
						18,471,858			

(*a*) D'après le compte, publié par l'administration des finances, des aliénations de bois de l'État autorisées par la loi du 25 mars 1831, le produit de ces aliénations, réalisé par le Trésor jusqu'au 31 décembre 1834, a été :

Pendant l'année 1831, de.....	22,703,215f
——— 1832, de.....	35,376,385
——— 1833, de.....	24,095,696
——— 1834, de.....	18,129,795
	100,305,091

Cette ressource a été appliquée aux budgets des exercices ci-après :

Exercice 1831. (Voir le compte des finances de l'année 1832, page 202.).....	22,703,215
——— 1832. (Voir le compte de 1833, page 178.).....	53,716,531
——— 1833. (Voir ci-contre.).....	16,738,400
——— 1835. (Voir le compte de 1834.).....	7,146,945
SOMME ÉGALE.....	100,305,091

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE.											
Rentes 5 p. 0/0	178,696,354f	178,788,953f	178,446,808f	342,145f	//	92,599f	92,599f	//	342 145f	178,446,808f	RENTES ET PENSIONS. L'emploi des crédits accordés pour les différentes parties de la dette inscrite se trouve expliqué dans un développement justificatif qui est annexé ci-après au compte particulier de cette dette, pages 464 à 478.
—— 4 1/2 p. 0/0	1,027,696	1,027,148	1,026,289	859	548	//	//	548f	859	1,026,289	
—— 4 p. 0/0	3,125,210	3,124,758	3,123,909	849	452	//	//	452	849	3,123,909	
—— 3 p. 0/0	35,755,274	34,929,164	34,645,772	283,392	826,110	//	//	826,110	283,392	34,645,772	
Intérêts des obligations de l'emprunt national au pair	791,015	679,448	672,697	6,751	111,567	//	//	111,567	6,751	672,697	
Fonds d'amortissement	44,616,463	44,616,463	44,616,463	//	//	//	//	//	//	44,616,463	INTÉRÊTS DE LA DETTE FLOTTANTE. Cette économie résulte : 1° de la réduction de 1 p. 0/0 dans le taux de l'intérêt payé aux receveurs généraux des finances dans leur compte courant au Trésor; 2° de la ressource de l'amortissement qui a réduit de 1 p. 0/0, au moins, l'intérêt que le Trésor aurait eu à payer sur les négociations qu'il eût été obligé de faire avec la Banque; 3° de l'abaissement du taux de l'intérêt sur les bons royaux.
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000	9,485,161	9,149,365	335,796	//	485,161	485,161	//	335,796	9,149,365	
—— de la dette flottante	15,000,000	13,231,906	13,231,906	//	1,768,094	//	//	1,768,094	//	13,231,906	
—— viagère	5,950,000	5,537,271	5,537,271	//	412,729	//	//	412,729	//	5,537,271	
Pensions de la pairie	1,338,000	1,308,308	1,308,308	//	29,692	//	//	29,692	//	1,308,308	SUBVENTION AUX FONDS DE RETRAITES. Lors de l'établissement du budget, les indemnités qui paraissaient devoir être exigibles en 1833 furent évaluées en raison du montant des indemnités égales à la moitié du traitement d'activité que les employés réformés recevaient, en exécution de l'ordonnance du 2 octobre 1822, pour la première année d'inactivité. La liquidation des droits d'un grand nombre d'entre eux à l'indemnité temporaire à laquelle ils pouvaient prétendre, d'après la durée de leurs services, a fixé la dépense au-dessous de l'évaluation portée au budget. La réintégration en fonctions d'un grand nombre de titulaires a aussi rendu sans destination une partie du crédit affecté par la loi aux indemnités temporaires de réforme.
—— civiles	1,535,000	1,534,019	1,534,019	//	981	//	//	981	//	1,534,019	
—— à titre de récompenses nationales	629,750	629,605	629,605	//	145	//	//	145	//	629,605	
—— *idem* aux vainqueurs de la Bastille	100,250	22,404	22,404	//	77,846	//	//	77,846	//	22,404	
—— militaires	43,854,000	44,076,168	44,076,168	//	//	222,168	222,168	//	//	44,076,168	
—— ecclésiastiques	4,073,000	3,996,905	3,996,905	//	76,095	//	//	76,095	//	3,996,905	
—— de donataires	1,459,000	1,452,326	1,452,326	//	6,674	//	//	6,674	//	1,452,326	
Subvention aux fonds de retraite des ministères	2,698,967	2,616,283	2,616,283	//	82,684	//	//	82,684	//	2,616,283	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	530,000	529,947	515,490	14,457	53	//	//	53	14,457	515,490	SECOURS AUX PENSIONNAIRES DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE. Appoint non distribué par la commission instituée pour la répartition du secours.
	350,179,979	347,586,237	346,601,988	984,249	3,393,670	799,928	799,928	3,393,670	984,249	346,601,988	
								4,377,919			
DOTATIONS.											
Liste civile	13,000,000	13,000,000	13,000,000	//	//	//	//	//	//	13,000,000	
Chambre des Pairs	608,000	608,000	608,000	//	//	//	//	//	//	608,000	
Chambre des Députés	669,000	669,000	669,000	//	//	//	//	//	//	669,000	
Légion d'honneur (supplément à sa dotation.)	3,093,600	3,093,600	3,093,600	//	//	//	//	//	//	3,093,600	
Dettes de l'ancienne liste civile	2,500,000	2,499,879	2,466,167	33,712	(a) 121	//	//	121	33,712	2,466,167	(a) Appoint dont le commissaire liquidateur n'avait point disposé avant la clôture de la comptabilité de l'exercice.
	19,870,600	19,870,479	19,836,767	33,712	121	//	//	121	33,712	19,836,767	
								33,833			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses* *à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.											
Ire PARTIE. — DÉPENSES DE LA JUSTICE.											
Administration centrale. (Personnel)	417,800f	417,799f	417,799f	"	(a) 1f	"	"	1f	"	417,799f	
Administration centrale. (Matériel)	100,000	99,976	99,976	"	(a) 24	"	"	24	"	99,976	
Conseil d'état. (Personnel)	418,000	414,321	414,298	23f	(a) 3,679	"	"	3,679	23f	414,298	(a) Crédits restés sans emploi, comme excédant les besoins du service.
Conseil d'état. (Matériel)	9,810	9,809	9,809	"	(a) 1	"	"	1	"	9,809	(b) Excédants de crédits résultant de vacances de places, de privations de traitements, et encore de l'application de la loi sur le cumul d'une pension avec un traitement.
Cour de cassation	791,300	786,460	786,460	"	(b) 4,840	"	"	4,840	"	786,460	
Cours royales	4,024,125	4,003,074	4,002,394	680	(b) 21,051	"	"	21,051	680	4,002,394	
Cours d'assises	154,400	151,100	151,100	"	(b) 3,300	"	"	3,300	"	151,100	
Tribunaux de première instance	5,538,970	5,515,732	5,512,539	3,193	(b) 23,238	"	"	23,238	3,193	5,512,539	
Tribunaux de commerce	176,938	176,853	176,853	"	(b) 85	"	"	85	"	176,853	
Tribunaux de police	62,400	62,398	62,398	"	(b) 2	"	"	2	"	62,398	
Justices de paix	3,102,670	3,092,974	3,090,963	2,011	(b) 9,696	"	"	9,696	2,011	3,090,963	
Frais de justice criminelle	3,565,000	3,551,979	3,551,979	"	(a) 13,021	"	"	13,021	"	3,551,979	
Pensions. — Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère	200,000	200,000	200,000	"	"	"	"	"	"	200,000	
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins; indemnités pour le Journal des Savants	45,000	39,429	39,429	"	(a) 5,571	"	"	5,571	"	39,429	
	18,606,413	18,521,904	18,515,997	5,907	84,509	"	"	84,509	5,907	18,515,997	
								90,416			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.											
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.											
Personnel des bureaux des cultes	170,000f	169,860f	169,860f	"	(a) 140f	"	"	140f	"	169,860f	(a) Économies sur les dépenses de personnel et de matériel des bureaux des cultes.
Matériel des bureaux des cultes	26,000	23,030	23,030	"	(a) 2,970	"	"	2,970	"	23,030	(b) Les vacances dans les évêchés ont produit une économie de ..... 62,737f Cette somme a pu servir à couvrir une partie de l'insuffisance du crédit primitif de 26,719,700 francs, compris au budget de 1833, pour les traitements des membres du chapitre et du clergé paroissial, puisqu'ils faisaient alors partie, avec les traitements des évêques, d'un même chapitre législatif.
Culte catholique. — Traitements et indemnités fixes du clergé catholique	27,724,700	27,663,515	27,645,715	17,800f	(b) 61,185	"	"	61,185	17,800f	27,645,715	Il a été ajouté à ce crédit primitif de ..... 26,719,700 un crédit supplémentaire de 150,000 francs ouvert par ordonnance du Roi, du 12 décembre 1833, et convertie en loi le 27 mars 1834, ci 150,000
Culte catholique. — Bourses des séminaires	1,000,000	1,001,340	999,840	1,500	"	(c) 1,340f	1,340f	"	1,500	999,840	
Culte catholique. — Dépenses diocésaines	2,130,000	2,116,636	1,975,946	140,690	(d) 13,364	"	"	13,364	140,690	1,975,946	TOTAL des sommes applicables aux traitements des membres des chapitres et du clergé paroissial ..... 26,932,437 La dépense ne s'est élevée définitivement qu'à 26,871,252
Culte catholique. — Secours	1,982,300	1,964,999	1,959,020	5,979	(e) 17,301	"	"	17,301	5,979	1,959,020	EXCÉDANT de crédit à annuler 61,185
Culte catholique. — Dépenses diverses	225,000	221,201	221,201	"	(f) 3,799	"	"	3,799	"	221,201	On sait que le grand nombre des traitements ecclésiastiques, les décès, les ordinations, les extinctions de pensions déduites des traitements, l'âge des curés et desservants qui détermine les diverses classes de ces traitements, ne permettent d'ouvrir les crédits que sur des calculs approximatifs.
Cultes non catholiques — Dépenses des cultes protestants	770,000	769,095	769,095	"	(g) 905	"	"	905	"	769,095	
Cultes non catholiques — Dépenses du culte israélite	75,000	74,450	74,350	100	(g) 550	"	"	550	100	74,350	(c) La dépense des bourses n'a pas été comprise jusqu'à ce jour d'une manière absolue au budget; en effet, il a été fait déduction en 1833 de ..... 10,000f pour produit présumé de vacances; ce produit ne s'est élevé en effet qu'à ..... 8,660 INSUFFISANCE du crédit 1,340
	34,103,000	34,004,126	33,838,057	166,069	100,214	1,340	1,340	100,214	166,069	33,838,057	
								266,283			(d) Les travaux effectués dans le cours de l'année, pour les édifices diocésains, n'ont pas atteint partout le montant des crédits alloués au commencement de l'année.
RÉCAPITULATION.											(e) Cet excédant de crédit résulte des décès des ecclésiastiques et anciennes religieuses, tous fort âgés, avant le payement des secours qui leur sont accordés.
IRE PARTIE. — Dépenses de la justice	18,606,413	18,521,904	18,515,997	5,907	84,509	"	"	84,509	5,907	18,515,997	(f) Économie sur quelques-unes des dépenses comprises dans ce chapitre.
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	34,103,000	34,004,126	33,838,057	166,069	100,214	1,340	1,340	100,214	166,069	33,838,057	(g) Produit de quelques vacances dans les emplois.
	52,709,413	52,526,030	52,354,054	171,976	184,723	1,340	1,340	184,723	171,976	52,354,054	
								356,699			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
Administration centrale. (Personnel.)	534,700f	532,720f	532,720f	"	(a) 1,980f	"	"	1,980f	"	532,720f	(a) Cet excédant est le résultat de vacances parmi les gens de service.
Administration centrale. (Matériel.)	189,000	188,973	188,699	274f	(b) 27	"	"	27	274f	188,699	(b) Économies sur les prévisions du budget.
Traitements des agents du service extérieur. — Traitements des agents politiques ; — des agents consulaires	4,144,000	4,059,044	4,059,003	41	(c) 84,956	"	"	84,956	41	4,059,003	(c) Bonifications sur les vacances de postes et les congés. (d) Fonds restés libres par l'effet de nouveaux emplois accordés ou de la mise en retraite de quelques agents en inactivité.
Traitements des agents en inactivité	100,000	82,175	82,175	"	(d) 17,825	"	"	17,825	"	82,175	(e) Le nombre de courriers et d'estafettes expédiés ou reçus a produit cet excédant de dépense.
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	500,000	427,509	427,509	"	(b) 72,491	"	"	72,491	"	427,509	(f) La création, en 1833, de seize nouveaux postes consulaires a exigé ce supplément de crédit.
— de voyage et frais de courriers	700,000	729,896	728,976	920	"	(e) 29,896f	29,896f	"	920	728,976	
— de service des résidences politiques et consulaires	650,000	668,625	667,083	1,542	"	(f) 18,625	18,625	"	1,542	667,083	
Présents diplomatiques	50,000	47,447	47,447	"	(b) 2,553	"	"	2,553	"	47,447	
Indemnités et secours	80,000	79,912	78,832	1,080	(b) 88	"	"	88	1,080	78,832	
Dépenses secrètes	650,000	650,000	650,000	"	"	"	"	"	"	650,000	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	100,000	98,068	96,230	1,838	(b) 1,932	"	"	1,932	1,838	96,230	
	7,697,700	7,564,369	7,558,674	5,695	181,852	48,521	48,521	181,852	5,695	7,558,674	
								187,547			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS par les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés, par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
Administration centrale	36,000f	36,000f	36,000f	"	"	"	"	"	"	36,000f	(a) Économie résultant de vacances de bourses dans les colléges royaux.
Colléges royaux, bourses royales, école normale	1,640,000	1,639,854	1,639,854	"	(a) 146f	"	"	146f	"	1,639,854	(b) Excédant de crédit résultant : 1° Du transport fait à l'exercice 1834, de payements effectués sur les fonds de 1833, pendant l'année 1834, pour dépenses d'exercice clos, ci 1,917f ; 2° Du non-emploi de la somme de 1,233 — 3,150
Instruction primaire	1,500,000	1,496,850	1,494,200	2,650f	(b) 3,150	"	"	3,150	2,650f	1,494,200	
Sciences et belles-lettres	1,614,000	1,582,586	1,582,446	140	(c) 31,414	"	"	31,414	140	1,582,446	(c) Sur cette somme, celle de 26,682 francs formant l'excédant du crédit spécial de 120,000 francs alloué à la bibliothèque royale, pour le remplacement de ses médailles volées, a été reportée à 1834 (Ordonnance royale du 19 juin 1834) ; les 4,732 francs restant sans emploi proviennent de vacances dans les chaires des établissements scientifiques ou littéraires.
Encouragements aux sciences et aux belles-lettres	209,000	208,739	208,489	250	(d) 261	"	"	261	250	208,489	(d) Excédant de crédit résultant, 1° D'annulation par suite de décompte 255f ; 2° Du non-emploi de 6 — 261
SERVICES EXTRAORDINAIRES.											
Achat de la bibliothèque de feu Cuvier	72,500	72,500	72,500	"	"	"	"	"	"	72,500	
Achat des manuscrits, dessins et livres annotés de feu Champollion jeune	50,000	50,000	50,000	"	"	"	"	"	"	50,000	
Frais de location et de premier établissement pour la division des sciences et belles-lettres	12,000	12,000	12,000	"	"	"	"	"	"	12,000	
	5,133,500	5,098,529	5,095,489	3,040	34,971	"	"	34,971	3,040	5,095,489	
								38,011			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. —— Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
ANCIEN MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR											
SERVICES ORDINAIRES.											
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	388,000	387,987	387,987	"	13	"	"	13	"	387,987	Les excédants de crédits ci-contre proviennent de fractions restées disponibles par suite de la liquidation des dépenses; du transport au service extraordinaire de 28,000 fr. pour le loyer de l'hôtel de l'administration des lignes télégraphiques, d'économies réalisées sur plusieurs services, et enfin de l'éventualité des crédits obtenus pour divers chapitres dont la dépense probable ne pouvait pas être appréciée exactement lors de la proposition du budget.
Pensions et indemnités aux employés supprimés par mesure d'économie	14,000	13,728	13,728	"	272	"	"	272	"	13,728	
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	128,000	127,990	127,990	"	10	"	"	10	"	127,990	
Lignes télégraphiques	788,000	759,973	759,917	56	28,027	"	"	28,027	56	759,917	
Secours aux savants, artistes et gens de lettres ou à leurs veuves	160,000	159,968	159,146	822	32	"	"	32	822	159,146	
Dépenses secrètes	1,265,500	1,265,500	1,265,500	"	"	"	"	"	"	1,265,500	
Dépenses générales des gardes nationales	410,000	174,476	173,308	1,168	235,524	"	"	235,524	1,168	173,308	
Récompenses nationales	30,000	22,260	22,260	"	7,740	"	"	7,740	"	22,260	
SERVICES EXTRAORDINAIRES.											
Secours aux étrangers réfugiés en France	4,000,000	3,649,095	3,648,141	954	350,905	"	"	350,905	954	3,648,141	
Secours aux condamnés politiques	80,000	79,995	79,970	25	5	"	"	5	25	79,970	
Loyer de l'hôtel des Lignes télégraphiques	212,000	204,089	204,089	"	7,911	"	"	7,911	"	204,089	
Solde des indemnités pour dommages aux propriétés par suite des événements de juillet 1830	1,665,505	1,633,247	1,632,922	325	32,258	"	"	32,258	325	1,632,922	
Dépenses secrètes extraordinaires	1,200,000	1,200,000	1,200,000	"	"	"	"	"	"	1,200,000	
Secours à distribuer aux condamnés politiques. (Loi du 28 juin 1833.)	220,000	217,425	213,390	4,035	2,575	"	"	2,575	4,035	213,390	
	10,561,005	9,895,733	9,888,348	7,385	665,272	"	"	665,272	7,385	9,888,348	
								672,657			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS dont l'emploi doit avoir lieu ultérieurement et à transporter au budget de 1834 pour des dépenses spéciales.	CRÉDITS dont l'emploi doit avoir lieu ultérieurement et à transporter au budget de 1835 pour des dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
ANCIEN MINISTÈRE DU COMMERCE.													
ADMINISTRATION CENTRALE.													
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	662,000	662,000	661,500	500	"	"	"	"	500	"	"	661,500	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	86,000	85,912	85,912	"	(a) 88	"	"	88	"	"	"	85,912	(a) Portions de crédits restées disponibles, d'après la liquidation des dépenses de ces différents services.
Matériel et dépenses diverses des bureaux	212,000	211,981	211,981	"	(a) 19	"	"	19	"	"	"	211,981	
Archives du royaume	81,000	80,585	80,585	"	(a) 415	"	"	415	"	"	"	80,585	
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.													(b) Ce service n'a exigé que la somme qui est portée en dépense.
Administration centrale	200,000	200,000	200,000	"	"	"	"	"	"	"	"	200,000	
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,866,000	2,865,570	2,865,009	561	(a) 430	"	"	430	561	"	"	2,865,009	(c) Travaux non exécutés en temps utile.
Personnel du corps et autres dépenses des mines	434,000	433,832	433,042	790	(a) 168	"	"	168	790	"	"	433,042	
Subvention à la caisse des retraites	260,000	257,832	257,832	"	(b) 2,168	"	"	2,168	"	"	"	257,832	(d) La dépense ne s'est pas élevée au montant du crédit, parce que les recettes qui avaient servi de base à ce crédit n'ont pas été réalisées en totalité.
Travaux à entretenir ou à continuer	27,620,000	27,540,523	27,460,299	80,224	(c) 79,477	"	"	79,477	80,224	"	"	27,460,299	
Travaux à entreprendre	495,000	431,000	431,000	"	(c) 64,000	"	"	64,000	"	"	"	431,000	
Travaux sur produits de droits spécialisés	975,000	858,286	858,176	110	(d) 116,714	"	"	116,714	110	"	"	858,176	
Frais généraux du service des départements, secours, etc	50,000	49,988	49,988	"	(a) 12	"	"	12	"	"	"	49,988	(e) Concessions non réalisées.
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	500,000	199,856	176,856	23,000	(e) 300,144	"	"	300,144	23,000	"	"	176,856	
Intérêts, secours et amortissement des emprunts	10,062,000	9,873,498	9,873,498	"	(f) 188,502	"	"	188,502	"	"	"	9,873,498	(f) Il n'y a pas eu lieu d'employer la totalité du crédit accordé.
BATIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.													
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	500,000	510,232	498,374	11,858	"	(g) 10,232	10,232	"	11,858	"	"	498,374	(g) Ce crédit complémentaire a pour objet des travaux exécutés au Palais de Justice, à Paris.
Nouvelle salle de la Chambre des Députés	500,000	368,914	368,914	"	(h) 131,086	"	"	131,086	"	"	"	368,914	
Achèvement des monuments et édifices de la capitale	1,475,000	1,278,027	1,249,903	28,124	(i) 196,973	"	"	196,973	28,124	"	"	1,249,903	
Construction des maisons centrales de détention	600,000	578,774	542,443	36,331	(c) 21,226	"	"	21,226	36,331	"	"	542,443	(h) La dépense pour laquelle cette annulation est proposée est devenue l'objet d'un crédit additionnel demandé sur l'exercice 1832 auquel elle se rattache réellement. (*Voir le projet de loi des crédits supplémentaires pour l'exercice 1834.*)
Travaux d'intérêt général dans les départements	300,000	245,667	243,740	1,927	(c) 54,333	"	"	54,333	1,927	"	"	243,740	
SCIENCES, BELLES-LETTRES ET BEAUX-ARTS.													
Établissements des beaux-arts	383,000	396,457	382,937	13,520	"	(j) 13,457	13,457	"	13,520	"	"	382,937	
Encouragements et souscriptions	300,000	299,934	299,109	825	(a) 66	"	"	66	825	"	"	299,109	(i) Dans cette somme est comprise celle de 184,191 francs, pour laquelle il sera ultérieurement demandé un crédit supplémentaire sur l'exercice 1835. La différence représente des travaux non exécutés.
HARAS.													
Haras, dépôts d'étalons, primes	1,500,000	1,499,745	1,499,545	200	(a) 255	"	"	255	200	"	"	1,499,545	(j) Dépenses de l'école de Rome, de l'école de dessin, à Paris, et de l'école de musique, à Lille.
AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.													
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	419,000	364,608	361,608	3,000	(f) 54,392	"	"	54,392	3,000	"	"	361,608	
Commerce et manufactures	380,000	379,963	379,963	"	(a) 37	"	"	37	"	"	"	379,963	
Établissements sanitaires	50,000	49,986	49,932	54	(a) 14	"	"	14	54	"	"	49,932	(k) Excédant du crédit sur les primes effectivement liquidées.
Encouragements aux pêches maritimes	3,500,000	3,437,332	3,437,332	"	(k) 62,668	"	"	62,668	"	"	"	3,437,332	
Poids et mesures	720,000	685,984	662,519	23,465	(f) 34,016	"	"	34,016	23,465	"	"	662,519	
	55,130,000	53,846,486	53,621,997	224,489	1,307,203	23,689	23,689	2,307,203	224,489	"	"	53,621,997	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS dont l'emploi doit avoir lieu ultérieurement et à transporter au budget de 1834 pour des dépenses spéciales.	CRÉDITS dont l'emploi doit avoir lieu ultérieurement et à transporter au budget de 1835 pour des dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
Suite de l'ancien MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.													
Report.....	55,130,000	53,846,486	53,621,997	224,489	1,307,203	23,689	23,689	1,307,203	224,489	"	"	53,621,997	
DÉPENSES SPÉCIALES SUR LE VERSEMENT DE LA VILLE DE PARIS.													
Établissements de bienfaisance.....	473,000	472,035	472,035	"	(a) 965	"	"	965	"	"	"	472,035	
Secours aux colons.....	1,000,000	992,814	992·814	"	(b) 7,186	"	"	7,186	"	"	"	992,814	
Secours généraux aux bureaux de charité, etc.....	326,000	325,936	319,856	6,080	(a) 64	"	"	64	6,080	"	"	319,856	
Secours aux sociétés de charité maternelle.....	100,000	100,000	100,000	"	"	"	"	"	"	"	"	100,000	
Travaux spéciaux de la capitale.....	801,000	801,000	801,000	"	"	"	"	"	"	"	"	801,000	
Subventions aux théâtres royaux.....	1,300,000	1,300,000	1,300,000	"	"	"	"	"	"	"	"	1,300,000	
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.													
Dépenses fixes ou communes à plusieurs départements.....	11,701,825	10,842,158	10,842,158	"	(c) 859,667	"	"	"	"	"	859,667	10,842,158	
Dépenses variables sur centimes ordinaires et fonds commun.....	25,288,179	24,047,052	24,047,052	"	(c) 1,241,127	"	"	"	"	"	1,241,127	24,047,052	
Dépenses variables imputables sur le produit des ressources éventuelles...	948,411	772,124	772,124	"	(c) 176,287	"	"	"	"	"	176,287	772,124	
Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs.....	20,134,007	17,303,048	17,303,048	"	(c) 2,830,959	"	"	"	"	"	2,830,959	17,303,048	
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, etc.....	1,909,406	1,880,744	1,880,744	"	(c) 28,662	"	"	"	"	"	28,662	1,880,744	
SERVICES EXTRAORDINAIRES.													
Canaux et navigations, supplément aux fonds d'emprunt.....	18,000,000	16,377,777	16,339,080	38,697	(d) 1,622,223	"	"	1,622,223	38,697	"	"	16,339,080	
Nouveaux travaux de routes dans les départements de l'Ouest.....	400,000	318,399	318,392	7	(j) 81,601	"	"	81,601	7	"	"	318,392	
Dépenses relatives à la continuation ou à la réapparition du choléra.....	841,446	40,423	29,679	10,744	(f) 801,023	"	"	801,023	10,744	"	"	29,679	
Supplément pour travaux de routes royales.....	61,665	61,476	61,450	26	(c) 189	"	"	189	26	"	"	61,450	
——— de routes départementales.....	88,077	73,326	73,287	39	(e) 14,751	"	"	14,751	39	"	"	73,287	
——— d'intérêt public.....	299,000	252,228	252,228	"	(k) 46,772	"	"	46,772	"	"	"	252,228	
——— d'utilité communale.....	1,083,821	638,513	546,868	91,645	(g) 445,308	"	"	"	91,645	445,308	"	546,868	
Secours au commerce et à l'industrie.....	1,590,000	"	"	"	(h) 1,590,000	"	"	1,590,000	"	"	"	"	
Continuation des routes de l'Ouest.....	200,000	193,000	193,000	"	(e) 7,000	"	"	7,000	"	"	"	193,000	
Cérémonies et fêtes en commémoration des journées de juillet.....	580,000	578,226	577,881	345	(i) 1,774	"	"	1,774	345	"	"	577,881	
TOTAUX.....	142,255,837	131,216,765	130,844,693	372,072	11,062,761	23,689	23,689	5,480,751	372,072	445,308	5,136,702	130,844,693	
								5,852,823		5,582,010			

(a) Portions de crédits restées disponibles d'après la liquidation des dépenses de ces différents services.

(b) Résultats de décès et de décomptes pour portion de l'année.

(c) Les services départementaux étant soumis à des règles spéciales, on n'a dû mettre à la charge de l'exercice 1833 que le montant des payements effectués, et les crédits restés disponibles sont reportés aux exercices sur lesquels l'emploi doit en avoir lieu.

(d) L'annulation de cette portion de crédit est proposée, mais comme elle est nécessaire pour le service auquel elle se rapporte, le ministère se propose de demander ultérieurement, sur l'exercice 1836, un crédit supplémentaire de pareille somme.

(e) Excédant des crédits sur les besoins réels de l'exercice.

(f) Crédit ouvert par prévoyance et sur lequel il n'a été employé que le montant de la dépense constatée.

(g) Les dépenses pour lesquelles ce crédit a été primitivement accordé en 1831 exigent que la portion restant à employer soit encore reportée à l'exercice suivant; mais c'est la dernière fois qu'un semblable report est demandé.

(h) Il n'a été fait aucune distribution de secours sur le crédit ouvert.

(i) Excédant qui a pu être économisé sur le crédit accordé.

(j) Travaux non exécutés en temps utile.

(k) Concessions non réalisées.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE A PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1833.	DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS DÉFINITIFS. SERVICES PRÉVUS AU BUDGET par la loi du 23 avril 1833. (Crédits primitifs.)	par la loi du 27 mars 1834. (Crédits supplémentres).	SERVICES non prévus au budget et autorisés par la loi du 27 mars 1834. (Crédits extraordinaires)	TOTAL.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.															
Administration centrale. (Personnel.)	1,495,000	1,494,040	1,494,040	"	960	"	"	960	"	1,494,040	1,494,040	"	"	1,494,040	
Administration centrale. (Matériel.)	671,000	658,871	658,871	"	12,129	"	"	12,129	"	658,871	602,929	55,942	"	658,871	
États-majors	16,821,500	16,711,986	16,711,984	2	1,109,514	"	"	109,514	2	16,711,984	15,676,190	"	1,035,794	16,711,984	
Gendarmerie	17,635,000	17,468,523	17,467,088	1,435	166,477	"	"	166,477	1,435	17,467,088	17,437,686	"	29,402	17,467,088	
Recrutement	456,000	413,066	412,988	78	42,934	"	"	42,934	78	412,988	412,988	"	"	412,988	
Solde et entretien des troupes	223,111,145	214,278,999	213,717,536	561,463	8,832,146	"	"	8,832,146	561,463	213,717,536	205,972,422	"	7,745,114	213,717,536	
Justice militaire	341,000	307,428	307,203	225	33,572	"	"	33,572	225	307,203	306,503	"	700	307,203	
Remontes générales	1,564,513	1,263,896	1,262,598	1,298	300,617	"	"	300,617	1,298	1,262,598	1,262,598	"	"	1,262,598	
Matériel de l'artillerie	22,405,000	22,358,004	22,097,738	260,266	46,996		"	46,996	260,266	22,097,738	22,006,883	"	90,855	22,097,738	
Matériel du génie	13,382,830	13,239,501	13,229,440	10,061	143,329	"	"	143,329	10,061	13,229,440	13,148,736	"	80,704	13,229,440	
Écoles militaires	1,867,300	1,806,694	1,806,694	"	60,606	"	"	60,606	"	1,806,694	1,806,694	"	"	1,806,694	
Dépenses temporaires	6,450,000	6,506,216	6,450,000	56,216	"	56,216	56,216	"	56,216	6,450,000	6,450,000	"	"	6,450,000	
Invalides de la guerre	3,038,000	2,993,966	2,993,966	"	44,034	"	"	44,034	"	2,993,966	2,993,966	"	"	2,993,966	
Dépenses diverses, imprévues et secrètes	2,242,000	2,201,051	2,186,926	14,125	41,635	686	686	41,635	14,125	2,186,926	2,101,192	"	85,734	2,186,926	
Arriéré	90,000	183,990	183,990	"	"	93,990	93,990	"	"	183,990	"	"	183,990	183,990	
	311,570,288	301,886,231	300,981,062	905,169	9,834,949	150,892	150,892	9,834,949	905,169	300,981,062	291,672,827	55,942	9,252,293	300,981,062	

Développement des Dépenses constatées sur la Solde et l'Entretien des Troupes.

SECTIONS.	SERVICES PRÉVUS AU BUDGET. Divisions territoriales de l'Intérieur.	Occupation d'Afrique.	Occupation de Morée.	Corps étrangers.	TOTAL.	Armée du Nord.	Garnisons extraordinaires dans l'Ouest et le Midi.	SERVICES NON PRÉVUS AU BUDGET. Occupation d'Ancône.	Prisonniers de guerre hollandais.	Camps d'instruction.	Expédition de Bugie.	Incorporation de 35,000 hommes sur la classe de 1832.	Divisions d'observation des Pyrénées.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER.
Solde et abonnements payables comme la solde	98,309.982f	4,710,441f	472,944f	2,753,324f	106,246 691f	812,225f	1,214,702	"	180,390f	412,498f	49,400f	2,161,375f	125,709f	4,956,799f	111,203,490f	110,676,564f	526,926f
Subsistances militaires et chauffage	52,151,228	4,370,258	361,604	1,741,342	58,624,432	423,662	260,035	159,864f	167,373	118,486	77,072	275,073	16,606	1,498,171	60,122,603	60,091,018	31,585
Habillement, campement et harnachement	12,625,746	799,308	94,048	275,451	13,794,553	24,992	"	"	"	90,368	26,600	"	92,331	234,291	14,028,844	14,027,728	1,116
Lits militaires	6,664,587	217,179	3,709	124,968	7,010.443	91,742	98,643	6,016	"	"	7,337	"	16,354	220,092	7,230,535	7,228,820	1,715
Hôpitaux	11,206,882	1,761,021	111,032	235,742	13,314,677	157,799	"	9,489	32,116	"	104,574	"	11,815	315,784	13,630,461	13,630,436	25
Service de marche et transports	6,776,701	655,971	96,693	13,724	7,543,089	95,745	52,586	8,438	38,620	39,689	72,894	174,877	37,128	519,977	8,063,066	8,062,970	96
	187,735,126	12,514,178	1,140,030	5,144,551	206,533,885	1,606,165	1,625,966	183,798	418,999	661,041	337,877	2,611,325	299,943	7,745,114	214,278,999	213,717,536	561,463

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES.	DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PRÉVUS AU BUDGET. — SERVICES AUTORISÉS PAR LES CRÉDITS PRIMITIFS. Crédits accordés.	Dépenses constatées.	Excédants de crédit.	Excédants de dépense.	SERVICES AUTORISÉS PAR DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES. Crédits accordés.	Dépenses constatées.	Excédants de crédit.	Excédants de dépense.
Administration centrale. (Personnel)	1,495,000	1,494,040	(a) 960	"	"	"	"	"
Administration centrale. (Matériel)	615,000	602,929	(b) 12,071	"	56,000	55,942	(o) 58	"
États-majors	15,684,000	15,676,192	(c) 7,808	"	"	"	"	"
Gendarmerie	17,605,000	17,439,121	(d) 165,879	"	"	"	"	"
Recrutement	456,000	413,066	(e) 42,934	"	"	"	"	"
Solde et entretien des troupes	213,593,645	206,533,885	(f) 7,059,760	"	"	"	"	"
Justice militaire	339,000	306,728	(g) 32,272	"	"	"	"	"
Remontes générales	1,564,513	1,263,896	(h) 300,617	"	"	"	"	"
Matériel de l'artillerie	22,314,000	22,267,150	(i) 46,850	"	"	"	"	"
Matériel du génie	13,286,830	13,158,797	(j) 128,033	"	"	"	"	"
Écoles militaires	1,867,300	1,806,694	(k) 60,606	"	"	"	"	"
Dépenses temporaires	6,450,000	6,506,216	"	(l) 56,216	"	"	"	"
Invalides de la guerre	3,038,000	2,993,966	(m) 44,034	"	"	"	"	"
Dépenses diverses imprévues et secrètes	2,156,000	2,115,316	(n) 40,684	"	"	"	"	"
	300,464,288	292,577,996	7,942,508	56,216	56,000	55,942	58	"
			7,886,292				58	

(a) Cette somme réservée pour le payement de rappels d'appointements antérieurs à 1833 est devenue libre au moyen du report de ces créances sur le chapitre spécial créé dans le budget de 1834, pour les dépenses d'exercices clos.

(b) Menues économies sur les fournitures générales; réduction des dépenses du personnel de la carte de France et non-emploi d'une partie du crédit affecté aux frais d'entretien des hôtels et bureaux de la guerre.

(c) Diminution de dépense résultant d'un excédant non prévu dans le nombre des officiers-généraux admis à la retraite, et de l'évacuation de la Morée, à compter du 1er octobre 1833, compensation faite d'un accroissement d'effectif, en Afrique, pour l'état-major des places et les états-majors particuliers de l'artillerie et du génie.

(d) Dissolution des deux régiments provisoires de gendarmerie; diminution des frais de recrutement, des indemnités de déplacements, etc.; déduction faite de la somme applicable au renchérissement des fourrages et de l'accroissement de la force publique en Afrique.

(e) Non-emploi d'une partie des fonds affectés aux frais d'actes d'engagements volontaires; aux vacations des officiers de santé; aux indemnités des officiers chargés du service du recrutement et aux dépenses accidentelles.

(f) Produits des incomplets au delà des prévisions dans les divisions territoriales de l'intérieur, tant par suite de l'admission d'un certain nombre d'officiers à la solde de congé, imputable sur les fonds des dépenses temporaires, que par la libération anticipée de la classe de 1825, et la délivrance de congés illimités et sans solde, à des sous-officiers et soldats; réduction du prix de la ration de pain; non-emploi d'une partie des fonds attribués à l'habillement, au harnachement, aux lits militaires et aux hôpitaux; évacuation de la Morée à partir du mois d'août 1833; compensation faite de divers accroissements de dépenses sur d'autres parties du même chapitre, notamment en ce qui concerne l'Afrique, par suite des expéditions d'Arzew et de Moustaganem.

(g) Diminution des frais d'arrestation de déserteurs en France, et non-emploi d'une partie du crédit assigné aux dépenses en Afrique, la translation à Alger des ateliers de militaires condamnés aux travaux publics de Quélern, et d'une portion de celui de Belle-Isle-en-Mer n'ayant pu être effectuée que dans le courant du mois de novembre 1833.

(h) Restant libre sur les fonds affectés aux achats de chevaux et diminution obtenue sur les frais de nourriture dans les dépôts de remontes.

(i) Réduction sur les quantités d'armes fabriquées dans les manufactures royales ou livrées en vertu de marchés particuliers; abaissement du prix de la poudre par rapport aux prévisions du budget.

(j) Non-emploi d'une partie des fonds attribués aux fortifications, en raison des difficultés et des lenteurs inhérentes aux expropriations; ajournement de divers travaux en Afrique; réduction des dépenses prévues pour la Morée.

(k) Économies obtenues sur les dépenses de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, du collége royal militaire, de l'école de cavalerie et des gymnases militaires.

(l) Excédant de dépense à couvrir par un crédit complémentaire. Il résulte de l'admission à la solde de congé d'un grand nombre d'officiers de tous grades et de toutes armes, dont les traitements avaient été prévus au chapitre 6 du budget.

(m) Réduction des dépenses de la solde et de l'entretien des militaires invalides; diminution du personnel de santé.

(n) Non-emploi d'une partie du crédit affecté aux dépenses accidentelles; économies obtenues sur le personnel de l'administration municipale, la justice, la police, etc., et sur les dépenses matérielles (éclairage, hospices civils, garde nationale, prisons); suppression des frais alloués pour le premier établissement des colons à Alger, Oran et Bonne; compensation faite de l'augmentation du personnel des domaines et des douanes par suite de nouvelle organisation et de l'extension donnée à des travaux de première urgence. (Réparation au môle d'Alger, travaux de route, etc.)

(o) Restant libre sur les dépenses du chauffage applicable à l'administration centrale.

(a) Diminution des dépenses relatives à l'indemnité de rassemblement et à la subsistance des hommes et des chevaux, plusieurs corps étant rentrés dans les garnisons ordinaires avant la fin du mois de janvier; non-emploi du crédit affecté au service du chauffage, et d'une partie des allocations supplémentaires de fourrages, etc.

(b) Excédant de crédits sur les divers services de solde et d'entretien, les régiments cantonnés dans les départements de l'Ouest et du Midi n'ayant fourni que des détachements pour la poursuite des bandes, et ces détachements seuls ayant joui, pendant leur mobilisation, des indemnités spéciales.

(c) Vacances d'emplois dans les états-majors, ainsi que dans le personnel des subsistances militaires et du campement; diminution des indemnités représentatives de vivres et fourrages; atténuation du prix de journées de malades, des dépenses du chauffage, etc. 31,338f

À DÉDUIRE : Pour excédant des dépenses accidentelles et secrètes qui ne peut être attribué qu'à l'éventualité du service et à l'insuffisance des renseignements dont le ministère était possesseur à l'époque de la demande du crédit 686

RESTE en diminution sur l'ensemble des allocations applicables à l'occupation d'Ancône 30,652

(d) Diminution de la dépense des vivres et du nombre des journées de malades; réduction sur la fourniture de paille de couchage et les frais de transport.

(e) Restant libre motivé sur ce que la durée des camps d'instruction n'a pas été complétement de trois mois, terme qui avait servi de base aux évaluations de dépense.

(f) Réduction de l'effectif de l'état-major et des troupes; diminution obtenue sur les prix de rations de pain, de viande et de fourrages; restant libre sur les crédits affectés à d'autres services, par suite d'emploi des ressources locales, et du matériel fourni par les magasins de Toulon.

(g) Atténuation des dépenses de solde de route et de présence, de première mise de petit équipement et du service de marche, une partie des jeunes soldats n'ayant pu être incorporés dans les régiments d'infanterie et de cavalerie, avant le 31 décembre 1833.

(h) Diminution de deux chefs d'escadron d'état-major, et excédant des crédits attribués à la solde et à l'entretien des troupes, motivé sur ce que les corps des différentes armes, arrivés successivement en novembre, aux lieux de rassemblement, n'ont reçu d'allocations extraordinaires que pendant soixante jours (terme moyen), tandis que les prévisions avaient été calculées sur une durée de deux mois et demi; non-emploi des fonds de gratification d'entrée en campagne, destiné aux agents des subsistances militaires.

(i) Excédant de dépense résultant des dispositions de l'article 11 de la loi du 4 mai 1834, d'après lesquelles la liquidation de l'arriéré devait être définitivement close au 1er juillet suivant. Dans l'impossibilité de retarder l'ordonnancement des créances alors liquidées jusqu'à l'époque de la session législative, le Roi a mis à la disposition du ministre de la guerre, les 9 et 28 juin 1834, deux crédits complémentaires provisoires, montant ensemble à 102,221f

Le dépassement sur le crédit législatif n'étant que de 93,990

Il reste sans emploi 8,231

DÉVELOPPEMENT des Services non prévus au Budget et autorisés par des Crédits extraordinaires.

SERVICES.	CRÉDITS accordés.	DÉPENSES constatées.	EXCÉDANTS de crédit.	EXCÉDANTS de dépense.
Armée du Nord	3,173,500f	2,528,795f	(a) 644,705f	"
Garnisons extraordinaires dans l'Ouest et le Midi	2,618,000	1,677,428	(b) 940,572	"
Occupation d'Ancône	272,000	241,348	(c) 30,652	"
Prisonniers de guerre hollandais	435,000	419,000	(d) 16,000	"
Camps d'instruction	776,000	742,158	(e) 33,842	"
Expédition de Bugie	507,500	450,043	(f) 57,457	"
Commission d'Afrique	75,000	75,000	"	"
Incorporation de 35,000 hommes sur la classe de 1832	2,632,000	2,611,325	(g) 20,675	"
Divisions d'observation des Pyrénées	471,000	323,206	(h) 147,794	"
Arriéré	90,000	183,990	"	(i) 93,990f
	11,050,000	9,252,293	1,891,697	93,990
			1,797,707	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA MARINE.											
PREMIÈRE PARTIE.											
PERSONNEL.											
Service central. — Administration centrale. (Traitements)	710,700	710,602	710,602	"	98	"	"	98f	"	710,602f	
Service central. — (Frais de bureaux et autres)	250,000	249,929	249,897	32	71	"	"	71	32	249,897	
Service général. — Service général de la marine. (Corps et agents entretenus)	7,603,818	7,360,597	7,331,077	29,520	243,221	"	"	243,221	29,520	7,331,077	
Service général. — Solde et entretien des corps organisés à terre et des équipages embarqués. (Hôpitaux et vivres compris.)	21,690,200	20,533,113	20,312,202	220,911	1,157,087	"	"	1,157,087	220,911	20,312,202	
DEUXIÈME PARTIE.											
MATÉRIEL.											
Travaux du matériel naval. (Ports.)	20,132,100	19,993,460	19,907,431	86,029	138,640	"	"	138,640	86,029	19,907,431	
(Établissements hors des ports.)	1,765,000	1,763,469	1,763,469	"	1,531	"	"	1,531	"	1,763,469	
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,464,200	1,441,494	1,436,896	4,598	22,706	"	"	22,706	4,598	1,436,896	
(Établissements hors des ports.)	675,000	656,630	656,630	"	18,370	"	"	18,370	"	656,630	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,521,500	3,500,489	3,499,786	703	21,011	"	"	21,011	703	3,499,786	
Travaux et dépenses pour le progrès des sciences maritimes	703,700	659,015	659,015	"	44,685	"	"	44,685	"	659,015	
Approvisionnements de prévoyance	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Affrètements et transports par mer	200,000	100,733	100,733	"	99,267	"	"	99,267	"	100,733	
Chiourmes	277,000	214,706	214,706	"	62,294	"	"	62,294	"	214,706	
Dépenses diverses	213,300	172,395	171,633	762	40,905	"	"	40,905	762	171,633	
TROISIÈME PARTIE.											
COLONIES.											
Colonies. — Service militaire et subvention au service intérieur	7,000,000	6,826,212	6,742,536	83,676	173,788	"		173,788	83,676	6,742,536	
	66,206,518	64,182,844	63,756,613	426,231	2,023,674	"	"	2,023,674	426,231	63,756,613	
								2,449,905			

Les remises de crédit indiquées ci-contre, s'expliquent principalement :

1° Quant aux chapitres du personnel, par l'incomplet du cadre des officiers de vaisseau, par l'application des lois sur le cumul et par une réduction dans la dépense d'habillement des corps organisés à terre, et des équipages embarqués.

2° Relativement aux chapitres du matériel, spécialement consacrés à la flotte, par quelques différences inévitables entre la prévision et les faits, et par le non-emploi de quelques sommes tenues en réserve pour les dépenses d'outre-mer.

3° A l'égard des affrètements et transports par mer, par l'effet de la substitution de bâtiments de la flotte à des navires du commerce. Au reste, le crédit de ce chapitre a été réduit de 200 à 100 mille francs, à compter de l'exercice 1834.

4° Enfin, la dépense des colonies, par quelques économies, dont la plus forte se rattache au service des vivres.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des Ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES FINANCES.											
Cour des comptes	1,124,000f	1,116,386f	1,116,386f	//	(a) 7,614f	//	//	7,614f	//	1,116,386f	
Administration centrale. (Personnel)	5,721,800	5,692,941	5,691,973	968	(b) 28,859	//	//	28,859	968	5,691,973	
——— Matériel et dépenses diverses	819,000	818,488	818,455	33	(c) 512	//	//	512	33	818,455	(a) Portions de traitements restées sans emploi par suite du décès des titulaires, leur remplacement n'ayant pas eu lieu immédiatement.
Frais de liquidation de l'indemnité des anciens colons de Saint-Domingue.	40,000	40,000	40,000	//	//	//	//	//	//	40,000	(b) Même cause que ci-dessus. (c) Appoint non consommé.
Service des monnaies. — Service administratif dans les départements	361,027	361,026	361,026	//	(d) 1	//	//	1	//	361,026	(d) Fraction non employée. (e) Ces dépenses étant soumises à un régime spécial, le crédit non employé est transporté avec la même affectation au budget de l'exercice 1835.
Service des monnaies. — Frais de refonte d'anciennes monnaies	1,290,000	1,369,442	1,369,442	//	//	79,442	79,442	//	//	1,369,442	(f) Économie résultant des combinaisons variées qui influent sur le service général, et provenant principalement des réductions opérées sur les commissions allouées aux receveurs généraux et des circonstances qui ont favorisé les transmissions et réalisations de fonds par des moyens moins coûteux.
Cadastre	5,644,369	5,425,012	5,425,012	//	(e) 219,357	//	//	//	219,357	5,425,012	(g) La liquidation des différents services dont se compose ce chapitre n'a pas donné lieu d'employer la totalité du crédit accordé.
Frais de trésorerie	2,786,000	2,552,299	2,552,299	//	(f) 233,701	//	//	233,701	//	2,552,299	(h) Appoint économisé sur le crédit affecté aux indemnités et aux dépenses imprévues.
Traitements, taxations, commissions et bonifications aux receveurs généraux et particuliers des finances	5,235,000	5,125,591	5,125,590	1	(g) 109,409	//	//	109,409	1	5,125,590	
Traitements et frais de service des payeurs	980,000	976,544	976,544	//	(h) 3,456	//	//	3,456	//	976,544	
	24,001,196	23,477,729	23,476,727	1,002	602,909	79,442	79,442	383,552	220,359	23,476,727	
								603,911			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des Ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
CONTRIBUTIONS DIRECTES.										
Service administratif dans les départements	3,314,000f	3,223,290f	3,223,138f	152	(a) 90,710	"	"	90,710	152	3,223,138f
Frais de perception dans les départements	11,464,474	11,404,119	11,404,029	90	(b) 60,355	"	"	60,355	90	11,404,029
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.										
Service administratif et de perception dans les départements	9,466,800	9,560,442	9,489,581	70,861	"	(c) 93,642	93,642	"	70,861	9,489,581
Timbre	770,950	761,621	761,621	"	(d) 9,329	"	"	9,329	"	761,621
FORÊTS.										
Service administr. et de surveillance dans les départements	2,987,300	2,910,991	2,894,874	16,117	(e) 76,309	"	"	76,309	16,117	2,894,874
Avances recouvrables. (Frais divers, communs aux bois de l'État et à ceux des communes.)	506,000	548,510	533,854	14,656	"	(f) 42,510	42,510	"	14,656	533,854
Frais pour l'aliénation des bois de l'État	279,000	281,726	274,708	7,018	"	(g) 2,726	2,726	"	7,018	274,708
DOUANES.										
Service administratif et de perception dans les départements	23,192,698	23,217,651	23,214,342	3,309	"	(h) 24,953	24,953	"	3,309	23,214,342
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.										
Service administratif et de perception dans les départements	19,684,500	19,697,169	19,696,974	195	"	(i) 12,669	12,669	"	195	19,696,974
Poudres à feu	2,200,100	2,017,454	2,017,454	"	(j) 182,646	"	"	182,646	"	2,017,454
TABACS.										
Exploitation des tabacs	21,813,000	20,474,059	20,474,059	"	(k) 1,338,941	"	"	1,338,941	"	20,474,059
POSTES.										
Service administratif et de perception dans les départements	5,419,875	5,370,606	5,366,381	4,225	(l) 49,269	"	"	49,269	4,225	5,366,381
Transport des dépêches	9,715,245	9,710,619	9,707,283	3,336	(m) 4,626	"	"	4,626	3,336	9,707,283
Service rural. (*Loi du 3 juin 1829.*)	4,065,000	3,456,135	3,455,665	470	(n) 608,865	"	"	608,865	470	3,455,665
LOTERIE.										
Service administratif dans les départements	321,700	303,703	303,703	"	(o) 17,997	"	"	17,997	"	303,703
Frais de perception. (Remises aux receveurs.)	1,500,000	1,291,291	1,291,291	"	(p) 208,709	"	"	208,709	"	1,291,291
Salines et mines de sel de l'Est	195,000	170,704	170,704	"	(q) 24,296	"	"	24,296	"	170,704
	116,895,642	114,400,090	114,279,661	120,429	2,672,052	176,500	176,500	2,672,052	120,429	114,279,661
								2,792,481		

OBSERVATIONS.

(a) Non-emploi de crédit résultant de ce qu'il n'a été établi que dix-neuf nouveaux contrôles en 1833, au lieu de cent cinquante dont la création avait été autorisée par le budget..... 73,467f
Économies par suite de vacances et de mouvements dans le personnel..... 8,294
Fonds restés disponibles sur la portion du crédit affecté aux dépenses imprévues et secours..... 8,949
} 90,710f

(b) Surévaluation de crédit.

(c) Les excédants de dépense frappent sur les remises des receveurs, dont l'évaluation était insuffisante et qui, d'ailleurs, se sont élevées en raison de l'augmentation des recettes; sur les achats de papiers pour passe-ports et permis de port d'armes, dont la consommation a été plus considérable; sur les réparations et contributions de domaines de l'état, qui se sont accrues par la possession de biens de l'ancienne liste civile, et sur les frais d'extrait et de jugements en matiere criminelle, qui ont été plus nombreux.

(d) Fourniture moins considérable qu'on ne l'avait prévue, de papiers à timbre, et économie sur les menues dépenses du timbre.

(e) Cet excédant de crédit provient en partie de ce que les travaux de plantations et améliorations n'ont pas absorbé le montant des prévisions du budget, et principalement du défaut d'emploi de la majeure partie des fonds affectés aux réparations des chemins vicinaux. La révision de la législation sur cette matière préviendra le retour de cet inconvénient.

(f) Le crédit affecté aux frais de poursuites a été encore insuffisant pour l'exercice 1833, quoique les dépenses de l'espèce aient diminué comparativement aux années précédentes.

(g) Les dépenses de ce genre sont essentiellement variables, et un excédant aussi minime sur l'évaluation du budget ne peut se justifier par aucun détail.

(h) Cet excédant de dépense n'est qu'apparent; il résulte de ce qu'on n'a pas compris dans le crédit les sommes allouées à l'administration pour le service des entrepôts d'Orléans et de Metz.
Ces sommes, qui ont été versées par les villes elles-mêmes et dont il a été fait recette au budget, élevaient le crédit total à..... 23,237,648f
Les dépenses n'ayant été que de..... 23,217,651
Il y a eu, en réalité, économie de..... 19,997

(i) Excédant de dépense tant sur les fournitures et impressions et frais de procédure, que sur les remises des buralistes, par suite de l'élévation des recettes et d'un accroissement dans les mouvements des boissons; compensation faite des économies sur les traitements, les frais de bureau et autres dépenses administratives.

(j) Économie sur le crédit ouvert pour les achats de poudre et les frais de transport, les approvisionnements étant restés au-dessous des prévisions, et déduction faite d'un excédant de dépenses sur les remises accordées aux entreposeurs en raison des ventes.

(k) Économie de 1,382,536 francs sur les dépenses du personnel, les frais de manutention dans les magasins et les manufactures et les achats de tabacs. Cette économie a été compensée, jusqu'à concurrence de 43,595 francs par des excédants de dépense sur les frais de transport, les indemnités aux experts chargés du classement des tabacs indigènes et les frais d'impression de papiers, etc.

(l) Suppression de l'emploi de chef du bureau des voyageurs; restant disponible sur le fonds variable des appointements des facteurs de Paris, payés d'après le nombre d'années de service; traitements d'inspecteurs de départements et indemnités de reddition de comptes, dont il n'a pas été disposé; frais de voyages non consommés, attendu qu'il n'y a pas eu de tournée générale en 1833; et économie sur les dépenses accidentelles et imprévues pour lesquelles le crédit est nécessairement éventuel.

(m) Suppression des gages de maîtres de postes, lors des mutations; suppression d'indemnité à des employés par suite de la mise en ferme des paquebots, et réduction du prix du loyer et de l'entretien des malles par l'effet de la diminution des distances à parcourir.

(n) Économies sur les appointements supplémentaires des commis et distributeurs qui n'ont été créés qu'en 1834; sur les remises des bureaux à taxation dont partie a été imputée sur le crédit pour le service ordinaire; sur les salaires des facteurs ruraux, qui n'ont pu être établis que successivement en 1833 et depuis; sur les frais de distribution à domicile, par le même motif; sur les frais de remplacement des facteurs malades, et secours pour lesquels le crédit est éventuel; et enfin sur le service du transport des dépêches par entreprise, qui n'a été établi que successivement dans le cours de l'année.

(o) Économie, tant sur le personnel que sur les frais de loyers et de bureau, les achats de papiers, les frais d'impression, de tirage et les dépenses accidentelles, et augmentation sur les frais d'emballage et de répression des bureaux clandestins.

(p) Excédant de crédit provenant de ce que les remises des receveurs sont restées au-dessous de l'évaluation du budget, par suite de la diminution considérable que les recettes en mises ont éprouvée.

(q) Économies sur les pensions et secours concédés aux agents de la compagnie, sur les frais de tournée des commissaires du gouvernement et sur les contributions à la charge de l'État, par suite d'une décision en vertu de laquelle le trésor a été dispensé de payer la contribution assise sur la saline de Moyenvic, supprimée en 1831.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.											
Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes. — Non-valeurs des contrib. foncière, personnelle et mobilière.		1,810,400f	1,810,400f	//		//	//	//	//	//	
——— des portes et fenêtres		801,839	779,127	22,712		//	//	//	//	//	
——— des patentes, et attributions aux communes		3,279,309	3,266,190	13,119		//	//	//	//	//	(a) Portion non employée sur les fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière, qui, d'après le régime particulier de cette nature de dépense, est à transporter avec la même destination à l'exercice 1835, sur lequel il en sera disposé 191,424f
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	27,925,967	1,273,098	1,271,657	1,441	(a) 488,987	//	//	488,987	38,113	27,398,867	Fonds restés sans emploi sur le crédit affecté aux non-valeurs des portes et fenêtres 298,156
											489,580
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes		20,186,994	20,186,321	673		//	//	//	//	//	A DÉDUIRE : Non-valeurs de la contribution additionnelle des bois des communes pour lesquelles il n'avait pas été ouvert de crédit au budget 593
Non-valeurs extraordinaires sur patentes		84,747	84,579	168		//	//	//	//	//	
——— de la contrib. addit. sur les bois des communes		593	593	//		//	//	//	//	//	488,987
Restitutions des sommes indûment reçues sur les produits — de l'enregistrement et des domaines		1,973,091	1,973,091	//		//	//	//	//	//	
des forêts		39,085	39,085	//		//	//	//	//	//	(b) Ces dépenses ne pouvant être prévues au budget que par approximation, les crédits qui les autorisent sont subordonnés au montant définitif des restitutions auxquelles il a dû être fait droit. (Voir, pour le détail de ces dépenses, les tableaux de développement annexés à la partie du compte général des finances intitulé : *Compte des dépenses publiques.*)
des douanes	2,953,000	178,949	178,949	//	(b) 121,328	//	//	121,328	//	2,831,672	
des contributions indirectes		123,903	123,903	//		//	//	//	//	//	
des postes		15,173	15,173	//		//	//	//	//	//	
divers		501,471	501,471	//		//	//	//	//	//	
Restitutions de produits d'amendes et confiscations — de l'enregistrement		885,006	885,006	//		//	//	//	//	//	
des douanes	3,305,785	1,515,139	1,515,139	//	(c) 123,145	//	//	123,145	//	3,182,640	
des contributions indirectes		778,560	778,560	//		//	//	//	//	//	
des postes		3,935	3,935	//		(c) 661,566	661,566	//	777	18,660,789	(c) La liquidation définitive des primes dont l'exercice 1833 devait supporter la dépense, a excédé le crédit accordé par le budget : dans la prévoyance de cet excédant de dépense, un crédit de 670,000 francs a été ouvert au ministre des finances par ordonnance royale du 25 juin 1834.
Primes à l'exportation des marchandises	18,000,000	18,661,566	18,660,789	777	(d) //	//	//	53,727	13	2,246,260	(d) Les droits acquittés en numéraire sont restés inférieurs à la somme pour laquelle ils avaient été évalués au budget.
Escompte sur le droit de consommation des sels	2,300,000	2,246,273	2,246,260	13	53,727	661,566	661,566	787,187	38,903	54,320,228	
	54,484,752	54,359,131	54,320,228	38,903	787,187			748,284			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1833

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS dont l'emploi doit avoir lieu ultérieurement et à transporter au budget de 1834 pour des dépenses spéciales.	CRÉDITS dont l'emploi doit avoir lieu ultérieurement et à transporter au budget de 1835 pour des dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.													
Dette publique	350,179,979f	347,586,237f	346,601,988	984,249f	3,393,670f	799,928	799,928	3,393,670	984,249	"	"	346,601,988	
Dotations	19,870,600	19,870,479	19,836,767	33,712	121	"	"	121	33,712	"	"	19,836,767	
Ministère de la justice et des cultes	52,709,413	52,526,030	52,354,054	171,976	184,723	1,340	1,340	184,723	171,976	"	"	52,354,054	
——— des affaires étrangères	7,697,700	7,564,369	7,558,674	5,695	181,852	48,521	48,521	181,852	5,695	"	"	7,558,674	
——— de l'instruction publique	5,133,500	5,098,529	5,095,489	3,040	34,971	"	"	34,971	3,040	"	"	5,095,489	
——— de l'intérieur	10,561,005	9,895,733	9,888,348	7,385	665,272	"	"	665,272	7,385	"	"	9,888,348	
——— du commerce et des travaux publics	142,255,837	131,216,765	130,844,693	372,072	11,062,761	23,689	23,689	5,480,751	372,072	445,308	5,136,702	130,844,693	
——— de la guerre	311,570,288	301,886,231	300,981,062	905,169	9,834,949	150,892	150,892	9,834,949	905,169	"	"	300,981,062	
——— de la marine	66,206,518	64,182,844	63,756,613	426,231	2,023,674	"	"	2,023,674	426,231	"	"	63,756,613	
——— des finances	24,001,196	23,477,729	23,476,727	1,002	602,909	79,442	79,442	383,552	1,002	"	219,357	23,476,727	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	116,895,642	114,400,090	114,279,661	120,429	2,672,052	176,500	176,500	2,672,052	120,429	"	"	114,279,661	
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	54,484,752	54,359,131	54,320,228	38,903	787,187	661,566	661,566	595,763	38,903	"	191,424	54,320,228	
	1,161,566,430	1,132,064,167	1,128,994,304	3,069,863	31,444,141	1,941,878	1,941,878	25,451,350	3,069,863	445,308	5,547,483	1,128,994,304	
								28,521,213		5,992,791			
								34,514,004					

Résultat général du Budget de l'Exercice 1833.

Les recettes réalisées s'élèvent à			1,162,821,797f
De ces recettes il est nécessaire de déduire les fonds non employés à l'époque de la clôture de l'exercice 1833, sur les crédits affectés aux dépenses spéciales désignées ci-après, et qui sont à transporter, avec la même destination, au budget de l'exercice 1835, savoir :			
Dépenses fixes des départements	859,667		
Dépenses variables des départements. — Dépenses variables spéciales	1,241,117		
Dépenses variables des départements. — Dépenses sur le produit des ressources éventuelles	176,287	5,136,702f	
Dépenses variables des départements. — Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs	2,830,969		5,547,483
Secours pour grêle, incendie, etc.	28,662		
Dépenses cadastrales		219,357	
Non-valeurs sur les contributions foncière et mobilière		191,424	
Reste pour recettes applicables à l'exercice 1833			1,157,274,314
Les payements effectués sont de			1,128,994,304
Excédant définitif de recette			28,280,010

Le projet de loi présenté aux Chambres pour le règlement définitif de l'exercice 1833, propose de transporter cet excédant de recette au budget de l'exercice 1834, pour..... 18,280,010f
et à celui de l'exercice 1836, pour le complément de..... 10,000,000

28,280,010

NOTE COMPARATIVE

De la Situation provisoire et de la Situation définitive du Budget de l'Exercice 1833.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1833, publiée dans le compte général des finances de l'année 1833 (pages 213 à 254), le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de recette de 10,161,523f

D'après la situation définitive du même exercice, cet excédant de recette est de 28,280,010

DIFFÉRENCE en plus à la situation définitive 18,118,487

Cette diminution s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire, savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS	
Contributions directes	"	12,832f	
Enregistrement et timbre	"	122,441	
Revenus et produits de vente de domaines	"	172,186	
Domaines et bois engagés	238,521f	"	
Coupes de bois	"	86,338	
Douanes	18,046	"	
Boissons et droits divers	"	151,123	
Tabacs	"	113	
Postes	"	10,618	
Produits divers	600,923	"	
	857,490	555,651	
RESTE en augmentation de recette	301,839		301,839

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire, savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Dette publique	"	2,437,696f	
Ministère de la justice et des cultes	"	183,383	
——— des affaires étrangères	"	13,331	
——— de l'instruction publique	"	34,971	
——— de l'intérieur	"	177,969	
——— du commerce et des travaux publics — Services généraux du ministère	"	643,386	
——— du commerce et des travaux publics — Dépenses départementales	"	80,360	
——— de la guerre	"	9,684,057	
——— de la marine	"	651,456	
——— des finances	"	386,510	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	"	409,509	
Remboursements, restitutions et non-valeurs	"	260,415	
Primes de douanes à l'exportation des marchandises	661,566f	"	
	661,566	14,963,043	
RESTE en diminution de dépense	14,301,477		14,301,477

3° Complément des dépenses relatives à des services spéciaux, qui avaient été présumées devoir être faites à la charge de l'exercice 1833, et qui sont reportées à celle de l'exercice 1834 445,308

4° Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1833 3,069,863

SOMME PAREILLE à la diminution de l'excédant de dépense résultant de la situation définitive de l'exercice 1833 18,118,487

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834

AU 1er JANVIER 1835.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1834.

Le budget de l'exercice 1834 a été fixé par deux lois distinctes, l'une pour la recette, l'autre pour la dépense, et portant la même date du 28 juin 1833, savoir :

Les voies et moyens à	983,669,307f
Et les besoins des ministères à	981,923,478
Ce budget présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette de	1,745,829

Les modifications qu'il a depuis éprouvées sont l'objet de deux tableaux de développement placés à la suite de la présente note, et se résument ainsi qu'il suit :

Diverses lois spéciales ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires ou extraordinaires pour une somme de 50,508,565f, savoir :

Ministère de l'intérieur	3,645,308f	50,508,565
——— de la guerre	39,649,924	
——— de la marine	2,100,000	
——— des finances	5,113,333	

La loi du 23 mai 1834, qui, par ses articles 8, 9 et 10, a prescrit le nouveau régime à suivre désormais pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1834 s'augmentent pour cette cause d'une somme de 2,576,225

Les crédits affectés aux non-valeurs sur les contributions directes, aux dépenses des départements, des communes et du cadastre, ainsi qu'à la répression de la fraude en matière de douanes et de contributions indirectes, sont portés au budget d'après l'évaluation provisoirement faite des ressources qui doivent subvenir à ces dépenses ; mais, en définitive, les ministres ont la faculté de disposer des recettes réalisées, et les

crédits primitifs sont en conséquence ramenés au montant desdites recettes. Il résulte des modifications que nécessite le régime particulier de ces sortes de spécialités, que les crédits compris dans la loi du 28 juin 1833 doivent être augmentés, sur certains chapitres, de 10,424,475
et diminués, sur d'autres chapitres, de 37,615

RESTE en augmentation 10,386,860

Les crédits afférents aux dépenses départementales et cadastrales de l'exercice 1832, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds de cet exercice, ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1834 (projet de loi de règlement du budget de l'exercice 1832) 5,091,284

Enfin, les changements apportés aux attributions respectives des ministères par les ordonnances royales des 4 et 6 avril 1834 ont exigé des revirements de crédits montant à 127,371,240 francs; mais on ne les mentionne ici que pour mémoire, attendu que le total des crédits du budget ne s'en trouve pas affecté.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de l'exercice 1834, jusqu'à l'époque de la publication du présent compte, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

RECETTE.	Évaluations primitives.	983,669,307	999,147,451
	Plus-value des ressources spéciales de 1834.	10,386,860	
	Report des fonds départementaux de 1832.	5,091,284	
DÉPENSE.	Crédits primitifs.	981,923,478	1,005,486,412
	—— résultant de la plus-value des ressources spéciales	10,386,860	
	—— supplémentaires ou extraordinaires	50,508,565	
	—— pour les dépenses des exercices clos.	2,576,225	
	—— reportés pour les dépenses départementales. . . .	5,091,284	

Le budget de l'exercice 1834 faisait, par conséquent, ressortir, au lieu de l'excédant de recette de 1,745,829 francs que l'on avait d'abord présumé, une insuffisance de ressources de. 51,338,961

L'on va maintenant comparer ces prévisions avec les faits réalisés, et établir ainsi la situation provisoire de l'exercice 1834, telle qu'elle ressort des opérations constatées jusqu'au 31 décembre 1834.

RECETTE.

Les ressources de l'exercice 1834 ont été évaluées, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à 999,147,451f

Report.....		999,147,451f
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'état montent à.....	1,012,808,073	
Les recouvrements effectués sont de.....	956,980,957	
Au 1er janvier 1835 il restait à recouvrer.....	55,827,116	
Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci.		1,012,808,073
que, sur plusieurs branches de revenus, les recettes ont excédé les évaluations de.....	24,472,238f	
que, sur d'autres, les évaluations ont été supérieures aux recettes, de.	10,811,616	
et, enfin, que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant de recette développé dans les états qui suivent, de.....	13,660,622	13,660,622

DÉPENSE.

Il a été mis à la disposition des ministres des crédits ordinaires et extraordinaires pour une somme de.....		1,050,486,412f
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1835, et celles que l'on présume devoir encore être faites à la charge de l'exercice 1834, montent à.....	1,051,061,064f	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres pendant l'année 1834 n'ont été que de.....	902,280,956	
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1835.....	148,780,108	
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses probables de l'exercice 1834, ci.....		1,051,061,064
L'ensemble de l'exercice présente un supplément probable de crédit, de.....		574,642

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de divers services qui sont supérieures aux allocations du budget, et pour lesquelles les ministres ont besoin de crédits supplémentaires ou extraordinaires.....	11,780,748f
Crédits qui excèdent les dépenses sur d'autres services, et dont l'annulation doit être demandée par les ministres.....	11,206,096
RESTE pour l'excédant des dépenses sur les crédits.....	574,642
Par le projet de loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1834, présenté à la	
A reporter.....	574,642

Report.....		574,642f
Chambre des députés le 30 décembre 1834, il a été demandé des crédits supplémentaires ou extraordinaires pour une somme de.....	11,426,074f	
et proposé des annulations pour.....	12,179,000	
EXCÉDANT des annulations.....	752,926	752,926
Différence entre les résultats de ce projet de loi, comparativement à ceux de la situation provisoire de l'exercice 1834, et qui provient des nouvelles appréciations de dépenses obtenues par les ministres depuis le jour où il a été soumis aux chambres.....		1,327,568

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les produits réalisés ou restant à recouvrer sur les ressources de l'exercice 1834 montent à.....	1,012,808,074f
Les dépenses faites ou encore à faire sont de.....	1,051,061,064
Le budget de cet exercice paraît devoir, en conséquence, présenter à l'époque de son règlement, un excédant de dépense de.....	38,252,990
Mais comme, d'après le projet de loi de règlement de l'exercice 1833, dont la Chambre des députés est maintenant saisie, il serait prélevé sur les voies et moyens de cet exercice une somme de.....	18,280,010
L'insuffisance de ressources de l'exercice 1834 serait réduite à.....	19,972,980
Les recettes réalisées sur l'exercice 1834 montent à.....	956,980,957
Les payements effectués à.....	902,280,956
Il existe, par conséquent, au 1er janvier 1835, un excédant de recette, de.....	54,700,001
Le reste à recouvrer sur les produits constatés est de.....	55,827,116
ENSEMBLE.....	110,527,117
Mais les dépenses à payer, pour solder tous les services de l'exercice 1834, sont de.....	148,780,107
Et, lorsque ces dernières opérations seront consommées, le budget de l'exercice 1834 présentera, comme on l'a établi ci-dessus, une insuffisance de ressources, de...	38,252,990

Crédits accordés sur l'Exercice 1834 par des lois spéciales.

MINISTÈRES.	DATES DES LOIS.	OBJETS DES CRÉDITS.			MONTANT des CRÉDITS.
Intérieur.	15 décembre 1832.	Subventions pour travaux d'utilité communale. (Crédit non employé sur celui ouvert par la loi du 6 novembre 1831.)		445,308f	3,645,308f
	2 mai 1834.	Secours aux étrangers réfugiés en France	1,180,000f	1,400,000	
		——— aux condamnés politiques	220,000		
	3 *idem.*	Complément des dépenses secrètes		1,200,000	
	27 *idem.*	Secours aux victimes des événements d'avril 1834		400,000	
	28 *idem.*	Célébration des journées de juillet 1830		200,000	
Guerre.	28 février 1834.	Service extraordinaire. — Accroissement temporaire de l'effectif de la gendarmerie à pied dans les départements de l'Ouest	1,446,000	2,410,876	40,475,674
		Service ordinaire. — Gendarmerie	964,876		
	26 avril *idem.*	Service extraordinaire. — Accroissement de l'effectif	23,747,498	25,888,498	
		Garnisons extraordinaires de l'Ouest et du Midi	1,168,000		
		Occupation d'Ancône	139,000		
		Corps d'observation des Pyrénées	834,000		
	24 mai *idem.*	*Idem.* — Accroissement de l'effectif	11,380,800	12,176,300	
		Camps d'instruction	795,500		
Marine.	28 avril 1834.	Service extraordinaire. — Accroissement de l'effectif embarqué. — Solde et entretien des corps organisés		1,096,000	2,100,000
		Travaux du matériel naval. (Ports.)		837,000	
		Travaux de l'artillerie. (Ports.)		167,000	
Finances.	6 avril *idem.*	Chambre des députés		30,000	5,113,333
	8 *idem.*	Dettes de l'ancienne liste civile	2,500,000	2,900,000	
		Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000		
	22 *idem.*	Pensions militaires		1,333,333	
	23 janvier 1835.	Subvention aux fonds de retraite des ministères		850,000	
				TOTAL	51,334,315
		A déduire les crédits annulés sur le service des dépenses temporaires du ministère de la guerre par la loi du 26 avril 1834, ci			825,750
				RESTE	50,508,565

Tableau des Modifications que les Évaluations et les Crédits du Budget de l'Exercice 1834 ont éprouvées pour divers services spéciaux.

ÉVALUATIONS DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS portées AU BUDGET.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées à des dépenses spéciales. à ajouter.	à déduire.	RESSOURCES provenant des fonds reportés de l'exercice 1832 pour dépenses départementales.	TOTAL des évaluations portées dans la situation provisoire de l'exercice 1834.
Contributions directes	355,009,298	(a) 8,631,750	//	//	363,641,048
Enregistrement, timbre et domaines	198,500,000	//	//	//	198,500,000
Coupes de bois	18,500,000	//	//	//	18,500,000
Douanes et sels	163,000,000	//	//	//	163,000,000
Contributions indirectes	172,200,000	//	//	//	172,200,000
Postes	36,000,000	//	//	//	36,000,000
Loterie	10,000,000	//	//	//	10,000,000
Recettes diverses	30,460,009	(b) 1,755,110	//	//	32,215,119
Recette, à l'exercice 1834, des fonds départementaux non employés sur l'exercice 1832	//	//	//	5,091,284	5,091,284
	983,669,307	10,386,860	//	5,091,284	999,147,451
		10,386,860			

OBSERVATIONS.

(a) Plus-value des rôles mis en recouvrement pour des impositions spéciales, savoir :

Contribution foncière	5,956,795f
——— personnelle et mobilière	2,215,344
——— des portes et fenêtres	439,804
Fonds pour frais de premier avertissement	53,666
	8,665,609
A déduire pour moins-value des rôles mis en recouvrement pour la contribution des patentes	33,859
	8,631,750
(b) Plus-value des ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	918,919
Fonds avancés par des propriétaires pour dépenses cadastrales	35,330
Produit d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers, qui ne sont portées au budget que pour ordre, en recette et en dépense, et dont les évaluations sont élevées au montant des recettes réalisées :	
Amendes en matière de douanes 353,243f	800,861
——— de contributions indirectes 447,618	
	1,755,110

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS accordés par le budget.	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	CRÉDITS reportés de l'exercice 1832. (Fonds départementaux.)	NOUVELLE RÉPARTITION des attributions des ministères. Crédits retranchés.	Crédits ajoutés.
Dette publique	328,013,055	//	//	//	//	//
Dotations	17,125,000	//	//	//	//	//
Ministère de la justice et des cultes — Service de la justice	18,618,870	//	//	//	//	//
Ministère de la justice et des cultes — Service des cultes	//	//	//	//	//	34,193,000
Ministère des affaires étrangères	7,198,700	//	//	//	//	//
——— de l'instruction publique	5,005,500	//	//	//	//	//
——— de l'intérieur — Service de l'intérieur	6,051,000	(a) 4,718,184	//	(g) 4,604,816	151,000	93,178,240
——— de l'intérieur — Service des cultes	34,042,000	//	//	//	34,042,000	//
——— du commerce	103,105,000	(b) 1,097	//	(h) 31,542	93,178,240	//
——— de la guerre	220,311,247	//	//	//	//	//
——— de la marine	62,674,903	//	//	//	//	//
——— des finances	23,297,400	(c) 35,330	(d) 37,615	(i) 362,777	//	//
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	114,669,543	(e) 53,666	//	//	//	//
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes à l'exportation	41,811,260	(f) 5,616,198	//	(j) 92,149	//	//
	981,923,478	10,424,475	37,615	5,091,284	127,371,240	127,371,240
		10,386,860			//	

AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS de crédits résultant de lois spéciales. Crédits accordés.	Crédits annulés.	CRÉDITS pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1834 (Art. 8 de la loi du 23 mai 1834.)	TOTAL des crédits portés dans la situation provisoire de l'exercice 1834.
2,583,333	//	//	330,596,388 00
2,530,000	//	//	19,655,000 00
//	//	762 42	18,619,632 42
//	//	115,051 30	34,308,051 30
//	//	26,075 96	7,224,775 96
//	//	2,472 39	5,007,972 39
3,645,308	//	441,869 05	112,488,417 05
//	//	//	//
//	//	84,900 71	10,044,299 71
40,475,674	825,750	917,538 57	260,878,709 57
2,100,000	//	462,312 39	65,244,215 39
//	//	512,242 25	24,176,134 25
//	//	//	114,723,209 00
//	//	//	47,519,607 00
51,334,315	825,750	2,576,225 04	1,050,486,412 04
(k) 50,508,565			

OBSERVATIONS.

(a) Augmentation de crédit résultant de la plus-value des rôles mis en recouvrement pour les contributions directes :

Dépenses fixes des départements	33,673f
——— variables des départements	75,228
——— facultatives extraordinaires	1,761,253
——— pour l'instruction primaire	1,929,111
	3,799,265
Augmentation aux dépenses variables sur ressources éventuelles des départements pour la plus-value de ces ressources. (Voir la note b aux évaluations de recette.)	918,919
	4,718,184
(b) Secours spéciaux. Plus-value des rôles.	
(c) Cadastre : crédit résultant des avances faites par divers propriétaires.	
(d) Cadastre. Réduction de crédit pour moins-value des rôles.	
(e) Service administratif des contributions directes dans les départements	32,200
Frais de perception des mêmes contributions	21,466
	53,666
(f) Restitutions et non-valeurs sur contributions directes. Plus-value des rôles.	4,815,337
Restitutions de produits d'amendes attribuées. Élévation du crédit du budget au montant des recettes réalisées. (Voir la note b aux évaluations de recettes.)	
Amendes en matière de douanes 353,243	800,861
——— de contributions indirectes 447,618	
	5,616,198
(g) Dépenses fixes des départements	102,540
——— variables	1,269,804
——— sur ressources éventuelles des départements	593,539
——— extraordinaires sur centimes facultatifs	2,839,933
	4,604,816
(h) Secours spéciaux.	
(i) Dépenses cadastrales.	
(j) Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.	
(k) Voir pour le développement de ces crédits le tableau qui précède (page 221.)	

BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES. (Voir page 223.)	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	251,467,949	251,594,737 79			"	126,788 79	251,594,737 79	
——— personnelle et mobilière	53,380,344	53,380,797 11			"	453 11	53,380,797 11	
——— portes et fenêtres	27,269,804	27,269,818 34			"	14 34	27,269,818 34	
——— patentes	29,784,641	29,446,112 54	316,173,997 00	47,255,778 83	338,528 46	"	29,446,112 54	
Fonds pour frais de premier avertissement	703,666	703,666 05			"	0 05	703,666 05	
Contribution additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644	1,034,644 00			"	"	1,034,644 00	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	165,500,000	163,345,382 53	162,826,864 69	518,517 84	"	"	163,345,382 53	
Droit de timbre	28,800,000	28,973,520 96	28,973,169 63	351 33	"	173,520 96	28,973,520 96	
Revenus et prix de vente de domaines	3,300,000	3,589,999 79	3,374,999 79	215,000 00	2,154,617 47	289,999 79	3,589,999 79	
Domaines et bois engagés ou échangés	900,000	378,216 53	128,216 53	250,000 00	521,783 47	"	378,216 53	
A reporter	562,141,048	559,716,895 64	511,477,247 64	48,239,648 00	3,014,929 40	590,777 04	559,716,895 64	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1835.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES. (Voir page 223.)	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
Report	562,141,048	559,716,895 64	511,477,247 64	48,239,648 00	3,014,929 40	590,777 04	559,716,895 64	
COUPES DE BOIS.								
Principal des adjudications	16,000,000	19,430,472 59	19,320,453 14	110,019 45	"	3,430,472 59	19,430,472 59	
Décime et produits accessoires	2,500,000	3,481,230 22	3,241,230 22	240,000 00	"	981,230 22	3,481,230 22	
DOUANES.								
Droits de douanes, de navigation et recettes accidentelles	109,000,000	106,103,964 99	106,103,964 99	"	2,896,035 01	"	106,103,964 99	
Droit de consommation des sels	54,000,000	53,515,559 82	53,515,559 82	"	484,440 18	"	53,515,559 82	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Boissons et droit de fabrication des bières	69,000,000	76,378,043 24	74,720,874 81	1,657,168 43	"	7,378,043 24	76,378,043 24	
Droits divers et recouvrements d'avances pour divers services	31,500,000	35,041,008 93	33,727,805 88	1,313,203 05	"	3,541,008 93	35,041,008 93	
Produits de la vente des tabacs	68,000,000	72,644,522 00	72,643,710 84	811 16	"	4,644,522 00	72,644,522 00	
Produit de la vente des poudres à feu	3,700,000	4,557,002 92	4,554,795 92	2,207 00	"	857,002 92	4,557,002 92	
DIVERS REVENUS.								
Postes	36,000,000	36,210,398 10	35,865,156 96	345,241 14	"	210,398 10	36,210,398 10	
Loterie	10,000,000	5,583,790 30	5,583,790 30	"	4,416,209 70	"	5,583,790 30	
Salines et mines de sel de l'Est	1,200,000	1,465,029 69	1,200,000 00	265,029 69	"	265,029 69	1,465,029 69	
Versement au trésor par la ville de Paris. (Produit des jeux.)	5,500,000	5,500,000 00	5,041,666 66	458,333 34	"	"	5,500,000 00	
A reporter	968,541,048	979,627,918 44	926,996,257 18	52,631,661 26	10,811,614 29	21,898,484 73	979,627,918 44	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1835.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES. (Voir page 223.)	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
Report.....			968,541,048	979,627,918 44	926,996,257 18	52,631,661 26	10,811,614 29	21,898,484 73	979,627,918 44	
PRODUITS DIVERS.										
Recettes sur divers revenus publics.	Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles.	400,000								
	Divers produits.....	5,060,000	5,495,330	7,080,019 73	5,040,357 75	2,039,661 98				
	Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales.....	35,330								
Produits divers provenant des ministères.....			2,000,000	3,365,078 94	3,365,078 94	"				
Produits extraordinaires.	Produit de la rente de l'Inde.....	1,000,000								
	Prélèvement sur les bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 1833.....	5,000,000		20,474,544			"	2,573,753 15	23,048,297 15	
	Intérêts de la créance sur l'Espagne.....	2,129,214	12,629,214	12,360,018 60	11,302,374 60	1,057,644 00				
	Produits et revenus locaux d'Alger.....	1,500,000								
	Recouvrements sur les prêts au commerce et à l'industrie.	3,000,000								
Recettes de diverses origines.....			350,000	243,179 88	243,179 88	"				
PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.										
Amendes de police simple et de police correctionnelle.....			800,000	800,000 00	701,851 65	98,148 35	"	"	800,000 00	
——— en matière de douanes.....			1,553,243	1,553,242 22	1,553,242 22	"	78	"	1,553,242 22	
——— en matière de contributions indirectes.....			847,618	847,617 95	847,617 95	"	05	"	847,617 95	
RESSOURCES DÉPARTEMENTALES.										
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales.....			1,839,714	1,839,713 28	1,839,713 28	"	72	"	1,839,713 28	
FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1832.			994,056,167	1,007,716,789 04	951,889,673 45	55,827,115 59	10,811,615 84	24,472,237 88	1,007,716,789 04	
Recette à l'exercice 1834, des fonds non employés au 31 décembre 1833, sur les crédits affectés à des dépenses spéciales de l'exercice 1832.....			5,091,284	5,091,284 00	5,091,284 00	"	"	"	5,091,284 00	
			999,147,451	1,012,808,073 04	956,980,957 45	55,827,115 59	10,811,615 84	24,472,237 88	1,012,808,073 04	
							13,660,622 04			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1835.

MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834.	
DETTE PUBLIQUE.										
Rentes 5 p. 0/0	146,505,807	146,831,981 90	"	146,831,981 90	145,109,760 78	1,722,221 12	326,174 90	"	146,831,981 90	
—— 4 1/2 p. 0/0	1,027,696	1,026,600 00	"	1,026,600 00	1,023,410 50	3,189 50	"	1,096	1,026,600 00	
—— 4 p. 0/0	3,125,210	3,120,948 00	"	3,120,948 00	3,086,453 00	34,495 00	"	4,262	3,120,948 00	
—— 3 p. 0/0	34,555,274	35,151,305 00	170,811 00	35,322,116 00	32,167,874 50	3,154,241 50	766,842 00	"	35,322,116 00	
Intérêts des obligations de l'emprunt national au pair	788,180	631,400 00	"	631,400 00	532,303 75	99,096 25	"	156,780	631,400 00	
Fonds d'amortissement	44,616,463	44,616,463 00	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	"	44,616,463 00	
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,062,000	9,795,801 57	266,198 43	10,062,000 00	9,776,688 72	285,311 28	"	"	10,062,000 00	
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000	8,809,853 12	190,146 88	9,000,000 00	8,697,741 34	302,258 66	"	"	9,000,000 00	
——— la dette flottante	17,500,000	9,009,882 48	5,490,117 52	14,500,000 00	9,009,376 56	5,490,623 44	"	3,000,000	14,500,000 00	
——— viagère	5,600,000	4,845,548 80	554,451 20	5,400,000 00	4,845,548 80	554,451 20	"	200,000	5,400,000 00	
Pensions de la pairie	1,230,000	887,205 54	332,794 46	1,220,000 00	887,205 54	332,794 46	"	10,000	1,220,000 00	
——— civiles	1,500,000	1,586,620 51	63,379 49	1,650,000 00	1,586,620 51	63,379 49	150,000 00	"	1,650,000 00	
——— à titre de récompenses nationales	567,000	462,860 69	169,139 31	632,000 00	462,860 69	169,139 31	65,000 00	"	632,000 00	
——— des vainqueurs de la Bastille	100,000	16,552 77	8,447 23	25,000 00	16,552 77	8,447 23	"	75,000	25,000 00	
——— militaires	45,567,333	33,304,792 04	11,562,540 96	44,867,333 00	33,304,792 04	11,562,540 96	"	700,000	44,867,333 00	
——— ecclésiastiques	3,706,000	3,613,809 33	52,190 67	3,666,000 00	3,613,809 33	52,190 67	"	40,000	3,666,000 00	
——— de donataires	1,410,000	973,384 71	486,615 29	1,460,000 00	973,384 71	486,615 29	50,000 00	"	1,460,000 00	
Subvention aux fonds de retraite des ministères	3,335,425	2,366,061 89	969,363 11	3,335,425 00	2,029,362 84	1,306,062 16	"	"	3,335,425 00	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000	349,232 35	50,767 65	400,000 00	337,981 35	62,018 65	"	"	400,000 00	
	330,596,388	307,400,303 70	20,366,963 20	327,767,266 90	302,078,190 73	25,689,076 17	1,358,016 90	4,187,138	327,767,266 90	
							2,829,121 10			
DOTATIONS.										
Liste civile	13,000,000	13,000,000 00	"	13,000,000 00	13,000,000 00	"	"	"	13,000,000 00	
Chambre des Pairs	608,000	608,000 00	"	608,000 00	608,000 00	"	"	"	608,000 00	
Chambre des Députés	612,000	612,000 00	"	612,000 00	612,000 00	"	"	"	612,000 00	
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	2,935,000	2,935,000 00	"	2,935,000 00	1,500,000 00	1,435,000 00	"	"	2,935,000 00	
Dettes de l'ancienne liste civile	2,500,000	2,274,560 64	225,439 36	2,500,000 00	1,559,417 48	940,582 52	"	"	2,500,000 00	
	19,655,000	19,429,560 64	225,439 36	19,655,000 00	17,279,417 48	2,375,582 52	"	"	19,655,000 00	
							"			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
SERVICE DE LA JUSTICE.										
Administration centrale. (Personnel)	417,800 00	417,716 67	83 33	417,800 00	416,262 08	1,537 92	"	"	417,800 00	
——— (Matériel)	104,000 00	104,070 45	14,929 55	119,000 00	102,938 93	16,061 07	"	"	119,000 00	
Conseil d'état. (Personnel)	418,000 00	417,849 99	150 01	418,000 00	386,092 32	31,907 68	15,000 00	"	418,000 00	
——— (Matériel)	11,000 00	4,919 34	6,080 66	11,000 00	4,919 34	6,080 66	"	"	11,000 00	
Cour de cassation	791,300 00	787,088 37	4,211 63	791,300 00	784,130 87	7,169 13	"	"	791,300 00	
Cours royales	4,267,800 00	4,249,301 86	18,498 14	4,267,800 00	3,982,808 62	284,991 38	"	"	4,267,800 00	
——— d'assises	154,400 00	154,000 00	400 00	154,400 00	121,050 00	33,350 00	"	"	154,400 00	
Tribunaux de première instance	5,551,470 00	5,535,837 97	15,632 03	5,551,470 00	5,109,913 26	441,556 74	"	"	5,551,470 00	
——— commerce	177,500 00	177,333 00	950 00	178,283 00	158,553 63	19,730 37	783 00	"	178,283 00	
——— police	62,400 00	61,900 00	500 00	62,400 00	55,230 44	7,169 56	"	"	62,400 00	
Justices de paix	3,103,200 00	3,089,005 20	14,194 80	3,103,200 00	2,640,001 93	463,198 07	"	"	3,103,200 00	
Frais de justice criminelle	3,315,000 00	3,599,644 28	15,355 72	3,615,000 00	3,599,644 28	15,355 72	300,000 00	"	3,615,000 00	
Pensions	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	"	"	200,000 00	
Dépenses diverses, secours temporaires	45,000 00	40,375 00	4,625 00	45,000 00	27,988 31	17,011 69	"	"	45,000 00	
Dépenses des exercices clos	762 42	762 42	"	762 42	762 42	"	"	"	762 42	Voir le compte des exercices clos, page 341.
	18,619,632 42	18,839,804 55	95,610 87	18,935,415 42	17,590,295 43	1,345,119 99	315,783 00	"	18,935,415 42	
							315,783 00			
Culte catholique. — Personnel des bureaux des cultes	109,000 00	108,749 97	250 03	109,000 00	108,145 80	854 20	"	"	109,000 00	
Pensions et indemnités temporaires à des employés supprimés	15,000 00	12,436 19	"	12,436 19	8,413 94	4,022 25	"	2,563 81	12,436 19	
Matériel des bureaux	27,000 00	8,642 96	18,357 04	27,000 00	8,642 96	18,357 04	"	"	27,000 00	
Traitements et dépenses concernant les archevêques et évêques	1,000,000 00	913,331 28	36,668 72	950,000 00	797,484 81	152,515 19	125,000 00	50,000 00	950,000 00	
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	27,055,000 00	22,083,877 32	5,096,122 68	27,180,000 00	20,024,602 41	7,155,397 59	"	"	27,180,000 00	
Chapitre royal de Saint-Denis	100,000 00	93,577 93	6,422 07	100,000 00	76,086 27	23,913 73	"	"	100,000 00	
Bourses des séminaires	1,000,000 00	813,982 35	186,017 65	1,000,000 00	747,172 16	252,827 84	"	"	1,000,000 00	
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,100,000 00	1,069,655 59	30,344 41	1,100,000 00	977,675 64	122,324 36	"	"	1,100,000 00	
Dépenses ordinaires du service intérieur des édifices diocésains	445,000 00	314,420 07	130,579 93	445,000 00	283,186 37	161,813 63	"	"	445,000 00	
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	819,989 18	780,010 82	1,600,000 00	656,949 39	943,050 61	"	"	1,600,000 00	
Secours pour les établissements ecclésiastiques	862,000 00	732,632 85	129,367 15	862,000 00	497,817 35	364,182 65	"	"	862,000 00	
Cultes non catholiques. — Dépenses des cultes protestants	800,000 00	634,650 48	165,349 52	800,000 00	599,036 87	200,963 13	"	"	800,000 00	
Dépenses du culte israélite	80,000 00	63,756 49	16,243 51	80,000 00	57,649 83	22,350 17	"	"	80,000 00	
Dépenses des exercices clos	115,051 30	115,051 30	"	115,051 30	115,051 30	"	"	"	115,051 30	Voir le compte des exercices clos, page 341.
	34,308,051 30	27,784,753 96	6,595,733 53	34,380,487 49	24,957,915 10	9,422,572 39	125,000 00	52,563 81	34,380,487 49	
							72,436 19			
RÉCAPITULATION.										
Dépenses de la justice	18,619,632 42	18,839,804 55	95,610 87	18,935,415 42	17,590,295 43	1,345,119 99	315,783 00	"	18,935,415 42	
——— des cultes	34,308,051 30	27,784,753 96	6,595,733 53	34,380,487 49	24,957,915 10	9,422,572 39	125,000 00	52,563 81	34,380,487 49	
	52,927,683 72	46,624,558 51	6,691,344 40	53,315,902 91	42,548,210 53	10,767,692 38	440,783 00	52,563 81	53,315,902 91	
							388,219 19			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834.	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
Administration centrale (personnel)	534,700f 00c	520,429f 24c	8,072f 96c	528,502f 20c	518,159f 74c	10,342f 46c	//	6,197f 80c	528,502f 20c	
——— (matériel)	249,000 00	148,676 68	100,323 32	249,000 00	147,936 18	101,063 82	//	//	249,000 00	
Traitements des agents politiques et consulaires	4,085,000 00	3,408,084 40	676,915 60	4,085,000 00	3,165,102 99	919,897 01	//	//	4,085,000 00	
——— des agents en inactivité	100,000 00	72,338 34	3,166 66	75,505 00	70,010 84	51,494 16	//	24,495 00	75,505 00	
Frais d'établissement	300,000 00	96,879 64	38,500 00	135,379 64	83,879 64	5,500 00	//	164,620 36	135,379 64	
Frais de voyage et de courriers	400,000 00	383,073 09	170,000 00	553,073 09	379,483 09	173,590 00	153,073f 09c	//	553,073 09	
Frais de service	650,000 00	378,395 04	271,604 96	650,000 00	376,712 62	273,287 38	//	//	650,000 00	
Présents diplomatiques	50,000 00	9,603 86	2,396 14	12,000 00	9,603 86	2,396 14	//	38,000 00	12,000 00	
Indemnités et secours	80,000 00	64,155 24	15,844 76	80,000 00	41,098 76	38,901 24	//	//	80,000 00	
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	//	650,000 00	650,000 00	//	//	//	650,000 00	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	100,000 00	83,774 89	16,225 11	100,000 00	71,076 39	28,923 61	//	//	100,000 00	
Dépenses des exercices clos	26,075 96	26,075 96	//	26,075 96	26,075 96	//	//	//	26,075 96	Voir le compte des exercices clos, page 341.
	7,224,775 96	5,841,486 38	1,303,049 51	7,144,535 89	5,539,140 07	1,605,395 82	153,073 09	233,313 16	7,144,535 89	
							80,240 07			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
Administration centrale	44,000 00	43,133 91	866 09	44,000 00	40,988 85	3,011 15	//	//	44,000 00	
Colléges royaux, bourses royales, école normale	1,640,000 00	1,534,300 48	105,699 52	1,640,000 00	1,465,663 82	174,336 18	//	//	1,640,000 00	
Instruction primaire	1,500,000 00	927,432 67	572,567 33	1,500,000 00	775,666 21	724,333 79	//	//	1,500,000 00	
Établissements scientifiques et littéraires	1,545,500 00	1,437,801 24	134,380 76	1,572,182 00	1,337,860 57	234,321 43	26,682 00	//	1,572,182 00	
Encouragements, secours et souscriptions	276,000 00	262,944 76	13,055 24	276,000 00	230,950 62	45,049 38	//	//	276,000 00	
Dépenses des exercices clos	2,472 39	2,472 39	//	2,472 39	2,472 39	//	//	//	2,472 39	Voir le compte des exercices clos, page 341.
	5,007,972 39	4,208,085 45	826,568 94	5,034,654 39	3,853,602 46	1,181,051 93	26,682 00	//	5,034,654 39	
							26,682 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834.	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.										
Ire PARTIE.										
ADMINISTRATION CENTRALE.										
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	423,500f 00c	411,241f 24c	12,258f 76c	423,500f	409,722f 34c	13,777f 66c	"	"	423,500f 00c	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés par mesure d'économie	19,000 00	18,026 00	167 00	18,193	13,891 00	4,302 00	"	807f 00c	18,193 00	
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	131,000 00	106,096 73	24,903 27	131,000	104,386 73	26,613 27	"	"	131,000 00	
Dépenses secrètes et ordinaires de police générale	2,465,500 00	2,365,500 00	100,000 00	2,465,500	2,365,500 00	100,000 00	"	"	2,465,500 00	
SERVICES GÉNÉRAUX.										
Lignes télégraphiques, service ordinaire	839,000 00	756,841 60	82,158 40	839,000	718,567 73	120,432 27	"	"	839,000 00	
Établissement d'une nouvelle ramification télégraphique d'Avranches à Cherbourg et d'une ligne de jonction de Bordeaux à Montpellier	332,000 00	267,205 57	64,794 43	332 000	267,205 57	64,794 43	"	"	332,000 00	
Dépenses générales des gardes nationales	280,000 00	134,732 78	105,267 22	240,000	121,542 41	118,457 59	"	40,000 00	240,000 00	
Récompenses nationales	30,000 00	20,500 00	9,500 00	30,000	16,800 00	13,200 00	"	"	30,000 00	
Secours aux étrangers réfugiés en France	3,680,000 00	2,804,021 95	375,978 05	3,180,000	2,669,152 59	510,847 41	"	500,000 00	3,180,000 00	
Secours aux condamnés politiques	300,000 00	262,243 17	37,756 83	300,000	232,138 17	67,861 83	"	"	300,000 00	
Secours aux victimes du mois d'avril	400,000 00	52,270 95	347,729 05	400,000	52,270 95	347,729 05	"	"	400,000 00	
IIe PARTIE.										
ADMINISTRATION CENTRALE.										
Personnel de l'administration centrale	413,000 00	412,493 02	506 98	413,000	410,024 81	2,975 19	"	"	413,000 00	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	86,000 00	84,747 77	1,252 23	86,000	64,935 36	21,064 64	"	"	86,000 00	
Matériel et dépenses diverses	110,000 00	96,372 20	13,627 80	110,000	94,057 75	15,942 25	"	"	110,000 00	
Archives du royaume	80,000 00	75,083 05	4,916 95	80,000	66,481 76	13,518 24	"	"	80,000 00	
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.										
Administration centrale	200,000 00	195,363 14	4,636 86	200,000	179,018 81	20,981 19	"	"	200,000 00	
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,866,000 00	2,708,808 89	157,191 11	2,866,000	2,539,663 47	326,336 53	"	"	2,866,000 00	
Personnel du corps et autres dépenses des mines	450,000 00	365,540 07	84,459 93	450,000	334,939 45	115,060 55	"	"	450,000 00	
Subvention à la caisse des retraites	325,000 00	321,162 00	3,838 00	325,000	211,362 00	113,638 00	"	"	325,000 00	
Travaux à entretenir ou à continuer (routes royales et ponts)	21,350,000 00	18,652,873 45	2,697,126 55	21,350,000	15,796,706 40	5,553,293 60	"	"	21,350,000 00	
——— (navigation intérieure)	3,740,000 00	3,308,126 92	431,873 08	3,740,000	2,761,007 65	978,992 35	"	"	3,740,000 00	
——— (ports maritimes)	4,210,000 00	3,669,155 51	540,844 49	4,210,000	2,991,195 35	1,218,804 65	"	"	4,210,000 00	
Travaux à entreprendre	695,000 00	432,907 81	262,092 19	695,000	382,865 65	312,134 35	"	"	695,000 00	
Travaux sur produits de droits spécialisés	1,108,000 00	910,337 03	147,662 97	1,058,000	642,368 52	415,631 48	"	50,000 00	1,058,000 00	
Frais généraux du service des départements, secours, etc.	50,000 00	45,622 91	4,377 09	50,000	45,522 91	4,477 09	"	"	50,000 00	
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	500,000 00	115,000 00	385,000 00	500,000	90,000 00	410,000 00	"	"	500,000 00	
A reporter	45,083,000 00	38,592,273 76	5,899,919 24	44,492,193	33,581,327 38	10,910,865 62	"	590,807 00	44,492,193 00	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834,	
Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.										
Report.....	45,083,000f 00c	38,592,273f 76c	5,899,919f 24c	44,492,193f 00c	33,581,327f 38c	10,910,865f 62c	"	590,807f 00c	44,492,193f 00c	
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.										
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	500,000 00	265,879 99	234,120 01	500,000 00	253,766 54	246,233 46	"	"	500,000 00	
Construction des maisons centrales de détention	600,000 00	339,129 28	260,870 72	600,000 00	303,647 83	296,352 17	"	"	600,000 00	
Travaux d'intérêt général dans les départements	100,000 00	37,168 30	62,831 70	100,000 00	36,168 30	63,831 70	"	"	100,000 00	
BEAUX-ARTS.										
Établissements des beaux-arts.....	383,000 00	370,754 88	12,245 12	383,000 00	343,751 83	39,248 17	"	"	383,000 00	
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics.....	430,000 00	288,842 70	141,157 30	430,000 00	213,193 00	216,807 00	"	"	430,000 00	
Encouragements et souscriptions.....	334,000 00	282,089 39	51,910 61	334,000 00	270,576 39	63,423 61	"	"	334,000 00	
Secours à des artistes, à des savants et à leurs veuves.....	80,000 00	78,949 99	1,050 01	80,000 00	59,274 99	20,725 01	"	"	80,000 00	
SECOURS GÉNÉRAUX ET SUBVENTIONS.										
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance.....	473,000 00	463,970 63	9,029 37	473,000 00	429,643 43	43,356 57	"	"	473,000 00	
Secours généraux aux bureaux de charité	326,000 00	300,351 81	25,648 19	326,000 00	289,589 74	36,410 26	"	"	326,000 00	
Secours aux sociétés de charité maternelle.....	100,000 00	96,594 92	3,405 08	100,000 00	95,700 00	4,300 00	"	"	100,000 00	
Subventions aux théâtres royaux et aux caisses de pensions de l'Opéra et du Conservatoire.....	1,300,000 00	1,293,258 29	6,741 71	1,300,000 00	1,227,030 80	72,969 20	"	"	1,300,000 00	
Dépenses des exercices clos.....	441,869 05	441,869 05	"	441,869 05	441,869 05	"	"	"	441,869 05	Voir le compte des exercices clos, page 341.
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.										
Centimes additionnels pour dépenses relatives à l'administration..	6,980,000 00	6,841,850 72	138,149 28	6,980,000 00	6,585,281 67	394,718 33	"	"	6,980,000 00	
Centimes additionnels pour dépenses relatives aux maisons centrales de détention et aux bâtiments des cours royales.....	4,240,930 00	3,349,631 33	891,298 67	4,240,930 00	3,151,459 58	1,089,470 42	"	"	4,240,930 00	
Dépenses variables spéciales, fonds commun.....	26,108,760 00	18,938,031 94	7,170,728 06	26,108,760 00	17,330,050 19	8,778,709 81	"	"	26,108,760 00	
Dépenses variables sur le produit des ressources éventuelles.....	2,232,253 00	1,724,430 54	507,822 46	2,232,253 00	1,365,742 29	866,510 71	"	"	2,232,253 00	
Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs..	20,201,186 00	13,196,274 78	8,934,022 22	22,130,297 00	11,675,917 79	10,454,379 21	"	"	22,130,297 00	
——————— pour l'instruction primaire.....	1,929,111 00									
Subventions pour travaux d'utilité communale.....	445,308 00	230,237 13	215,070 87	445,308 00	107,481 97	337,826 03	"	"	445,308 00	
Commémoration et fêtes anniversaires de juillet.....	200,000 00	199,949 09	50 91	200,000 00	199,934 49	65 51	"		200,000 00	
	112,488,417 05	87,331,538 52	24,566,071 53	111,897,610 05	77,961,407 26	33,936,202 79	"	590,807 00	111,897,610 05	
							590,807 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire* *Dépenses au 1er janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834.	
MINISTÈRE DU COMMERCE.										
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	249,000f 00c	248,994f 44c	5f 56c	249,000f 00c	247,946f 46c	1,053f 54c	"	"	249,000f 00c	
Matériel et dépenses diverses des bureaux	72,000 00	65,258 30	6,741 70	72,000 00	55,274 72	16,725 28	"	"	72,000 00	
Travaux des établissements thermaux	150,000 00	90,921 55	59,078 45	150,000 00	68,796 17	81,203 83	"	"	150,000 00	
Haras, dépôt d'étalons, primes, etc	1,500,000 00	1,297,704 87	202,295 13	1,500,000 00	1,210,621 55	289,378 45	"	"	1,500,000 00	
Écoles vétérinaires, et encouragements à l'agriculture et au commerce	419,000 00	246,368 16	172,631 84	419,000 00	224,179 87	194,820 13	"	"	419,000 00	
Conservatoire des écoles des arts et métiers	380,000 00	286,704 95	93,295 05	380,000 00	281,919 22	98,080 78	"	"	380,000 00	
Délivrance de brevets d'invention et encouragements à l'industrie	500,000 00	463,312 62	126,687 38	590,000 00	462,798 64	127,201 36	90,000f 00c	"	590,000 00	
Établissements sanitaires	50,000 00	38,487 95	11,512 05	50,000 00	36,753 81	13,246 19	"	"	50,000 00	
Encouragements aux pêches maritimes	3,000,000 00	2,752,562 72	247,437 28	3,000,000 00	2,741,836 48	258,163 52	"	"	3,000,000 00	
Poids et mesures	720,000 00	500,083 31	219,916 69	720,000 00	462,753 62	257,246 38	"	"	720,000 00	
Secours aux colons	1,000,000 00	846,111 98	148,888 02	995,000 00	798,200 48	196,799 52	"	5,000f 00c	995,000 00	
Dépenses des exercices clos	84,900 71	30,763 10	54,137 61	84,900 71	84,900 71	"	"	"	84,900 71	Voir le compte des exercices clos, page 341.
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations et autres cas fortuits ou motivés par divers accidents	1,919,399 00	1,071,380 29	848,018 71	1,919,399 00	756,882 00	1,162,517 00	"	"	1,919,399 00	
Mesures à prendre pour combattre la propagation des épidémies.	"	20,317 16	29,682 84	50,000 00	12,941 89	37,058 11	50,000 00	"	50,000 00	
	10,044,299 71	7,958,971 40	2,220,328 31	10,179,299 71	7,445,805 62	2,733,494 09	140,000 00	5,000 00	10,179,299 71	
							135,000 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES liquidées et constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834.	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
Administration centrale. (Personnel.)	1,495,000 00	1,476,119 07	18,880 93	1,495,000 00	1,469,295 51	25,704 49	"	"	1,495,000 00	
——— (Matériel)	612,000 00	442,985 53	169,014 47	612,000 00	441,923 54	170,076 46	"	"	612,000 00	
États-majors	15,448,950 00	15,023,827 84	517,122 16	15,540,950 00	14,090,688 99	1,450,261 01	92,000 00	"	15,540,950 00	
Gendarmerie	18,351,876 00	17,119,357 76	722,518 24	17,841,876 00	16,204,618 21	1,637,257 79	"	510,000 00	17,841,876 00	
Recrutement	455,000 00	238,949 05	216,050 95	455,000 00	233,452 77	221,547 23	"	"	455,000 00	
Justice militaire	271,000 00	218,857 62	79,142 38	298,000 00	218,021 46	79,978 54	27,000 00	"	298,000 00	
Solde et entretien des troupes	155,813,263 00	145,911,727 35	7,318,535 65	153,230,263 00	143,164,926 70	10,065,336 30	"	2,583,000 00	153,230,263 00	
Lits militaires	6,853,000 00	5,972,524 70	638,475 30	6,611,000 00	5,792,931 32	818,068 68	"	242,000 00	6,611,000 00	
Remontes générales	456,938 00	248,754 90	8,183 10	256,938 00	247,377 05	9,560 95	"	200,000 00	256,938 00	
Harnachement	365,000 00	50,443 64	50,556 36	101,000 00	45,723 64	55,276 36	"	264,000 00	101,000 00	
Fourrages	23,550,808 00	26,699,560 22	651,247 78	27,350,808 00	26,569,876 97	780,931 03	3,800,000 00	"	27,350,808 00	
Transports généraux	1,252,000 00	1,094,334 58	197,665 42	1,292,000 00	1,062,729 98	229,270 02	40,000 00	"	1,292,000 00	
Matériel de l'artillerie	9,440,000 00	9,144,944 68	295,055 32	9,440,000 00	8,879,331 43	560,668 57	"	"	9,440,000 00	
Matériel du génie	11,956,000 00	10,813,171 48	1,142,828 52	11,956,000 00	9,768,185 39	2,187,814 61	"	"	11,956,000 00	
Écoles militaires	1,929,850 00	1,577,056 93	249,793 07	1,826,850 00	1,451,716 64	375,133 36	"	103,000 00	1,826,850 00	
Dépenses temporaires	6,725,236 00	5,910,724 41	434,511 59	6,345,236 00	5,006,364 34	1,338,871 66	"	380,000 00	6,345,236 00	
Invalides de la guerre	3,056,250 00	2,885,115 55	121,134 45	3,006,250 00	2,877,333 16	128,916 84	"	50,000 00	3,006,250 00	
Service administratif et frais de colonisation en Afrique	1,776,000 00	1,270,202 09	505,797 91	1,776,000 00	1,294,554 21	481,445 79	"	"	1,776,000 00	
Dépenses accidentelles et secrètes	153,000 00	153,000 00	"	153,000 00	152,686 73	313 27	"	"	153,000 00	
Dépenses des exercices clos	917,538 57	917,538 57	"	917,538 57	917,538 57	"	"	"	917,538 57	Voir le compte des exercices clos, page 341
TOTAUX	260,878,709 57	247,169,195 97	13,336,513 60	260,505,709 57	239,889,276 61	20,616,432 96	3,959,000 00	4,332,000 00	260,505,709 57	
							373,000 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1835.*

MINISTERE ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES liquidées et constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834.	
MINISTÈRE DE LA MARINE.										
PREMIÈRE PARTIE.										
Personnel.										
Service central. Administration centrale. (Traitements.)	703,700 00	702,165 66	1,534 34	703,700 00	701,645 67	2,054 33	"	"	703,700 00	
Service central. ——— (Frais de bureaux et autres)	250,000 00	223,383 07	26,616 93	250,000 00	211,580 16	38,419 84	"	"	250,000 00	
Service général. Service général de la marine. (Corps et agents entretenus.)	7,600,000 00	6,935,624 44	564,375 56	7,500,000 00	6,351,552 74	1,148,447 26	"	100,000 00	7,500,000 00	
Service général. Solde et entretien des corps organisés à terre, et des équipages embarqués. (Hôpitaux et vivres compris.)	20,912,203 00	15,240,986 25	5,161,713 75	20,402,700 00	13,044,528 03	7,358,171 97	"	509,503 00	20,402,700 00	
DEUXIÈME PARTIE.										
Matériel.										
Travaux du matériel naval. (Ports.)	19,602,900 00	14,686,224 57	4,840,675 43	19,526,900 00	13,168,267 11	6,358,632 89	"	76,000 00	19,526,900 00	
——— (Établissements hors des ports)	1,765,000 00	1,358,703 18	406,296 82	1,765,000 00	1,192,626 05	572,373 95	"	"	1,765,000 00	
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,452,600 00	861,207 59	591,392 41	1,452,600 00	782,910 03	669,689 97	"	"	1,452,600 00	
——— (Établissements hors des ports.)	675,000 00	354,787 89	320,212 11	675,000 00	316,254 50	358,745 50	"	"	675,000 00	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,521,500 00	3,160,279 39	361,220 61	3,521,500 00	2,826,612 21	694,887 79	"	"	3,521,500 00	
Travaux et dépenses pour le progrès des sciences maritimes	706,700 00	482,503 28	224,196 72	706,700 00	464,678 98	242,021 02	"	"	706,700 00	
Approvisionnements de prévoyance	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Affrètements et transports par mer	100,000 00	64,621 63	25,378 37	90,000 00	59,723 01	30,276 99	"	10,000 00	90,000 00	
Chiourmes	272,000 00	206,192 97	65,807 03	272,000 00	153,361 99	118,638 01	"	"	272,000 00	
Dépenses diverses	213,300 00	155,707 14	57,592 86	213,300 00	121,487 81	91,812 19	"	"	213,300 00	
TROISIÈME PARTIE.										
Colonies.										
Colonies. Service militaire et subvention au service intérieur	7,000,000 00	6,286,509 31	713,490 69	7,000,000 00	6,216,007 09	783,992 91	"	"	7,000,000 00	
Dépenses des exercices clos	469,312 39	469,312 39	"	469,312 39	469,312 39	"	"	"	469,312 39	Voir le compte des exercices clos, page 341.
	65,244,215 39	51,188,208 76	13,360,503 63	64,548,712 39	46,080,547 77	18,468,164 62	"	695,503 00	64,548,712 39	
							695,503 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1835.*

MINISTÈRE ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834.	
MINISTÈRE DES FINANCES.										
Cour des comptes	1,124,000 00	1,139,780 72	2,692 28	1,142,473 00	1,136,255 77	6,217 23	18,473 00	"	1,142,473 00	
Administration centrale des finances. — Personnel	5,741,800 00	5,674,317 45	67,482 55	5,741,800 00	5,606,917 65	134,882 35	"	"	5,741,800 00	
Administration centrale des finances. — Matériel et dépenses diverses	819,000 00	606,517 34	212,482 66	819,000 00	572,713 39	246,286 61	"	"	819,000 00	
Monnaies. — Service administratif dans les départements	307,600 00	253,190 93	101,834 07	355,025 00	247,595 81	107,429 19	47,425 00	"	355,025 00	
Monnaies. — Frais de refonte d'anciennes espèces	800,000 00	1,990,472 90	789,145 10	2,779,618 00	1,847,712 34	931,905 66	1,979,618 00	"	2,779,618 00	
Cadastre	5,960,492 00	3,443,173 69	2,517,318 31	5,960,492 00	3,209,153 71	2,751,338 29	"	"	5,960,492 00	
Frais de trésorerie	2,786,000 00	1,876,395 69	709,604 31	2,586,000 00	1,876,395 69	709,604 31	"	200,000 00	2,586,000 00	
Traitements, taxations, commissions et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects	5,139,000 00	3,986,390 38	1,213,609 62	5,200,000 00	3,986,390 38	1,213,609 62	61,000 00	"	5,200,000 00	
Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	967,028 91	12,971 09	980,000 00	884,995 76	95,004 24	"	"	980,000 00	
Frais de distribution de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	11,684 16	4,315 84	16,000 00	11,684 16	4,315 84	16,000 00	"	16,000 00	
Frais du bureau chargé de la liquidation de Saint-Domingue	"	8,528 93	8,471 07	17,000 00	8,528 93	8,471 07	17,000 00	"	17,000 00	
Dépenses des exercices clos	518,242 25	518,242 25	"	518,242 25	518,242 25	"	"	"	518,242 25	Voir le compte des exercices clos, page 341.
	24,176,134 25	20,475,723 35	5,639,926 90	26,115,650 25	19,906,585 84	6,209,064 41	2,139,516 00	200,000 00	26,115,650 25	
							1,939,516 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1835.*

MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pages 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834.	
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
CONTRIBUTIONS DIRECTES.										
Service administratif dans les départements	3,736,200	3,125,361 88	610,838 12	3,736,200 00	3,125,361 88	610,838 12	"	"	3,736,200 00	
Frais de perception dans les départements	11,061,466	8,962,155 04	2,099,310 96	11,061,466 00	8,962,155 04	2,099,310 96	"	"	11,061,466 00	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.										
Service administratif et de perception dans les départements	8,876,800	9,307,031 10	164,768 90	9,471,800 00	9,307,031 10	164,768 90	595,000 00	"	9,471,800 00	
Timbre	770,950	727,405 05	43,544 95	770,950 00	727,405 05	43,544 95	"	"	770,950 00	
FORÊTS.										
Service administratif et de surveillance dans les départements	3,043,300	2,071,835 98	971,464 02	3,043,300 00	2,071,835 98	971,464 02	"	"	3,043,300 00	
Avances recouvrables. (Frais divers communs aux bois de l'État et à ceux des communes.)	506,000	178,462 63	427,537 37	606,000 00	169,386 24	436,613 76	100,000 00	"	606,000 00	
Frais pour l'aliénation des bois de l'État	150,000	17,330 14	86,969 86	104,300 00	15,496 98	88,803 02	"	45,700 00	104,300 00	
DOUANES.										
Service administratif et de perception dans les départements	23,112,698	20,537,094 22	2,731,053 78	23,268,148 00	20,537,094 22	2,731,053 78	155,450 00	"	23,268,148 00	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.										
Service administratif et de perception dans les départements	19,684,500	18,038,699 15	1,971,800 85	20,010,500 00	18,038,699 15	1,971,800 85	326,000 00	"	20,010,500 00	
Poudres à feu	2,188,800	1,814,833 02	577,966 98	2,392,800 00	1,813,548 33	579,251 67	204,000 00	"	2,392,800 00	
TABACS.										
Exploitation des tabacs	21,313,000	20,462,408 10	650,591 90	21,113,000 00	20,462,408 10	650,591 90	"	200,000 00	21,113,000 00	
POSTES.										
Service administratif et de perception dans les départements	5,025,050	4,633,539 45	448,190 55	5,081,730 00	4,633,539 45	448,190 55	56,680 00	"	5,081,730 00	
Transport des dépêches	8,892,245	7,882,053 71	1,181,803 29	9,063,857 00	7,636,986 48	1,426,870 52	171,612 00	"	9,063,857 00	
Service rural	4,365,000	3,870,923 90	243,376 10	4,114,300 00	3,870,923 90	243,376 10	"	250,700 00	4,114,300 00	
LOTERIE.										
Service administratif dans les départements	321,700	247,384 59	28,895 41	276,280 00	247,384 59	28,895 41	"	45,420 00	276,280 00	
Frais de perception. (Remises aux receveurs.)	1,500,000	1,157,048 60	"	1,157,048 60	1,157,048 60	"	"	342,951 40	1,157,048 60	
Salines et mines de sel	175,500	120,474 75	55,025 25	175,500 00	92,742 39	82,757 61	"	"	175,500 00	
	114,723,209	103,154,041 31	12,293,138 29	115,447,179 60	102,869,047 48	12,578,132 12	1,608,742 00	884,771 40	115,447,179 60	
							723,970 60			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales (Voir pages 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS ET NON-VALEURS ET PRIMES.											
Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.	Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	30,558,746	115,473 78	1,864,532 22	1,980,006 00	115,473 78	1,864,532 22	"	"	30,558,746 00	
	——— des portes et fenêtres		194,015 29	705,984 71	900,000 00	194,015 29	705,984 71				
	——— des patentes et attributions aux communes		567,732 75	2,820,913 25	3,388,646 00	567,732 75	2,820,913 25				
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		1,380,310 73	1,165 27	1.381,476 00	1,380,310 73	1,165 27				
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes		16,806,207 81	3,045,186 19	19,851,394 00	16,806,207 81	3,045,186 19				
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes		192,668 76	7,331 24	200,000 00	192,668 76	7,331 24				
	Idem sur les dépenses de l'instruction primaire		2,245,000 35	612,223 65	2,857.224 00	2,245,000 35	612,223 65				
Restitutions des sommes indûment reçues sur les produits.	de l'enregistrement et des domaines	1,848,000	1,677,588 30	"	1,677,588 30	1,677,588 30	"	1,655,688 84	"	3,503,688 84	
	des forêts		12,721 58	27,278 42	40,000 00	11,503 33	28,496 67				
	des douanes		150,294 41	19,705 59	170,000 00	150,294 41	19,705 59				
	des contributions indirectes		261.333 71	38,666 29	300,000 00	261,333 71	38,666 29				
	des postes		10,029 91	3,970 09	14,000 00	10,029 91	3,970 09				
	divers		1,036,956 19	13,043 81	1,050,000 00	1,036,956 19	13,043 81				
	Remboursement à la famille Lesurques		252,100 54	"	252,100 54	52,100 54	200,000 00				
Restitutions de produits d'amendes et confiscations	de l'enregistrement	3,412,861	1,040,252 23	"	1,040,252 23	1,040,252 23	"	33,451 23	"	3,446,312 23	
	des douanes		1,445,941 66	107,300 34	1,553,242 00	1,445,941 66	107,300 34				
	des contributions indirectes		770,650 79	76,967 21	847,618 00	770,650 79	76,967 21				
	des postes		4,010 15	1,189 85	5,200 00	3,440 10	1,759 90				
Primes à l'exportation des marchandises		9,500,000	6,722,917 00	3,042,878 00	9,765,795 00	6,722,917 00	3,042,878 00	265,795 00	"	9,765,795 00	
Escompte sur le droit de consommation des sels		2,200,000	2,145,306 42	29,693 58	2,175,000 00	2,145,306 42	29,693 58	"	25,000 00	2,175,000 00	
		47,519,607	37,031,512 36	12,418,029 71	49,449,542 07	36,829,724 06	12,619,818 01	1,954,935 07	25,000 00	49,449,542 07	
								1,929,935 07			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pages 221 et 223.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1834.	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.										
Dette publique	330,596,388 00	307,400,303 70	20,366,963 20	327,767,266 90	302,078,190 73	25,689,076 17	1,358,016 90	4,1 7,138 00	327,767,266 90	
Dotations	19,655,000 00	19,429,560 64	225,439 36	19,655,000 00	17,279,417 48	2,375,582 52	//	//	19,655,000 00	
Ministère de la justice et des cultes	52,927,683 72	46,624,558 51	6,691,344 40	53,315,902 91	42,548,210 53	10,767,692 38	440,783 00	52,563 81	53,315,902 91	
——— des affaires étrangères	7,224,775 96	5,841,486 38	1,303,049 51	7,144,535 89	5,539,140 07	1,605,395 82	153,073 09	233,313 16	7,144,535 89	
——— de l'instruction publique	5,007,972 39	4,208,085 45	826,568 94	5,034,654 39	3.853,602 46	1,181,051 93	26,682 00	//	5,034,654 39	
——— de l'intérieur et des travaux publics	112,488,417 05	87,331,538 52	24,566,071 53	111,897,610 05	77,961,407 26	33,936,202 79	//	590,807 00	111,897,610 05	
——— du commerce	10,044,299 71	7,958.971 40	2,220,328 31	10,179,299 71	7,445,805 62	2,733,494 09	140,000 00	5,000 00	10,179,299 71	
——— de la guerre	260,878,709 57	247,169,195 97	13,336,513 60	260,505,709 57	239,889,276 61	20,616,432 96	3,959,000 00	4,332,000 00	260,505,709 57	
——— de la marine	65,244,215 39	51,188,208 76	13,360,503 63	64,548,712 39	46,080,547 77	18,468,164 62	//	695,503 00	64,548,712 39	
——— des finances	24,176,134 25	20,475,723 35	5,639,926 90	26.115,650 25	19,906,585 84	6,209,064 41	2,139,516 00	200,000 00	26,115,650 25	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	114,723,209 00	103,154,041 31	12,293,138 29	115,447,179 60	102,869,047 48	12,578,132 12	1,608,742 00	884,771 40	115,447,179 60	
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	47,519,607 00	37,031,512 36	12,418,029 71	49,449,542 07	36,829,724 06	12,619,818 01	1,954,935 07	25,000 00	49,449,542 07	
	1,050,486,412 04	937,813,186 35	113,247,877 38	1,051,061,063 73	902,280.955 91	148,780,107 82	11,780,748 06	11,206,096 37	1,051,061,063 73	
							574,651 69			

Résultat général du Budget de l'Exercice 1834.

Les produits recouvrés ou restant à réaliser sur les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1834 s'élèvent à	1,012,808,073f 04c
Les dépenses ordinaires et extraordinaires devant être de	1,051,061,063 73
L'ensemble du budget de l'exercice 1834 présente un excédant probable de dépense de	38,252,990 69
Lequel s'atténuera du prélèvement que le projet de loi de règlement du budget de 1833 propose d'effectuer sur les ressources disponibles de ce dernier exercice, ci	18,280,010 00
Et par conséquent, ne s'élèvera plus qu'à	19,972,980 69

L'excédant de dépense de 38,252,990f 69c se reproduit ainsi qu'il suit par la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1834, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à l'époque de sa clôture,

SAVOIR :

Recettes réalisées	956,980,957f 45c
Payements effectués	902,280,955 91
Excédant de recette au 1er janvier 1835	54,700,001 54
Reste à recouvrer sur les produits constatés	55,827,115 59
ENSEMBLE	110,527,117 13
Reste à payer pour solder les dépenses probables de l'exercice	148,780,107 82
EXCÉDANT de dépense égal à celui qui est établi ci-dessus	38,252,990 69

BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

État des Recettes et des Payements faits, par anticipation, au 1er Janvier 1835.

BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

État des Recettes et des Payements faits, par anticipation, à l'époque du 1er Janvier 1835.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Boissons et droit de fabrication des bières	9,128 86	9,128 86	"
Diverses taxes indirectes	6,700 41	6,700 41	"
	15,829 27	15,829 27	"
Produits divers. (Produit de la rente de l'Inde.)	573,026 90	573,026 90	"
Ressources extraordinaires. (Produit de l'aliénation des bois.)	7,146,945 00	2,086,824 74	5,060,120 26
	7,735,801 17	2,675,680 91	5,060,120 26
FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1833.			
Recettes à l'exercice 1835 des fonds non employés au 31 décembre 1834, sur les crédits affectés à diverses dépenses spéciales de l'exercice 1833	5,547,483 00	5,547,483 00	"
	13,283,284 17	8,223,163 91	5,060,120 26

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.			DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
DETTE publique	Dette viagère		723,967f 08c	(a) 723,967 08	"
	Pensions	civiles	437,990 51	(a) 437,990 51	"
		ecclésiastiques	522,797 97	(a) 522,797 97	"
GUERRE	Solde et abonnements payables comme la solde		241 18	241 18	"
MARINE	Service général de la marine		31,655 17	27,655 17	4,000 00
	Solde et entretien des corps organisés. (Solde à la mer)		60,862 78	(b) 56,812 78	4,050 00
	Dépenses diverses		711 37	"	711 37
	Colonies	Services militaires	1,843,000 00	(c) 1,841,723 91	1,276 09
		Subvention au service intérieur	279,192 23	(c) 279,192 23	"
REMBOURSEMENTS et restitutions.	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)		1,301,865 12	1,301,865 12	"
			5,202,283 41	5,192,245 95	10,037 46

(a) Payements faits pendant les neuf derniers jours de décembre, sur le semestre échu le 22 décembre 1834.

(b) Payements faits par avances, conformément aux règlements sur la solde des équipages des bâtiments expéditionnaires.

(c) Envois faits par anticipation, pendant les derniers mois de 1834, des fonds destinés aux services des colonies, afin qu'ils puissent parvenir, à l'ouverture de l'exercice, sur les points où ils doivent être employés.

BUDGET ANNEXE

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

TRAVAUX PUBLICS A CONTINUER OU A ENTREPRENDRE.

(Lois des 27 Juin 1833 et 3 Juin 1834.)

SITUATION AU 1er JANVIER 1835.

NOTE

Sur le Budget annexe du Ministère de l'Intérieur et des Travaux publics.

La loi spéciale du 27 juin 1833, relative à l'exécution de divers travaux publics à continuer ou à entreprendre, a réglé les dispositions ci-après :

ARTICLE 1er. Il est ouvert au ministre du commerce et des travaux publics (1) un crédit de 17,240,000 francs, pour être appliqué à l'achèvement des monuments de la capitale dans les proportions ci-après déterminées :

1°	A l'arc de triomphe de l'Étoile	2,070,000f
2°	A l'église de la Madeleine	2,600,000
3°	Au Panthéon	1,400,000
4°	Au Muséum d'histoire naturelle	2,400,000
5°	A l'église royale de Saint-Denis	1,350,000
6°	A l'école royale des Beaux-Arts	1,900,000
7°	A l'hôtel du quai d'Orsay	3,450,000
8°	Au monument de la Bastille	700,000
9°	A la Chambre des Députés	270,000
10°	A l'institut des Sourds-Muets	150,000
11°	Au collége de France	650,000
12°	Pour le pont de la Concorde et le placement des obélisques	300,000
	TOTAL	17,240,000

ART. 2. Il sera statué ultérieurement, et par une loi spéciale, sur les dépenses de reconstruction de la Bibliothèque royale.

ART. 3. Il est ouvert au ministre du commerce et des travaux publics un crédit de 44 millions, pour achever les travaux de canalisation entrepris en vertu des lois des 5 août 1821 et 14 août 1822.

ART. 4. Une somme de 15 millions sera consacrée à l'achèvement des lacunes des routes royales qu'il est le plus urgent de terminer.

ART. 5. Une somme de 2 millions sera consacrée à augmenter, pendant les années 1833 et 1834, le fonds d'entretien des routes royales.

ART. 6. Il sera établi, dans les départements de l'Ouest, un système de routes *stratégiques*, distinctes des routes royales, départementales et communales.

Le nombre et les directions de ces routes seront successivement arrêtés par des ordonnances royales.

---

(1) Les différentes dispositions de cette loi sont depuis devenues applicables au nouveau ministère de l'intérieur et des travaux publics créé par l'ordonnance royale du 4 avril 1834.

Art. 7. La route de Poitiers à Nantes, dont les travaux sont soldés sur des fonds départementaux, et la route de Saumur à la Rochelle, dont les travaux sont soldés, partie sur des fonds dépar ementaux, partie sur des fonds du Trésor, seront comprises dans le système des routes stratégiques.

Toutefois les fonds que le département des Deux-Sèvres est déjà autorisé à employer aux travaux de ces routes par les lois des 29 novembre 1830 et 24 janvier 1832 continueront de recevoir cette destination.

Art. 8. Les travaux des routes stratégiques, en ce qui concerne les occupations permanentes ou temporaires de terrains ou bâtiments, seront assimilés aux travaux militaires et régis par les mêmes lois.

Art. 9. Dès qu'une des routes stratégiques sera terminée, les frais d'entretien seront supportés concurremment par les communes, les départements et le Trésor, dans des proportions arrêtées par des règlements d'administration publique, rendus après avoir entendu les conseils municipaux et les conseils généraux des départements.

Art. 10. Un crédit de 12 millions est affecté à l'exécution des travaux des routes stratégiques.

Art. 11. Un crédit de 2,500,000 francs est ouvert pour être appliqué, concurremment avec le fonds annuel des budgets, à l'achèvement du système des phares et fanaux destinés à l'éclairage des côtes maritimes.

Art. 12. Une somme de 500,000 sera consacrée à des études de chemins de fer.

Art. 13. Il sera pourvu successivement aux dépenses ci-dessus mentionnées et s'élevant au total de 93,240,000 francs, par les moyens ci-après déterminés.

Art. 14. Les fonds qui seront mis chaque année à la disposition du ministre du commerce et des travaux publics feront l'objet d'un budget spécial annexé au budget général de ce ministère.

La portion des crédits qui n'aura pas été consommée à la fin de l'exercice pourra être reportée à l'exercice suivant, sans toutefois que la limite des crédits spéciaux puisse être dépassée.

Art. 15. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire au grand-livre de la dette publique la somme de rentes nécessaires pour réaliser le capital de 93,240,000 francs.

Ces rentes ne pourront être adjugées qu'avec publicité et concurrence, dans les formes suivies pour les adjudications des emprunts.

Art. 16. La dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes nouvellement créées.

Art. 17. Cinq millions de rentes cinq pour cent sur celles qui ont été rachetées par la caisse d'amortissement et inscrites au Trésor, au nom de cet établissement, seront rayés du grand-livre de la dette publique et définitivement annulés en capital et arrérages, à dater du 22 septembre 1833.

Art. 18. Sur les crédits ouverts par la présente loi, une somme de 10 millions est mise, à titre de crédit supplémentaire, pour l'exercice 1833, à la disposition du ministre du commerce et des travaux publics.

Art. 19. Chaque année il sera rendu aux Chambres un compte spécial de la situation des travaux exécutés en vertu de la présente loi, et du montant des sommes dépensées.

Ce compte rappellera les allocations faites avant la présente loi pour les mêmes objets.

Deux documents de nature différente étaient à mettre sous les yeux des Chambres, pour leur rendre compte de l'exécution de cette loi :

1° Le compte administratif des travaux exécutés, contenant toutes les indications relatives à l'emploi des crédits qui leur ont été affectés : il est publié par les soins du ministre de l'intérieur et des travaux publics

qui a seul le devoir et les moyens de l'établir, comme ordonnateur des dépenses que la loi précitée a autorisées.

2° Un compte des ressources réalisées et employées par le Trésor public, pour ces mêmes dépenses : il est rendu par le ministre des finances chargé de la réalisation de ces ressources et de l'acquittement des dépenses ordonnancées par le ministre de l'intérieur et des travaux publics.

Ce dernier compte est placé à la suite de la présente note.

Il est divisé en trois parties :

Situation des ressources ;
Situation des crédits ;
Situation des dépenses.

La première partie est destinée à faire connaître la nature et le montant des ressources accordées, et leur réalisation. Aucune mesure n'ayant encore été prise pour obtenir l'encaissement de ces ressources, le tableau rappelle seulement l'article de la loi du 27 juin qui les a créées, et l'avance momentanée dans laquelle s'est constitué le Trésor public, par les payements qu'il a déjà effectués.

Dans la seconde partie, on indique, par chapitre spécial de dépense, le crédit total qu'a ouvert la loi du 27 juin, la portion qui en a été assignée aux travaux à exécuter pendant les exercices 1833, 1834 et 1835, dont les budgets sont votés par les Chambres, et celle que les budgets des exercices subséquents pourront encore avoir à mettre à la disposition du ministre de l'intérieur et des travaux publics.

Enfin la dernière partie du tableau, consacrée aux opérations des exercices 1833 et 1834, énonce, également par chapitre spécial, les crédits ouverts, les dépenses constatées, les payements effectués et les résultats qui se déduisent de la comparaison de ces divers termes.

Un compte semblable a déjà été publié par le ministre des finances pour l'année 1833 et continuera de l'être jusqu'à l'entière exécution de la loi du 27 juin 1833 ; les opérations de l'année courante y sont rattachées à celles des gestions antérieures, en distinguant les unes et les autres par exercice ; il complète les informations administratives du ministère de l'intérieur et des travaux publics, et sert de base aux dispositions dont le budget annexe de ce département ministériel devient l'objet dans les lois de règlement de chaque exercice, à partir de 1833.

Depuis le vote de la loi du 27 juin 1833, une autre loi spéciale en date du 3 juin 1834 a soumis au même régime la construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan), dont la dépense doit s'élever à 715,000 francs, et pour lequel deux crédits ont été ouverts au ministre de l'intérieur et des travaux publics, l'un de 100,000 francs sur l'exercice 1834, l'autre de 400,000 francs sur l'exercice 1835.

Quant aux crédits dont le même ministre a eu à disposer sur les exercices 1834 et 1835, pour les travaux autorisés par la loi du 27 juin 1833, ils lui ont été accordés par les lois de finances portant fixation du budget de ces deux exercices.

BUDGET ANNEXE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)

Situation générale au 1er Janvier 1835.

SITUATION DES RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES.	RESSOURCES ACCORDÉES.	RESSOURCES RÉALISÉES.	RESTE À RÉALISER.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances du ministre de l'intérieur et des travaux publics, antérieurement au 1er janvier 1834.	pendant l'année 1834.	TOTAL au 1er janv. 1835.	EXCÉDANT DE PAYEMENTS sur les ressources réalisées.	OBSERVATIONS.
Crédit en rentes accordé au ministre des finances par l'article 15 de la loi du 27 juin 1833...	93,240,000	"	93,240,000	1,810,511 85	25,343,538 02	27,154,049 87	27,154,049 87	(A) Ces payements ont été effectués, sur l'exercice 1833, pour..... 3,268,097 88
Crédit de même nature accordé par l'article 1er de la loi du 3 juin 1834.....	715,000	"	715,000	"	"	"	"	sur l'exercice 1834, pour..... 22,075,440 14
								25,343,538 02
Totaux.....	93,955,000	"	93,955,000	1,810,511 85	(A) 25,343,538 02	27,154,049 87	27,154,049 87	

SITUATION DES CRÉDITS.

AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du 27 juin 1833.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du 3 juin 1834.	CRÉDITS mis à la disposition du ministre de l'intérieur et des travaux publics, sur l'exercice 1833. (*Loi du 27 juin 1833.*)	sur l'exercice 1834. (*Lois des 28 juin 1833 et 3 juin 1834.*)	sur l'exercice 1835. (*Lois des 25 mai et 3 juin 1834.*)	TOTAL.	RESTE pour crédits à mettre à la disposition du ministre.	OBSERVATIONS.
Achèvement des monuments de la capitale.....	17,240,000	"	5,750,000	8,000,000	3,490,000	17,240,000	"	
Travaux de canalisation.....	44,000,000	"	"	20,000,000	15,000,000	35,000,000	9,000,000	
Achèvement des lacunes des routes royales.....	15,000,000	"	2,000,000	6,000,000	5,000,000	13,000,000	2,000,000	
Entretien des routes royales.....	2,000,000	"	1,000,000	1,000,000	"	2,000,000	"	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest.....	12,000,000	"	500,000	2,500,000	3,500,000	6,500,000	5,500,000	
Achèvement des phares et fanaux.....	2,500,000	"	500,000	750,000	600,000	1,850,000	650,000	
Étude des chemins de fer.....	500,000	"	250,000	250,000	"	500,000	"	
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan).....	"	715,000	"	100,000	400,000	500,000	215,000	
Totaux.....	93,240,000	715,000	10,000,000	38,600,000	27,990,000	76,590,000	17,365,000	
	93,955,000							

BUDGET ANNEXE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS. (Lois des 27 Juin 1833 et 3 Juin 1834.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE AU 1er JANVIER 1835.

Situation des Dépenses autorisées sur l'Exercice 1833.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS mis à la disposition du ministre. (*Loi du 27 juin 1833.*)	DÉPENSES constatées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1834.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1834.	PAYEMENTS EFFECTUÉS total au 1er janvier 1835.	RESTE à payer.	CRÉDITS non employés reportés à l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
Achèvement des monuments de la capitale	5,750,000	2,313,281 02	668,812 58	1,644,468 44	2,313,281 02	"	3,436,718 98	
Travaux de canalisation	"	"	"	"	"	"	"	
Achèvement des lacunes de routes royales	2,000,000	1,494,998 66	605,027 44	889,971 22	1,494,998 66	"	505,001 34	
Entretien des routes royales	1,000,000	989,175 51	394,695 86	594,479 65	989,175 51	"	10,824 49	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	500,000	52,751 77	29,637 74	23,114 03	52,751 77	"	447,248 23	
Achèvement des phares et fanaux	500,000	125,802 20	51,783 33	74,018 87	125,802 20	"	374,197 80	
Étude des chemins de fer	250,000	102,600 57	60,554 90	42,045 67	102,600 57	"	147,399 43	
	10,000,000	5,078,609 73	1,810,511 85	3,268,097 88	5,078,609 73	"	4,921,390 27	

Situation des Dépenses autorisées sur l'Exercice 1834.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS mis à la disposition du ministre. (*L. des 28 juin 1833 et 3 juin 1834.*)	CRÉDITS reportés de l'exercice 1833.	TOTAL des crédits.	DÉPENSES constatées ou présumées.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1834.	RESTE à payer sur les dépenses.	CRÉDITS disponibles qui seront à reporter à l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
Achèvement des monuments de la capitale	8,000,000	3,436,718 98	11,436,718 98	11,436,718 98	4,972,724 87	6,463,994 11	"	
Travaux de canalisation	20,000,000	"	20,000,000 00	20,000,000 00	11,281,191 98	8,718,808 02	"	
Achèvement des lacunes de routes royales	6,000,000	505,001 34	6,505,001 34	6,505,001 34	3,883,358 75	2,621,642 59	"	
Entretien des routes royales	1,000,000	10,824 49	1,010,824 49	1,010,824 49	455,035 73	555,788 76	"	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	2,500,000	447,248 23	2,947,248 23	2,947,248 23	1,171,083 09	1,776,165 14	"	
Achèvement des phares et fanaux	750,000	374,197 80	1,124,197 80	1,124,197 80	65,195 22	1,059,002 58	"	
Étude des chemins de fer	250,000	147,399 43	397,399 43	397,399 43	246,850 50	150,548 93	"	
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan)	100,000	"	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"	
	38,600,000	4,921,390 27	43,521,390 27	43,521,390 27	22,075,440 14	21,445,950 13	"	

BUDGET ANNEXE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS. (Lois des 27 Juin 1833 et 3 Juin 1834.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE AU 1er JANVIER 1835.

Développement, par article, du Chapitre 1er du Budget annexe, Achèvement des Monuments de la Capitale.

NATURE DES DÉPENSES PAR ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS ACCORDÉS — SUR L'EXERCICE 1833, employés sur l'exercice 1833.	CRÉDITS ACCORDÉS — SUR L'EXERCICE 1833, reportés à l'exercice 1834.	CRÉDITS ACCORDÉS — sur l'exercice 1834.	CRÉDITS ACCORDÉS — sur l'exercice 1835.	CRÉDITS ACCORDÉS — TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — sur l'exercice 1833.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — sur l'exercice 1834.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À EMPLOYER sur les crédits au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Arc de triomphe de l'Étoile	164,819 39	635,180 61	1,170,000 00	100,000 00	2,070,000 00	164,819 39	589,692 65	754,512 04	1,315,487 96	
Église de la Madeleine	745,298 75	54,701 25	1,200,000 00	600,000 00	2,600,000 00	745,298 75	591,841 29	1,337,140 04	1,262,859 96	
Panthéon	334,808 36	65,191 64	600,000 00	400,000 00	1,400,000 00	334,808 36	282,337 04	617,145 40	782,854 60	
Muséum d'Histoire naturelle	95,572 07	904,427 93	1,000,000 00	400,000 00	2,400,000 00	95,572 07	1,220,553 30	1,316,125 37	1,083,874 63	
Église de Saint-Denis	191,346 66	8,653 34	400,000 00	750,000 00	1,350,000 00	191,346 66	348,917 41	540,264 07	809,735 93	
École des Beaux-arts	129,221 52	570,778 48	700,000 00	500,000 00	1,900,000 00	129,221 52	404,875 57	534,097 09	1,365,902 91	
Hôtel du quai d'Orsay	420,190 89	779,809 11	1,700,000 00	550,000 00	3,450,000 00	420,190 89	1,330,910 62	1,751,101 51	1,698,898 49	
Monument de juillet, place de la Bastille	//	100,000 00	600,000 00	//	700,000 00		27,838 25	27,838 25	672,161 75	
Chambre des Députés	145,454 13	124,545 87	//	//	270,000 00	145,454 13	23,166 64	168,620 77	101,379 23	
Institution des sourds-muets	//	30,000 00	50,000 00	70,000 00	150,000 00	//	33,127 55	33,127 55	116,872 45	
Collége de France	56,566 40	93,433 60	380,000 00	120,000 00	650,000 00	56,566 40	101,473 80	158,040 20	491,959 80	
Pont de la Concorde	30,002 85	69,997 15	200,000 00	//	300,000 00	30,002 85	17,990 75	47,993 60	252,006 40	
	2,313,281 02	3,436,718 98	8,000,000 00	3,490,000 00	17,240,000 00	2,313,281 02	4,972,724 87	7,286,005 89	9,953,994 11	

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

AU 1er JANVIER 1835.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de service, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1835. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1834 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1834, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier 1835.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états annexés à la situation générale des finances ont pour objet de développer les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1835; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin l'excédant de recette ou de payement réalisé sur les budgets des exercices courants et les fonds spéciaux, considérés sous le rapport du service intermédiaire de trésorerie qu'exige leur exécution.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du trésor public au 1er janvier 1835, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances dont elle se compose, qui sont ou non passibles d'intérêts à la charge du trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances,

Caissier central du trésor public		73,992,944f 98c
Receveurs généraux		25,028,976 35
Payeurs du trésor		3,465,148 46
Receveurs des revenus indirects		6,559,420 45
Trésorier de l'armée d'Afrique		3,142,443 57
Directeurs de la fabrication des monnaies.	numéraire	11,706,191 45
	matières à fabriquer	38,867,067 67
Fonds en route		18,294,456 93
A reporter		181,056,649 86

Report		181,056,649f 86c
Fonds remis à la Banque en compte courant		9,628,791 72
Avances pour divers services	1,191,059f 99c	6,755,266 44
Créances administratives	1,144,982 33	
Débets et créances litigieuses	920,376 60	
Compte à régler avec le Trésor de la Couronne	3,498,847 52	
TOTAL de l'actif		197,440,708 02

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

Bons du Trésor négociés à divers	156,197,579 10	253,442,418 27
Idem ..... remis à la caisse d'amortissement pour la réserve affectée au rachat des rentes 5 p. 0/0	80,596,463 90	
Traites et mandats émis par le caissier du Trésor	6,565,167 80	
Idem ..... par les comptables extérieurs	10,083,207 47	
Fonds des correspondants du Trésor		195,576,042 82
Idem ..... des comptables des finances		6,168,680 72
Fonds particuliers des receveurs généraux	68,534,883 29	80,841,998 38
Idem ..... de divers comptables	12,307,115 09	
Fonds flottant des cautionnements à rembourser par le Trésor		6,976,352 33
TOTAL des effets à payer et des créances passives		543,005,492 52

A cette somme il est nécessaire d'ajouter celle dont les recettes réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courans et sur le service spécial des travaux soumissionnés excédaient, au 1er janvier 1835, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budget de l'exercice 1833	28,280,010 00	86,221,945 05
——— 1834	54,700,001 54	
——— 1835	3,030,917 96	
Service spécial des canaux et autres travaux soumissionnés	211,015 55	
TOTAL du passif de l'administration des finances		629,227,437 57
Ce dernier résultat rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		197,440,708 02
fait ressortir un excédant de passif, de la somme de		431,786,729 55

laquelle représente le montant des déficit et avances qui expriment le découvert du Trésor, au 1er janvier 1835, savoir :

Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	73,689,888 68
Déficit sur les cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,385,522 12	
A reporter		73,689,888 68

Report		73,689,888f 68c
Créance du gouvernement espagnol, portée en recette aux budgets des exercices 1823 et 1824		48,509,403 00
Avances du Trésor sur les budgets des exercices ci-après, qui ont été réglés avec des insuffisances de ressources :		
Budget de l'exercice 1827	32,016,283f	120,642,897 00
——— 1830	63,346,061	
——— 1832	25,280,553	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, dépense non allouée sur l'exercice 1830		371,051 00
Créance restant à réaliser sur les ressources extraordinaires attribuées par les lois de finances aux budgets suivants :		
Budget de l'exercice 1832	11,157,840f 00c	188,573,489 87
——— 1833	150,261,600 00	
Budget spécial des travaux publics	27,154,049 87	
TOTAL du découvert du Trésor au 1er janvier 1835		431,786,729 55

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 543,005,492f 52c formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives, sont celles qui suivent :

1° Déficit et avances suivant le détail qui précède	431,786,729f 55c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le Trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	6,755,266 44
3° Fonds remis en compte courant à la banque pour y être tenus à la disposition du Trésor	9,628,791 72
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, ci	181,056,649 86
ENSEMBLE	629,227,437 57
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur le service des budgets des exercices courants et sur le service spécial des canaux et autres travaux soumissionnés, ci	86,221,945 05
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives	543,005,492 52

Analyse de l'actif réel et de la dette flottante du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du Trésor public et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du Trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les in-

térêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Pour obtenir la situation réelle du Trésor public, c'est-à-dire, l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement.

Ces déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, comme on l'a établi ci-dessus, à..		543,005,492f 52c
doit être atténué, ainsi que les créances actives, de la somme de 73,892,258f 86c, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du Trésor.....		73,892,258 86
En sorte qu'au 1er janvier 1835 la dette flottante du Trésor public ne s'élève réellement qu'à.....		469,113,233 66
D'après le tableau qui a pour objet de développer les mouvements de cette dette, elle était, au 1er janvier 1834, de.....		382,850,058f 48c
Pendant l'année 1834 elle a éprouvé, sur les articles ci-après, une augmentation de 89,305,754f 95c, savoir :		
Bons du Trésor négociés à divers.....	7,409,797f 80c	
Idem..... remis à la caisse d'amortissement.....	46,677,704 65	
Traites et mandats.....	4,161,123 84	
Comptes courants et fonds en dépôt.....	30,990,162 98	
Avances de divers comptables.....	66,965 68	
	89,305,754 95	
et sur les avances en compte courant faites au Trésor par les receveurs généraux, une diminution de.....	3,042,579 77	
EXCÉDANT des augmentations.....	86,263,175 18	86,263,175 18
En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève au 1er janvier 1835, à.....		469,113,233 66
Elle se compose ainsi qu'il suit :		
Bons du Trésor négociés à divers.....	156,197,579f 10c	253,442,418 27
Idem..... remis à la caisse d'amortissement.....	80,596,463 90	
Traites et mandats.....	16,648,375 27	
Comptes courants et fonds en dépôt.....		164,659,752 71
Avances des receveurs généraux.....	50,913,724f 53c	51,011,062 68
Avances de divers comptables.....	97,338 15	
		469,113,233 66

Un dernier tableau fait connaître le développement de l'avance des receveurs généraux comprise dans la dette flottante du Trésor public.

Résumé des avances du Trésor au 1er Janvier 1835.

Les avances, dont le Trésor se trouvait à découvert au 1er janvier 1835, sur le service des budgets, soit que la législature ne leur ait affecté aucun moyen de remboursement, ou qu'elles soient seulement garanties par des gages d'une réalisation plus ou moins éloignée, s'élevaient, comme on l'a dit, à.. 431,786,729f

Mais, pour connaître la consistance réelle des avances auxquelles les budgets n'ont pas pourvu, et qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante, il faut ajouter à la somme de 431,786,729 francs représentant uniquement les dépenses payées au 1er janvier 1835, celles qui restent à faire ultérieurement pour solder les engagements pris par l'État; ces dernières dépenses s'élèvent à..... 27,386,264

La situation du Trésor, envisagée sous ce point de vue, présente donc au 1er janvier 1835, un découvert total qui se compose des articles détaillés ci-après, de..... 459,172,993

1° DÉFICITS SUR LES EXERCICES 1832 ET ANTÉRIEURS.

Service antérieur au 1er avril 1814. Ce déficit, dont le tableau, page 312 du compte des finances de 1832, fait connaître l'origine et les variations, s'élevait primitivement à 90,304,367 francs. Les fonds accordés en 1818 par la loi du 25 mars 1817 (23 millions) l'ont réduit à la somme pour laquelle il figure, depuis cette époque, dans la situation générale des finances, ci..... 67,304,367f

Service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France. L'origine de ce déficit est également expliquée dans un développement publié page 313 du compte des finances de 1832. Fixé d'abord à 14,788,135 fr., réduit de 8,404,800 fr. par le crédit que lui a affecté la loi du 31 mars 1822, il s'est augmenté depuis des remboursements faits aux anciens titulaires des départements rétrocédés, ci... 6,385,522

Créance sur le Gouvernement espagnol. Le remboursement de cette créance est garanti à la France par le traité conclu avec l'Espagne le 30 décembre 1828, et aux termes duquel (voir le développement, page 314 du compte de 1832) le gouvernement espagnol s'est engagé à verser, chaque année, un amortissement de 2 pour 0/0, qui doit s'accroître des intérêts de la portion du capital successivement racheté; mais la libération de l'Espagne, quant à cette partie de sa dette envers la France, ne devant se compléter que dans le cours de trente et un ans, le Trésor se trouve à découvert, à la fin de chaque année, de la somme restant à recouvrer, laquelle s'élevait, au 1er janvier 1835, à..... 48,509,403

Budget de l'exercice 1827. Ce budget s'est soldé par un excédant de dépense que la loi du 26 juillet 1829 a fixé à 32,016,283 francs, et à l'extinction duquel la législature aura ultérieurement à assigner des ressources spéciales, ci..... 32,016,283

Budget de l'exercice 1830. Le règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1830, a fait ressortir un excédant de dépense de la somme de 63,346,061 fr., à l'extinction duquel il devra être pourvu par des ressources spéciales..... 63,346,061

Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. Les payements de cette nature, qui avaient été rattachés au budget des dépenses de l'exercice 1830, mais dont l'imputation n'a pas été maintenue par la législature, constituent à cet égard le Trésor en avance d'une somme de..... 371,051

A reporter..... 217,932,687

Report. 217,932,687f

Budget de l'exercice 1832. D'après le projet de loi de règlement soumis à la sanction des Chambres, cet exercice laisse à la charge du Trésor une insuffisance de recette, de. . . 25,280,553

2° PAYEMENTS À EFFECTUER POUR SOLDER DES ENGAGEMENTS PRIS PAR L'ÉTAT.

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. L'ordonnancement des dépenses de cet arriéré a été clos au 1er juillet 1834, par l'article 11 de la loi du 4 mai 1834. Toutefois le Trésor doit encore pourvoir au payement des créances qui seraient à ordonnancer par suite de l'admission des pourvois formés devant le conseil d'état, et pour lesquelles, aux termes de la même loi, des crédits spéciaux devront être demandés aux Chambres; l'importance de cette dépense, en capital et en intérêts, ne peut pas encore être appréciée (voir page 300); mais on doit la mentionner ici pour. . . . . *mémoire.*

Arrérages restant à payer sur l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825 aux anciens propriétaires dépossédés. Il résulte des développements publiés sur cet article (pages 358 et suivantes) que les ressources nécessaires pour subvenir à l'entier payement de tous les arrérages échus sur chacun des cinquièmes de l'indemnité ont été portés en recette aux budgets des exercices 1830 et antérieurs. Mais, au 1er janvier 1835, il restait encore des indemnités à liquider, ainsi que des arrérages à payer sur les indemnités liquidées, et la dépense que cette double circonstance doit occasionner au Trésor sera d'autant plus considérable qu'elle remontera à des cinquièmes dont les termes se trouvent plus éloignés; et, comme d'exercice en exercice, depuis 1825, les fonds de l'indemnité non employés à l'époque de la clôture de chacun de ces exercices n'ont pas été reportés, avec la même destination, à l'exercice suivant, il est évident que les budgets antérieurs à 1835 ont légué aux exercices subséquents un arriéré exigible, dont le Trésor demeure à découvert au 1er janvier 1835. Cet arriéré s'élève à. 3,033,629

Des dispositions sont, au surplus, proposées aux chambres dans le projet de loi de règlement de l'exercice 1833, tant pour remplir une lacune de la loi du 21 avril 1832 qui a prononcé la dissolution de la commission chargée des liquidations dont il s'agit, que pour clore entièrement cette nature de dépense exceptionnelle.

Dépenses restant à payer sur les exercices clos. Ces dépenses, pour l'apurement desquelles un nouveau régime a été consacré par la loi du 23 mai 1834, et qui sont détaillées dans les tableaux, page 307 et suivantes, s'acquittent sur les fonds des exercices courants, et expriment pour le Trésor une dette maintenant dépourvue du gage qui lui avait d'abord été assigné; mais aux termes de cette loi, les créances de 1830 et années antérieures, se trouvant, presque en totalité, frappées de déchéance, on ne porte ici que celles qui s'appliquent aux exercices 1831, 1832 et 1833. 4,379,655

3° AVANCES RÉSULTANT DE RESSOURCES EXTRAORDINAIRES NON ENCORE RÉALISÉES.

Budget de l'exercice 1832. La loi du 21 avril 1832 avait attribué à cet exercice 75 millions de ressources extraordinaires à réaliser en rentes ou en ventes de bois. Sur cette somme le Trésor a recouvré, par l'emploi de ces deux moyens (voir page 178 du compte

A reporter. 250,626,524

Report..... 250,626,524f

des finances de 1833), celle de 63,842,160f; mais il lui reste à obtenir le complément de 11,157,840f, qui forme un article distinct de créance dans son actif, ci..... 11,157,840

Budget de l'exercice 1833. Sur les 167 millions de moyens extraordinaires affectés à ce budget, les aliénations de bois de l'État ont procuré au Trésor une recette de 16,738,400f. Le surplus de 150,261,600f est à réaliser par lui, et forme aussi un des éléments de l'actif à recouvrer de l'administration des finances. (Voir pages 180 et 282.) 150,261,600

Budget spécial des travaux publics. Les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, qui ont ouvert des crédits spéciaux pour divers travaux publics, ont autorisé en même temps le ministre des finances à négocier la somme de rentes nécessaire pour subvenir à l'acquittement des dépenses qui devaient en résulter. Mais aucune portion de cette ressource extraordinaire n'ayant encore été réalisée, le Trésor a fait l'avance des payements qui ont été effectués en 1833 et 1834 pour ce service, et qui s'élèvent à..... 27,154,049

Le projet de budget de l'exercice 1836 contient la proposition des moyens de crédit que le ministre des finances a pensé devoir être adoptés pour assurer au Trésor la réalisation des 188,573,489f de ressources extraordinaires applicables tant à ce service spécial qu'aux budgets des exercices 1832 et 1833.

4° Insuffisance de ressources du budget de l'exercice 1834.

Budget de l'exercice 1834. Ce budget présente au 1er janvier 1835 un excédant des recettes sur les payements, qui est inscrit dans le passif de la situation générale des finances (voir page 283) pour..... 54,700,001

D'après la situation provisoire de cet exercice, il restait, en outre, à recouvrer sur les revenus ordinaires dudit exercice constatés en recette au profit du Trésor (page 229) une somme de..... 55,827,116

110,527,117

En même temps il restait à payer (page 253) sur les dépenses ordinaires et extraordinaires établies à la charge de l'État, et représentant pour lui des dettes exigibles de la part de ses créanciers, une somme de.... 148,780,107

En sorte que, lorsqu'en 1835 les recettes et les payemeuts qui restent à faire auront été effectués, le Trésor se trouvera en avance, sur l'exercice 1834, d'un excédant probable de dépense (voir page 254) de.. 38,252,990

Mais qui par l'effet du prélèvement que le projet de loi de règlement du budget de 1833 propose d'effectuer sur l'excédant de recette de ce dernier exercice..... 18,280,010

Se trouvera réduit à..... 19,972,980 — 19,972,980

Total du découvert du Trésor au 1er janvier 1835..... 459,172,993

Ce découvert se résume ainsi qu'il suit :

Déficits sur les exercices 1832 et antérieurs	243,213,240
Payements à effectuer pour solder des engagements pris par l'État	7,413,284
Avances résultant de ressources extraordinaires non encore réalisées	188,573,489
Insuffisance de ressources du budget de l'exercice 1834	19,972,980
SOMME ÉGALE	459,172,993

La situation de l'administration des finances, au 1er janvier 1835, comprend aussi le résultat, jusqu'à cette époque, des opérations relatives au budget de l'exercice 1835, ainsi qu'à l'emprunt national au pair ; mais, pour les motifs exprimés ci-après, on n'a pas dû faire mention de ces opérations dans le relevé des articles composant le découvert du Trésor.

Budget de l'exercice 1835. Les recettes constatées sur cet exercice présentent sur les payements faits par anticipation pour services urgents, un excédant de la somme de 3,030,917f 96c dont le Trésor est reliquataire au 1er janvier 1835, mais qui sera immédiatement absorbée par les besoins de cet exercice.

Emprunt national au pair. Les fonds des budgets des exercices courants pourvoient au payement des intérêts de cet emprunt dont la partie convertie en rentes ne devient une dette des budgets que pour les arrérages annuels Quant à la portion qui, en définitive, se trouvera représentée entre les mains des souscripteurs, par des obligations du Trésor, elle exprime, en capital, un remboursement que le Trésor aurait à faire ultérieurement, et pour lequel il devrait lui être assigné des ressources ; mais on ne connaîtra le montant de cette dette, qui s'élève au 1er janvier 1835 à 9,648,900f (voir page 387), qu'à l'échéance des obligations, c'est-à-dire, le 1er juin 1836, parce qu'aux termes de l'article 3 de l'ordonnance royale du 3 avril 1831, la faculté de convertir, à toute époque, leurs obligations en rentes, est conservée aux souscripteurs jusqu'au 31 mai 1836.

Nota. Le discours du ministre des finances, pour la proposition de loi relative au règlement définitif du budget de l'exercice 1832, annonce, au nombre des causes de la dette flottante, un découvert d'environ 13 millions provenant des arrérages de la dette viagère et des pensions civiles et ecclésiastiques (semestre au 22 décembre), ainsi que des intérêts de cautionnements, dont le payement s'effectue chaque année sur les fonds du budget de l'exercice qui suit celui pendant lequel la dépense a été constatée. Dans la présente note, on ne fait pas mention de ce découvert, parce qu'il nécessitera des mesures ultérieures de comptabilité.

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er Janvier 1834, les Opérations de l'année 1834, et la Situation au 1er Janvier 1835.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834. (Voir le compte de 1833, p. 276 et 277.)		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.				SITUATION AU 1er JANVIER 1835. (Voir pages 282 et 283.)		OBSERVATIONS.
	ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	ACTIF.	PASSIF.	
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.									
Budget de l'exercice 1833	48,591,652 52	"	216,525,126 71	139,653,464 19	76,871,662 52	"	"	28,280,010 00	
——— 1834	"	516,156 31	951,870,766 00	897,686,920 77	54,183,845 23	"	"	54,700,001 54	
——— 1835	"	"	8,223,163 91	5,192,245 95	3,030,917 96	"	"	3,030,917 96	
	48,591,652 52	516,156 31	1,176,619,056 62	1,042,532,630 91	134,086,425 71	"	"	86,010,929 50	
Service spécial des travaux publics. (*Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.*)	1,810,511 85	"	"	25,343,538 02	"	25,343,538 02	27,154,049 87	"	
——— des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	"	286,300 27	440,000 00	515,284 72	"	75,284 72	"	211,015 55	
SERVICE DE TRÉSORERIE.	50,402,164 37	802,456 58	1,177,059,056 62	1,068,391,453 65	134,086,425 71	25,418,822 74	27,154,049 87	86,221,945 05	
Banque de France	"	24,352,391 22	202,424,118 46	236,405,301 40	"	33,981,182 94	9,628,791 72	"	
CRÉANCES actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	8,299,101 38	"	37,250,961 85	32,208,279 39	5,042,682 46	"	3,256,418 92	"	
CRÉANCES actives. — Avance pour le compte du Trésor de la Couronne. (Loi du 2 mars 1832.)	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
CRÉANCES passives. — Effets à payer. — Bons royaux. — négociés à divers	"	148,787,781 30	233,792,862 95	226,383,065 15	7,409,797 80	"	"	156,197,579 10	
CRÉANCES passives. — Effets à payer. — Bons royaux. — remis à la caisse d'amortissement	"	33,918,759 25	46,677,704 65	"	46,677,704 65	"	"	80,596,463 90	
CRÉANCES passives. — Effets à payer. — Traites et mandats émis par le caissier du Trésor	"	5,610,641 34	28,198,277 88	27,243,751 42	954,526 46	"	"	6,565,167 80	
CRÉANCES passives. — ——— par les comptables extérieurs	"	6,876,610 09	139,440,710 77	136,234,113 39	3,206,597 38	"	"	10,083,207 47	
CRÉANCES passives. — Correspondants du Trésor	"	135,803,846 59	749,285,092 43	689,512,896 20	59,772,196 23	"	"	195,576,042 82	
CRÉANCES passives. — Correspondants des comptables des finances	"	5,818,070 82	818,488,747 98	818,138,138 08	350,609 90	"	"	6,168,680 72	
CRÉANCES passives. — Fonds particuliers des comptables des finances	"	71,560,614 68	597,776,217 05	588,494,833 35	9,281,383 70	"	"	80,841,998 38	
CRÉANCES passives. — Fonds flottant des capitaux de cautionnements à rembourser par le trésor	"	6,918,888 67	13,041,621 94	12,984,158 28	57,463 66	"	"	6,976,352 33	
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.									
DÉFICIT — sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	"	"	"	"	67,304,366 56	"	
DÉFICIT — sur le service des cautionnements (*titulaires des départements séparés de la France*)	6,383,668 47	"	"	1,853 65	"	1,853 65	6,385,522 12	"	
Créance sur le Gouvernement espagnol, portée en recette aux budgets des exercices 1823 et 1824	50,352,543 00	"	1,843,140 00	"	1,843,140 00	"	48,509,403 00	"	
Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	"	"	"	32,016,283 00	"	
——— de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	"	"	"	63,346,061 00	"	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830 (*dépense non allouée sur l'exercice 1830*)	371,051 00	"	"	"	"	"	371,051 00	"	
Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832	20,580,553 00	"	"	4,700,000 00	"	4,700,000 00	25,280,553 00	"	
Créance à réaliser sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1832	11,157,840 00	"	"	"	"	"	11,157,840 00	"	
Idem à l'exercice 1833	"	"	"	150,261,600 00	"	150,261,600 00	150,261,600 00	"	
	313,712,479 30	440,450,060 54	4,045,278,512 58	3,990,959,443 96	268,682,527 95	214,363,459 33	448,170,787 71	629,227,437 57	
			54,319,068 62		54,319,068 62				
VALEURS de caisse et de portefeuille (*y compris les fonds en route*)	126,737,581 24	"					181,056,649 86	"	
	440,450,060 54	440,450,060 54					629,227,437 57	629,227,437 57	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Pages des états de développement.		Numéraire.	Portefeuille.	Total.	
124 125 et 284	Caissier du Trésor public	11,354,238f 66c	62,638,706f 32c	73,992,944f 98c	123,895,125 26
	Receveurs généraux des finances	12,266,560 62	12,762,415 73	25,028,976 35	
	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	203,972 31	"	203,972 31	
	Receveurs principaux des douanes	2,413,981 32	3,186,369 65	5,600,350 97	
	Receveurs des contributions indirectes	123,605 10	"	123,605 10	
	Directeurs des postes	492,908 61	10,013 86	502,922 47	
	Receveurs de la loterie	128,569 60	"	128,569 60	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	11,706,191 45	"	11,706,191 45	
	Payeurs du Trésor public	3,449,830 96	15,317 50	3,465,148 46	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	1,610,043 57	1,532,400 00	3,142,443 57	
		43,749,902 20	80,145,223 06	123,895,125 26	

125	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)		38,867,067 67
285	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination)		18,294,456 93
	Total des valeurs de caisse et de portefeuille		181,056,649 86
"	Banque de France s/c courant avec le Trésor		9,628,791 72
	CRÉANCES ACTIVES.		
285	Avances pour divers services	1,191,059 99	6,755,266 44
286	Créances administratives	1,144,982 33	
286	Débets et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	920,376 60	
"	Trésor de la couronne. (Compte à régler en exécution de la disposition transitoire de la loi du 2 mars 1832)	3,498,847 52	
	Total des valeurs de caisse et de portefeuille et des créances actives		197,440,708 02
	DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.		
"	Sur le service antérieur au 1er avril 1814 — 67,304,366 56	73,689,888 68	431,786,729 55
"	Sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France — 6,385,522 12		
"	Créance sur le gouvernement espagnol, portée en recette aux budgets des exercices 1823 en 1824	48,509,403 00	
"	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.) — 32,016,283 00	120,642,897 00	
"	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833) — 63,346,061 00		
"	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi de règlement proposée.) — 25,280,553 00		
"	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, dépense non allouée sur l'exercice 1830	371,051 00	
"	Créance restant à réaliser sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1832 — 11,157,840 00	188,573,489 87	
181	Créance restant à réaliser sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1833 — 150,261,000 00		
265	Avance du Trésor pour le service des travaux publics. (Loi du 27 juin 1833.) — 27,154,049 87		
	Total égal au passif		629,227,437 57

PASSIF.

EFFETS À PAYER.

Pages des états de développement.					
126, 127, 280 et 281	Émis par le caissier du Trésor.	Bons du Trésor.. négociés à divers — 156,197,579 10; remis à la caisse d'amortissement — 80,596,463 90	236,794,043 00	243,359,210 80	253,442,418 27
		Traites du caissier du Trésor sur lui-même	4,301,403 84		
		Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	2,263,763 96		
	Émis par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspnts.	9,251,540 35	10,083,207 47	
		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	136,065 67		
		——— du trésorier de l'armée d'Afrique sur ses préposés	1,317 70		
		——— des préposés du même comptable	92,259 37		
		Traites du trésorier de l'armée d'Afrique sur les receveurs généraux	602,024 38		
		CRÉANCES PASSIVES.			
287 et 288	Correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics l/c de fonds placés au Trésor	85,795,145 86	195,576,042 82	282,386,721 92
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine l/c de fonds déposés.	11,216,202 20		
		Caisse des invalides de la marine	2,894,222 67		
		——— dépôts et consignations s/c courant	7,026,056 76		
		Divers services publics	7,845,072 60		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)	36,084,756 74		
		Fonds à rembourser à divers	765,929 52		
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	40,983,618 36		
		Divers correspondants	2,965,038 11		
289	Correspondants des comptables des finances			6,168,680 72	
289	Fonds particuliers des comptables des finances..	Receveurs généraux	68,534,883 29	80,841,998 38	
		Divers comptables	12,307,115 09		
463	Fonds flottant des capitaux de cautionnements à rembourser par le Trésor				6,976,352 33
	Total des effets à payer et des créances passives				543,005,492 52
	BUDGETS ET FONDS SPÉCIAUX.				
290 et 291	Excédant de recette sur le budget de l'exercice 1833		28,280,010 00	86,010,929 50	86,221,945 05
	——— 1834		54,700,001 54		
	——— 1835		3,030,917 96		
	——— sur le service spécial des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés			211,015 55	
	Total du passif				629,227,437 57

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier du Trésor public.	Effets sur Paris	18,537,793 03	62,638,706 32
	—— sur la caisse des dépôts	312 99	
	—— sur les départements	2,902 45	
	—— en retard de payement	93,180 02	
	Traites de douanes payables à Paris	1,746,220 08	
	———— sur les départements	11,283,010 78	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	18,846,371 53	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	775,989 81	
	———— des salines de l'Est	2,451,110 05	
	———— des acquéreurs des bois de l'État	8,882,237 08	
	Effets provenant du sceau des titres	19,578 50	
Receveurs généraux des finances.	Effets sur Paris	2,514,569 17	12,762,415 73
	—— sur les départements	6,361,778 72	
	—— remis aux receveurs généraux par le caissier du Trésor	3,099,600 95	
	Traites de douanes sur les départements	30,692 00	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	153,360 43	
	Obligations des acquéreurs des bois de l'État	171,350 70	
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	357,450 00	
	Effets divers	73,613 76	
Receveurs des douanes.	Traites de douanes payables à Paris	315,322 20	3,186,369 65
	———— sur les départements	1,426,459 10	
	———— en souffrance	70,968 34	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	1,324,230 40	
	Effets divers	49,389 61	
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Payeurs du Trésor	Traites du caissier du Trésor	15,300 00	15,317 50
	Effets divers	17 50	
Trésorier de l'armée d'Afrique.	Traites du caissier du Trésor	1,421,300 00	1,532,400 00
	Traites pour dépôts de fonds par les corps de troupes	109,100 00	
	Effets divers	2,000 00	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		80,145,223 06

Développement des Valeurs en route.

FONDS qui étaient en route au 31 décembre 1833. (Voir page 281 du compte de l'année 1833.)			18,313,482f 32c
ENVOIS faits pendant l'année 1834. (Voir pages 125 et 139.)			2,026,938,867 33
TOTAL			2,045,252,349 65
ENVOIS parvenus pendant l'année 1834. (Voir pages 124 et 138)			2,026,957,892 72
Fonds en route au 1er janvier 1835.	Envois des receveurs de l'enregistrement aux receveurs généraux des finances	5,805,000f 35c	18,294,456 93
	—— des receveurs des douanes aux mêmes	1,132,377 13	
	—— des receveurs des contributions indirectes, aux mêmes	4,912,884 18	
	—— des directeurs des postes, *idem*	637,736 84	
	—— des receveurs de la loterie, *idem*	29,189 77	
	—— du caissier central du trésor, *idem*	641,327 62	
	———— au trésorier de l'armée d'Afrique	500,000 00	
	—— des receveurs généraux des finances au caissier du trésor	4,522,411 87	
	———— aux payeurs	30,004 50	
	———— à leurs collègues	42,104 62	
	—— des payeurs du trésor au caissier central	01	
	———— à d'autres payeurs	1,344 66	
	—— du trésorier de l'armée d'Afrique au caissier du Trésor	40,075 38	

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER par NATURE.	SOMMES A RECOUVRER par SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de saisies immobilières	61,509f 58c	200,233 20
	—— frais judiciaires	5,401 70	
	—— frais de régie de l'administration des forêts	10,186 85	
	—— frais relatifs aux domaines et bois engagés	122,518 01	
	—— divers services	617 06	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	331,240 61	784,470 53
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	239,906 25	
	—— frais de saisies	72,739 94	
	—— parts de saisies	15,138 72	
	—— primes d'arrestations de fraudeurs	175 00	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	15,332 04	
	—— remboursement de consignations	14,039 48	
	—— divers services	95,898 49	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		165,827 76	165,827 76
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de la cour	14,643 00	40,255 37
	—— frais de poursuites	1,506 51	
	—— divers services	24,105 86	
Avances des payeurs du Trésor		273 13	273 13
	TOTAL des avances pour divers services		1,191,059 99

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement des Créances administratives.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	SOMMES À RECOUVRER.
Avance faite à la ville de Nantes par l'ancienne caisse d'amortissement pour la reconstruction de la salle de spectacle....	233,492f 22c
Prêt de 10,000 francs fait à la ville d'Elbeuf, sur le crédit de 1,000,000 ouvert au budget de 1831, pour travaux de charité, remboursable par moitié en 1836 et 1837.....	10,000 00
Obligations souscrites au profit du Trésor, par diverses villes et communes, en payement de droits sur les boissons....	578,417 84
Versement à faire par la compagnie des salines et mines de sel de l'Est, pour la part revenant au Trésor dans le bénéfice éventuel de l'exploitation pendant les années 1832 et 1833.....	236,627 10
Versement à faire par la caisse des invalides de la marine, pour complément de la moitié revenant au Trésor dans le produit de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit des invalides de la marine.....	86,445 17
TOTAL des créances administratives.....	1,144,982 33

Développement des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets.....	Receveurs généraux des finances.....	381,810f 64c	664,011f 99c
	Receveurs particuliers et percepteurs.....	3,021 40	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines.....	62,665 08	
	Receveurs des douanes.....	17,143 03	
	Receveurs des contributions indirectes.....	22,031 28	
	Directeurs des postes.....	12,383 55	
	Receveurs de la loterie.....	7,609 94	
	Payeurs du Trésor.....	116,534 71	
	Ex-caissier central du Trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831).....	40,812 36	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le Trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830.....	146,178 36	256,364 61
	Prêts faits par l'ancien ministère de la police.....	18,623 25	
	Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5,000,000 ouvert par la loi du 8 septembre 1830.....	91,563 00	
	TOTAL des Débets et créances litigieuses.....	920,376 60	920,376 60

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics L/C de fonds placés au Trésor...	Ville de Paris.....	12,500,000f 00c	85,795,145f 86c
	Départements.....	73,295,145 86	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine L/C de fonds déposés.....			11,216,202 20
Caisse des invalides de la marine.....			2,894,222 67
Caisse des dépôts et consignations S/C courant.....			7,026,056 76
Divers services publics.	Instruction publique.....	1,181,642 06	7,845,072 60
	Imprimerie royale.....	259,085 37	
	Direction générale des poudres et salpêtres.....	125,000 00	
	Compagnie des salines et mines de sel de l'Est.....	1,631,524 43	
	Ministère de la marine S/C de fonds coloniaux.....	380,943 16	
	——— de l'intérieur et des travaux publics S/C de ressources éventuelles pour dépenses départementales.....	770,729 60	
	——— de l'instruction publique S/C de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires.....	95,877 32	
	Départemens L/C de produits éventuels affectés à divers services locaux.....	1,421,070 10	
	Divers L/C de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes.....	889,960 59	
	Service de la liquidation de l'ancienne liste civile.....	1,089,239 97	
Établissements particuliers. (*Fonds déposés au Trésor.*)	Caisse des employés et artisans.....	28,940 40	36,084,756 74
	Caisses d'épargne et de prévoyance L/C de fonds placés au Trésor. — Ville de Paris.....	23,145,000f 00c	35,477,910 11
	Caisses d'épargne et de prévoyance L/C de fonds placés au Trésor. — Départements.....	12,332,910 11	
	Caisse d'épargne de l'instruction primaire S/C *idem*.....	51,961 62	
	Tontine du pacte social.....	6,460 70	
	——— d'épargnes.....	326,189 09	
	Ministère de l'instruction publique S/C de fondations anglaises.....	105,660 69	
	——— écossaises.....	31,939 06	
	——— irlandaises.....	55,695 07	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux L/C d'avances à leur rembourser.....	494,087 11	765,929 52
	Ex-receveurs des revenus indirects L/C d'avances à leur rembourser.....	462 98	
	Divers L/C d'arrérages de rentes départementales non-réclamés.....	7,964 00	
	Divers L/C de créances frappées d'oppositions.....	5,017 68	
	Divers soumissionnaires de produits de la ville d'Alger L/C de cautionnements en garantie....	65,846 48	
	Caisse des dépôts et consignations S/C de recettes à lui verser pour divers services spéciaux....	110,659 27	
	Jonas Hagermann S/C du service d'Ancône.....	32,310 00	
	Divers L/C de dépôts et consignations chez le trésorier de l'armée d'Afrique.....	49,582 00	
	A reporter.....		151,627,386 35

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	Report		151,627,386f 35c
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	1,018,295f 64c	
	—— *L/C* de fonds de retenue pour le casernement et le service de santé	82,823 84	
	—— *L/C* de produits des taxes de plombage et d'estampillage	53,387 09	
	—— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	310,847 38	
	———— chez les directeurs des postes	17,927 32	
	Receveurs des douanes *L/C* de masse d'habillement des brigades	1,515,394 50	
	———— *L/C* de saisies à juger ou à répartir	367,776 48	
	———— *L/C* de primes pour saisies de tabacs	6,066 62	40,983,618 36
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	240,491 39	
	Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes	1,618 20	
	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	148,618 19	
	Divers particuliers *L/C idem*	3,469 63	
	Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'État, recouvrés sur les riverains	2,051 91	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	2,188 57	
	Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	37,212,661 60	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers correspondants.	Ministères *L/C* de services d'estafettes	18,069f 50c	"	
	Maîtres de postes *L/C* de services d'estafettes	29,479 87	"	
	———— *L/C* du produit de 25 centimes perçus à leur profit sur les messageries	"	350f 14c	
	Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	"	835,012 74	
	Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	156 40	"	
	Ancienne caisse du sceau des titres *S/C* d'annuités et obligations à rembourser au 31 décembre 1831	"	3,239 80	
	Budgets *L/C* de recouvrements à faire sur diverses villes	"	679,980 84	
	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	"	1,489,097 50	
	Divers	"	7,668 96	
	Retenues et bonifications relatives à la refonte des anciennes espèces	2,606 10	"	
		50,311 87	3,015,349 98	
		2,965,038 11		2,965,038 11
				195,576,042 82

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	"	863,388 40
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	1,335,615 21	"
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	"	3,755,589 15
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	7,979,796 85
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	7,802,297 77	"
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant	"	8,151 50
Légion d'honneur *S/C* courant	46,557 73	"
Trésorier des invalides de la marine	920,455 77	"
Divers *L/C* de fournitures de l'imprimerie royale	6,379 45	"
—— *L/C* d'effets à payer	"	275,228 24
—— *L/C* d'effets à recouvrer	"	6,261 80
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	"	1,882,203 20
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'Etat	"	403,923 27
—— *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	"	359,050 00
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	"	547 54
Départements *L/C* d'effets publics	"	20,000 00
Sommissionnaires de divers services départementaux *L/C* de dépôt en numéraire	"	196,968 59
———— en effets publics	"	106,005 00
Dépôts en effets publics par les soumissionnaires de divers services départementaux	106,005 00	"
Caisse d'amortissement *S/C* d'obligations d'adjudicataires de coupes de bois	"	797 30
Adjudicataires de bois vendus pour le compte de la caisse d'amortissement *L/C* d'obligations	797 30	"
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	"	41,431 19
Soumissionnaires de fournitures de la guerre *L/C* de dépôt en numéraire et en effets publics	"	88,000 00
Soumissionnaires de fournitures de la marine *L/C* de dépôt en numéraire	"	42,900 00
Dépôts en effets publics par les soumissionnaires de fournitures de la guerre et de la marine	22,000 00	"
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	"	164,316 15
Divers correspondants	"	214,230 77
	10,240,108 23	16,408,788 95
Excédant des Soldes créditeurs	6,168,680 72	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		68,534,883 29
———— de l'enregistrement et des domaines	2,022 98	
———— des contributions indirectes	95,315 17	12,307,115 09
———— des directeurs de la fabrication des monnaies	12,209,776 94	
Total des fonds particuliers		80,841,998 38

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement sur les Excédants de Recettes ou de Payements du service des Budgets et des Fonds spéciaux.

SITUATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS AU 1er JANVIER 1835.

SERVICES ET EXERCICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1834. EXCÉDANT de recettes.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834. EXCÉDANT de payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. RECETTES. (Voir le compte des contributions et revenus publics, page 37.)	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. PAYEMENTS. (Voir le compte des dépenses publiques page 79.)	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. EXCÉDANT de recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. EXCÉDANT de payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1835. EXCÉDANT de recettes.	SITUATION AU 1er JANVIER 1835. EXCÉDANT de payements.
Service des budgets.	Budget de l'Exercice 1833	"	(1) 48,591,652 52	222,072,611 12	139,653,463 52	82,419,147 60	"	33,827,495 08	"
	——— 1834	(2) 516,156 31	"	951,870,763 92	897,686,920 77	54,183,843 15	"	54,699,999 46	"
	——— 1835	"	"	2,675,680 91	5,192,245 95	"	2,516,565 04	"	2,516,565 04
		516,156 31	48,591,652 52	1,176,619,055 95	1,042,532,630 24	136,602,990 75	2,516,565 04	88,527,494 54	2,516,565 04
Services spéciaux.	Travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)	"	1,810,511 85	"	25,343,538 02	"	25,343,538 02	"	27,154,049 87
	Ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	(3) 286,300 27	"	440,000 00	515,284 72	"	75,284 72	211,015 55	"
		802,456 58	50,402,164 37	1,177,059,055 95	1,068,391,452 98	136,602,990 75	27,935,387 78	88,738,510 09	29,670,614 91
		49,599,707 79		108,667,602 97		(4) 108,667,602 97		59,067,895 18	

OBSERVATIONS.

(1) Voir le résultat publié dans le compte des finances de 1833, page 287, second tableau.

(2) Voir le résultat publié dans le même compte, page 287, second tableau.

(3) Voir *idem*.

(4) L'excédant de recette de l'année 1834 est porté, dans le présent tableau, pour 108,667,602 97

Mais les résultats du budget de l'exercice 1831 n'ayant pas dû être reproduits dans la situation au 1er janvier 1835, on n'a pas dû non plus y faire mention de la dépense de 4,700,000 qui a été constatée sur cet exercice pendant l'année 1834, conformément à l'article 9 de la loi du 4 mai 1834, et qui vient en déduction de l'excédant de recette ci-dessus, ci 4,700,000 00

RESTE pour excédant réel de recette de l'année 1834 .... 103,967,602 97

SITUATION DES EXERCICES AU 1er JANVIER 1835.

DÉSIGNATION DES EXERCICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834. (Voir le tableau ci-dessus.) EXCÉDANT de recettes.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834. EXCÉDANT de payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. RECETTE. Recouvrements effectués.	RECETTE. À DÉDUIRE : Fonds transportés à des exercices subséquents.	RECETTE. À DÉDUIRE : Résultat de l'élision des centimes (centimes réduits.)	RECETTE. À AJOUTER : Fonds reportés des exercices antérieurs.	RECETTE. À AJOUTER : Résultat de l'élision des centimes (centimes ajoutés).	L'ANNÉE 1834. DÉPENSE. Total de la recette.	DÉPENSE. PAYEMENTS effectués.	DÉPENSE. À AJOUTER : Résultat de l'élision des centimes (centimes ajoutés.)	DÉPENSE. Total de la dépense.	SITUATION AU 1er JANVIER 1835. (Voir page 283.) EXCÉDANT de recettes.	SITUATION AU 1er JANVIER 1835. EXCÉDANT de payements.	OBSERVATIONS.
Budget de l'exercice 1833	"	48,591,652 52	222,072,611 12	5,547,483 00	1 41	"	"	216,525,126 71	139,653,463 52	0 67	139,653,464 19	28,280,010 00	"	
——— 1834	516,156 31	"	951,870,763 92	"	"	"	2 08	951,870,766 00	897,686,920 77	"	897,686,920 77	54,700,001 54	"	
——— 1835	"	"	2,675,680 91	"	"	5,547,483 00	"	8,223,163 91	5,192,245 95	"	5,192,245 95	3,030,917 96	"	
	516,156 31	48,591,652 52	1,176,619,055 95	5,547,483 00	1 41	5,547,483 00	2 08	1,176,619,056 62	1,042,532,630 24	0 67	1,042,532,630 91	86,010,929 50	"	
												86,010,929 50		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Tableau présentant l'Actif et le Passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1835.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	ACTIF RÉEL du Trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier du Trésor public	73,992,944 98	"	73,992,944 98
Caisses de réserve à Brest	1,019,621 58	"	1,019,621 58
Caisses de réserve à Ajaccio	219,515 29	"	219,515 29
Receveurs généraux des finances	23,789,839 48	(a) 23,789,839 48	"
——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines	203,972 31	"	203,972 31
——— principaux des douanes	5,600,350 97	"	5,600,350 97
——— des contributions indirectes	123,605 10	"	123,605 10
Directeurs des postes	502,922 47	"	502,922 47
Receveurs de la loterie	128,569 60	"	128,569 60
Directeurs de la fabrication des monnaies	11,706,191 45	(b) 10,555,370 87	1,150,820 58
Payeurs du Trésor public	3,465,148 46	"	3,465,148 46
Trésorier de l'armée d'Afrique	3,142,443 57	"	3,142,443 57
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces)	38,867,067 67	(c) 38,867,067 67	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination)	18,294,456 93	"	18,294,456 93
Banque de France *s/c* courant avec le Trésor	9,628,791 72	"	9,628,791 72
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	1,191,060 01	"	1,191,060 01
Créances administratives	1,144,982 33	(d) 588,417 84	556,564 49
Débets et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	920,376 58	(d) 91,563 00	828,813 58
Trésor de la Couronne. (Cte à régler en exéc. de la disp. trans. de la loi du 2 mars 1832)	3,498,847 52	"	3,498,847 52
	197,440,708 02	73,892,258 86	123,548,449 16
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	67,304,366 56
Sur le serv. des cautionnem. remb. à des titulaires des dép. séparés de la France	6,385,522 12	"	6,385,522 12
Créance sur le gouv. espagnol, portée en rec. aux budgets des exerc. 1823 et 1824	48,509,403 00	"	48,509,403 00
Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827	32,016,283 00	"	32,016,283 00
——— sur le budget de l'exercice 1830	63,346,061 00	"	63,346,061 00
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, dépense non allouée sur l'exercice 1830	371,051 00	"	371,051 00
Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832	25,280,553 00	"	25,280,553 00
Créance restant à réaliser sur les ressources extraordin. attribuées à l'exerc. 1832	11,157,840 00	"	11,157,840 00
Idem sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1833	150,261600 00	"	150,261,600 00
Avance du Trésor pour le service spécial des travaux publics (Loi du 27 juin 1833)	27,154,049 87	"	27,154,049 87
	629,227,437 57	73,892,258 86	555,335,178 71

(a) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre.)

(b) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réuni aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées par eux aux changes.

(c) Voir la note précédente.

(d) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances. (Voir page 288.)

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor	236,794,043 00	"	236,794,043 00
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	4,301,403 84	"	4,301,403 84
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	2,263,763 96	"	2,263,763 96
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	9,251,540 35	"	9,251,540 35
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	136,065 67	"	136,066 67
Mandats du trésorier de l'armée d'Afrique sur ses préposés	1,317 70	"	1,717 70
Mandats des préposés du même comptable	92,259 37	"	92,259 37
Traites du trésorier de l'armée d'Afrique sur les receveurs généraux	602,024 38	"	602,024 38
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor	85,795,145 86	"	85,795,145 86
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés	11,216,202 20	"	11,216,202 20
Caisse des invalides de la marine	2,894,222 67	"	2,894,222 67
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	7,026,056 76	"	7,026,056 76
Caisses d'épargne et de prévoyance	35,477,910 11	"	35,477,910 11
Divers services publics	7,845,072 60	"	7,845,072 60
Établissements particuliers *L/C* de fonds déposés au Trésor	606,846 63	"	606,846 63
Fonds à rembourser à divers	765,929 52	"	765,929 52
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	40,983,618 36	(a) 37,212,661 60	3,770,956 76
Divers correspondants	2,965,038 11	(b) 679,980 84	2,285,057 27
Correspondants des comptables des finances	6,168,680 72	(c) 6,168,680 72	"
Fonds flottant des capitaux de cautionnements à rembourser par le trésor	6,976,352 33	"	6,976,352 33
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	68,534,883 29	(d) 17,621,158 76	50,913,724 53
——— de divers comptables	12,307,115 09	(e) 12,209,776 94	97,338 15
	543,005,492 52	73,892,258 86	(f) 469,113,233 66
BUDGETS ET FONDS SPÉCIAUX.			
Excédant de recette sur le service des budgets et des fonds spéciaux	86,221,945 05	"	86,221,945 05
	629,227,437 57	73,892,258 86	555,335,178 71

(a) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes, et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (Voir à l'Actif, la note (b).

(b) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. (Voir à l'Actif la note (d).

(c) Solde créditeur des comptes des correspondants particuliers des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif, la note (a) et la note ci-dessous.)

(d) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 17,621,158 76
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants particuliers (Voir la note (c) ci-dessus 6,168,680 72
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux (note (a) de l'Actif) 23,789,839 48

(Voir le tableau qui suit (page 296) pour le développement de l'avance des receveurs généraux envers le Trésor).

(e) Fonds particuliers, des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public 12,209,776 94
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (a) ci-dessus) 37,212,661 60
représentent les valeurs de caisse des directeurs de monnaies (note (b) de l'Actif) 10,555,370 87
et les matières qui leur restaient à fabriquer (note (c) de l'Actif ..... 38,867,067 67 } 49,422,438 54

(f) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 294 et 295.)

SUITE DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Tableau présentant les mouvements de la Dette flottante, pendant l'année 1834, et la situation de cette Dette au 1er Janvier 1835.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1834.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1834. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1835. CRÉANCES possibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
EFFETS A PAYER.						
Bons du trésor.. négociés à divers	148,787,781f 30c	7,409,797f 80c	//	156,197,579f 10c	//	
Bons du trésor.. remis à la caisse d'amortissement	33,918,759 25	46,677,704 65	//	80,596,463 90	//	
Traites du caissier du trésor sur lui-même	2,985,755 42	1,315,648 42	//	//	4,301,403f 84c	
Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	2,624,885 92	//	361,121 96	//	2,263,763 96	
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	5,933,476 65	3,318,063 70	//	//	9,251,540 35	
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	423,419 19	//	287,353 52	//	136,065 67	
——— des payeurs sur leurs préposés	2,257 38	91,319 69	//	//	93,577 07	
Traites du payeur de l'armée d'Afrique sur les receveurs généraux	517,456 87	84,567 51	//	//	602,024 38	
	195,193,791 98	58,897,101 77	648,475 48	236,794,043 00	16,648,375 27	
		58,248,626 29		253,442,418 27		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPOT.						
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor	75,713,916 11	10,081,229 75	//	85,795,145 86	//	(a) Déduction faite de 24,352,391 francs 22 centimes pour le solde du compte courant de la Banque, qui a été transporté dans l'actif par le résultat des opérations de l'année 1834. (Voir le bilan, page 280.)
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés	8,725,052 20	2,491,150 00	//	//	11,216,202 20	
Caisse des invalides de la marine	2,846,573 09	47,649 58	//	1,394,222 67	1,500,000 00	
——— des dépôts et consignations *S/C* courant	8,083,081 87	//	1,057,025 11	7,026,056 76	//	
Instruction publique	534,334 29	647,307 77	//	//	1,181,642 06	
Imprimerie royale	109,913 09	149,172 28	//	//	259,085 37	
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	979,902 33	651,622 10	//	1,631,524 43	//	
Ministère de la marine *S/C* de fonds coloniaux	395,377 68	//	14,434 52	//	380,943 16	
——— de l'intérieur et des travaux publics *S/C* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	584,300 06	186,429 54	//	//	770,729 60	
——— *S/C* du produit de la taxe des brevets d'invention	440,946 50	//	440,946 50	//	//	
——— de l'instruction publique *S/C* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	//	95,877 32	//	//	95,877 32	
Caisse des employés et artisans	37,343 41	//	8,403 01	28,940 40	//	
Caisses d'épargne et de prévoyance *L/C* de fonds placés au trésor	17,207,111 21	18,270,798 90	//	35,477,910 11	//	
Tontine du pacte social	70,069 13	//	63,608 43	6,460 70	//	
——— d'épargnes	408,719 92	//	82,530 83	326,189 09	//	
Caisse d'épargne de l'instruction primaire	//	51,961 62	//	51,961 62	//	
Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	167,819 16	25,475 66	//	137,599 75	55,695 07	
Direction générale des poudres et salpêtres	165,000 00	//	40,000 00	//	125,000 00	
Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	891,085 93	//	1,125 34	//	889,960 59	
Fonds à rembourser à divers	1,326,106 04	//	560,176 52	//	765,929 52	
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	3,630,264 53	140,692 23	//	//	3,770,956 76	
Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,153,160 81	267,909 29	//	//	1,421,070 10	
Divers correspondants	2,643,300 92	//	358,243 65	//	2,285,057 27	
Fonds flottants des capitaux de cautionnements à rembourser par le trésor	6,918,888 67	57,463 66	//	//	6,976,352 33	
Service de la liquidation de l'ancienne liste civile	637,322 78	451,917 19	//	//	1,089,239 97	
	133,669,589 73 (a)	33,616,656 89	2,626,493 91	131,876,011 39	32,783,741 32	
		(a) 30,990,162 98		164,659,752 71		
AVANCES DES COMPTABLES.						
Receveurs généraux (voir le développement à la page 296)	53,956,304 30	//	3,042,579 77	50,913,724 53	//	
——— de l'enregistrement	901 72	1,121 26	//	//	2,022 98	
——— des contributions indirectes	29,470 75	65,844 42	//	//	95,315 17	
	53,986,676 77	66,965 68	3,042,579 77	50,913,724 53	97,338 15	
		2,975,614 09		51,011,062 68		
RÉCAPITULATION.						
Effets à payer	195,193,791 98	58,897,101 77	648,475 48	236,794,043 00	16,648,375 27	
Comptes courants et fonds en dépôt	133,669,589 73	33,616,656 89	2,626,493 91	131,876,011 39	32,783,741 32	
Avances des comptables	53,986,676 77	66,965 68	3,042,579 77	50,913,724 53	97,338 15	
	382,850,058 48 (a)	92,580,724 34	6,317,549 16	419,583,778 92	49,529,454 74	
		86,263,175 18		469,113,233 66		

SUITE DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux au 1er Janvier 1835.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			68,534,883 29
2° Fonds appartenant aux correspondants particuliers des receveurs généraux ; savoir :			
	CORRESPONDANTS débiteurs.	CORRESPONDANTS créditeurs.	
Percepteurs *L/C* avec les receveurs particuliers	1,335,615 21	//	
Receveurs particuliers *L/C* avec les receveurs généraux	//	863,388 40	
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	//	3,755,589 15	
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	//	177,499 08	
Divers *L/C* d'effets à payer	//	275,228 24	
——— d'effets à recouvrer	//	6,261 80	
——— d'achats de rentes sur l'État	//	1,882,203 20	
——— de ventes de rentes sur l'État	//	403,923 27	
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	//	547 54	
Départements *L/C* d'effets publics	//	20,000 00	
Soumissionnaires de divers services départementaux *L/C* de dépôts en diverses valeurs	//	196,968 59	
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant	//	8,151 50	
Légion d'honneur *S/C* courant	46,557 73	//	
Trésorier des invalides de la marine	920,455 77	//	
Divers *L/C* de fournitures de l'imprimerie royale	6,379 45	//	
Divers *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	//	359,050 00	
Divers correspondants	//	487,446 92	
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	//	41,431 19	
	2,309,008 16	8,477,688 88	
Solde créditeur représentant les fonds appartenant aux correspondants des receveurs généraux	6,168,680 72		6,168,680 72
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			74,703,564 01
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		11,027,423 75	
Valeurs de portefeuille. — Effets sur Paris	2,514,569 17		
——— sur les départements	6,361,778 72		
Effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,099,600 95		
Traites de douanes sur les départements	30,692 00	12,762,415 73	
Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	153,360 43		
Engagemens souscrits pour la taxe des brevets d'invention	357,450 00		
Effets divers	244,964 46		
TOTAL		23,789,839 48	23,789,839 48
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du trésor et dont ils sont en avance au 1er janvier 1835			50,913,724 53

DEUXIÈME PARTIE.

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTE

DU SERVICE DE L'ARRIÉRÉ

ANTÉRIEUR AU 1er JANVIER 1816.

NOTE

Sur le Compte de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816.

Les comptes des finances précédemment publiés ont fait connaître les mouvements successifs qu'a présentés le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816 depuis le 1er janvier 1825, époque à partir de laquelle les crédits spéciaux accordés pour ce service ont été fermés, et où les payements restant à effectuer ont dû être imputés sur les crédits des exercices courants. (Voir principalement les comptes de l'année 1824, pages 92 et suivantes, et celui de l'année 1829, page 142.) Ils ont, en outre, expliqué les motifs des différentes mesures administratives ou législatives adoptées à plusieurs reprises, dans le but d'accélérer l'apurement complet de cette ancienne dette du trésor, et notamment (pages 298 et suivantes du compte de 1833) l'objet des nouvelles dispositions de déchéance proposées par le gouvernement le 10 mars 1834, et qui depuis ont été rattachées à la loi de règlement de l'exercice 1831 en date du 4 mai 1834 (article 11).

Ces dernières dispositions, dont on croit devoir rapporter ici le texte, parce qu'elles forment la règle que les ministres ont à suivre actuellement pour la clôture finale de l'arriéré, sont celles qui suivent :

« La liquidation des créances dont l'origine remonte à une époque antérieure au 1er janvier 1816, sera « définitivement close au 1er juillet 1834.

« Les ministres prononceront avant cette époque, et dans l'état où elles se trouvent, sur les réclamations « régulièrement introduites, et qui n'auraient pas encore été l'objet d'une décision, toutes les déchéances « encourues d'après les lois et règlements antérieurs, ainsi que les rejets non attaqués, en temps utile, « devant le conseil d'état, ou confirmés par lui, étant irrévocablement maintenus, et ne pouvant plus être « remis en question sous quelque forme que ce soit.

« Passé le 1er juillet 1834, aucune ordonnance de payement ne pourra être délivrée pour créances anté- « rieures à 1816.

« Les créances admises postérieurement au 1er juillet 1834 par suite de pourvois formés devant le « conseil d'état ne pourront être acquittées qu'en vertu d'un crédit spécial qui sera demandé aux chambres « dans la session de 1835. »

Pour mieux éclairer les chambres sur la situation du service de l'arriéré au moment où les propositions ci-dessus leur étaient soumises, on a jugé utile de reproduire au compte des finances de l'année 1833, tous les résultats publiés chaque année sur ce service depuis le 1er janvier 1825 jusqu'au 31 décembre 1833.

Les différents tableaux annexés à ce compte ont, en conséquence, fait connaître :

1° Le montant primitif des dépenses de l'arriéré ; celles qui ont été acquittées sur les crédits en numéraire des exercices 1814 et 1815 ; les sommes qui restaient à payer sur les ressources spéciales successivement accordées par les lois de finances; les payements effectués en atténuation de ce reste à payer, avec l'indication des valeurs dans lesquelles ils ont eu lieu ; et enfin les dépenses non encore soldées au 1er janvier 1825, dont l'ordonnance royale du 27 octobre 1824 a prescrit que désormais l'ordonnancement serait imputé sur les budgets des exercices courants.

2° Les ressources spéciales attribuées au service de l'arriéré depuis la loi du 28 avril 1816, l'emploi qui en a été fait et le reste disponible au 1er janvier 1825, dont le budget de l'exercice 1824 a profité, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale précitée.

3° Les mouvements que le reste à payer au 1er janvier 1825 a éprouvés depuis cette époque pour les nouvelles admissions, les réductions ou les rejets de créances, ainsi que pour les payements qu'ont supportés les exercices courants.

4° Et enfin la situation générale de l'arriéré résumée à l'époque du 1er janvier 1834, tant sous le rapport de la dépense de ce service, que sous celui des crédits en rentes et en numéraire qui lui demeurent encore attribués.

Dans cet état de choses, les ministres n'avaient plus à rendre compte aux chambres, en 1834, que des mesures prises par eux pour assurer l'exécution de la loi du 4 mai de la même année.

Voici les explications que le ministre des finances a données à cet égard, dans son exposé des motifs du projet de loi de règlement de l'exercice 1833, présenté à la chambre des députés le 25 février 1835.

« L'article 11 de la loi du 4 mai dernier a statué que la liquidation des créances de l'arriéré serait close « irrévocablement le 1er juillet 1834, et qu'il ne pourrait être ordonnancé, passé cette époque, que des « créances admises postérieurement, sur pourvois formés devant le conseil d'état. Le même article a voulu « que les créances de cette dernière catégorie ne fussent acquittées qu'en vertu d'un crédit spécial dont la « demande serait faite aux chambres dans la session de 1835. Ces utiles dispositions ont reçu leur effet en « tout ce qui dépendait de l'administration. Ainsi, au 1er juillet 1834, il avait été prononcé par les mi- « nistres sur toutes les réclamations régulièrement introduites, et des ordonnances de payement avaient été « délivrées pour toutes les créances admises. Il restait alors à payer, sur les deux séries de l'arriéré, une « somme de 140,785 fr., qui se trouve aujourd'hui réduite à 925 fr. Ce faible reliquat, s'il n'est pas ré- « clamé par les ayants droit avant le 31 octobre prochain, date de la clôture de l'exercice 1834, se trouvera « définitivement annulé, ces sortes de créances n'étant plus susceptibles de réordonnancement d'après la « prohibition absolue de la loi du 4 mai ci-dessus rappelée.

« Il résulte de ces explications, que la dette de l'état, connue sous le nom d'*arriéré*, qui s'est élevée à « 768 millions, et dont la liquidation aura duré près de trente années, est aujourd'hui restreinte et circons- « crite dans les seuls pourvois pendants devant le conseil d'état. Ces pourvois sont au nombre de vingt-six : « dix-huit concernent le ministère de la guerre, sept celui des finances, et un seulement le ministère de la « marine. L'administration et le conseil d'état n'ont rien négligé pour en accélérer le jugement; mais, mal- « gré tous ces efforts, il n'est pas possible, à raison de l'importance et de la complication de plusieurs « affaires, d'espérer que toutes les décisions attendues puissent être obtenues avant plusieurs mois. Ce ne « sera donc que dans votre prochaine session que nous serons en mesure de vous demander les crédits né- « cessaires pour le payement des créances admises. Nous vous soumettrons en même temps des dispositions « pour l'annulation des sommes restées définitivement sans emploi sur les anciens crédits de l'arriéré. »

D'après les explications qui précèdent, le compte des finances de l'année 1834 ne contient que l'exposé des opérations relatives aux créances de l'arriéré, que les ministres ont eu à ordonnancer jusqu'au 1er juillet 1834, c'est-à-dire, les créances qui restaient à payer par le trésor à l'époque du 1er janvier 1834; les liquidations résultant de pourvois admis par le conseil d'état, ou de déclarations de nationalité notifiées avant le 1er juillet 1834; les payements effectués pendant l'année 1834 sur les fonds des budgets des exercices 1833 et 1834; et enfin, les créances frappées de déchéance, aux termes de l'article 11 de la loi du 4 mai 1834.

SERVICE DE L'ARRIÉRÉ ANTÉRIEUR AU 1er JANVIER 1816.

Situation au 1er Janvier 1835.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES admises à la charge du trésor, du 1er janvier au 1er juillet 1834.	TOTAL de la DETTE DU TRÉSOR.	PAYEMENTS EFFECTUÉS par le trésor pendant l'année 1834. sur les fonds de l'exercice 1833.	sur les fonds de l'exercice 1834.	CRÉANCES ORDONNANCÉES par les ministres, mais qui se trouvent éteintes au profit du trésor, parce que le payement n'en a pas été réclamé en temps utile.	REJETS ou réductions de liquidations et créances frappées de déchéance, aux termes de l'article II de la loi du 4 mai 1834.	TOTAL des payements et des extinctions de créances pendant l'année 1834.	CRÉANCES ORDONNANCÉES par les ministres avant le 1er juillet 1834, et qui restaient à payer par le trésor au 31 décembre 1834.
1re SÉRIE. — ARRIÉRÉ DE 1801 À 1810.									
Ancien ministère de l'intérieur	72,571f 19c	"	72,571f 19c	337f 34c	"	161f 51c	72,072f 34c	72,571f 19c	"
Guerre	102,497 86	(B) 8,931f 00c	111,428 86	12,095 56	"	84 00	99,249 30	111,428 86	"
Marine	131,036 90	"	131,036 90	"	"	1,945 25	129,091 65	131,036 90	"
Finances	"	(c) 149 20	149 20	"	"	"	"	"	149f 20c
	306,105 95	9,080 20	315,186 15	12,432 90	"	2,190 76	300,413 29	315,036 95	149 20
				12,432 90		302,604 05			
2e SÉRIE. — ARRIÉRÉ DE 1810 à 1816.									
Ancien ministère de l'intérieur	96,888 50	"	96,888 50	"	694 61	257 98	95,935 91	96,888 50	"
Guerre	1,143,625 82	(D) 34,955 26	1,178,581 08	101,313 92	"	3,992 67	1,073,274 49	1,178,581 08	"
Marine	102,188 03	"	102,188 03	"	"	"	102,188 03	102,188 03	"
Finances	362,999 73	"	362,999 73	13,186 92	300 00	438 60	348,474 21	362,399 73	600 00
	1,705,702 08	34,955 26	1,740,657 34	114,500 84	994 61	4,689 25	1,619,872 64	1,740,057 34	600 00
				(E) 115,495 45		1,624,561 89			
RÉCAPITULATION.									
1re SÉRIE	306,105 95	9,080 20	315,186 15	12,432 90	"	2,190 76	300,413 29	315,036 95	149 20
2e SÉRIE	1,705,702 08	34,955 26	1,740,657 34	114,500 84	994 61	4,689 25	1,619,872 64	1,740,057 34	600 00
	(A) 2,011,808 03	44,035 46	2,055,843 49	126,933 74	994 61	6,880 01	1,920,285 93	(F) 2,055,094 29	(G) 749 20
				127,928 35		1,927,165 94			

(a) Voir le compte des finances de l'année 1833, page 309.

(b) Liquidations ordonnées par suite de pourvois au conseil d'état.

(c) Créance qui avait été indûment retranchée du reste à payer.

(d) Liquidations ordonnées par suite de pourvois au conseil d'état..... 34,450f 96c
Créances d'étrangers qui ont justifié de leur nationalité..... 504 30
34,955 26

	Exces 1833.	Exces 1834.
(e) A ces payements, représentant le capital des créances, et s'élevant à	114,500f 84c	994f 61c
il faut ajouter les intérêts ordonnancés au profit des créanciers de la 2e série de l'arriéré, savoir :		
Intérieur	"	237 10
Guerre	70,580 85	"
Finances	10,999 47	236 25
	196,081 16	1,467 96
TOTAL des payements faits pour la 2e série de l'arriéré pendant l'année 1834	197,549 12	

(f) Le trésor a été, en outre, exonéré des intérêts ajoutés au capital de ces créances, savoir :

Intérieur 75f 84c
Guerre 1,987 32
Finances 131 01
2,194 17

(g) Ce reste à payer se compose de deux créances ordonnancées antérieurement au 1er juillet 1834, et qui seront éteintes au profit du trésor, si les titulaires n'en ont pas réclamé le payement avant le 31 octobre 1835, époque de la clôture de l'exercice 1834, sur lequel elles ont été imputées. La créance concernant la 2e série, qui n'est ici portée que pour le capital de 600 fr., comprend, en outre, 176 fr. 41 c. d'intérêts, et s'élève, par conséquent, à 776 fr. 41 c. Le total du reste à payer par le trésor est donc réellement, au 1er janvier 1835, de 925 fr. 61 c.

COMPTE DES DÉPENSES

DES

EXERCICES CLOS.

NOTE

Sur le Compte des dépenses des Exercices clos.

La loi de règlement de chaque exercice arrête le montant des dépenses qui sont restées à payer à l'époque de sa clôture. Ces dépenses, non soldées sur les fonds de l'exercice qu'elles concernent, sont ensuite payées sur les crédits du budget courant, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 14 septembre 1822 et à l'autorisation spéciale insérée, à cet effet, dans chaque loi de règlement. Tant qu'il n'a pas été satisfait aux droits des créanciers, elles constituent pour le Trésor public une dette qui demeure à sa charge jusqu'aux époques de prescription fixées par les lois de déchéance. Les chambres ont donc intérêt à suivre, d'année en année, l'apurement définitif de chacun des exercices clos, et c'est un devoir pour le Gouvernement de leur en fournir les moyens.

Déjà, dans ce but, une ordonnance royale du 23 décembre 1829 (voir le compte des finances de la même année, pages 7 à 15) portait :

Art. 2. « Nos ministres publieront désormais, dans leurs comptes annuels, des états qui rappelle-« ront, jusqu'à leur entier apurement, les dépenses restant à payer à l'époque de la clôture de chaque « exercice, et qui feront connaître les payements effectués depuis sur ces reliquats, avec imputation sur « les crédits des budgets courants.

« Ces états seront récapitulés dans le compte général des finances. »

En exécution de cette disposition, et depuis l'année 1829, les ministres ont annexé au compte qu'ils publient pour chaque session législative, un tableau général des dépenses restant à payer, à la fin de l'année, sur tous les exercices clos, et les résultats de ces différents tableaux ont été récapitulés, par ministère, dans le compte général des finances.

Mais ces premières mesures ont paru pouvoir être utilement complétées.

L'ordonnance royale du 14 septembre 1822 (art. 21), en autorisant l'imputation sur les crédits de l'exercice courant des dépenses des exercices clos, n'ayant pas prescrit de réunir toutes ces dépenses en un seul chapitre, les ministres avaient adopté pour règle de les classer, selon leur nature, aux divers chapitres qu'elles concernaient. Il en résultait que les Chambres n'avaient pas la possibilité de vérifier si le reste à payer, constaté sur chacun des exercices, s'atténuait exactement de tous les payements mis à la charge des exercices subséquents, et si ces payements n'excédaient pas les crédits ouverts par la loi pour chaque chapitre de dépense. L'ordonnance royale du 23 décembre 1829 n'avait pas, non plus, fait une obligation aux ministres de justifier les modifications que pouvait éprouver le reste à payer fixé par la loi du règlement de chacun de ces exercices, et d'expliquer les causes particulières du non payement, par le Trésor, des créances qui suspendaient encore l'apurement définitif des anciens exercices.

Dans cet état de choses, est intervenue une nouvelle ordonnance royale, en date du 12 octobre 1833, qui a décidé qu'à partir de l'exercice 1834, les dépenses des exercices clos, à imputer sur l'exercice courant, seraient classées dans les budgets et dans les comptes à un chapitre spécial, pour chaque ministère, sous le titre de *Dépenses des exercices clos.*

Cette disposition principale et les autres mesures prescrites par la même ordonnance royale pour assurer l'entière régularité de la comptabilité spéciale des exercices clos, ont fixé l'attention de la Chambre des Députés à qui elles ont paru, sauf quelques modifications, devoir être fortifiées de l'autorité de la loi.

Un nouveau régime d'apurement définitif des dépenses restées à solder sur chaque budget au terme de son règlement législatif, a en conséquence été consacré par les articles ci-après de la loi du 23 mai 1834 dont les dispositions se trouvaient déjà appliquées en partie aux résultats de l'exercice 1831, par la loi du 4 du même mois.

« Art. 8. Les ministres seront tenus de renfermer les ordonnances à délivrer sur l'exercice courant, « par rappel sur les exercices clos, dans les limites des crédits par chapitres qui auront été annulés par les « lois de règlement pour les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice. Ces ordonnances seront « imputées sur un chapitre spécial ouvert, pour mémoire et pour ordre, au budget de chaque ministère, « sans allocation spéciale.

« Le montant des payements effectués pendant le cours de chaque année, pour des exercices clos, sera « porté au crédit de ce chapitre et compris parmi les crédits législatifs lors du règlement de l'exercice.

« Art. 9. Dans le cas où des créances dûment constatées sur un exercice clos n'auraient pas fait partie « des restes à payer arrêtés par la loi de règlement, il ne pourra y être pourvu qu'au moyen de crédits « supplémentaires, suivant les formes réglées par la loi du 24 avril 1833.

« Art. 10. Les comptes annuels des ministres et le compte général des finances contiendront un tableau « spécial qui présentera pour chacun des exercices clos, et par chapitre de dépense, les crédits annulés par « les lois de règlement pour dépenses restant à payer, les nouvelles créances qui auraient fait l'objet de « crédits supplémentaires, et les payements effectués jusqu'au terme de déchéance fixé par l'article 9 de la « loi du 29 janvier 1831. »

Les dispositions de déchéance réglées par la loi du 29 janvier 1831 et qui se trouvent rappelées dans celle du 23 mai 1834 ont été l'objet des deux articles suivants.

Art. 9. « Seront prescrites et définitivement éteintes au profit de l'État, sans préjudice des déchéances « prononcées par les lois antérieures ou consenties par des marchés ou conventions, toutes créances qui, « n'ayant pas été acquittées avant la clôture des crédits de l'exercice auquel elles appartiennent, n'auraient « pu, à défaut de justifications suffisantes, être liquidées, ordonnancées et payées dans un délai de cinq « années, à partir de l'ouverture de l'exercice pour les créanciers domiciliés en Europe, et de six années « pour les créanciers résidant hors du territoire européen.

« Le montant des créances frappées d'opposition sera, à l'époque de la clôture des payements, versé à la « caisse des dépôts et consignations (1).

---

(1) L'époque de la clôture des payements de chaque exercice, d'abord fixée, par l'article 12 de l'ordonnance royale du 14 septembre 1822, au 31 décembre de la seconde année de l'exercice, et ensuite rapprochée d'un mois (30 novembre), pour les exercices 1824 et subséquents, par une autre ordonnance du 31 août 1825, a été, depuis, reportée au 31 octobre, à partir de l'exercice 1832, par une nouvelle ordonnance royale du 11 juillet 1833, rendue pour assurer l'exécution de l'article 14 de la loi du 28 juin précédent.

« Le terme de prescription des créances portant sur les exercices 1830 et antérieurs est fixé au « 31 décembre 1834 pour les créanciers domiciliés en Europe, et au 31 décembre 1835 pour les créan- « ciers résidant hors du territoire européen. »

ART. 10. « Les dispositions de l'article précédent ne seront pas applicables aux créances dont l'ordon- « nancement et le payement n'auraient pu être effectués dans les délais déterminés, par le fait de l'adminis- « tration ou par suite de pourvois formés devant le Conseil d'état.

« Tout créancier aura le droit de se faire délivrer, par le ministère compétent, un bulletin énonçant la « date de sa demande et les pièces remises à l'appui. »

Il résulte de ces dernières dispositions qu'à l'expiration des délais de rigueur, fixés pour l'entier et définitif apurement des exercices clos, il y aura lieu de déduire du montant des dépenses restant à solder, celles qui, dans les cas déterminés par la loi, se trouveront éteintes au profit de l'État, par l'effet de la déchéance qu'elle prononce.

C'est d'après cet ensemble de dispositions qu'ont été établis le nouveau compte des exercices clos, que les ministres publient pour la session de 1835, et la récapitulation qui en est faite au compte général des finances de l'année 1834.

Le compte actuel des exercices clos a pour point de départ les dépenses que celui de l'année précédente présentait comme restant encore à payer au 1er janvier 1834, époque à laquelle commence seulement l'application du nouveau régime de la loi du 23 mai 1834.

Il est partagé en trois périodes :

1° Les exercices 1830 et antérieurs (1);

2° Les deux exercices 1831 et 1832 qui se trouvaient en cours d'apurement au 1er janvier 1834;

3° L'exercice 1833 dont le règlement législatif vient d'être proposé aux Chambres.

Les tableaux destinés aux exercices 1830 et antérieurs ne sont divisés que par ministère, attendu que la déchéance spécialement fixée pour leurs créances par le troisième paragraphe de l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831 va prochainement les atteindre, et qu'alors tous ces exercices cesseront d'être reproduits dans la comptabilité publique.

Les exercices 1831 et 1832 sont développés par ministère et par chapitre afin que les Chambres soient informées des mouvements successifs de leur apurement qui ne sera complété, pour le premier de ces deux exercices, que le 31 décembre 1836, et pour le second, qu'à la fin de l'année suivante.

L'exercice 1833 est publié avec les mêmes détails que dans le projet de loi soumis aux Chambres pour arrêter sa situation définitive.

La comptabilité actuelle des exercices clos se réglant par année, et les nouveaux contrôles dont elle doit désormais être appuyée, n'atteignant pas les résultats qui ont précédé l'année 1834, le tableau de chacun des exercices 1832 et antérieurs présente distinctement :

D'une part, la situation de l'exercice dont il est l'objet, telle qu'elle ressortait des comptes publiés jusqu'au 1er janvier 1834, c'est-à-dire, les créances qui restaient à solder lors de la clôture de cet exercice, les modifications que ce reste à payer a pu depuis éprouver, les payements qui l'ont successivement atténué

---

(1) Pour cette période, les exercices 1823 et antérieurs ont dû être réunis, parce qu'ils déterminent l'époque à partir de laquelle les mesures de comptabilité prescrites par l'ordonnance royale du 14 septembre 1822 ont reçu leur exécution.

et dont l'imputation a eu lieu sur les crédits des exercices courants, confusément avec les dépenses propres à ces mêmes exercices, et les créances que le trésor avait encore à solder au 31 décembre 1833;

D'autre part, les opérations de l'année 1834 effectuées selon le régime de la loi du 23 mai 1834 et qui se composent, 1° des nouvelles créances dont l'admission, à la charge de chaque exercice, a été autorisée par des crédits additionnels provisoirement accordés par le Roi, et qui depuis ont été soumis à la sanction des Chambres dans la loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1834; 2° des annulations de créances indûment comprises dans le reste à payer primitif; 3° et des payements effectués avec imputation sur le nouveau chapitre spécial ouvert pour les dépenses des exercices clos, aux budgets des exercices courants;

Et, enfin, les créances restant à solder à la fin de l'année 1834 et de l'apurement desquelles les ministres auront à justifier aux Chambres dans les comptes des années suivantes, jusqu'aux termes de déchéance fixés par la loi du 29 janvier 1831.

Le tableau de l'exercice 1833, dont les payements viennent d'être clos le 31 octobre 1834, fait connaître les modifications qui ont eu lieu sur le reste à payer de cet exercice pendant les deux mois subséquents de novembre et de décembre.

Ces différents résultats se résument ainsi qu'il suit :

Les dépenses des exercices 1832 et antérieurs que le trésor avait encore à solder au 1er janvier 1834 pour compléter l'apurement définitif de tous ces exercices, qui sont au nombre de dix-neuf en partant du 1er avril 1814, époque de l'établissement du Gouvernement représentatif, s'élevaient à . 3,321,284f 09c

Mais des crédits additionnels l'ont augmenté pour de nouvelles créances non comprises dans les lois de règlement, d'une somme de 2,109,520 fr. 03 c., savoir :

Exercices 1830 et antérieurs.....	867,955f 51c	
Exercice 1831.....	618,809 71	
Exercice 1832.....	622,754 81	
		2,109,520 03
Et il s'est encore accru des dépenses, qu'à l'époque de sa clôture, l'exercice 1833 a laissées à la charge du trésor.....		3,069,864 58
ENSEMBLE.....		8,500,668 70

Les payements ordonnancés sur les fonds du budget de l'exercice 1834 montent à 2,576,225 fr. 04 c., savoir :

Exercices 1830 et antérieurs.....	573,712f 11c	
Exercice 1831.....	771,747 45	
Exercice 1832.....	1,041,515 47	
Exercice 1833.....	189,250 01	
		2,576,225 04
Et la dette du trésor sur les exercices 1833 et antérieurs s'élève au 1er janvier 1835 à.....		5,924,443 66

Ce dernier résultat s'applique aux exercices ci-après :

Exercices 1830 et antérieurs (créances qui se trouvent actuellement frappées de déchéance, sauf celles qui appartiennent à des créanciers domiciliés hors du territoire européen ou pour lesquelles l'administration aurait été mise en demeure, aux termes des articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831)		1,544,789f 62c
Exercice 1831	778,209 05	4,379,654 04
——— 1832	720,830 42	
——— 1833	2,880,614 57	
SOMME PAREILLE		5,924,443 66

On terminera la présente note en reproduisant les explications données aux Chambres sur l'excédant que le reste à payer de l'exercice 1833 a fait ressortir comparativement à celui de l'exercice précédent.

« Le montant des créances restant à payer à l'époque de la clôture des crédits, et dont la charge est « léguée aux exercices suivants, est de 3,069,863 francs; ce reliquat n'était que de 1,194,000 francs sur « l'exercice 1832. Il est essentiel, à ce sujet, de remarquer que l'élévation du nouveau chiffre ne dénote « aucun ralentissement dans la liquidation et le payement des dépenses; elle provient uniquement de ce « que, pour remplir le vœu des dernières dispositions législatives sur les exercices clos, et pour éviter des « demandes de crédits supplémentaires, les ministres ont dû s'attacher, avec un soin scrupuleux, à présenter « dans leurs comptes la totalité des droits constatés sur l'exercice, et conséquemment à dégager un reste à payer « qui exprimât le montant réel des dépenses non soldées à la clôture des crédits; il s'ensuit que le reste à « payer sur 1833 ne paraît plus considérable que celui des règlements antérieurs, que par cela seul qu'il « est accusé plus exactement. C'est un premier pas dans la nouvelle voie d'ordre et de régularité où nous « sommes entrés, sous ce rapport, à partir de l'année 1834. » (Page 5 de l'exposé des motifs du projet de loi sur le règlement de l'exercice 1833.)

COMPTE DES EXERCICES CLOS.

EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS.

Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835 sur les Exercices 1830 et antérieurs.

MINISTÈRES ET EXERCICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1834. CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de chaque exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janv. 1834.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1834 (a).	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chap. spécial des dépenses des exercices clos.)	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance. (Art. 9 de la loi du 29 janvier 1831.) (b)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1835. (b)
Exercices 1823 et antérieurs. (Lois de règlement des 13 juillet 1824 et 21 mai 1825.)	Justice	10,981f 70c	"	67f 16c	10,914f 60c	2,656f 92c	8,257f 68c	"	"	"	"	8,257f 68c
	Cultes	154,569 18	39,745f 32c	30 02	194,284 48	124,974 59	69,309 89	"	"	120f 75c	"	69,189 14
	Affaires étrangères	3,100 37	128,906 00	"	132,006 37	132,006 37	"	"	"	"	"	"
	Instruction publique	132 95	14,902 75	"	15,035 70	14,902 75	132 95	"	"	"	"	132 95
	Intérieur et travaux publics	121,331 50	365,635 54	804 95	486,162 09	420,981 11	65,180 98	21,490 24	"	21,991 58	"	64,679 64
	Commerce	123,075 78	12,217 41	"	135,293 19	129,482 71	5,810 48	"	"	"	"	5,810 48
	Guerre	2,053,839 46	3,453,077 75	"	5,506,917 21	5,506,917 21	"	7,065 08	"	7,065 08	"	"
	Marine	1,465,824 50	167,983 62	191,707 35	1,442,100 77	1,442,100 77	"	25 60	"	25 60	"	"
	Finances	11,697 00	18,692 57	"	30,389 57	27,763 94	2,625 63	1,348 05	"	2,839 03	"	1,134 65
		3,944,552 50	4,201,160 96	192,609 48	7,953,103 98	7,801,786 37	151,317 61	29,928 97	"	32,042 04	"	149,204 54
			4,008,551 48									
Exercice 18 (Loi de règlement du 21 juin 1826.)	Justice	3,181f 20c	"	52f 82c	3,128f 38c	891f 92c	2,236f 46c	"	"	"	"	2,236f 46
	Cultes	100,726 14	118,842f 66c	749 53	218,819 27	168,051 10	50,768 17	"	"	"	"	50,768 17
	Affaires étrangères	8,621 94	17,048 16	4,864 17	20,805 93	18,050 93	2,755 00	"	"	"	"	2,755 00
	Instruction publique	3,249 45	"	"	3,249 45	3,249 45	"	"	"	"	"	"
	Intérieur et travaux publics	22,616 56	53,592 36	442 56	75,766 36	69,973 92	5,792 44	207f 25c	"	207 25	"	5,792 44
	Commerce	15,353 56	2,940 12	"	18,293 68	14,172 55	4,121 13	"	"	"	"	4,121 13
	Guerre	655,541 71	263,037 84	"	918,579 55	914,479 72	4,099 83	883 98	"	883 98	"	4,099 83
	Marine	320,406 91	103,986 97	3,832 11	420,561 77	420,561 77	"	48 00	"	48 00	"	"
	Finances	"	4,773 42	"	4,773 42	4,744 17	29 25	3 00	"	"	"	32 25
		1,129,697 47	564,221 53	9,941 19	1,683,977 81	1,614,175 53	69,802 28	1,142 23	"	1,139 23	"	69,805 28
			554,280 34									
Exercice 1825. (Loi de règlement du 6 juin 1827.)	Justice	2,000 83	"	250f 22c	1,750 61	791f 51c	959f 10c	"	"	"	"	959 10
	Cultes	77,438 78	139,033f 73c	"	216,472 51	188,291 28	28,181 23	366 11	"	531 40	"	28,015 94
	Affaires étrangères	7,037 65	2,322 34	"	9,359 99	6,432 34	2,927 65	"	"	"	"	2,927 65
	Instruction publique	217 50	"	"	217 50	162 50	55 00	"	"	"	"	55 00
	Intérieur et travaux publics	26,437 81	45,501 71	26 43	71,913 09	65,686 46	6,226 63	207 28	"	207 28	"	6,226 63
	Commerce	1,829 96	4,832 35	"	6,662 31	6,587 61	74 70	"	"	"	"	74 70
	Guerre	75,409 11	143,854 09	"	219,263 20	216,065 45	3,197 75	883 98	"	883 98	"	3,197 75
	Marine	416,300 21	23,124 23	174,175 69	265,248 75	265,248 75	"	72 92	"	72 92	"	"
	Finances	"	1,388 56	"	1,388 56	1,388 56	"	1,643 28	"	419 28	"	1,224 00
		606,671 85	360,057 01	174,452 34	792,276 52	750,654 46	41,622 06	3,173 57	"	2,114 86	"	42,680 77
			185,604 67									
Exercice 1826. (Loi de règlement du 6 août 1828.)	Justice	2,754 74	407 24	438 63	2,723 35	909 04	1,814 31	"	"	"	"	1,814 31
	Cultes	101,214 03	42,409 79	"	143,623 82	116,285 07	27,338 75	17 36	"	17 36	"	27,338 75
	Affaires étrangères	"	15,786 64	"	15,786 64	15,786 64	"	"	"	"	"	"
	Instruction publique	90 00	"	"	90 00	"	90 00	"	"	"	"	90 00
	Intérieur et travaux publics	100,782 67	154,137 41	"	254,920 08	179,624 72	75,295 36	207 11	"	34,139 80	"	41,362 67
	Commerce	4,193 32	11,977 67	"	16,170 99	13,265 57	2,905 42	"	"	"	"	2,905 42
	Guerre	24,233 24	750,468 88	"	774,702 12	772,503 30	2,198 82	891 98	"	891 98	"	2,198 82
	Marine	148,464 76	79,301 13	"	227,765 89	227,765 89	"	279 11	"	279 11	"	"
	Finances	"	15,129 82	"	15,129 82	13,067 05	2,062 77	372 30	"	2,251 57	"	183 50
		381,732 76	1,069,618 58	438 63	1,450,912 71	1,339,207 28	111,705 43	1,767 86	"	37,579 82	"	75,893 47
			1,069,179 95									

OBSERVATIONS.

(a) Voir page 319 du compte de l'année 1833.

(b) Le montant des créances frappées de déchéance ne peut pas être encore exactement déterminé pour le plus grand nombre des ministères, attendu que la loi du 29 janvier 1831 accorde aux créanciers domiciliés hors du territoire européen un délai qui n'expire que le 31 décembre 1835, et qu'elle contient, en outre, une réserve à l'égard des créanciers qui ont rempli les formalités prescrites pour mettre l'administration en demeure.

Néanmoins on peut considérer le reste à payer au 1er janvier 1835 sur les exercices 1830 et antérieurs comme exprimant en presque totalité une dette dont le trésor demeure réellement affranchi, aux termes des dispositions de la même loi.

SUITE DU COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Suite des EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS.

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835, sur les Exercices 1830 et antérieurs.*

MINISTÈRES ET EXERCICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1834. CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de chaque exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834	RESTE À PAYER au 1er janvier 1834. (a)	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834. NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chap. spécial des dépenses des exercices clos.)	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance. (Art. 9 de la loi du 29 janvier 1831.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
Exercice 1827. (Loi de règlement du 26 juillet 1829.)	Justice et cultes — Justice	2,914 76	"	"	2,914 76	1,042 69	1,872 07	"	"	"	"	1,872 07	(a) Voir pages 321 et 323 du Compte de l'année 1833.
	Justice et cultes — Cultes	67,105 96	74,656 36	"	141,762 32	110,381 25	31,381 07	17 70	"	70 64	"	31,328 13	
	Affaires étrangères	"	19,421 64	"	19,421 64	19,421 64	"	366 66	"	366 66	"	"	
	Instruction publique	605 50	"	"	605 50	"	605 50	"	"	"	"	605 50	
	Intérieur et travaux publics	127,961 83	176,523 89	"	304,485 72	215,073 97	89,411 75	185 58	"	629 76	"	88,967 57	
	Commerce	15,291 60	54,366 42	"	69,658 02	55,748 12	13,909 90	4,934 63	"	4,934 63	"	13,909 90	
	Guerre	5,244 69	1,063,060 43	"	1,068,305 12	1,068,241 25	63 87	4,002 03	"	4,002 03	"	63 87	
	Marine	138,544 09	201,722 61	"	340,266 70	340,184 74	81 96	744 20	"	744 20	"	81 96	
	Finances	"	18,248 34	"	18,248 34	18,172 42	75 92	1,059 75	"	914 67	"	221 00	
		357,668 43	1,607,999 69	"	1,965,668 12	1,828,266 08	137,402 04	11,310 55	"	11,662 59	"	137,050 00	
Exercice 1828. (Loi de règlement du 29 janvier 1831.)	Justice et cultes — Justice	2,921 58	"	"	2,921 58	1,097 68	1,823 90	"	"	"	"	1,823 90	
	Justice et cultes — Cultes	105,780 59	33,955 51	"	139,736 10	115,580 37	24,155 73	17 70	"	95 07	"	24,078 36	
	Affaires étrangères	"	73,888 39	"	73,888 39	73,888 39	"	"	"	"	"	"	
	Instruction publique	50 00	"	"	50 00	"	50 00	"	"	"	"	50 00	
	Intérieur et travaux publics	33,524 71	148,837 17	"	182,361 88	178,168 86	4,193 02	115 55	"	940 76	"	3,367 81	
	Commerce	14,060 87	29,473 41	"	43,534 28	37,721 45	5,812 83	"	"	66 27	"	5,746 56	
	Guerre	26,760 65	1,057,521 60	"	1,084,282 25	1,083,222 97	1,059 28	1,595 36	"	1,661 56	"	993 58	
	Marine	640,523 86	101,999 84	"	742,523 70	742,523 70	"	5,445 15	"	5,445 15	"	"	
	Finances	14,797 12	26,476 56	"	41,273 68	39,411 02	1,862 66	28,628 71	"	28,772 27	"	1,719 10	
		838,419 38	1,472,152 48	"	2,310,571 86	2,271,614 44	38,957 42	35,802 97	"	36,981 08	"	37,779 31	
Exercice 1829. (Loi de règlement du 31 janvier 1833.)	Justice et cultes — Justice	3,313 69	"	"	3,313 69	1,083 39	2,230 30	"	"	"	"	2,230 30	
	Justice et cultes — Cultes	110,344 57	220,814 63	"	331,159 20	300,527 31	30,631 89	11,659 64	"	12,505 65	"	29,785 88	
	Affaires étrangères	540 33	39,955 77	21 95	40,474 15	40,474 15	"	1,302 00	"	"	"	1,302 00	
	Instruction publique	304 63	296 85	"	601 48	296 85	304 63	"	"	"	"	304 63	
	Intérieur et travaux publics	231,759 59	374,449 90	24 75	606,184 74	359,784 55	246,400 19	2,478 85	"	61,832 10	"	187,046 94	
	Commerce	32,776 16	31,155 66	"	63,931 82	50,040 86	13,890 96	484 58	"	5,855 25	"	8,520 29	
	Guerre	124,010 62	432,210 04	"	556,220 66	552,999 54	3,221 12	1,519 59	"	1,606 59	"	3,134 12	
	Marine	696,186 95	28,046 76	100,145 00	624,088 71	561,127 89	62,960 82	"	"	7,362 97	"	55,597 85	
	Finances	90,407 40	26,927 01	"	117,334 41	52,107 61	65,226 80	207,979 38	"	39,853 54	"	233,352 64	
		1,289,643 94	1,153,856 62	100,191 70	2,343,308 86	1,918,442 15	424,866 71	225,424 04	"	129,016 10	"	521,274 65	
			1,053,664 92										
Exercice 1830. (Loi de règlement du 24 avril 1833.)	Justice et cultes — Justice	9,235 76	"	"	9,235 76	938 51	8,297 25	"	"	"	"	8,297 25	
	Justice et cultes — Cultes	105,683 67	123,599 17	"	229,282 84	183,809 13	45,473 71	632 56	"	18,580 59	"	27,525 68	
	Affaires étrangères	1,900 00	24,103 55	1,900 00	24,103 55	24,103 55	"	5,052 48	"	1,675 28	"	3,377 20	
	Instruction publique	4,071 51	"	"	4,071 51	298 76	3,772 75	"	"	"	"	3,772 75	
	Intérieur et travaux publics	106,268 25	318,134 55	"	424,402 80	362,061 61	62,341 19	5,564 14	"	15,054 11	"	52,851 22	
	Commerce	45,638 42	44,210 84	"	89,849 26	61,301 57	28,547 69	16,571 76	"	26,250 47	"	18,868 98	
	Guerre	552,113 17	304,290 35	"	856,403 52	792,167 10	64,236 42	156,186 88	"	181,049 35	"	39,373 95	
	Marine	779,390 95	171,465 34	"	950,856 29	950,856 29	"	18,331 47	"	18,331 47	"	"	
	Finances	75,532 32	23,063 15	"	98,595 47	36,391 81	62,203 66	357,056 03	"	62,235 12	"	357,034 57	
		1,679,834 05	1,008,866 95	1,900 00	2,686,801 00	2,411,928 33	274,872 67	559,405 32	"	323,176 39	"	511,101 60	
			1,006,966 95										

SUITE DU COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Suite des EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS.

Récapitulation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835, sur les Exercices 1830 et antérieurs.

MINISTÈRES ET EXERCICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.				RESTE À PAYER au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de chaque exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janv. 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance. (Art. 9 de la loi du 29 janvier 1831.)		
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.												
Justice et cultes — Justice	37,304 32	407 24	808 83	36,902 73	9,411 66	27,491 07	"	"	"	"	27,491 07	(a) Voir l'observation page 313.
Justice et cultes — Cultes	822,862 92	793,057 17	779 55	1,615,140 54	1,307,900 10	307,240 44	12,711 07	"	31,921 46	"	288,030 05	
Affaires étrangères	21,200 29	321,432 49	6,786 12	335,846 66	330,164 01	5,682 65	6,721 14	"	2,041 94	"	10,361 85	
Instruction publique	8,721 54	15,199 60	"	23,921 14	18,910 31	5,010 83	"	"	"	"	5,010 83	
Intérieur et travaux publics	770,682 92	1,636,812 53	1,298 69	2,406,196 76	1,851,355 20	554,841 56	0,456 00	"	135,002 64	"	450,294 92	
Commerce	252,219 67	191,173 88	"	443,393 55	368,320 44	75,073 11	21,990 97	"	37,106 62	"	59,957 46	
Guerre	3,517,152 65	7,467,520 98	"	10,984,673 63	10,906,596 54	78,077 09	173,029 38	"	198,044 55	"	53,061 92	
Marine	4,605,642 23	877,630 50	469,860 15	5,013,412 58	4,950,369 80	63,042 78	24,946 45	"	32,309 42	"	55,679 81	
Finances	192,433 84	134,699 43	"	327,133 27	193,046 58	134,086 69	598,100 50	"	137,285 48	"	594,901 71	
	10,228,220 38	11,437,933 82	479,533 34	21,186,620 86	19,936,074 64	1,250,546 22	867,955 51	"	573,712 11	" (a)	1,544,789 62 (a)	
		10,958,400 48										
RÉCAPITULATION PAR EXERCICE.												
Exercices 1823 et antérieurs	3,944,552 50	4,201,160 96	192,609 48	7,953,103 98	7,801,786 37	151,317 61	29,928 97	"	32,042 04	"	(a) 149,204 54	
1824	1,129,697 47	564,221 53	9,941 19	1,683,977 81	1,614,175 53	69,802 28	1,142 23	"	1,139 23	"	69,805 28	
1825	606,671 85	360,057 01	174,452 34	792,276 52	750,654 46	41,622 06	3,173 57	"	2,114 86	"	42,680 77	
1826	381,732 76	1,069,618 58	438 63	1,450,912 71	1,339,207 28	111,705 43	1,767 86	"	37,579 82	"	75,893 47	
1827	357,668 43	1,607,999 69	"	1,965,668 12	1,828,266 08	137,402 04	11,310 55	"	11,662 59	"	137,050 00	
1828	838,419 38	1,472,152 48	"	2,310,571 86	2,271,614 44	38,957 42	35,802 97	"	36,981 08	"	37,779 31	
1829	1,289,643 94	1,153,856 62	100,191 70	2,343,308 86	1,918,442 15	424,866 71	225,424 04	"	129,016 10	"	521,274 65	
1830	1,679,835 05	1,008,866 95	1,900 00	2,686,801 00	2,411,928 33	274,872 67	559,405 32	"	323,176 39	"	511,101 60	
	10,228,221 38	11,437,933 82	479,533 34	21,186,620 86	19,936,074 64	1,250,546 22	867,955 51	"	573,712 11	" (a)	1,544,789 62 (a)	
		10,958,400 48										

SUITE DU COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Suite des EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS.

Indication des Exercices courants sur lesquels ont été imputés les payements effectués depuis la clôture de chacun des Exercices 1830 et antérieurs jusqu'au 1er Janvier 1835.

MINISTÈRES ET EXERCICES que CONCERNENT LES DÉPENSES.	EXERCICES COURANTS SUR LESQUELS LES PAYEMENTS DES DÉPENSES DES EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS ONT ÉTÉ IMPUTÉS.												TOTAL des PAYEMENTS effectués sur les exercices courants.	OBSERVATIONS.
	1823 et antérieurs.	1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.		
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.														
Justice et cultes — Justice	577 22	1,107 35	1,186 72	722 26	1,254 61	1,180 48	714 25	1,010 24	1,540 75	117 78	"	"	9,411 66	
Justice et cultes — Cultes	"	18,038 41	79,318 71	207,502 24	126,762 51	139,909 96	64,453 55	259,174 07	338,128 01	52,668 68	21,943 96	31,921 46	1,339,821 56	
Affaires étrangères	25,526 15	74,060 61	25,071 16	"	37,917 46	25,210 19	66,257 51	45,117 38	19,212 49	11,791 06	"	2,041 94	332,205 95	
Instruction publique	"	"	"	18,152 20	162 50	"	"	296 85	218 76	80 00	"	"	18,910 31	
Intérieur, commerce et travaux publics	"	277,853 60	153,219 16	77,555 56	129,500 59	176,309 98	206,994 12	261,642 43	319,939 80	576,386 95	40,273 45	272,109 26	2,391,784 90	
Guerre	"	4,018,427 64	1,719,015 51	484,993 39	154,020 68	1,878,855 50	1,260,250 65	580,627 61	620,478 82	189,926 74	"	198,044 55	11,104,641 09	
Marine	819,368 51	564,861 77	388,328 76	250,114 88	257,532 19	254,670 27	721,251 37	656,586 00	958,255 28	79,400 77	"	32,309 42	4,982,679 22	
Finances	"	"	"	"	"	18,085 99	41,226 96	46,588 43	36,983 13	46,047 43	4,114 64	137,285 48	330,332 06	
	845,471 88	4,954,349 38	2,366,140 02	1,039,040 53	707,150 54	2,494,222 37	2,361,148 41	1,851,043 01	2,294,757 04	956,419 41	66,332 05	573,712 11	20,509,786 75	
RÉCAPITULATION PAR EXERCICE.														
Exercices 1823 et antérieurs	845,471 88	4,954,349 38	1,258,935 41	164,156 97	166,499 01	305,148 98	77,473 57	12,225 26	5,525 94	11,939 97	60 00	32,042 04	7,833,828 41	
——— 1824	"	"	1,107,204 61	343,562 46	74,819 24	58,966 66	7,800 85	2,577 00	13,695 95	4,865 00	683 76	1,139 23	1,615,314 76	
——— 1825	"	"	"	531,321 10	136,311 41	54,037 27	10,489 59	10,232 01	5,789 53	2,473 55	"	2,114 86	752,769 32	
——— 1826	"	"	"	"	329,520 88	824,540 38	92,005 98	77,084 48	3,971 57	11,338 41	745 58	37,579 82	1,376,787 10	
——— 1827	"	"	"	"	"	1,251,529 08	405,477 85	105,107 83	36,063 72	5,382 81	24,704 79	11,662 59	1,839,928 67	
——— 1828	"	"	"	"	"	"	1,767,900 57	363,743 35	95,058 59	30,612 19	14,299 74	36,981 08	2,308,595 52	
——— 1829	"	"	"	"	"	"	"	1,280,073 08	459,415 19	165,728 54	13,225 34	129,016 10	2,047,458 25	
——— 1830	"	"	"	"	"	"	"	"	1,675,236 55	724,078 94	12,612 84	323,176 39	2,735,104 72	
	845,471 88	4,954,349 38	2,366,140 02	1,039,040 53	707,150 54	2,494,222 37	2,361,148 41	1,851,043 01	2,294,757 04	956,419 41	66,332 05	573,712 11	20,509,786 75	

Payements effectués antérieurement au 1er janvier 1834	19,936,074 64
Pendant l'année 1834	573,712 11
	20,509,786 75

Suite du COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1831. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1835.

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. 1834.			RESTE À PAYER au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE A PAYER au 1er janvier 1834. (a)	NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chap. spécial des dépenses des exercices clos.)		
JUSTICE ET CULTES.											(a) Voir page 323 du compte de 1833.
SERVICE DE LA JUSTICE.											
Cour de cassation	285 83	"	"	285 83	"	285 83	"	"	"	285 83	
Cours royales	634 97	"	"	634 97	91 46	543 51	"	"	"	543 51	
Tribunaux de première instance	2,139 38	"	"	2,139 38	"	2,139 38	"	"	"	2 139 38	
Tribunaux de commerce	48 85	"	"	48 85	"	48 85	"	"	"	48 85	
Tribunaux de police	451 40	"	"	451 40	"	451 40	"	"	"	451 40	
Justice de paix	1,955 43	"	"	1,955 43	166 86	1,788 57	"	"	43 56	1,745 01	
	5,515 86	"	"	5,515 86	258 32	5,257 54	"	"	43 56	5,213 98	
SERVICE DES CULTES.											
Traitements et indemnités fixes du clergé	16,891 42	2,304 82	"	19,196 24	3,696 67	15,499 57	817 00	"	6,011 97	10,304 60	
Dépenses diocésaines	111,356 56	2,048 09	"	113,404 65	42,360 75	71,043 90	332 38	"	21,595 27	49,781 01	
Secours	11,423 65	"	"	11,423 65	1,120 00	10,303 65	"	"	1,000 00	9,303 65	
Dépenses diverses	1,500 00	"	"	1,500 00	1,500 00	"	"	"	"	"	
Dépenses des cultes protestants	208 85	40 00	"	248 85	240 00	8 85	"	"	"	8 85	
Dépenses du culte israélite	491 97	"	"	491 97	"	491 97	"	"	"	491 97	
	141,872 45	4,392 91	"	146,265 36	48,917 42	97,347 94	1,149 38	"	28,607 24	69,890 08	
RÉCAPITULATION.											
Service de la justice	5,515 86	"	"	5,515 86	258 32	5,257 54	"	"	43 56	5,213 98	
Service des cultes	141,872 45	4,392 91	"	146,265 36	48,917 42	97,347 94	1,149 38	"	28,607 24	69,890 08	
	147,388 31	4,392 91	"	151,781 22	49,175 74	102,605 48	1,149 38	"	28,650 80	75,104 06	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
Administration centrale. (Matériel.)	"	378 00	"	378 00	378 00	"	"	"	"	"	
Traitements des agents politiques et consulaires	409 02	26,577 77	"	26,986 79	26,986 79	"	250 00	"	250 00	"	
Frais de voyages et de courriers	"	65,710 14	"	65,710 14	65,710 14	"	"	"	"	"	
Frais de service	1,062 25	35,370 86	"	36,433 11	35,995 86	437 25	5,560 00	"	5,560 00	437 25	
Indemnités et secours	103 89	"	103 89	"	"	"	"	"	"	"	
Présents diplomatiques	"	300 00	"	300 00	300 00	"	"	"	"	"	
Dépenses imprévues	47 20	"	"	47 20	"	47 20	"	"	"	47 20	
	1,622 36	128,336 77	103 89	129,855 24	129,370 79	484 45	5,810 00	"	5,810 00	484 45	
		128,232 88									
INSTRUCTION PUBLIQUE.											
Dépenses fixes des colléges royaux	50 00	"	"	50 00	"	50 00	"	"	"	50 00	
Bourses royales et dépenses diverses	287 00	"	"	287 00	287 00	"	"	"	"	"	
Encouragements à l'instruction primaire	6,552 16	200 00	"	6,752 16	475 14	6,277 02	"	"	1,077 39	5,199 63	
Établissements scientifiques et littéraires	1,956 67	"	"	1,956 67	"	1,956 67	"	"	"	1,956 67	
Encouragements et souscriptions	334 00	9,000 00	"	9,334 00	9,000 00	334 00	"	"	"	334 00	
	9,179 83	9,200 00	"	18,379 83	9,762 14	8,617 69	"	"	1,077 39	7,540 30	

Suite du COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1831. (Loi de règlement du 4 Mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.			RESTE A PAYER au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE A PAYER au 1er janvier 1834. (a)	NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chap. spécial des dépenses des exercices clos.)		
INTÉRIEUR ET TRAVAUX PUBLICS.											
Matériel et dépenses diverses des bureaux	4,080 17	"	"	4,080 17	4,080 17	"	"	"	"	"	(a) Voir page 23 du Compte de 1833.
Administration des gardes nationales	"	"	"	"	"	"	40 00	"	40 00	"	
Travaux de routes, ponts, navigation, ports maritimes	32,280 20	6,396 77	"	38,676 97	24,513 25	14,163 72	731 30	"	14,561 84	333 18	
Charges du personnel du corps des ponts et chaussées	1,137 95	"	"	1,137 95	1,041 70	96 25	"	"	"	96 25	
Contributions du Trésor pour travaux sur fonds particuliers	2,989 59	"	"	2,989 59	1,739 78	1,249 81	422 26	"	271 80	1,400 27	
Travaux d'entretien des bâtiments	1,789 29	1,670 00	"	3,459 29	2,310 00	1,149 29	"	"	16 33	1,132 96	
——— d'intérêt général dans les départements	"	25,937 86	"	25,937 86	2,277 72	23,660 14	"	"	23,660 14	"	
Chambre des députés	15,796 27	155,006 78	"	170,803 05	140,917 73	29,885 32	"	"	"	29,885 32	
Travaux d'achèvement et d'agrandissement	17,177 27	12,712 39	"	29,889 66	12,698 71	17,190 95	"	"	4,189 90	13,001 05	
Maisons centrales de détention	1,132 63	4,366 17	"	5,498 80	"	5,498 80	"	"	"	5,498 80	
Établissements scientifiques et littéraires	1,552 77	"	"	1,552 77	"	1,552 77	"	"	"	1,552 77	
——— des beaux arts, monuments	120 00	"	"	120 00	"	120 00	"	"	"	120 00	
Encouragements et souscriptions	762 00	825 00	"	1,587 00	762 00	825 00	"	"	"	825 00	
Mesures sanitaires	475 60	2,985 48	"	3,461 08	3,447 53	13 55	"	"	10 55	3 00	
Secours généraux aux bureaux de bienfaisance, etc	6,958 96	"	"	6,958 96	"	6,958 96	"	"	"	6,958 96	
Continuation des canaux	10,179 18	1,305 59	"	11,484 77	"	11,484 77	"	"	6,352 30	5,132 47	
Ateliers de charité	1,860 00	"	"	1,860 00	"	1,860 00	"	"	250 00	1,610 00	
Dépenses relatives aux cérémonies des journées de juillet	1 50	"	"	1 50	"	1 50	"	"	"	1 50	
Indemnités et secours à titre de récompense nationale	1,856 00	"	1,500 00	356 00	"	356 00	"	"	356 00	"	
Secours aux étrangers réfugiés	1,562 50	9,727 95	"	11,290 45	9,217 62	2,072 83	17 50	"	510 33	1,580 00	
Indemnités pour dommage aux propriétés pendant les journées de juillet	2,679 90	"	"	2,679 90	"	2,679 90	"	"	700 00	1,979 90	
	104,391 78	220,933 99	1,500 00	323,825 77	203,006 21	120,819 56	1,211 06	"	50,919 19	71,111 43	
		219,433 99									
COMMERCE.											
Haras, dépôts d'étalons, etc	900 00	450 00	"	1,350 00	750 00	600 00	"	"	"	600 00	
Primes pour pêches maritimes	395 28	"	"	395 28	139 80	255 48	"	"	255 48	"	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	"	"	"	"	"	"	2,791 58	"	2,791 58	"	
Service de la vérification des poids et mesures	12,962 10	18,789 51	"	31,751 61	15,485 34	16,266 27	12,197 45	"	21,404 75	7,058 97	
Établissements d'utilité publique	4 16	104 40	"	108 56	"	108 56	"	"	"	108 56	
	14,261 54	19,343 91	"	33,605 45	16,375 14	17,230 31	14,989 03	"	24,451 81	7,787 53	
GUERRE.											
Recrutement	747 00	1,609 70	"	2,356 70	2,134 70	222 00	"	"	3 00	219 00	
Justice militaire	15 00	"	"	15 00	"	15 00	291 00	"	291 00	15 00	
Solde et entretien des troupes	392,172 65	71,397 77	"	463,570 42	75,947 99	387,622 43	56,668 75	"	443,138 45	1,152 73	
Lits militaires	11,713 97	30,209 87	"	41,923 84	40,535 11	1,388 73	14,934 97	"	16,058 03	265 67	
Remontes	45 83	"	"	45 83	"	45 83	"	"	"	45 83	
Matériel de l'artillerie	3,248 96	48,396 21	"	51,645 17	51,357 52	287 65	4,681 04	"	4,956 69	12 00	
Matériel du génie	11,082 89	3,196 87	"	14,279 76	13,365 45	914 31	14,415 30	"	14,416 59	913 02	
Écoles militaires	"	22 53	"	22 53	22 53	"	"	"	"	"	
Dépenses diverses et imprévues	"	2,580 00	"	2,580 00	2,580 00	"	2,716 64	"	125 00	2,591 64	
	419,026 30	157,412 95	"	576,439 25	185,943 30	390,495 95	93,707 70	"	478,988 76	5,214 89	

Suite du COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1831. (Loi de règlement du 4 Mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835.*

MINISTERES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.			RESTE A PAYER au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE A PAYER au 1er janvier 1834. (a)	NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chap. spécial des dépenses des exercices clos.)		
MARINE.											
Solde	238,618 43	"	"	238,618 43	227,210 54	11,407 89	52,451 99	"	63,859 88	"	(a) Voir page 323 du Compte de 1833.
Hôpitaux	1,583 30	2,911 82	"	4,495 12	4,495 12	"	323 41	"	323 41	"	
Vivres	22,750 30	"	"	22,750 30	18,087 77	4,662 53	2,166 00	"	6,828 53	"	
Constructions, armements, etc	22,282 36	"	"	22,282 36	19,539 82	2,742 54	7,165 99	"	9,908 53	"	
Artillerie	7,059 38	"	"	7,059 38	3,873 71	3,185 67	"	"	2,985 79	199 88	
Travaux hydrauliques, etc	4,822 85	"	"	4,822 85	1,050 48	3,772 37	"	"	"	3,772 37	
Transports par mer	198 24	"	"	198 24	123 00	75 24	"	"	"	75 24	
Chiourmes	37 51	"	"	37 51	37 51	"	"	"	"	"	
Dépenses diverses	7,862 76	1,687 58	"	9,550 34	9,550 34	"	2,053 51	"	2,053 51	"	
Colonies	165,019 72	4,731 12	"	169,780 84	169,780 84	"	1,200 00	"	1,200 00	"	
	470,264 85	9,330 52	"	479,595 37	453,749 13	25,846 24	65,360 90	"	87,159 65	4,017 49	
FINANCES.											
Rentes 5 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	203,819 80	"	76,970 50	126,849 30	
——— 4 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	855 00	"	"	855 00	
Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	2,721 25	"	855 00	1,866 25	
——— de cautionnements	"	"	"	"	"	"	211,800 02	"	"	211,800 02	
Subvention aux fonds de retraite	6,973 14	"	"	6,973 14	2,969 25	4,003 89	"	"	"	4,003 89	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	217,130 37	"	"	217,130 37	6,026 29	211,104 08	"	"	"	211,104 08	
Dettes de l'ancienne liste civile	39,626 03	"	"	39,626 03	"	39,626 03	"	"	"	39,626 03	
Administration centrale. (Personnel.)	1,177 71	"	"	1,177 71	"	1,177 71	"	"	"	1,177 71	
——— (Matériel et dépenses diverses.)	30 00	2,687 04	"	2,717 04	2,717 04	"	"	"	"	"	
Frais de liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés.	66 66	"	"	66 66	"	66 66	"	"	"	66 66	
Frais de liquidation de l'indemnité accordée aux anciens colons de Saint-Domingue.	500 00	"	"	500 00	300 00	200 00	"	"	"	200 00	
Contributions directes. (Service administratif dans les départements.)	"	15,878 99	"	15,878 99	12,572 65	3,306 34	"	"	3,306 34	"	
——— (Perception dans les départements.)	"	1,354 61	"	1,354 61	1,354 61	"	"	"	"	"	
Enregistrement et domaines. (Service administratif et de perception.)	5,297 12	439 47	"	5,736 59	3,078 18	2,658 41	1,002 92	"	3,298 98	362 35	
——— (Timbre.)	113 22	"	"	113 22	89 71	23 51	"	"	"	23 51	
Forêts. (Service administratif.)	"	8,284 93	"	8,284 93	8,284 93	"	1,136 12	"	545 78	590 34	
——— (Avances recouvrables	"	7,020 34	"	7,020 34	7,020 34	"	4,648 02	"	2,741 69	1,906 33	
——— (Frais d'aliénation.)	"	37,750 02	"	37,750 02	37,750 02	"	3,318 43	"	"	3,318 43	
Douanes. (Service administratif et de perception.)	"	"	"	"	"	"	100 00	"	100 00	"	
Tabacs. (Matériel.)	"	243 23	"	243 23	"	243 23	1,243 85	"	1,487 08	"	
Contributions indirectes. (Service administratif et de perception.)	"	"	"	"	"	"	381 07	"	381 07	"	
Postes. (Service administratif et de perception.)	7,264 79	"	"	7,264 79	6,687 51	577 28	34 73	"	261 86	350 15	
——— (Transport des dépêches.)	1,755 87	"	"	1,755 87	1,191 75	564 12	"	"	248 87	315 25	
——— (Service rural.)	1,038 50	"	"	1,038 50	153 67	884 83	"	"	35 25	849 58	
Salines et mines de sel de l'Est	611 02	"	"	611 02	"	611 02	"	"	"	611 02	
Restitutions et non-valeurs sur contributions directes	"	"	"	"	"	"	5,520 43	"	4,457 43	1,063 00	
	281,584 43	73,658 63	"	355,243 06	90,195 95	265,047 11	436,581 64	"	94,689 85	606,938 90	

Suite du COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1831. (Loi de règlement du 4 Mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835.*

MINISTÈRES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.			RESTE A PAYER au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE A PAYER au 1er janvier 1834. (a)	NOUVELLES créances dont l'admision a été autorisée par des crédits additionnels.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chap. spécial des dépenses des exercices clos.)		
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.											
Justice et cultes	147,388 31	4,392 91	"	151,781 22	49,175 74	102,605 48	1,149 38	"	28,650 80	75,104 06	(a) Voir page 323 du Compte des finances de l'année 1833.
Affaires étrangères	1,622 36	128,336 77	103 89	129,855 24	129,370 79	484 45	5,810 00	"	5,810 00	484 45	
Instruction publique	9,179 83	9,200 00	"	18,379 83	9,762 14	8,617 69	"	"	1,077 39	7,540 30	
Intérieur et travaux publics	104,391 78	220,933 99	1,500 00	323,825 77	203,006 21	120,819 56	1,211 06	"	50,919 19	71,111 43	
Commerce	14,261 54	19,343 91	"	33,605 45	16,375 14	17,230 31	14,989 03	"	24,451 81	7,767 53	
Guerre	419,026 30	157,412 95	"	576,439 25	185,943 30	390,495 95	93,707 70	"	478,988 76	5,214 89	
Marine	470,264 85	9,330 52	"	479,595 37	453,749 13	25,846 24	65,360 90	"	87,159 65	4,047 49	
Finances	281,584 43	73,658 63	"	355,243 06	90,195 95	265,047 11	436,581 64	"	94,689 85	606,938 90	
	1,447,719 40	622,609 68	1,603 89	2,068,725 19	1,137,578 40	931,146 79	618,809 71	"	771,747 45	778,209 05	
		621,005 79									

Indication des Exercices courants sur lesquels ont été imputés les Payements effectués depuis la clôture de l'Exercice, jusqu'au 1er Janvier 1835.

MINISTÈRES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1832.	1833.	1834.	TOTAL.
Justice et cultes	45,189 24	3,986 50	28,650 80	77,826 54
Affaires étrangères	129,370 79	"	5,810 00	135,180 79
Instruction publique	"	9,762 14	1,077 39	10,839 53
Intérieur et travaux publics	"	203,006 21	50,919 19	253,925 40
Commerce	2,985 48	13,389 66	24,451 81	40,826 95
Guerre	185,943 30	"	478,988 76	664,932 06
Marine	453,749 13	"	87,159 65	540,908 78
Finances	73,221 88	16,974 07	94,689 85	184,885 80
	890,459 82	247,118 58	771,747 45	1,909,325 85

Payements effectués antérieurement au 1er janvier 1834	1,137,578 40
——— pendant l'année 1834	771,747 45
	1,909,325 85

Suite du COMPTE DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1832. (Loi de règlement proposée.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835.

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.			RESTE A PAYER au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE A PAYER au 1er janvier 1834. (a)	NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chap. spécial des dépenses des exercices clos.)		
JUSTICE ET CULTES.											
SERVICE DE LA JUSTICE.											
Cour de cassation	35 00	"	"	35 00	"	35 00	"	"	"	35 00	(a) Voir page 323 du Compte de 1833.
Cours royales	550 30	"	"	550 30	"	550 30	"	"	214 85	335 45	
Cours d'assises	45 00	"	"	45 00	"	45 00	"	"	"	45 00	
Tribunaux de première instance	2,808 40	"	"	2,808 40	"	2,808 40	"	"	71 25	2,737 15	
Tribunaux de commerce	137 78	"	"	137 78	"	137 78	"	"	13 34	124 44	
Tribunaux de police	6 93	"	"	6 93	"	6 93	"	"	"	6 93	
Justices de paix	2,696 72	"	"	2,696 72	"	2,696 72	"	"	419 42	2,277 30	
Secours temporaires à d'anciens magistrats, à leurs veuves, orphelins, etc.	190 13	"	"	190 13	"	190 13	"	"	"	190 13	
	6,470 26	"	"	6,470 26	"	6,470 26	"	"	718 86	5,751 40	
SERVICE DES CULTES.											
Traitements et indemnités fixes du clergé	19,357 90	15 55	"	19,373 45	"	19,373 45	1,441 44	"	5,500 84	15,314 05	
Dépenses diocésaines	23,334 29	1,000 30	"	24,334 59	1,095 59	23,239 00	35,021 27	"	45,825 10	12,435 17	
Secours	7,251 60	"	"	7,251 60	"	7,251 60	"	"	1,840 00	5,411 60	
Dépenses des cultes protestants	1,379 99	"	"	1,379 99	"	1,379 99	"	"	1,356 66	23 33	
Dépenses du culte israélite	38 87	"	"	38 87	"	38 87	"	"	"	38 87	
	51,362 65	1,015 85	"	52,378 50	1,095 59	51,282 91	36,462 71	"	54,522 60	33,223 02	
RÉCAPITULATION.											
Service de la justice	6,470 26	"	"	6,470 26	"	6,470 26	"	"	718 86	5,751 40	
Services des cultes	51,362 65	1,015 85	"	52,378 50	1,095 59	51,282 91	36,462 71	"	54,522 60	33,223 02	
	57,832 91	1,015 85	"	58,848 76	1,095 59	57,753 17	36,462 71	"	55,241 46	38,974 42	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
Traitements des agents politiques et consulaires	"	"	"	"	"	"	1,302 77	"	1,302 77	"	
Frais de voyages et courriers	"	"	"	"	"	"	3,231 41	"	3,231 41	"	
Frais de service	250 00	"	"	250 00	"	250 00	9,537 34	"	9,787 34	"	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	"	"	"	"	"	"	3,902 50	"	3,902 50	"	
	250 00	"	"	250 00	"	250 00	17,974 02	"	18,224 02	"	
INSTRUCTION PUBLIQUE.											
Instruction primaire	3,441 17	"	"	3,441 17	"	3,441 17	"	"	1,270 00	2,171 17	
Encouragements et souscriptions	"	4,000 00	"	4,000 00	"	4,000 00	"	"	"	4,000 00	
	3,441 17	4,000 00	"	7,441 17	"	7,441 17	"	"	1,270 00	6,171 17	

Suite du COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1832. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.			RESTE À PAYER au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1834. (a)	NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chap. spécial des dépenses des exercices clos.)		
INTÉRIEUR ET TRAVAUX PUBLICS.											(a) Voir page 323 du Compte de 1833.
Traitements du ministre et de l'administration centrale	583 31	"	"	583 31	"	583 31	"	"	541 64	41 67	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	232 08	"	"	232 08	"	232 08	"	"	232 08	"	
Matériel et dépenses diverses des bureaux	274 50	"	"	274 50	"	274 50	"	"	272 45	2 05	
Administration des gardes nationales	"	"	"	"	"	"	2,649 50	"	2,587 50	62 00	
Routes royales, ponts, navigation, ports maritimes et secours particuliers	28,083 53	"	"	28,083 53	"	22,083 53	458 17	"	22,080 42	6,461 28	
Personnel du corps des ponts et chaussées	863 97	"	"	863 97	"	863 97	"	"	"	863 97	
Contributions pour travaux sur fonds particuliers	1,346 12	"	"	1,346 12	"	1,346 12	1,895 28	"	216 48	3,024 92	
Entretien des bâtiments et édifices publics	39,161 57	"	"	39,161 57	"	39,161 57	"	"	38,421 02	740 55	
Nouvelle salle de la Chambre des députés	"	"	"	"	"	"	131,086 43	"	131,086 43	"	
Établissements des beaux arts	"	"	"	"	"	"	150 00	"	150 00	"	
Achèvement des monuments et édifices de la capitale	170 90	"	"	170 90	"	170 90	"	"	115 95	54 95	
Construction de maisons de détention	32,035 71	"	"	32,035 71	"	32,035 71	1,467 57	"	1,346 81	32,156 47	
Travaux d'intérêt général dans les départements	10,000 00	"	"	10,000 00	"	10,000 00	"	"	"	10,000 00	
Établissements scientifiques et littéraires	100 00	"	"	100 00	"	100 00	"	"	"	100 00	
Encouragements et souscriptions	250 00	"	"	250 00	"	250 00	"	"	"	250 00	
Achèvement de l'arc de triomphe de l'Étoile, du monument de la Madeleine, etc.	846 93	"	"	846 93	"	846 93	"	"	"	846 93	
Canaux et navigation, supplément au fonds d'emprunt	27,372 33	"	"	27,372 33	"	27,372 33	"	"	4.141 33	23,231 00	
Secours aux étrangers réfugiés	"	"	"	"	"	"	67 15	"	67 15	"	
Dépenses des services civils de l'occupation en Alger	265 35	"	"	265 35	"	265 35	"	"	265 35	"	
Besoins d'intérêt général et imprévus	7,206 58	"	"	7,206 58	"	7,206 58	"	"	5,550 00	1,656 58	
Acquisition du gymnase de Versailles	546 00	"	"	546 00	"	546 00	"	"	"	546 00	
Service sanitaire et épidémies	3 00	"	"	3 00	"	3 00	2,343 10	"	316 77	2,029 33	
	149,341 88	"	"	149,341 88	"	149,341 88	140,117 20	"	207,391 38	82,067 70	
COMMERCE.											
Haras, dépôts d'étalons et primes	50 00	"	"	50 00	"	50 00	"	"	50 00	"	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	300 00	"	"	300 00	"	300 00	"	"	"	300 00	
Encouragements aux pêches maritimes	"	"	"	"	"	"	420 00	"	420 00	"	
Service de la vérification des poids et mesures	14,620 92	"	"	14,620 92	"	14,620 92	9,756 90	"	22,789 79	1,588 03	
Service sanitaire et épidémies	18 00	"	"	18 00	"	18 00	"	"	18 00	"	
Établissements thermaux	64 49	"	"	64 49	"	64 49	"	"	64 49	"	
	15,053 41	"	"	15,053 41	"	15,053 41	10,176 90	"	23,342 28	1,888 03	

Suite du COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1832. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.			RESTE A PAYER au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE A PAYER au 1er janvier 1834. (a)	NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chap. spécial des dépenses des exercices clos.)		
GUERRE.											
Administration centrale (matériel)	3,431 13	"	"	3,431 13	"	3,431 13	"	"	"	3,431 13	(a) Voir page 323 du Compte de 1833.
Recrutement	171 00	"	"	171 00	"	171 00	129 65	"	147 65	153 00	
Solde et entretien des troupes	23,740 86	"	"	23,740 86	"	23,740 86	61,172 61	"	74,856 22	10,057 25	
Justice militaire	1,960 59	"	"	1,960 59	"	1,960 59	28 00	"	1,988 59	"	
Remontes générales	594 25	"	"	594 25	"	594 25	"	"	390 00	204 25	
Matériel de l'artillerie	41,659 70	"	"	41,659 70	"	41,659 70	18,696 13	"	60,299 74	56 09	
Armement de la garde nationale	2,320 84	"	"	2,320 84	"	2,320 84	"	"	2,320 84	"	
Matériel du génie	83,016 95	"	"	83,016 95	"	83,016 95	21,705 79	"	98,979 47	5,743 27	
Dépenses diverses, imprévues et secrètes	1,225 35	"	"	1,225 35	"	1,225 35	400 00	"	1,522 75	102 60	
	158,120 67	"	"	158,120 67	"	158,120 67	102,132 18	"	240,505 26	19,747 59	
MARINE.											
Administration centrale (personnel et matériel)	17 50	"	"	17 50	"	17 50	"	"	"	17 50	
Solde à terre, solde à la mer et dépenses asssimilées à la solde	212,914 87	"	"	212,914 87	4,038 00	208,876 87	"	"	144,144 51	64,732 36	
Hôpitaux	11,528 84	"	"	11,528 84	2,000 00	9,528 84	1,116 06	"	10,644 90	"	
Vivres	44,488 87	"	"	44,488 87	3,408 11	41,080 76	607 36	"	41,688 12	"	
Constructions, armements et approvisionnements	47,182 05	"	"	47,182 05	2,065 93	45,116 12	983 79	"	46,099 91	"	
Artillerie	6,638 24	"	"	6,638 24	407 32	6,230 92	7,603 12	"	13,834 04	"	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,003 33	"	"	1,003 33	"	1,003 33	48 59	"	1,051 92	"	
Transports par mer	49 91	"	"	49 91	"	49 91	"	"	12 00	37 91	
Chiourmes	200 00	"	"	200 00	"	200 00	33 98	"	233 98	"	
Dépenses diverses	9,126 09	"	"	9,126 09	1,390 05	7,736 04	542 63	"	8,278 67	"	
Dépenses des services militaires aux colonies	34,026 49	"	"	34,026 49	50 40	33,976 09	369 72	"	34,345 81	"	
	367,176 19	"	"	367,176 19	13,359 81	353,816 38	11,305 25	"	300,333 86	64,787 77	

Suite du COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1832. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.			RESTE À PAYER au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1834. (a)	NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chap. spécial des dépenses des exercices clos.)		
MINISTÈRE DES FINANCES.											
Rentes 4 p. 0/0	2,967 50	"	"	2,967 50	1,450 00	1,517 50	"	"	1,517 50	"	(a) Voir page 323 du Compte de 1833.
—— 4 1/2 p. 0/0	34 00	"	"	34 00	"	34 00	"	"	34 00	"	
—— 5 p. 0/0	378,565 95	"	"	378,565 95	43,579 50	334,986 45	"	"	149,393 50	185,592 95	
Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	8,475 00	"	4,105 00	4,370 00	
Intérêts de cautionnements	"	"	"	"	"	"	266,623 83	"	"	266,623 83	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	6,035 00	"	"	6,035 00	"	6,035 00	"	"	1,185 00	4,850 00	
Administration centrale. (Personnel.)	1,936 12	"	"	1,936 12	"	1,936 12	"	"	"	1,936 12	
—— (Matériel et dépenses diverses.)	62 80	"	"	62 80	"	62 80	"	"	"	62 80	
Frais de liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés	150 00	"	"	150 00	"	150 00	"	"	"	150 00	
Service administratif des monnaies dans les départements	72 68	"	"	72 68	"	72 68	"	"	"	72 68	
Constructions à l'hôtel des postes	432 89	"	"	432 89	"	432 89	"	"	"	432 89	
Frais de perception des contributions directes	"	"	"	"	"	"	621 68	"	621 68	"	
Enregistrement, timbre et domaines. — Service administratif et de perception dans les départements	4,723 01	"	"	4,723 01	"	4,723 01	5,323 94	"	9,944 81	102 14	
Enregistrement, timbre et domaines. — Timbre	240 06	"	"	240 06	"	240 06	"	"	"	240 06	
Forêts — Service administratif et de surveillance dans les départements	3,409 32	"	"	3,409 32	"	3,409 32	3,735 24	"	4,886 67	2,257 89	
Forêts — Avances recouvrables. (Frais divers.)	8,135 23	"	"	8,135 23	"	8,135 23	15,921 34	"	13,723 67	10,332 90	
Forêts — Frais d'aliénation des bois de l'État	1,300 88	"	"	1,300 88	"	1,300 88	1,158 55	"	"	2,459 43	
Douanes — Service administratif et de perception	"	"	"	"	"	"	213 30	"	213 30	"	
Contributions indirectes. — Service administratif et de perception dans les départements	"	"	"	"	"	"	1,712 70	"	1,712 70	"	
Tabacs — Exploitation	"	40 02	"	40 02	"	40 02	800 97	"	840 99	"	
Postes — Service administratif et de perception	7,556 16	"	"	7,556 16	"	7,556 16	"	"	5,090 15	2,466 01	
Postes — Transport des dépêches	5,380 54	"	"	5,380 54	"	5,380 54	"	"	1,802 24	3,578 30	
Postes — Service rural	245 29	"	"	245 29	"	245 29	"	"	74 50	170 79	
Salines et mines de sel de l'Est	4,500 00	"	"	4,500 00	"	4,500 00	"	"	"	4,500 00	
Non-valeurs des patentes et attributions aux communes	13,766 55	"	"	13,766 55	"	13,766 55	"	"	"	13,766 55	
Décharges et réduction imputables sur le produit des réimpositions	2,751 48	"	"	2,751 48	"	2,751 48	"	"	"	2,751 48	
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des communes	476 92	"	"	476 92	"	476 92	"	"	"	476 92	
Restitutions de sommes indûment perçues sur les produits de douanes	61 50	"	"	61 50	"	61 50	"	"	61 50	"	
	442,803 88	40 02	"	442,843 90	45,029 50	397,814 40	304,586 55	"	195,207 21	507,193 74	

Suite du COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1832. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835.*

MINISTÈRES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.			RESTE À PAYER au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1834. (a)	NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1834. (Chap. spécial des dépenses des exercices clos.)		
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.											
Justice et cultes	57,832 91	1,015 85	"	58,848 76	1,095 59	57,753 17	36,462 71	"	55,241 46	38,974 42	(a) Voir page 323 du Compte de l'année 1833.
Affaires étrangères	250 00	"	"	250 00	"	250 00	17,974 02	"	18,224 02	"	
Instruction publique	3,441 17	4,000 00	"	7,441 17	"	7,441 17	"	"	1,270 00	6,171 17	
Intérieur et travaux publics	149,341 88	"	"	149,341 88	"	149,341 88	140,117 20	"	207,391 38	82,067 70	
Commerce	15,053 41	"	"	15,053 41	"	15,053 41	10,176 90	"	23,342 28	1,888 03	
Guerre	158,120 67	"	"	158,120 67	"	158,120 67	102,132 18	"	240,505 26	19,747 59	
Marine	367,176 19	"	"	367,176 19	13,359 81	353,816 38	11,305 25	"	300,333 86	64,787 77	
Finances	442,803 88	40 02	"	442,843 90	45,029 50	397,814 40	304,586 55	"	195,207 21	507,193 74	
	1,194,020 11	5,055 87	"	1,199,075 98	59,484 90	1,139,591 08	622,754 81	"	1,041,515 47	720,830 42	

INDICATION des exercices courants sur lesquels ont été imputés les payements effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1835.

MINISTÈRES.	MONTANT DES PAYEMENTS par exercice. 1833.	1834.	TOTAL.
Justice et cultes	1,095 59	55,241 46	56,337 05
Affaires étrangères	"	18,224 02	18,224 02
Instruction publique	"	1,270 00	1,270 00
Intérieur et travaux publics	"	207,391 38	207,391 38
Commerce	"	23,342 28	23,342 28
Guerre	"	240,505 26	240,505 26
Marine	13,359 81	300,333 86	313,693 67
Finances	45,029 50	195,207 21	240,236 71
	59,484 90	1,041,515 47	1,101,000 37

Suite du COMPTE DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1833. (Loi de règlement proposée.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exerc. 1834. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
JUSTICE ET CULTES.				Voir les tableaux du compte définitif du budget de l'exercice 1833, pages 182 à 211, et le compte des dépenses publiques, pages 80 à 103.
SERVICE DE LA JUSTICE.				
Conseil d'état. (Personnel)	23 75	"	23 75	
Cours royales	680 21	"	680 21	
Tribunaux de première instance	3,192 82	"	3,192 82	
Justice de paix	2,010 15	"	2,010 15	
	5,906 93	"	5,906 93	
SERVICE DES CULTES.				
Culte catholique. — Traitements et indemnités fixes du clergé	17,799 43	"	17,799 43	
Culte catholique. — Bourses des séminaires	1,500 00	"	1,500 00	
Culte catholique. — Dépenses diocésaines	140,690 19	"	140,690 19	
Culte catholique. — Secours	5,979 50	"	5,979 50	
Cultes non catholiques — Dépenses du culte israélite	100 00	"	100 00	
	166,069 12	"	166,069 12	
RÉCAPITULATION.				
Service de la justice	5,906 93	"	5,906 93	
Service des cultes	166,069 12	"	166,069 12	
	171,976 05	"	171,976 05	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.				
Administration centrale. (Matériel)	273 54	"	273 54	
Traitements des agents politiques et consulaires	41 66	"	41 66	
Frais de voyages et de courriers	920 00	"	920 00	
Frais de résidences politiques et consulaires	1,542 80	"	1,542 80	
Indemnités et secours	1,080 05	"	1,080 05	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	1,837 28	"	1,837 28	
	5,695 33	"	5,695 33	
INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Instruction primaire	2,650 00	125 00	2,525 00	
Sciences et belles-lettres	140 17	"	140 17	
Encouragements aux sciences et aux belles-lettres	250 00	"	250 00	
	3,040 17	125 00	2,915 17	

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exerc. 1834. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
INTÉRIEUR ET TRAVAUX PUBLICS.				
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	500 00	"	500 00	
Lignes télégraphiques	55 55	"	55 55	
Secours aux savants, artistes, etc	821 67	"	821 67	
Dépenses générales des gardes nationales	1,167 75	"	1,167 75	
Personnel du corps des ponts et chaussées	560 57	"	560 57	
——— du corps et autres dépenses des mines	789 20	"	789 20	
Travaux à entretenir ou à continuer	80,224 39	"	80,224 39	
——— sur produits de droits spécialisés	110 00	"	110 00	
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	23,000 00	"	23,000 00	
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général, à Paris	11,858 52	"	11,858 52	
Achèvement des monuments et édifices de la capitale	28,123 88	"	28,123 88	
Construction des maisons centrales de détention	36,330 71	"	36,330 71	
Travaux d'intérêt général dans les départements	1,926 68	"	1,926 68	
Établissements des beaux arts	13,520 03	"	13,520 03	
Encouragements et souscriptions	825 00	"	825 00	
Secours généraux aux bureaux de charité	6,080 00	"	6,080 00	
Secours aux étrangers réfugiés en France	954 25	"	954 25	
Secours aux condamnés politiques	25 00	"	25 00	
Indemnités pour dommages aux propriétés par suite des événements de juillet 1830	325 00	"	325 00	
Secours à des condamnés politiques sous la restauration	4,035 00	"	4,035 00	
Canaux et navigation	38,697 39	"	38,697 39	
Travaux de routes dans les départements de l'Ouest	7 15	"	7 15	
Dépenses relatives à la réapparition du choléra	10,744 03	10,744 03	"	
Supplément pour travaux de routes royales	25 72	"	25 72	
Supplément pour travaux de routes départementales	39 43	"	39 43	
Subvention pour travaux d'utilité communale	91,644 79	37,811 81	53,832 98	
Commémoration des journées de juillet 1830	345 42	"	345 42	
	352,737 13	48,555 84	304,181 29	
COMMERCE.				
Haras, dépôts d'étalons et primes	200 00	"	200 00	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	3,000 00	"	3,000 00	
Poids et mesures	23,465 27	"	23,465 27	
Établissements sanitaires	54 21	"	54 21	
	26,719 48	"	26,719 48	

Suite du COMPTE DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1833. (Loi de réglement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er Janvier 1835.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exerc. 1834. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
GUERRE.				
États-majors	1 50	"	1 50	
Gendarmerie	1,434 80	"	1,434 80	
Recrutement	78 00	"	78 00	
Solde et entretien des troupes	561,463 03	"	561,463 03	
Justice militaire	225 00	"	225 00	
Remontes générales	1,297 90	"	1,297 90	
Matériel de l'artillerie	260,266 91	"	260,266 91	
Matériel du génie	10,060 46	"	10,060 46	
Dépenses temporaires	56,216 16	"	56,216 16	
Dépenses imprévues et secrètes	14,125 00	"	14,125 00	
	905,168 76	"	905,168 76	
MARINE.				
Administration centrale (Frais de bureaux, etc.)	32 40	"	32 40	
Service général de la marine	29,520 90	1,943 92	27,576 98	
Solde et entretien des corps organisés	220,910 52	45,961 00	174,949 52	
Travaux du matériel naval. (Ports)	86,028 62	871 63	85,156 99	
Travaux de l'artillerie. (Ports)	4,598 79	664 67	3,934 12	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	702 37	"	702 37	
Dépenses diverses	762 34	68 24	694 10	
Colonies	83,675 69	"	83,675 69	
	426,231 63	49,509 46	376,722 17	
FINANCES.				
Dette perpétuelle. 5 p. 0/0	342,145 25	51,565 00	290,580 25	
Dette perpétuelle. 4 1/2 p. 0/0	859 00	78 00	781 00	
Dette perpétuelle. 4 p. 0/0	849 00	"	849 00	
Dette perpétuelle. 3 p. 0/0	283,392 81	26,036 50	257,356 31	
Emprunt national au pair	6,750 00	1,787 50	4,962 50	
Intérêts de cautionnements	335,795 84	"	335,795 84	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	14,457 30	1,776 90	12,680 40	
Dettes de l'ancienne liste civile	33,711 70	6,244 98	27,466 72	
Administration centrale. (Personnel)	968 01	"	968 01	
——— (Matériel)	33 00	33 00	"	
Traitem. fixes et taxations des receveurs des finances	0 93	"	0 93	
Contributns directes. Service administratif dans les départem.	152 08	95 74	56 34	
Contributns directes. Remises des percept. et frais de 1er avert.	89 43	"	89 43	
Enregistrement, serv. adm. et de percep. dans les départ.	70,860 80	3,426 49	67,434 31	
Forêts. Serv. adm. et de surv. dans les départem.	16,117 47	"	16,117 47	
Forêts. Avances recouvrables	14,655 94	"	14,655 94	
Forêts. Frais d'aliénation de bois	7,018 00	"	7,018 00	
Douanes. Serv. adm. et de percep. dans les départem.	3,309 32	2 38	3,306 94	
Contributions indirectes. *Idem*	194 94	"	194 94	
Tabacs. (Matériel)	"	"	"	
Postes. Service administratif et de perception	4,225 34	"	4,225 34	
Postes. Transport des dépêches	3,336 09	"	3,336 09	
Postes. Service rural	470 32	"	470 32	
Restitutions et non-valeurs sur les contrib. directes	38,112 89	"	38,112 89	
Primes à l'exportation des marchandises	777 35	"	777 35	
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes	13 22	13 22	"	
	1,178,296 03	91,059 71	1,087,236 32	

RÉCAPITULATION par Ministère pour l'Exercice 1833.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exerc. 1834. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE a payer au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes	171,976 05	"	171,976 05	
Affaires étrangères	5,695 33	"	5,695 33	
Instruction publique	3,040 17	125 00	2,915 17	
Intérieur et travaux publics	352,73 13	48,555 84	304,181 29	
Commerce	26,719 48	"	26,719 48	
Guerre	905,168 76	"	905,168 76	
Marine	426,231 63	49,509 46	376,722 17	
Finances	1,178,296 03	91,059 71	1,087,236 32	
	3,069,864 58	189,250 01	2,880,614 57	

TABLEAU récapitulatif des Dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1834, par imputation sur le chapitre spécial des exercices clos ouvert à l'exercice 1834.

EXERCICES CLOS que concernent les dépenses acquittées.	MINISTÈRES								
	Justice et cultes.	Affaires étrangères.	Insuction publique.	Intérieur et travaux publics.	Commerce.	Guerre.	Marine.	Finances.	TOTAL.
1823 et antérieurs	120 75	"	"	21,991 58	"	7,065 08	25 60	2,839 03	32,042 04
1824	"	"	"	207 25	"	883 98	48 00	"	1,139 23
1825	531 40	"	"	207 28	"	883 98	72 92	419 28	2.114 86
1826	17 36	"	"	34,139 80	"	891 98	279 11	2,251 57	37,579 82
1827	70 64	366 66	"	629 76	4,934 63	4,002 03	744 20	914 67	11,662 59
1828	95 07	"	"	940 76	66 27	1,661 56	5,445 15	28,772 27	36,981 08
1829	12,505 65	"	"	61,832 10	5,855 25	1,606 59	7,362 97	39,853 54	129,016 10
1830	18,580 59	1,675 28	"	15,054 11	26.250 47	181,049 35	18,331 47	62,235 12	323,176 39
1831	28,650 80	5,810 00	1,077 39	50,919 19	24,451 81	478,988 76	87,159 65	94,689 85	771,747 45
1832	55,241 46	18.224 02	1,270 00	207,391 38	23,342 28	240,505 26	300,333 86	195,207 21	1,041,515 47
1833	"	"	125 00	48,555 84	"	"	49,509 46	91,059 71	189,250 01
	115,813 72	26,075 96	2,472 39	441,869 05	84,900 71	917,538 57	469,312 39	518,242 25	2,576,225 04

COMPTE

DES

RECETTES DES EXERCICES CLOS.

NOTE

Sur le Compte des Recettes des Exercices clos.

Aux termes de l'ordonnance royale du 23 décembre 1829, le ministre des finances doit comprendre, chaque année, dans son Compte général, l'état des recettes effectuées sur les restes à recouvrer à l'expiration de chaque exercice, et dont l'application aura été faite aux exercices suivants.

Le rapport au Roi qui a proposé cette ordonnance, et qui est inséré au Compte de 1829 (pag. 7 et suivantes), s'explique ainsi relativement à l'état des recettes que l'on vient de rappeler:

« Ce développement serait fourni par le ministre des finances, lorsqu'à l'époque du règlement « des exercices quelques produits seraient restés à réaliser à la charge des redevables de l'État. La « régularité du service de la perception et sa marche facile réduiront ce dernier cas à de rares « exceptions, etc. »

En effet, les produits de l'*Enregistrement* et du *Timbre*, ceux des *Domaines* et ceux des *Boissons* et autres *Taxes indirectes* sont les seuls qui, à la clôture de l'exercice, ne se trouvent pas entièrement recouvrés.

Les *Contributions directes* sont toujours perçues, *en totalité*, dans le cours de l'exercice auquel elles se rapportent, l'article 3 de l'ordonnance royale du 8 décembre 1832 ayant imposé aux comptables l'obligation de solder, de leurs fonds personnels, la portion des rôles qui ne serait pas rentrée à l'échéance des derniers termes fixés pour leur recouvrement.

A l'égard des produits des *Douanes*, des *Postes*, des *Coupes de bois*, des *Salines*, de la *Loterie*, des *Monnaies* et des *Recettes accidentelles*, ils sont généralement, par leur nature et d'après les lois qui les régissent, réalisés au moment même où ils sont liquidés et constatés, ou au moins dans un délai qui ne dépasse, dans aucun cas, l'époque de la clôture de chaque exercice.

Dans cet état de choses, et pour satisfaire aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance précitée du 23 décembre 1829, en se conformant aux règles observées pour chaque nature d'impôts ou de revenus, l'administration des finances publie, à la suite de la présente note, deux tableaux,

L'un, des droits constatés et perçus sur les contributions et revenus publics de l'exercice 1833;

L'autre, des recettes provenant des exercices clos, effectuées pendant l'année 1834, et qui ont été appliquées aux budgets des exercices courants, en exécution des lois de règlement des exercices d'où elles proviennent.

Il résulte du premier de ces états :

Que les droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1832, à l'époque de sa clôture, et qui ont été reportés à l'exercice 1833, montent à.....	4,345,575f 80c
Que les droits constatés pendant l'exercice 1833 se sont élevés à.....	1,162,739,567 68
et qu'ainsi le total brut des droits constatés, applicable à l'exercice 1833, est de	1,167,085,143 48
Que sur cette somme, il y a à déduire pour les décharges accordées par suite de l'insolvabilité des redevables.....	5,462,587 19
Et qu'il reste pour les droits constatés susceptibles de recouvrement.....	1,161,622,556 29
Il a été recouvré pendant le cours de l'exercice.....	1,157,994,091 46
et il restait à recouvrer à la clôture de l'exercice 1833, des droits constatés qui ont été transportés à l'exercice 1834, pour.....	3,628,464 83

Le second état fait connaître que les recettes faites en 1834 sur les exercices clos provenant de remboursements d'avances et de retenues proportionnelles sur les traitements, sont de 9,389 fr. 61 cent.

Et que cette somme a été appliquée :

A l'exercice 1833, pour.....	287f 10c	9,389 61
Et à l'exercice 1834, pour.....	9,102 51	

RECETTES DES EXERCICES CLOS.

Tableau des Droits constatés et perçus sur les Contributions et Revenus de l'Exercice 1833.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS RESTANT À RECOUVRER sur l'exercice 1832 au 31 décembre 1833.	DROITS CONSTATÉS pendant l'exercice 1833.	TOTAL.	À DÉDUIRE. DÉCHARGES ACCORDÉES sur les droits constatés et les restes à recouvrer.	RESTES pour DROITS CONSTATÉS à recouvrer pendant l'exercice 1833.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'exercice 1833.	DROITS À RECOUVRER à la clôture de l'exercice 1833, et qui ont été transportés à l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	"	357,077,798f 12c	357,077,798f 12c	"	357,077,798f,12c	357,077,798f 12c	"	(A) Voir le développement de ces droits à recouvrer, pages 552 et 553.
Enregistrement et timbre	3,076,155f 89c	199,169,879 90	202,246,035 79	4,445,448f 92c	197,800,586 87	195,049,358 21	(A) 2,751,228f 66c	
Domaines	363,489 04	3,879,490 75	4,242,979 79	606,213 67	3,636,766 12	3,296,675 17	(A) 340,090 95	(B) *Idem*, pages 612 et 613.
Douanes et sels	"	161,250,564 56	161,250,564 56	"	161,250,564 56	161,250,564 56	"	
Boissons et diverses taxes indirectes	905,930 87	103,246,037 00	104,151,967 87	410,811 13	103,741,156 74	103,204,011 52	(B) 537,145 22	
Tabacs	"	69,648,659 09	69,648,659 09	113 47	69,648,545 62	69,648,545 62	"	
Poudres	"	3,562,317 54	3,562,317 54	"	3,562,317 54	3,562,317 54	"	
Postes	"	35,361,905 70	35,361,905 70	"	35,361,905 70	35,361,905 70	"	
Coupes de bois. (*Prix principal des adjudications, décime et produits accessoires*)	"	23,255,757 26	23,255,757 26	"	23,255,757 26	23,255,757 26	"	
Salines et mines de sel de l'Est	"	1,208,681 16	1,208,681 16	"	1,208,681 16	1,208,681 16	"	
Produit de la ferme des jeux	"	5,500,000 00	5,500,000 00	"	5,500,000 00	5,500,000 00	"	
Bénéfice de la loterie royale	"	10,139,993 17	10,139,993 17	"	10,139,993 17	10,139,993 17	"	
Produits divers	"	22,428,483 43	22,438,483 43	"	22,438,483 43	22,438,483 43	"	
Ressources extraordinaires	"	167,000,000 00	167,000,000 00	"	167,000,000 00	167,000,000 00	"	
	4,345,575 80	1,162,739,567 68	1,167,085,143 48	5,462,587 19	1,161,622,556 29	1,157,994,091 46	3,628,464 83	

État des Recettes provenant des exercices clos, effectuées pendant l'année 1834.

NATURE DES RECETTES.	MONTANT des RECETTES.	OBSERVATIONS.
Remboursements par les ministères de la guerre et de la marine, d'avances effectuées pour leur compte, et dont ils ont fait l'abandon au trésor, exercices 1831 et 1832	1,585f 52c	*Nota.* Cette somme a été appliquée, savoir : A l'exercice 1833 (voir page 58), pour..... 287f 10c
Retenues proportionnelles exercées sur les traitements de divers fonctionnaires des ministères et établissements publics pour les exercices 1831 et 1832	7,166 59	A l'exercice 1834 (voir page 59), pour..... 9,102 51
Recettes de diverses origines	637 50	
	9,389 61	SOMME PAREILLE..... 9,389 61

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1834.

NOTE

Sur le Compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1834.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes au grand-livre.

La loi du 26 juillet 1321, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés en tout ou en partie de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

L'administration de l'enregistrement a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir *pages 350 à 364* du Compte général des finances pour l'année 1830.)

Les Comptes qu'elle a publiés jusqu'à cette dernière année, ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il a paru inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est d'après cette règle que les Comptes ont été établis depuis 1831. (Voir *pages 340 à 346* du Compte général des finances pour l'année 1833.)

Le Compte qui est rendu pour 1834, rédigé dans la même forme que le précédent, fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1833, les recettes obtenues pendant l'année 1834, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations, pour être employé par elle en achats de rentes à amortir immédiatement, en exécution de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821;

3° Les indemnités arriérées, payées pendant l'année 1834 aux donataires dépossédés, et la situation au 1er janvier 1835, du fonds spécial affecté au payement de ces indemnités par la loi précitée;

4° Enfin, l'état des immeubles faisant partie de la dotation de l'ancien domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1835, avec l'indication des circonstances qui sont relatives à leur mise en vente.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1834 montaient à 809,594 fr. 75 cent.; en 1834 elles se sont accrues de 168,596 fr. 04 cent.; il en a été recouvré pour 113,823 fr. 69 cent; et au 1er janvier 1835, les créances présentaient encore un actif de 864,367 fr. 10 cent.

2° Les fonds qui restaient à employer au 1er janvier 1834 s'élevaient à.....		25,851f 98c
Les recettes faites en 1834 proviennent:		
1° De la réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1835, ou qui ont été constatées pendant ladite année, ci.....	113,823f 69c	
2° De revenus de biens de toute nature, ci.....	22,241 45	
3° D'intérêts de créances et de prix de ventes, ci.....	6,440 37	143,731 02
4° Enfin du produit de dotations ayant fait retour à l'État, pour.....	1,225 51	
TOTAL.....		169,583 00
Les dépenses effectuées pendant la même année consistent en achats, par la caisse des dépôts et consignations, de rentes 4 et 3 p. 0/0 qui ont été immédiatement amorties, conformément aux dispositions de la loi du 26 juillet 1821; elles s'élèvent à.....		161,240 94
Et les fonds restant à employer, au 1er janvier 1835, à de semblables achats de rentes, sont de.....		8,342 06
3° Le solde disponible, au 1er janvier 1834, des *fonds affectés au payement des indemnités arriérées*, était de.....		203,302 52
Les indemnités payées pendant l'année 1834, ont été de.....		6,678 41
et les fonds non employés au 1er janvier 1835 s'élèvent à.....		196,624 11
4° Le capital présumé des immeubles qui restaient à aliéner au 1er janvier 1835, était de.....		816,000 00

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE, POUR L'ANNEE 1834.

(Lois des 15 mai 1818 et 26 juillet 1821.)

SITUATION au 1er Janvier 1835 des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES. qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1834. (*Voir* le Compte des finances de l'année 1833, *Pag. 342 et 343.*)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1834.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1834.	CRÉANCES tombées en non-valeurs.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
Obligations des acquéreurs de laines d'Espagne. — Damseaux-Renoz et sa femme	72,000f 00c	"	72,000f 00c	"	"	72,000f 00c	Créance contestée par le gouvernement de la Belgique; le ministre des affaires étrangères a été prié d'intervenir.
Obligations des acquéreurs de laines d'Espagne. — Romain, Gillot et Dumont	5,400 00	"	5,400 00	180f 00c	"	5,220 00	Les débiteurs sont en faillite; la somme de 180 francs a été recouvrée par suite d'un concordat passé avec leurs créanciers.
Sommes remises en 1810 aux ex-préfets de Rome et de l'Ombrone, pour dots à des militaires	4,800 00	"	4,800 00	"	"	4,800 00	On s'occupe de la liquidation de cette affaire.
Prêt au duc de Monteleone	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et tous ses efforts pour y parvenir ont été inutiles jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	"	37,456 88	Mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
Prêt à la ville de Paris	203,468 02	"	203,468 02	"	"	203,468 02	Le remboursement du restant de cette créance est contesté par la ville de Paris.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Ducru	83,221 00	"	83,221 00	"	"	83,221 00	Des poursuites pour le recouvrement de cette créance ont été commencées; il y a pourvoi au conseil d'État.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Chevalier Lynch	12,026 57	"	12,026 57	12,026 57	"	"	
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Veuve Boireau (Héritiers de la)	233 20	"	233 20	68 19	"	165 01	Le débiteur est peu solvable.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Jean Campaigne (Héritiers)	1,119 24	"	1,119 24	"	"	1,119 24	Peu solvable; il a été pris inscription sur le seul immeuble que possèdent les héritiers.
Revenus de biens de toute nature dans le département du Bas-Rhin	"	4,463f 09c	4,463 09	4,463 09	"	"	
——— des Côtes-du-Nord	43 84	117 95	161 79	43 84	"	117 95	
Prix de vente d'immeubles dans le département des Côtes-du-Nord	185,639 00	133,580 00	319,219 00	86,778 00	"	232,441 00	
——— du Nord	"	30,435 00	30,435 00	"	"	30,435 00	
——— des Deux-Sèvres	25,000 00	"	25,000 00	5,000 00	"	20,000 00	Solde du prix de la concession du château de Thouars à la ville de ce nom.
——— de la Vendée	3,792 00	"	3,792 00	1,264 00	"	2,528 00	
Créance sur M. de Chaumont Quitry	75,395 00	"	75,395 00	4,000 00	"	71,395 00	Cette créance, remboursable à raison de 4,000 fr. par an, est versée directement par le Trésor lors du payement des arrérages du majorat en rentes de M. de Quitry.
	809,594 75	168,596 04	978,190 79	113,823 69	"	864,367 10	

SUITE DU COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE, POUR L'ANNÉE 1834

(Lois des 15 mai 1818 et 26 juillet 1821.)

ÉTAT des Recettes et des Dépenses faites pendant l'année 1834 sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et Situation de ces Fonds au 1er janvier 1835.

RECETTES.

FONDS affectés à des Achats de rentes destinées à être immédiatement amorties. (Art. 7 de la loi du 26 juillet 1821.)

Fonds qui restaient à employer au 1er janvier 1834, savoir :			
Fonds existant à la caisse des dépôts et consignations, ci		13f 59c	25,851f 98c
Fonds provenant de recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, en novembre et décembre 1833, et qui n'ont pu être versés à la caisse des dépôts et consignations que postérieurement au 1er janvier 1834		25,838 39	
Recettes faites sur les créances qui restaient à recouvrer au commencement de l'année 1834, ou qui ont été constatées pendant ladite année, savoir :			
Recettes réalisées par les receveurs de l'enregistrement	105,360f 60c		
Recette provenant de coupes de bois faites dans le département du Bas-Rhin et dont le versement a eu lieu à la caisse des dépôts et consignations, en vertu d'une ordonnance de restitution, délivrée par le ministre des finances	4,463 09	113,823f 69c	
Recouvrements sur la créance de M. de Quitry, remboursable à raison de 4,000 fr. par an, au moyen d'une retenue faite sur les arrérages de son majorat en rentes	4,000 00		
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement, de revenus de biens de toute nature dans les départements ci-après :			
Côtes-du-Nord	1,464 76		
Gard (Salins de Peccais.)	20,000 00	22,241f 45	
Nord	490 14		
Rhin (Bas)	286 55		
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement, d'intérêts de créances et prix de ventes, savoir :			
Créances sur le sieur Linch	723 86		
——— sur les héritiers Borreau	3 25	6,440 37	
——— sur prix de vente dans le département des Côtes-du-Nord	5,272 01		
——— de la Vendée	441 25		
Produit de dotations ayant fait retour à l'État		1,225 51	
RECETTES de l'année 1834		143,731 02	143,731 02
TOTAL			169,583 00

FONDS affectés au payement des indemnités arriérées. (Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.

Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations, le 1er janvier 1834	203,302f 52c
	203,302 52

DÉPENSES.

Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, pendant l'année 1834 et qui ont été immédiatement amorties, savoir :					
78f de rentes	4 p. % jouissance	du 22 mars 1834	au cours de 92f 25c et 1/8	p. % de courtage	1,801f 12c
923	3 p. %	du 22 décembre 1833	77 87 1/2	*idem*	24,020 27
128	4 p. %	du 22 mars 1834	93 40	*idem*	2,992 54
1,634	3 p. %	du 22 décembre 1833	78 25	*idem*	42,673 44
18	4 p. %	du 22 mars 1834	92 00	*idem*	414 52
47	*Idem.*	*idem.*	92 00	*idem*	1,082 35
233	3 p. %	du 22 décembre 1833	77 82 1/2	*idem*	6,051 95
600	*Idem.*	*idem.*	78 00	*idem*	15,619 50
740	*Idem.*	*idem.*	79 90	*idem*	19,733 30
64	4 p. %	du 22 mars 1834	94 40	*idem*	1,512 29
61	*Idem.*	*idem.*	93	*idem*	1,420 03
205	3 p. %	du 22 juin 1834	77 05	*idem*	5,271 66
20	*Idem.*	*idem.*	77 10	*idem*	514 64
500	*Idem.*	*idem.*	77 02 1/2	*idem*	12,853 54
814	*Idem.*	*idem.*	76 37 1/2	*idem*	20,748 98
90	*Idem.*	*idem.*	78 10	*idem*	2,345 93
65	4 p. %	du 22 septembre 1834	92 00	*idem*	1,496 87
27	3 p. %	du 22 décembre 1834	76 35	*idem*	688 01
6,247f de rentes, savoir : 461 fr. en 4 p. % et 5,786 fr. en 3 p. %					161,240 94 — 161,240f 94c
Fonds restant à employer en achats de rentes, au 1er janvier 1835, savoir :					
Fonds existant à la caisse des dépôts et consignations					5f 39c
Fonds provenant de recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, en novembre et décembre 1834, qui n'ont pu être versés à cette caisse que postérieurement au 1er janvier 1835					8,336 67
ENSEMBLE					8,342 06 — 8,342 06
					169,583 00

Indemnités payées à trois donataires de 6e classe	3,187f 50c	
——— à une veuve	531 25	6,678f 41c
Restitution de dividendes à seize donataires de 6e classe	2,959 66	
Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations, le 1er janvier 1835		196,624 11
		203,302 52

SUITE DU COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

SITUATION des Immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1835.

NOMS DES DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BIENS.	CAPITAL PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.
GARD	Salins de Peccais	500,000f 00c	L'État n'ayant pu trouver ni acquéreurs au prix de 500,000 francs, lors de la mise en vente de ces salins, ni fermier au-dessus de 20,000 francs, a passé un traité pour l'exploitation des salins à son compte.
BAS-RHIN	Biens provenant du comte de Sickingen	316,000 00	La vente de ces biens est suspendue par suite d'une revendication exercée par les héritiers du comte de Sickingen. Un jugement rendu en première instance, par le tribunal de Wissembourg, a accueilli leur demande. Le domaine a interjeté appel.
TOTAL du capital présumé		816,000 00	

NOTA. D'après la situation semblable établie à la fin de l'année précédente, il y avait des immeubles à aliéner dans le département des Côtes-du-Nord, pour un revenu annuel de 1,011 fr. 60 cent., et dans celui du Nord, pour un revenu de 461 fr. L'aliénation de ces immeubles a eu lieu en 1834, dans le premier pour la somme de 133,580 fr., dans le second pour celle de 30,435 fr. (Voir le tableau, page 352.)

COMPTE,

AU 1er JANVIER 1835,

DE LA LIQUIDATION DE L'INDEMNITÉ

ACCORDÉE

AUX ANCIENS PROPRIÉTAIRES DÉPOSSÉDES.

(Loi du 27 Avril 1825.)

NOTE

Sur la Liquidation de l'Indemnité accordée par la Loi du 27 Avril 1825.

La loi du 27 avril 1825 avait affecté au payement de l'indemnité due aux anciens propriétaires de biens-fonds confisqués et aliénés, en exécution des lois sur les émigrés, déportés et condamnés révolutionnairement, 30 millions de rentes 3 p. 0/0 au capital d'un milliard (1).

La liquidation en était attribuée, sous la surveillance du ministre des finances, à une commission spéciale, dont les décisions pouvaient être attaquées devant le Roi, en son Conseil d'état, par les ayants droit. La même faculté était réservée au ministre des finances.

En conséquence, les allocations ne pouvaient et ne peuvent encore être considérées comme définitives qu'après adhésion des réclamants et du ministre aux décisions de la commission, ou après la confirmation ou la modification de ces décisions par ordonnances royales.

Les rentes représentatives du milliard devaient être inscrites au grand-livre de la Dette publique par cinquième, d'année en année, à compter du 22 juin 1825, à l'exception, toutefois, des rentes de 250 fr. et au-dessous, dont les arrérages couraient en totalité à partir de ladite époque.

Il est résulté de cette exception que les imputations faites sur le crédit de 6 millions de rentes, affecté au premier cinquième, se sont trouvées augmentées des sommes dont les derniers ont été dégrevés.

La liquidation du milliard dont l'État avait fait le sacrifice envers l'émigration devait donner lieu à deux opérations distinctes. La première était réglée par la loi précitée; la seconde devait être l'objet d'une loi nouvelle applicable aux sommes qui, restées libres après les allocations primitives, auraient formé le fonds de réserve appelé généralement le *fonds commun*, et qui étaient destinées à réparer les inégalités résultant de l'application des bases fixées par les deux premiers paragraphes de l'article 2 de la loi du 27 avril 1825.

Ces dernières dispositions ont été changées par la loi du 5 janvier 1831, qui a restitué à l'État la propriété du fonds de réserve dont il s'agit.

---

(1) Le compte des finances de l'année 1831 (pages 270 à 277) indique les époques auxquelles a été inscrit le crédit de 30 millions de rentes ouvert au ministre des finances par l'article 6 de la loi du 27 avril 1825, ainsi que la répartition qui a été faite des fonds affectés au service des rentes de l'indemnité, entre les différents budgets des exercices pendant lesquels les cinquièmes sont venus à échéance.

	CAPITAL.	RENTES.
Il en est résulté que le crédit général affecté au payement de l'indemnité, et s'élevant, comme il a été dit, à	1,000,000,000f	30,000,000f
A été réduit par approximation de	100,000,000	3,000,000
Et ramené ainsi à	900,000,000	27,000,000
Depuis, et lors de la présentation du projet de budget de l'exercice 1833, on reconnut, après avoir supputé la dépense que devaient occasionner les liquidations restant à opérer, qu'il y avait lieu de proposer une nouvelle réduction de crédit de	30,000,000	900,000
Cette réduction a été ordonnée par l'article 10 de la loi du 24 avril 1833.		
Ainsi le crédit général ne se trouve plus être que de	870,000,000	26,100,000
La commission de liquidation a été dissoute le 31 décembre 1832, conformément à l'article 16 de la loi du 21 avril précédent, après avoir prononcé sur toutes les demandes présentées en temps utile aux préfectures.		
Le nombre de ces demandes était de 30,804		
Il en a été rejeté 6,519		
RESTE 24,285		
Le montant des allocations auxquelles ces 24,285 demandes ont donné lieu ne s'élève qu'à	864,857,095	25,945,822
Différence qui pourrait amener, en faveur du Trésor, sur le crédit général, une nouvelle réduction de	5,142,905	154,178
Toutefois, le chiffre de cette différence ne peut pas être considéré comme définitif, et il est probable même qu'il sera diminué, puisqu'il existe encore un assez grand nombre de pourvois introduits devant le conseil d'état contre les décisions rendues jusques et y compris le 31 décembre 1832. Ce ne sera qu'après qu'il aura été statué sur ces pourvois, qu'on pourra connaître d'une manière certaine le montant total de la dépense résultant de la liquidation de l'indemnité des émigrés. Déjà même, sur les demandes rejetées par la commission, le Conseil d'état en a accueilli plusieurs, pour lesquelles l'indemnité n'a pu encore être liquidée à défaut d'autorité compétente.		

	CAPITAL.	RENTES.
Sur le montant des allocations fixées par la commission	864,857,095	25,945,822
Le ministre des finances avait autorisé, au 1er janvier 1835, l'inscription au grand-livre de la dette publique, de 864,473,069 francs en capital, et 25,934,301 fr. en rentes, représentant les liquidations consenties par les ayants droit ou devenues définitives, soit par l'expiration des délais d'appel, soit par la promulgation d'ordonnances royales rendues sur pourvois au Conseil d'état, ci	864,473,069	25,934,301
DIFFÉRENCE	384,026	11,521

A reporter	5,526,931	165,699

	CAPITAL.	RENTES.
Report	5,526,931f	165,699f

La différence, d'autre part, entre le montant des allocations de la commission t les allocations autorisées par le ministre des finances, provient des liquidations dont les indemnisés n'ont pas encore réclamé l'inscription, et des inscriptions en susp ens par l'effet d'appels au Conseil d'état.

	CAPITAL.	RENTES.		
Sur le montant des liquidations dont l'inscription a été autorisée, ci	864,473,069	25,934,301		
Il en a été inscrit au grand-livre de la dette publique pour	856,269,933	25,688,098		
RESTE à inscrire	8,203,136	246,203	8,203,136	246,203

Cette dernière différence représente, 1° le montant des liquidations dont l'inscription est arrêtée par des oppositions formées au nom de tiers créanciers, en exécution de l'article 18 de la loi du 27 avril 1825; 2° le montant des autorisations qui n'avaient pas encore été suivies d'exécution par les bureaux compétents.

TOTAL des sommes restant à employer au 1er janvier 1835, sur le crédit général réduit	13,730,067	411,902

Ainsi qu'on l'a fait observer dans le compte des finances des années précédentes, et ainsi que le démontrent les explications qui précèdent, les opérations relatives à l'inscription et au payement des portions d'indemnités liquidées n'ont pas pu et ne pouvaient pas être entièrement terminées pendant le cours de l'exercice qui a profité des fonds affectés à chaque cinquième.

Il en est résulté que chaque budget, à l'époque de son règlement définitif, a présenté, entre ses ressources et ses charges, relativement au service de l'indemnité, une différence provenant des demandes non liquidées, des liquidations non inscrites, des inscriptions non ordonnancées, et enfin des ordonnances non payées. Ces reliquats qui, depuis 1825, se sont successivement accumulés à chaque règlement de budget, ont constitué un arriéré progressif que les budgets des exercices clos ont légué aux budgets des exercices subséquents. Cet arriéré s'élevait, au 1er janvier 1834 (Voir le tableau, page 357, du compte de 1833) à 3,681,465f

Il a été diminué, pendant l'année 1834, pour les arrérages des indemnités inscrites sur les divers cinquièmes, de 1,059,738

RESTE 2,621,727

Report 2,621,727f

Et augmenté, pour les arrérages que les liquidations non inscrites mettent à la charge du budget de l'exercice 1834, de 411,902

En définitive, la somme restant à payer par le trésor, au 1er janvier 1835, est encore de 3,033,629

La loi du 21 avril 1832, qui a dissout la commission instituée pour la liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825, n'a pas déterminé de quelle manière seraient ultérieurement remplies les fonctions qui avaient été dévolues à cette commission. Cependant le fait de sa dissolution n'entraînait pas la clôture de la liquidation. Quoique la commission eût terminé ses travaux, en prononçant sur toutes les demandes en indemnité qui lui avaient été soumises, comme sur ces demandes elle en avait rejeté un grand nombre, qui ont pour la plupart donné lieu à des pourvois au Conseil d'état, il est évident que toutes celles qui, à la suite de ces pourvois, seront admises par le Conseil d'état doivent devenir la matière de nouvelles liquidations. Il était donc nécessaire de décider comment et par qui les liquidations de cette nature devaient être désormais opérées. Cette mesure est l'objet d'une disposition insérée dans la proposition de loi pour le règlement définitif du budget de l'exercice 1833, laquelle attribue au ministre des finances le droit de statuer, sauf l'appel au Conseil d'état, sur les demandes en indemnité formées dans les délais utiles, qui, après avoir été rejetées ou ajournées par la commission de liquidation, auraient été ou seraient admises par ordonnances royales rendues sur pourvois au Conseil d'état.

Un autre article du même projet de loi fixe les délais dans lesquels devront être fournies, sous peine de déchéance, toutes les pièces nécessaires pour opérer les liquidations autorisées par ces ordonnances.

Enfin il n'importait pas seulement de pourvoir à l'achèvement des liquidations, et d'assigner un terme aux indemnités qui doivent résulter de l'exécution de la loi du 27 avril 1825; il était encore essentiel de procurer au Trésor les moyens d'accélérer l'époque de sa libération, et de le prémunir contre les obstacles que pouvaient indéfiniment y apporter, soit la négligence des parties intéressées, soit l'effet des oppositions judiciaires et des contestations privées. C'est dans cette vue que l'on a proposé, par un troisième article, de déclarer déchus de tous leurs droits, les indemnisés liquidés qui ne se seront pas mis en mesure de retirer leurs inscriptions de rentes dans les délais que détermine ce projet de loi.

INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

Situation du Crédit, des Liquidations et des inscriptions au 1er Janvier 1835.

	CAPITAL.	RENTES.
1° SITUATION DU CRÉDIT.		
Crédit accordé par la loi du 27 avril 1825	1,000,000,000	30,000,000
Réduction prescrite par l'article 2 de la loi du 5 janvier 1331	100,000,000	3,000,000
RESTE	900,000,000	27,000,000
Nouvelle réduction résultant de l'article 10 de la loi du 24 avril 1833	30,000,000	900,000
RESTE pour crédit à employer	870,000,000	26,100,000
Liquidations sur lesquelles il a été statué par la commission chargée d'appliquer les dispositions de la loi du 27 avril 1825	864,857,095	25,945,822
RESTE à employer sur le crédit maintenu	5,142,905	154,178
2° SITUATION DES LIQUIDATIONS.		
Liquidations arrêtées par la commission	864,857,095	25,945,822
Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre des finances	864,473,069	25,934,301
RESTE pour liquidations dont l'inscription n'a pas encore été autorisée	384,026	11,521
3° SITUATION DES INSCRIPTIONS.		
Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre	864,473,069	25,934,301
Liquidations dont l'inscription a eu lieu	856,269,933	25,688,098
RESTE à inscrire sur les liquidations autorisées	8,203,136	246,203
4° RÉSUMÉ.		
Reste à employer sur le crédit maintenu	5,142,905	154,178
Liquidations dont l'inscription n'a pas été autorisée	384,026	11,521
Reste à inscrire sur les liquidations autorisées	8,203,136	246,203
TOTAL des sommes restant à employer au 1er janvier 1835, sur le crédit général réduit.	13,730,067	411,902

Développement, par année, des Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le Ministre, et de celles qui ont été inscrites jusqu'au 1er Janvier 1835.

ANNÉES.	CAPITAL.		RENTES.	
	LIQUIDATIONS dont l'inscription a été autorisée.	LIQUIDATIONS inscrites.	LIQUIDATIONS dont l'inscription a été autorisée.	LIQUIDATIONS inscrites.
Année 1825	12,082,966f 67c	8,650,766f 67c	362,489f	259,523f
—— 1826	416,424,033 33	128,653,433 33	12,492,721	3,859,603
—— 1827	200,951,600 00	197,791,633 33	6,028,548	5,933,749
—— 1828	112,688,633 33	200,230,500 00	3,380,659	6,006,915
—— 1829	62,161,766 67	194,265,366 67	1,864,853	5,827,961
—— 1830	24,619,000 00	57,747,200 00	738,570	1,732,416
—— 1831	17,761,583 31	32,939,033 33	532,975	988,171
—— 1832	8,506,330 09	17,087,500 00	255,168	512,625
—— 1833	8,244,577 15	13,403,566 67	247,342	402,107
—— 1834	1,032,578 26	5,500,933 33	30,976	165,028
	864,473,068 81 (A)	856,269,933 33 (A)	25,934,301	25,688,098

(A) Capital des liquidations dont l'inscription a été autorisée par le Ministre 864,473,068f
Capital nominal des rentes à inscrire pour ces liquidations 864,476,700

DIFFÉRENCE au capital nominal des rentes 3,632f

Cette différence provient de ce que les allocations de la commission sont fixées en *capital*, et que le payement de l'indemnité, par le Trésor, est fait en *rentes*. Or, comme d'après les réglements de la dette publique, aucune rente à porter au Grand-livre ne peut être représentée en centimes, il en résulte que toutes les fois que le capital ou une fraction du capital alloué, est au-dessous de 33 francs 34 centimes, il est accordé 1 franc, et que l'allocation faite sur le milliard se trouve fictivement augmentée, tandis qu'elle est exactement prélevée sur le crédit de 30 millions.

INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

Situation comparative, au 1er janvier 1835, du Crédit, des Liquidations et des Inscriptions.

CINQUIÈMES.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	CRÉDIT ACCORDÉ. CRÉDIT primitif. (Loi du 27 avril 1825.)	MODIFICATIONS (A). Rétablissement. (Décision du ministre des finances du 27 mai 1833.)	MODIFICATIONS (A). Réductions. (Lois des 5 janv. 1831 et 24 avril 1833 et décision du ministre des finances du 27 mai 1833.)	RESTE pour crédit à employer.	LIQUIDATIONS ARRÊTÉES par la commission.	LIQUIDATIONS dont l'inscription a été autorisée par le Ministre.	INSCRIPTIONS. LIQUIDATIONS qui ont été inscrites. (B)	RESTE AU 1er JANVIER 1835. À EMPLOYER sur le crédit réduit.	À AUTORISER par le Ministre sur les liquidations arrêtées par la commission.	À INSCRIRE sur les liquidations autorisées par le Ministre.	TOTAL du solde disponible sur chaque cinquième.	OBSERVATIONS.
						SITUATION EN CAPITAL.							
1er.....	22 juin 1825..	200,000,000f	5,332,000f	//	205,332,000f			203,044,467f 00c				2,287,533f 00c	
2e.....	——1826..	200,000,000	//	33,833,000f	166,167,000			163,499,032 67				2,667,967 33	
3e.....	——1827..	200,000,000	//	33,833,000	166,167,000	864,857,095f	864,473,069f	163,394,099 67	5,142,905f	384,026f	8,203,135f 67c	2,772,900 33	
4e.....	——1828..	200,000,000	//	33,833,000	166,167,000			163,264,633 66				2,902,366 34	
5e.....	——1829..	200,000,000	//	33,833,000	66,167,000			163,067,700 33				3,099,299 67	
		1,000,000,000	5,332,000	135,332,000	870,000,000	864,857,095	864,473,069	856,269,933 33	5,142,905	384,026	8,203,135 67	13,730,066 67	
			130,000,000						13,730,066 67				
						SITUATION EN RENTES.							
1er.....	22 juin 1825..	6,000,000f	160,000f	//	6,160,000f			6,091,334 00				68,666 00	
2e.....	——1826..	6,000,000	//	1,015,000f	4,985,000			4,904,971 00				80,029 00	
3e.....	——1827..	6,000,000	//	1,015,000	4,985,000	25,945,822	25,934,301f	4,901,823 00	154,178	11,521	246,203 00	83,177 00	
4e.....	——1828..	6,000,000	//	1,015,000	4,985,000			4,897,939 00				87,061 00	
5e.....	——1829..	6,000,000	//	1,015,000	4,985,000			4,892,031 00				92,969 00	
		30,000,000	160,000	4,060,000	26,100,000	25,945,822	25,934,301	25,688,098 00	154,178	11,521	246,203 00	411,902 00	
			3,900,000						411,902				

(A) Aux termes du paragraphe III de l'article 5 de la loi du 27 avril 1825, les liquidations donnant droit à des inscriptions de rente de 250 francs et au-dessous, ont été imputées en totalité sur le premier cinquième. Ces inscriptions s'élevaient, au 1er janvier 1835, en capital, à 39,520,266 francs et en rentes à 1,185,608 francs. Il en est résulté que les quatre derniers cinquièmes présentaient, comme disponible, une somme de crédit égale à celle dont le premier cinquième était grevé pour les inscriptions qu'ils auraient supportées, sans l'exception admise par la loi. Dans cette situation, le Ministre des finances a décidé que l'annulation des trois millions de rentes prescrite par l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, et celle de 900,000 francs prononcée par l'article 10 de la loi du 24 avril 1833, au lieu d'être opérées proportionnellement sur chacun des cinq cinquièmes, affecteraient seulement les quatre derniers. Il est à remarquer qu'en procédant de cette manière, on est encore resté au-dessous des charges exceptionnelles appliquées au premier cinquième, puisque, divisée par cinquième, l'annulation de 3,900,000 francs n'eût réduit le crédit de ce cinquième que de 780,000 francs, tandis qu'en réalité les inscriptions intégrales l'ont atténué de 948,486 francs; aussi le crédit primitif affecté au premier cinquième, s'est-il trouvé épuisé pendant le cours de l'année 1833. Le Ministre des finances a, en conséquence, décidé qu'une somme de 40,000 francs serait prélevée sur chacun des quatre derniers cinquièmes, et que ces prélèvements, montant ensemble à 160,000 francs, seraient reportés au compte du premier cinquième.

(B) La différence entre chaque cinquième a pour cause, indépendamment des inscriptions intégrales imputées au premier cinquième, les oppositions mises par des tiers créanciers à la délivrance des cinquièmes restant à émettre.

INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

État présentant l'imputation, par exercice, des arrérages des rentes restant à inscrire au 1er Janvier 1835.

CINQUIÈMES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	SOLDE DISPONIBLE sur chaque cinquième au 1er janvier 1835, d'après les crédits ouverts par la loi. (Voir le tableau précédent.)	MONTANT DES ARRÉRAGES RESTANT A PAYER AU 1er JANVIER 1835, ET INDICATION DES EXERCICES QUI AURAIENT DÛ ORIGINAIREMENT EN SUPPORTER LA DÉPENSE, d'après les époques de jouissance. 1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	TOTAL.
1er.....	22 juin 1825.	68,666	34,333	68,666	68,666	68,666	68,666	68,666	68,666	68,666	68,666	68,666	652,327
2e.....	—— 1826.	80,029	"	40,015	80,029	80,029	80,029	80,029	80,029	80,029	80,029	80,029	680,247
3e.....	—— 1827.	83,177	"	"	41,589	83,177	83,177	83,177	83,177	83,177	83,177	83,177	623,828
4e.....	—— 1828.	87,061	"	"	"	43,531	87,061	87,061	87,061	87,061	87,061	87,061	565,897
5e.....	—— 1829.	92,969	"	"	"	"	46,485	92,969	92,969	92,969	92,969	92,969	511,330
		411,902	34,333	108,681	190,284	275,403	365,418	411,902	411,902	411,902	411,902	411,902	3,033,629

OBSERVATIONS.

Les arrérages restant à payer au 1er janvier 1834 s'élevaient, d'après le compte des finances de l'année 1833 (page 357), à..... 3,681,465

A DÉDUIRE :

Les arrérages dont le compte de l'indemnité a été libéré par les inscriptions faites pendant l'année 1834,

SAVOIR :

Exercice 1825.....	16,971	1,059,738
—— 1826.....	48,916	
—— 1827.....	78,687	
—— 1828.....	109,640	
—— 1829.....	145,412	
—— 1830.....	165,028	
—— 1831.....	165,028	
—— 1832.....	165,028	
—— 1833.....	165,028	

RESTE..... 2,621,727

A AJOUTER :

Les arrérages que les rentes non encore inscrites mettent à la charge de l'exercice 1834..... 411,902

En définitive, l'arriéré du trésor est encore, au 1er janvier 1835, de..... 3,033,629

COMPTE

DU SERVICE SPÉCIAL

DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS

SOUMISSIONNÉS,

AU 1er JANVIER 1835.

NOTE.

Sur le Service spécial des Ponts, Canaux et Travaux divers soumissionnés.

Les lois des 10 avril et 13 mai 1818 20 juin et 5 août 1821, 17 avril et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter, soit à diverses compagnies soumissionnaires, soit à la caisse des dépôts et consignations, les fonds nécessaires pour subvenir à la construction de plusieurs ponts et canaux, à l'achèvement des travaux du port de Dunkerque, ainsi que du canal de Saint-Maur.

Les lois des 28 juin 1829, 29 juillet 1829 et 31 mars 1831, ont également réglé les dispositions que nécessitaient les travaux à faire dans les ports du Havre, de Boulogne et de Granville, et pour les quais et le port de Rouen.

L'emploi de ces diverses ressources spéciales, non comprises au budget général de l'État, a été délégué au ministre de l'intérieur et des travaux publics.

Deux tableaux sont placés à la suite de la présente note.

Le premier résume les renseignements publiés dans les comptes des finances des années 1832 et 1833 sur la date des lois qui ont autorisé les emprunts, le nom des soumissionnaires, l'objet des travaux ou entreprises, le montant des emprunts, le taux annuel des intérêts, de la prime et de l'amortissement résultant des engagements contractés par le Trésor avec les prêteurs, le point de départ et la durée de l'amortissement, les charges que les fonds généraux du budget ont annuellement supportées pour le service des emprunts, et, enfin, l'explication des circonstances et des stipulations particulières à chacun d'eux.

Le second compare entre eux les différents termes qui composent l'ensemble de la situation du service spécial dont il s'agit, c'est-à-dire les soumissions, les termes échus, les versements effectués, les dépenses constatées, les ordonnances payées, et enfin le solde restant au 1er janvier 1835, à verser, à dépenser et à payer.

Les résultats de ce dernier tableau se lient à ceux des autres parties du compte des finances, savoir :

Au *Compte des contributions et revenus publics*, page 28, pour les recettes réalisées par le Trésor sur le montant des soumissions;

Au *Compte des dépenses publiques*, page 70, pour les payements effectués sur les ordonnances du ministre de l'intérieur et des travaux publics;

Au *Compte de trésorerie*, page 120, pour la différence entre les recettes et les payements de l'année 1834.

Et à la *Situation générale des finances*, page 272, pour les fonds restant à employer au 1er janvier 1835.

Ces différents résultats se résument ainsi qu'il suit :

Les soumissions souscrites par les prêteurs s'élevaient à	142,430,200f 00c
Les versements effectués d'après les termes échus de ces soumissions ont été de	140,730,200 00
Il reste à verser au Trésor	1,700,000 00
Sur les emprunts faits et montant, comme il vient d'être dit, à	142,430,200 00
Les dépenses constatées pour les services liquidées ont été de	140,584,152 99
Il reste par conséquent à dépenser	1,846,047 01
Les dépenses liquidées, ci	140,584,152 99
rapprochées des dépenses payées, qui sont de	140,519,184 45
présentent un reste à payer de	64,968 54
Enfin, les versements faits par les soumissionnaires s'étant élevés à	140,730,200 00
Et les payements effectués sur les dépenses constatées n'ayant été que de	140,519,184 45
Le service des ponts et canaux a laissé disponible au profit du service de trésorerie une somme de	211,015 55

Ce dernier terme, qui est porté au passif de l'administration des finances, se justifie par le rapprochement des opérations de l'année 1834, savoir :

La dette de l'administration des finances était au 1er janvier 1834 (voir page 279 *du Compte des finances de 1833*), de		286,300 27
La recette de l'année 1834 a été (voir pages 36 et 37 *du présent Compte des finances*), de	440,000 00	
Les payements (voir pages 78 et 79) s'élèvent à	515,284 72	
EXCÉDANT de payement en 1834 (voir page 140)	75,284 72	75,284 72
SOMME égale à celle ci-dessus (voir page 283)		211,015 55

Le Compte publié par le ministère de l'intérieur et des travaux publics présente, relativement aux dépenses faites, tous les développements administratifs que comporte le service spécial dont on vient d'analyser les principaux résultats.

COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Nota. *Voir les développements de ce tableau publiés au compte des finances des années 1832 et 1833.*

Tableau résumé de la Dette contractée par divers traités, sous l'autorisation de lois spéciales.

OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	DATE DES LOIS qui ont autorisé les payements.	MONTANT des EMPRUNTS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1834 pour intérêts, primes et amortissement.	PENDANT L'ANNÉE 1834. Intérêts.	Primes.	Amortissement.	Total des payements de l'année 1834.	TOTAL général des payements jusqu'au 1er janvier 1835.	AMORTISSEMENT effectué jusqu'au 1er janvier 1835 sur le capital emprunté.	PAYEMENTS RESTANT A FAIRE par le Trésor pour l'amortissement du capital emprunté.	OBSERVATIONS.
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	2,000,000f	196,334f 99c	.....	.....	.....	1,158f 77c	197,493f 76c	Mémoire.	Mémoire.	Les sommes payées forment la moitié de la différence en moins entre le produit annuel du péage concédé à la compagnie pour 99 ans, à dater du 1er mai 1832, et la somme de 190,000 francs à laquelle ce produit a été évalué.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	1,500,000	1,629,677 96	.....	.....	.....	121,859 85	1,751,537 81	*Idem.*	*Idem.*	La compagnie doit recevoir par an pour intérêts, primes et amortissement 150,000 francs que le Gouvernement s'est engagé à compléter si le péage concédé était insuffisant. C'est par suite de cette condition que la somme de 1,751,537f 81c a été payée: au 31 décembre 1834, il ne restait plus dû sur le capital que 825,323 francs 82 centimes.
Pont de Dunkerque	20 juin 1821.	1,940,000	1,659,561 10	.....	.....	.....	215,000 00	1,874,561 10	*Idem.*	*Idem.*	Le département du Nord a versé en 1834, une somme de 14,000 francs qui, avec celle de 215,000 francs fournis par le Trésor, a été imputée par compte courant avec la caisse des dépôts et consignations, d'abord sur les intérêts et subsidiairement sur le capital qui se trouvait réduit, au 31 décembre 1834, à 451,067 francs 58 centimes.
Ponts. de Bergerac. — d'Agen. — d'Aiguillon. — De Moissac. — De Coëmont	5 août 1821.	2,900,000	2,596,700 00	140,665f 51c	46,888f 51c	102,445f 97c	290,000 00	2,886,700 00	632,911f	2,267,089	Le département de la Dordogne et la ville de Bergerac devront rembourser au Trésor la moitié de la différence entre le produit du péage perçu sur le pont de cette ville en 1834, et la somme de 63,000 francs à laquelle il a été évalué.
Ponts. de Montréjeau. — De la Roche de Glun. — Du Petit Vey. — De Souillac	*Idem.*	1,800,000	1,616,550 00	87,309 64	29,103 20	63,587 06	180,000 00	1,796,550 00	392,842	1,407,158	
Pont de Laval	*Idem.*	200,000	82,375 65	.....	.....	.....	4,604 55	86,962 21	Mémoire.	Mémoire.	La compagnie perçoit le péage dont le produit est affecté au service de l'intérêt de la prime et de l'amortissement. Les sommes payées par le Trésor ont pour objet le complément des 25,000 francs garantis annuellement à la compagnie. Au 31 décembre 1834, il ne restait plus à amortir que 68,000 francs.
Pont de Pinsaguel	*Idem.*	150,000	129,250 00	7,196 32	2,398 78	5,404 90	15,000 00	144,250 00	34,141	115,859	
Canal du Rhône au Rhin	*Idem.*	10,000,000	6,991,770 00	600,000 00	215,000 00	//	815,000 00	7,806,770 00	//	10,000,000	L'amortissement commencera en 1835.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	6,600,000	3,811,500 00	396,000 00	33,000 00	//	429,000 00	4,240,500 00	//	6,600,000	
Canal des Ardennes	*Idem.*	8,000,000	4,860,000 00	480,000 00	80,000 00	//	560,000 00	5,420,000 00	//	8,000,000	
Navigation de l'Isle	*Idem.*	2,500,000	2,437,500 00	.....	.....	.....	250,000 00	2,687,500 00	Mémoire.	Mémoire.	La compagnie doit recevoir annuellement jusqu'en 1845, à titre d'intérêts et d'amortissement, 1/10 des fonds fournis par elle. Il ne peut y avoir division entre l'intérêt et l'amortissement.
Navigation de l'Oise	5 août 1821 et ordonnance royale du 13 juillet 1825.	3,000,000	960,000 00	180 000 00	15,000 00	//	195,000 00	1,155,000 00	//	3,000,000	

Suite du COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Suite du tableau résumé de la Dette contractée par divers traités, sous l'autorisation de lois spéciales.

OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	DATE DES LOIS qui ont autorisé les payements.	MONTANT des EMPRUNTS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1834 pour intérêts, primes et amortissement.	PENDANT L'ANNÉE 1834. Intérêts.	Primes.	Amortissement.	Total des payements de l'année 1834.	TOTAL général des payements jusqu'au 1er janvier 1835.	AMORTISSEMENT effectué jusqu'au 1er janvier 1835 sur le capital emprunté.	PAYEMENTS RESTANT A FAIRE par le Trésor pour l'amortissement du capital emprunté.	OBSERVATIONS.
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	25,000,000f	8,027,368f 40c	1,258,735f 10c	125,000f	266,264f 70c	1,650,000f 00c	9,677,368f 40c	519,452f	24,480,548f	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	5,500,000	2,665,300 00	264,875 55	27,500	71,724 45	364,100 00	3,029,400 00	380,667	5,119,333	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	36,000,000	12,679,200 00	1,977,336 00	180,000	385,864 00	2,563,200 00	15,242,400 00	750,922	35,249,078	
Canal du Nivernais	*Idem.*	8,000,000	3,648,000 00	402,557 00	40,000	99,843 00	542,400 00	4,190,400 00	451,024	7,548,976	
Canal de Berry	*Idem.*	12,000,000	5,000,400 00	614,904 00	60,000	142,296 00	817,200 00	5,817,600 00	527,056	11,472,944	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	12,000,000	4,882,800 00	598,735 00	60,000	141,665 00	800,400 00	5,683,200 00	525,748	11,474,252	
Navigation du Tarn entre Alby et Gaillac	14 août 1822 et ordonnance royale du 6 septembre 1825.	800,000	296,433 53	35,153 81	"	12,846 19	48,000 00	776,433 53	66,041	733,759	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	600,000	94,400 00	.....	.....	98,299 00	98,299 00	192,699 00	192,699	407,301	L'intérêt est payé par la ville de Granville.
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	2,800,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Mémoire.	Les intérêts ne sont pas payés à la compagnie pendant les huit années que doivent durer les versements; le compte en est réglé chaque trimestre, et le résultat en faveur des prêteurs est ajouté à leur avoir comme accroissement de capital produisant également intérêts. Par l'effet de cette accumulation, la compagnie, qui avait versé au 31 décembre 1833, une somme de 1,750,000 francs, était créancière de 2,053,671 francs.
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	*Idem.*	1,600,000	86,507 64	44,890 62	.....	.....	44,890 62	131,398 26	.....	Mémoire.	Les sommes avancées par la caisse des dépôts et consignations jusqu'au 31 décembre 1834, montent à 960,000 francs.
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen	31 mars 1831.	385,000	12,031 25	24,062 50	.....	38,500 00	62,562 50	74,593 75	38,500	346,500	

SUITE DU COMPTE DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS SOUMISSIONNÉS.

Situation générale au 1er Janvier 1835.

DÉSIGNATION des PONTS, CANAUX et travaux divers soumissionnés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des SOUMISSIONS.	MONTANT DES TERMES ÉCHUS sur les soumissions.		VERSEMENTS EFFECTUÉS par les soumissionnaires au 1er janvier 1835.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits.	PAYEMENTS EFFECTUÉS			RESTE A VERSER sur le montant des soumissions	RESTE À DÉPENSER sur le montant des soumissions.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.	EXCÉDANT DES RECETTES sur les payements.	OBSERVATIONS.
			antérieurement au 1er janvier 1834.	pendant l'année 1834.			antérieurement au 1er janvier 1834.	pendant l'année 1834.	TOTAL au 1er janvier 1835.					
PONTS.														
(Loi du 5 août 1821.)														
Pont du Petit-Vey (Calvados).....	Urbain Sartoris.	300,000f	300,000f	"	300,000f	300,000f 00c	300,000f 00c	"	300,000f 00c	"	"	"	"	(A) Voir le compte des opérations de l'année, page 8.
—— de la Roche-de-Glun (Drôme)...	*Idem.*	800,000	800,000	"	800,000	800,000 00	800,000 00	"	800,000 00	"	"	"	"	
—— de Montrejeau (Haute-Garonne).	*Idem.*	200,000	200,000	"	200,000	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	"	"	"	
—— de Souillac (Lot).....	*Idem.*	500,000	500,000	"	500,000	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	"	"	"	
—— de Pensaguel (Haute-Garonne)..	*Idem.*	150,000	150,000	"	150,000	150,000 00	150,000 00	"	150,000 00	"	"	"	"	(B) Le tableau page 427 du compte des finances de l'année 1832 a développé par année ceux de ces versements qui ont été effectués jusqu'au 1er janvier 1833, et il est facile d'en compléter les résultats par les versements des années 1833 et 1834.
—— de Bergerac (Dordogne).....	Balguerie et compagnie.	600,000	600,000	"	600,000	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	"	"	"	"	
—— d'Aiguillon (Lot-et-Garonne)...	*Idem.*	480,000	480,000	"	480,000	480,000 00	480,000 00	"	480,000 00	"	"	"	"	
—— d'Agen (Lot-et-Garonne).....	*Idem.*	1,000,000	1,000,000	"	1,000,000	1,000,000 00	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	"	"	"	
—— de Coëmont (Sarthe).....	*Idem.*	320,000	320,000	"	320,000	320,000 00	320,000 00	"	320,000 00	"	"	"	"	
—— de Moissac (Tarn-et-Garonne)..	*Idem.*	500,000	500,000	"	500,000	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"		"	"	
—— de Laval (Mayenne).....	Dubois-Fresnay et compag.	200,000	200,000	"	200,000	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"		"	"	
CANAUX.														
(Loi du 5 août 1821.)														
Canal des Ardennes.....	Urbain Sartoris.	8,000,000	8,000,000	"	8,000,000	8,000,000 00	8,000,000 00	"	8,000,000 00	"	"	"	"	
—— de la Somme.....	*Idem.*	6,600,000	6,600,000	"	6,600,000	6,600,000 00	6,600,000 00	"	6,600,000 00	"	"	"	"	
—— latéral de l'Oise.....	*Idem.*	3,000,000	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000 00	3,000,000 00	"	3,000,000 00	"	"	"	"	
—— du Rhône au Rhin.....	Humann et compagnie.	10,000,000	10,000,000	"	10,000,000	10,000,000 00	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"	"	"	"	
—— de la rivière d'Isle.....	Froidefond de Bellisle et ce.	2,500,000	2,500,000	"	2,500,000	2,500,000 00	2,500,000 00	"	2,500,000 00	"	"	"	"	
(Loi du 14 août 1822.)														
Canal de Bretagne.....	André et Cottier.	36,000,000	36,000,000	"	36,000,000	36,000,000 00	35,999,348 31	651f 69c	36,000,000 00	"	"	"	"	
—— du Cher.....	*Idem.*	12,000,000	12,000,000	"	12,000,000	12,000,000 00	11,999,230 08	769 92	12,000,000 00	"	"	"	"	
—— latéral de la Loire.....	*Idem.*	12,000,000	12,000,000	"	12,000,000	12,000,000 00	12,000,000 00	"	12,000,000 00	"	"	"	"	
—— du Nivernais.....	*Idem.*	8,000,000	8,000,000	"	8,000,000	8,000,000 00	8,000,000 00	"	8,000,000 00	"	"	"	"	
—— de Bourgogne.....	Jonas Hagermann.	25,000,000	25,000,000	"	25,000,000	25,000,000 00	24,999,843 19	156 81	25,000,000 00	"	"	"	"	
—— d'Arles à Bouc.....	Gel Odier et compagnie.	5,500,000	5,500,000	"	5,500,000	5,500,000 00	5,500,000 00	"	5,500,000 00	"	"	"	"	
		133,650,000	133,650,000	"	133,650,000	133,650,000 00	133,648,421 58	1,578 42	133,650,000 00	"	"	"	"	
TRAVAUX DIVERS.														
Travaux du port de Dunkerque. *(Loi du 20 juin 1821.)*.....		1,940,000	1,940,000	"	1,940,000	1,940,000 00	1,940,000 00	"	1,940,000 00	"	"	"	"	
Canal de Saint-Maur. *(Loi du 17 avril 1822.)*.....		655,200	655,200	"	655,200	655,200 00	655,200 00	"	655,200 00	"	"	"	"	
Navigation du Tarn entre Albi et Gaillac. *(Loi du 14 août 1822.)*.		800,000	800,000	"	800,000	800,000 00	800,000 00	"	800,000 00	"	"	"	"	
Travaux du port du Havre. *(Loi du 28 juin 1829.)*.....		2,800,000	1,400,000	350,000f	1,750,000	1,650,000 00	1,355,328 16	252,756 55	1,608,084 71	1,050,000f 00c	1,150,000f 00c	41,915f 29c	141,915f 29c	
—— du port de Boulogne. *(Idem.)*.....		1,600,000	860,000	90,000	950,000	950,000 00	776,613 13	173,386 87	950,000 00	650,000 00	650,000 00	"	"	
—— du port de Granville. *(Loi du 29 juillet 1829.)*.....		600,000	600,000	"	600,000	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	"	"	"	"	
—— des quais et port de Rouen. *(Loi du 31 mars 1831.)*.....		385,000	385,000	"	385,000	338,952 99	228,336 86	87,562 88	315,899 74	"	46,047 01	23,053 25	69,100 26	
		142,430,200	140,290,200	(A) 440,000	140,730,200 (B)	140,584,152 99	140,003,899 73	515,284 72 (A)	140,519,184 45	1,700,000 00	1,846,047 01	64,968 54	211,015 55	
			140,730,200											

COMPTE

DES

NÉGOCIATIONS DE RENTES

ET

DES EMPRUNTS LÉGISLATIFS

QUI ONT EU LIEU DEPUIS LE 1er AVRIL 1814.

NOTE

Sur les Négociations de Rentes et les Emprunts législatifs qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814.

Les tableaux qui suivent ont pour objet de faire connaître les négociations de rentes et les emprunts législatifs qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1835.

Le premier de ces tableaux indique les lois qui ont autorisé les emprunts, la nature, l'origine et le montant des rentes aliénées, l'époque, le mode, le taux et le produit des négociations, ainsi que l'affectation des ressources qui en sont provenues.

Deux autres tableaux, faisant suite aux publications semblables des comptes précédents, développent l'emprunt national au pair, et l'emprunt en rentes adjugé le 8 août 1832, dont les opérations ont continué en 1834.

Les emprunts dont le tableau général présente l'exposé sont ceux qui suivent :

ORIGINE DES RENTES.

RENTES 5 POUR 0/0.

Rentes appartenant au Trésor à divers titres.

Rentes déposées à la caisse d'amortissement et aliénées pendant les cent jours de 1815, ci	4,169,755f	7,500,697f
Rentes affectées au remboursement des créances algériennes. (*Loi du 24 juillet 1820*)	401,942	
Rentes rachetées sur la place en 1818	2,929,000	

Rentes créées par le Trésor pour différents services.

Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	18,929,377f	110,695,740
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, ainsi que par les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	20,409,292	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823	4,000,000	
Idem à l'exercice 1831	7,142,858	
Idem aux exercices 1831 et 1832	7,614,213	
TOTAL des rentes 5 p. 0/0		118,196,437

RENTES 4 POUR 0/0.

Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1828 et 1829	3,134,950
TOTAL des rentes négociées	121,331,387

Les rentes 5 p. 0/0 ont été aliénées au cours moyen de 73f 04c, et ont produit au Trésor une res-

source extraordinaire de 1,726,623,934f
Les rentes 4 p. 0/0 ont été adjugées au prix de 102f 07c 1/2, pour la somme de.. 80,000,005

ENSEMBLE 1,806,623,939

A ajouter :

L'emprunt national souscrit au pair, et pour valeur duquel il a été remis, par le Trésor, des obligations payables à cinq années d'échéance et échangeables, à toute époque, contre des rentes 5 p. 0/0 21,422,400

TOTAL, en capitaux, des moyens extraordinaires que les diverses négociations de rentes et les emprunts législatifs ont procurés au Trésor, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1835 1,828,046,339

Ces négociations et emprunts ont eu lieu pendant les années suivantes :

Année 1815	35,863,200f	1,828,046,339
—— 1816	69,763,000	
—— 1817	352,989,035	
—— 1818	362,909,400	
—— 1821	221,118,304	
—— 1823	413,980,981	
—— 1830	80,000,005	
—— 1831	141,422,414	
—— 1832	150,000,000	

Aux termes des lois qui les ont autorisés, le produit des emprunts a été appliqué comme il suit :

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810 (créances algériennes), ci..... 7,000,000f
Service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 (Remboursement des reconnaissances de liquidation.) 350,000,000
Remplacement dans l'actif du Trésor, de la valeur des rentes achetées sur la place en 1818 40,579,604

Services des budgets..	Exercice 1815	35,863,200f	1,430,466,735
	—— 1816	69,763,000	
	—— 1817	352,989,035	
	—— 1818	462,909,400	
	—— 1819	32,921,318	
	—— 1821	4,123,790	
	—— 1822	16,493,592	
	—— 1823	71,640,000	
	—— 1824	12,340,981	
	—— 1828	50,512,682	
	—— 1829	29,487,323	
	—— 1831	281,296,785	
	—— 1832	10,125,629	

TOTAL 1,828,046,339

Indépendamment de ces emprunts en rentes, il en a été contracté plusieurs autres, depuis l'année 1821, à des conditions particulières, réglées par des lois spéciales. Ces derniers emprunts, montant ensemble à 142,430,200 francs, n'ont pas fait ressource au budget de l'État, leur produit ayant été exclusivement affecté à la construction de ponts, canaux et travaux divers soumissionnés par différentes compagnies, et dont la dépense n'est exprimée dans les budgets annuels que pour le payement des intérêts, des primes et de l'amortissement. (Voir pages 370 et suivantes.)

Tableau général des Négociations de rentes et des Emprunts législatifs qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1835.

ÉPOQUES des négociations ou des emprunts.	LOIS qui ont autorisé les négociations et les emprunts, et origine des rentes aliénées.	NATURE des rentes.	MONTANT des rentes aliénées.	TAUX des négociations.	MODES des négociations.	PRODUIT des emprunts.	AFFECTATION DES RESSOURCES provenant des emprunts.	OBSERVATIONS.
Mai et juin 1815	Rentes appartenant à la caisse d'amortissement	5 p. 0/0	3,500,000f	51f 23c	Négociées à divers	35,863,200f	Budget de l'exercice 1815	Voir la loi du 27 juin 1819, qui a réglé le budget de cet exercice.
Du 1er mai 1816 au 1er av. 1817	Crédit de 6 millions de rentes, accordé par l'article 117 de la loi du 28 avril 1816	5 p. 0/0	6,000,000	57 26 (Prix moyen.)	Rentes vendues sur la place et à l'étranger	69,763,000	Budget de l'exercice 1816	*Idem.*
Année 1817	Rentes appartenant à la caisse d'amortissement	5 p. 0/0	669,755	59 16 (Prix moyen.)	Rentes vendues sur la place	7,924,035	Budget de l'exercice 1817	*Idem.*
Années 1817 et 1818	Rentes accordées par la loi du 25 mars 1817 pour le service de 1817 et années suivantes	5 p. 0/0	30,000,000	57 51 (Prix moyen.)	Rentes vendues à des compagnies françaises et étrangères sur la place	345,065,000	Budget de l'exercice 1817	*Idem.*
9 mai 1818	Portion du crédit de 16,600,000 francs de rentes, accordé par les lois des 6 et 15 mai 1818, pour le service de l'année 1818	5 p. 0/0	14,925,500	66 50	Rentes négociées à divers par souscription	197,909,400	Budget de l'exercice 1818	Voir la loi du 28 mai 1820, qui a réglé le budget de cet exercice.
9 octobre 1818	Portion du crédit de 24 millions, accordé par la loi du 6 mai 1818, pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	5 p. 0/0	12,313,433	67 00	Rentes vendues aux maisons Hope et compagnie, et Baring frères et compagnie	165,000,000	Budget de l'exercice 1818	*Idem.*
Juin 1821	Rentes affectées, par la loi du 24 juillet 1820, au remboursement des créances algériennes. (Prélèvement fait sur le crédit en rentes accordé par la loi du 15 mai 1818 pour le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810.)	5 p. 0/0	401,942	87 07	Rentes négociées sur la place	7,000,000	Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	Voir le compte des finances de l'année 1821. (Page 30.)
9 août 1821	Complément du crédit de 16,600,000 francs, accordé par les lois des 6 et 15 mai 1818, pour le service de l'année 1818 — 1,674,500f Prélèvement sur le crédit de 24 millions, accordé par la loi du 6 mai 1818, pour le payement des sommes dues aux puissances alliées — 6,615,944 Rentes achetées sur la place en 1818 — 2,929,000 Portion du crédit de 3,884,328 francs, accordé par la loi du 8 mars 1821, pour le remboursement du premier cinquième des reconnaissances de liquidation — 1,294,776	5 p. 0/0	12,514,220	85 55	Rentes adjugées aux maisons Hottinguer et compagnie, Baguenault et compagnie, Delessert et compagnie	214,118,304	Budget de l'exercice 1818. (Complément des 265 millions de ressources qui lui ont été attribuées) — 100,000,000f Budget de l'exercice 1819. (Ressources transportées de l'exercice 1818 à l'exercice 1819.) — 32,921,318 Remplacement, dans l'actif du trésor, de la valeur des rentes achetées sur la place, en 1818 — 40,579,604 Service de l'arriéré du 1er janvier 1810, au 1er janvier 1816. (Remboursement des reconnaissances de liquidation.) — 20,000,000 Budget de l'exercice 1821. (Portion du bénéfice réalisé sur la négociation.) — 4,123,790 Budget de l'exercice 1822. (Complément du bénéfice.) — 16,493,592 214,118,304	Voir la loi du 28 mai 1820, qui a réglé le budget de cet exercice. Voir les lois des 28 mai 1820 et 23 avril 1821 qui ont réglé les budgets de ces exercices. Voir le compte des finances de l'année 1821 Voir le compte des finances de l'année 1825. (Page 100.) Voir la loi du 8 avril 1823, qui a réglé le budget de cet exercice. Voir la loi du 13 juillet 1824, qui a réglé le budget de cet exercice.
10 juillet 1823	Portion disponible du crédit de 3,884,328 francs de rentes, accordé par la loi du 8 mars 1821, et affecté au payement du premier cinquième des reconnaissances de liquidation — 2,589,552f Crédit ouvert par la loi du 1er mai 1822 pour le remboursement du deuxième cinquième des reconnaissances de liquidation — 3,418,958 Crédit accordé par la loi du 17 août 1822 pour complément des deux premiers cinquièmes des reconnaissances de liquidation — 1,139,653 Second crédit accordé par la même loi pour le remboursement des trois derniers cinquièmes des reconnaissances de liquidation — 11,966,353 Crédit ouvert par la loi du 17 mars 1823 pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823 — 4,000,000	5 p. 0/0	23,114,516	89 55	Rentes adjugées à la maison Rotschild frères	413,980,981	Service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Remboursement des reconnaissances de liquidation.) — 330,000,000f Budget de l'exercice 1823. (Ressources extraordinaires attribuées à cet exercice.) — 71,640,000 Budget de l'exercice 1824. (Complément du bénéfice réalisé sur la négociation.) — 12,340,981 413,980,981	Voir le compte des finances de l'année 1825. (Page 100.) Voir la loi du 21 mai 1825, qui a réglé le budget de cet exercice. *Idem.*
	A reporter	.....	103,439,366		*A reporter*	1,4[illegible]6,623,920		

EPOQUES DES NÉGOCIATIONS ou des emprunts.	LOIS QUI ONT AUTORISÉ LES NÉGOCIATIONS ET LES EMPRUNTS, et origines de rentes aliénées.	NATURE des rentes.	MONTANT DES RENTES aliénées.	TAUX des négociations.	MODES DES NÉGOCIATIONS.	PRODUIT des EMPRUNTS.	AFFECTATION DES RESSOURCES PROVENANT DES EMPRUNTS.	OBSERVATIONS.
	Report.....	.....	103,439,366f		*Report*.....	1,456,623,920f		
12 janvier 1830.....	Crédit de 4 millions de rentes, accordé par la loi du 19 juin 1828, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829.....	4 p. 0/0	3,134,950	102f 07c	Rentes adjugées à la maison Rothschild frères.....	80,000,005	Budget de l'exercice 1828..... 50,512,682f ——— 1829..... 29,487,323 80,000,005	Voir la loi du 29 janvier 1831, qui a réglé le budget de cet exercice. Voir la loi du 31 janvier 1833, qui a réglé le budget de cet exercice.
19 avril 1831.....	Rentes créées en conformité des dispositions de la loi du 25 mars 1831, qui accorde au Gouvernement un crédit de 200 millions, à réaliser, soit par des aliénations de bois de l'État, soit par des émissions d'obligations du Trésor ou des négociations de rentes.....	5 p. 0/0	7,142,858	84 00	Compagnie formée de divers banquiers et receveurs généraux dénommés dans l'ordonnance royale du 19 avril 1831, insérée au Moniteur du 21 du même mois.....	120,000,014	Budget de l'exercice 1831..... 120,000,014	Voir le tableau de développement de cet emprunt pages 438 et 439 du compte des finances de l'année 1832.
8 août 1832.....	Rentes créées pour l'emploi, jusqu'à concurrence de 150 millions, des moyens extraordinaires en ventes de bois de l'État, obligations du Trésor et négociations de rentes, mis à la disposition du Gouvernement, pour les besoins des exercices 1831 et 1832, par les lois des 5 janvier, 25 mars et 18 avril 1831 et 21 avril 1832.....	5 p. 0/0	7,614,213	98 50	Rentes adjugées aux maisons Rothschild, Davilliers et Hottinguer.....	150,000,000	Budget de l'exercice 1831..... 139,874,371 ——— 1832..... 10,125,629 150,000,000	Voir ci-après, page 389, le tableau de développement de cet emprunt.
	TOTAL des Rentes négociées (*A*). Rentes 5 p. 0/0..... 118,196,437f ——— 4 p. 0/0..... 3,134,950	.....	121,331,387	Produit des négocons	Rentes 5 p. 0/0... 1,726,623,934f ——— 4 p. 0/0... 80,000,005	1,806,623,939	Taux moyen.. 73,04 pour les rentes 5 p. 0/0 Taux unique.. 102,07 1/2 pour les rentes 4 p. 0/0	

Indépendamment des divers emprunts détaillés ci-dessus, une ordonnance royale du 19 avril 1831, sanctionnée par la loi du 21 du même mois, autorisé le ministre des finances à admettre les versements offerts à titre de prêt national, par divers particuliers, qui avaient proposé de souscrire, au pair, l'emprunt de 120 millions négociée le 19 avril 1831; les versements ont eu lieu contre des obligations du Trésor, payables en numéraire à l'échéance de cinq années (1er juin 1836, et que les porteurs peuvent jusque-là échanger, à toute époque, contre des rentes 5 p. 0/0 au pair. L'emprunt national, clos le 20 février 1832, a produit au Trésor une ressource de..... 21,422,400 Budget de l'exercice 1831..... Voir ci-après, page 387, le tableau de développement de cet emprunt.

TOTAL du produit des négociations et des emprunts en rentes..... 1,828,046,339

(Voir pour l'application de cette ressource la note qui précède, page).

Il faut encore ajouter au montant de ces emprunts ceux qui ont été faits à différentes compagnies, en vertu de lois spéciales, pour la construction de ponts, canaux et travaux divers soumissionnés par elles, et dont les fonds généraux du budget n'ont pas supporté la dépense. Les emprunts de cette nature, qui mettent seulement à la charge du Trésor, selon les stipulations propres à chacun d'eux, le payement annuel des intérêts, des primes et de l'amortissement, sont détaillés dans le Compte spécial que l'on en publie, pages 370 à 377. Ils ont été réalisés comme il suit, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1834 (Voir pages 382 et 383 du compte de 1833)..... 140,290,200f Pendant l'année 1834..... 440,000	140,730,200f	
Versements restant à effectuer postérieurement au 1er janvier 1835.....	1,700,000	
Ensemble.....	142,430,200	142,430,200

TOTAL GÉNÉRAL des emprunts que le Trésor a faits, à divers titres, depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1835. 1,970,476,539

(*A*) D'après le compte de la dette inscrite (page 451), les rentes négociées s'élèvent :

en 5 p. 0/0, à..... 110,695,740f en 4 p. 0/0, à..... 3,134,950	113,830,690f
A ajouter : les rentes 5 p. 0/0 que le Trésor possédait à divers titres, et dont la négociation n'a pas formé accroissement à la dette de l'État (voir page 380).....	7,500,697
TOTAL ÉGAL à celui du présent tableau.....	121,331,387

EMPRUNT NATIONAL.

Situation au 1er Janvier 1835.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

Ordonnance du Roi du 13 Avril 1831.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français;

Sur le compte qui nous a été rendu de la proposition faite à notre ministre des finances, par le bureau de la souscription nationale, ouverte pour l'emprunt de 120 millions, et tendant à ce qu'il soit offert aux souscripteurs en échange des sommes que la brièveté du temps n'aura pas permis d'appliquer audit emprunt, des obligations du Trésor public à cinq ans d'échéance, portant intérêt à 5 pour 0/0, et échangeables à la volonté des porteurs contre des rentes 5 pour 0/0 au pair;

Considérant que les engagements pris par le Gouvernement dans l'annonce de l'emprunt ne lui permettent pas d'en différer l'époque;

Considérant, en outre, que les dépenses extraordinaires auxquelles le Trésor doit pourvoir dans l'intérêt de la patrie, exigent des ressources supérieures au montant de l'emprunt, en attendant la réalisation entière des voies et moyens mis à la disposition du Gouvernement par les lois des 5 janvier 1831 et 25 mars dernier;

Voulant répondre aux intentions généreuses et patriotiques qui ont dicté des offres éminemment utiles au pays et au crédit public;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état des finances;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à admettre, jusqu'à concurrence de 80 millions, les versements qui lui seront offerts à titre de prêt national.

Art. 2. Les versements seront reçus à Paris, à la caisse centrale du Trésor public, et dans les départements, chez les receveurs généraux et particuliers. Ils seront admis pour toutes sommes, depuis le minimum de deux cents francs. Au-dessus de ce minimum, les sommes devront être arrondies par 100 francs.

Art. 3. En échange de leurs versements, les déposants recevront, à leur volonté, soit des obligations du Trésor à ordre ou au porteur, payables dans cinq années (1er juin 1836) et portant un intérêt de 5 pour 0/0 l'an, à partir du 22 mars 1831, soit une rente de 5 pour 0/0 nominative ou au porteur, laquelle sera inscrite au grand-livre de la dette publique avec la même jouissance, au pair de 100 francs pour 5 francs de rente; les porteurs d'obligations auront le droit d'en exiger le remboursement en numéraire à leur échéance, ou de les échanger à toute époque jusqu'au 31 mai 1836 contre des rentes au pair.

Art. 4. Les intérêts des obligations seront, comme les rentes, payés par semestre, les 22 mars et 22 septembre de chaque année.

Extrait de la Loi du 21 Avril 1831.

Art. 4. « Dans le cas où la souscription nationale, ouverte pour soumissionner au pair l'emprunt de 120 millions, ne serait pas « complétée, le Ministre des finances est autorisé à délivrer contre les versements qui seront faits au Trésor, par suite de cette souscrip- « tion, des obligations du Trésor portant intérêt à 5 pour 0/0, échangeables à la volonté des porteurs contre des rentes 5 pour 0/0 « au pair. »

L'échéance desdites obligations ne pourra excéder cinq ans.

Avis inséré au Moniteur du 27 janvier 1832.

« MM. les souscripteurs dans l'emprunt au pair, qui n'ont pas encore soldé le montant de leurs soumissions, sont prévenus que, « passé le 20 février prochain, il ne sera plus reçu aucun versement sur cet emprunt ni à la caisse centrale de Paris, ni aux caisses « des receveurs généraux et particuliers dans les départements. »

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES CONVERSIONS D'OBLIGATIONS EN RENTES.

Souscriptions et Versements.				Opérations effectuées: antérieurement au 1er janvier 1834.	pendant l'année 1834.	Total au 1er janvier 1835.
Montant des souscriptions				21,422,400	"	21,422,400f
Versements effectués au Trésor.	A la caisse du Trésor		8,069,265f	21,422,400	"	21,422,400
	Chez les receveurs des finances		13,334,135			
	Chez les payeurs d'armée		19,000			
*Reste à verser au Trésor						"
Conversion des récépissés en Obligations ou en Rentes.						
Montant des récépissés délivrés aux souscripteurs en échange de leurs versements						21,422,400
Récépissés convertis.	en obligations du Trésor		17,208,100f	17,205,600f	2,500f	
	en rentes.	Rentes nominatives — directes (Rentes: 133,670f; Capital: 2,673,400)	4,207,600	4,201,100	6,500	
		Rentes nominatives — départementales (Rentes: 51,260; Capital: 1,025,200)				
		Rentes au porteur (Rentes: 25,450; Capital: 509,000)				
		Total rentes: 210,380; Capital: 4,207,60				
Montant des récépissés convertis			21,415,700	21,406,700	9,000	21,415,700
Récépissés restant à convertir						6,700
Conversion des Obligations en Rentes.						
Montant des obligations remises aux souscripteurs contre leurs récépissés de versements				17,205,600	2,500	17,208,100
Obligations converties en rentes.	Rentes nominatives — directes	Rentes: 341,180f; Capital: 6,823,600f				
	Rentes nominatives — départementales	Rentes: 23,715; Capital: 474,300				
	Rentes au porteur	Rentes: 13,400; Capital: 268,000				
		Total rentes: 378,295; Capital: 7,565,900		4,945,000	2,620,900	7,565,900
Obligations non encore converties en rentes						9,642,200

Résumé de la Situation.

Versements restant à faire au Trésor		"
Récépissés de versements non encore convertis en obligations ou en rentes	6,700f	9,648,900f
	9,642,200	
Obligations du Trésor non encore converties en rentes	4,207,600	11,773,500
Rentes remises aux souscripteurs: en échange de récépissés	7,565,900	
Rentes remises aux souscripteurs: en échange d'obligations		
Total égal au montant des souscriptions définitives		21,422,400

EMPRUNT DE 150,000,000f NÉGOCIÉ LE 8 AOUT 1832.

Situation au 1er Janvier 1835.

DISSPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

Les lois des 5 janvier, 25 mars et 18 avril 1831, dont les dispositions, applicables aux négociations de rentes, ont été rapportées textuellement dans le tableau publié page 438 du compte des finances de 1832, ont mis les moyens extraordinaires ci-après à la disposition du Gouvernement, pour les besoins des exercices 1831 et 1832, savoir :

Loi du 5 janvier : Crédit de 3 millions de rentes provenant de la restitution à l'État du fonds commun des émigrés et condamnés (par évaluation)	54,000,000
Loi du 25 mars : Crédit de 200 millions (obligations du Trésor, aliénation de bois de l'État, et négociations de rentes 5 p. 0/0)	200,000,000
Loi du 18 avril : Crédit en rentes 5 p. 0/0 pour produire un capital de	50,000,000
TOTAL	304,000,000

Sur ces moyens extraordinaires, il a d'abord été réalisé en 1831 :

1° Le produit de la négociation de 7,142,858f de rentes 5 p. 0/0 faite le 19 avril 1831. (Voir page 438 du compte de 1832.)	120,000,014	
2° Le produit de l'emprunt national au pair autorisé par la loi du 21 avril 1831. (Voir page 387)	21,422,400	
3° Enfin, le produit des aliénations de bois de l'État qui ont eu lieu pendant l'année 1831. (Voir page 66 du compte de l'année 1832)	22,703,215	
ENSEMBLE	164,125,629	164,125,629

Les moyens extraordinaires restant à la disposition du Gouvernement s'élevaient, par conséquent, au 1er janvier 1832, à	139,874,371
Ils se sont accrus par l'effet des dispositions de la loi sur le budget de l'exercice 1832 (21 avril 1832), qui a élevé à 275 millions le crédit de 200 millions accordé par la loi précitée du 25 mars 1831, d'une somme de	75,000,000
Et ont été ainsi portés à	214,874,371
Sur cette somme, le produit des bois de l'État à aliéner pendant l'année 1832 ayant été évalué à	35,000,000
Le Gouvernement avait à se procurer des ressources pour la différence de	179,874,371

Il a en conséquence été rendu, sous la date du 7 juillet 1832, une ordonnance royale contenant les dispositions suivantes :

« Art. 1er. Notre ministre secrétaire d'état des finances est autorisé à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, de « la somme de rentes nécessaire pour produire un capital de 150 millions. Cette vente aura lieu en rentes 5 p. 0/0, portant jouissance du 22 mars 1832. « Elle sera faite à la compagnie qui offrira le prix le plus élevé des rentes à inscrire, sauf la réserve du minimum établi par le ministre.

« Art. 2. Conformément à l'art. 7 de la loi du 25 mars 1831, et à l'article 12 de la loi du 18 avril suivant, la dotation de la caisse d'amortissement « sera accrue, à partir du 16 novembre prochain, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes qui seront négociées en vertu de l'art. 1er « ci-dessus. »

Cette ordonnance royale a été suivie d'un arrêté d'exécution pris sous la même date, par le ministre des finances, et qui se trouve au Moniteur du 8 juillet 1832.

NÉGOCIATION DES RENTES.

La négociation a eu lieu le 8 août 1832.

Les rentes ont été adjugées à une compagnie dénommée dans le procès-verbal d'adjudication en date du même jour. (Voir le Moniteur du 9 août.)

Elles ont été négociées au cours de 98 fr. 50 cent.

La somme de rentes à inscrire au grand-livre a été de 7,614,213 fr., et le capital à verser au Trésor, de 150,000,000 fr.

APPLICATION DU PRODUIT DE LA NÉGOCIATION.

Le produit de l'emprunt a été appliqué ainsi qu'il suit ;

Budget de l'Exercice 1831.

Pour compléter, avec les autres ressources, les 304 millions de moyens extraordinaires accordés sur cet exercice. (Voir page 202 du compte de 1832)	139,874,371

Budget de l'Exercice 1832.

Pour la différence imputable sur 75 millions de ressources extraordinaires affectés à cet exercice (voir page 178 du compte de 1833), ci.	10,125,629
	150,000,000

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.

ÉCHÉANCE DES TERMES de versements.	VERSEMENTS. Sommes à verser.	Versements effectués.	RESTE à verser.	INSCRIPTION DES RENTES. Rentes à inscrire.	RENTES INSCRITES antérieurement au 1er janvier 1834.	pendant l'année 1834.	TOTAL.	Reste à inscrire.
2 PREMIERS TERMES. *Fonds de garantie.*								
1er 15 septembre 1832.	7,499,790	7,499,790	"	380,700	362,325	18,375	380,700	"
2e 15 octobre *id.*	7,499,790	7,499,790	"	380,700	362,325	18,375	380,700	"
	14,999,580	14,999,580	"	761,400	724,650	36,750	761,400	"
14 DERNIERS TERMES.								
3e 15 novembre 1832.	7,499,790	7,499,790	"	380,700	380,625	75	380,700	"
4e 15 décembre *id.*	7,499,790	7,499,790	"	380,700	380,625	75	380,700	"
5e 15 janvier 1833.	7,499,790	7,499,790	"	380,700	380,625	75	380,700	"
6e 15 février *id.*	7,499,790	7,499,790	"	380,700	380,625	75	380,700	"
7e 15 mars *id.*	10,499,706	10,499,706	"	532,980	532,875	105	532,980	"
8e 15 avril *id.*	10,499,706	10,499,706	"	532,980	532,875	105	532,980	"
9e 15 mai *id.*	10,499,706	10,499,706	"	532,980	532,700	280	532,980	"
10e 15 juin *id.*	10,499,706	10,499,706	"	532,980	532,700	280	532,980	"
11e 15 juillet *id.*	10,499,706	10,499,706	"	532,980	523,985	8,995	532,980	"
12e 15 août *id.*	10,499,706	10,499,706	"	532,980	520,135	12,845	532,980	"
13e 15 septembre *id.*	10,499,706	10,499,706	"	532,980	515,445	17,535	532,980	"
14e 15 octobre *id.*	10,499,706	10,499,706	"	532,980	507,360	25,620	532,980	"
15e 15 novembre *id.*	10,499,706	10,499,706	"	532,980	507,255	25,725	532,980	"
16e 15 décembre *id.*	10,499,706	10,499,706	"	532,980	507,255	25,725	532,980	"
Appoint	4,200	4,200	"	213	213	"	213	"
	135,000,420	134,000,420	"	6,852,813	6,735,298	117,515	6,852,813	"
Report du fonds de garantie	14,999,580	14,999,480	"	761,400	724,650	36,750	761,400	"
	150,000,000	150,000,000	"	7,614,213	7,459,948	154,265	7,614,213	"

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

AU 31 DÉCEMBRE 1834.

(Exécution de la Loi du 10 Juin 1833.)

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Un nouveau régime a été fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, dont le texte suit :

« ART. 1er. La dotation de la caisse d'amortissement, fixée à la somme de

40,000,000f	par la loi	du 25 mars 1817;
1,665,050	*idem*	du 19 juin 1828;
1,428,571	*idem*	du 25 mars 1831;
1,522,842	*idem*	du 20 avril 1832.
44,616,463		

« Et toutes les rentes amorties dont il n'aura pas été disposé dans la présente session seront, à dater « du 1er juillet prochain, réparties au marc le franc, et proportionnellement au capital nominal de « chaque espèce de dette, entre les rentes cinq, quatre et demi, quatre et trois pour cent, restant à ra- « cheter.

« Cette répartition indiquera séparément le montant des dotations et celui des rentes rachetées.

« Les divers fonds d'amortissement ainsi affectés à chaque espèce de dette continueront d'être employés « au rachat des rentes dont le cours ne sera pas supérieur au pair. Le pair se compose du capital nominal, « augmenté des arrérages échus du semestre courant.

« ART. 2. A l'avenir, tout emprunt, au moment de sa création, sera doté d'un fonds d'amortissement « qui sera réglé par la loi, et qui ne pourra être au-dessous d'un pour cent du capital nominal des rentes « créées.

« ART. 3. A dater de la promulgation de la loi des dépenses de l'exercice 1834, il ne pourra être disposé « d'aucune partie des rentes rachetées par la caisse d'amortissement qu'en vertu d'une loi spéciale.

« ART. 4. Le fonds d'amortissement appartenant à des rentes dont le cours serait supérieur au pair sera « mis en réserve. A cet effet, la portion, tant de la dotation que des rentes amorties, applicable au rachat « de ces rentes, laquelle est payable chaque jour par le trésor public, sera acquittée à la caisse d'amortis- « sement en un bon du trésor, portant intérêt à raison de trois pour cent par an, jusqu'à l'époque du rem- « boursement.

« ART. 5. Dans le cas où le cours des rentes redescendrait au pair ou au-dessous du pair, les bons déli- « vrés par le trésor deviendront exigibles, et seront remboursés à la caisse d'amortissement, successivement « et jour par jour, avec les intérêts courus jusqu'au remboursement, en commençant par le bon le plus « anciennement souscrit. Les sommes ainsi remboursées seront employées au rachat des rentes auxquelles « appartiendra la réserve, tant que leur prix ne s'élèvera pas de nouveau au-dessus du pair.

« Art. 6. Il ne sera disposé du montant de la réserve possédée par la caisse d'amortissement que pour « le rachat ou le remboursement de la dette consolidée. Le remboursement n'aura lieu qu'en vertu d'une « loi spéciale.

« Art. 7. Toutefois, dans le cas d'une négociation de rentes sur l'état, les bons du trésor, dont la caisse « d'amortissement se trouvera alors propriétaire, seront convertis, jusqu'à due concurrence du capital et des « intérêts, en une portion des rentes mises en adjudication.

« Ces rentes seront réunies au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette à laquelle appartenait la « réserve, et transférées au nom de la caisse d'amortissement, au prix et aux conditions de l'adjudication de « l'emprunt; elles seront inscrites au grand-livre, avec imputation sur les crédits législatifs ouverts au « ministre des finances. »

L'exécution de cette loi a été réglée par une ordonnance royale, en date du 29 juin 1833, dont on rapporte ci-après les articles :

« Art. 1er. La répartition proportionnelle, entre les divers fonds de la dette inscrite, de la somme de « 44,616,463 francs, formant la dotation attribuée à l'amortissement par les lois des 25 mars 1817, « 19 juin 1828, 25 mars 1831, 20 avril 1832, et comprise à ce titre dans le chapitre 2 du budget général « de 1833 (1re partie), est arrêtée ainsi qu'il suit, savoir :

Portion afférente aux rentes 5 pour 0/0	32,035,779f
——— aux rentes 4 1/2 pour 0/0	246,254
——— aux rentes 4 pour 0/0	821,439
——— aux rentes 3 pour 0/0	11,512,991
Somme pareille	44,616,463

« Art. 2. La somme de 18,361,730 francs, formant le montant des rentes amorties au 30 juin 1833, « déduction faite de 32 millions de rentes à annuler, est répartie entre les mêmes fonds ainsi qu'il suit :

Rentes 5 pour 0/0	13,184,199
——— 4 1/2 pour 0/0	101,345
——— 4 pour 0/0	338,060
——— 3 pour 0/0	4,738,126
Somme pareille	18,361,730

« Art. 3. La somme de seize millions formant le montant des arrérages échéant au 22 septembre pro- « chain, sur les trente-deux millions de rentes dont l'annulation devra être faite à ladite époque, sera attri- « buée à chacun des fonds de la dette publique dans les proportions ci-après, savoir :

Rentes 5 pour 0/0	11,488,415
——— 4 1/2 pour 0/0	88,310
——— 4 pour 0/0	294,578
——— 3 pour 0/0	4,128,697
Somme pareille	16,000,000

« Cette somme de seize millions sera payée, pour les six derniers mois de 1833, dans les formes et « proportions réglées pour les payements à faire chaque jour à la caisse d'amortissement.

Le Tableau qui accompagnait cette ordonnance royale a été publié page 393 du compte des finances de l'année 1833. Il fixait la répartition entre les rentes de chaque espèce, des sommes attribuées à l'amortissement par la loi précitée du 10 juin 1833.

D'après ce tableau, les fonds que le trésor avait à verser annuellement à la caisse d'amortissement, s'élevaient au 1er juillet, savoir :

Pour les dotations, à	44,616,463	62,978,193 00f
Pour les arrérages de rentes rachetées, à	18,361,730	

Il se sont depuis augmentés des arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement,

1° Pendant les six derniers mois de 1833 (Voir page 397 du compte des finances de 1833), ci 579,284 00

2° Pendant l'année 1834, mais seulement pour ceux de ces arrérages que le trésor avait à servir en 1834, d'après les époques de jouissance des rentes rachetées (Voir ci-après le tableau, page 399), savoir :

	RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUE DE JOUISSANCE.	ARRÉRAGES À PAYER en 1834.	
Rentes 4 1/2 p. 0/0.	2,770f	22 septembre 1833.	2,770f 00c	
	8,136	22 mars 1834.	4,068 00	
	4,320	22 septembre 1834.	//	
Rentes 4 p. 0/0....	9,057	22 septembre 1833.	9,057 00	
	25,785	22 mars 1834.	12,892 50	
	17,715	22 septembre 1834.	//	
Rentes 3 p. 0/0....	279,266	22 décembre 1833.	279,266 00	
	343,418	22 juin 1834.	171,709 00	
	45,980	22 décembre 1834.	//	
	736,447		479,762 50 ci	479,762 50

TOTAL des fonds que le trésor a eu à verser à la caisse d'amortissement pendant l'année 1834,

Sur les dotations	44,616,463 00	64,037,239 50
Sur les rentes rachetées	19,420,776 50	

L'origine de ces fonds et leur affectation d'après les dispositions de la loi du 10 juin 1833, sont indiquées par nature de rentes, dans les deux tableaux qui suivent :

Origine des ressources attribuées à l'amortissement au 31 décembre 1834.

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES			TOTAL.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er juillet 1833.	PENDANT les six derniers mois de 1833.	PENDANT l'année 1834.	
5 p. 0/0	32,035,779f	12,506,780f	34,198f	"	44,576,757 00
4 1/2 p. 0/0	246,254	92,928	11,859	6,838f 00c	357,879 00
4 p. 0/0	821,439	353,296	38,359	21,949 50	1,235,043 50
3 p. 0/0	11,512,991	5,408,726	494,868	450,975 00	17,867,560 00
	44,616,463f	18,361,730	579,284	479,762 50	64,037,239 50
		19,420,776 50			

Affectation, d'après les dispositions de la loi du 10 juin 1833, des ressources attribuées à l'amortissement au 31 décembre 1834.

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES		TOTAL.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er juillet 1833.	DEPUIS le 1er juillet 1833.	
5 p. 0/0	32,035,779f	13,184,199f	34,198f 00c	45,254,176f 00c
4 1/2 p. 0/0	246,254	101,345	18,697 00	366,296 00
4 p. 0/0	821,439	338,060	60,308 50	1,219,807 50
3 p. 0/0	11,512,991	4,738,126	945,843 00	17,196,960 00
	44,616,463	18,361,730	1,059,046 50	64,037,239 50
		19,420,776 50		

Pour rendre compte de l'exécution de la loi du 10 juin 1833, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note,

1° Un tableau qui fait connaître la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin 1833;

2° L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par elle pendant l'année 1834;

3° La situation des fonds de l'amortissement au 1er janvier 1835, présentant distinctement les opérations des six derniers mois de 1833, d'après le compte des finances de la même année, et celles de l'année 1834, d'après le présent compte;

Il a paru utile de joindre à ces trois documents, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes,

1° Le tableau des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1834;

2° Le relevé par année, depuis 1816, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la Bourse.

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes au 1er Juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 Juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC — pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. — 5 p. 0/0.	4 1/2.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830	41,665,050 00	37,073,339 50	432f 50c	15,422f	903,833 00	37,993,027 00	"	79,658,077 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833.	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX....	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52,201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830	16,249,434 61	120,618 91	1,678,922f 16c	61,606,036 17	79,655,011 85	"	79,655,011 85
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX.....	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette	1,262,171,700f 07c
Dépense	1,262,171,490 07
Fonds restant à employer au rachat des rentes au 1er juillet 1833	210 00

SAVOIR : Rentes 4 1/2 p. 0/0. 177f 10c ; —— 4 p. 0/0..... 15 27 ; —— 3 p. 0/0..... 17 63 } 210f

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Etat des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse pendant l'année 1834.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1833. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1833, page 397.) 33,671,237f 59c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES en NUMÉRAIRE.	SOMMES REMISES en BONS DU TRÉSOR.	SOMMES REMISES TOTAL.	
5 p. 0/0	//	32,035,779f 00c	32,035,779f 00c	
4 1/2 p. 0/0	246,254f 00c	//	246,254 00	
4 p. 0/0	821,439 00	//	821,439 00	
3 p. 0/0	11,512,991 00	//	11,512,991 00	
	12,580,684 00	32,035,779 00	44,616,463 00	44,616,463 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		SOMMES REMISES en NUMÉRAIRE.	SOMMES REMISES en BONS DU TRÉSOR.	SOMMES REMISES TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	13,184,199f 00c	13,184,199f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	101,345f 00c	//	101,345 00	
	4 p. 0/0	338,060 00	//	338,060 00	
	3 p. 0/0	4,738,126 00	//	4,738,126 00	
		5,177,531 00	13,184,199 00	18,361,730 00	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	34,198 00	34,198 00	
	4 1/2 p. 0/0	18,697 00	//	18,697 00	
	4 p. 0/0	60,308 50	//	60,308 50	
	3 p. 0/0	945,843 00	//	945,843 00	
		6,202,379 50	13,218,397 00	19,420,776 50	19,420,776 50

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1834, sur ceux qui ont été ajoutés au capital des bons du trésor 1,676,304 40

TOTAL GÉNÉRAL 99,384,781 49

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes, savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats	MONTANT DES RENTES rachetées.	COÛT des RACHATS.	
4 1/2 p. 0/0	22 septembre 1833	100f 86c	2,770f	62,087f 92c	
	22 mars 1834	100 14	8,136	181,054 25	
	22 septembre 1834	99 58	4,320	95,957 97	
4 p. 0/0	22 septembre 1833	92 19	9,057	208,747 86	
	22 mars 1834	93 48	25,785	602,783 63	
	22 septembre 1834	92 60	17,715	410,107 73	
3 p. 0/0	22 décembre 1833	77 46	279,266	7,211,096 66	
	22 juin 1834	76 98	343,418	8,812,545 84	
	22 décembre 1834	76 72	45,980	1,175,940 93	
			736,447	18,760,322 79	18,760,322f 79c

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 1er janvier 1835, savoir :

1° Numéraire			238,195f 47c	
A déduire pour le prix des rentes rachetées, mais non encore livrées			210,200 69	
			27,994 78	
2° Bons du trésor :				
Capital		78,671,759f 57c	80,596,463 92	
Intérêts échus en 1833	248,399f 95c	1,924,704 35		
Intérêts échus du 1er janvier au 31 décembre 1834 — Compris dans les bons de 1833.	252,775f 75c	1,676,304 40		
Intérêts échus du 1er janvier au 31 décembre 1834 — de 1834.	1,423,528 65			
			80,624,458 70	80,624,458 70

TOTAL GÉNÉRAL 99,384,781 49

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Situation, au 31 décembre 1834, des Fonds affectés à l'amortissement des rentes, depuis le 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin 1833.

NATURE DES RENTES À AMORTIR.	FONDS QUI RESTAIENT à employer au 1er juillet 1833.	FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR, tant pour les dotations que pour les arrérages des rentes rachetées, en numéraire.	FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR, tant pour les dotations que pour les arrérages des rentes rachetées, en bons du trésor.	INTÉRÊTS ÉCHUS au profit de l'amortissement sur les bons du trésor.	TOTAL DES FONDS affectés au rachat des rentes.	FONDS EMPLOYÉS au rachat des rentes.	FONDS RESTANT à employer au 31 décembre 1834.
5 p. 0/0	"	680,819f 93c	78,671,759f 57c	1,929,333f 45c	81,281,912f 95c	685,449f 03c	80,596,463f 92c
4 1/2 p. 0/0	177f 10c	630,371 50	"	"	630,548 60	602,568 50	27,980 10
4 p. 0/0	15 27	2,100,538 50	"	"	2,100,553 77	2,100,545 11	8 66
3 p. 0/0	17 63	29,662,793 00	"	"	29,662,810 63	29,662,804 61	6 02
	210 00	33,074,522 93 (a)	78,671,759 57 (a)	1,929,333 45 (a)	113,675,825 95	33,051,367 25	80,624,458 70 (a)
		111,746,282 50					

(a) Voir le développement ci-contre.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES RÉSULTATS DE LA SITUATION CI-CONTRE.

	ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1834.	ANNÉE 1834.	TOTAL.
FONDS REMIS EN NUMÉRAIRE.			
Pour les dotations	6,290,342f 00c	12,580,684f 00c	18,871,026f 00c
Pour les arrérages des rentes rachetées	7,320,297 50	6,202,379 50	13,522,677 00
Pour les bons escomptés par le trésor	680,819 93	"	680,819 93
	14,291,459 43	18,783,063 50	33,074,522 93
BONS DU TRÉSOR.			
Remis pour les dotations	16,017,889 50	32,035,779 00	48,053,668 50
Remis pour les arrérages des rentes rachetées	18,080,514 00	13,218,397 00	31,298,911 00
	34,098,403 50	45,254,176 00	79,352,579 50
A déduire : Bons escomptés par le trésor	680,819 93	"	680,819 93
TOTAUX	33,417,583 57	45,254,176 00	78,671,759 57

INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR.

Intérêts échus antérieurement à 1834	253,029 05
——— pendant l'année 1834	1,676,304 40
	1,929,333 45

RÉSERVE DES RENTES 5 P. 0/0.

Cette réserve est représentée par des bons du trésor portant intérêts à 3 p. 0/0 par an jusqu'à l'époque du remboursement (*Art. 4 de la loi du 10 juin 1833.*) et provenant des causes suivantes :

Capital du fonds d'amortissement attribué aux rentes 5 p. 0/0		78,671,759 57
Intérêts échus antérieurement au 1er janvier 1834, déduction faite de 4,629f 10c remboursés par le trésor	248,399 95	
Intérêts échus pendant l'année 1834	1,676,304 40	
	1,924,704 35	1,924,704 35
		80,596,463 92

Suite du compte de l'amortissement des rentes.

Tableau des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1835.

RENTES 5 p. 0/0.

Époques des rachats.	Rentes rachetées et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	Rentes rachetées et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	Coût des rentes rachetées.	Cours moyen des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
— 1826	"	"	"	"
— 1827	"	"	"	"
— 1828	"	"	"	"
— 1829	"	"	"	"
— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 01
— 1833 6 premiers mois	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 82
— 1833 6 derniers mois	34,198	683,960	685,449 03	100 22
— 1834	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

Époques des rachats.	Rentes rachetées et annulées, en intérêts.	Rentes rachetées et annulées, en capital.	Rentes rachetées et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	Rentes rachetées et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	Coût des rentes rachetées.	Cours moyen des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
— 1829	"	"	"	"	"	"
— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f	120,618 91	90 30
— 1831	"	"	24,204	537,866	443,974 29	82 54
— 1832	"	"	26,811	595,800	533,069 55	89 37
— 1832 6 premiers mois	"	"	37,450	832,222	831,474 77	99 94
— 1832 6 derniers mois	"	"	11,859	263,533	263,468 36	
— 1834	"	"	15,226	338,355	339,100 14	100 22
	7,068	157,066	120,013	2,666,954	2,653,524 56	
Développements des rachats de l'année 1834. Janvier	"	"	1,353	30,067	30,302 89	100 79
Février	"	"	1,027	22,822	23,007 03	100 81
Mars	"	"	1,545	34,334	34,382 92	100 53
Avril	"	"	1,599	35,534	35,440 43	99 74
Mai	"	"	565	12,555	12,541 33	99 89
Juin	"	"	1,865	41,444	41,788 92	100 83
Juillet	"	"	250	5,555	5,611 10	101 00
Août	"	"	1,552	34,489	34,256 44	99 33
Septembre	"	"	2,250	50,000	50,211 09	100 41
Octobre	"	"	379	8,422	8,422 22	100 00
Novembre	"	"	2,580	57,333	57,333 32	100 00
Décembre	"	"	261	5,800	5,802 45	100 04
	"	"	15,226	338,355	339,100 14	100 22

SUITE DU COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Tableau des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1835.*

RENTES 4 p. 0/0.

FONDS RACHETÉS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89 48f
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 6 premiers mois	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	92 40
—— 1833 6 derniers mois	"	"	38,359	958,975	878,905 89	
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
	9,740	243,500	444,212	11,105,300	9,838,422 17	
Développements des rachats de l'année 1834. Janvier	"	"	4,221	105,525	96,776 12	91 71
Février	"	"	4,036	100,900	93,271 74	92 44
Mars	"	"	5,228	130,700	122,043 24	93 42
Avril	"	"	4,087	102,175	94,873 14	92 85
Mai	"	"	4,199	104,975	98,586 40	93 91
Juin	"	"	3,978	99,450	93,385 18	93 90
Juillet	"	"	4,240	106,000	99,422 05	93 79
Août	"	"	3,493	87,325	81,608 62	93 45
Septembre	"	"	6,413	160,325	147,797 25	92 42
Octobre	"	"	4,387	109,675	101,967 09	92 97
Novembre	"	"	3,920	98,000	90,749 34	92 60
Décembre	"	"	4,355	108,875	101,159 05	92 91
	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,603,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 6 premiers mois	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	76 63
—— 1833 6 derniers mois	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
	16,003,286	533,442,866	6,572,258	219,075,266	543,227,634 52	
Développements des rachats de l'année 1834. Janvier	"	"	54,914	1,830,467	1,379,650 79	75 37
Février	"	"	50,337	1,677,900	1,272,581 51	75 84
Mars	"	"	53,085	1,769,500	1,381,530 98	78 07
Avril	"	"	56,696	1,889,867	1,475,131 82	78 05
Mai	"	"	53,515	1,783,833	1,418,520 26	79 52
Juin	"	"	54,332	1,811,067	1,418,483 14	78 73
Juillet	"	"	58,034	1,934,467	1,484,897 81	76 76
Août	"	"	57,287	1,909,567	1,433,503 15	75 07
Septembre	"	"	58,856	1,961,866	1,490,838 37	75 99
Octobre	"	"	59,425	1,980,833	1,548,190 22	78 16
Novembre	"	"	52,939	1,764,633	1,376,126 08	77 98
Décembre	"	"	59,244	1,974,800	1,520,129 30	76 98
	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16

SUITE DU COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Tableau des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er Janvier 1835.*

RÉCAPITULATION DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT AU 1er JANVIER 1835.

FONDS RACHETÉS.	RACHATS AU 1er JANVIER 1834.			RACHATS DE L'ANNÉE 1834.			RACHATS AU 1er JANVIER 1835.			OBSERVATIONS.
	En intérêts.	En capital.	Coût des rachats.	En intérêts.	En capital.	Coût des rachats.	En intérêts.	En capital.	Coût des rachats.	
5 pour 0/0	44,540,978f	890,819,560f	734,727,450f 08c	"	"	"	44,540,978f	890,819,560f	734,727,450f 08c	
4 1/2 pour 0/0	111,855	2,485,665	2,314,424 42	15,226f	338,355f	339,100f 14c	127,081	2,824,020	2,653,524 56	
4 pour 0/0	401,395	10,034,875	8,616,782 95	52,557	1,313,925	1,221,639 22	453,952	11,348,800	9,838,422 17	
3 pour 0/0	21,906,880	730,229,332	526,028,051 09	668,664	22,288,800	17,199,583 43	22,575,544	752,518,132	543,227,634 52	
	66,961,108	1,633,569,432	1,271,686,708 54	736,447	23,941,080	18,760,322 79	67,697,555	1,657,510,512	1,290,447,031 33	Du 1er juin 1816 au 30 juin 1833.... 1,257,395,664f 08c Du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1834..... 33,051,367 25

Situation du Fonds d'amortissement au 1er Janvier 1835.

NATURE DES RENTES.	RENTES RACHETÉES par la caisse d'amortissement.	RENTES ANNULÉES PAR DIVERSES LOIS.			RENTES RESTANT inscrites au nom de la caisse d'amortissement. (B)	DOTATIONS ANNUELLES de la caisse d'amortissement. (C)	TOTAL DES FONDS attribués à l'amortissement des rentes.	OBSERVATIONS.
		Loi du 1er mai 1825.	Loi du 27 juin 1833. (A)	Loi du 28 juin 1833. (A)				
5 pour 0/0	44,540,978f	"	5,000,000f	27,000,000f	12,540,978f	32,035,779f	44,576,757f	(A) Ces rentes ont été annulées à partir du semestre au 22 septembre 1833.
4 1/2 pour 0/0	127,081	7,068f	"	"	120,013	246,254	366,267	(B) Y compris les rentes qui restaient à livrer au 31 décembre 1834, savoir : 4 1/2 p. 0/0 36
4 pour 0/0	453,952	9,740	"	"	444,212	821,439	1,265,651	4 p. 0/0 765
3 pour 0/0	22,575,544	16,003,286	"	"	6,572,258	11,512,991	18,085,249	3 p. 0/0 7,488
	67,697,555	16,020,094	5,000,000	27,000,000	19,677,461	44,616,463	64,293,924	8,289
		48,020,094						(C) Voir page 392 la date des lois qui ont fixé ces dotations.

SUITE DU COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes perpétuelles d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1834.

RENTES 5 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1834. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1814	62f 43c	22 septembre 1833	Janvier	104f 92c
—— 1815	63 41		Février	105 77
—— 1816	59 25		Mars	106 27
—— 1817	63 90	22 mars 1834	Mars	104 04
—— 1818	70 65		Avril	104 22
—— 1819	68 34		Mai	105 76
—— 1820	75 08		Juin	106 15
—— 1821	83 73		Juillet	106 31
—— 1822	89 64		Août	105 80
—— 1823	85 02		Septembre	106 32
—— 1824	100 50	22 septembre 1834	Septembre	104 68
—— 1825	99 44		Octobre	105 80
—— 1826	98 24		Novembre	105 88
—— 1827	101 14		Décembre	106 28
—— 1828	104 76	Cours moyen de l'année 1834		105 58
—— 1829	108 65			
—— 1830	98 97			
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00			
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1834. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	102 42	22 septembre 1833	Janvier	100 81
—— 1826	93 17		Février	100 81
—— 1827	91 60		Mars	101 50
—— 1828	97 05	22 mars 1834	Mars	99 61
—— 1829	103 13		Avril	99 66
—— 1830	100 30		Mai	99 92
—— 1831	81 00		Juin	100 64
—— 1832	89 38		Juillet	101 00
—— 1833	99 55		Août	99 52
—— 1834	100 32		Septembre	101 00
		22 septembre 1834	Septembre	99 75
			Octobre	100 00
			Novembre	100 00
			Décembre	100 32
		Cours moyen de l'année 1834		100 32

RENTES 4 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1834. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1830	91 96	22 septembre 1833	Janvier	92 01
—— 1831	74 71		Février	92 35
—— 1832	81 50		Mars	93 79
—— 1833	92 36	22 mars 1834	Mars	93 27
—— 1834	93 16		Avril	92 78
			Mai	93 91
			Juin	93 90
			Juillet	96 36
			Août	93 28
			Septembre	92 58
		22 septembre 1834	Septembre	91 87
			Octobre	92 70
			Novembre	92 56
			Décembre	92 61
		Cours moyen de l'année 1834		93 16

RENTES 3 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1834. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	68 62	22 décembre 1833	Janvier	75 41
—— 1826	67 11		Février	75 89
—— 1827	69 92		Mars	78 02
—— 1828	71 43		Avril	78 05
—— 1829	80 05		Mai	79 52
—— 1830	70 78		Juin	79 15
—— 1831	60 59	22 juin 1834	Juin	78 06
—— 1832	68 30		Juillet	79 58
—— 1833	76 33		Août	74 60
—— 1834	77 94		Septembre	76 45
			Octobre	78 20
			Novembre	77 86
			Décembre	77 86
		22 décembre 1834	Décembre	76 72
		Cours moyen de l'année 1834		77 94

COMPTE

DE L'ALIÉNATION DES BOIS DE L'ÉTAT

AU 1er JANVIER 1835.

(Loi du 25 Mars 1831.)

NOTE

Sur l'Aliénation des Bois de l'État.

Les bois de l'État aliénés pendant l'année 1834, en exécution de la loi du 25 mars 1831, comprennent 14,757 hectares.

Ils avaient été estimés	16,647,460f
Ils ont été vendus	18,129,795
Ce qui présente sur l'estimation un excédant de	1,482,335

Le prix moyen de l'hectare s'est élevé pour la même année à la somme de 1,229 francs, qui excède d'un quart le prix moyen des trois années précédentes.

Les aliénations faites jusqu'au 31 décembre 1834, comprennent 105,041 hectares 20 ares.

L'estimation de ces bois s'élevait à	93,894,966f
Le montant total des adjudications est de	100,305,091
Ce qui produit sur l'estimation un excédant de	6,410,125
Ces bois procuraient à l'État un revenu de	3,591,439f
L'économie sur les frais de surveillance est de	130,657
Et l'impôt foncier assis sur les bois vendus assure au trésor un contingent annuel de	221,433

Le tableau ci-après présente, par conservation forestière et par département, le détail de ces divers résultats, qui sont développés par commune et par corps de bois, sur un registre tenu à la comptabilité générale des finances.

Les aliénations ont eu lieu pendant les années suivantes :

Année 1831. (Voir page 392 du compte des finances de cette année)	22,703,215f
—— 1832. (—— 456 ——)	35,376,385.
—— 1833. (—— 422 ——)	24,095,696.
—— 1835. (Voir le présent compte)	18,129,795.
TOTAL	100,305,091.

Le produit des aliénations détaillées ci-contre et montant à 100,305,091 fr., a été appliqué comme il suit :

Budget de 1831. (Voir page 202 du compte des finances de l'année 1832)..	22,703,215f
—— de 1832. (—— 178 —————— 1833)..	53,716,531.
—— de 1833. (—— 180 du présent compte des finances.).....	16,738,400.
—— de 1835. (—— 256 *idem*).....	7,146,945.
SOMME pareille.....	100,305,091.

La ressource provenant des bois de l'État est entrée dans l'appréciation des moyens extraordinaires attribués par les lois de finances au budget des exercices 1831, 1832, 1833 et 1835, pour une somme totale de 114,433,762f

Les bois aliénés jusqu'au 31 décembre 1834, n'ayant encore procuré au trésor qu'une recette de..... 100,305,091.

Il reste à realiser à cette époque au profit du budget de l'exercice 1835, une somme de. 14,128,671.

Compte de l'Aliénation des Bois de l'État, au 1er Janvier 1835.

Numéros des conservations.	Départements.	Nombre d'hectares désignés pour l'aliénation.	Nombre d'hectares vendus : antérieurement au 1er janvier 1834.	Nombre d'hectares vendus : pendant l'année 1834.	Nombre d'hectares vendus : total.	Nombre d'hectares restant.	Estimation des bois vendus.	Montant des ventes effectuées : antérieurement au 1er janvier 1834.	Montant des ventes effectuées : pendant l'année 1834.	Montant des ventes effectuées : total.	Prix moyen par hectare des bois vendus : en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	Estimation du revenu des bois vendus.	Économie obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	Contribution foncière assise sur les bois.	Observations.
										CONSERVATION DE PARIS.								
1re	Eure-et-Loir	1,570 59	929h55a	"	929h55a	641h04a	1,010,000f	1,019,000f	"	1,019,000f	"	1,096f	"	"	35,782f	1,394f	3,863f	
1re	Loiret	1,282 64	864 02	418h62a	1,282 64	"	1,139,900	1,008,350	553,150	1,561,500	1,714f	"	228f	1,320f	57,257	1,658	2,100	
1re	Oise	2,213 77	1,543 09	"	1,543 09	670 68	3,195,150	3,268,450	"	3,268,450	1,986	2,064	2,136	"	125,577	2,314	8,514	
1re	Seine	7 62	0 54	"	0 54	7 08	2,600	3,100	"	3,100	"	5,530	"	"	58	2	"	L'élévation du prix moyen de l'hectare est due en grande partie à la faculté de défricher, quoiqu'il ne soit pas certain que les acquéreurs en useront.
1re	Seine-et-Marne	3,069 21	1,322 52	175 75	1,498 27	1,570 90	3,475,100	3,219,575	408,100	3,627,675	2,014	2,508	1,677	2,318	127,482	2,963	10,940	
1re	Seine-et-Oise	4,155 48	3,147 38	208 54	3,355 92	799 56	4,917,051	5,213,640	346,775	5,560,415	1,585	2,492	1,456	1,667	184,121	5,884	16,997	Les ventes de 1834, dans le département de Seine-et-Oise, ont à peu près achevé l'aliénation des parcelles détachées de la masse de la forêt de Rambouillet, et qui formaient autrefois des remises pour la chasse.
										CONSERVATION DE ROUEN.								
2e	Eure	1,621 06	731 92	"	731 92	889 14	917,000f	970,800	"	970,800	"	"	1,326	"	34,437	850	2,347	
2e	Seine-Inférieure	2,898 72	1,269 93	1,276 49	2,546 42	352 30	2,716,970	1,488,325	1,743,200	3,231,525	"	993	1,562	1,366	114,005	3,711	3,240	Les ventes dans le département de la Seine-Inférieure n'ont porté que sur des bois mal peuplés et qui seront livrés à la culture des céréales en grande partie, ou convertis en prairies.
										CONSERVATION DE DIJON.								
3e	Côte-d'Or	8,088 70	3,656 37	1,801 76	5,458 13	2,630 57	5,619,150	3,964,225	1,366,475	5,330,700	543	1,362	1,254	758	209,762	5,861	9,956	La reprise des affaires industrielles a déterminé en 1834 des ventes jusque-là difficiles.
										CONSERVATION DE NANCY.								
4e	Meurthe	6,013 25	3,740 34	1,196 07	4,936 41	1,076 84	5,666,797	4,301,990	1,838,110	6,140,100	1,121	1,157	1,654	1,537	206,827	5,451	8,913	Les ventes de la Meurthe se sont particulièrement portées sur un nombre assez considérable de bouquets de bois de l'arrondissement de Château-Salins et dont la conservation dans les mains de l'État était peu profitable.
										CONSERVATION DE STRASBOURG.								
5e	Rhin (Bas)	2,830 46	1,859 35	431 11	2,290 46	540 00	3,213,225	2,641,135	664,400	3,305,535	1,678	1,499	1,095	1,542	117,836	2,936	3,511	
										CONSERVATION DE COLMAR.								
6e	Rhin (Haut)	1,252 12	441 88	"	441 88	810 24	329,000	372,900	"	372,900	684	937	847	"	13,432	746	1,000	

Suite du *Compte de l'Aliénation des Bois de l'État, au 1er Janvier 1835.*

Numéros des conservations.	Départements.	Nombre d'hectares désignés pour l'aliénation.	Nombre d'hectares vendus antérieurem^t au 1er janvier 1834.	Nombre d'hectares vendus pendant l'année 1834.	Nombre d'hectares vendus total.	Nombre d'hectares restant.	Estimation des bois vendus.	Montant des ventes effectuées antérieurement au 1er janvier 1833.	Montant des ventes effectuées pendant l'année 1834.	Montant des ventes effectuées total.	Prix moyen par hectare des bois vendus en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	Estimation du revenu des bois vendus.	Économie obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	Contribution foncière assise sur les bois.	Observations.
											CONSERVATION DE DOUAI.							
7e	Aisne	4,259h 59a	3,153h 92	713h 78a	3,867h 70a	391h 89a	5,956,900f	5,334,750f	1,201,800f	6,536,550f	"	1,595f	1,847	1,683	227,378f	6,782	12,541f	Les ventes de 1834, dans la conservation de Douai, ont procuré une forte partie de la somme totale, réalisée pour cette année. Elles avaient été ménagées jusqu'ici dans ce but. La faculté de défricher a procuré principalement l'élévation du prix moyen de l'hectare.
	Nord	3,091 05	2,084 98	421 70	2,506 68	584 37	3,378,880	3,610,425	589,000	4,199,425	"	1,653	1,955	1,396	134,391	6,384	7,137	
	Pas-de-Calais	1,214 09	726 20	477 14	1,203 34	10 75	1,740,300	1,121,600	738,400	1,860,000	"	"	1,539	1,548	69,047	1,553	1,668	
	Somme	385 38	323 05	62 33	385 38	"	892,200	847,700	104,500	953,200	"	1,905	2,865	1,685	33,318	589	4,604	
											CONSERVATION DE TROYES.							
8e	Aube	3,043 61	1,435 52	"	1,435 52	1,608 09	1,225,565	1,424,550	"	1,424,550	1,104	969	675	"	56,135	1,426	4,541	
	Yonne	7,706 01	4,019 89	764 23	4,784 12	2,921 89	4,390,550	3,962,100	757,900	4,719,900	968	1,343	659	992	196,681	4,983	11,266	
											CONSERVATION D'ÉPINAL.							
9e	Vosges	3,277 52	1,030 60	332 75	1,363 35	1,914 17	1,237,850	1,077,675	367,050	1,144,725	941	1,077	"	1,102	51,566	1,446	1,066	
											CONSERVATION DE CHALONS.							
10e	Ardennes	5,049 03	2,293 77	888 99	3,182 66	1,866 37	3,243,500	2,308,550	1,229,800	3,538,350	756	1,010	1,017	1,383	133,331	3,967	5,856	Même observation que pour la conservation de Douai.
	Marne	5,912 75	3,409 00	1,569 03	4,978 03	934 72	7,350,300	5,004,400	2,520,000	7,524,400	1,311	1,280	1,867	1,606	294,803	4,901	14,600	
											CONSERVATION DE METZ.							
11e	Moselle	6,312 47	3,436 95	870 35	4,307 30	2,005 17	3,554,443	2,900,175	1,146,400	4,046,575	803	1,010	690	1,318	150,175	4,511	7,240	Les ventes dans la Moselle ont à peu près absorbé toutes les parcelles de bois dont la conservation était difficile et dispendieuse.
											CONSERVATION DE BESANÇON.							
12e	Doubs	479 36	479 36	"	479 36	"	318,000	329,000	"	329,000	"	787	"	"	12,879	540	1,107	

Suite du *Compte de l'Aliénation des Bois de l'Etat, au 1er Janvier 1835.*

Numéros des conservations.	Départements.	Nombre d'hectares désignés pour l'aliénation.	Nombre d'hectares vendus — antérieurement au 1er janvier 1834.	Nombre d'hectares vendus — pendant l'année 1834.	Nombre d'hectares vendus — total.	Nombre d'hectares restant.	Estimation des bois vendus.	Montant des ventes effectuées — antérieurement au 1er janvier 1834.	Montant des ventes effectuées — pendant l'année 1834.	Montant des ventes effectuées — total.	Prix moyen par hectare des bois vendus — en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	Estimation du revenu des bois vendus.	Économie obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	Contribution foncière assise sur ces bois.	Observations.
	CONSERVATION DE LONS-LE-SAULNIER.																	
13e	Jura	2,117h82a	415h23a	"	415h23a	1,702h59a	403,000f	307,900f	"	307,900f	625f	744f	"	"	11,666f 00c	550f	792f 00c	
	CONSERVATION DE GRENOBLE.																	
14e	Drôme	1,188 64	744 49	"	744 49	444 15	366,800	388,975	"	388,975	"	523	"	"	11,129 00	1,137	1,370 00	
	Hautes-Alpes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Isère	948 81	190 02	423 28	613 30	335 51	465,920	155,750	372,660	528,410	819	"	"	881	21,152 00	1,042	504 00	Les aliénations dans l'Isère ne comprennent que des bois en plaine d'un mince revenu.
	CONSERVATION D'ALENÇON.																	
15e	Calvados	848 71	225 55	"	225 55	623 16	175,600	198,900	"	198,100	"	"	876	"	6,792 00	434	718 00	
	Manche	2,539 41	2,249 47	"	2,249 47	289 94	1,687,000	1,826,000	"	1,826,000	"	797	745	"	40,525 00	2,170	2,797 00	
	Mayenne	191 52	191 52	"	191 52	"	139,189	171,300	"	171,300	894	"	"	"	5,882 00	325	517 00	
	Orne	9,958 60	6,331 33	270 95	6,602 28	3,356 32	1,449,679	1,457,575	85,450	1,543,025	217	217	299	315	46,981 00	5,828	4,095 00	
	Sarthe	1,521 74	1,259 32	262 42	1,521 74	"	464,681	476,386	39,225	515,611	627	217	370	149	20,132 00	901	1,405 00	
	CONSERVATION DE BAR-LE-DUC.																	
16e	Meuse	5,663 51	3,518 29	1,003 66	4,521 95	1,141 56	4,087,100	3,618,000	1,218,100	4,836,100	1,004	"	1,044	1,213	177,112 00	4,473	7,040 00	
	CONSERVATION DE CHAUMONT.																	
17e	Haute-Marne	3,230 08	665 89	130 03	795 92	2,434 16	747,200	618,775	141,800	760,575	746	755	1,069	1,091	29,419 00	854	1,103 00	
	CONSERVATION DE VESOUL.																	
18e	Haute-Saône	2,538 73	184 13	"	184 13	2,354 60	258,000	280,900	"	280,900	"	1,526	"	"	10,051 00	190	398 00	
	CONSERVATION DE MACON.																	
19e	Ain	353 98	"	75 00	75 00	278 98	10,000	"	15,400	15,400	"	"	"	205	638 00	112 00	"	
	Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Saône-et-Loire	6,941 30	1,265 79	528 44	1,794 23	5,147 07	1,435,850	1,345,250	223,700	1,668,950	480	556	2,614	613	64,418 00	2,959 00	3,409 00	

Suite du *Compte de l'Aliénation des Bois de l'État, au 1er Janvier 1835.*

Numéros des conservations.	Départements.	Nombre d'hectares désignés pour l'aliénation.	Nombre d'hectares vendus antérieurem^t au 1er janvier 1834.	Nombre d'hectares vendus pendant l'année 1834.	Nombre d'hectares vendus total.	Nombre d'hectares restant.	Estimation des bois vendus.	Montant des ventes effectuées antérieurement au 1er janvier 1834.	Montant des ventes effectuées pendant l'année 1834.	Montant des ventes effectuées total.	Prix moyen par hectare des bois vendus en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	Estimation du revenu des bois vendus.	Économie obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	Contribution foncière assise sur ces bois.	Observations.
	CONSERVATION DE TOULOUSE.																	
20e	Ariége	876h52a	"	"	"	876h52a	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Aude	3,655 13	2,922h36a	"	2,922h36a	732 77	579,700	717,100	"	717,100	52	291	314	"	24,921 00	2,189 00	3,913 00	
	Haute-Garonne	2,077 24	2,077 24	"	2,077 24	"	1,927,000	1,360,100	"	1,360,100	154	699	"	"	44,948 00	4,249 00	7,013 00	
	Pyrén.-Orientales	97 19	97 19	"	97 19	"	15,550	4,565	"	4,565	"	46	"	"	191 00	154 00	68 00	
	CONSERVATION DE TOURS.																	
21e	Indre	2,092 90	2,092 90	"	2,092 90	"	1,550,900	1,622,625	"	1,622,625	792	342	819	"	60,461 00	1,966 00	3,553 00	
	Indre-et-Loire	5 85	5 85	"	5 85	"	3,800	4,050	"	4,050	692	"	"	"	193 00	10 00	708 00	
	Loir-et-Cher	1,525 61	1,174 03	351 58	1,525 61	"	1,300,000	1,017,400	327,500	1,344,900	"	"	867	930	51,631 00	1,679 00	2,923 00	Il ne restait dans le département de Loir-et-Cher que des parcelles isolées des grandes masses de forêts, et déjà exposées en vente infructueusement. Elles ont été adjugées en 1834 à un prix avantageux.
	Maine-et-Loire	1,609 51	1,609 51	"	1,609 51	"	873,500	872,400	"	872,400	"	542	"	"	27,210 00	1,718 00	2,857 00	
	CONSERVATION DE BOURGES.																	
22e	Cher	3,251 67	2,972 95	"	2,972 95	278 72	1,140,800	1,264,350	"	1,264,350	476	402	408	"	49,449 00	2,838 00	3,133 00	
	Nièvre	5,767 34	685 57	"	685 57	5,081 77	561,900	563,825	"	563,825	611	1,193	539	"	20,805 00	796 00	819 00	
	CONSERVATION DE MOULINS.																	
23e	Allier	2,876 33	1,919 67	"	1,919 67	956 66	1,163,200	1,399,700	"	1,399,700	902	676	412	"	51,794 00	1,654 00	2,207 00	
	Creuse	1,378 42	876 12	68 81	944 93	433 49	248,200	228,250	28,400	256,650	247	261	295	412	10,040 00	2,150 00	734 00	
	Loire	82 77	82 77	"	82 77	"	34,000	73,000	"	73,000	883	"	"	"	1,800 00	250 00	313 00	
	Puy-de-Dôme	1,507 61	909 61	"	909 61	598 00	482,100	493,550	"	493,550	"	541	560	"	16,904 39	1,320 00	844 00	
	CONSERVATION DE PAU.																	
24e	Gers	1,568 13	1,568 13	"	1,568 13	"	818,000	677,000	"	677,000	345	"	438	"	33,034 00	2,850 00	3,290 00	
	Basses-Pyrénées	596 81	596 81	"	596 81	"	81,325	31,425	"	31,425	"	52	"	"	1,124 00	6 00	57 00	
	Hautes-Pyrénées	354 41	253 60	"	253 60	100 81	180,000	70,700	"	70,700	"	279	"	"	2,817 00	540 00	245 00	

Suite du *Compte de l'Aliénation des Bois de l'Etat, au 1er Janvier 1835.*

Numéros des conservations.	Départements.	Nombre d'hectares désignés pour l'aliénation.	Nombre d'hectares vendus — antérieurem^t au 1er janvier 1834.	Nombre d'hectares vendus — pendant l'année 1834.	Nombre d'hectares vendus — Total.	Nombre d'hectares restant.	Estimation des bois vendus.	Montant des ventes effectuées — antérieurement au 1er janvier 1834.	Montant des ventes effectuées — pendant l'année 1834.	Montant des ventes effectuées — Total.	Prix moyen par hectare des bois vendus — en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	Évaluation du revenu des bois vendus.	Économie obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	Contribution foncière assise sur ces bois.	Observations.
	CONSERVATION DE RENNES.																	
25e	Côtes-du-Nord....	413h22a	413h22a	"	413h22a	"	85,000f	150,000f	"	150,500f	364f	"	"	"	4,530f 00c	420f 00c	276f 00c	
	Finistère.....	487 36	"	"	"	487h36a	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6 00	
	Ille-et-Vilaine....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Loire-Inférieure..	50 45	50 45	"	50 45	"	111,778	125,550	"	125,550	2,511	"	"	"	4,720 00	81 00	132 00	
	Morbihan.....	731 29	"	"	"	731 29	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	CONSERVATION DE NIORT.																	
26e	Charente.....	949 19	735 92	"	735 92	213 27	431,000	415,650	"	415,650	"	567	534	"	13,813 00	895 00	1,240 00	
	Charente-Infér...	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Sèvres (Deux)...	1,216 06	1,216 06	"	1,216 06	"	640,303	675,500	"	675,500	651	577	369	"	24,572 00	1,691 00	2,516 00	
	Vendée.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Vienne.....	1.138 91	1,138 91	"	1,138 91	"	417,500	512,100	"	512,100	488	425	"	"	17,782 00	1,350 00	1,427 00	
	CONSERVATION D'ALBI.																	
27e	Aveyron.....	1,622 55	1,272 10	"	1,272 10	350 45	525,900	375,630	"	375,630	"	308	"	"	9,644 00	1,641 00	1'484 00	
	Lot.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Tarn.....	2,117 69	1,689 35	"	1,689 32	428 37	1,027,000	793,250	"	793,250	"	461	532	"	28,679 00	2,339 00	3,541 00	
	Tarn-et-Garonne..	3,130 59	1,786 81	"	1,786 81	1,343 78	1,649,300	1,572,325	"	1,572,325	386	1,073	"	"	34,283 00	3,575 00	8,054 00	
	CONSERVATION D'AIX.																	
28e	Alpes (Basses)...	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Var.....	4,724 02	1,038 20	"	1,038 20	3,685 82	199,400	195,725	"	195,725	"	75	268	"	7,578 00	813 00	531 00	
	Vaucluse.....	1,359 13	304 04	34 49	338 53	1,020 60	27,260	32,725	2,600	35,325	"	107	"	77	465 00	172 00	"	

Suite du *Compte de l'Aliénation des Bois de l'État, au 1er Janvier 1835.*

Numéros des conservations.	Départements.	Nombre d'hectares désignés pour l'aliénation.	Nombre d'hectares vendus — antérieurement au 1er janvier 1834.	Nombre d'hectares vendus — pendant l'année 1834.	Nombre d'hectares vendus — Total.	Nombre d'hectares restant.	Estimation des bois vendus.	Montant des ventes effectuées — antérieurement au 1er janvier 1834.	Montant des ventes effectuées — pendant l'année 1834.	Montant des ventes effectuées — Total.	Prix moyen par hectare des bois vendus — en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	Évaluation du revenu des bois vendus.	Économie obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	Contribution foncière assise sur ces bois.
	CONSERVATION DE NIMES.																
29e	Ardèche	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Gard	1,904h00a	1,488h39a	"	1,488h39a	415h61a	713,080f	658,800f	"	658,800f	"	188	845	"	14,695f 00c	1,394f 00c	2,269f 00c
	Hérault	902 21	"	"	"	902 21	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Lozère	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	CONSERVATION D'AURILLAC.																
30e	Cantal	589 53	"	"	"	589 53	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Corrèze	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Loire (Haute)	218 23	"	"	"	218 23	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Vienne (Haute)	11 80	9 00	"	9 00	2 80	3,500	3,000	"	3,000	"	333	"	"	124 00	20 00	10 00
	CONSERVATION DE BORDEAUX.																
31e	Dordogne	539 35	123 74	"	123 74	415 61	20,420	22.125	"	22,125	"	"	177	"	885 00	"	95 00
	Gironde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Landes	32 37	32 37	"	32 37	"	3,100	4.050	"	4,050	"	"	"	"	170 40	"	17 00
	Lot-et-Garonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	125	"	"	"	"	70 00	"
	CONSERVATION D'AJACCIO.																
32e	Corse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Totaux	165,238 72	90,283 90	14,757 30	105,041 20	60,197 52	93,894,966	82,175,296	18,129,795	100,305,091	919	828	1,040	1,229	3,591,439 00	130,657 00	221,433 00
											955						

OBSERVATIONS.

OBSERVATION GÉNÉRALE.

L'administration ayant pu prévoir, au commencement de l'année 1834, quels seraient les articles le plus utilement aliénables pour compléter l'exécution de la loi du 25 mars 1831, il en résulte que dans beaucoup de départements elle a renoncé à la mise en vente de bois primitivement désignés et qui, soit par leur situation en montagne, soit par leur rattachement à des masses considérables, soit enfin par la nature de leur sol, ne pouvaient pas passer utilement dans le domaine des particuliers.

Ainsi le plus grand nombre des bois qui forment au présent état le restant du contingent désigné dans l'origine, ne figure plus que pour la forme, et, à quelques exceptions près, on peut considérer les aliénations comme terminées dans les départements du Midi, dans ceux de l'Ouest, et en outre dans tous les pays de montagne en général.

COMPTE

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

NOTE

Sur les recettes et dépenses locales d'Alger.

Les deux tableaux qui suivent ont pour objet de faire connaître, pour les exercices 1833 et 1834, d'une part, les recettes qu'ont procurées les divers impôts et revenus locaux de la régence d'Alger et des autres territoires occupés en Afrique par les troupes françaises; d'autre part, les dépenses qui ont été occasionnées par le *service local* des mêmes pays.

Ces opérations sont comprises au budget général de l'État, les recettes sous le titre de *produits divers*, les dépenses sous la désignation du *ministère de la guerre*, auquel ont été accordés les crédits nécessaires pour les ordonnancer; mais on continue d'en insérer un développement particulier au compte général des finances, afin de donner les moyens d'en apprécier la nature et l'importance.

Toutefois, il n'y a aucun rapprochement à établir entre le montant des unes et des autres, attendu que les recettes n'ont pas d'affectation spéciale et que les services locaux viennent se confondre, dans les comptes, avec les autres dépenses qu'exige l'occupation d'Alger et qui s'imputent sur les crédits généraux du budget.

Le tableau de l'exercice 1834 ne présente que les opérations faites jusqu'au 31 décembre 1835. Les résultats de cet exercice seront complétés dans le compte des finances de l'année 1835.

Ces deux tableaux sont précédés d'un résumé des opérations de toute nature faites par le trésorier de l'armée d'Afrique pendant l'année 1834, et dont l'objet est de satisfaire, en ce qui concerne le ministère des finances, aux dispositions de l'article 6 de la loi de finances du 23 mai 1834, d'après laquelle les ministres doivent désormais distinguer, dans leurs comptes annuels, les dépenses relatives à l'occupation de l'ancienne régence d'Alger.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier de l'armée d'Afrique pendant l'année 1834.

Solde au 1er janvier 1834	Numéraire				1,872,146 76	2,521,746 76
	Traites du caissier du trésor				649,600 00	
RECETTE.						
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.						
Produit de la vente des poudres à feu				916 31	2,548,983 45	
Produits des postes.	Taxe des lettres		67,571 52	71,799 97		
	Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent		3,835 85			
	Produit du service rural		392 60			
Produits locaux d'Alger.	Exercice 1833. (Voir page 430.)	Domaines et revenus publics. 8,279 51	27,354 26	2,051,794 03		
		Douanes et octrois 19,074 75				
	Exercice 1834. (Voir page 432.)	Domaines et revenus publics. 633,192 26	2,024,439 77			
		Douanes et octrois 1,391,247 51				
Recettes extraordinaires				424,473 14		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.						
Émissions de traites et mandats				8,002,109 83	19,167,974 37	
Dépôts d'argent à rembourser à destination				76,659 66		
Recettes de cautionnements versés par divers soumissionnaires pour garantie de marchés				42,700 00		
Recettes à titre de consignation pour garantie de droits de douanes				409,194 87		
Recettes de divers dépôts et de timbre de mandats d'articles d'argent				94,848 25		
Fonds reçus du caissier du trésor public à Paris				4,503,120 33		
——— du payeur du département du Var				6,039,251 92		
Envois de pièces de dépenses par le receveur général du département du Cher				89 51		
TOTAL des recettes de l'année					21,716,957 82	21,716,957 82
TOTAL GÉNÉRAL						24,238,704 58

		EXERCICE 1833.	EXERCICE 1834.		
DÉPENSE.					
DÉPENSES PUBLIQUES.					
Dépenses du ministère de la guerre.	États-majors	70,378 25	618,546 84	17,453,854 29	
	Gendarmerie	14,948 89	152,007 39		
	Solde et entretien des troupes	864,438 48	12,673,810 36		
	Matériel de l'artillerie	15,738 00	55,847 50		
	——— du génie	78,400 00	950,000 00		
	Dépenses locales d'Alger. (Voir pages 431 et 433.)	286,017 64	1,237,096 45		
	Diverses dépenses (justice militaire, remontes, transports généraux, etc.)	83,592 72	353,031 77		
		1,413,513 98	16,040,340 31		
Dépenses du ministère des finances, pensions militaires (frais de trésorerie, etc.)		18,039 41	82,880 73	100,920 14	
				17,554,774 43	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Remboursement de traites et mandats			2,252,297 05	3,541,486 58	
——— de dépôts d'argent			375,113 79		
——— de cautionnements versés pour garantie de marchés			59,470 00		
——— de sommes versées à titre de consignations pour garantie de droits de douanes			397,983 59		
——— de divers dépôts			56,799 91		
Pièces de dépenses envoyées au caissier du trésor public à Paris			398,047 34		
——— au payeur du département du Var			1,774 90		
TOTAL des dépenses de l'année				21,096,261 01	21,096,261 01
Solde au 1er janvier 1835	Numéraire			1,610,043 57	3,142,443 57
	Traites du caissier du trésor			1,532,400 00	
TOTAL GÉNÉRAL					24,238,704 58

RECETTES ET DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

Compte définitif de l'Exercice 1833.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1834.	Opérations de l'année 1834. Recette.	Opérations de l'année 1834. Annulation de recette.	Total par article.	Total par chapitre.
DOMAINES ET REVENUS PUBLICS.					
Enregistrement	99,239 41	954 36	"	100,193 77	
Droits affermés	190,300 95	"	"	190,300 95	
Loyers des immeubles du domaine	108,401 95	3,101 08	11,909 22	99,593 81	
Revenus de biens des établissements et corporations	16,311 93	1,448 56	"	17,760 49	
Produit de greffes de la cour et des tribunaux	5,244 30	24 30	"	5,268 60	
Produit de vérification de régie	"	17 60	"	17 60	
Créances et rentes sur divers	45 97	"	"	45 97	
Patentes	54,042 45	747 11	"	54,789 56	
Passe-ports	4,741 00	46 00	"	4,787 00	
Abonnement et insertions au *Moniteur algérien*	4,200 50	"	"	4,200 50	
Amendes de toute nature	4,721 95	101 00	"	4,822 95	
Remboursement de frais de procédure avancés par le trésor	113 00	"	"	113 00	
Produit de ventes de denrées et effets hors de service	1,230 17	"	"	1,230 17	569,664 79
Droit de pêche et de navigation	2,275 00	"	"	2,275 00	
Licences des débitants de boissons	53,925 00	450 00	"	54,375 00	
Poinçonnage et poids publics	3,455 60	"	"	3,455 60	
Produits des bureaux sanitaires	13,942 25	472 50	"	14,414 75	
Droits sur les marchés à Oran	2,174 40	610 00	"	2,784 40	
Rétributions pour cessions d'eau	458 37	"	"	458 37	
Autorisations de petite voirie	2,940 85	"	"	2,940 85	
Actes de l'état civil	22 45	"	"	22 45	
Journées de traitement à l'hôpital civil	1,932 00	"	"	1,932 00	
Diplômes des pharmaciens	200 00	100 00	"	300 00	
Location au commerce d'embarcations de la marine	663 00	35 00	"	698 00	
Rétribution des birokéris à Oran	2,712 00	172 00	"	2,884 00	
DOUANES ET OCTROIS.					
Droits d'ancrage	65,650 00	1,525 00	"	67,175 00	
—— sur les importations	598,988 42	9,755 79	"	608,744 21	
—— sur les exportations	37,337 15	48 55	"	37,385 70	
Octrois aux portes de terre	23,845 23	6,381 76	"	30,226 99	
—— de mer	334,530 00	"	"	334,530 00	1,205,552 16
Droits sur la pêche du corail	120,441 15	1,248 80	"	121,689 95	
Saisies	3,516 50	85 40	"	3,601 90	
Produits divers	2,168 96	29 45	"	2,198 41	
	1,759,771 91	27,354 26	11,909 22	1,775,216 95	
		15,445 04			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAYEMENTS EFFECTUÉS. Antérieurement au 1er janv. 1834.	Pendant l'année 1834.	Total par article.	Total par chapitre.
Administration centrale.	Intendance civile. — Personnel et menues dépenses	57,415 82	7,610 04	65,025 86	72,656 73
	Imprimerie du Gouvernement	6,625 77	1,005 10	7,630 87	
Justice	Traitements. — Frais de parquet et greffe des tribunaux	45,322 87	7,250 97	52,573 84	54,004 24
	Menues dépenses de ces tribunaux	1,051 00	379 40	1,430 40	
Administration municipale et police.	Personnel et menues dépenses des administrations municipales et de police	47,237 86	6,860 55	54,098 41	235,895 67
	Éclairage, pavage, arrosage, nettoyement et entretien des égouts	45,289 60	3,925 92	49,215 52	
	Hospice civil et dispensaire	20,672 72	2,016 96	22,689 68	
	Prisons civiles	3,733 40	419 25	4,152 65	
	Capitaines de ports et service sanitaire	24,505 02	2,939 10	27,444 12	
	Traitement de l'agent préposé pour la pêche du corail à Bonne	4,166 60	833 32	4,999 92	
	Culte et instruction publique	7,339 65	3,664 59	11,004 24	
	Garde nationale	5,774 56	3,327 73	9,102 29	
	Traitements de l'aga des arabes, de son lieutenant et de sa garde	28,500 00	1,600 00	30,100 00	
	Dépenses diverses	16,989 35	6,099 49	23,088 84	
Travaux publics	Personnel des ponts et chaussées	27,341 74	3,239 06	30,580 77	759,978 69
	Travaux divers	567,747 57	161,650 35	729,397 92	
Finances	Domaines	37,571 02	6,026 00	43,597 02	126,887 55
	Douanes	69,353 21	13,937 32	83,290 53	
Colonisation	Personnel et frais de bureau	17,053 18	1,549 99	18,603 17	178,846 48
	Frais de l'établissement des colons, bois de construction, etc.	12,805 00	4,329 35	17,134 35	
	Frais de culture, établissements de pépinières, introduction de plants	28,107 09	2,290 13	30,397 22	
	Achats de terrains et indemnités aux propriétaires dépossédés	133 00	"	133 00	
	Transports de matériaux et dépenses imprévues	37,244 23	45,063 02	82,307 25	
	Dépenses diverses	30,271 49	"	30,271 49	
Commission d'Afrique		56,507 52	"	56,507 52	56,507 52
		1,198,759 24	286,017 64	1,484,776 88	1,484,776 88

Suite des RECETTES ET DES DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

Compte provisoire de l'Exercice 1834.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1834. Recette	Annulation de recette.	MONTANT net des recettes par article.	MONTANT net des recettes par chapitre.
DOMAINES.				
Enregistrement	117,509 03	"	117,509 03	
Loyer des immeubles du domaine	141,152 64	2,922 31	138,230 33	
Revenus des biens des corporations	17,532 52	"	17,532 52	
Produit des greffes des tribunaux	4,478 10	"	4,478 10	
Créances exigibles et anas	2,147 37	"	2,147 37	
Concessions d'eau	966 86	"	966 86	
Produit de la vente d'effets mobiliers non militaires	1,997 05	"	1,997 05	
Droits affermés	99,483 14	"	99,483 14	
Rachebah	39,360 00	"	39,360 00	
Régie de l'huile	33,239 70	"	33,239 70	
Poinçonnage des poids et mesures	304 14	"	304 14	
Bureaux sanitaires	13,418 00	"	13,418 00	
Loyer des embarcations de la marine	2,314 00	"	2,314 00	630,269 95
Autorisations de petite voirie	1,491 50	"	1,491 50	
Hôpital civil	2,202 00	"	2,202 00	
Passe-ports	4,270 50	"	4,270 50	
Abonnements des insertions au Moniteur	4,088 25	"	4,088 25	
Diplômes de pharmaciens	300 00	"	300 00	
Rétribution des Biskeris à Oran	1,512 00	"	1,512 00	
Perceptions diverses faites à Mustaganem	5,200 00	"	5,200 00	
Octrois	6,026 15	"	6,026 15	
Vérifications de régie	91 34	"	91 34	
Patentes	64,187 10	"	64,187 10	
Licences des débitans de boissons	66,600 00	"	66,600 00	
Droits de pêche et de navigation	3,320 87	"	3,320 87	
DOUANES.				
Importation	658,473 62	"	658,473 62	
Exportation	90,512 93	"	90,512 93	
Réexportation	1,524 87	"	1,524 87	
Octroi de mer	367,585 27	"	367,585 27	
Ancrage	65,730 95	"	65,730 95	1,391,247 51
Magasinage	1,720 74	"	1,720 74	
Vente de marchandises abandonnées	67 55	"	67 55	
Droit de consommation sur les sels	3,181 76	"	3,181 76	
Droits de pêche	143,069 00	"	143,069 00	
Octroi de terre	59,380 82	"	59,380 82	
	2,024,439 77	2,922 31	2,021,517 46	2,021,517 46
	2,021,517 46			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1834. Par section.	Par article.
SERVICES MILITAIRES.				
Les diverses dépenses résumées sous cette désignation sont détaillées dans le projet de budget de l'exercice 1834 (pag. 428). Le développement par nature sera publié lorsque l'on connaîtra les résultats définitifs de cet exercice			.....	168,502 24
SERVICES CIVILS.				
Administration centrale.	Intendance civile. — Personnel et menues dépenses	73,725 89	83,336 26	
	Secrétaire du conseil d'administration	"		
	Imprimerie du gouvernement	9,610 37		
Justice	Traitement. — Frais de parquet et de greffe des tribunaux	62,850 35	63,711 70	
	Menues dépenses des tribunaux	861 35		
Administration municipale et de police.	Personnel et menues dépenses des administrations municipales et de police	48,039 11	175,462 54	919,222 95
	Éclairage, pavage, arrosage, nettoiement, entretien des égoûts	34,598 81		
	Hospice civile et dispensaire	18,689 46		
	Prisons civiles	4,383 52		
	Capitaines de ports et service sanitaire	19,916 43		
	Traitement de l'agent de la pêche du corail à Bonne	3,000 00		
	Culte et Instruction publique	14,241 63		
	Garde nationale	3,618 31		
	Traitement de l'aga des Arabes, de son lieutenant et de sa garde	14,711 13		
	Dépenses diverses	14,264 14		
Travaux publics.	Personnel	31,208 54	455,289 39	
	Travaux	424,080 85		
Finances	Domaines	56,215 82	141,423 06	
	Douanes	85,207 24		
COLONISATION.				
Personnel et frais de bureaux			9,616 74	
Frais de passage, nourriture, logement des colons provisoires			"	
Frais de premier établissement des colons. — Bois de construction			2,184 89	
Frais de culture, établissement de pépinière, introduction des plantes			30,606 01	149,871 26
Achats de terrains et indemnités aux propriétaires dépossédés			"	
Dépenses de fortifications pour mettre à l'abri les villages projetés			"	
Transport de matériaux et dépenses imprévues			106,963 62	
				1,237,096 45

COMPTE

DE LA DETTE INSCRITE

POUR L'ANNÉE 1834.

NOTE

Sur le Compte de la Dette inscrite pour l'année 1834.

Le Compte de la dette inscrite présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant l'année, des différentes natures de dette, savoir:

Rentes perpétuelles,
Rentes viagères,
Pensions,
Capitaux de cautionnements.

Les tableaux dont ce compte se compose font connaître:

Pour les *rentes perpétuelles:* leur origine, c'est-à-dire, les services pour lesquels elles ont été créées, leur emploi, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, le montant et l'affectation des crédits ouverts par la législature, la situation actuelle de ces crédits, les mouvements qui ont eu lieu pendant l'année dans la propriété des rentes pour transferts par ventes, partages, jugements et décès, et enfin le classement par catégories de propriétaires, avec la distinction des rentes immobilisées et mobilisées, dont le Trésor avait à payer les arrérages au 1er janvier 1835 (1).

Pour les *rentes viagères:* la situation de chaque classe de rentes selon qu'elles sont constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes; les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu néanmoins pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et, enfin, les extinctions absolues, produites par les décès, applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposaient plus que sur une seule tête.

Pour les *pensions :* leurs différentes natures, les lois qui en ont autorisé l'inscription, la situation des crédits que ces lois ont accordés, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Pour les *capitaux de cautionnements:* les cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et enfin la situation du Trésor au 1er janvier 1835, relativement au solde dont il demeure débiteur.

---

(1) La situation publiée ci-après, des crédits accordés pour les rentes 5 p. 0/0, présente comme restant encore à employer un crédit de 14,767 fr. concernant l'arriéré antérieur à l'an IX et un crédit de 346 fr. relatif à l'acquittement des dettes du roi Louis XVIII; l'annulation de ces deux portions de crédit a été proposée aux Chambres dans le projet de loi de règlement de l'exercice 1832, mais elle ne pourra être opérée dans les comptes de la dette inscrite, que lorsque la loi sera votée.

Les principaux résultats des tableaux du Compte de la dette inscrite se résument ainsi qu'il suit, au 1er janvier 1835 :

Dette perpétuelle.

	CAPITAL nominal.	ARRÉRAGES annuels.
Rentes 5 p. 0/0	2,938,200,900f	146,910,045f
—— 3 p. 0/0	1,136,357,500	34,090,725
—— 4 1/2 p. 0/0	22,813,333	1,026,600
—— 4 p. 0/0	78,017,125	3,120,685
	4,175,388,858	185,148,055

Dette viagère.

		MONTANT des inscriptions.	TOTAUX par nature de dette.
Rentes viagères	1re classe ou rente sur 1 tête	4,072,532	5,404,539
	2e *idem* sur 2 têtes	1,235,780	
	3e *idem* sur 3 têtes	71,076	
	4e *idem* sur 4 têtes	25,151	
Pensions	de la Pairie et de l'ancien Sénat	1,385,000	56,576,208
	civiles	1,735,422	
	ecclésiastiques	3,719,507	
	militaires	47,619,678	
	Donataires	1,450,001	
	Pour récompenses nationales	642,850	
	vainqueurs de la bastille	23,750	
			61,980,747

Capitaux de Cautionnements.

Montant des cautionnements inscrits au compte des titulaires	225,074,259f 95c

On a placé à la suite des tableaux sur chaque nature de dette, un développement justificatif de l'emploi des crédits accordés pour le budget de l'exercice 1833, pour les différentes parties de la dette inscrite.

Les opérations relatives à l'amortissement des rentes font l'objet du compte spécial qui est publié pages 391 et suivantes.

COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 5 p. 0/0.

SITUATION, au 1er Janvier 1835, des Crédits accordés pour l'Inscription des Rentes de cette nature.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1834.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1834.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1834.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1834. (Voir p. 442.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1835.
Lois des 30 vendémiaire et 24 frimaire an 6, 12 brumaire an 7, 30 ventôse an 9, 21 floréal an 10 et autres antérieures à 1814.	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent)	63,496,706f	"	63,496,706f	"	63,496,706f	63,481,939f	"	63,481,939f	14,767f
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité comme le précédent)	2,632,049	685f	2,632,734	50f	2,632,684	2,631,999	685f	2,632,684	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629	8,777,629	"	8,777,629	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	"	2,400,000	2,129,247	620	2,129,867	270,133
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	"	1,500,000	1,499,654	"	1,499,654	346
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	"	43,244,187	43,180,552	84	43,180,636	63,551
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes mises à la disposition du Gouvernement pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000	52,600,000	"	52,600,000	"
Lois des 8 mars 1821, 18 mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292	20,409,292	"	20,409,292	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'Honneur	240,000	"	240,000	"	240,000	240,000	"	240,000	"
Idem	Avances du Trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654	2,654	"	2,654	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000	4,000,000	"	4,000,000	"
Loi du 5 janvier 1831, ordonnance royale du 29 octobre 1832 et décision ministérielle du 12 novembre suivant.	Rentes mises à la disposition du Gouvernement sur le fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858	7,142,858	"	7,142,858	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831, et ordonnance royale du 4 mars 1833.	Échange des obligations du Trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	"	1,071,120	457,305	131,370	588,675	482,445
Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832. (Ordonnance royale du 7 juillet 1832).	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213	7,459,948	154,265	7,614,213	"
		218,130,708	685	218,131,393	3,000,050	215,131,343	214,013,077	287,024	214,300,101	831,242

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er Janvier 1835.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient au 1er avril 1814 (Voir pages 473 et 474 du Compte de 1832), à..... 63,307,637

ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1834.

Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1834, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 150,705,490 francs, savoir :

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474).....	174,302
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813*).....	2,632,049
Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810, au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816*).....	8,777,629
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822*).....	2,129,247
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814*).....	1,499,654
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818*).....	43,180,552
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818*).....	52,600,000
——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 18 mai et 17 août 1822*).....	20,409,292
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821*).....	240,000
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie. (*Même loi*).....	2,654
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823*).....	4,000,000
A reporter.....	135,645,379

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1834.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1834, s'élèvent à 67,390,023 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux.....		1,812
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm.....		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan.....		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État.....		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au trésor pour le remboursement des créances algériennes.....		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire.....		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État.....		11,981
Rentes converties, pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. 0/0.....	30,574,116f	
En rentes 4 1/2 p. 0/0.....	1,149,840	
	31,723,956 ci.	31,723,956
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux inscriptions de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres.....		100,000
——— pendant l'année 1828, pour cause d'émigration des titulaires.....		913
——— pendant les années 1828 et 1829, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 avril 1822*).....		29,756
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829, de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs.....		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres.		20,690
A reporter.....		35,317,983

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1835.*

Suite des ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1834.

Report	135,645,379
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831*)	7,142,858
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du Trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831*)	457,305
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832*; et *Ordonnance royale du 7 juillet 1832*)	7,459,948
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1834	150,705,490

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1834.

Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822*)	620
Rentes inscrites, en exécution des conventions du 20 novembre 1815, au nom de créanciers de la Belgique et du duché de Parme et de Plaisance (*Décisions des 3 juillet et 23 octobre 1834*)	84
Rente créée en exécution de la loi du 20 mars 1813, au profit de la commune de Sauvigny-lès-Angeray (Haute-Saône), en échange de ses biens vendus. (*Ordonnance royale du 6 juin 1834*)	685
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832*, et *ordonnance royale du 7 juillet 1832*)	154,265
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange des obligations du Trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831*)	131,370
TOTAL des accroissements pendant l'année 1834	287,024

Suite des DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1834.

Report		35,317,983
Annulation, en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant; savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre	45,116f	59,992
De successions non réclamées desdits invalides	14,876	
——— de la rente formant le majorat du comte Rapp. (*Décision du 24 août 1833*)		12,048
——— au profit de l'État de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (*Lois des 27 et 28 juin 1833*)		32,000,000
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1834		67,390,023

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1834.

Annulation d'une rente indûment inscrite au profit d'une commune du département de la Seine-Inférieure, antérieurement au 1er janvier 1834. (*Décision du 20 mars 1834*)	50
Extinctions d'usufruit de rentes qui appartenaient à l'État	33
TOTAL des décroissements pendant l'année 1834	83

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1835.

Rentes inscrites au 1er avril 1814			63,307,637f
Accroissements..	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1834	150,705,490	150,992,514
	Pendant l'année 1834	287,024	
			214,300,151
Décroissements..	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1834	67,390,023	67,390,106
	Pendant l'année 1834	83	
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le Trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1835.			146,910,045

Capital nominal	2,938,200,900f
Nombre de parties inscrites	182,902

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er Avril 1814 au 1er Janvier 18.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814, au 1er janvier 1835, se sont élevées (Voir page 443); savoir:

Antérieurement au 1er janvier 1834	150,705,490f
——— pendant l'année 1834	287,024
ENSEMBLE	150,992,514

Ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour divers motifs (Voir le Compte des emprunts, page 382) :

Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818 :			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815 :			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 :			110,695,740
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292	
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000	
Idem ——— à l'exercice 1831 :			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858	
Idem ——— aux exercices 1831 et 1832 :			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213	
A reporter			110,695,740

Report		110,695,740f
Rentes remises en nature à divers.		
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,632,734	
Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816)	8,777,629	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr., ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes)	1,686,267	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814).	1,499,654	
Idem ——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818 (déduction faite de 63,551 fr. restant à transférer au nom des ayants droit, voir page 439)	24,251,259	40,296,774
Rentes employées au remboursement des créances algériennes (Loi du 24 juillet 1820). Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs, accordé par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380), et le surplus de 41,658 fr. a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (voir page 441)	443,600	
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus (Loi du 31 juillet 1821)	240,000	
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie (Même loi)	2,654	
Rentes échangées contre les obligations souscrites pour l'emprunt national au pair (Loi du 25 mars 1831)	588,675	
Rétablissement d'une rente dont le Trésor avait la jouissance temporaire	109	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1835		150,992,514

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,019,850,280 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES DE CETTE NATURE

AU 1er JANVIER 1835.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance royale du même jour ont accordé, aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0, la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du Ministre des finances, la conversion, en rentes 3 p. 0/0.

Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0 montant à	30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds	6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à	24,459,035

L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert, au Ministre des finances, un crédit de 30,000,000 pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci . . . 30,000,000

Sur ce crédit, il y a lieu de déduire :

1° Les 3,000,000 de rentes qui, en exécution de l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, ont été provisoirement rayés du grand-livre de la dette publique, et annulés au profit de l'État, ci	3,000,000f	
2° 900,000 fr. de rentes, qui ont été également annulés au profit de l'État en exécution de l'art. 10 de la loi du 24 avril 1833	900,000	
		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du Ministre des finances		26,100,000

Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant le détail qui en est donné ci-contre, une somme de rentes montant à 25,688,098 fr., savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1834	25,523,070	
Pendant l'année 1834	165,028	
		25,688,098
Crédit restant à employer au 1er janvier 1835		411,902

SITUATION DES RENTES DE CETTE NATURE.

AU 1er JANVIER 1835.

Rentes inscrites.

Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825)		24,459,035
Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825,		
SAVOIR :		
Année 1825	259,523f	
—— 1826	3,859,603	
—— 1827	5,933,749	
—— 1828	6,006,915	
—— 1829	5,827,961	
—— 1830	1,732,416	
—— 1831	988,171	
—— 1832	512,625	
—— 1833	402,107	
—— 1834	165,028	
		25,688,098
		50,147,133

Rentes annulées.

Rentes rejetées pour erreurs de liquidation		475	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825		16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 355),			
SAVOIR :			
Année 1833	46,861		
—— 1834	5,786		
		52,647	
			16,056,408
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1835			34,090,725
Capital nominal		1,136,357,500	
Nombre de parties inscrites		29,779	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES DE CETTE NATURE

AU 1er JANVIER 1835.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0 (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840
Il a été déduit pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
À DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830 et qui ont été annulées en exécution de l'art. 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068	
Rentes rachetées en 1833 par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821	1,096	
		8,164
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1835		1,026,600

Capital nominal 22,813,333

Nombre de parties inscrites 529

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES DE CETTE NATURE.

AU 1er JANVIER 1835.

Crédit de 4,000,000 francs de rentes ouvert au Ministre des finances par la loi du 19 juin 1828, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Voir le tableau, pages 80 et 81 du Compte des finances de l'année 1830.)			
Sur le crédit de 4,000,000 francs, ci			4,000,000
Il n'a été négocié que 3,134,950 francs, somme de rentes nécessaire pour produire, au cours de 102 francs 75 cent., le capital de 80,000,000 francs affecté par la loi précitée aux budgets des exercices 1828 et 1829, ci			3,134,950
Reste disponible ajouté au fonds d'amortissement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la même loi			865,050
Sur les rentes négociées, il a été inscrit au profit des adjudicataires, au fur et à mesure de leurs versements :			
SAVOIR :			
Année 1830	2,711,400f		
—— 1831	406,020		
—— 1832	17,530		
TOTAL égal au montant des rentes négociées	3,134,950		3,134,950
À DÉDUIRE :			
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi 1er mai 1825		9,740	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 355); savoir :			
Année 1833	4,064		
—— 1834	461		
		4,525	
			14,265
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1835			3,120,685

Capital nominal 78,017,125

Nombre de parties inscrites 1,473

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Tableau récapitulatif des Rentes créées depuis le 1er Avril 1814, jusqu'au 1er Janvier 1835, indiquant l'emploi qui a été fait de ces rentes.

NATURE DES RENTES CRÉÉES.	MONTANT ET EMPLOI DES RENTES CRÉÉES.			
	RENTES négociées.	RENTES remises à divers.	TOTAL.	
Rentes 5 p. 0/0	110,695,740	40,296,774	150,992,514	Voir pages 444 et 445.
Rentes 3 p. 0/0	"	25,688,098	25,688,098	——— 447.
Rentes 4 p. 0/0	3,134,950	"	3,134,950	——— 449.
	(a) 113,830,690	65,984,872	179,815,562	(a) Voir le compte des emprunts, page 385.

Développements sur l'emploi des Rentes.

RENTES NÉGOCIÉES.

ANNÉES des négociations.	FONDS NÉGOCIÉS 5 pour 0/0	FONDS NÉGOCIÉS 4 pour 0/0
1816	6,000,000	"
1817	30,000,000	"
1818	27,238,933	"
1821	9,585,220	"
1823	23,114,516	"
1830	"	3,134,950
1831	7,142,858	"
1832	7,614,213	"
	110,695,740	3,134,950
	113,830,690	

APPLICATION DES RENTES NÉGOCIÉES.

Service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816.			
Remboursement des reconnaissances de liquidation			20,409,292
Service des Budgets. (Compléments de ressources.)			
Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000	71,529,377
	——— 1817	30,000,000	
	——— 1818	35,529,377	
	——— 1819		
Guerre d'Espagne et affaires du Levant.	——— 1823	4,000,000	7,134,950
	——— 1828	3,134,950	
	——— 1829		
Dépenses extraordinaires de 1831 à 1832.	——— 1831	.....	14,757,071
	——— 1832		
			113,830,690

RENTES REMISES EN NATURE.

SERVICES POUR LESQUELS LES RENTES ONT ÉTÉ CRÉÉES.	5 pour 0/0.	3 pour 0/0.
Ancienne dette constituée	174,193	"
Remboursement des biens des communes	2,632,734	"
Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267	"
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"
Créances algériennes	443,600	"
Créances étrangères inscrites en exécution des conventions avec les puissances alliées	24,251,259	"
Dettes du roi Louis XVIII	1,499,654	"
Remplacement de biens de la Légion d'honneur	240,000	"
Remboursement de cautionnements	2,654	"
Rétablissement d'une rente dont le Trésor avait la jouissance temporaire	109	"
Échange des obligations du Trésor pour l'emprunt national au pair	588,675	"
Rentes remises aux anciens propriétaires dépossédés. (Loi du 27 avril 1825.)	"	25,688,098
	40,296,774	25,688,098
	65,984,872	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

ÉTAT indiquant le Classement, par Catégories, des Propriétaires de Rentes perpétuelles inscrites au 1er Janvier 1835.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1834.	Mouvements pendant l'année 1834. Augmentation.	Mouvements pendant l'année 1834. Diminution.	Situation au 1er janvier 1835.	RENTES 3 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1834.	Mouvements pendant l'année 1834. Augmentation.	Mouvements pendant l'année 1834. Diminution.	Situation au 1er janvier 1835.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1834.	Mouvements pendant l'année 1834. Augmentation.	Mouvements pendant l'année 1834. Diminution.	Situation au 1er janvier 1835.	RENTES 4 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1834.	Mouvements pendant l'année 1834. Augmentation.	Mouvements pendant l'année 1834. Diminution.	Situation au 1er janvier 1835.	TOTAL GÉNÉRAL au 1er janvier 1835.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																	
Caisse d'amortissement s/c de rentes non transférables	12,540,978f	"	"	12,540,978f	5,902,594f	666,205f	"	6,568,799f	104,787f	15,226f	"	120,013f	391,555f	51,892f	"	443,447f	19,673,237f
Majorats et dotations reversibles au domaine de l'État	628,546	609f	"	629,155	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	629,155
Majorats sur demandes	666,993	21,862	13,500f	675,355	9,000	"	"	9,000	"	"	"	"	"	"	"	"	684,355
Compte d'accroissement de majorats	222,345	13,570	20,243	215,672	1,256	76	"	1,332	"	"	"	"	"	"	"	"	217,004
Immobilisations provisoires	187,323	23,653	27,319	183,657	12,310	"	"	12,310	"	"	"	"	"	"	"	"	195,967
Légion d'honneur	6,766,642	2,536	"	6,769,178	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,769,178
Université royale. (*Fonds de dotation*)	523,669	153	"	523,822	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	523,822
Invalides de la marine	4,242,571	"	"	4,242,571	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,242,571
Fonds de retraites	1,159,405	18,311	132,676	1,045,040	3,427	181	10f	3,598	"	"	"	"	1,376	362	"	1,738	1,050,376
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties*)	512,770	21,679	23,020	511,429	140,673	10,031	21,938	128,766	1,960	"	"	1,960	13,154	709	8,892f	4,971	647,135
Établissements publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	2,365,198	150,937	19,248	2,496,887	68,589	31,512	12	100,089	"	"	"	"	"	"	"	"	2,596,976
Inscriptions départementales (*pour établissements publics et religieux*)	7,943,151	329,789	51,496	8,221,444	53,626	3,136	"	56,762	"	"	"	"	"	"	"	"	8,278,206
Banque de France. (*Fonds de réserve*)	485,031	14,969	"	500,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000
Divers s/c de créances antérieures à 1807, provenant de la liquidation de l'ancienne caisse d'amortissement	3,997	"	3,997	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	38,248,619	598,068	291,499	38,555,188	6,191,475	711,141	21,960	6,880,656	106,756	15,226	"	121,982	406,085	52,963	8,892	450,156	46,007,982
RENTES MOBILISÉES.																	
Caisse des dépôts et consignations	2,715,243	156,159	124,672	2,746,730	265,689	305,640	143,540	427,789	16,700	"	"	16,700	460,660	9,372	142,122	327,850	3,519,069
Banque de France. (*Fonds disponibles*)	2,144,034	20,477	37,314	2,127,197	337,671	136,644	45,538	428,775	"	"	"	"	7,700	"	"	7,700	2,563,672
Caisse d'épargnes et tontines	1,553,130	92,833	87,153	1,558,810	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,558,810
Compagnies diverses d'assurances	590,297	76,584	55,555	611,326	524,670	246,650	46,260	725,060	"	"	"	"	450	"	"	450	1,336,836
Inscriptions départementales. (*Divers*)	8,640,270	879,528	869,721	8,650,077	1,003,418	128,529	265,620	866,357	54,157	450	5,558	49,049	31,171	11,926	768	42,329	9,607,812
Société hollandaise (dite *Woombergh, Stoop et compagnie*)	452,803	"	600	452,203	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	452,203
Capitalistes, banquiers et agents de change	2,872,533	629,092	1,816,779	1,684,846	3,662,436	615,646	860,070	3,418,012	"	"	"	"	395,521	232,883	341,824	286,580	5,389,438
Propriétaires divers (B)	87,962,125	1,697,668	705,945	88,953,848	20,339,644	704,078	993,626	20,050,096	848,987	1,576	11,694	838,869	1,646,269	160,929	85,978	1,721,220	111,564,033
Rentes au porteur	1,444,050	246,970	121,200	1,569,820	1,606,450	433,930	746,400	1,293,980	"	"	"	"	173,350	151,950	40,900	284,400	3,148,200
	108,374,485	3,799,311	3,818,939	108,354,857	27,740,008	2,571,115	3,101,054	27,210,069	919,844	2,026	17,252	904,618	2,715,061	567,060	611,592	2,670,529	139,140,073
RÉSUMÉ.																	
Rentes immobilisées	38,248,619	598,068	291,499	38,555,188	6,191,475	711,141	21,960	6,880,656	106,756	15,226	"	121,982	406,085	52,963	8,892	450,156	46,007,982
Rentes mobilisées	108,374,485	3,799,311	3,818,939	108,354,857	27,740,008	2,571,115	3,101,054	27,210,069	919,844	2,026	17,252	904,618	2,715,061	567,060	611,592	2,670,529	139,140,073
	146,623,104	4,397,379	4,110,438	146,910,045	33,931,483	3,282,256	3,123,014	34,090,725	1,026,600	17,252	17,252	1,026,600	3,121,146	620,023	620,484	3,120,685	185,148,055

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement, que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation;
Ces rentes au 1er janvier 1835, s'élèvent ensemble à 19,673,237f
qui réunis aux 44,613,463
de sa dotation annuelle, forment au 1er janvier 1835, une puissance d'amortissement de la dette de 64,286,700

Mais comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière; telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraites, les dotations spéciales des invalides de la marine, etc., etc.

(B) Parmi les rentes, au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement : ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

TABLEAU du Mouvement dans la propriété des Rentes perpétuelles pendant chaque mois de l'année 1834.

DÉSIGNATION DES MOIS.	RENTES 5 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS Parties.	Sommes.	RENTES 3 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS. Parties.	Sommes.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS. Parties.	Sommes.	RENTES 4 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS. Parties.	Sommes.	OBSERVATIONS.
Janvier	456f	389,412f	9,684f	5,665,939f	138f	380,699f	2,567f	4,747,999f	1	4,131	18	29,422	1	300	194	459,660	
Février	383	357,583	8,536	5,452,116	96	577,096	2,220	3,236,155	1	364	36	18,846	"	"	238	590,313	
Mars	526	8,066,768	8,538	5,512,244	110	92,158	2,964	4,662,268	1	7,646	24	16,579	7	18,070	303	693,517	
Avril	849	714,193	10,424	6,591,712	112	339,683	2,566	3,965,968	4	3,365	36	21,100	2	307	203	590,163	
Mai	591	383,632	8,221	5,477,467	145	461,730	2,639	4,446,943	"	"	27	40,898	2	1,729	212	759,770	
Juin	467	707,578	6,893	5,679,304	86	838,014	2,239	3,592,565	2	1,200	34	14,620	2	354	174	655,155	
Juillet	378	341,107	7,784	4,853,410	164	926,484	2,319	3,956,533	1	1,413	3	1,870	1	500	173	254,982	
Août	667	3,120,270	8,971	6,858,808	94	987,955	2,708	5,514,447	1	5,400	5	2,407	1	4,700	163	187,611	
Septembre	427	1,073,601	7,730	4,853,301	64	1,081,809	2,314	5,556,662	1	1,485	15	14,678	5	5,466	64	237,420	
Octobre	678	763,922	9,260	6,549,055	78	46,072	2,694	5,275,488	1	900	9	1,679	3	16,809	236	448,015	
Novembre	479	867,365	8,784	6,594,821	88	255,989	2,685	4,076,841	1	90	7	16,282	1	917	270	539,633	
Décembre	352	459,599	7,606	6,639,566	82	814,240	2,602	5,454,051	2	1,830	7	4,608	2	6,565	175	218,729	
	6,253	17,245,030	102,431	70,727,683	1,257	6,801,929	30,517	54,485,920	16	27,824	221	182,989	27	55,708	2,402	5,637,368	

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES VIAGÈRES.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1834.	MOUVEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1834. — AUGMENTATIONS. Rétablissements.	Mutations de classes par suite des décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
		(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)			
MONTANT DES RENTES											
1re classe, sur 1 tête	4,348,481	7,648	29,752	135,676	173,076	302,837	10,512	135,676	449,025	4,072,532	
2e *idem*.. sur 2 têtes	1,311,313	2,703	1,451	7,570	11,724	61,106	18,581	7,570	87,257	1,235,780	
3e *idem*.. sur 3 têtes	75,528	50	"	113	163	2,392	2,110	113	4,615	71,076	
4e *idem*.. sur 4 têtes	25,638	196	"	"	196	683	"	"	683	25,151	
	5,760,960	10,597	31,203	143,359	185,159	367,018	31,203	143,359	541,580	5,404,539	
			174,562				174,562				
NOMBRE DE PARTIES.											
1re classe, sur 1 tête	20,432	86	139	515	740	1,550	63	313	1,926	19,246	
2e *idem*.. sur 2 têtes	8,082	20	6	52	78	402	109	60	571	7,589	
3e *idem*.. sur 3 têtes	419	1	"	1	2	14	15	1	30	391	
4e *idem*.. sur 4 têtes	113	1	"	"	1	6	"	"	6	108	
	29,046	108	145	568	821	1,972	187	374	2,533	27,334	
			713				561				

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an 13, ont été rejetées du Grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs des têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes; il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes; bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les rentes perpétuelles, cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grandes que celles de leur vie; de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession, ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an 6 et 22 floréal an 7 ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le Trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du Trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenus à la connaissance du Trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le Trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus qu'à l'aide d'un faux en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	210,071
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an 13, mentionné ci-contre.*)	156,947
Somme égale	367,018

(*e*) Colonne correspondante à celle (*b*).

(*f*) *Idem* ..... (*c*).

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation, au 1er janvier 1835, des Crédits accordés pour l'Inscription des Pensions.

NATURE DES PENSIONS. et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS qui ont ouvert les crédits.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS, antérieurement au 1er janvier 1834.	pendant l'année 1834. Augmentation.	pendant l'année 1834. Diminution.	Montant au 1er janvier 1835.	INSCRIPTION DES PENSIONS. Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1834.	opérations pendant 1834. Pensions inscrites.	opérations pendant 1834. Pensions annulées.	Pensions imputables sur les crédits au 1er janvier 1835.	RESTE disponible sur les crédits au 1er janvier 1835.	OBSERVATIONS.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.											
Crédit indéterminé, les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	1,504,000	"	(a) 119,000	1,385,000	1,504,000	18,000	137,000	1,385,000	"	(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
PENSIONS CIVILES.											
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 16/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30.*) 15 mai 1818 (*art. 17*)	2,862,500	(b) 27,500	"	2,890,000	1,651,810	176,432	92,820	1,735,422	1,154,578	(b) Seizième vingtième des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue.
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé; les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	4,192,123	"	(a) 472,616	3,719,507	4,192,123	500	473,116	3,719,507	"	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits de 1831 et années antérieures	25 mars 1817 14 juillet 1819 (*art. 1er, 2 et 5*) 19 juillet 1820 (*art. 1er*) 20 juin 1827 (*art. 1er, 2 et 5*)	68,371,305	"	"	68,371,305	68,360,802	18,876	8,398	68,371,280	25	53 francs Ces restes, disponibles sur les crédits ci-contre sont dans le cas d'être annulés d'après l'article 4 de la loi du 17 août 1833.
Crédit de 1832	14 juillet 1819 (*art. 5*) 20 juin 1827 (*art. 1er, 2 et 5*)	700,000	"	"	700,000	695,778	11,523	7,307	699,994	6	
Crédit de 1833	Mêmes lois	700,000	"	"	700,000	695,417	8,680	4,100	699,997	3	
Crédit spécial ouvert pour l'inscription au Trésor, à partir du 1er janvier 1827, des traitements d'inactivité convertis en pensions jusqu'à l'extinction de cette dépense au budget de la guerre	20 juin 1827 (*art. 3*)	1,800,000	"	"	1,800,000	1,776,064	27,974	4,044	1,799,994	6	
Crédits extraordinaires	15 mars 1831 (*art. 3*)	2,000,000	"	"	2,000,000	1,999,992	"	"	1,999,992	8	
	17 avril 1833 (*art. 1er*)	1,500,000	"	"	1,500,000	1,168,128	364,685	32,818	1,499,995	5	
Crédits de 1834	28 juin 1833 22 avril 1834	"	(c) 3,050,000	"	3,050,000	"	2,931,841	165,179	2,766,662	283,338	(c) Crédit ouvert par la loi du 28 juin 1833, pour les inscriptions de l'année 1834 ..... 1,050,000 Crédit extraordinaire, ouvert par la loi du 22 avril 1834, pour les inscriptions de la même année.. 2,000,000 3,050,000
		75,071,305	3,050,000	"	78,121,305	74,696,181	3,363,579	221,846	77,837,914	283,391	
PENSIONS DE DONATAIRES.											
Crédit indéterminé; les nouvelles concessions résultent de reversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,470,684	"	(a) 20,683	1,450,001	1,470,684	34,000	54,683	1,450,001	"	
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.											
Crédits spéciaux	13 décembre 1830 (*aet. 7*) 24 novembre 1831 (*art. 1er*) 3 avril 1833	714,450	"	"	714,450	658,800	13,100	4,750	667,150	47,300	
	21 avril 1833 (*art. 3*)	50,000	"	"	50,000	22,650	29,700	3,250	49,100	900	
	26 avril 1833 (*art. 4*)	100,250	"	"	100,250	22,750	3,500	"	26,250	74,000	
		864,700	"	"	864,700	704,200	46,300	8,000	742,500	122,200	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,504,000	"	119,000	1,385,000	1,504,000	18,000	137,000	1,385,000	"
	——— civiles	2,862,500	27,500	"	2,890,000	1,651,810	176,432	92,820	1,735,422	1,154,578
	——— ecclésiastiques	4,192,123	"	472,616	3,719,507	4,192,123	500	473,116	3,719,507	"
	——— militaires	75,071,305	3,050,000	"	78,121,305	74,696,181	3,363,579	221,846	77,837,914	283,391
	——— de donataires	1,470,684	"	20,683	1,450,001	1,470,684	34,000	54,683	1,450,001	"
	——— pour récompenses nationales	864,700	"	"	864,700	704,200	46,300	8,000	742,500	122,200
		85,965,312	3,077,500	612,299	88,430,513	84,218,998	3,638,811	987,465	86,870,344	1,560,169
			Augmentation 2,465,201				Augmentation 2,651,346			

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation, au 1er janvier 1835, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS (a).	SITUATION au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1834. ACCROISSEMENTS. qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS. qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS. TOTAL.	DÉCROISSEMENTS. qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS. qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS. TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1835.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,504,000	18,000	//	18,000	137,000	//	137,000	1,385,000
Pensions civiles	1,651,810	176,432	//	176,432	92,820	//	92,820	1,735,422
Pensions ecclésiastiques	4,192,123	500	//	500	473,116	//	473,116	3,719,507
PENSIONS MILITAIRES.								
Militaires	43,145,902	3,090,454	4,480	3,094,934	221,496	2,099,756	2,321,252	43,919,584
Vétérans	123,201	//	1,082	1,082	//	7,179	7,179	117,104
Veuves et orphelins	3,468,339	273,125	140	273,265	350	158,264	158,614	3,582,990
	46,737,442	3,363,579	5,702	3,369,281	221,846	2,265,199	2,487,045	47,619,678
Pensions de donataires	1,470,684	34,000	//	34,000	54,683	//	54,683	1,450,001
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.								
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	625,150	42,800	//	42,800	8,000	17,100	25,100	642,850
Vainqueurs de la Bastille	22,750	3,500	//	3,500	//	2,500	2,500	23,750
	647,900	46,300	//	46,300	8,000	19,600	27,600	666,600

NATURE DES PENSIONS (a).	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1834.	MOUVEMENTS pendant l'année 1834. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1834. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1835.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	124	3	9	118
Pensions civiles	2,214	173	244	2,143
Pensions ecclésiastiques	18,809	2	2,122	16,689
PENSIONS MILITAIRES.				
Militaires	110,875	3,476	4,811	109,540
Vétérans	459	4	20	443
Veuves et orphelins	13,786	902	865	13,823
	125,120	4,382	5,696	123,806
Pensions de donataires	2,942	77	101	2,918
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.				
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	1,416	83	66	1,433
Vainqueurs de la Bastille	91	14	10	95
	1,507	97	76	1,528

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.
PENSIONS DE LA PAIRIE.	
18,000 nouvelles concessions à des veuves d'anciens sénateurs en vertu d'ordonnances royales.	137,000 décès notifiés.
PENSIONS CIVILES.	
176,432 { 176,409 nouvelles concessions. 23 rétablissements en vertu de décisions ministérielles.	92,820 { 75,395 décès notifiés. 17,291 décès présumés. (*Arrêté du 15 floréal an XI.*) 134 rejets pour cause de cumul.
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.	
500 { 233 nouvelles concessions. 267 rétablissements.	473,116 { 344,645 décès notifiés. 127,937 décès présumés. 534 rejets pour cause de concessions plus fortes.
PENSIONS MILITAIRES.	
3,369,281 { 3,363 579 nouvelles concessions. 4,630 rétablissements. 1,082 conversions, (*Loi du 14 juillet 1819.*)	2,487,045 { 1,922,685 décès notifiés. 364,351 décès présumés. 180,211 rejets pour cause de concessions plus fortes. 465 condamnations à des peines infamantes. 10,332 secours éteints à la vingtième année des titulaires.
PENSIONS DE DONATAIRES.	
34,000 { 750 nouvelles concessions. 250 rétablissements. 31,500 réversions sur des veuves et enfants. 1,000 divisions. 500 réunions. (*Décret du 27 février 1811.*)	54,683 { 47,283 décès notifiés. 5,650 décès présumés. 500 rejets pour cause de concessions plus fortes. 1,000 rejets pour cause de divisions. 250 rejets pour cause de réunions.
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.	
46,300 nouvelles concessions.	27,600 { 10,550 décès notifiés. 8,900 secours éteints à la dix-huitième année des titulaires. 7,750 secours éteints à la septième année, les titulaires étant susceptibles d'obtenir des pensions plus fortes. 400 condamnation à la déportation.

RÉCAPITULATION.

	SITUATION au 1er janvier 1834.	ACCROISSEMENTS. qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS. qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS. TOTAL.	DÉCROISSEMENTS. qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS. qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS. TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1835.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,504,000	18,000	//	18,000	137,000	//	137,000	1,385,000
—— civiles	1,651,810	176,432	//	176,432	92,820	//	92,820	1,735,422
—— ecclésiastiques	4,192,123	500	//	500	473,116	//	473,116	3,719,507
—— militaires	46,737,442	3,363,579	5,702	3,369,281	221,846	2,265,199	2,487,045	47,619,678
—— de donataires	1,470,684	34,000	//	34,000	54,683	//	54,683	1,450,001
—— pour récompenses nationales	647,900	46,300	//	46,300	8,000	19,600	27,600	666,600
	56,203,959	3,638,811	5,702	3,644,513	987,465	2,284,799	3,272,264	56,576,208
		372,249						

	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1834.	MOUVEMENTS pendant l'année 1834. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1834. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1835.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	124	3	9	118
—— civiles	2,214	173	244	2,143
—— ecclésiastiques	18,809	2	2,122	16,689
—— militaires	125,120	4,382	5,696	123,806
—— de donataires	2,942	77	101	2,918
—— pour récompenses nationales	1,507	97	76	1,528
	150,716	4,734	8,248	147,202
		3,514		

D'après la situation des crédits d'inscription (*voir le tableau précédent*), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1835 s'élèvent à 86,870,344
D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 56,576,208

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 30,294,136

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires 30,218,236
Pensions pour récompenses nationales 75,900

Somme égale 30,294,136

(a) Les treize séries comprises dans le compte des finances de l'année 1833 (page 458) ont été, en vertu d'une décision ministérielle du 17 décembre 1833, réduites à 9, à dater du 1er janvier 1834.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

SITUATION, au 1er janvier 1835, des CAPITAUX de cautionnements en numéraire.

CLASSES DES TITULAIRES.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1834.	CRÉDITS DONNÉS AUX TITULAIRES PENDANT L'ANNÉE 1834. RECETTES effectives en numéraire.	VERSEMENTS antérieurs au 1er avril 1814.	APPLICATIONS et changements de classes.	TOTAUX des crédits.	DÉBITS DONNÉS AUX TITULAIRES PENDANT L'ANNÉE 1834. Remboursements en numéraire.	Applications et changements de classes.	TOTAUX des débits.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1835.
Agents de change et courtiers	14,038,092f 17c	972,500f 00c	"	4,000f 00c	976,500f 00c	891,000f 00c	4,000f 00c	895,000f 00c	14,119,592f 17c
Avoués	11,436,890 76	652,000 00	"	7,600 00	659,600 00	716,948 42	7,600 00	724,548 42	11,371,942 34
Caissiers et payeurs	5,462,798 72	204,500 00	"	89,000 00	293,500 00	382,166 67	339,000 00	721,166 67	5,035,132 05
Commissaires-priseurs	4,723,559 11	326,400 00	"	5,600 00	332,000 00	411,959 11	5,600 00	417,559 11	4,638,000 00
Douanes	2,720,168 53	296,500 00	"	289,300 00	585,800 00	265,166 65	289,300 00	554,466 65	2,751,501 88
Contributions indirectes	20,148,172 76	971,100 00	"	100 00	971,200 00	860,382 68	23,800 00	884,182 68	20,235,190 08
Enregistrement	13,122,674 85	789,033 34	"	1,386,966 66	2,176,000 00	792,353 40	1,386,966 66	2,179,320 06	13,119,354 79
Gardes du commerce	66,000 00	"	"	"	"	"	"	"	66,000 00
Greffiers des tribunaux	2,767,363 65	198,833 00	"	"	198,833 00	155,106 15	"	155,106 15	2,811,090 50
Greffiers de paix	4,762,222 91	388,666 00	"	2,400 00	391,066 00	310,988 17	1,200 00	312,188 17	4,841,100 74
Huissiers	8,246,943 58	447,793 00	100 00	3,000 00	450,893 00	435,741 51	900 00	436,641 51	8,261,195 07
Loterie	3,549,875 22	65,600 00	"	"	65,600 00	242,875 52	"	242,875 52	3,372,599 70
Notaires	35,495,072 63	2,123,240 00	"	18,200 00	2,141,440 00	2,126,553 91	17,600 00	2,144,153 91	35,492,358 72
Percepteurs	30,005,448 98	1,314,682 82	"	670,977 00	1,985,659 82	1,608,790 95	602,334 65	2,211,125 60	29,779,983 20
Postes	2,778,358 41	273,290 00	"	136,450 00	409,740 00	206,241 80	136,450 00	342,691 80	2,845,406 61
Receveurs communaux	7,338,002 71	507,821 43	"	65,419 22	573,240 65	303,681 47	69,621 57	373,303 04	7,537,940 32
Receveurs généraux	27,819,476 49	863,905 00	"	1,143,344 00	2,007,249 00	915,954 00	893,344 00	1,809,298 00	28,017,427 49
Receveurs particuliers	16,627,344 02	555,088 00	"	1,127,016 17	1,682,104 17	706,110 02	1,191,456 00	1,897,566 02	16,411,882 17
Secrétaires des écoles de droit	64,000 00	"	"	"	"	"	"	"	64,000 00
Divers	3,304,545 94	1,354,344 35	"	238,392 50	1,592,736 85	852,845 82	238,392 50	1,091,238 32	3,806,044 47
Débitants de tabacs	8,393,374 36	401,700 00	"	2,150 00	403,850 00	555,676 92	13,250 10	568,927 02	8,228,297 34
Octrois	1,734,310 49	303,625 00	"	10,521 00	314,146 00	229,615 11	10,621 17	240,236 28	1,808,220 21
Agents spéciaux des tabacs	412,000 00	31,000 00	"	31,000 10	62,000 10	14,000 00	"	14,000 00	460,000 10
	225,016,696 29	13,041,621 94	100 00	5,231,436 65	18,273,158 59	12,984,158 28	5,231,436 65	18,215,594 93	225,074,259 95

OBSERVATIONS.

Situation du Trésor au 1er janvier 1835.

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1834. (Voir le compte des finances de l'année 1833, page 460)			6,918,888f 67c
Opérations de l'année 1834.	Recettes	13,041,621f 94c	
	Remboursements	12,984,158 28	
		57,463 66	57,463 66
Solde débiteur du Trésor au 1er janvier 1835. (Voir page 283.)			6,976,352 33

Nota. La présente situation ne contient plus, comme celles des années précédentes, les cautionnements afférents à des titulaires qui ont exercé dans les départements séparés de la France. Un examen approfondi des créances de l'espèce a porté à reconnaître que, sur la somme de 751,835f 40c à laquelle s'élevaient les cautionnements au 1er janvier 1835, on devait déduire celle de 94,327f 66c, dont le rejet avait été prononcé, ou dont l'abandon se trouvait constaté par le retrait des pièces. Le surplus, montant à 657,507f 74c, se composait de créances non répétées, et considérées comme non exigibles depuis les conventions diplomatiques qui en 1818 ont amené la libération de la France envers les étrangers.

DÉVELOPPEMENT JUSTIFICATIF

De l'emploi des Crédits accordés par le Budget de l'exercice 1833, pour les différentes parties de la Dette inscrite.

RENTES 5 P. 0/0.

Le crédit accordé pour le payement des arrérages des rentes de cette nature a été basé sur les résultats dont le détail suit :

Rentes inscrites au 1er janvier 1831, d'après la situation publiée dans le compte de l'administration des finances pour l'année 1830 (page 318), ci..... 163,827,894f

Rentes inscrites du 1er janvier 1831 au 1er octobre 1832.

1° Pour le payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810, ci.....	9,610f	7,432,548
2° Provenant de l'emprunt de 120 millions, négocié le 19 avril 1831, par imputation sur les crédits ouverts par les lois des 5 janvier et 25 mars 1831.	7,142,858	
3° Rentes délivrées en échange de 5,601,600 fr. d'obligations de l'emprunt national, et imputables sur les mêmes crédits.....	280,080	
ENSEMBLE.....		171,260,442

A DÉDUIRE : pour les annulations des rentes opérées depuis le 1er janvier 1831 jusqu'au 1er octobre 1832; savoir :

1° Rentes rachetées par la caisse des dépôts avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire (en exécution de la loi du 26 juillet 1821).....		97,300f	178,301
2° Rentes provenant de la caisse du sceau des titres (loi du 29 janvier 1831)....		20,690	
3° Rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre.....	45,116f	59,992	
Idem du produit des successions non réclamées, et qui étaient attribuées au même établissement.....	14,876		
4° Extinction d'usufruit de rentes qui appartenaient à l'État.....		313	
5° Rente indûment inscrite au profit d'une commune du département du Nord..		6	
RESTE somme égale aux rentes 5 p. 0/0 inscrites au 1er octobre 1832..			171,082,141

A AJOUTER : les rentes 5 p. 0/0 provenant de l'emprunt de 150 millions négocié le 8 août 1832, qui restaient à inscrire le 1er octobre 1832, sur les crédits ouverts par les lois des 5 janvier, 25 mars et 18 avril 1831, et par celle du 24 avril 1832, ci..... 7,614,213

TOTAL du crédit accordé..... 178,696,354

La dépense des arrérages des rentes 5 p. 0/0 pour l'exercice 1833, a pour éléments les opérations ci-après :

1° Rentes inscrites au 1er janvier 1833, suivant le compte publié pour l'année 1832 (page 482), ci 173,421,332f.

2° Rentes inscrites ou annulées pendant les années 1833 et 1834, ainsi qu'il résulte des comptes de ces années, et du tableau qui suit :

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1833.

(Voir pages 440 et 441 du compte des finances.)

	EXERCICES AUXQUELS SE RAPPORTENT LES ARRÉRAGES DES RENTES inscrites ou annulées.			
	1833.	1834.	1835.	TOTAL.
RENTES INSCRITES.				
Rentes remises en payement de créances de l'arriéré	802f	131f	//	933f
Rente viagère convertie en une rente perpétuelle	20	//	//	20
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national, en échange,				
1° D'obligations du Trésor	109,040	64,410	//	173,450
2° De récépissés de l'emprunt	915	//	//	915
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions négocié le 8 août 1832, ci	5,040,210	//	//	5,040,210
	5,150,987	64,541	//	5,215,528
RENTES ANNULÉES.				
Annulations de rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,270	49	//	1,319
Extinction d'usufruit de rentes appartenant à l'État	251	60	//	311
Annulation d'une rente indûment inscrite au profit d'une commune du département de la Seine-Inférieure	39	39	//	78
Idem de la rente formant la dotation du général Rapp	11,134	914	//	12,048
Réduction des rentes de la caisse d'amortissement	//	32,000,000	//	32,000,000
	12,694	32,001,062	//	32,013,756

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.

(Voir pages 442 et 443.)

	EXERCICES AUXQUELS SE RAPPORTENT LES ARRÉRAGES DES RENTES inscrites ou annulées.			
	1833.	1834.	1835.	TOTAL.
RENTES INSCRITES.				
Rentes remises en payement de créances de l'arriéré	"	371f	249f	620f
Rente créée au profit d'une commune du département de la Haute-Saône, en échange de ses biens vendus. (Loi du 20 mars 1813.)	"	685	"	685
Rentes inscrites en exécution des conventions du 20 novembre 1815, au nom de créanciers de la Belgique 28				
Idem du duché de Parme et de Plaisance 56	"	84	"	84
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national, en échange				
1° D'obligations du Trésor	"	46,180	84,865	131,045
2° De récépissés de l'emprunt	325f	"	"	325
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions	154,265	"	"	154,265
	154,590	47,320	85,114	287,024
RENTES ANNULÉES.				
Annulation d'une rente indûment inscrite au profit d'une commune du département de la Seine-Inférieure	"	50	"	50
Extinction d'usufruit de rentes appartenant à l'État	33	"	"	33
	33	50	"	83

En dégageant des deux tableaux ci-dessus les opérations qui ont affecté l'exercice 1833, on reconnaît que les rentes inscrites à l'époque de l'ouverture de cet exercice, et s'élevant à 173,421,332
se sont augmentées de celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1833, pour. 5,150,987f
Et pendant l'année 1834, pour ..... 154,590 — 5,305,577

ENSEMBLE 178,726,909

Qu'elles ont été atténuées des rentes annulées en 1833, pour 12,694
et en 1834, pour ..... 33 — 12,727

Et que par conséquent les arrérages de rentes 5 p. 0/0 que le trésor avait à servir pendant l'exercice 1833, montaient à 178,714,182

Report.....	178,714,182f
Mais de cette somme il y a lieu de déduire, pour les promesses nominatives des rentes au-dessous de 50 francs, données en payement de créances de l'arriéré, et dont, aux termes du décret du 21 frimaire an XIII, le trésor ne doit payer les arrérages qu'après leur réunion en une rente d'au moins 50 francs, ci.....	7,314
RESTE.....	178,706,868
D'une autre part, il convient d'y ajouter la dépense des arrérages des exercices 1832 et antérieurs, acquittés antérieurement au 1er janvier 1834, et qui ont été appliqués à l'exercice 1833, le régime actuellement suivi pour l'apurement des dépenses des exercices clos n'ayant commencé à recevoir son exécution qu'à partir du 1er janvier 1834.....	82,085
La dépense réelle formant les charges de l'exercice 1833 s'élève, en conséquence, à la somme totale de.....	178,788,953
Le crédit accordé pour l'exercice 1833 n'étant que de.....	178,696,354
Il en est résulté un excédant de dépense pour lequel le ministre des finances demande un crédit supplémentaire de.....	92,599

Cet excédant a pour cause, 1° les différences existant, soit quant à leur nature, soit quant aux époques où ils ont été établis, entre les résultats qui ont servi respectivement de base à la prévision du budget et à la dépense réelle de l'exercice 1833, différences qui, dans leurs diverses combinaisons, se résument par une somme de 10,514 fr.; 2° les 82,085 fr. imputés sur l'exercice 1833 pour rappels d'arrérages non soldés sur les exercices 1832 et antérieurs.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

Le crédit accordé, pour les rentes de cette nature, représente celles qui ont été inscrites au grand-livre de la dette publique par l'effet de la conversion des rentes 5 p. 0/0 autorisée par la loi du 1er mai 1825, ci.....	1,034,764f
Déduction faite des rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la même loi.....	7,068
RESTE. (Voir le compte des finances de l'année 1832, page 484.).....	1,027,696
Mais pendant l'année 1833 (Voir le compte des finances de la même année, pages 345 et 446), la caisse des dépôts et consignations a racheté avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, 1,096 francs de rentes qui ont été annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821; l'exercice 1833 s'étant trouvé exonéré d'un semestre de ces rentes, la dépense de cet exercice ne s'est plus élevée qu'à.....	1,027,148
Et, comparativement à la prévision du budget, il ressort un excédant de crédit dont l'annulation est proposée par la loi de règlement, de.....	548

RENTES 4 p. 0/0.

Le crédit du budget a été formé du montant des inscriptions de rentes auxquelles a donné lieu la négociation faite en rentes de cette nature, le 12 janvier 1830, ci.....		3,134,950f
En en déduisant, toutefois, les rentes rachetées par la caisse d'amortissement, jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825, ci.....		9,740
RESTE pour crédit accordé. (Voir le compte des finances de l'année 1833, page 447), ci		3,125,210
Pendant l'année 1833, la caisse des dépôts et consignations a racheté avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire 4,064 francs de rentes qui ont été rayées du grand-livre de la dette publique en conformité de la loi du 26 juillet 1821. Ce rachat a eu lieu pour 3,804 fr., avec jouissance du 22 septembre 1833, et pour 260 francs avec jouissance du 22 mars 1834. L'exercice 1833 a été par conséquent affranchi de 1,902 francs pour les arrérages d'un semestre de la rente de 3,804 francs, et la dépense de cet exercice n'a été que de.....	3,123,308f	
Mais, d'une autre part, le crédit du même exercice a supporté, pendant l'année 1833, le rappel d'arrérages qui étaient restés à payer sur l'exercice 1832, à l'époque de la clôture de cet exercice, pour 1,450 fr. (Voir page 180 du compte des finances de 1833, où cette somme fait partie de celle de 2,967 fr.), ci.....	1,450	
La dépense de 1833 a par conséquent été de.....	3,124,758 ci	3 124,758
Le crédit des rentes 4 p. 0/0 présente, par le résultat de la combinaison de ces deux opérations, un excédant à annuler de.....		452

RENTES 3 p. 0/0.

Le crédit demandé aux Chambres est résulté des termes ci-après :		
Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825).....		24,459,035
Crédit de 30 millions de rentes ouvert par l'article 6 de la loi du 27 avril 1825 pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés.....		30,000,000
ENSEMBLE.....		54,459,035
A DÉDUIRE :		
1° Rentes rachetées par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825.....	16,003,286f	
2° Rentes rejetées pour erreurs de liquidation.....	475	19,903,761
3° Rentes rayées du grand-livre et annulées au profit de l'État, par les lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833, sur le crédit de 30 millions ci-dessus.....	3,900,000	
RESTE.....		34,555,274
Mais, depuis le vote du budget, la loi du 27 mars 1834 a ouvert au ministre des finances un crédit supplémentaire de.....		1,200,000
Et le crédit total, applicable aux rentes 3 pour 0/0, a été en conséquence porté à.....		35,755,274

La dépense constatée à la charge de l'exercice 1833 se compose des éléments indiqués par le tableau qui suit :

	MONTANT des rentes d'accord avec le compte de la dette inscrite.	MODIFICATIONS résultant des arrérages applicables à des exercices postérieurs à 1833.		RESTE pour les rentes dont les arrérages forment la dépense de l'exercice 1833
		1834.	1835.	
Rentes inscrites au 1er janvier 1833. (Voir page 483 du compte des finances de l'année 1832)	33,576,237	//	//	33,576,237
Rentes inscrites pendant l'année 1833	402,107	//	//	402,107
ENSEMBLE	33,978,344	//	//	33,978,344
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire (à déduire)	46,861	689	//	46,172
Reste au 1er janvier 1834. (Voir page 445 du compte des finances de l'année 1833)	33,931,483	//	//	33,932,172
Rentes inscrites pendant l'année 1834	165,028	165,028	//	//
ENSEMBLE	34,096,511	//	//	33,932,172
A DÉDUIRE : rentes que la caisse des dépôts et consignations a rachetées en 1834 avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	5,786	4,944	842	//
Reste au 31 décembre 1834. (Voir page 447.)	34,090,725			33,932,172

La dépense de 33,932,172 francs qui vient d'être établie s'augmente, 1° des arrérages des rentes de l'indemnité, ordonnancés sur les crédits des exercices 1832 et antérieurs, mais qui, n'ayant pas été soldés à l'époque de la clôture de ces exercices, ont été réimputés sur les fonds de l'exercice 1833; 2° des rappels de jouissance, à partir du 22 juin 1825, auxquels avaient droit, conformément à la loi du 27 avril de la même année, les indemnisés dont les liquidations ont été inscrites depuis le règlement des crédits de l'exercice 1832; ces deux causes de dépense ajoutent aux charges propres à l'exercice 1833, une somme de 996,992f

La dépense de ce dernier exercice est en conséquence présentée dans les tableaux annexés au projet de loi soumis aux Chambres, pour une somme totale de 34,929,164

Et rapprochée du crédit accordé par le budget, ci 35,755,274

il en résulte un excédant de crédit à annuler, de 826,110

Cet excédant de crédit provient, d'une part, de ce que la dépense réelle de l'exercice 1833 a été inférieure aux prévisions de la loi, de 1,823,102 francs, et de l'autre, de ce que cet exercice a eu à supporter pour 996,992 francs de besoins qui lui étaient étrangers, et qui n'avaient pas été compris dans les appréciations primitives du budget.

INTÉRÊTS DES OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT NATIONAL AU PAIR.

La dépense prévue au budget de l'exercice 1833 a été établie d'après le montant des obligations qui restaient entre les mains des prêteurs à l'époque du 1er octobre 1832, pour une somme de 15,820,300 francs, dont les intérêts à 5 p. 0/0, à servir pendant l'année 1833, ont formé un crédit de..... 791,015f 00c

La dépense réelle constatée à la charge de l'exercice 1833 a pour éléments les opérations qui suivent (Voir la situation de l'emprunt national au compte des finances des années 1833 et 1834):

	SITUATION des obligations remises aux souscripteurs de l'emprunt.	A DÉDUIRE pour LES OBLIGATIONS nouvellement converties dont les intérêts sont imputables sur les exercices postérieurs à 1833.		RESTE pour les obligations dont les intérêts forment la dépense de l'exercice 1833.
		Exercice 1834.	Exercice 1835.	
Obligations qui restaient à convertir au 1er janvier 1833	15,701,000f	//	//	15,701,000f
Récépissés convertis en obligations pendant l'année 1833	28,600	//	//	28,600
TOTAL	15,729,600	//	//	15,729,600
Obligations converties en rentes en 1833	3,469,000	1,288,200f	//	2,180,800
SITUATION au 1er janvier 1834	12,260,600	//	//	13,548,800
Récépissés convertis en obligations en 1834	2,500	//	//	2,500
TOTAL	12,263,100	//	//	13,551,300
Obligations converties en rentes en 1834	2,620,900	923,600	1,697,300f	//
SITUATION au 1er janvier 1835	9,642,200			13,551,300

Les intérêts, à 5 p. 0/0, de la somme de 13,551,300 fr. forment, pour l'année 1833, une dépense de..... 677,565 00

A cette dépense il faut ajouter :

1° Les intérêts de deux versements, l'un de 50 francs, l'autre de 250, ensemble 300 francs, représentés par deux récépissés non encore convertis en obligations du trésor, mais pour lesquels les prêteurs ne peuvent recevoir, en échange, que des valeurs de cette nature, attendu que la conversion en rentes se trouve interdite par l'infériorité des sommes, ci..... 15 00

2° Les rappels d'intérêts liquidés sur les exercices 1832 et antérieurs, mais non payés à l'époque de la clôture de ces exercices, et dont l'exercice 1833 a supporté la dépense pendant l'année 1833, les nouvelles règles prescrites pour l'apurement des dépenses des exercices clos, n'ayant commencé à recevoir leur exécution qu'à partir du 1er janvier 1834..... 1,867 50

TOTAL de la dépense de l'exercice 1833, ci..... 679,447 50 ci 679,447 50

Le crédit a par conséquent excédé la dépense de..... 111,567 50

INTÉRÊTS DE CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

Le crédit accordé par le budget a été basé, comme les années précédentes, sur un capital approximatif de 225 millions, dont l'intérêt calculé à 4 p. 0/0 a constitué une prévision de dépense de 9 millions.

La dépense réelle constatée à la charge de l'exercice 1833 s'élève à 9,485,161 fr. 09 cent. et résulte des causes qui vont être indiquées.

Conformément aux prescriptions du budget de chaque exercice et ainsi que le ministre des finances l'a fait connaître aux Chambres, dans son exposé des motifs du projet de loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1832 (page 16 de la nouvelle proposition de cette loi pendant la session de 1835), les intérêts de capitaux de cautionnements s'ordonnancent, depuis l'exercice 1813, sur les crédits ouverts pour l'exercice qui suit celui auquel se rapporte réellement la dépense desdits intérêts. Toutefois cette imputation, voulue par la loi, mais qui n'en forme pas moins un véritable arriéré de dépense dans la comptabilité des budgets, n'est observée que pour les intérêts revenant aux titulaires demeurés en fonctions, et qui sont liquidés à leur profit, à la fin de l'année pendant laquelle les intérêts ont couru. Quant aux intérêts à recevoir par les titulaires ayant cessé leurs fonctions, ces intérêts ne leur étant payés que lors du remboursement du capital de leur cautionnement, et après les justifications et les délais exigés, l'ordonnancement en a lieu sur les crédits de l'exercice qui est courant, au remboursement de l'une et l'autre dette. C'est également l'exercice courant qui supporte la dépense du rappel des intérêts échus sur les exercices antérieurs, dont le payement n'a pas été réclamé par les titulaires, à l'époque de la clôture de ces exercices. Il est encore à remarquer, que lorsqu'un titulaire cesse ses fonctions pendant les premiers mois d'une année (1833 par exemple), la portion d'intérêts à réclamer par lui, à partir du 1er janvier, est ordonnancée sur le crédit de l'exercice 1833 et non, comme dans les cas ordinaires, sur l'exercice 1834, parce qu'à l'époque de l'ordonnancement, ce dernier exercice ne se trouve pas encore ouvert.

Enfin, la difficulté de suivre avec précision dans tous les détails des payements, les différentes imputations déterminées par les ordonnances, a depuis longtemps amené l'usage de ne porter comme dépense d'un exercice, dans son compte de règlement, que le montant des payements effectués pendant la première année de cet exercice, quels que soient les motifs de ces payements et à quelque temps que se rapportent les intérêts remboursés.

On vient de faire connaître par l'exposé qui précède, les nombreuses complications qu'entraîne, pour la comptabilité de la dette inscrite, l'obligation de se conformer aux prescriptions des budgets relativement à l'application, par exercice, de la dépense des intérêts de cautionnements. Le nouveau régime fondé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des exercices clos, est encore venu augmenter ces complications. En effet, pour soumettre les titulaires de cautionnements aux dispositions de déchéances prononcées par la loi, il est devenu indispensable de rattacher à l'exercice qu'ils concernent réellement, d'après l'année où ils sont échus, les intérêts non soldés à l'époque de la clôture de l'exercice sur lequel ils ont été ordonnancés, puisque autrement le terme de déchéance se trouverait retardé d'une année.

Dans cet état de choses, et jusqu'à ce que l'exception existant pour la dépense des intérêts de cautionnements ait été supprimée par la loi, on a jugé à propos de ne maintenir les effets de cette exception que pour les intérêts acquis aux titulaires demeurés en fonctions pendant le cours d'une année, qui leur ont été payés sur l'exercice suivant, jusqu'à sa clôture, et de faire rentrer dans la règle ordinaire les intérêts liquidés à d'autres titres.

D'après cette détermination,

Premièrement, le règlement de l'exercice 1833 a été pris pour le point de départ du nouveau régime d'apurement des exercices clos et les intérêts restant encore à solder à cette époque, sur tous les exercices antérieurs, non frappés de déchéance, sont devenus l'objet de crédits additionnels, montant ensemble à 832,170 fr. 30 cent., provisoirement accordés au ministre des finances par une ordonnance royale en date du 22 décembre 1834, et qui depuis ont été soumis à la sanction législative par le projet de loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1834.

Et secondement, la dépense qui est mise à la charge de l'exercice 1833 dans le compte du règlement définitif de cet exercice a été composée des termes suivants,

1° Intérêts payés sur l'exercice 1832, pendant l'année 1833, cet exercice n'ayant été chargé que de ceux qui ont été soldés du 1er janvier au 1er décembre 1832. . . . . 257,953f 47c

Report.....	257,953f 47c
2° Intérêts payés pendant toute la durée de l'exercice 1833, soit pour des titulaires en activité, soit pour des titulaires dont les fonctions ont cessé, et à quelque temps que se rapportent les intérêts échus.....	8,891,411 78
3° Intérêts acquis aux titulaires pour l'année 1833, mais qui restaient à leur ordonnancer à l'époque de la clôture de l'exercice 1833, et dont le payement a eu ou aura lieu par imputation sur le chapitre spécial des exercices clos, conformément aux dispositions de la loi du 23 mai 1834.....	335,795 84
TOTAL de la dépense applicable à l'exercice 1833.....	9,485,161 09
Le crédit accordé par le budget n'étant que de.....	9,000,000 00
Il ressort de cette comparaison un crédit complémentaire, compris dans la loi de règlement, pour la différence de.....	485,161 09

RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

Les dépenses restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice peuvent, en général, être facilement déterminées, parce que, pour presque tous les services du budget, elles résultent, soit d'un service accompli, soit de travaux exécutés, soit de fournitures livrées, et que ces diverses causes expriment des droits constatés, préalablement admis à la charge du trésor par une ordonnance ministérielle. Ainsi on conçoit la possibilité de tenir et de suivre, par chapitre distinct, un compte d'exercices clos de ces dépenses, jusqu'au terme fixé par les lois et passé lequel la prescription peut être opposée aux créanciers.

Cette comptabilité a été depuis longtemps reconnue impraticable à l'égard des arrérages de la dette viagère et des pensions. A la vérité, le droit qu'ont les titulaires d'être payés subsiste aussi pendant un délai déterminé par des règles spéciales; mais il est subordonné à une justification indispensable: *la preuve de l'existence de la partie;* ce n'est donc réellement qu'à l'instant où cette justification est faite, que le trésor connaît sa dette et avise au moyen de l'acquitter. Quoiqu'à raison de l'incertitude où il est toujours sur le nombre des rentiers vivants qui se présenteront le ministre soit d'abord forcé d'émettre des ordonnances d'une somme supérieure aux besoins effectifs, ces ordonnances sont en définitive ramenées, par des annulations, au montant des payements qu'il y a eu lieu de faire.

Quel que soit le temps écoulé pour lequel un rentier viager ou un pensionnaire vienne réclamer un arriéré antérieur à un exercice en cours d'exécution, il suffit que la prescription ne soit pas encourue, pour que cet arriéré doive être acquitté, mais alors, par suite de ce principe que c'est l'époque de la constatation du droit qui fixe l'imputation de la dépense, le payement est rattaché, non à l'exercice clos auquel ce temps se rapporte, mais à l'exercice courant, c'est-à-dire, à celui qui prend son millésime de l'année pendant laquelle le rentier ou le pensionnaire est soldé.

La marche suivie chaque année pour la formation du budget de ces natures de dettes, est, en conséquence, celle qui va être expliquée.

Au lieu de demander aux Chambres, des fonds équivalant au montant exact des inscriptions existantes, on arbitre, par avance, tant les sommes dont on croit que les extinctions déchargeront le trésor, que celles que l'on présume devoir être exigées par les nouvelles pensions à concéder, et lors de ces appréciations qui présentent, beaucoup d'éventualités, on ne se propose d'autre but que celui de restreindre les crédits dans la limite des droits qui paraissent de nature à se révéler effectivement. Mais, comme par la raison exposée plus haut, le budget d'un exercice n'est pas seulement destiné à supporter la dépense qui lui est propre, et qu'il reçoit en outre l'imputation des arrérages échus sur des exercices clos, pour lesquels il n'existe plus de crédits ouverts, on ne doit pas s'étonner qu'en règlement de compte les faits réalisés présentent de notables différences comparativement aux prévisions hypothétiques du budget. On s'en convaincra encore davantage par le rapprochement, établi ci-après, des calculs

qui ont servi de base au budget de 1833, avec les payements définitivement mis à sa charge, puisqu'on y verra analysées et reproduites les diverses causes accidentelles ou imprévues qui sont venues modifier ces mêmes calculs.

On reproduit ici, pour compléter ces explications, l'observation que le ministre des finances a portée à la connaissance des chambres, dans son exposé des motifs du projet de loi de règlement de l'exercice 1832, sur les circonstances particulières qui ont déterminé, jusqu'à présent, l'affectation des crédits ouverts chaque année par le budget pour la dette viagère, les pensions civiles et les pensions ecclésiastiques. (Voir pages 15 et 16 de la nouvelle proposition de cette loi, pendant la session de 1835.)

« Les budgets ont toujours laissé en dehors des charges de chaque exercice le semestre de la dette viagère et de « pensions civiles et ecclésiastiques échéant le 22 décembre. Cet usage date de l'époque où l'on revint au calen- « drier grégorien, c'est-à-dire, de l'an XIV — 1806. Cette dernière année de l'ère républicaine dura du 21 septembre « 1805 au 31 décembre 1806, et comprenait conséquemment parmi les dépenses, *les trois semestres* échus les 22 dé- » cembre 1805, 22 juin et 22 décembre 1806. Cependant le budget de l'an XIV — 1806 n'y ayant pourvu que pour » deux semestres seulement, il se forma dès lors un vide qui n'a pas été rempli. »

DETTE VIAGÈRE.

Le crédit accordé par le budget a été évalué d'après le montant des rentes viagères qui se trouvaient inscrites à l'époque du 1er octobre 1832, au compte de 31,213 parties, et qui s'élevaient à 6,202,371 francs, dont on a déduit 252,371 francs, pour les extinctions présumées dans la proportion annuelle d'un peu plus de 4 p. 0/0. Ce crédit est en conséquence demeuré fixé à 5,950,000f

La dépense réelle mise à la charge de l'exercice 1833 s'est formée, comme pour tous les exercices, de la manière suivante :

A l'ouverture de l'exercice, le montant des rentes qui se trouvaient inscrites au 22 décembre 1832, a été ordonnancé sur les caisses des payeurs, comme représentant le montant des arrérages que le trésor pouvait avoir à servir pour les deux semestres échéant pendant l'année 1833, sauf la production à faire, par les parties, aux payeurs, des pièces justificatives de leur existence, et d'où résulte le droit qui leur est alors ouvert sur le trésor. On a de même ordonnancé, dans le courant de l'année, les rentes qui avaient été provisoirement rayées pour cause de non réclamation pendant trois années consécutives et que des décisions du ministre ont prescrit de rétablir au compte des titulaires. Indépendamment des payements à faire d'après ces deux natures d'ordonnances, pour les semestres imputables sur l'exercice 1833, les payeurs ont encore eu à acquitter, sur le même exercice, les arrérages restés à solder à la clôture des exercices précédents, et dont le payement ne se trouvait pas frappé de déchéance.

Les payements faits pour ces diverses causes, pendant le cours de l'exercice 1833, se sont élevés à 5,537,271f

et comparés avec le crédit éventuel accordé par le budget 5,950,000

ils font ressortir un excédant de crédit dont l'annulation est proposée par la loi de règlement, de. 412,729

PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.

D'après la budget proposé pour l'exercice 1833 (Voir page 45), les pensions de cette nature inscrites au 1er octobre 1832, se montaient à 1,558,000f 00c

De ce total on avait retranché, comme ne devant donner lieu à aucun payement,

1° Les pensions suspendues soit à cause de la jouissance, de la part des titulaires, de traitements ou d'autres allocations devenus incompatibles aux termes de l'article 5 de la loi du 21 avril 1832, soit par suite d'abandon au profit du trésor, ci 208,000f 00c

2° Les sommes présumées libres par suite des extinctions pour ..... 96,000 00 } 304,000 00

Il restait conséquemment 1,254,000 00

Auxquels on ajoutait, pour les arrérages résultant soit des pensions nouvelles à accorder à des veuves d'anciens sénateurs, dans le cas prévu par l'ordonnance du 14 juin 1814, soit de la réserve des pensions suspendues 20,000 00

A reporter 1,274,000 00

Les charges de l'exercice 1833, étaient donc arbitrées à..... 1,274,000f 00c
et c'est effectivement à cette somme qu'a été fixé le crédit accordé par la loi de finances du 23 avril 1833.

Maintenant, si on cherche à rapprocher ces appréciations des faits réalisés, il sera facile d'expliquer l'augmentation que présente la dépense. Ce n'est pas aux rappels d'arrérages occasionnés par les nouvelles inscriptions qu'il faut l'attribuer, puisqu'il n'y en a eu aucune en 1833, et que celle de 6,000 fr. opérée à la fin de 1832, n'a grevé l'exercice que de pareille somme au lieu d'exiger les 20,000 francs ci-dessus : le mécompte provient uniquement de ce que les extinctions n'ont pas atteint le chiffre auquel on les avait évaluées; car il est à remarquer que, bien qu'elles se soient monté en sommes annuelles, à 60,000 francs à cause du décès des titulaires, très-rapproché de la fin de l'année, loin de soulager le trésor comme on l'avait présumé de..... 96,000f 00c
à peine ont-elles amené une atténuation de charges d'environ..... 16,000 00

Ce qui constitue un mécompte de..... 80,000 00

Ainsi, dès la fin de l'année 1833, on a reconnu la nécessité d'un supplément de fonds qui, ayant été alloué par la loi du 27 mars 1834 pour..... 64,000 00

a élevé le crédit de ces pensions, à..... 1,338,000 00

Les payements faits à tous les titulaires qui ont justifié de leurs droits, dans l'intervalle du 1er avril 1833 au 30 octobre 1834, époque de la clôture de l'exercice 1833, s'étant élevés à 1,308,308 francs, savoir :

Pour arrérages propres à l'exercice 1832..... 2,500f 00c
——————— à l'exercice 1833..... 1,305,808 32 } 1,308,308 32

Il reste sans emploi une somme de..... 29,691 68

dont l'annulation définitive est proposée par la loi de règlement.

PENSIONS CIVILES.

Suivant la note de développement de la proposition de budget pour l'exercice 1833 (page 46), les pensions civiles inscrites au 1er octobre 1832 étaient de..... 1,728,340f 00c

Il en avait été déduit,

1° Les pensions dont le payement était alors suspendu pour diverses causes, ci..... 136,213f
2° Les extinctions présumées devoir être de..... 104,127 } 240,340 00

De telle sorte qu'en ajoutant à ce reste de..... 1,488,000 00
les arrérages à servir par suite des nouvelles pensions à inscrire ou à rétablir, évaluées à..... 19,000 00

On avait demandé et il a été en effet alloué pour 1833, un fonds de..... 1,507,000 00

Les inscriptions nouvelles opérées pendant l'année, pour 46,721 francs, n'ayant pour la plupart exigé que de faibles rappels d'arrérages, elles ont à peine absorbé les 19,000 francs ci-dessus. Ainsi il n'y a pas eu de mécompte de ce côté; mais il n'en a pas été de même des extinctions :

Quoique dans le cours de la même année elles se soient élevées en sommes annuelles
à..... 138,311
et qu'elles aient ainsi surpassé en apparence les prévisions qui figurent plus haut pour... 104,127

de..... 34,184

A reporter..... 1,507,000 00

Report..... 1,507,000f 00c

Cependant, comme elles ont frappé, en partie, sur des pensions suspendues pour non réclamation déjà comprises en déduction dans les 136,213 francs ci-dessus et que la date du décès des pensionnaires n'a été que pour un petit nombre d'entre eux, antérieure à la jouissance du 1er semestre, il n'y a qu'environ la moitié des 138,311 francs qui aient atténué les charges de 1833. La cessation d'activité de plusieurs titulaires de fortes pensions, qui en ont pris la jouissance pendant le 1er semestre de l'exercice, a aussi contribué à contrarier les appréciations du budget et dès lors il est devenu facile de prévoir, à la fin de l'année, une insuffisance de 28,000 francs dont la loi du 27 mars 1834 a élevé le crédit primitif des pensions civiles, ci..... 28,000 00

Ce crédit a ainsi été fixé à..... 1,535,000 00

Les payements faits aux pensionnaires qui ont justifié de leur existence dans l'intervalle des vingt et un mois courus depuis le 22 décembre 1832 jusqu'au 31 octobre dernier, époque de la clôture de l'exercice 1833, ayant été pour les arrérages propres à cet exercice, de..... 1,534,019 25

Il reste sans emploi..... 980 75

PENSIONS A TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.

Le crédit accordé par le budget a été basé sur les pensions qui se trouvaient inscrites au 1er octobre 1832, et qui s'élevaient à..... 617,750f 00c

On en a toutefois déduit :

1° Les pensions suspendues pour..... 12,500f
2° Les extinctions probables évaluées à..... 33,250 } 45,750 00

Il est resté..... 572,000 00

Somme à laquelle on a ajouté pour les arrérages des pensions nouvelles..... 14,000 00

La dépense devant former la charge de l'exercice 1833 a, en conséquence, été arbitrée à..... 586,000 00

On devait supposer que ce crédit serait suffisant, puisque effectivement, pendant l'année 1833, dans les inscriptions faites pour 37,450 fr., il n'y a qu'une moitié, environ, qui provienne de conversion de secours en faveur des orphelins de juillet 1830, et que ces secours, en raison de la diversité des jouissances, n'ont pas occasionné au Trésor un payement égal aux 14,000 francs ci-dessus. D'un autre côté les extinctions, évaluées à 33,260 francs, et qui ont été, en sommes annuelles, de 26,000 francs, ne diffèrent que de 6,250 francs. Une autre cause est donc venue déranger les prévisions.

Une loi du 21 avril 1833 avait déclaré que des pensions, dont on réglerait la quotité d'après le tarif de celle du 12 décembre 1830 sur les récompenses nationales, seraient accordées avec jouissance du 1er janvier 1833, et jusqu'à concurrence d'un fonds d'inscription de 50,000 francs, aux gardes nationaux blessés, aux veuves, enfants, orphelins, sœurs et ascendants de ceux qui avaient succombé dans les derniers événements de l'Ouest et les journées de juin 1832; et cependant le budget, voté presque en même temps, n'avait rien ajouté au fonds primitivement demandé, et qui seul devait en supporter le payement. Il est résulté de là que ces pensions, inscrites pour la majeure partie dans les premiers mois de 1834, avec le rappel d'une année d'arrérages, ont grevé l'exercice 1833 d'environ.. 43,750 00

Il est donc devenu indispensable de demander un supplément, qui a été alloué par la loi du 27 mars 1834, et qui a ainsi élevé le crédit primitif à..... 629,750 00

Dans l'intervalle des dix-huit mois qui se sont écoulés depuis le 1er avril 1832 jusqu'au 31 octobre 1834, les payements faits aux titulaires qui ont justifié de leurs droits ayant été,

Pour arrérages propres à 1832, de..... 1,300f 00c
——— 1833, de..... 628,304 90 } 629,604 90

Il reste sans emploi..... 145 10

PENSIONS DES VAINQUEURS DE LA BASTILLE.

Aucun crédit n'avait d'abord été demandé dans la proposition du budget de l'exercice 1833 pour les pensions de cette nature, quoique dès lors on pût présumer qu'elles s'éleveraient à environ 200,000 francs.

La concession définitive en a été consacrée par la loi du 26 avril 1833, portant qu'une somme annuelle et viagère de 250 francs serait accordée à chacun des vainqueurs de la Bastille, avec jouissance du 1er janvier précédent.

Cette loi contient l'énoncé des pièces à produire pour constituer des droits à ces pensions, et elle a ouvert au ministre des finances, pour servir à leur inscription au trésor, un fonds de..... 100,250f 00c

lequel fonds, se trouvant reproduit dans la loi des finances du 23 du même mois, est devenu le crédit de cette nature de dette.

Soit que les restrictions apportées par la loi constitutive, dans les conditions d'admissibilité, aient empêché un grand nombre de prétendants de se faire liquider, soit que d'autres n'aient pu produire les pièces exigées dans le délai de trois mois, fixé par l'article 1er de la loi du 26 avril, en 1833 il n'a été inscrit que 91 de ces pensionnaires pour une somme totale de 22,750 francs. Un petit nombre l'a été en 1834, avec rappel du 1er janvier 1833; mais tout porte à croire qu'il n'y aura plus aujourd'hui de nouvelles inscriptions à opérer pour cet objet.

Les payements faits par suite de ces inscriptions jusqu'à la clôture de l'exercice 1833, ne s'étant élevés qu'à..... 22,403 79

le crédit accordé excède la dépense constatée de..... 77,846 21

PENSIONS MILITAIRES.

Ces pensions, qui comprennent les pensions accordées à des militaires de tous grades, aux vétérans des anciens camps de Juliers et d'Alexandrie, ainsi qu'aux veuves et enfants des orphelins de militaires, formaient, au 1er octobre 1832 (V. page 47 de la Proposition du budget de 1833), un total de..... 46,582,630f 00c

duquel, défalquant les articles présumés ne devoir donner lieu à aucun payement,

SAVOIR :

1° Les pensions suspendues pour diverses causes, montant à.....	2,376,762f	4,350,630 00
2° Le produit des extinctions pendant les trois derniers mois de 1832 et l'année 1833, évalué à.....	1,973,868	

Il ne restait plus pour arrérages à servir sur les pensions inscrites que..... 42,232,000 00

somme à laquelle on ajoutait, pour assurer le payement de ceux qu'entraînerait l'inscription à faire sur les crédits ouverts par les lois, au ministre de la guerre..... 1,622,000 00

la demande de fonds a en conséquence été proposée et accordée pour..... 43,854,000 00

Les payements effectués ont été supérieurs à ces évaluations. On va en indiquer la cause.

A l'époque ci-dessus du 1er octobre 1832, le ministre de la guerre pouvait disposer des crédits d'inscription ci-après, votés par les lois

1° Sur ceux de 1831 et antérieurs, de..... 470,400 00

2° Sur celui de 1832, de..... 456,900 00

3° Sur le crédit extraordinaire de 2,000,000 francs ouvert par la loi du 15 mars 1831..... 11,700 00

4° Sur celui de 1,800,000 francs, affecté par l'article 5 de la loi du 20 juin 1827, à la conversion des traitements d'inactivité en pensions de retraite..... 183,000 00

Ensemble.....(*A reporter*)..... 1,122,000 00

Report..... 1,122,000f 00c

Les pensions imputables sur ces crédits pouvant en grande partie être accordées avec jouissance antérieure au 1er janvier 1833, la totalité de leur payement devait tomber à la charge de 1833.

On avait évalué, en outre, que les autres pensions à inscrire sur le crédit ordinaire de 700,000 francs afférent à l'année 1833, entraînerait le payement de cinq septièmes de cette somme, ci..... 500,000 00

TOTAL égal aux évaluations des charges occasionnées par les nouvelles inscriptions..... 1,622,000 00

Suivant le compte des mouvements survenus dans les pensions en 1833, les extinctions, qu'on avait arbitrées pour quinze mois à..... 1,973,868f
se sont monté, pendant la seule année 1833, à..... 2,414,968

DIFFÉRENCE en plus en faveur du trésor..... 441,100 ci..... 441,100

Le crédit de payement voté pour ces pensions eût été vraisemblablement trop fort de ces 441,100 francs sans les circonstances que l'on va signaler.

Le ministre de la guerre ayant, peu de temps après la présentation du budget de 1833, demandé aux chambres qu'un crédit extraordinaire de 1,500,000 francs, lui fût ouvert pour servir à l'inscription au trésor, des pensions militaires à liquider au delà des crédits ci-dessus spécifiés, cette disposition fut convertie en loi le 17 avril 1833; mais aucune somme ne fut ajoutée, dans le budget définitivement arrêté, aux 43,854,000 francs reconnus nécessaires au payement des pensions déjà inscrites ou à inscrire par imputation sur les disponibles existants.

Ces disponibles se trouvant épuisés dans les premiers mois de 1833, et des inscriptions nombreuses ayant eu lieu sur le crédit extraordinaire, il en est résulté que la charge du payement des nouvelles pensions, présumée ne devoir être que de..... 1,622,000f
A été pour les 2,269,170 fr. de pensions inscrites en 1833, et celles qui ont pu l'être avec rappel d'arrérages en 1834, de près de..... 2,344,000

Différence en plus de..... 722,000 ci..... 722,000

Ainsi, en comparant l'excédant obtenu sur les extinctions, avec ce surcroît de charge, dès le commencement de 1833, on pouvait prévoir une insuffisance de..... 280,900

Afin de pourvoir à cette insuffisance et d'assurer au Trésor les moyens de payement qui pouvaient lui devenir nécessaires, une ordonnance royale, en date du 25 juin 1834, a ouvert au Ministre un supplément de crédit de 450,000 francs.

En résumé, la loi du 23 avril 1833 n'a accordé qu'un fonds de..... 43,854,000 00
Les payements effectués, pendant la durée de l'exercice, aux titulaires qui ont justifié de leurs droits, se sont élevés à..... 44,076,167 89

Il devient, par conséquent, nécessaire d'accorder un crédit complémentaire de..... 222,167 89

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Les pensions existantes au 1er octobre 1832 ont formé le point de départ du crédit demandé pour 1833; elles s'élevaient à..... 4,713,991f 00c

Il en a été retranché,
1° Les pensions dont le payement était suspendu pour..... 188,554f
2° Les extinctions probables pour..... 452,437 } .. 640,991 00

Le crédit demandé et accordé a, en conséquence, été fixé à..... 4,073,000 00

Report..... 4,073,000f 00c

D'après le compte des mouvements survenus dans les pensions pendant l'année 1833, il n'a été inscrit que 10 de ces pensions pour 2,670 fr., et l'application qui a été faite des dispositions de l'article 9 de l'arrêté du gouvernement du 15 floréal an XI, relativement à la jouissance des pensions rayées dont les titulaires se représentent, a exclu tout rappel des arrérages.

Or, comme les extinctions se sont monté, en sommes annuelles, à 472,016 francs, ce qui donne un rapport de plus de 10 pour 100 avec les inscriptions, et qu'elles ont atteint beaucoup de pensions qui figuraient dans la masse ci-dessus de 4,073,000f, pensions dont les titulaires étaient morts avant le 1er octobre 1832, le produit en a été supérieur aux évaluations de plus de 19,000 francs.

Les payements effectués aux pensionnaires ecclésiastiques qui ont fait constater leurs droits pendant l'intervalle du 22 décembre 1832, au 31 octobre 1834, ont été de..... 3,996,904 65

Et il reste pour excédant de crédit à annuler..... 76,095 35

PENSIONS DE DONATAIRES.

Le crédit a été formé des éléments ci-après :

Pensions inscrites au 1er octobre 1832..... 1,484,234 00

A déduire :

Articles en état de suspension.....	11,500f	87,234 00
Arrérages présumés devoir profiter au trésor par suite des extinctions.....	75,734	

Reste..... 1,397,000 00

A ajouter pour arrérages à servir par suite de réversion de pensions éteintes, au profit des veuves et enfants des titulaires, conformément à l'article 1er de la loi du 26 juillet 1821..... 40,000 00

Charges arbitrées pour l'exercice 1833, et qui ont donné lieu à l'ouverture d'un crédit de..... 1,437,000 00

Les inscriptions, en sommes annuelles, pendant 1833, n'ont été que de 37,450; ainsi, elles n'ont pas atteint le chiffre auquel ont les avait arbitrées; mais un grand nombre ont eu lieu avec rappel d'arrérages antérieurs au 21 décembre 1832, et pour cette cause, la prévision de 40,000 francs a été excédée; d'une autre part les extinctions évaluées à 75,734 francs pour 15 mois n'ont atteint, en 1833, que la somme de 46,150. Ces différents termes ont eu pour résultat un excédant de besoins à la charge de 1833, qui, dès la fin de l'année, a fait juger le crédit insuffisant et a motivé, de la part du ministre, une demande de supplément de..... 22,000 00

Ce supplément accordé par la loi du 27 mars 1834 a élevé le crédit primitif à..... 1,459,000 00

Dans l'intervalle du 22 décembre 1832 au 31 octobre 1834, époque de la clôture de l'exercice, des payements ont été faits, savoir :

Pour arrérages afférents à l'exercice 1832.....	1,373f 97c	1,452,325 73
Id. *id.* 1833.....	1,450,951 76	

Et, par conséquent, le règlement de l'exercice 1833 fait ressortir sur les pensions de cette nature un excédant de crédit de..... 6,674 27

COMPTE

DES DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES

ET

DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE

Sur le Compte des Débets, des Créances litigieuses et des Prêts au commerce.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses du trésor public a été établi en exécution de l'arrêté du ministre des finances du 9 octobre 1832, relatif à la comptabilité et au contrôle des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public.

L'état n° 1 fait connaître :

1° La situation au 1er janvier 1834, telle qu'elle résulte du compte des finances de 1833 ;

2° Le mouvement en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1834, de tous les articles du compte des débets et créances ;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1835.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1834, il est survenu 138 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 1,924,568 francs 29 centimes, non compris les affaires relatives aux prêts et avances faits au commerce et à l'industrie, en vertu de la loi du 17 octobre 1830, et qui sont l'objet d'une note et d'un tableau particuliers. (Voir ci-après.)

Il a été terminé pendant la même année 304 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	562,248f 39c
En réductions ou régularisations, à.....	378,556 21
TOTAL des atténuations.....	940,804 60

En sorte que le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1834, de 986, n'est plus que de 820, au 1er janvier 1835.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *versements* effectués dans les caisses du trésor public sont constatés par les talons des récépissés délivrés aux parties versantes et par les écritures de la comptabilité générale des finances : ils ont été

notifiés à la direction du contentieux par des bordereaux mensuels certifiés du directeur de cette comptabilité.

Les *réductions* et *régularisations* ont pour justification les arrêts de la Cour des comptes et les décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Une décision ministérielle, rendue sur l'avis du comité des finances du conseil d'État, et spéciale pour chaque affaire, constate ces différentes situations, et la caducité est prononcée par ordonnance royale.

La déclaration de caducité est une mesure d'ordre qui n'influe en rien sur les droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à meilleure fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées.

Il n'y a pas eu de créances déclarées caduques pendant l'année 1834.

L'état n° 2 fait connaître la portion des débets comprise ou non comprise dans l'actif de l'administration des finances au 1er janvier 1835, et le résumé sommaire de l'appréciation des créances à la même époque par l'agence judiciaire du trésor public.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section.

La masse des débets et créances au 1er janvier 1835, résultant de 820 affaires et montant à la somme de 61,446,017 francs 87 centimes, a été appréciée et classée comme suit :

1° En créances bonnes	2,156,078f 46c
2° En créances d'un recouvrement douteux	6,284,563 94
3° En créances mauvaises ou irrécouvrables	53,005,375 47
SOMME ÉGALE	61,446,017 87

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garantie suffisante, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront sans doute des recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *irrécouvrables* ou *mauvaises* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'effectif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement l'insolvabilité des redevables.

On renouvelle ici l'observation consignée chaque année dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Une commission créée par ordonnance du Roi du 18 octobre 1830, a été chargée de recueillir et d'apprécier les demandes des négociants et manufacturiers, de proposer les avances à accorder et les conditions des prêts.

Le montant des prêts accordés a été :

Pour Paris, de	14,498,432f
Pour les départements, de	15,312 897
ENSEMBLE	29,811,329

Cette avance faite par le trésor public a été portée en dépense au budget de l'exercice 1830.

Conformément à la loi, on a exigé de chacun des emprunteurs toutes les sûretés qu'il a été possible d'obtenir pour la garantie du remboursement.

Cette garantie repose, pour la totalité des prêts, sur des effets à échéances fixes, que les emprunteurs ont souscrits et passés à l'ordre du caissier du trésor public, tant pour le capital que pour les intérêts calculés à 4 p. 0/0, jusqu'au jour de l'échéance; et en outre, pour la plupart, sur des propriétés mobilières et immobilières, affectées au profit du trésor, à titre d'hypothèque ou de nantissement, selon la nature du gage, par des actes notariés ou sous seings privés, ne faisant qu'une seule et même chose avec les effets de commerce souscrits par les emprunteurs.

La somme avancée par le trésor public a été classée comme suit :

1° Emprunteurs qui ont fourni une simple garantie hypothécaire	10,899,686f 10c
2° Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie	3,290,931 00
3° Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00
4° Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00
5° Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor public des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90
6° Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00
7° Comptoirs d'escomptes dans les départements	2,659,500 00
8° Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du Roi du 26 octobre 1830	1,700,000 00
SOMME PAREILLE	29,811,329 00

Les remboursements avaient été en général divisés par tiers,

Le premier, à un an;
Le second, à dix-huit mois;
Le troisième, à deux ans.

Un grand nombre d'emprunteurs, hors d'état d'acquitter leurs billets à leurs échéances, ont demandé des délais qu'ils ont presque toujours obtenus, sous la condition du payement d'un à-compte.

L'avance du trésor, portée en dépense au budget de 1830 et s'élevant à..... 29,811,329f 00c
a été augmentée :

1° Pour intérêts, de.....	1,562,446f 76c	1,588,108 48
2° Pour frais de protêts et autres, de.....	25,661 72	
TOTAL.....		31,399,437 48

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1834.....	13,941,393f 68c	16,085,721 50
Pendant l'année 1834.....	2,144,327 82	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1835.....		15,313,715 98

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier qui fait connaître le nombre de maisons de commerce ou fabricants qui ont participé au prêt, la classification des branches de commerce ou d'industrie, d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués sur les ordonnances délivrées par le ministre des finances, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1835, développé, d'après l'appréciation de l'agence judiciaire, en créances bonnes, douteuses ou irrécouvrables. (État n° 3.)

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé existant à l'agence judiciaire du trésor public (Direction du contentieux), qui comprend les 437 comptes des emprunteurs, et qui est tenu à la disposition des commissions chargées de l'examen des comptes de finances.

Les créances, résultant des 343 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1835, et montant à la somme de 15,313,715 francs 98 centimes, ont été appréciées et classées comme suit :

1° Créances bonnes.....	8,244,897f 37c
2° Créances d'un recouvrement douteux.....	2,941,757 82
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables.....	4,127,060 79
SOMME ÉGALE.....	15,313,715 98

Le travail d'appréciation présente, aussi exactement que possible, la valeur actuelle des créances qu restent à recouvrer sur les emprunteurs.

État n° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1834, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1834, et la Situation au 1er janvier 1835.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1834.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1834.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1834. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par ordonnances du Roi, arrêts de la cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité prononcées par ordonnance du Roi.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1835.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DE DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1834.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1835.
6	Receveurs généraux	7,096,941 97	756 50	7,097,698 47	23,081 58	87,380 78	"	110,462 36	6,987,236 11	26	"	26	1	25
7	Receveurs particuliers et percepteurs	52,822 50	14,619 20	67,441 70	400 00	"	"	400 00	67,041 70	8	5	13	"	13
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	363,176 49	28,697 84	391,874 33	43,004 64	339 61	"	43,344 25	348,530 08	47	14	61	18	43
31	Receveurs des douanes	623,230 62	207,987 12	831,217 74	38,837 73	"	"	38,837 73	792,380 01	8	8	16	2	14
33	Receveurs des contributions indirectes	162,595 49	10,103 06	172,698 55	12,745 95	29 52	"	12,775 47	159,923 08	37	7	44	9	35
32	Directeurs des postes	103,305 72	4,664 26	107,969 98	7,015 57	"	"	7,015 57	100,954 41	34	7	41	8	33
30	Receveurs des loteries	744,416 75	17,748 39	762,165 14	31,711 23	"	"	31,711 23	730,453 91	6	19	25	20	5
5	Payeurs des départements et divisions militaires	2,698,643 02	"	2,698,643 02	1,557 15	"	"	1,557 15	2,697,085 87	12	"	12	"	12
36	Caissier central du trésor	4,944,016 52	622 05	4,944,638 57	201,558 57	"	"	201,558 57	4,743,080 00	1	"	1	"	1
		16,789,149 08	285,198 42	17,074,347 50	359,912 42	87,749 91	"	447,662 33	16,626,685 17	179	60	239	58	181
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	1,420,990 11	198 45	1,421,188 56	475 35	"	"	475 35	1,420,713 21	4	"	4	"	4
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	92,463 00	30 85	92,493 85	900 00	"	"	900 00	91,593 85	5	"	5	"	5
	TOTAL	18,302,602 19	(A) 285,427 72	18,588,029 91	361,287 77	87,749 91	"	449,037 68	18,138,992 23	188	60	248	58	190
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	1,938,580 75	464 03	1,939,044 78	1,253 47	"	"	1,253 47	1,937,791 31	2	"	2	"	2
2	Receveurs et préposés des économats	8,998 61	"	8,998 61	"	"	"	"	8,998 61	2	"	2	"	2
3	Receveurs des finances, domaines et bois	4,515,661 25	15,899 97	4,531,561 22	15,526 87	"	"	15,526 87	4,516,034 35	11	1	12	1	11
4	Receveurs de district, de 1791 à l'an IV	65,040 29	"	65,040 29	"	65,040 29	"	65,040 29	"	2	"	2	2	"
8	Comptables divers	4,299,697 28	44 67	4,299,741 95	136 50	11,080 80	"	11,217 30	4,288,524 65	4	"	4	"	4
9	Comptables des colonies	75,408 30	"	75,408 30	100 00	"	"	100 00	75,308 30	3	"	3	"	3
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814).	94,397 12	"	94,397 12	"	"	"	"	94,397 12	2	"	2	"	2
11	Entrepreneurs et fournisseurs	27,138,249 44	126,235 45	27,264,484 89	52,724 77	36,454 77	"	89,179 54	27,175,305 35	60	2	62	1	61
12	Comptables de la marine, trésoriers et consuls	442,827 85	511 63	443,339 48	"	16,017 79	"	16,017 79	427,321 69	3	"	3	1	2
13	Officiers et sous-officiers	616,215 56	11,139 74	627,355 30	20,290 56	100,858 92	"	121,149 48	506,205 82	317	10	327	207	120
14	Gardes-magasins	1,069,235 22	193 16	1,069,428 38	901 90	37,259 61	"	38,161 51	1,031,266 87	40	"	40	1	39
17	Économes des hôpitaux militaires	23,323 63	"	23,323 63	"	"	"	"	23,323 63	3	"	3	"	3
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	757,608 79	21,915 00	779,523 79	53,578 16	4,405 18	"	57,983 34	721,540 45	50	4	54	3	51
20	Boulangers, de 1789 à 1792	1,157 26	"	1,157 26	"	"	"	"	1,157 26	2	"	2	"	2
21	Meuniers, de 1792 à l'an V	2,467 99	"	2,467 99	"	"	"	"	2,467 99	2	"	2	"	2
22	Entrepreneurs des travaux du génie	17,850 68	1,908 23	19,758 91	17,923 17	"	"	17,923 17	1,835 74	4	1	5	2	3
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	51,572 81	4,405 50	55,978 31	4,931 43	"	"	4,931 43	51,046 88	25	1	26	4	22
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	16,514 44	"	16,514 44	428 05	"	"	428 05	16,086 39	15	"	15	"	15
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	226,853 76	2,943 81	229,797 57	11,046 62	"	"	11,046 62	218,750 95	28	"	28	"	28
28	Débiteurs divers	727,823 39	43,939 71	771,763 10	14,046 09	1,581 92	"	15,628 01	756,135 09	102	36	138	17	121
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	70,167 57	5,218 17	75,385 74	807 05	"	"	807 05	74,578 69	121	5	126	3	123
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	"	1,404,321 50	1,404,321 50	7,265 98	18,107 02	"	25,373 00	1,378,948 50	"	18	18	4	14
	TOTAL des divers débiteurs	42,159,651 99	1,639,140 57	43,798,792 56	200,960 62	290,806 30	"	491,766 92	43,307,025 64	798	78	876	246	630
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	18,302,602 19	285,427 72	18,588,039 91	361,287 77	87,749 91	"	449,037 68	18,138,992 23	188	60	248	58	190
		60,462,254 18	1,924,568 29	62,386,822 47	562,248 39	378,556 21	"	940,804 60	61,446,017 87	986	138	1,124	304	820
35	PRÊTS au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.) V. le développement ci-après, p. 488 et 489.)	17,411,567 56	46,476 24	17,458,043 80	2,144,327 82	"	"	2,144,327 82	15,313,715 98	363	"	363	20	343
	TOTAL GÉNÉRAL	77,873,821 74	1,971,044 53	79,844,866 27	(B) 2,706,576 21	378,556 21	"	3,085,132 42	76,759,733 85	1,349	138	1,487	324	1,163

OBSERVATIONS.

(A) Sur cette somme de 285,427 francs 72 centimes, celle de 54,544 francs 47 centimes figure dans l'actif de l'administration des finances, ci..... 54,544f 47c

(Voir le compte du service de trésorerie, page 137.)

Le surplus de 230,883 francs 25 centimes, représentant des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 230,883 25

SOMME PAREILLE..... 285,427 72

(B) Ces versements ont été constatés en recette, savoir :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 137), pour..... 317,904 82

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1834 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 55 et 57), pour 2,388,671 francs 39 centimes, savoir :

Recettes sur débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances..... 43,382 95

Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 200,960 62

Recouvrements sur prêts au commerce..... 2,144,327 82

} 2,388,671 39

SOMME ÉGALE..... 2,706,576 21

État n° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Situation et Appréciation des Créances au 1er janvier 1835.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	NOMBRE DE COMPTES.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES FINANCES. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	TOTAL.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	25	381,810 64	6,605,425 47	6,987,236 11	362,030 33	282,161 32	6,343,044 46	6,987,236 11	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif. de l'administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du trésor, résulte du mouvement qu'opèrent sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer chaque année dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises, des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes, tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 920,376 francs 60 centimes, la *Situation de l'administration des finances*, page 286.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	13	3,021 40	64,020 30	67,041 70	3,490 24	14,499 09	49,052 37	67,041 70	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	43	62,665 08	285,865 00	348,530 08	69,844 12	7,995 52	270,690 44	348,530 08	
31	Receveurs des douanes	14	17,143 03	775,236 98	792,380 01	4,404 47	12,845 56	775,129 98	792,380 01	
33	Receveurs des contributions indirectes	35	22,031 28	137,891 80	159,923 08	7,839 60	5,780 85	146,302 63	159,923 08	
32	Directeurs des postes	33	12,383 55	88,570 86	100,954 41	3,947 67	37,007 12	59,999 62	100,954 41	
30	Receveurs des loteries	5	7,609 94	722,843 97	730,453 91	12,544 04	7 72	717,902 15	730,453 91	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	12	116,534 71	2,580,551 16	2,697,085 87	110,000 00	78,001 47	2,509,084 40	2,697,085 87	
36	Caissier central du trésor	1	40,812 36	4,702,267 64	4,743,080 00	20,000 00	23,000 00	4,700,080 00	4,743,080 00	
		181	664,011 99	15,962,673 18	16,626,685 17	594,100 47	461,298 65	15,571,286 05	16,626,685 17	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	4	164,801 61	1,255,911 60	1,420,713 21	10,000 00	340,000 00	1,070,713 21	1,420,713 21	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	5	98,563 00	30 85	91,593 85	51,294 85	25,841 85	14,457 15	91,593 85	
	TOTAL	190	920,376 60	17,218,615 63	18,138,992 23	655,395 32	827,140 50	16,656,456 41	18,138,992 23	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	2	"	1,937,791 31	1,937,791 31	15,000 00	3,000 00	1,919,791 31	1,937,791 31	
2	Receveurs et préposés des économats	2	"	8,998 61	8,998 61	7,008 32	"	1,990 29	8,998 61	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	11	"	4,516,034 35	4,516,034 35	26,742 67	146,050 00	4,343,241 68	4,516,034 35	
4	Receveurs de district, de 1791 à l'an IV	"	"	"	"	"	"	"	"	
8	Comptables divers	4	"	4,288,524 65	4,288,524 65	241,000 00	9,000 00	4,038,524 65	4,288,524 65	
9	Comptables des colonies	3	"	75,308 30	75,308 30	100 00	200 00	75,008 30	75,308 30	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814.)	2	"	94,397 12	94,397 12	"	4,000 00	90,397 12	94,397 12	
11	Entrepreneurs et fournisseurs	61	"	27,175,305 35	27,175,305 35	1,051,616 62	4,590,497 32	21,533,191 41	27,175,305 35	
12	Comptables de la marine, trésoriers et consuls	2	"	427,321 69	427,321 69	"	"	427,321 69	427,321 69	
13	Officiers et sous-officiers	120	"	506,205 82	506,205 82	53,954 74	125,197 64	327,053 44	506,205 82	
14	Gardes-magasins	39	"	1,031,266 87	1,031,266 87	9,715 23	64,349 76	957,201 88	1,031,266 87	
17	Économes des hôpitaux militaires	3	"	23,323 63	23,323 63	"	18,569 17	4,754 46	23,323 63	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	51	"	721,540 45	721,540 45	23,611 08	176,635 93	521,293 44	721,540 45	
20	Boulangers, de 1789 à 1792	2	"	1,157 26	1,157 26	"	400 00	757 26	1,157 26	
21	Meuniers, de 1792 à l'an V	2	"	2,467 99	2,467 99	"	131 04	2,336 95	2,467 99	
22	Entrepreneurs des travaux du génie	3	"	1,835 74	1,835 74	"	82 53	1,753 21	1,835 74	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	22	"	51,046 88	51,046 88	7,754 72	29,172 11	14,120 05	51,046 88	
24	Directeurs des postes (affaires anciennes)	15	"	16,086 39	16,086 39	543 81	806 03	14,736 55	16,086 39	
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	28	"	218,750 95	218,750 95	18,501 35	7,080 00	193,169 60	218,750 95	
28	Débiteurs divers	121	"	756,135 09	756,135 09	2,820 18	238,960 64	514,354 27	756,135 09	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	123	"	74,578 69	74,578 69	38,114 42	30,991 27	5,473 00	74,578 69	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834).	14	"	1,378,948 50	1,378,948 50	4,200 00	12,300 00	1,362,448 50	1,378,948 50	
	TOTAL des divers débiteurs	630	"	43,307,025 64	43,307,025 64	1,500,683 14	5,457,423 44	36,348,919 06	43,307,025 64	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	190	920,376 60	17,218,615 63	18,138,992 23	655,395 32	827,140 50	16,656,456 41	18,138,992 23	
		820	920,376 60	60,525,641 27	61,446,017 87	2,156,078 46	6,284,563 94	53,005,375 47	61,446,017 87	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830). Voir le développement ci-après	343	"	15,313,715 98	15,313,715 98	8,244,897 37	2,941,757 82	4,127,060 79	15,313,715 98	
	TOTAL GÉNÉRAL	1,163	920,376 60	75,839,357 25	76,759,733 85	10,400,975 83	9,226,321 76	57,132,436 26	76,759,733 85	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 Octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er Janvier 1835.

NOMBRE d'établissements.	BRANCHES de COMMERCE OU D'INDUSTRIE.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBIT.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1835. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1835. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	CRÉANCES douteuses.	CRÉANCES irrécouvrables.	OBSERVATIONS.
186	Emprunteurs qui ont fourni une simple garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	753,853f 34c	11,653,539f 44c	28	3,438,968f 94c	158	8,214,570f 50c	3,608,043f 31c	1,820,576f 19c	2,785,951f 00c	(a) Antérieurement au 1er janvier 1834, Intérêts 1,525,440f 23c; Frais 16,192 01 } 1,541,632f 24c Pendant l'année 1834, Intérêts 37,006 53; Frais 9,469 71 } 46,476 24 1,588,108 48
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie	3,290,931 00	201,958 87	3,492,889 87	18	1,388,359 96	82	2,104,529 91	944,980 67	570,181 55	589,367 69	
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	111,505 14	4,412,005 14	19	4,111,280 24	17	300,724 90	190,822 25	31,299 40	78,603 25	
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	51,054 96	812,852 96	3	185,349 95	34	627,503 01	253,479 71	131,052 65	242,970 65	(b) Antérieurement au 1er janvier 1834 13,941,393 68 Pendant l'année 1834 2,144,327 82 16,085,721 50
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	69,866 16	1,615,380 06	6	1,304,659 06	8	310,721 00	176,883 31	11,203 84	122,633 85	*Nota.* Ces recouvrements ont été appliqués, ainsi qu'il suit, dans les comptes annuels de l'administration des finances, savoir :
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	317,828 55	4,971,228 55	13	1,726,498 28	42	3,244,730 27	2,636,650 88	374,264 41	233,814 98	Ressources extraordinaires de l'exercice 1830, recouvrements sur prêts au commerce (page 54 du compte de 1831) 6,939,077 51 Produits divers de l'exercice 1831 : Intérêts bonifiés au trésor sur prêts au commerce (page 51 du compte de 1831) 103,865 03 Produits divers de l'exercice 1832 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 63 du compte de 1832) 3,351,768 37 Intérêts bonifiés sur prêts au commerce (page 61 du compte de 1832) 435,068 35 Remboursements de frais judiciaires pour prêts au commerce (page 61 du compte de 1832) 91 75 Produits divers de l'exercice 1833 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1833) 3,109,719 88 Service de trésorerie : Recettes sur frais judiciaires pour prêts au commerce (page 124 du compte de 1831) 1,379 47; *Idem* (page 146 du compte de 1832) 493 32 } 1,882 79 Produits divers de l'exercice 1834 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1834) 2,144,327 82 16,085,721 50
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	79,958 58	2,739,458 58	7	2,734,721 47	1	4,737 11	4,737 11	"	"	
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du roi du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,082 88	1,702,082 88	"	1,195,883 60	1	506,199 28	429,300 13	3,179 78	73,719 37	
437		29,811,329 00	1,588,108 48 (a)	31,399,437 48	94	16,085,721 50 (b)	343	15,313,715 98	8,244,897 37	2,941,757 82	4,127,060 79	
									15,313,715 98			

TROISIÈME PARTIE.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

NOTE

Sur les Contributions directes.

Bases de l'impôt direct en 1833 et 1834.

La loi de finances règle, chaque année, les contributions directes à imposer en principal et en centimes additionnels.

En 1831 il y avait eu cinq contributions directes, dont deux de répartition, la foncière et la mobilière, et trois de quotité, la personnelle, les portes et fenêtres et les patentes.

En 1832 la contribution personnelle a cessé d'être un impôt de quotité, et a été réunie, comme précédemment, à la contribution mobilière; la contribution des portes et fenêtres est redevenue aussi un impôt de répartition, en sorte qu'il n'est resté, depuis 1832, que quatre contributions directes: trois de répartition, la foncière, la personnelle et mobilière et les portes et fenêtres, et une de quotité, les patentes.

Exercice 1833.

Les diverses natures de contributions directes ont été assises, pour l'exercice 1833, d'après les mêmes bases qu'en 1832.

Les centimes additionnels sont en conséquence demeurés réglés en 1833 comme il suit :

Contributions foncière, personnelle et mobilière :

37 centimes... { 16 sans affectation spéciale;
19 pour dépenses fixes et variables des départements;
2 pour secours, non-valeurs et dégrèvements.

Contribution des portes et fenêtres :

21 centimes... { 16 sans affectation spéciale;
5 pour décharges, non-valeurs et frais de recensement.

Contribution des patentes :

9 centimes... { 4 sans affectation spéciale;
5 pour non-valeurs et attributions aux communes.

La contribution foncière avait été évaluée en principal, pour 1832, à 154,794,459 francs; la distraction des biens composant l'ancien apanage d'Orléans, compensée toutefois, en partie, par les augmentations résultant des aliénations de bois de l'État, a nécessité de modifier cette évaluation, qui n'a plus été fixée, pour 1833, qu'à..... 154,633,119f

D'après les rôles mis en recouvrement, le principal s'est élevé à..... 154,742,735

Cet excédant représente la cotisation qu'ont produite les nouvelles ventes de bois de l'État faites en exécution de la loi du 25 mars 1831..... 109,616

Les contributions personnelle, mobilière et des portes et fenêtres font ressortir, entre les prévisions de la loi de finances et les rôles dressés par les soins de l'administration, de légères différences qui se rapportent aux cotisations supplémentaires établies sur la demande de contribuables omis aux rôles.

Le principal de la contribution des patentes ayant été maintenu au budget, comme en 1832, pour 24,288,000 francs, laisse le trésor à découvert d'une insuffisance de recouvrement de 1,503,557 francs. La nouvelle loi proposée aux Chambres pour cette nature de contribution permet d'espérer qu'un sem-

blable mécompte ne se reproduira plus. Il est à remarquer, au surplus, que, comparativement à 1832, les patentes présentent déjà, en 1833, un accroissement de recette de 391,796 francs, puisque la moins-value existant sur 1832 était de 1,895,353 francs. Cette amélioration est même d'une somme plus considérable, attendu que, d'après une mesure d'ordre qui a été récemment adoptée, les rôles des patentes du quatrième trimestre de chaque année, et aux termes de laquelle ces rôles, que l'on ne peut établir qu'après l'expiration du trimestre, doivent, à partir de l'exercice 1833, être rattachés au budget de l'année où ils sont mis en recouvrement.

D'après les rôles recouvrés, les contributions directes de l'exercice 1833 se sont élevées dans leur ensemble, à 357,077,798f

Celles de l'exercice 1832 avaient produit 357,534,040

Différence en plus à l'exercice 1833, dont le tableau ci-après donne le développement par nature de contribution 456,242

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	EXERCICE 1833.	EXERCICE 1832.	DIFFÉRENCES A 1833 EN PLUS.	DIFFÉRENCES A 1833 EN MOINS.
Foncière	247,376,539f	247,892,597f	"	516,058f
Contribution sur les bois des communes	1,010,299	1,077,005	"	66,706
Personnelle et mobilière	52,655,073	53,049,522	"	394,449
Portes et fenêtres	27,211,670	27,231,049	"	19,379
Patentes	28,139,743	27,599,762	539,981f	"
Fonds de frais de premier avertissement	684,474	684,105	369	"
	357,077,798	357,534,040	540,350	996,592
	Différence en moins..		456,242	

Cette différence provient des augmentations et des diminutions que présentent, en 1833, les impositions dont on va donner le détail :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Contingent foncier des bois vendus par l'État	97,558f	"
Contribution foncière afférente aux biens composant l'ancien apanage d'Orléans	"	36,503f
Cotisation de terrains qui ont cessé d'être imposables	"	392
Cotisations supplémentaires établies sur la demande de contribuables omis aux rôles (personnelle, mobilière et portes et fenêtres)	151	"
Principal revenant au Trésor sur la contribution des patentes	391,796	"
Principal de la contribution additionnelle sur les bois des communes	"	66,706
A reporter	489,505	103,601

Report.....	489,505f	103,601f
Centimes que la loi de finances autorise d'imposer additionnellement au principal des contributions :		
Centimes sans affectation spéciale.....	28,239	"
——— pour dépenses départementales.....	15,854	"
Centimes facultatifs votés par les conseils généraux des départements :		
Centimes pour dépenses départementales.....	"	325,345
——— pour dépenses cadastrales.....	"	156,666
Centimes votés par les conseils municipaux pour les dépenses des communes :		
Dépenses ordinaires.....	7,738	"
——— extraordinaires.....	9,119	"
Impositions spéciales affectées aux dépenses ci-après :		
Non-valeurs.....	93,436	"
Réimpositions.....	"	514,890
Frais de premier avertissement.....	369	"
	644,260	1,100,502
DIFFÉRENCE en moins à 1833, pareille à celle qui est établie d'autre part..	456,242	

Exercice 1834.

Les bases de l'assiette des contributions directes de l'exercice 1834 ont été les mêmes que pour l'exercice 1833, tant en principal qu'en centimes additionnels, sauf, toutefois, les deux modifications ci-après.

Le principal de la contribution foncière a été augmenté de 42,906 francs pour la cotisation des bois nouvellement vendus par l'État, d'après la faculté accordée par la loi du 25 mars 1831.

Les impositions additionnelles au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, se sont accrues des nouveaux centimes affectés aux dépenses de l'instruction primaire par la loi spéciale, en date du 28 juin 1833, qui a réglé cette partie de l'administration publique et dont l'article 13 est ainsi conçu :

ART. 13. « A défaut de fondations, donations ou legs, le conseil municipal délibérera sur les moyens « de pourvoir aux dépenses prévues par l'article précédent.

« En cas d'insuffisance des revenus ordinaires pour l'établissement des écoles primaires communales « élémentaires et supérieures, il y sera pourvu au moyen d'une imposition spéciale votée par le conseil « municipal, ou, à défaut du vote de ce conseil, établie par ordonnance royale. Cette imposition, qui « devra être autorisée, chaque année, par la loi de finances, ne pourra excéder trois centimes addi- « tionnels au principal des contributions foncière et mobilière.

« Lorsque des communes n'auront pu, soit isolément, soit par la réunion de plusieurs d'entre elles, « procurer un local et assurer le traitement au moyen de cette contribution de trois centimes, il sera « pourvu aux dépenses reconnues nécessaires à l'instruction primaire; et, en cas d'insuffisance des fonds « départementaux, par une imposition spéciale votée par le conseil général du département, ou, à défaut « du vote de ce conseil, établie par ordonnance royale. Cette imposition, qui devra être autorisée « chaque année par la loi de finances, ne pourra excéder deux centimes additionnels au principal des « contributions foncière, personnelle et mobilière.

« Si les centimes ainsi imposés aux communes et aux départements ne suffisent pas aux besoins de « l'instruction primaire, le Ministre de l'instruction publique y pourvoira au moyen d'une subvention « prélevée sur le crédit qui sera porté annuellement pour l'instruction primaire au budget de l'État. »

Le tableau qui suit présente la comparaison des contributions directes des exercices 1834 et 1833, d'après les rôles qui ont été mis en recouvrement :

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	EXERCICE 1834.	EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS à 1834.
Foncière	251,594,738	247,376,539	4,218,199
Contribution sur les bois des communes	1,034,644	1,010,299	24,345
Personnelle et mobilière	53,380,797	52,655,073	725,724
Portes et fenêtres	27,269,818	27,211,670	58,148
Patentes	29,446,113	28,139,743	1,306,370
Fonds de frais de premier avertissement	703,666	684,474	19,192
	363,429,776	357,077,798	6,351,978

Cette différence provient des causes ci-après :

Cotisations de bois vendus par l'État 42,597f

Cotisations supplémentaires établies sur la demande de contribuables omis aux rôles des contributions personnelle, mobilière et des portes et fenêtres 404

Rôles des patentes pour le quatrième trimestre de 1833, reporté à l'exercice 1834 153,881

Augmentation sur le principal de la contribution des patentes pour les trois premiers trimestres de 1834, comparés à ceux de l'année 1833 1,034,794

Augmentation à la contribution que supportent les communes pour les frais d'administration et de surveillance de leurs bois, laquelle résulte de changements reconnus par le cadastre, dans la contenance de ces bois 24,345

Plus-value en 1834 des centimes que la loi de finances autorise d'imposer additionnellement au principal des contributions :

Centimes sans affectation spéciale	53,036	60,704
Centimes pour dépenses départementales	7,668	

Nouveaux centimes votés par les départements et les communes pour les dépenses de l'instruction primaire :

Centimes départementaux	1,929,110	4,786,334
Centimes communaux	2,857,224	

Augmentation, en 1834, du produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux des départements :

Centimes pour dépenses départementales	191,482	431,925
Centimes pour dépenses cadastrales	240,443	

A reporter 6,534,984

Report....		6,534,984f
Augmentation des centimes votés par les conseils municipaux pour les dépenses ordinaires des communes.....		3,304
Plus-value des impositions spéciales affectées aux dépenses ci après :		
Non-valeurs.....	25,023	
Réimpositions.....	108,378	152,593
Frais de premier avertissement.....	19,192	
TOTAL des augmentations.....		6,690,881
À DÉDUIRE : Diminution sur les centimes votés par les conseils municipaux pour les dépenses extraordinaires des communes.....		338,903
SOMME PAREILLE.....		6,351,978

On vient de faire connaître quelles ont été les bases adoptées pour l'assiette des contributions directes de 1833 et de 1834. Il reste maintenant à comparer les rôles avec les prescriptions de la loi. Ce rapprochement est l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note, et dont les résultats vont être sommairement analysés.

Rôles de l'exercice 1833.

La loi spéciale du 15 décembre 1832, qu'est venue ensuite confirmer la loi générale sur le budget des recettes de l'exercice 1833, en date du 24 avril 1833, a fixé le contingent des contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres à payer par chaque département, tant pour le principal que pour les centimes additionnels qui sont votés par la législature, ces trois natures de contributions étant perçues par voie de répartition. Quant à la contribution des patentes, comme impôt de quotité, elle n'est portée dans la loi que par évaluation, pour le principal et les impositions accessoires. La même loi n'a pu également énoncer que pour des sommes approximatives, les centimes ordinaires ou accidentels que les départements et les communes sont autorisés à s'imposer avec affectation spéciale à leurs dépenses. Enfin, le montant des impositions destinées à couvrir les non-valeurs et quelques parties des frais de perception a varié selon l'importance du principal et des centimes spéciaux relatifs à chaque nature principale de contribution. Le produit total des cinq contributions n'a donc pu être réellement connu que lorsque les rôles ont été dressés et mis en recouvrement. Il devient en conséquence nécessaire d'apporter aux résultats des tableaux annexés à la loi de finances, des modifications qui ramènent les évaluations du budget au montant exact des rôles, quant aux impositions qui, ayant une destination spéciale, doivent être portées au budget pour des sommes égales en recette et en dépense, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834 sur le règlement de l'exercice 1832.

L'administration des finances publie, à cet effet,

1° Un premier tableau définitif des rôles mis en recouvrement pour les contributions directes de l'exercice 1833. Ce tableau, rédigé selon les divisions adoptées pour celui qui est annexé à la loi du 15 décembre 1832, permet ainsi d'opposer les faits réalisés aux faits qui avaient été prévus;

2° Un second tableau qui compare, pour chaque contribution, en distinguant le principal et les divers centimes additionnels, les évaluations de la loi avec les rôles arrêtés par les préfets.

Il résulte de ce dernier tableau que les rôles ont excédé les évaluations de 3,551,725 fr., savoir :

Foncière	3,124,166
Contribution des bois des communes	99
Personnelle et mobilière	1,690,073
Portes et fenêtres	381,670
Fonds de premier avertissement	34,474
	5,230,482
A déduire, pour la contribution des patentes, dont les rôles ont été inférieurs à l'évaluation du budget	1,678,757
RESTE pour excédant des rôles	3,551,725

Cet excédant des rôles provient,

1° Des impositions variables attribuées aux dépenses des départements et des communes, aux frais de perception, aux non-valeurs et aux remboursements sur le fonds de réimpositions, services spéciaux dont les besoins doivent être portés au budget, pour l'exercice 1833, en somme égale au montant des ressources réalisées 4,997,839f

2° Des impositions affectées aux dépenses générales du budget de l'exercice 1833, et dont la moins-value, provenant surtout de la contribution des patentes, vient en déduction des ressources prévues pour cet exercice, ci à déduire 1,446,114

SOMME PAREILLE 3,551,725

Six autres tableaux, placés à la suite des précédents, présentent le développement par département, par contribution, par nature et affectation d'impositions, des rôles définitifs qui ont été rendus exécutoires pour l'exercice 1833, et dont l'état général se trouve dans le Compte des contributions et revenus publics. Ces derniers tableaux se résument ainsi qu'il suit :

NATURE des IMPOSITIONS.	CONTRIBUTIONS				
	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TOTAL.
Impositions affectées aux dépenses générales.					
Principal	154,742,735f 82c	34,000,079 66	21,999,919 43	22,784,442 79	233,527,177 70
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	24,758,896 66	5,440,012 03	3,519,988 11	996,130 24	34,715,027 04
Impositions affectées à des dépenses spéciales.					
Fonds pour dépenses départementales	48,515,485 53	9,599,793 34	515,064 51	698,905 14	59,329,248 52
Fonds pour dépenses des communes	16,932,158 77	2,881,923 76	76,702 50	296,208 85	20,186,993 88
Fonds de non-valeurs	1,547,427 77	340,000 75	1,099,995 97	3,364,055 86	6,351,480 35
Fonds de réimpositions	879,834 07	393,263 46	"	"	1,273,097 53
	247,376,538 62	52,655,073 00	27,211,670 52	28,139,742 88	355,383,025 02
Contribution additionnelle sur les bois des communes et établissements publics, pour les frais d'administration de ces bois					1,010,299 00
Frais de premier avertissement aux contribuables					684,474 10
TOTAL					357,077,798 12

Rôles de l'exercice 1834.

L'évaluation des contributions directes de l'exercice 1834 a été établie par la loi du 28 juin 1833. De même que pour 1833, la loi a fixé le contingent des trois contributions qui se recouvrent par voie de répartition et n'a porté que par évaluation la contribution des patentes, soumise aux règles de l'impôt de quotité.

Les tableaux semblables à ceux de l'exercice 1833, qui sont publiés pour l'exercice 1834, font ressortir les résultats suivants :

Les rôles mis en recouvrement jusqu'au 1er janvier 1835 ont excédé de 8,420,478 francs les prévisions du budget, savoir :

Foncière	6,083,584f
Personnelle et mobilière	2,215,797
Portes et fenêtres	439,818
Fonds de frais de premier avertissement	53,666
	8,792,865
A déduire, pour la contribution des patentes, les rôles de cette contribution ayant été inférieurs à l'évaluation	372,387
RESTE pour excédant des rôles	8,420,478

Cet excédant provient,

1° Des impositions affectées aux dépenses générales du budget et dont la moins-value, provenant principalement des patentes, réduit les ressources prévues pour cet exercice de 211,272f

2° Des impositions attribuées à des dépenses spéciales et qui ont augmenté les ressources destinées aux départements, aux communes et aux non-valeurs, de 8,631,750

SOMME PAREILLE 8,420,478

Le tableau dont on vient d'extraire cette comparaison résume, ainsi qu'il suit, les rôles des contributions directes de l'exercice 1834.

NATURE des IMPOSITIONS.	CONTRIBUTIONS				
	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TOTAL.
Impositions affectées aux dépenses générales.					
Principal	154,785,333f 10c	34,000,391f 32c	22,000,011f 51c	23,973,118f 42c	234,758,854f 35c
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	24.765,644 73	5,440,061 80	3,520,002 84	1,042,353 59	34,768,062 96
Impositions affectées à des dépenses spéciales.	179,550,977 83	39,440,453 12	25,520,014 35	25,015,472 01	269,526,917 31
Fonds pour dépenses départementales	50,457,792 40	9,945,961 85	536,573 29	757,623 57	61,697,951 11
—— pour dépenses des communes	19,085,237 58	3,225,779 07	113,230 13	284,371 21	22,708,617 99
—— de non-valeurs	1,547,853 13	340,003 86	1,100,000 57	3,388,645 75	6,376,503 31
—— de réimpositions	952,876 85	428,599 21	"	"	1,381,476 06
	251,594,737 79	53,380,797 11	27,269,818 34	29,446,112 54	361,691,465 78
Contribution additionnelle sur les bois des communes et établissements publics, pour les frais d'administration de ces bois					1,034,644 00
Frais de premier avertissement aux contribuables					703,666 05
TOTAL					363,429,775 83

On ne publie pour l'exercice 1834 que le tableau général, par département, des rôles qui ont été mis en recouvrement. Quant aux développements par nature de contribution, rédigés dans la même forme que ceux qui se trouvent à la suite de la présente note, pour l'exercice 1833, ils ne seront établis que lorsque les résultats des rôles de 1834 auront été reconnus entièrement définitifs, et ils ne pourront être compris en conséquence que dans le compte des finances de l'année 1835.

Recouvrements sur 1833 et 1834.

Les recouvrements effectués pendant l'année 1834, sur les contributions directes des exercices 1833 et 1834 se sont élevés à 366,234,785 francs, savoir :

Sur l'exercice 1833. (Voir page 38)	50,060,788f
Sur l'exercice 1834. (Voir page 39)	316,173,997
Somme égale	366,234,785

Au 1er janvier 1835, les contributions directes de l'*exercice 1833* étaient rentrées intégralement au Trésor, au moyen d'une avance de 1,604,000 fr. que les receveurs des finances ont faite au trésor de leurs deniers personnels, en exécution des règlements sur la matière. Pour l'exercice 1832, cette avance avait été 2,114,000 francs.

D'un autre côté, il restait à recouvrer sur les rôles de l'exercice 1834	47,255,779f
Cette somme représente 1 douzième 1/2 des rôles.	
Et comme le dernier douzième du montant de ces rôles n'était point exigible au 1er janvier 1835, ci	30,285,815
L'arriéré sur cet exercice se trouve ainsi réduit à	16,969,964

Représentant environ 1/2 douzième.

L'arriéré sur les recouvrements des rôles de 1833, à l'époque du 1er janvier 1834, était de 20,316,070 francs, représentant 2/3 de douzième du montant de ces rôles;

En sorte que l'arriéré de l'exercice 1834, comparé avec celui de 1833, fait ressortir une diminution de 1/6 de douzième.

Frais de poursuites.

Les frais de poursuites pendant l'année 1834 se sont élevés à 1,087,304 fr. (*Voir* pages 530 et 531) pour 366,234,785 fr. de recette, ce qui donne une proportion de 3f 37c pour mille francs; ces frais proviennent des actes dont le détail suit :

Garnisons collectives	355,645f	1,087,304f
Id. individuelles	60,496	
Commandements	410,973	
Saisies	206,671	
Ventes	42,265	
Actes conservatoires	11,254	
En 1833, ces frais ont été de		1,232,098
et représentaient une proportion de 3f 45c pour mille francs, comparativement aux recettes.		
Il y a donc eu pendant l'année 1834 une diminution de frais de		144,794

Nota. Voir ci-après, page 532, le tableau résumé des dégrèvements successivement accordés sur les contributions directes.

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1833.

Tableau général et définitif des Rôles mis en Recouvrement, pendant la durée de l'Exercice.

NATURE DES IMPOSITIONS.	CONTRIBUTIONS — FONCIÈRE. Nombre de centimes additionnels.	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière. Nombre de centimes additionnels.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES ET FENÊTRES. Nombre de centimes additionnels.	PORTES ET FENÊTRES.	PATENTES. Nombre de centimes additionnels.	PATENTES.	TOTAUX par nature de contributions.	TOTAUX par affectation de contributions.	OBSERVATIONS.
FONDS POUR DÉPENSES GÉNÉRALES.											
Principal de toutes les contributions	.....	154,742,735f 82c	.....	34,000,079f 66c	.....	21,999,919f 43c	.....	22,784,442f 79c	233,527,177f 70c	269,252,503f 74c	
Contribution additionnelle sur les bois des communes et établissements publics	.....	1,010,299 00	.....	"	.....	"	.....	"	1,010,299 00		
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	16	24,758,896 66	16	5,440,012 03	16	3,519,988 11	4	996,130 24	34,715,027 04		
FONDS POUR DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.											
Fonds à employer par le ministre du commerce et des travaux publics. — Centimes imposés par la loi — pour dépenses fixes, communes à plusieurs départements	6	9,312,660 91	6	2,040,004 19	.....	"	.....	"	11,352,665 10	55,007,306 27	
pour dépenses variables des départements	8	12,416,881 20	8	2,720,005 59	.....	"	.....	"	15,136,886 79		
pour fonds commun des mêmes départements	5	7,760,550 75	5	1,700,903 50	.....	"	.....	"	9,460,554 25		
pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1	1,547,427 78	1	340,000 75	.....	"	.....	"	1,887,428 53		
Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	.....	13,156,022 64	.....	2,799,779 31	.....	515,064 51	.....	698,905 14	17,169,771 60		
Fonds à employer par le ministre des finances. — Centimes pour les dépenses du cadastre votés par les conseils généraux des départements	.....	4,321,942 25	.....	"	.....	"	.....	"	4,321,942 25	4,321,942 25	
FONDS POUR DÉPENSES DES COMMUNES.											
Centimes pour dépenses ordinaires	.....	7,761,159 13	.....	1,696,685 80	.....	"	.....	"	9,457,844 93	20,186,993 88	
——— pour dépenses extraordinaires	.....	9,170,999 64	.....	1,185,237 96	.....	76,702 50	.....	296,208 85	10,729,148 95		
FONDS DE NON-VALEURS.											
Foncière, personnelle et mobilière. — 2/3 de centime à la disposition du ministre des finances pour fonds commun de non-valeurs	2/3	1,031,618 51	2/3	226,667 17	.....	"	.....	"	1,258,285 68	6,351,480 35	
1/3 de centime à la disposition des préfets	1/3	515,809 26	1/3	113,333 58	.....	"	.....	"	629,142 84		
Portes et fenêtres — Décharges, non-valeurs et frais de recensement	.....	"	.....	"	5	1,099,995 97	.....	"	1,099,995 97		
Patentes — Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution, — aux réductions et décharges	.....	"	.....	"	.....	"	5	1,353,327 31	1,353,327 31		
aux attributions des communes	.....	"	.....	"	.....	"	.....	1,925,981 87	1,925,981 87		
aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	.....	"	.....	"	.....	"	.....	84,746 68	84,746 68		
Fonds de réimpositions	.....	879,834 07	.....	393,263 46	.....	"	.....	"	1,273,097 53	1,273,097 53	
	37	248,386,837 62	37	52,655,070 00	21	27,211,670 52	9	28,139,742 88	356,393,324 02	356,393,324 02	
Fonds pour frais de premier avertissement aux contribuables										684,474 10	
										357,077,798 12	

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1833.

COMPARAISON des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.

NATURE DES IMPOSITIONS.		IMPOSITIONS autorisées par la loi de finances.	RÔLES mis en recouvrement.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En plus.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En moins.
Contribution foncière.	Principal	154,633,119f	154,742,735f 82c	(a) 109,616f 82c	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,741,299	24,758,896 66	(a) 17,597 66	//
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	29,380,293	29,490,092 86	(a) 109,799 86	//
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,546,331	1,547,427 78	(a) 1,096 78	//
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,546,331	1,547,427 77	(a) 1,096 77	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	11,460,000	13,156,022 64	(b) 1,696,022 64	//
	——— dépenses du cadastre	4,600,000	4,321,942 25	//	(c) 278,057f 75c
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	15,875,000	16,932,158 77	(b) 1,057,158 77	//
	Fonds de réimpositions	470,000	879,834 07	(d) 409,834 07	//
		244,252,373	247,376,538 62	3,402,223 37	278,057 75
				En plus... 3,124,165 62	
Contribution additionnelle sur les bois des communes et établissements publics		1,010,200	1,010,299 00	(e) 99 00	//
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,000	34,000,079 66	(f) 79 66	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,000	5,440,012 03	(f) 12 03	//
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	6,460,000	6,460,013 28	(f) 13 28	//
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	340,000	340,000 75	(f) 0 75	//
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,000	340,000 75	(f) 0 75	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	2,060,000	2,799,779 31	(b) 739,779 31	//
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,025,000	2,881,923 76	(b) 856,923 76	//
	Fonds de réimpositions	300,000	393,263 46	(d) 93,263 46	//
		50,965,000	52,655,073 00	1,690,073 00	//
				En plus... 1,690,073 00	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,000,000	21,999,919 43	//	(g) 80 57
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,520,000	3,519,988 11	//	(g) 11 89
	5 centimes pour décharges, non-valeurs et frais de recensement	1,100,000	1,099,995 97	//	(g) 4 03
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	180,000	515,064 51	(b) 335,064 51	//
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	30,000	76,702 50	(b) 46,702 50	//
		26,830,000	27,211,670 52	381,767 01	96 49
				En plus... 381,670 52	
Contribution des patentes.	Principal. (Réduit d'après les décomptes de la contribution, de la somme nécessaire pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes)	24,288,000	22,784,442 79	//	(h) 1,503,557 21
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,066,000	996,130 24	//	(h) 69,869 76
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges	3,464,500	1,353,327 31	//	(h) 185,190 82
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux attributions des communes		1,925,981 87		
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	230,000	84,746 68	//	(h) 145,253 32
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	500,000	698,905 14	(b) 198,905 14	//
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	270,000	296,208 85	(b) 26,208 85	//
		29,818,500	28,139,742 88	225,113 99	1,903,871 11
				En moins.. 1,678,757 12	
Fonds pour frais de premier avertissement		650,000	684,474 10	(d) 34,474 10	//

MOTIFS DES DIFFÉRENCES.

(a) Augmentation résultant de la contribution assise sur les bois sortis du domaine de l'État, par suite de l'aliénation autorisée par la loi du 25 mars 1831.

(b) Même motif que ci-dessus et insuffisance des prévisions de la loi de finances.

(c) Excédant dans les prévisions de la loi de finances, comparées aux votes des conseils généraux.

(d) Insuffisance des évaluations de la loi de finances.

(e) Rectification d'un moing imposé en 1831 dans le département de la Haute-Vienne.

(f) Augmentation provenant de cotisations supplémentaires établies conformément à la loi sur la demande de contribuables omis aux rôles.

(g) Diminution résultant d'un moins imposé en 1833, en compensation de cotisations supplémentaires établies en 1832, sur la demande de contribuables omis aux rôles.

(h) Diminution résultant : 1° de ce que les prévisions approximatives de la loi de finances ont excédé les rôles; 2° de ce que le produit des rôles du 4e trimestre de l'exercice 1833 a été reporté à l'exercice 1834.

Nota. Dans le présent tableau, la comparaison qui en fait l'objet se trouve établie par *contribution* afin de déterminer quelle est, sur chaque nature de contribution, la différence entre le montant des impositions prévues par le budget et de celles qui ont été recouvrées d'après les rôles. La même comparaison se reproduit dans le tableau placé à la page suivante, mais elle y est présentée par *affectation* des contributions, pour faire connaître distinctement les augmentations ou les diminutions qui portent sur les ressources générales du budget et celles qui s'appliquent aux ressources spéciales des services départementaux dont la dépense est toujours réglée sur le produit des impositions que la loi leur affecte.

Toutefois, quoique conçues dans des points de vue différents, ces deux comparaisons expriment des résultats qui concordent entre eux comme le prouvent les rapprochements ci-après :

Contribution foncière	3,124,165 62	5,230,482 24
——— additionnelle sur les bois des communes	99 00	
——— personnelle et mobilière	1,690,073 00	
——— des portes et fenêtres	381,670 52	
Frais de premier avertissement	34,474 10	
A DÉDUIRE :		
Contribution des patentes		1,678,757 12
DIFFÉRENCE aux rôles		3,551,725 12
représentant une augmentation, sur les ressources spéciales des départements, de		4,997,839 38
et une diminution, sur les ressources générales du budget, de		1,446,114 26
SOMME pareille		3,551,725 12

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1833.

RÉSUMÉ de la Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.

NATURE DES IMPOSITIONS.			ÉVALUATIONS des IMPOSITIONS d'après la loi de finances.	PRODUIT des IMPOSITIONS d'après les rôles.	DIFFÉRENCES AUX ROLES. EN PLUS.	DIFFÉRENCES AUX ROLES. EN MOINS.	OBSERVATIONS.
Impositions affectées aux dépenses générales.	Principal	Foncière	154,633,119	154,742,735 82	109,616 82	"	
		Contribution additionnelle sur les bois des communes et établissements publics	1,010,200	1,010,299 00	99 00	"	
		Personnelle et mobilière	34,000,000	34,000,079 66	79 66	"	
		Portes et fenêtres	22,000,000	21,999,919 43	"	80 57	
		Patentes	24,288,000	22,784,442 79	"	1,503,557 21	
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale.	Foncière	24,741,299	24,758,896 66	17,597 66	"	
		Personnelle et mobilière	5,440,000	5,440,012 03	12 03	"	
		Portes et fenêtres	3,520,000	3,519,988 11	"	11 89	
		Patentes	1,066,000	996,130 24	"	69,869 76	
		TOTAL	270,698,618	269,252,503 74	127,405 17	1,573,519 43	(a) Voir, pour la concordance de ces résultats avec ceux du tableau précédent, la note qui se trouve sur ce dernier tableau.
					En moins. 1,446,114 26 (a)		
Impositions affectées à des dépenses spéciales.	Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses fixes et communes à plusieurs départements	11,317,987	11,352,665 10	34,678 10	"	
		——— pour dépenses variables des départements	15,090,650	15,136,886 79	46,236 79	"	
		——— pour fonds commun des mêmes départements	9,431,656	9,460,554 25	28,898 25	"	
		——— pour secours en cas de grêle, incendie, etc	1,886,331	1,887,428 53	1,097 53	"	
		Centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses départementales	14,200,000	17,169,771 60	2,969,771 60	"	
		——— pour dépenses cadastrales	4,600,000	4,321,942 25	"	278,057 75	
	Fonds pour dépenses des communes.	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	18,200,000	20,186,993 88	1,986,993 88	"	
	Fonds pour frais de perception.	Frais de premier avertissement aux contribuables	650,000	684,474 10	34,474 10	"	
	Fonds de non-valeurs.	Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,886,331	1,887,428 52	1,097 52	"	
		——— des portes et fenêtres, pour décharges et non-valeurs, etc	1,100,000	1,099,995 97	"	4 03	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes. — Dégrèvements et non-valeurs ordinaires	3,464,500	3,279,309 18	"	185,190 82	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes. — Attributions aux communes	239,000	84,746 68	"	145,253 32	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — Fonds de non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce	770,000	1,273,097 53	503,097 53	"	
	Fonds de réimpositions						
		TOTAL	82,827,455	87,825,294 38	5,006,345 30	608,505 92	
					En plus. 4,997,839 38 (a)		
		REPORT des impositions affectées aux dépenses générales	270,698,618	269,252,503 74	"	1,446,114 26	Les modifications que ces différences nécessitent d'apporter aux évaluations et aux crédits du budget de l'exercice 1833 sont l'objet du tableau qui suit.
		——— des impositions affectées à des dépenses spéciales	82,827,455	87,825,294 38	4,997,839 38	"	
		TOTAL GÉNÉRAL	353,526,073	357,077,798 12	4,997,839 38	1,446,114 26	
					En plus.. 3,551,725 12		

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1833.

ÉTAT présentant les modifications que les évaluations de Recettes portées au Budget pour les Contributions directes de l'Exercice 1833 doivent éprouver d'après les Rôles qui ont été mis en recouvrement.

DÉSIGNATIONS DES CONTRIBUTIONS.	ÉVALUATIONS des recettes d'après le budget.	MODIFICATIONS résultant des rôles pour les impositions affectées à des dépenses spéciales — à ajouter.	MODIFICATIONS — à déduire.	ÉVALUATIONS rectifiées.	RÔLES mis en recouvrement.	DIFFÉRENCES pour le budget comparativement aux rôles. — Augmentation de recettes.	DIFFÉRENCES — Diminution de recettes.	OBSERVATIONS.
Foncière	244 252,373	2,996,951 14	//	247,249,324 14	247,376,538 62	(a) 127,214 48	//	(a) Augmentation résultant de la contribution assise sur les bois sortis du domaine de l'État, par suite de l'aliénation autorisée par la loi du 25 mars 1831.
Contribution additionnelle sur les bois des communes, etc.	1,010,200	//	//	1,010,200 00	1,010,299 00	(b) 99 00	//	(b) Rectification d'un moins imposé en 1831 dans le département de la Haute-Vienne.
Personnelle et mobilière	50,965,000	1,689,981 31	//	52,654,981 31	52,655,073 00	(c) 91 69	//	(c) Augmentation provenant de cotisations supplémentaires établies conformément à la loi, sur la demande des contribuables omis aux rôles.
Portes et fenêtres	26,830,000	381,762 98	//	27,211,762 98	27,211,670 52	//	(d) 92 46	(d) Diminution résultant d'un moins imposé en 1833, en compensation de cotisations supplémentaires établies en 1832, sur la demande des contribuables omis aux rôles.
Patentes	29,818,500	//	105,330 15	29,713,169 85	28,139,742 88	//	(e) 1,573,426 97	(e) Les évaluations de la loi de finances ont excédé les rôles, et le 4e trimestre de l'exercice 1833 a été reporté à l'exercice 1834.
Fonds pour frais de premier avertissement aux contribuables	650,000	34,474 10	//	684,474 10	684,474 10	//	//	
TOTAL	353,526,073	5,103,169 53	105,330 15	358,523,912 38	357,077,798 12	127,405 17	1,573,519 43	
		4,997,839 38				Diminution 1,446,114 26		

ÉTAT présentant les modifications que les Crédits ouverts au Budget pour les Dépenses spéciales relatives aux Contributions directes de l'Exercice 1833 doivent éprouver d'après les Rôles qui ont été mis en recouvrement.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET DES CHAPITRES DE DÉPENSES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts par le budget.	MODIFICATIONS résultant des rôles mis en recouvrement. — A ajouter.	MODIFICATIONS — A déduire.	CRÉDITS rectifiés.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.					
Dépenses départementales — fixes	(a) 11,082,187	34,678 10	//	11,116,865 10	(a) La loi n'a pas mis à la disposition du ministre du commerce le produit total des centimes imposés pour les dépenses fixes. Le crédit demandé par le ministre a éprouvé une réduction de 235,800 francs, savoir :
Dépenses départementales — variables	24,522,306	75,135 04	//	24,597,441 04	Sur le traitement des préfets 166,000
Dépenses départementales — extraordinaires	14,200,000	2,969,771 60	//	17,169,771 60	Pour le rétablissement des secrétaires généraux supprimés 69,800
Secours spéciaux	1,886,331	1,097 53	//	1,887,428 53	SOMME PAREILLE 235,800
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Dépenses du cadastre	4,600,000	//	278,057 75	4,321,942 25	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus.					
Frais de premier avertissement	650,000	34,474 10	//	684,474 10	
Restitutions et Non-valeurs sur les Contributions directes.					
Remises et modérations sur la contribution foncière	1,546,331	1,096 77	//	1,547,427 77	(b) Les crédits portés dans cette dernière colonne n'expriment que la portion de ceux qui ont été alloués pour les dépenses imputables sur le produit des contributions directes de l'exercice 1833. Si l'on veut connaître le montant total des crédits dont les ministres du commerce et des finances ont eu à disposer pour les services auxquels se rapportent lesdits crédits, il est nécessaire d'ajouter à ceux-ci les fonds départementaux non employés sur l'exercice 1831, reportés à l'exercice 1833 par la loi de règlement, le produit des ressources locales de départements et les avances faites par divers propriétaires pour les opérations cadastrales. (Voir page 163.)
Remises et modérations sur la contribution personnelle et mobilière	340,000	75	//	340,000 75	
Décharges, non-valeurs et frais de recensement sur la contribution des portes et fenêtres	1,100,000	//	4 03	1,099,995 97	
Décharges et réductions sur la contribution des patentes	3,464,500	//	185,190 82	3,279,309 18	
Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	230,000	//	145,253 32	84,746 68	
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	18,200,000	1,986,993 88	//	20,186,993 88	
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	770,000	503,097 53	//	1,273,097 53	
TOTAL	82,591,655	5,606,345 30	608,505 92	87,589,494 38 (b)	
		A ajouter. 4,997,839 38			

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1833.

DÉVELOPPEMENT récapitulatif des Rôles et des Recouvrements.

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES RÔLES DES CONTRIBUTIONS						OBSERVATIONS.
	FONCIÈRE (y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administr^on des bois des communes et établissem^ts publics).	PERSONNELLE et mobilière.	DES PORTES et fenêtres.	des PATENTES.	FRAIS de premier avertissement.	TOTAL.	
Ain	2,025,645	401,191	210,902	127,604	8,368	2,773,714	
Aisne	4,527,535	795,176	541,384	380,953	13,011	6,258,059	
Allier	2,033,358	336,730	156,937	108,401	4,627	2,640,055	
Alpes (Basses)	959,491	176,654	76,472	53,504	3,230	1,269,352	
Alpes (Hautes)	777,649	123,357	71,874	44,269	2,589	1,019,740	
Ardèche	1,465,130	340,409	126,382	125,371	5,476	2,062,770	
Ardennes	2,036,159	410,585	229,423	270,559	6,916	2,953,643	
Ariége	977,032	263,178	127,336	88,464	4,674	1,460,685	
Aube	2,407,438	434,121	208,483	210,900	8,611	3,269,554	
Aude	2,767,497	429,583	172,900	185,900	5,342	3,561,225	
Aveyron	2,292,635	413,993	219,240	103,994	7,061	3,036,925	
Bouches-du-Rhône	2,444,780	1,009,555	630,396	788,045	5,950	4,878,728	
Calvados	5,837,466	1,011,306	552,051	364,259	10,946	7,776,030	
Cantal	1,759,089	286,658	92,380	77,688	3,753	2,219,570	
Charente	2,861,398	500,065	220,940	173,449	9,132	3,764,986	
Charente-Inférieure	3,803,691	750,173	333,569	317,384	14,435	5,219,254	
Cher	1,641,694	318,948	130,186	144,582	5,456	2,240,867	
Corrèze	1,351,499	269,168	125,625	63,031	4,058	1,813,383	
Corse	297,139	93,173	41,019	47,911	3,452	482,696	
Côte-d'Or	4,052,836	662,951	322,802	391,681	9,764	5,440,036	
Côtes-du-Nord	2,647,248	564,790	184,283	142,503	9,949	3,548,774	
Creuse	1,147,967	246,306	81,675	51,069	4,395	1,531,414	
Dordogne	3,319,780	545,557	209,705	145,399	8,821	4,229,264	
Doubs	1,865,311	404,506	225,544	181,890	6,348	2,683,600	
Drôme	2,003,415	422,790	191,785	143,749	6,001	2,767,742	
Eure	4,875,007	740,224	607,980	311,928	10,801	6,545,941	
Eure-et-Loir	3,573,681	523,639	250,232	184,243	8,165	4,539,962	
Finistère	2,134,099	611,174	260,755	212,673	6,758	3,225,460	
Gard	2,835,148	587,175	264,761	279,648	7,365	3,974,098	
Garonne (Haute)	3,583,225	717,443	421,125	358,288	8,876	5,088,959	
Gers	2,559,780	441,116	181,056	138,977	6,690	3,327,621	
Gironde	4,700,252	1,217,658	628,631	1,015,586	11,326	7,573,456	
Hérault	3,497,066	674,948	282,842	329,243	6,900	4,791,000	
Ille-et-Vilaine	2,981,026	688,131	263,875	210,555	9,380	4,152,969	
Indre	1,672,563	337,938	121,727	132,027	5,414	2,269,671	
Indre-et-Loire	2,583,709	488,748	230,672	212,596	6,952	3,522,679	
Isère	3,863,835	694,921	325,224	322,989	11,544	5,218,514	
Jura	2,092,021	388,451	190,480	120,576	7,304	2,798,834	
Landes	1,179,442	245,737	172,242	90,278	3,309	1,691,010	
Loir-et-Cher	2,090,986	373,235	162,299	159,709	6,058	2,792,289	
Loire	2,353,874	557,955	296,118	251,520	5,855	3,465,324	
Loire (Haute)	1,603,130	281,526	126,566	67,869	5,635	2,084,727	
Loire-Inférieure	2,488,581	787,248	317,268	450,119	8,526	4,051,743	
Loire	3,048,662	609,244	322,384	283,272	9,133	4,272,696	
Lot	2,036,909	405,872	157,106	74,240	6,452	2,680,581	
Lot-et-Garonne	3,298,862	544,393	190,378	142,444	7,635	4,183,714	
Lozère	926,823	130,289	65,551	38,886	2,665	1,164,216	
Maine-et-Loire	4,007,441	623,322	343,640	254,954	9,042	5,238,401	
Manche	5,366,033	923,427	435,305	214,725	11,562	6,951,054	
Marne	3,079,328	628,988	399,776	413,687	10,059	4,531,839	
Marne (Haute)	2,185,452	389,827	180,313	219,820	6,986	2,982,399	
Mayenne	2,472,477	442,412	149,575	127,069	6,338	3,197,873	
Meurthe	2,733,004	618,122	320,166	272,085	9,580	3,952,959	
Meuse	2,417,254	439,981	211,228	237,396	8,757	3,314,619	
Morbihan	2,204,825	469,697	155,364	142,112	6,746	2,978,745	
Moselle	2,751,523	549,356	357,892	264,444	8,704	3,931,924	
Nièvre	2,099,571	394,222	144,595	153,421	5,712	2,797,523	
Nord	6,803,522	1,557,696	1,187,552	887,130	20,891	10,456,794	
Oise	4,495,018	713,750	479,972	289,078	11,752	5,989,573	
Orne	3,618,407	618,622	285,607	176,227	9,013	4,707,878	
Pas-de-Calais	4,981,435	964,441	644,577	486,516	13,966	7,090,938	
Puy-de-Dôme	3,738,245	753,311	302,312	161,355	12,850	4,968,074	
Pyrénées (Basses)	1,439,121	460,626	277,541	162,640	6,019	2,345,949	
Pyrénées (Hautes)	891,053	220,123	118,519	86,054	4,511	1,320,262	
Pyrénées-Orientales	1,097,525	181,961	80,223	78,249	3,125	1,441,084	
Rhin (Bas)	2,960,983	820,453	655,820	357,157	12,925	4,807,340	
Rhin (Haut)	2,512,916	576,364	404,865	315,430	9,834	3,819,410	
Rhône	3,455,588	1,148,688	630,768	1,243,703	6,865	6,485,614	
Saône (Haute)	2,373,778	417,409	226,548	231,083	7,664	3,256,485	
Saône-et-Loire	4,378,427	685,791	309,156	249,970	10,359	5,633,705	
Sarthe	3,457,304	598,715	266,605	218,654	8,182	4,549,462	
Seine	11,116,632	5,651,868	2,681,828	6,480,866	9,534	25,940,731	
Seine-Inférieure	7,217,238	1,739,491	961,116	1,303,238	11,443	11,232,528	
Seine-et-Marne	4,987,886	719,691	331,780	353,762	9,764	6,402,886	
Seine-et-Oise	5,664,793	1,095,723	643,623	538,337	13,595	7,956,074	
Sèvres (Deux)	2,362,832	389,454	147,499	131,742	7,777	3,039,305	
Somme	4,878,236	874,039	667,358	384,366	14,474	6,818,475	
Tarn	2,628,809	462,738	212,818	174,019	5,963	3,484,349	
Tarn-et-Garonne	2,617,738	394,551	168,432	106,289	5,694	3,292,706	
Var	2,176,738	492,144	255,388	299,090	6,586	3,229,948	
Vaucluse	1,364,131	379,264	242,526	185,691	5,115	2,176,729	
Vendée	2,374,699	376,163	134,874	118,826	7,805	3,012,369	
Vienne	1,925,473	345,582	196,141	126,049	7,198	2,600,444	
Vienne (Haute)	1,449,132	325,182	184,716	159,435	4,131	2,122,598	
Vosges	1,906,439	413,538	242,830	157,609	8,359	2,728,777	
Yonne	2,914,226	540,310	250,228	257,194	10,443	3,972,402	
	248,386,837	52,655,073	27,211,670	28,139,742	684,474	357,077,798	

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1833.

CONTRIBUTION FONCIERE.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS RÉGLÉES D'APRÈS LA LOI.					IMPOSITIONS FACULTATIVES					FONDS de réimpositions.	TOTAL.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	19 CENTIMES pour dépenses départementales fixes et variables.	2 CENTIMES pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	CONTRIBUTION additionnelle sur les bois des communes et établissements publics pour les frais d'administration de ces bois.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementales: ordinaires.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementales: extraordinaires.	CENTIMES facultatifs pour dépenses du cadastre.	CENTIMES pour dépenses communales: ordinaires et frais d'experts.	CENTIMES pour dépenses communales: extraordinaires, non-valeurs et frais de confectionnement de rôles.		
Ain	1,223,290	195,726	232,425	24,465	13,013	57,127	40,414	48,931	61,164	128,343	743	2,025,643
Aisne	2,652,612	424,417	521,274	53,052	7,333	137,177	82,306	68,588	137,213	441,493	2,064	4,527,525
Allier	1,315,521	210,483	249,949	26,310	504	65,778	"	39,465	66,084	58,390	781	2,033,358
Alpes (Basses)	609,755	97,560	115,853	12,195	4,025	30,487	"	30,487	30,487	28,334	304	959,491
Alpes (Hautes)	500,756	80,120	95,143	10,015	8,613	25,037	"	15,022	25,037	17,811	90	777,649
Ardèche	884,729	141,556	168,098	17,694	2,261	44,236	35,389	35,389	44,236	91,026	512	1,465,130
Ardennes	1,252,029	200,324	237,885	25,040	32,034	62,601	"	62,601	62,601	100,787	253	2,036,159
Ariége	593,307	94,929	112,728	11,866	2,120	29,665	29,665	17,799	29,665	54,926	359	977,032
Aube	1,403,409	224,545	266,647	28,068	29,461	70,170	70,170	70,170	70,170	172,315	2,308	2,407,438
Aude	1,752,678	280,428	333,008	35,053	985	87,633	43,818	52,581	87,633	91,105	2,570	2,767,497
Aveyron	1,439,374	230,299	273,481	28,787	1,668	71,968	71,968	57,574	72,016	45,022	473	2,292,635
Bouches-du-Rh.	1,521,223	243,395	289,032	30,424	1,634	76,061	76,061	45,636	76,061	72,644	12,605	2,444,780
Calvados	3,743,627	598,980	711,289	74,872	457	187,181	112,308	37,436	186,770	182,031	2,481	5,837,456
Cantal	1,111,589	177,854	211,201	22,231	3,102	55,579	33,347	33,347	55,579	55,144	111	1,759,089
Charente	1,792,144	286,743	340,507	35,842	70	89,607	71,685	89,607	89,607	62,724	2,853	2,861,398
Charente-Infér.	2,384,270	381,483	453,011	47,685	208	119,213	75,708	71,528	119,353	147,126	4 103	3,803,691
Cher	1,003,302	160,528	190,627	20,066	2,493	50,165	60,198	50,165	50,165	52,303	1,678	1,641,694
Corrèze	856,544	137,047	162,743	17,130	117	42,827	38,544	25,696	42,857	27,800	191	1,351,499
Corse (Ile de)	170,047	27,207	32,308	3,400	"	34,009	"	"	8,502	20,460	1,202	297,139
Côte-d'Or	2,575,502	412,080	489,345	51,510	72,542	128,775	"	103,020	128,811	89,623	1,625	4,052,836
Côtes-du-Nord	1,684,285	269,485	320,014	33,685	"	84,214	67,371	67,371	84,214	36,346	260	2,647,248
Creuse	717,707	114,833	136,364	14,354	383	35,885	35,885	21,531	35,916	34,987	120	1,147,967
Dordogne	2,108,740	337,393	400,660	42,174	"	105,437	105,437	63,262	105,437	50,767	465	3,319,780
Doubs	1,198,550	191,768	227,724	23,971	49,488	59,927	"	47,942	59,927	4,194	1,818	1,865,311
Drôme	1,206,134	192,981	229,165	24,122	6,013	60,306	36,184	36,184	60,314	151,008	1,000	2,003,415
Eure	3,130,577	500,892	594,809	62,611	756	156,528	156,528	31,305	156,528	82,374	2,094	4,875,007
Eure-et-Loir	2,161,332	345,813	410,653	43,226	204	108,066	129,679	86,453	108,066	179,496	689	3,573,681
Finistère	1,421,423	227,427	270,070	28,428	"	71,071	"	28,428	71,071	15,231	947	2,134,099
Gard	1,783,105	285,296	338,790	35,662	12,631	89,155	17,820	71,324	89,155	111,944	262	2,835,148
Garonne (Haute)	2,256,569	361,051	428,748	45,131	8,951	112,828	90,262	56,414	112,861	109,163	1,244	3,583,225
Gers	1,644,473	263,115	312,449	32,889	1,354	82,223	32,889	49,334	82,327	56,825	1,897	2,559,780
Gironde	2,891,885	462,701	549,458	57,837	398	144,594	101,216	86,756	144,814	243,680	16,910	4,700,252
Hérault	2,270,079	363,212	431,315	45,401	5,782	113,503	"	68,102	113,503	77,814	8,350	3,497,066
Ille-et-Vilaine	1,913,749	306,199	363,612	38,274	43	95,687	76,549	57,412	95,751	33,469	276	2,981,026
Indre	998,856	159,816	189,782	19,977	519	49,942	49,942	49,942	49,942	103,402	438	1,672,563
Indre-et-Loire	1,579,120	252,659	300,032	31,582	21	78,956	110,535	63,162	78,971	83,287	5,380	2,583,709
Isère	2,382,460	381,193	452,667	47,649	9,257	119,123	47,649	71,473	119,493	229,549	3,319	3,863,835
Jura	1,326,070	212,171	251,953	26,521	49,662	66,303	"	59,673	66,303	32,884	479	2,092,021
Landes	753,403	120,544	143,146	15,068	2,850	37,670	37,670	22,602	37,670	7,554	1,263	1,179,442
Loir-et-Cher	1,296,849	207,495	247,423	25,936	1,896	65,111	65,111	43,407	65,132	69,243	3,378	2,090,986
Loire	1,436,723	229,875	272,977	28,734	631	71,836	43,101	43,101	71,875	152,337	2,680	2,353,874
Loire (Haute)	1,020,609	163,356	193,915	20,412	521	51,030	"	30,618	51,030	71,578	57	1,603,130
Loire-Inférieure	1,531,087	254,573	302,306	31,821	24	79,554	79,554	39,777	79,574	22,807	7,500	2,488,581
Loiret	1,842,815	294,850	363,803	36,856	622	95,737	134,032	57,442	95,785	116,262	10,453	3,048,662
Lot	1,256,125	200,980	238,663	25,122	"	62,806	87,928	37,683	63,062	61,979	2,557	2,036,909
Lot-et-Garonne	2,094,221	335,075	397,901	41,884	1,270	104,711	104,711	41,884	104,711	71,045	1,446	3,298,862
Lozère	590,381	94,460	112,172	11,807	54	29,519	3,638	17,711	29,519	37,394	165	926,823
Maine-et-Loire	2,526,478	404,236	480,030	50,529	378	126,323	126,323	75,794	126,323	89,433	1,589	4,007,441
Manche	3,352,830	535,452	637,037	67,056	51	167,641	335,283	"	167,801	98,213	3,666	5,366,033
Marne	1,827,080	292,332	347,145	36,541	17,710	91,354	54,812	73,083	91,354	246,719	1,195	3,079,328
Marne (Haute)	1,384,792	221,566	263,110	27,695	64,330	55,391	41,543	48,467	67,801	8,933	1,819	2,185,452
Mayenne	1,542,133	246,741	293,005	30,842	338	77,106	169,634	"	77,936	32,090	2,649	2,472,477
Meurthe	1,721,739	275,478	327,130	34,434	48,032	86,086	38,911	68,869	86,086	45,096	1,137	2,733,004
Meuse	1,517,822	242,851	288,386	30,356	103,722	75,891	"	60,712	75,891	21,558	63	2,417,254
Morbihan	1,450,320	232,051	275,560	29,006	"	72,516	"	58,012	72,516	11,720	3,121	2,204,825
Moselle	1,666,100	266,576	316,559	33,322	52,116	83,305	83,305	66,644	83,305	99,635	655	2,751,523
Nièvre	1,274,535	203,925	242,161	25,490	18,348	63,726	76,472	63,726	63,758	66,547	877	2,099,571
Nord	4,097,232	655,557	778,474	81,944	2,625	204,861	81,955	61,464	204,885	627,656	6,865	6,803,522
Oise	2,696,517	431,442	525,503	53,930	4,032	138 290	55,316	82,974	138,457	365,952	2,601	4,495,018
Orne	2,344,793	375,166	445,510	46,895	448	117,239	82,058	29,310	117,239	56,066	3,678	3,618,407
Pas-de-Calais	2,976,171	476,187	565,472	59,523	2,119	148,808	89,285	74,404	148,808	440,086	568	4,981,435
Puy-de-Dôme	2,361,632	377,861	448,710	47,232	1,602	118,081	70,848	118,081	118,240	74,590	1,362	3,738,245
Pyrénées (Basses)	869,895	139,183	165,336	17,397	8,342	43,509	48,918	43,509	43,254	59,041	732	1,439,121
Pyrénées (Hautes)	570,729	91,316	108,438	11,414	9,267	28,536	5,707	28,536	28,536	8,511	60	891,053
Pyrénées-Orient.	700,902	112,144	133,171	14,018	1,790	35,045	12,829	35,045	35,083	16,998	498	1,097,525
Rhin (Bas)	1,880,381	300,861	357,272	37,607	52,930	94,019	37,607	56,411	94,019	49,350	523	2,960,983
Rhin (Haut)	1,557,490	249,198	295,923	31,149	77,244	77,874	23,362	62,299	77,874	57,990	2,508	2,512,916
Rhône	2,099,526	335,924	398,909	41,990	22	104,976	104,976	20,995	104,976	242,923	368	3,455,488
Saône (Haute)	1,479,677	236,748	281,138	29,593	82,596	73,983	44,390	73,983	71,469	20	177	2,373,778
Saône-et-Loire	2,853,211	456,513	542,110	57,065	19,884	142,660	"	85,597	142,660	77,361	1,362	4,378,427
Sarthe	2,178,709	348,593	413,954	43,574	297	108,935	108,935	65,361	108,935	78,233	1,775	3,457,304
Seine	6,833,691	1,093,390	1,310,037	136,673	56	344,746	275,797	"	344,746	120,401	657,092	11,116,632
Seine-Inférieure	4,684,340	749,494	890,024	93,686	,773	234,217	140,531	"	234,781	157,784	31,604	7,217,238
Seine-et-Marne	2,838,266	454,122	550,883	56,765	3,545	144,969	288,518	86,910	144,969	412,184	6,752	4,987,886
Seine-et-Oise	3,365,348	538,455	659,949	67,306	1,027	173,670	104,202	43,417	173,874	530,147	7,391	5,664,793
Sèvres (Deux)	1,460,784	233,725	277,549	29,215	124	73,039	109,558	43,823	73,039	61,143	828	2,362,832
Somme	3,066,195	490,591	582,577	61,323	2,439	153,309	"	45,992	153,309	312,407	10,089	4,878,236
Tarn	1,641,862	262,697	311,953	32,837	1,436	82,093	82,093	49,255	82,165	79,307	3,106	2,628,809
Tarn-et-Garonne	1,649,619	263,939	313,427	32,992	238	82,480	82,452	49,488	83,630	54,341	5,127	2,617,738
Var	1,401,733	224,277	266,329	28,034	4,044	70,086	28,032	56,069	70,086	26,828	1,215	2,176,738
Vaucluse	892,723	142,835	169,617	17,854	2,120	44,636	"	26,781	44,636	22,303	624	1,364,131
Vendée	1,564,003	250,240	297,160	31,280	"	78,200	"	46,920	78,200	28,641	53	2,374,699
Vienne	1,210,516	193,682	229,998	24,210	173	60,525	24,210	60,525	60,525	60,015	1,090	1,925,473
Vienne (Haute)	911,229	145,796	173,133	18,224	288	45,561	45,561	27,336	45,561	35,780	658	1,449,132
Vosges	1,182,419	189,187	224,659	23,648	54,725	59,120	59,120	47,296	59,120	6,339	800	1,908,439
Yonne	1,766,262	282,601	335,589	35,325	34,992	88,313	2	79,481	88,313	202,587	756	2,914,226
	154,742,735	24,758,896	29,490,092	3,094,855	1,010,299	7,768,174	7,768,174	4,321,942	7,761,159	9,170,999	879,834	248,386,837
						13,156,022			16,932,158			
	213,096,879					30,410,123						

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1833.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS RÉGLÉES D'APRÈS LA LOI.				IMPOSITIONS FACULTATIVES.				FONDS de réimpositions.	TOTAL
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	19 CENTIMES additionnels pour dépenses fixes et variables.	2 centimes additionnels pour secours, non-valeurs et dégrèvemts.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale.		CENTIMES pour dépenses communales.			
					ordinaires.	extraordinaires.	ordinaires, et frais d'experts.	extraord. non-valeurs et fr. de conf. de rôles.		
Ain	255,800	40,928	48,602	5,116	11,945	8,451	12,790	16,018	1,540	401,191
Aisne	502,200	80,352	95,418	10,044	25,110	15,066	25,110	40,353	1,522	795,176
Allier	222,800	35,648	42,332	4,456	11,140	"	11,140	8,522	691	336,730
Alpes (Basses)	117,000	18,720	22,230	2,340	5,850	"	5,850	3,968	696	176,654
Alpes (Hautes)	83,300	13,328	15,827	1,666	4,165	"	4,165	590	315	123,357
Ardèche	213,600	34,176	40,584	4,272	10,680	8,544	10,680	16,408	1,465	340,409
Ardennes	273,800	43,808	52,022	5,476	13,690	"	13,690	7,738	360	410,584
Ariége	166,300	26,608	31,597	3,326	8,315	8,315	8,345	9,297	1,075	263,178
Aube	278,200	44,512	52,858	5,564	13,910	"	13,910	24,203	963	434,121
Aude	277,800	44,448	52,782	5,556	13,890	6,945	13,890	10,184	4,087	429,583
Aveyron	267,700	42,832	50,863	5,354	13,385	13,385	13,409	6,428	637	413,993
Bouches-du-Rhône	645,600	103,296	122,664	12,913	32,280	32,280	32,467	12,351	15,704	1,009,155
Calvados	652,700	104,432	124,013	13,054	32,635	19,581	32,525	26,173	6,191	1,011,300
Cantal	184,500	29,520	35,055	3,690	9,225	5,535	9,233	8,846	1,054	286,658
Charente	324,600	51,936	61,674	6,492	16,230	12,984	16,230	5,265	4,654	500,033
Charente-Inférieure	471,400	75,424	89,566	9,428	23,570	14,968	23,610	15,118	27,089	750,173
Cher	201,200	32,4 2	38,228	4,024	10,060	12,072	10,060	7,595	3,517	318,948
Corrèze	174,400	27,904	33,136	3,488	8,720	6,976	8,738	5,301	504	269,168
Corse (île de)	55,500	8,880	10,545	1,110	11,100	"	2,775	769	2,493	93,173
Côte-d'Or	446,000	71,360	84,740	8,920	22,300	"	22,300	3,701	3,629	662,951
Côtes-du-Nord	367,500	58,800	69,825	7,350	18,375	14,700	18,375	8,617	1,247	564,790
Creuse	156,800	25,088	29,792	3,136	7,840	7,840	7,840	7,519	450	246,305
Dordogne	351,000	56,160	66,690	7,020	17,550	17,550	17,550	8,534	3,502	945,557
Doubs	272,902	43,664	51,851	5,458	13,645	"	13,685	491	2,809	404,506
Drôme	264,700	42,352	50,293	5,294	13,235	7,941	13,259	22,814	2,901	422,790
Eure	478,500	76,560	90,915	9,570	23,925	23,925	23,925	10,936	1,967	740,223
Eure-et-Loir	335,800	53,728	63,802	6,716	16,790	10,074	16,790	18,157	1,782	523,639
Finistère	409,100	65,456	77,729	8,182	20,455	"	20,455	5,618	4,179	611,174
Gard	383,100	61,296	72,789	7,662	19,155	3,831	19,155	18,551	1,635	587,173
Garonne (Haute)	459,100	73,456	87,229	9,182	22,955	18,364	22,979	12,816	11,362	717,447
Gers	286,900	45,904	54,511	5,738	14,345	5,738	14,345	10,546	3,089	441,116
Gironde	756,500	121,040	143,735	15,130	37,825	26,477	37,825	64,776	14,349	1,217,658
Hérault	446,100	71,376	84,759	8,922	22,305	"	22,379	7,758	11,348	674,948
Ille-et-Vilaine	448,600	71,776	85,234	8,972	22,430	17,944	22,430	6,438	4,307	688,131
Indre	210,000	33,600	39,900	4,200	10,500	10,500	10,500	17,599	1,138	337,938
Indre-et-Loire	307,300	49,168	58,387	6,146	15,365	21,511	15,365	12,150	3,356	488,748
Isère	440,900	70,544	83,771	8,818	22,045	8,818	22,065	30,688	7,271	694,921
Jura	261,100	41,776	49,609	5,222	13,055	"	13,055	3,238	1,395	388,451
Landes	160,000	25,600	30,400	3,200	8,000	8,000	8,000	1,253	1,284	245,737
Loir-et-Cher	238,300	38,128	45,277	4,766	11,915	11,915	11,915	8,889	2,130	373,235
Loire	346,975	55,516	65,925	6,939	17,348	10,409	17,348	33,077	4,415	557,953
Loire-Haute	184,400	29,504	35,036	3,688	9,220	"	9,220	9,399	1,058	281,520
Loire-Inférieure	510,700	81,712	97,033	10,214	25,535	25,535	25,545	5,494	5,479	787,248
Loiret	381,700	61,072	72,523	7,634	19,085	26,719	19,085	18,247	3,178	609,244
Lot	255,400	40,864	48,526	5,108	12,770	15,324	13,060	12,527	2,293	405,872
Lot-et-Garonne	347,400	55,584	66,006	6,948	17,370	17,370	17,370	12,560	3,785	544,393
Lozère	85,000	13,600	16,150	1,700	4,250	523	4,274	4,474	317	130,288
Maine-et-Loire	415,500	66,480	78,945	8,310	20,775	"	20,853	8,900	3,558	623,322
Manche	577,600	92,416	109,744	11,552	28,880	57,760	28,880	13,485	3,110	923,427
Marne	400,800	64,128	76,152	8,016	20,040	12,024	20,040	25,981	1,806	628,988
Marne (Haute)	260,900	41,744	49,571	5,218	10,436	7,827	12,775	1,134	222	389,827
Mayenne	271,368	43,418	51,559	5,427	13,568	29,850	13,568	10,950	2,700	442,412
Meurthe	385,400	61,664	73,226	7,708	19,270	8,710	19,270	5,470	37,403	618,122
Meuse	296,700	47,472	56,373	5,934	14,835	"	14,848	3,764	54	439,981
Morbihan	316,000	50,560	60,040	6,320	15,800	"	14,955	2,197	3,824	469,697
Moselle	371,200	59,392	70,528	7,424	18,560	"	18,560	2,940	752	549,356
Nièvre	249,700	39,952	47,443	4,994	12,485	14,982	12,485	10,874	1,306	394,222
Nord	983,300	157,328	186,827	19,666	49,165	19,666	49,183	83,661	8,899	1,557,696
Oise	459,000	73,440	87,210	9,180	22,950	9,180	22,950	29,138	702	713,750
Orne	406,037	64,965	77,147	8,120	20,301	12,181	20,301	8,971	595	618,622
Pas-de-Calais	607,300	97,168	115,387	12,146	30,365	18,219	30,365	52,377	1,113	964,441
Puy-de-Dôme	488,700	78,192	92,853	9,774	24,435	14,661	24,550	9,779	10,367	753,311
Pyrénées (Basses)	289,000	46,240	54,910	5,780	14,450	16,247	14,349	16,986	2,664	460,626
Pyrénées (Hautes)	147.100	23,536	27,949	2,942	7,355	1,471	7,397	641	1,732	220,123
Pyrén.-Orientales	118,600	18,976	22,534	2,372	5,390	2,171	6,098	1,395	3,884	181,961
Rhin (Bas)	548,600	87,776	104,234	10,972	27,430	5,486	24,457	7,575	3,921	820,453
Rhin (Haut)	381,000	60,960	72,390	7,620	19,050	5,714	19,051	7,354	3,223	576,364
Rhône	742,625	118,820	141,098	14,852	37,131	37,131	37,131	15,392	4,505	1,148,688
Saône (Haute)	277,702	44,432	52,763	5,554	13,885	8,331	13,464	"	1,277	417,409
Saône-et-Loire	458,400	73,344	87,095	9,168	22,920	"	22,920	8,736	3,208	685,791
Sarthe	382,895	61,263	72,750	7,657	19,144	19,144	19,144	13,914	2,800	598,715
Seine	3,695,800	591,328	702,202	73,916	184,790	147,832	184,790	26,845	44,365	5,651,868
Seine-Inférieure	1,130,000	180,800	214,700	22,600	56,500	33,900	56,649	32,635	11,706	1,739,491
Seine-et-Marne	440,800	70,528	83,752	8,816	22,040	44,080	22,040	24,482	3,153	719,691
Seine-et-Oise	679,200	108,672	129,048	13,584	33,960	20,376	33,960	63,417	13,505	1,095,723
Sèvres (Deux-)	248,300	39,728	47,177	4,966	12,415	18,622	12,415	4,538	1,272	389,454
Somme	568,375	90,940	107,991	11,367	28,418	"	28,418	26,853	11,673	874,039
Tarn	294,500	47,120	55,955	5,890	14,725	14,725	14,725	12,666	2,432	462,738
Tarn-et-Garonne	252,400	40,384	47,956	5,048	12,620	12,620	12,620	6,143	4,759	394,551
Var	328,900	52,624	62,491	6,578	16,445	1,934	16,445	2,788	3,938	492,144
Vaucluse	254,300	40,688	48,317	5,086	12,715	"	12,715	2,834	2,609	379,264
Vendée	253,000	40,480	48,070	5,060	12,650	"	12,650	3,283	970	376,163
Vienne	227,900	36,464	43,301	4,558	11,395	"	11,395	6,981	3,587	345,582
Vienne (Haute)	208,500	33,360	39,615	4,170	10,425	10,425	10,425	4,409	3,853	325,186
Vosges	270,400	43,264	51,376	5,408	13,520	13,520	13,520	1,669	861	413,538
Yonne	352,100	56,336	66,899	7,042	17,605	"	17,605	22,027	695	540,310
TOTAUX	34,000,079	5,440,012	6,460,013	680,001	1,704,875	1,094,903	1,696,685	1,185,237	393,263	52,655,073
					2,799,779		2,881,923			
	46,580,106				5,681,703					

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1833.

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS RÉGLÉES D'APRÈS LA LOI.			IMPOSITIONS FACULTATIVES.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	5 CENTIMES additionnels pour secours, non-valeurs, et frais de recensement.	CENTIMES facultatifs pour dépenses extraordinaires d'utilité départementale.	CENTIMES facultatifs pour dépenses extraordinaires des communes.		
Ain	169,400f	27,104f	8,470f	5,596f	332f	210,902f	
Aisne	436,600	69,856	21,830	13,098	"	541,384	
Allier	129,700	20,752	6,485	"	"	156,937	
Alpes (Basses)	63,200	10,112	3,160	"	"	76,472	
Alpes (Hautes)	59,400	9,504	2,970	"	"	71,874	
Ardèche	100,803	16,128	5,040	4,032	378	126,382	
Ardennes	189,500	30,320	9,475	"	128	229,423	
Ariége	100,800	16,128	5,040	5,040	328	127,336	
Aube	172,300	27,568	8,615	"	"	208,483	
Aude	140,000	22,400	7,000	3,500	"	172,900	
Aveyron	174,000	27,840	8,700	8,700	"	219,240	
Bouches-du-Rhône	519,800	83,168	25,990	"	1,438	630,396	
Calvados	452,100	72,336	22,605	"	5,010	552,051	
Cantal	74,500	11,920	3,725	2,235	"	92,380	
Charente	176,700	28,272	8,835	7,068	65	220,940	
Charente-Inférieure	268,600	42,976	13,430	8,530	33	333,569	
Cher	101,500	16,240	5,075	6,090	1,281	130,186	
Corrèze	100,500	16,080	5,025	4,020	"	125,625	
Corse (Ile de)	33,900	5,424	1,695	"	"	41,019	
Côte-d'Or	265,900	42,544	13,295	"	1,063	322,802	
Côtes-du-Nord	152,300	24,368	7,615	"	"	184,283	
Creuse	67,500	10,800	3,375	"	"	81,675	
Dordogne	166,100	26,576	8,305	8,305	419	209,705	
Doubs	186,400	29,824	9,320	"	"	225,544	
Drôme	158,500	25,360	7,925	"	"	191,785	
Eure	478,700	76,592	23,935	23,935	4,818	607,980	
Eure-et-Loir	201,800	32,288	10,090	6,054	"	250,232	
Finistère	215,500	34,480	10,775	"	"	260,755	
Gard	216,700	34,672	10,835	"	2,554	264,761	
Garonne (Haute)	336,900	53,904	16,845	13,476	"	421,125	
Gers	147,200	23,552	7,360	2,944	"	181,056	
Gironde	486,000	77,760	24,300	17,010	23,561	628,631	
Hérault	233,500	37,360	11,675	"	307	282,842	
Ille-et-Vilaine	211,100	33,776	10,555	8,444	"	263,875	
Indre	95,500	15,280	4,775	4,775	1,397	121,727	
Indre-et-Loire	180,000	28,800	9,000	12,600	272	230,672	
Isère	264,410	42,305	13,220	5,288	"	325,224	
Jura	157,300	25,168	7,865	"	147	190,480	
Landes	136,700	21,872	6,835	6,835	"	172,242	
Loir-et-Cher	128,500	20,560	6,425	6,425	389	162,299	
Loire	238,590	38,174	11,929	7,157	266	296,118	
Loire (Haute)	104,600	16,736	5,230	"	"	126,566	
Loire-Inférieure	251,800	40,288	12,590	12,590	"	317,268	
Loiret	266,400	42,624	13,320	"	40	322,384	
Lot	123,100	19,696	6,155	7,386	769	157,106	
Lot-et-Garonne	150,800	24,128	7,540	7,540	370	190,378	
Lozère	53,900f	8,624f	2,695f	332f	"	65,551f	
Maine-et-Loire	284,000	45,440	14,200	"	"	343,640	
Manche	331,800	53,088	16,590	33,180	647f	435,305	
Marne	322,400	51,584	16,120	9,672	"	399,776	
Marne (Haute)	145,400	23,264	7,270	4,362	17	180,313	
Mayenne	114,180	18,268	5,709	11,418	"	149,575	
Meurthe	264,600	42,336	13,230	"	"	320,166	
Meuse	173,500	27,760	8,675	"	1,293	211,228	
Morbihan	128,400	20,544	6,420	"	"	155,364	
Moselle	295,700	47,312	14,785	"	98	357,895	
Nièvre	119,500	19,120	5,975	"	"	144,595	
Nord	955,100	152,816	47,755	19,102	12,779	1,187,552	
Oise	390,200	62,432	19,510	7,830	"	479,972	
Orne	230,329	36,852	11,516	6,909	"	285,607	
Pas-de-Calais	513,200	82,112	25,660	15,396	8,209	644,577	
Puy-de-Dôme	243,800	39,008	12,190	7,314	"	302,312	
Pyrénées (Basses)	228,200	36,512	11,410	1,419	"	277,541	
Pyrénées (Hautes)	97,900	15,664	4,895	"	60	118,519	
Pyrénées-Orientales	66,300	10,608	3,315	"	"	80,223	
Rhin (Bas)	542,000	86,720	27,100	"	"	655,820	
Rhin (Haut)	330,400	52,864	16,520	4,956	125	404,865	
Rhône	500,610	80,097	25,030	25,030	"	630,768	
Saône (Haute)	182,700	29,232	9,135	5,481	"	226,548	
Saône-et-Loire	255,500	40,881	12,775	"	"	309,156	
Sarthe	211,191	33,790	10,559	10,559	505	265,605	
Seine	2,179,300	348,688	108,965	43,678	1,197	2,681,828	
Seine-Inférieure	774,700	123,952	38,735	23,241	488	961,116	
Seine-et-Marne	253,000	40,480	12,650	25,519	131	331,780	
Seine-et-Oise	516,100	82,576	25,805	15,587	3,554	643,623	
Sèvres (Deux)	121,900	19,504	6,095	"	"	147,499	
Somme	550,100	88,016	27,505	"	1,737	667,358	
Tarn	168,900	27,024	8,445	8,445	4	212,818	
Tarn-et-Garonne	139,200	22,272	6,960	"	"	168,432	
Var	211,005	33,760	10,550	"	72	255,388	
Vaucluse	200,400	32,064	18,020	"	42	242,526	
Vendée	111,400	17,824	5,570	"	80	134,874	
Vienne	162,100	25,936	8,105	"	"	196,141	
Vienne (Haute)	146,600	23,456	7,330	7,330	"	184,716	
Vosges	192,500	30,800	9,625	9,625	280	242,830	
Yonne	206,800	33,088	10,340	"	"	250,228	
	21,999,919	3,519,988	1,099,995	515,064	76,702	27,211,670	
		26,619,903		591,767			

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1833.

CONTRIBUTION DES PATENTES.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS RÉGLÉES D'APRÈS LA LOI					IMPOSITIONS FACULTATIVES.		TOTAL.
	PRINCIPAL. (Réduit d'après les décomptes de la contribution pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes).	4 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	FONDS AFFECTÉS d'après les décomptes de la contribution, savoir : aux décharges imputables sur le produit des 13 centimes.	aux attributions aux communes. (Reste libre sur le produit des 13 centimes après le payement des décharges)	aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce avant le 1er janvier.	CENTIMES facultatifs extraordinaires pour dépenses d'utilité départementale.	CENTIMES pour dépenses extraordinaires des communes, non-valeurs et frais de confection de rôles.	
Ain	103,783	4,544	1,647	13,099	756	3,753	21	127,604
Aisne	311,646	13,605	5,985	38,545	966	10,204	"	380,953
Allier	91,385	3,977	1,966	10,987	83	"	"	108,401
Alpes (Basses)	44,980	1,963	1,175	5,231	153	"	"	53,504
Alpes (Hautes)	37,165	1,624	1,440	3,941	98	"	"	44,269
Ardèche	100,650	4,400	2,595	11,861	398	4,400	1,065	125,371
Ardennes	226,561	9,922	4,238	28,385	1,290	"	160	270,559
Ariége	70,886	3,097	1,958	8,298	160	3,871	190	88,464
Aube	176,092	7,704	4,381	20,903	873	"	945	210,900
Aude	151,405	6,608	4,151	17,697	206	4,130	1,702	185,900
Aveyron	83,477	3,648	2,460	9,708	138	4,561	"	103,994
Bouches-du-Rhône	660,658	28,862	74,764	21,882	331	"	1,546	788,045
Calvados	303,044	13,217	8,264	34,731	906	"	4,095	364,259
Cantal	63,480	2,774	3,272	6,004	76	2,080	"	77,688
Charente	140,736	6,139	4,529	15,742	141	6,139	22	173,449
Charente-Infér	255,497	11,147	10,125	26,143	844	8,707	4,919	317,384
Cher	113,889	4,979	3,094	13,484	246	7,469	1,418	144,582
Corrèze	50,449	2,231	1,282	5,888	949	2,231	"	63,031
Corse (Ile de)	39,303	1,758	1,957	4,101	790	"	"	47,911
Côte-d'Or	326,771	14,269	6,010	40,471	1,311	"	2,847	391,681
Côtes-du-Nord	120,014	5,228	4,284	12,921	53	"	"	142,503
Creuse	41,035	1,793	568	5,253	180	2,239	"	51,069
Dordogne	115,454	5,093	6,114	11,077	1,059	6,366	232	145,399
Doubs	150,333	6,607	3,479	18,244	1,387	"	1,837	181,890
Drôme	120,840	5,275	3,875	13,271	487	"	"	143,749
Eure	246,851	10,759	5,005	30,353	233	13,449	5,274	311,928
Eure-et-Loir	150,230	6,580	2,226	19,248	1,021	4,935	1	184,243
Finistère	178,716	7,804	11,206	14,129	815	"	"	212,673
Gard	229,913	10,010	11,290	21,398	162	1,586	5,286	279,648
Garonne (Haute)	287,034	12,582	21,560	21,241	461	12,582	2,835	358 288
Gers	114,598	5,008	3,156	13,288	422	2,504	"	138,977
Gironde	781,593	34,064	83,984	27,990	633	29,807	57,512	1,015,586
Hérault	274,670	11,948	12,905	26,066	"	"	3,652	329,243
Ille-et-Vilaine	176,322	7,680	9,378	15,764	150	"	1,260	210,555
Indre	109,226	4,753	2,179	13,293	75	"	2,498	132,027
Indre-et-Loir	165,516	7,253	2,624	20,962	1,307	12,694	2,237	212,596
Isère	265,038	11,639	8,757	29,374	2,359	5,819	"	322,989
Jura	101,078	4,421	2,715	11,814	465	"	79	120,576
Landes	72,240	3,161	1,424	8,880	448	3,952	170	90,278
Loir-et-Cher	127,594	5,587	2,858	15,249	964	6,984	470	159,709
Loire	184,342	8,428	25,634	11,114	156	6,321	15,529	251,520
Loire (Haute)	57,263	2,490	1,025	7,079	10	"	"	67,869
Loire-Inférieure	345,923	15,351	48,159	8,227	668	19,189	12,600	450,119
Loiret	236,021	10,270	4,032	29,387	169	"	3,391	283,272
Lot	59,073	2,582	2,064	6,361	285	3,873	"	74,240
Lot-et-Garonne	114,179	4,990	5,619	10,919	282	6,238	214	142,444

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS RÉGLÉES D'APRÈS LA LOI					IMPOSITIONS FACULTATIVES.		TOTAL.
	PRINCIPAL. (Réduit d'après les décomptes de la contribution pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes).	4 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	FONDS AFFECTÉS d'après les décomptes de la contribution, savoir : aux décharges imputables sur le produit des 13 centimes.	aux attributions aux communes. (Reste libre sur le produit des 13 centimes après le payement des décharges.)	aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce avant le 1er janvier.	CENTIMES facultatifs extraordinaires pour dépenses d'utilité départementale.	CENTIMES pour dépenses extraordinaires des communes, non-valeurs et frais de confection de rôles.	
Lozère	32,370	1,418	1,192	3,460	255	218	"	38,886
Maine-et-Loire	214,876	9,356	3,538	26,842	341	"	"	254,954
Manche	164,069	7,160	5,727	18,115	43	17,900	1,708	214,725
Marne	337,552	14,710	9,273	38,866	466	11,033	1,785	413,687
Marne (Haute)	179,199	7,850	2,496	23,203	1,182	5,888	"	219,820
Mayenne	97,064	4,235	2,381	11,457	281	11,648	"	127,069
Meurthe	222,830	9,781	6,970	25,090	1,885	5,526	"	272,085
Meuse	199,138	8,711	5,250	24,027	268	"	"	237,396
Morbihan	118,922	5,195	3,137	13,765	566	"	525	142,112
Moselle	221,204	9,658	9,681	21,837	820	"	1,242	264,414
Nièvre	129,019	5,630	2,659	15,770	341	"	"	153,421
Nord	711,803	31,054	18,238	82,909	2,218	15,527	25,378	887,130
Oise	238,099	10,417	7,978	26,444	930	5,208	"	289,078
Orne	144,439	6,294	2,776	18,027	"	4,689	"	176,227
Pas-de-Calais	386,586	16,883	14,025	41,978	598	12,662	13,782	486,516
Puy-de-Dôme	131,320	5,734	5,469	13,285	458	4,300	787	161,355
Pyrénées (Basses)	127,320	5,572	2,281	15,859	802	6,964	3,849	162,640
Pyrénées (Hautes)	69,318	3,157	4,121	8,371	1,076	"	8	86,054
Pyrénées-Orient	65,606	2,871	1,661	7,761	349	"	"	78,249
Rhin (Bas)	297,095	12,952	15,074	27,203	632	"	4,300	357,157
Rhin (Haut)	253,693	11,151	9,270	27,029	2,758	4,182	7,343	315,430
Rhône	971,915	42,389	98,685	39,385	2,726	52,986	35,615	1,243,703
Saône (Haute)	165,497	8,252	9,025	19,337	22,780	6,189	"	231,083
Saône-et-Loire	209,345	9,173	4,903	24,974	1,573	"	"	249,970
Sarthe	175,562	7,660	3,794	21,077	650	9,575	333	218,654
Seine	5,257,738	228,699	572,563	171,911	1,159	228,699	20,093	6,480,866
Seine-Inférieure	1,042,214	45,421	24,085	124,081	2,001	34,065	31,368	1,303,238
Seine-et-Marne	272,439	11,890	6,101	32,986	602	29,684	57	353,762
Seine-et-Oise	435,886	19,116	10,560	51,493	3,874	14,337	3,058	538,337
Sèvres (Deux)	111,120	4,834	2,145	13,641	"	"	"	131,742
Somme	318,875	13,929	14,961	31,055	762	"	4,781	384,366
Tarn	139,736	6,105	5,820	14,173	550	7,632	"	174,019
Tarn-et-Garonne	89,530	3,900	3,097	9,721	30	"	"	106,289
Var	247,287	10,858	5,693	29,316	2,730	"	3,205	299,090
Vaucluse	153,854	6,755	7,706	14,149	1,619	"	1,605	185,691
Vendée	98,867	4,320	2,488	11,905	148	"	1,095	118,826
Vienne	105,985	4,625	3,854	11,330	253	"	"	126,049
Vienne (Haute)	127,985	5,594	6,563	11,862	436	6,992	"	152,435
Vosges	125,598	5,517	1,771	16,152	1,317	6,837	356	157,609
Yonne	216,500	9,438	4,862	26,101	291	"	"	257,194
	22,784,442	996,130	1,353,327	1,925,981	84,746	69,905	296,208	28,139,742
			27,144,628			995,113		

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

Tableau général des Rôles mis au Recouvrement au 1er Janvier 1835.

NATURE DES IMPOSITIONS.	CONTRIBUTIONS — FONCIÈRE. Nombre de centimes additionnels.	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière. Nombre de centimes additionnels.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES ET FENÊTRES. Nombre de centimes additionnels.	PORTES ET FENÊTRES.	PATENTES. Nombre de centimes additionnels.	PATENTES.	TOTAUX. PAR NATURE de contributions.	TOTAUX. PAR AFFECTATION de contributions.	OBSERVATIONS.
FONDS POUR DÉPENSES GÉNÉRALES.											
Principal de toutes les contributions	.....	154,785,333 10	.....	34,000,30[illegible]	.....	22,000,011 51	.....	23,973,118 42	234,758,854 35	270,561,561 31	
Contributions additionnelles sur les bois des communes et établissements publics	.....	1,034,644 00	.....	"	.....	"	.....	"	1,034,644 00		
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	16	24,765,644 73	16	5,440,06[illegible]	16	3,520,002 84	4	1,042,353 59	34,768,062 96		
FONDS POUR DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.											
Fonds à employer par les ministres de l'intérieur et du commerce. — Centimes imposés par la loi — pour dépenses fixes, communes à plusieurs départements	5 7/8	9,120,867 42	5 7/8	1,997,58[illegible]	.....	"	.....	"	11,118,389 81	57,135,566 37	
pour dépenses variables des départements	8 1/8	12,613,965 57	8 1/8	2,762,53[illegible]	.....	"	.....	"	15,376,496 53		
pour fonds commun des mêmes départements	5	7,762,440 35	5	1,700,01[illegible]	.....	"	.....	"	9,462,459 43		
pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1	1,547,853 14	1	340,00[illegible]	.....	"	.....	"	1,887,857 00		
Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	.....	13,251,663 62	.....	2,815,39[illegible]	.....	536,573 29	.....	757,623 57	17,361,253 01		
——— pour dépenses de l'instruction primaire	.....	1,598,617 56	.....	330,49[illegible]	.....	"	.....	"	1,929,110 59		
Fonds à employer par le ministre des finances. — Centimes pour les dépenses du cadastre votés par les conseils généraux des départements	.....	4,562,384 74	.....	"	.....	"	.....	"	4,562,384 74	4,562,384 74	
FONDS POUR DÉPENSES DES COMMUNES.											
Centimes pour dépenses ordinaires	.....	7,763,733 97	.....	1,697,41[illegible]	.....	"	.....	"	9,461,148 61	22,708,617 99	
——— pour dépenses extraordinaires	.....	8,866,019 44	.....	1,126,68[illegible]	.....	113,230 13	.....	284,371 21	10,390,245 54		
——— pour dépenses de l'instruction primaire	.....	2,455,484 17	.....	401,73[illegible]	.....	"	.....	"	2,857,223 84		
FONDS DE NON-VALEURS.											
Foncière, personnelle et mobilière. — 2/3 de centime à la disposition du ministre des finances pour fonds commun de non-valeurs	2/3	1,031,902 09	2/3	226,66[illegible]	.....	"	.....	"	1,258,571 33	6,376,503 31	
1/3 de centime à la disposition des préfets	1/3	515,951 04	1/3	113,33[illegible]	.....	"	.....	"	629,285 66		
Portes et fenêtres..... Décharges, non-valeurs et frais de recensement	.....	"	.....	"	5	1,100,000 57	.....	"	1,100,000 57		
Patentes..... Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution, — aux réductions et décharges; aux attributions des communes; aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commmerce		"	.....	"	.....	"	5	3,388,645 75	3,388,645 75		
Fonds de réimpositions	.....	952,876 85	.....	428,59[illegible]	.....	"	.....	"	1,381,476 06	1,381,476 06	
	37	252,629,381 79	37	53,380,70[illegible]	21	27,269,818 34	9	29,446,112 54	362,726,109 78	362,726,109 78	
Fonds pour frais de premier avertissement aux contribuables										703,666 05	
										363,429,775 83	

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

COMPARAISON des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement au 1er Janvier 1835.

NATURE DES IMPOSITIONS.		IMPOSITIONS autorisées par la loi de finances.	RÔLES mis en recouvrement.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En plus.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En moins.
Contribution foncière.	Principal	154,676,025f	154,785,333f 10c	(a) 109,308f 10c	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,748,164	24,765,644 73	(b) 17,480 73	//
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	29,388,445	29,497,273 34	(b) 108,828 34	//
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,546,760	1,547,853 14	(b) 1,093 14	//
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,546,760	1,547,853 13	(b) 1,093 13	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	12,660,000	13,251,663 62	(c) 591,663 62	//
	——— de l'instruction primaire	//	1,598,617 56	(d) 1,598,617 56	//
	——— du cadastre	4,600,000	4,562,384 74	//	(e) 37,615f 26c
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	15,875,000	16,629,753 41	(f) 754,753 41	//
	——— de l'instruction primaire	//	2,455,484 17	(d) 2,455,484 17	//
	Fonds de réimpositions	470,000	952,876 85	(f) 482,876 85	//
		245,511,154	251,594,737 79	6,121,199 05	37,615 26
				En plus... 6,083,583 79	
Contribution additionnelle sur les bois des communes et établissements publics		1,034,644	1,034,644 00	//	//
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,000	34,000,391 32	(g) 391 32	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,000	5,440,061 80	(g) 61 80	//
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	6,460,000	6,460,072 43	(g) 72 43	//
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	340,000	340,003 86	(g) 3 86	//
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,000	340,003 86	(g) 3 86	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	2,260,000	2,815,392 53	(f) 555,392 53	//
	——— de l'instruction primaire	//	330,493 03	(d) 330,493 03	//
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,025,000	2,824,039 40	(e) 799,039 40	//
	——— de l'instruction primaire	//	401,739 67	(d) 401,739 67	//
	Fonds de réimpositions	300,000	428,599 21	(f) 128,599 21	//
		51,165,000	53,380,797 11	2,215,797 11	//
				En plus... 2,215,797 11	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,000,000	22,000,011 51	(g) 11 51	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,520,000	3,520,002 84	(g) 2 84	//
	5 centimes pour décharges, non-valeurs et frais de recensement	1,100,000	1,100,000 57	(g) 57	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	180,000	536,573 29	(f) 356,573 29	//
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	30,000	113,230 13	(f) 83,230 13	//
		26,830,000	27,269,818 34	439,818 34	//
				En plus... 439,818 34	
Contribution des patentes.	Principal (Réduit d'après les décomptes de la contribution, de la somme nécessaire pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes)	24,288,000	23,973,118 42	//	(h) 314,881 58
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,066,000	1,042,353 59	//	(h) 23,646 41
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution: aux réductions et décharges; aux attributions des communes; aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	3,694,500	3,388,645 75	//	(h) 305,854 25
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	500,000	757,623 57	(f) 257,623 57	//
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	270,000	284,371 21	(f) 14,371 21	//
		29,818,500	29,446,112 54	271,994 78	644,382 24
				En moins.. 372,387 46	
Fonds pour frais de premier avertissement		650,000	703,666 05	(f) 53,666 05	//

MOTIFS DES DIFFÉRENCES.

(a) Augmentation résultant de la contribution assise sur les bois sortis du domaine de l'État, par suite de l'aliénation autorisée par la loi du 25 mars 1831.

(b) Même motif que ci-dessus pour les centimes calculés sur le principal de la contribution.

(c) Augmentation provenant de la vente des bois de l'État et de l'insuffisance des prévisions de la loi de finances.

(d) Centimes affectés aux dépenses de l'instruction primaire par la loi du 28 juin 1833, et dont le montant n'avait pu être prévu au budget, précédemment voté par la Chambre des Députés.

(e) Excédant dans les prévisions de la loi de finances comparées aux votes des conseils généraux.

(f) Insuffisance des évaluations de la loi de finances.

(g) Augmentation provenant de cotisations supplémentaires établies conformément à la loi sur la demande de contribuables omis aux rôles, lesquelles viendront en déduction de l'impôt de 1835.

(h) Les prévisions approximatives de la loi de finances ont excédé les rôles.

NOTA. Dans le présent tableau, la comparaison qui en fait l'objet se trouve établie par *contribution*, afin de déterminer quelle est sur chaque nature de contribution la différence entre le montant des impositions prévues par le budget et celles qui ont été recouvrées d'après les rôles. La même comparaison se reproduit dans le tableau placé à la page suivante, mais elle y est présentée par *affectation* de contributions, pour faire connaître distinctement les augmentations et les diminutions qui portent sur les ressources générales du budget et celles qui s'appliquent aux ressources spéciales des services départementaux dont la dépense est toujours réglée sur le produit des impositions que la loi leur affecte.

Toutefois, quoique conçues dans des points de vue différents, ces deux comparaisons expriment des résultats qui concordent entre eux comme le prouvent les rapprochements ci-après:

Contribution foncière	6,083,583f 79c	8,792,865f 29c
——— additionnelle sur les bois des communes	//	
——— personnelle et mobilière	2,215,797 11	
——— des portes et fenêtres	439,818 34	
Fonds pour frais de premier avertissement	53,666 05	
A DÉDUIRE;		
Contribution des patentes		372,387 46
DIFFÉRENCES AUX RÔLES		8,420,477 83
Représentant une augmentation sur les ressources spéciales des départements, de		8,631,749 52
Et une diminution sur les ressources générales du budget, de		211,271 69
SOMME PAREILLE		8,420,477 83

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

RÉSUMÉ de la Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement au 1er Janvier 1835.

NATURE DES IMPOSITIONS.			ÉVALUATIONS des IMPOSITIONS d'après la loi de finances.	PRODUIT des IMPOSITIONS d'après les rôles.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. EN PLUS.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. EN MOINS	OBSERVATIONS.
Impositions affectées aux dépenses générales.	Principal	Foncière	154,676,025f	154,785,333f 10c	109,308f 10c	"	
		Contribution additionnelle sur les bois des communes et établissements publics	1,034,644	1,034,644 00	"	"	
		Personnelle et mobilière	34,000,000	34,000,391 32	391 32	"	
		Portes et fenêtres	22,000,000	22,000,011 51	11 51	"	
		Patentes	24,288,000	23,973,118 42	"	314,881f 58c	
	Centimes additionnls généraux sans affectation spéciale.	Foncière	24,748,164	24,765,644 73	17,480 73	"	
		Personnelle et mobilière	5,440,000	5,440,061 80	61 80	"	
		Portes et fenêtres	3,520,000	3,520,002 84	2 84	"	
		Patentes	1,066,000	1,042,353 59	"	23,646 41	
		TOTAL	270,772,833	270,561,561 31	127,256 30	338,527 99	
					En moins.. 211,271 69 (A)		(A) Voir, pour la concordance de ces résultats avec ceux du tableau précédent, la note qui se trouve sur ce dernier tableau.
Impositions affectées à des dépenses spéciales.	Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses fixes et communes à plusieurs départements	11,084,717	11,118,389f 81c	33,672 81	"	
		——— pour dépenses variables des départements	15,329,927	15,376,496 53	46,569 53	"	
		——— pour fonds commun des mêmes départements	9,433,801	9,462,459 43	28,658 43	"	
		——— pour secours en cas de grêle, incendie, etc	1,886,760	1,887,857 00	1,097 00	"	
		Centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses départementales	15,600,000	17,361,253 01	1,761,253 01	"	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	"	1,929,110 59	1,929,110 59	"	
		——— pour dépenses cadastrales	4,600,000	4,562,384 74	"	37,615 26	
	Fonds pour dépenses des communes.	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	18,200,000	19,851,394 15	1,651,394 15	"	
		——— de l'instruction primaire	"	2,857,223 84	2,857,223 84	"	
	Fonds pour frais de perception.	Frais de premier avertissement aux contribuables	650,000	703,666 05	53,666 05	"	
	Fonds de non-valeurs.	Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,886,760	1,887,856 99	1,096 99	"	
		——— des portes et fenêtres, pour décharges et non-valeurs, etc	1,100,000	1,100,000 57	000 57	"	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes. — Dégrèvements et non-valeurs ordinaires	3,464,500	3,388,645 75	"	75,854 25	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes. — Attributions aux communes	230,000	"	"	230,000 00	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes. — Fonds de non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce	770,000	1,381,476 06	611,476 06	"	
	Fonds de réimpositions						
		TOTAL	84,236,465	92,868,214 52	8,975,219 03	343,469 51	
					En plus... 8,631,749 52 (A)		
		REPORT des impositions affectées aux dépenses générales	270,772,833	270,561,561 31	"	211,271 69	Les modifications que ces différences nécessitent d'apporter aux évaluations et aux crédits du budget de l'exercice 1834 sont l'objet du tableau qui suit.
		——— des impositions affectées à des dépenses spéciales	84,236,465	92,868,622 03	8,631,749 52	"	
		TOTAL GÉNÉRAL	355,009,298	363,430,183 34	8,631,749 52	211,271 69	
					En plus... 8,420,477 83		

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

État présentant les modifications que les évaluations de Recettes portées au Budget pour les Contributions directes de l'Exercice 1834 doivent éprouver d'après les Rôles qui ont été mis en recouvrement au 1er Janvier 1835.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	ÉVALUATIONS des recettes d'après le budget.	MODIFICATIONS résultant des rôles pour les impositions affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	ÉVALUATIONS rectifiées.	RÔLES mis en recouvrement.	DIFFÉRENCES pour le budget comparativement aux rôles. Augmentation de recettes.	Diminution de recettes.	OBSERVATIONS.
Foncière	245,511,154f	5,956,794f 96c	"	251,467,948f 96c	251,594,737f 79c	(A) 126,788f 83f	"	(A) Contribution des bois sortis du domaine de l'État par suite de l'aliénation autorisée par la loi du 25 mars 1831.
Contribution additionnelle sur les bois des communes, etc	1,034,644	"	"	1,034,644 00	1,034,644 00	"	"	
Personnelle et mobilière	51,165,000	2,215,343 99	"	53,380,343 99	53,380,797 11	(B) 453 12	"	(B) Cotisations supplémentaires établis sur la demande de contribuables omis aux rôles, lesquelles viendront en déduction de l'impôt de 1835.
Portes et fenêtres	26,830,000	439,803 99	"	27,269,803 99	27,269,818 34	(B) 14 35	"	
Patentes	29,818,500	"	33,859f 47c	29,784,640 53	29,446,112 54	"	(C) 338,527f 99c	(C) Les prévisions approximatives de la loi de finances ont excédé les rôles.
Fonds pour frais de premier avertissement aux contribuables	650,000	53,666 05	"	703,666 05	703,666 05	"	"	
TOTAL	355,009,298	8,665,608 99	33,859 47	363,641,047 52	363,429,775 83	127,256 30	338,527 99	
		8,631,749 52				Diminution... 211,271 69		

État présentant les modifications que les Crédits ouverts au Budget pour les Dépenses spéciales relatives aux Contributions directes de l'Exercice 1834 doivent éprouver d'après les Rôles qui ont été mis en recouvrement au 1er Janvier 1835.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET DES CHAPITRES DE DÉPENSES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts par le budget.	MODIFICATIONS résultant des rôles mis en recouvrement. A ajouter.	A déduire.	CRÉDITS rectifiés.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
Dépenses départementales — fixes	11,084,717f	33,672f 81c	"	11,118,389f 81c	
Dépenses départementales — variables	24,763,728	75,227 96	"	24,838,955 96	
Dépenses départementales — facultatives extraordinaires	15,600,000	1,761,253 01	"	17,361,253 01	
Dépenses départementales — ——— pour l'instruction primaire	"	1,929,110 59	"	1,929,110 59	
MINISTÈRE DU COMMERCE.					
Secours spéciaux	1,886,760	1,097 00	"	1,887,857 00	
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Dépenses du cadastre	5,600,000	"	37,615f 26c	5,562,384 74	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus.					
Service administratif des contributions directes dans les départements	3,704,000	32,199 63	"	3,736,199 63	
Frais de perception des contributions directes	11,040,000	21,466 42	"	11,061,466 42	
Restitutions et Non-valeurs sur les Contributions directes.					
Remises et modérations sur la contribution foncière	1,546,760	1,093 13	"	1,547,853 13	
——— personnelle et mobilière	340,000	3 86	"	340,003 86	
Décharges, non-valeurs et frais de recensement sur la contribution des portes et fenêtres	1,100,000	57	"	1,100,000 57	
Décharges et réductions sur la contribution des patentes	3,464,500	"	75,854 25	3,388,645 75	
Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	230,000	"	230,000 00	"	
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	18,200,000	1,651,394 15	"	19,851,394 15	
——— de l'instruction primaire	"	2,857,223 84	"	2,857,223 84	
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	770,000	611,476 06	"	1,381,476 06	
TOTAL	99,330,465	8,975,219 03	343,469 51	107,962,214 52 (A)	
		A ajouter.. 8,631,749 52			

(A) Les crédits portés dans cette dernière colonne n'expriment que la portion de ceux qui ont été alloués pour les dépenses imputables sur le produit des contributions directes de l'exercice 1834. Si l'on veut connaître le montant des crédits dont les ministres de l'intérieur, du commerce et des finances ont eu à disposer pour les services auxquels se rapportent lesdits crédits, il est nécessaire d'ajouter à ceux-ci les fonds départementaux non employés sur l'exercice 1832, reportés à l'exercice 1834 par la loi de règlement, le produit des ressources locales des départements et les avances faites par divers propriétaires pour les opérations cadastrales. (Voir pages 222 et 223.)

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

DÉVELOPPEMENT des Rôles et des Recouvrements, au 1er Janvier 1835.

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES RÔLES DES CONTRIBUTIONS — FONCIÈRE, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administrat^on des bois des communes et établissem^ts publics.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	FRAIS de premier avertissement aux contribuables.	TOTAL.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1834.	RESTES à RECOUVRER au 1er janvier 1835.
Ain	2,064,247	408,494	210,315	136,611	8,532	2,828,200	2,573,314	254,886
Aisne	4,634,585	818,279	541,384	398,256	13,210	5,405,716	5,660,326	745,390
Allier	2,069,991	342,481	156,937	113,704	4,694	2.687,808	2,282,409	405,399
Alpes (Basses)	979,657	180,236	76,472	54,432	3,268	1,294,067	1,122,204	171,863
Alpes (Hautes)	803,709	126,912	71,874	47,458	2,574	1,052,528	902,662	149,866
Ardèche	1,496,980	347,201	126,367	134,280	5,693	2,110,523	1,776,986	333,536
Ardennes	2,091,182	420,631	229,512	279,460	7,308	3,028.094	2,735,581	292,513
Ariége	1,009,914	269,672	127,526	90,072	4,872	1,502,059	1,228,004	274,054
Aube	2,406,555	436,431	208,483	217,784	8,681	3,277,936	2,892,619	385,317
Aude	2,796,885	432,413	172,900	188,643	5,611	3,596,452	2,940,234	656,218
Aveyron	2,378,184	430,318	223,778	110,554	7,135	3,149.970	2,586,241	563,729
Bouches-du-Rhône	2,425,827	1,013,067	634,836	844,000	5,976	4,923,707	4,363,932	559,775
Calvados	6,001,411	1,031,903	559,113	388,930	11,631	7,992,990	7,142,200	850,790
Cantal	1,806,054	290,881	92,380	79,671	3,826	2,272,813	2,024,017	248,796
Charente	2,915,446	510,940	221,032	180,641	9,308	3,837,370	3,376,177	461,192
Charente-Inférieure	3,883,500	743,103	333,158	323,497	13,653	5,296,912	4,431,662	865,250
Cher	1,688,094	324,707	130,197	145,478	5,634	2,294,112	1,927,560	366,551
Corrèze	1,398,800	276,203	125,625	66,845	4,129	1,871,604	1,540,796	330,808
Corse	306,373	94,188	41,019	48,530	3,522	493,633	265,456	228,177
Côte-d'Or	4,103,651	671,317	322,805	406,573	9,837	5,514,186	4,952,163	562,023
Côtes-du-Nord	2,674,483	574,556	187,329	147,886	10,360	3,594,615	3,167,006	427,609
Creuse	1,162,410	249,621	81,675	52,280	4,426	1,550,413	1,231,785	318,628
Dordogne	3,496,241	577,789	219.749	156,041	8,863	4,458,684	3,670,809	787.875
Doubs	1,878,622	405,361	225,544	192,464	6,291	2,708,283	2,414,575	293,708
Drôme	2,047,185	429,137	191,785	147,988	6,610	2,822,707	2,452,881	369,826
Eure	5,055,727	759,585	608,848	323,415	10,756	6,758,333	5,839,502	918,830
Eure-et-Loir	3,593,714	530,601	250,248	189,606	8,433	4,572,604	4,079,207	493,397
Finistère	2,200,348	626,985	260,755	222,741	6,914	3,317,744	2,978,597	339,146
Gard	2,846,036	599,669	263,406	315,541	7,966	4,032,620	3,416,082	616,538
Garonne (Haute)	3,670,163	726,746	426,178	380,827	9,322	5,213,237	4,294,067	919,170
Gers	2,633,307	452,228	178.112	137,668	7,323	3,408,640	2,677,172	731,468
Gironde	4,886,133	1,261,568	630,066	1,047,564	11.970	7,837,302	6,658,100	1,179,202
Hérault	3,573,997	683,394	282,842	348.567	7,112	4,895,914	4,292,217	603,697
Ille-et-Vilaine	3,053,507	696,781	255,431	214,763	9,513	4,229,997	3,711,984	518,012
Indre	1,685,406	343,577	121,642	141,225	5,596	2,297,447	1,848,848	448,599
Indre-et-Loire	2,635,312	499,845	230,671	220,207	7,095	3,593,133	3,174,283	418,849
Isère	3,931,155	699,084	325,335	338,058	12,202	5,305,836	4,652,462	653,373
Jura	1,145,213	398,826	195,988	127,716	7,318	2,875,062	2,524,397	350,665
Landes	1.213,711	252,585	172,242	93,396	3,327	1,735,262	1,489,000	246,262
Loir-et-Cher	1,116,511	380,428	163,678	165,092	6,221	2,831,931	2,473,081	358,849
Loire	2,396,444	558,411	296,061	246,237	6,231	3,503,387	3,004,412	498,975
Loire (Haute)	1,636,911	286,142	126,584	70,705	5,586	2,125,929	1,678,844	447,085
Loire-Inférieure	2,515,747	797,032	317,268	454,108	8,425	4,092,581	3,650,257	442,324
Loiret	3,024,219	600,788	322,383	287,577	7,385	4,242,354	3,498,265	744,089
Lot	2,088,098	415,199	157,790	76,383	6,671	2,744,143	2,154,220	589,923
Lot-et-Garonne	3,366,228	555,475	190,297	145,285	7,683	4.264,971	3,425,942	839,028
Lozère	946,978	132,134	65,219	38,313	2,690	1,185,336	937,086	248,249
Maine-et-Loire	4,058,564	628,485	343,640	263,573	9,196	5,303,459	4,629,220	674,239
Manche	5,454,445	939,893	435,531	226,624	11,684	7,068,179	6,201,539	866,639
Marne	3,140,048	637,251	399,776	430,062	12,194	4,623,333	4,074,370	548,963
Marne (Haute)	2,194,583	392,081	180,313	224,470	6,998	2,998,447	2,632,624	365,822
Mayenne	2,589,894	450,864	150,717	130,551	6,336	3,328,364	2,939,658	388,706
Meurthe	2,790,663	598,404	320,616	284,532	9,792	4,003,909	3,541,007	462,901
Meuse	2,432,660	442,373	211,282	246,594	8,792	3,341,702	2,986,610	355,091
Morbihan	2,268,324	480,072	155,364	149,049	6,786	3,059,596	2,718,017	341,579
Moselle	2,785,149	563,983	370,097	287,547	9,274	4,016,052	3,530,843	485,208
Nièvre	2,191,155	408,594	156,545	179,592	5,775	2,941,662	2,560,698	380,964
Nord	6,904,264	1,576,255	1,196,418	915,764	21,112	10,613,815	9,659,921	953,893
Oise	4,414,952	706,100	472,290	291,960	11,739	5,897,043	4,981,178	915,865
Orne	3,619,860	620,424	281,002	176,989	9,321	4,707,598	4,101,628	605,970
Pas-de-Calais	5,038,228	968,919	641,497	500,997	16,579	7,166,222	6,541,096	625,126
Puy-de-Dôme	3,791,714	759,437	303,022	169,605	13,160	5,036,940	4,214,285	822,655
Pyrénées (Basses)	1,478,688	472,562	277,479	170,539	6,096	2,405,366	1,959,063	446,303
Pyrénées (Hautes)	913,572	224,356	118,519	87,281	4,552	1,348,282	1,079,194	269,087
Pyrénées-Orientales	1,114,804	182,871	80,290	80,596	3,267	1,461,741	1,141,435	320,305
Rhin (Bas)	3,063,345	853,193	656,212	368,734	12,966	4,954,451	4.277,315	677,136
Rhin (Haut)	2,573,809	595,443	408,634	330,291	9,970	3,918,150	3,493,386	424,763
Rhône	3,471,816	1,164,401	625,762	1,264,975	6,988	6,533,944	6,069,486	464,458
Saône (Haute)	2,379,115	418,821	226,548	226,632	7,683	3,258,800	2,782,533	476,267
Saône-et-Loire	4,462,206	699,284	309,156	253,504	10,468	5,734,620	4,892,079	842,540
Sarthe	3,494,011	603,174	266,673	229,612	8,226	4,601,698	4,099,192	502,506
Seine	11,234,637	5,701,955	2,681,823	6,942,157	13,420	26,573,994	23,880,673	2,693,320
Seine-Inférieure	7,216,863	1,732,428	960,996	1,386,962	11,485	11,308,730	10,139,943	1,168,787
Seine-et-Marne	4,927,957	724,365	331,717	364,893	10,136	6,359,070	5,575,165	783,904
Seine-et-Oise	5,657,386	1,087,405	629,045	537,284	14,006	7,935,128	7,089,266	845,862
Sèvres (Deux)	2,443,067	392,388	147,528	537,083	8.303	3,128,370	2,850,251	278,119
Somme	4,940,212	875,573	667,371	404,087	14,653	6,901,898	6,265.761	636,136
Tarn	2,670,486	471,118	214,280	175,888	6,322	3,538,096	2,872,397	665,699
Tarn-et-Garonne	2,625,730	396,432	168,432	109,523	5,065	3,305,183	2,761,138	544,044
Var	2,191,259	499,901	255,433	302,903	6,595	3,256,093	2,856,091	400,001
Vaucluse	1,383,414	389,759	242,904	189,567	5,182	2,210,826	1,987,417	223,409
Vendée	2,519,115	389,268	135,013	122,524	7,804	3,173,725	2,674,241	499,484
Vienne	2,007,138	358,555	204.246	135,193	7,203	2,712,336	2,227,295	485,041
Vienne (Haute)	1,498,756	334,512	187,420	165,028	4,328	2,190,046	1,709,715	480 330
Vosges	1,927,170	419,212	242,902	166,092	8,362	2,763,740	2,401,932	361,747
Yonne	3,011,430	557,721	260,568	279,820	10,428	4,119,978	3,656,613	463,365
	252,629,381	53,380,797	27,269,818	29.446,112	703,666	363,429,775	316,173,997	47,255,778

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES.

État des Frais de poursuites en matière de Contributions directes, payés pendant l'année 1834.

DÉPARTEMENTS.	POURSUITES ADMINISTRATIVES. Garnisons collectives.	Garnisons individuelles.	POURSUITES JUDICIAIRES. Commandements.	Saisies et frais de garde.	Ventes.	ACTES CONSERVATOIRES.	TOTAL.
Ain	4,818 35	364 50	5,225 65	1,808 40	275 12	25 40	12,517 42
Aisne	2,783 65	393 25	2,489 21	724 25	204 34	41 30	6,636 00
Allier	3,505 60	306 00	4,367 65	1,084 65	114 78	13 60	9,392 28
Alpes (Basses)	1,371 00	89 55	1,595 95	604 45	37 60	6 20	3,704 75
Alpes (Hautes)	1,187 85	214 65	1,179 10	469 26	65 95	7 00	3,123 81
Ardèche	2,583 00	64 50	1,712 55	688 65	89 02	"	5,137 72
Ardennes	1,788 60	15 00	1,057 65	499 50	134 43	"	3,495 18
Ariége	3,721 50	6 00	4,835 96	776 20	53 84	11 45	9,404 95
Aube	2,188 35	9 00	2,555 67	569 15	230 16	26 90	5,579 23
Aude	4,759 75	"	4,019 45	1,708 40	164 83	31 55	10,683 98
Aveyron	5,782 20	"	8,092 10	2,618 00	461 29	41 89	16,995 48
Bouches-du-Rhône	6,548 60	1,668 75	9,508 95	8,230 47	901 64	180 15	27,038 56
Calvados	6,212 72	56 80	6,559 59	3,572 59	1,316 60	310 50	18,028 80
Cantal	3,356 70	382 25	3,999 82	1,629 74	420 38	24 75	9,813 64
Charente	4,468 50	324 00	5,352 81	2,959 95	441 75	11 05	13,558 06
Charente-Inférieure	7,775 00	314 75	17,523 10	11,313 99	2,761 23	206 05	39,894 12
Cher	2,647 80	"	3,397 00	951 85	117 05	39 80	7,153 50
Corrèze	3,318 15	25 00	3,165 40	3,150 90	1,075 43	3 15	10,738 03
Corse	1,817 55	2,810 00	197 20	64 60	"	5 10	4,894 45
Côte-d'Or	3,716 75	298 30	2,893 80	956 50	250 40	17 40	8,133 15
Côtes-du-Nord	4,474 25	82 00	2,502 69	290 20	13 15	5 00	7,367 29
Creuse	1,880 25	9 00	2,271 35	1,571 44	254 37	8 50	5,994 91
Dordogne	7,357 20	968 75	9,525 78	8,031 82	2,187 87	139 24	28,150 66
Doubs	1,571 10	5 00	2,412 85	1,240 10	92 90	36 55	5,358 50
Drôme	4,985 00	40 50	5,328 40	1,331 25	180 47	"	11,865 62
Eure	4,278 90	330 85	4,862 56	1,361 85	352 48	23 80	11,210 44
Eure-et-Loir	3,469 85	109 00	2,558 05	944 68	88 05	61 00	7,240 63
Finistère	2,881 35	365 25	2,078 40	664 30	34 20	12 35	6,035 85
Gard	5,654 70	931 15	3,549 35	1,343 50	142 24	54 30	11,675 24
Garonne (Haute)	7,756 80	643 50	7,612 50	3,450 00	417 31	193 35	20,073 46
Gers	4,388 17	515 70	7,798 47	5,301 46	970 41	38 40	18,922 61
Gironde	10,380 20	122 00	18,076 69	16,137 40	4,557 09	596 05	49,869 63
Hérault	5,743 70	10 00	7,759 50	3,988 20	497 19	16 00	18,014 59
Ille-et-Vilaine	4,650 00	8 00	2,870 39	728 59	31 56	30 35	8,318 89
Indre	5,370 80	512 15	5,046 70	3,431 30	896 54	446 45	15,703 94
Indre-et-Loire	4,413 00	78 50	5,946 15	3,275 66	1,228 24	25 25	14,966 80
Isère	8,606 58	52 50	10,674 18	2,900 60	194 51	144 40	22,572 77
Jura	2,330 60	51 00	2,451 30	819 55	153 19	79 45	5,885 09
Landes	2,988 75	8 00	3,717 90	2,333 86	336 41	138 20	9,523 12
Loir-et-Cher	3,412 10	55 00	2,869 78	315 40	13 65	19 80	6,685 73
Loire	4,469 25	69 00	4,920 50	2,306 55	306 05	47 25	12,118 60
Loire (Haute)	3,257 95	186 00	4,214 60	2,749 69	780 11	64 60	11,252 95
Loire-Inférieure	5,433 20	714 00	3,410 14	2,261 41	565 84	235 85	12,620 44
Loiret	3,967 55	56 00	4,160 00	1,033 20	197 42	104 00	9,518 17
Lot	3,129 05	156 00	5,368 25	3,550 45	349 98	62 85	12,616 58
Lot-et-Garonne	4,037 40	12 00	7,747 95	6,344 01	583 73	36 80	18,761 89
Lozère	2,611 60	"	3,056 60	1,427 31	348 01	24 10	7,467 62
Maine-et-Loire	2,393 20	353 75	1,360 34	249 55	"	38 40	4,395 24
Manche	6,312 40	110 35	6,862 49	1,758 90	521 48	111 00	17,676 62
Marne	3,180 70	70 00	3,207 70	1,546 30	123 34	130 15	8,258 19
Marne (Haute)	1,066 50	28 00	1,250 95	329 05	75 70	11 70	2,761 90
Mayenne	1,782 25	103 75	785 73	304 15	19 20	1 25	2,996 33
Meurthe	1,722 05	125 25	2,501 95	670 55	136 60	13 90	5,170 30
Meuse	1,424 55	17 50	1,522 68	1,210 25	231 81	9 80	4,416 59
Morbihan	2,781 45	273 00	2,347 75	917 80	28 45	6 75	6,355 20
Moselle	2,427 05	39 00	2,481 00	632 00	82 33	14 75	5,676 13
Nièvre	4,379 00	39 00	4,457 10	2,060 41	670 85	227 28	11,833 64
Nord	5,379 35	405 00	3,451 50	1,388 45	217 36	72 40	10,914 06
Oise	2,704 05	36 00	2,047 87	485 60	99 52	15 30	5,388 34
Orne	3,755 49	69 00	4,181 59	1,014 84	120 44	43 50	9,184 86
Pas-de-Calais	3,376 50	233 55	2,976 95	906 25	37 49	22 60	7,553 34
Puy-de-Dôme	8,547 70	244 00	10,571 65	4,608 15	615 32	84 05	24,670 87
Pyrénées (Basses)	3,298 70	"	5,495 26	2,448 18	329 23	22 15	11,593 52
Pyrénées (Hautes)	2,456 30	22 50	3,557 25	1,823 90	263 85	6 60	8,130 40
Pyrénées-Orientales	2,335 00	386 00	3,599 09	3,337 54	330 35	"	9,987 98
Rhin (Bas)	5,689 35	9 00	9,030 95	4,401 30	281 81	193 45	19,605 86
Rhin (Haut)	4,765 85	932 40	3,363 05	2,100 24	93 94	127 85	11,383 33
Rhône	3,404 85	6 00	7,519 00	3,747 30	537 87	820 70	16,035 72
Saône (Haute)	1,802 60	9 00	2,043 92	432 50	87 58	13 25	4,388 85
Saône-et-Loire	6,251 70	51 00	5,825 60	1,505 39	374 32	81 50	14,029 51
Sarthe	3,103 50	171 00	1,062 05	149 25	3 25	17 50	4,506 55
Seine	8,996 50	41,609 45	25,413 27	17,375 76	8,352 44	4,422 45	106,169 87
Seine-Inférieure	9,059 05	371 90	12,897 65	7,077 28	1,264 30	420 03	31,090 21
Seine-et-Marne	3,460 20	157 50	2,877 05	965 75	39 75	69 45	7,569 70
Seine-et-Oise	8,221 60	429 35	4,649 95	1,630 70	244 53	387 10	15,563 23
Sèvres (Deux)	3,056 65	117 00	3,055 30	752 30	56 25	1 70	7,039 20
Somme	5,649 75	14 00	3,476 42	410 05	29 01	74 60	9,653 83
Tarn	3,491 15	10 00	3,185 40	1,414 60	191 32	27 15	8,319 62
Tarn-et-Garonne	4,880 90	4 00	8,086 65	3,968 93	826 69	"	17,767 17
Var	3,244 50	64 25	3,647 65	1,811 00	136 62	13 70	8,917 72
Vaucluse	4,033 50	37 00	3,873 31	2,159 50	161 89	20 40	10,285 60
Vendée	2,787 95	149 50	1,131 83	328 85	47 50	3 00	4,448 63
Vienne	4,425 10	235 55	4,788 66	2,716 37	57 75	41 20	12,264 63
Vienne (Haute)	2,223 05	53 75	3,523 54	2,815 55	499 74	50 35	9,158 98
Vosges	1,212 20	132 00	999 64	168 65	24 48	"	2,536 97
Yonne	6,711 40	3 00	5,423 70	1,533 60	168 70	49 65	13,890 05
TOTAUX	355,644 51	60,495 45	410,973 28	206,671 42	42,264 87	11,254 34	1,087,303 87

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

TABLEAU des dégrèvements accordés sur les Contributions directes depuis le 1er Avril 1814.

Nota. Voir les développements publiés sur ces dégrèvements, dans le compte des finances de l'année 1832 (*pages* 532 et 533.)

Exercices.	LOIS.	FONCIÈRE. Principal.	FONCIÈRE. Centimes additionnels.		FONCIÈRE. TOTAL.	PERSONNELLE ET MOBILIÈRE. Centimes additionnels.		PORTES ET FENÊTRES. Centimes additionnels.		TOTAL. GÉNÉRAL.
1818.	Loi du 15 mai 1818.	"	"	"	"	40c	13,588,627f	"	"	13,580,627f
1819.	Loi du 17 juil. 1819.	4,590,098f	(A)	2,295,049f	15,525,147f	"	"	40c	5,125,000	20,650,147
			5c	8,640,000						
1821.	Loi du 31 juil. 1821.	13,529,124	(B)	6,088,106	27,351,136	"	"	"	"	27,351,136
			5	7,733,906						
1826.	Loi du 1er mai 1825.	"	3	4,642,728	4,642,728	3	814,831	3	768,748	6,226,307
1827.	Loi du 6 juil. 1826.	"	6	9,285,457	9,285,457	39	4,345,763	39	4,996,862	18,628,082
	TOTAUX.....	18,119,222		38,685,246	56,804,468		18,741,221		10,890,610	86,436,299
	Réductions sur les centimes de frais de perception résultant de dégrèvements successivement accordés.....									5,429,048
	TOTAL général.....									91,865,347

(A) (B) Les lois qui ont accordé des dégrèvements n'ont point indiqué la quotité de centimes dont l'impôt était réductible.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE

ET LES DOMAINES.

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT,

Par nature d'Actes et de Mutations, des Droits d'Enregistrement constatés pour l'exercice 1833.

Ce tableau offre, pour chaque nature ou espèce d'actes et de mutations, selon les divisions des tarifs, le montant des valeurs sur lesquelles les droits proportionnels d'enregistrement ont été liquidés, le nombre des actes qui ne donnent lieu qu'à des droits fixes, et le montant des droits constatés.

Les détails qu'il renferme font connaître la consistance de la matière imposable pour chaque partie de cette contribution publique, et fournissent les moyens de combiner sur des bases certaines les améliorations dont les tarifs pourraient être susceptibles. On peut y puiser aussi des renseignements sur le mouvement annuel des propriétés mobilières et immobilières, et sur le nombre et l'objet des différents actes qui ont été soumis aux droits. Enfin ils mettent à portée de reconnaître les parties sur lesquelles frappent les variations qui se font remarquer dans le produit de l'impôt pour chaque exercice.

Le tableau est divisé en trois parties principales, qui sont elles-mêmes subdivisées par paragraphes.

La première partie, composée de seize paragraphes, comprend les transmissions de propriété, d'usufruit et de jouissance de meubles et d'immeubles, et les actes et jugements sujets aux droits proportionnels.

La seconde partie, formée de quatre paragraphes, présente les actes et jugements tarifés à des droits fixes.

Et la troisième, en un seul paragraphe, indique les droits et demi-droits en sus encourus pour des contraventions à la loi.

Le décime pour franc auquel les droits d'enregistrement sont assujettis a été ajouté au total de chaque paragraphe.

On va indiquer sommairement les principaux résultats que fait ressortir le tableau dont il s'agit, et en présenter la comparaison avec ceux qui ont été publiés pour l'exercice 1832 dans le compte de 1833, pages 525 à 543.

Ire PARTIE.

Droits proportionnels.

1° *Transmissions mobilières.* Les valeurs formant l'objet de ces transmissions, qui figurent aux paragraphes 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du tableau, se sont élevées, en 1833, à.. 1,199,430,342f 29c

Elles avaient monté, en 1832, à..... 1,260,750,102 40

DIMINUTION en 1833..... 61,319,760 11

Le nombre des actes de transmissions de meubles, qui ne sont, par exception, soumis qu'à des droits fixes, est, pour 1833, de..... 2,952
Il ne s'était élevé, en 1832, qu'à..... 2,763

Il y a donc, en 1833, une augmentation de..... 189

Malgré la diminution dans les valeurs, les droits constatés pour l'exercice 1833 sur les transmissions mobilières présentent, comparativement à ceux de l'exercice 1832, une augmentation de 280,415f 26c.

Les dispositions de la loi du 21 avril 1832, qui ont élevé les quotités de droits des donations entre-vifs et des mutations par décès, et créé un nouveau droit sur les expéditions des ordonnances royales portant nomination des avocats à la cour de cassation, notaires, avoués, greffiers, huissiers, agents de change, courtiers et commissaires-priseurs, ont procuré, pendant l'exercice 1833, des augmentations qui s'élèvent;

SAVOIR :

Sur les donations entre-vifs de meubles, à.....	215,818 22
Sur les mutations par décès de meubles, à.....	1,294,793 51
Et sur les ordonnances de nomination, à.....	596,188 45
TOTAL.....	2,106,800 18
Ces mêmes augmentations n'avaient atteint, en 1832, que.....	832,424 02
Il devrait donc y avoir, par cette cause spéciale, en 1833, une augmentation de...	1,274,376 16
L'augmentation n'étant, comme il est dit ci-dessus, que de.....	280,415 26
il en résulte qu'il y a eu, en définitive, une diminution de.....	993,960 90

qui frappe presque entièrement sur les droits de mutation par décès, et provient de ce que ces droits s'étaient considérablement élevés en 1832 par suite de la mortalité causée par le choléra.

2° *Transmissions immobilières.* Les valeurs des immeubles transmis à divers titres, qui figurent aux paragraphes 2 à 10 du tableau, montent, pour l'exercice 1833, à..... 2,453,788,242f 07c
Elles étaient, en 1832, de..... 2,524,363,822 45

DIMINUTION en 1833..... 70,575,580 38

Le nombre des actes de ventes ou d'échanges d'immeubles que la loi n'a, par exception, tarifés qu'à des droits fixes, est, pour 1833, de..... 42,186
Il était, en 1832, de..... 44,067

DIMINUTION en 1833..... 1,881

Les droits constatés, pour l'exercice 1833, sur les transmissions immobilières, dépassent ceux de l'exercice 1832 de 1,925,689f 39c.

Les augmentations sur les transmissions immobilières, qui sont le résultat de la loi précitée du 21 avril 1832, se sont élevées, en 1833;

SAVOIR :

Sur les donations entre-vifs, à	76,099 70
Et sur les mutations par décès, à	3,129,575 34
TOTAL	3,205,675 04
Les mêmes augmentations en 1832 n'étaient que de	783,180 49
Il y a donc eu, par l'effet de cette loi, en 1833, une augmentation de	2,422,494 55
D'un autre côté, les ventes d'immeubles présentent, en 1833 sur 1832, une augmentation de	4,183,752 61
TOTAL	6,606,247 16
Mais, comme l'augmentation ci-dessus n'est que de	1,925,689 39
il s'ensuit qu'il y a eu réellement perte, en 1833, de	4,680,557 77

Cette diminution provient, d'une part, des droits de la succession de M. le duc de Bourbon, acquittés en 1832, et montant à 2,455,000f, et d'autre part, de l'épidémie, qui, dans la même année, avait, par l'accroissement de la mortalité, augmenté extraordinairement le produit des droits de succession.

3° *Baux et antichrèses.* Les valeurs énoncées dans ces deux espèces d'actes, qui sont l'objet du paragraphe 11, se sont élevées, en 1833, à 614,321,618 41

Elles n'avaient été, en 1832, que de 613,475,260 00

AUGMENTATION en 1833 846,358 41

Toutefois, les droits présentent une diminution de 28,356f 73c qui frappe sur les baux à vie, ou dont la durée est illimitée, tarifés à 5 et demi pour cent, et sur les antichrèses ou engagements d'immeubles.

4° *Actes divers soumis aux droits proportionnels.* Ces actes consistent dans les adjudications au rabais et marchés, les obligations, les cautionnements, les libérations, les condamnations, collocations et liquidations. Ils sont compris dans le tableau sous les paragraphes 12 à 16. Les valeurs qu'ils comportent sont de 1,734,074,946 15

En 1832, ces valeurs s'élevaient à 1,908,905,626 85

DIMINUTION en 1833 174,830,680 70

Cette diminution en a fait naître une de 1,089,865f 69c dans le montant des droits. Elle porte principalement sur les obligations et les cautionnements.

IIe PARTIE.

Droits fixes.

Le nombre des actes et jugements soumis à des droits fixes, et désignés dans les quatre paragraphes de la IIe partie du tableau de développement, s'est élevé, en 1833, à..... 7,922,782
Il montait, en 1832, à..... 8,305,803

DIFFÉRENCE en moins en 1833..... 383,021

Cette diminution du nombre des actes et jugements en a produit une de 763,737f 92c sur le montant des droits. Elle frappe généralement sur tous les actes et jugements faisant l'objet de la IIe partie.

IIIe PARTIE.

Droits en sus.

Les droits et demi-droits en sus, résultant de contraventions à la loi, constatés pendant l'année 1833, se sont élevés à..... 1,539,598 67
Ils ne montaient, en 1832, qu'à..... 1,275,543 02

AUGMENTATION en 1833..... 264,055 65

Cette augmentation est due aux soins donnés, par l'administration et ses préposés, à la recherche et à la répression des contraventions commises par les redevables.

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

NATURE DES ACTES ET MUTATIONS.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS en 1833.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS en 1832.	AUGMENTATION en 1833.	DIMINUTION en 1833.
Transmissions mobilières.....	16,588,232f 46c	16,307,817f 20c	280,415f 26c	"
Transmissions immobilières.....	103,114,914 56	101,189,225 17	1,925,689 39	"
Baux et antichrèses.....	1,432,042 75	1,460,399 38	"	28,356f 63c
Actes divers soumis aux droits proportionnels.....	12,223,536 13	13,313,401 82	"	1,089,865 69
Actes divers soumis aux droits fixes.....	16,919,246 85	17,682,984 77	"	763,737 92
Droits et demi-droits en sus.....	1,539,598 67	1,275,543 02	264,055 65	"
	151,817,571 42	151,229,371 36	2,470,160 30	1,881,960 24
	AUGMENTATION en 1833...		588,200 06	

Numéros des rticles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	PREMIÈRE PARTIE.			
	DROITS PROPORTIONNELS.			
	§ Ier.			
	Transmissions entre-vifs de meubles à titre onéreux.			
1	Ventes de meubles et récoltes sur pied	2f 00c p. 0/0	140,413,085f 50c	2,808,261f 71c
2	Ventes de coupes de bois	2 00 p. 0/0	61,958,896 50	1,239,177 93
3	Licitations et soultes de partage	2 00 p. 0/0	2,340,255 00	46,805 10
4	Ventes de marchandises avariées sur mer	1 00 fixe.	762 actes.	762 00
5	Ventes publiques de marchandises (*par les courtiers de commerce*)	0 50 p. 0/0	3,530,160 00	17,650 80
6	Ventes de navires	1 00 fixe.	2,190 actes.	2,190 00
7	Constitutions, cessions et délégations de rentes ou pensions	2 00 p. 0/0	31,104,883 50	622,097 67
8	Cessions et délégations de rentes foncières créées avant la loi du 11 brumaire an VII	3 50 p. 0/0	3,445,535 43	120,593 74
9	Cessions et délégations de créances à terme	1 00 p. 0/0	151,891,663 00	1,518,916 63
10	Cessions d'actions et coupons d'actions mobilières des compagnies et sociétés d'actionnaires	0 50 p. 0/0	724,490 00	3,622 45
11	Abandonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, *en temps de paix*	1 00 p. 0/0	93,550 00	935 50
12	Abandonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, *en temps de guerre*	0 50 p. 0/0	264,280 00	1,321 40
	Première expédition d'ordonnances portant nomination d'avocats à la cour de cassation, notaires, avoués, greffiers, huissiers, agents de change, courtiers et commissaires priseurs. (*Loi du 21 avril 1832*)	10 // p. 0/0 du cautionnement	5,419,895 00	541,989 50
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	401,186,693 93	6,924,324 43
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	2,952 00	//
	DÉCIME pour franc	.....	.....	692,432 44
	TOTAL du § Ier	.....	.....	7,616,756 87
	§ II.			
	Transmissions entre-vifs d'immeubles à titre onéreux.			
14	Ventes autres que celles ci-après	5 50 p. 0/0	1,142,874,416 91	62,858,092 93
15	Ventes antérieures à la loi du 28 avril 1816	4 00 p. 0/0	2,483,577 50	99,343 10
16	Licitations et soultes de partage entre cohéritiers et copropriétaires au même titre	4 00 p. 0/0	67,899,568 00	2,715,982 72
17	Licitations et soultes de partage entre toutes autres personnes	5 50 p. 0/0	6,329,998 18	348,149 90
18	Ventes de domaines de l'État	2 00 p. 0/0	25,604,755 00	512,095 10
	A reporter. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,245,192,315 59	//
	A reporter. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	//	//
	A reporter	.....	.....	66,533,663 75

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § II.			
	Transmissions entre-vifs d'immeubles à titre onéreux.			
	Reports { des valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,245,192,315f 59c	66,533,663f 75c
	Reports { du nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	"	"
19	Ventes de biens situés, soit en pays étranger, soit dans les colonies françaises.....	10f 00c fixe.	275 actes.	2,750 00
20	Réunions de l'usufruit à la propriété par cession lorsque le droit de transcription n'a pas été perçu lors de la transmission de la propriété.	1 50 p. 0/0	8,333,377 33	125,000 66
21	Résolutions de contrats de ventes par jugements.....	4 00 p. 0/0	3,156,414 50	126,256 58
22	Échanges de biens non contigus.....	2 50 p. 0/0	16,565,944 80	414,148 62
23	Échanges de biens ruraux contigus.....	1 00 fixe.	41,911 actes.	41,911 00
24	Retours ou plus-values dans les échanges.....	5 50 p. 0/0	7,323,662 73	402,801 45
24 *bis*.	Adjudications d'immeubles dépendants de successions sous bénéfice d'inventaire au profit des héritiers.....	1 50 p. 0/0	11,885,513 33	178,282 70
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,292,457,228 28	67,824,814f 76c
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	42,186	
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	6,782,481 48
	TOTAL du § II.....	.....	.....	74,607,296 24
	§ III.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne directe.			
25	Par contrats de mariage (*meubles*).....	0 62 1/2 0/0	210,834,084 80	1,317,713 03
26	*Idem* (*immeubles*).....	2 75 p. 0/0	50,500,718 91	1,388,769 77
27	Hors contrats de mariage ne contenant pas partage (*meubles*).....	1 25 p. 0/0	13,614,173 60	170,177 17
28	*Idem* (*immeubles*).....	4 00 p. 0/0	14,429,645 50	577,185 82
29	Hors contrats de mariage avec partage [Articles 1075 et 1076 du Code civil] (*meubles*).....	0 25 p. 0/0	31,960,196 00	79,900 49
30	*Idem* (*immeubles*).....	1 00 p. 0/0	140,785,678 00	1,407,856 78
	TOTAUX.....	.....	462,124,496 81	4,941,603 06
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	494,160 30
	TOTAL du § III.....	.....	.....	5,435,763 36
	§ IV.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre époux.			
31	Par contrats de mariage (*meubles*).....	0 75 p 0/0	1,394,160 00	10,456 20
32	*Idem* (*immeubles*).....	3 00 p. 0/0	449,531 66	13,485 95
33	Hors contrats de mariage (*meubles*).....	1 50 p. 0/0	523,943 33	7,859 15
34	*Idem* (*immeubles*).....	4 50 p. 0/0	200,997 77	9,044 90
	TOTAUX.....	.....	2,568,632 76	40,846 20
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	4,084 62
	TOTAL du § IV.....	.....	.....	44,930 82

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis	MONTANT des droits constatés
	§ V.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale.			
35	Par contrats de mariage (*meubles*)	1f 25c p. 0/0	433,218f 40c	5,415f 23c
36	*Idem* (*immeubles*)	4 00 p. 0/0	571,138 75	22,845 55
37	Hors contrats de mariage (*meubles*)	2 50 p. 0/0	300,836 00	7,520 90
38	*Idem* (*immeubles*)	6 50 p. 0/0	736,613 85	47,879 90
	Entre Frères et Sœurs, Oncles et Tantes, Neveux et Nièces. (*Loi du 21 avril 1832.*)			
39	Par contrats de mariage (*meubles*)	2 00 p. 0/0	4,937,354 00	98,747 08
40	*Idem* (*immeubles*)	4 50 p. 0/0	3,725,762 22	167,659 30
41	Hors contrats de mariage (*meubles*)	3 00 p. 0/0	2,763,202 00	82,896 06
42	*Idem* (*immeubles*)	6 50 p. 0/0	5,208,595 85	338,558 73
	Entre Grands oncles, Grand'-tantes, Petits-neveux, Petites-nièces, Cousins-germains. (*Même loi.*)			
43	Par contrats de mariage (*meubles*)	2 50 p. 0/0	621,876 00	15,546 90
44	*Idem* (*immeubles*)	5 00 p. 0/0	580,906 00	29,045 30
45	Hors contrats de mariage (*meubles*)	4 00 p. 0/0	378,972 50	15,158 90
46	*Idem* (*immeubles*)	7 00 p. 0/0	1,106,960 00	77,487 20
	Entre Parents au-delà du quatrième degré et jusqu'au douzième. (*Même loi.*)			
47	Par contrats de mariage (*meubles*)	3 00 p. 0/0	742,896 66	22,286 90
48	*Idem* (*immeubles*)	5 50 p. 0/0	143,227 27	7,877 50
49	Hors contrats de mariage (*meubles*)	5 00 p. 0/0	142,302 00	7,115 10
50	*Idem* (*immeubles*)	8 00 p. 0/0	451,272 50	36,101 80
	TOTAUX	.....	22,845,134 00	982,142 35
	DÉCIME pour franc	.....	.....	98,214 23
	TOTAL du § V	.....	.....	1,080,356 58
	§ VI.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre personnes non parentes.			
51	Par contrats de mariage (*meubles*)	1 75 p. 0/0	338,598 28	5,925 47
52	*Idem* (*immeubles*)	5 00 p. 0/0	58,668 00	2,933 40
53	Hors contrats de mariage (*meubles*)	3 50 p. 0/0	89,448 57	3,130 70
54	*Idem* (*immeubles*)	8 50 p. 0/0	69,869 41	5,938 90
	Loi du 21 Avril 1832.			
55	Par contrats de mariage (*meubles*)	4 00 p. 0/0	2,282,398 50	91,295 94
56	*Idem* (*immeubles*)	6 00 p. 0/0	1,782,011 66	106,920 70
57	Hors contrats de mariage (*meubles*)	6 00 p. 0/0	2,559,278 33	153,556 70
58	*Idem* (*immeubles*)	9 00 p. 0/0	2,494,251 77	224,482 66
	TOTAUX	.....	9,674,524 52	594,184 47
	DÉCIME pour franc	.....	.....	59,418 44
	TOTAL du § VI	.....	.....	653,602 91
	§ VII.			
	Mutations par décès en ligne directe.			
59	De meubles	0 25 p. 0/0	349,585,136 00	873,962 84
60	D'immeubles	1 00 p. 0/0	673,987,264 00	6,739,872 64
	TOTAUX	.....	1,023,572,400 00	7,613,835 48
	DÉCIME pour franc	.....	.....	761,383 54
	TOTAL du § VII	.....	.....	8,375,219 02

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ VIII.			
	Mutations par décès entre époux.			
61	De meubles	1f 50c p. 0/0	58,599,998f 66c	878,999f 98c
62	D'immeubles	3 00 p. 0/0	85,255,839 00	2,557,675 17
	TOTAUX		143,855,837 66	3,436,675 15
	DÉCIME pour franc			343,667 51
	TOTAL du § VIII			3,780,342 66
	§ IX.			
	Mutations par décès en ligne collatérale.			
63	De meubles	2 50 p. 0/0	4,918,664 00	122,966 60
64	D'immeubles	5 00 p. 0/0	6,629,701 20	331,485 06
	Entre Frères et Sœurs, Oncles et Tantes, Neveux et Nièces. (Loi du 21 avril 1832.)			
65	De meubles	3 00 p. 0/0	72,684,578 00	2,180,537 34
66	D'immeubles	6 50 p. 0/0	130,438,093 69	8,478,476 09
	Entre Grands-oncles, Grand'tantes, Petits-Neveux, Petites-nièces. Cousins-germains. (Même loi.)			
67	De meubles	4 00 p. 0/0	10,136,465 00	405,458 60
68	D'immeubles	7 00 p. 0/0	14,485,510 71	1,013,985 75
	Entre Parents au-delà du quatrième degré jusqu'au douzième. (Même loi.)			
69	De meubles	5 00 p. 0/0	5,642,087 00	282,104 35
70	D'immeubles	8 00 p. 0/0	8,752,598 75	700,207 90
	TOTAUX		253,687,698 35	13,515.221 69
	DÉCIME pour franc			1,351,522 17
	TOTAL du § IX			14,866,743 86
	§ X.			
	Mutations par décès entre personnes non parentes.			
71	De meubles	3 50 p. 0/0	1,937,262 57	67,804 19
72	D'immeubles	7 00 p. 0/0	1,675,712 43	117,299 87
	Loi du 21 Avril 1832.			
73	De meubles	6 00 p. 0/0	20,822,518 16	1,249,351 09
74	D'immeubles	9 00 p. 0/0	16,810,444 89	1,512,940 04
	TOTAUX		41,245,938 05	2,947,395 19
	DÉCIME pour franc			294,739 51
	TOTAL du § X			3,242,134 70
	§ XI.			
	Baux et antichrèses.			
75	Baux de biens *meubles* et *immeubles* dont la durée est limitée	0 20 p. 0/0	601,594,840 00	1,203,189 68
76	Baux d'immeubles à vie, ou dont la durée est illimitée	5 50 p. 0/0	583,472 91	32,091 01
	A reporter		602,178,312 91	1,235,280 69

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § XI.			
	Baux et antichrèses.			
	Report	.....	602,178,312f 91c	1,235,280f 69c
77	Baux de pâturages et nourriture d'animaux	0f 20c p. 0/0	316,345 00	632 69
78	Baux d'industrie	0 20 p. 0/0	1,780,925 00	3,561 85
79	Baux à cheptel et reconnaissances des bestiaux	0 20 p. 0/0	3,570,380 00	7,140 76
80	Baux à nourriture de personnes dont la durée est limitée	0 20 p. 0/0	4,126,225 00	8,252 45
81	Baux à nourriture de personnes dont la durée est illimité	2 00 p. 0/0	965,318 50	19,306 37
82	Antichrèses ou engagements d'immeubles	2 00 p. 0/0	1,384,112 00	27,682 24
	TOTAUX	.....	614,321,618 41	1,301,857 05
	DÉCIME pour franc	.....	.....	130,185 70
	TOTAL du § XI	.....	.....	1,432,042 75
	§ XII.			
	Adjudications au rabais et marchés.			
83	Adjudications au rabais et marchés (*entre particuliers*)	1 00 p. 0/0	50,706,811 00	507,068 11
84	*Idem* dont le prix doit être payé directement ou indirectement par le Trésor public	1 00 fixe.	5,891 actes.	5,891 00
	TOTAUX. Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	50,706,811 00	512,959 11
	TOTAUX. Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	5,891 00	
	DÉCIME pour franc	.....	.....	51,295 91
	TOTAL du § XII	.....	.....	564,255 02
	§ XIII.			
	Obligations.			
85	Obligations de sommes, arrêtés de comptes, dépôts de sommes chez des particuliers, transactions contenant obligat. de sommes et billets simp.	1 00 p. 0/0	469,832,685 00	4,698,326 85
86	Actes de prêts sur dépôts ou cons. de marchand, etc. (*Loi du 8 sept. 1830*)	2 00 fixe.	5,104 actes.	10,208 00
87	Billets à ordre	0 50 p. 0/0	80,052,944 00	400,264 72
88	Lettres de change	0 25 p. 0/0	37,698,368 00	94,245 92
89	Atermoiements	0 50 p. 0/0	5,683,540 00	28,417 70
90	Obligations à la grosse aventure ou pour retour de voyage	0 50 p. 0/0	1,011,820 00	5,059 10
91	Brevets d'apprentissage contenant obligations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	291,200 00	1,456 00
92	Contrats ou polices d'assurance contre l'incendie	1 00 p. 0/0	44,740 00	447 40
93	Contrats ou polices d'assurance maritime (*Avant qu'il en ait été fait usage en justice*)	1 00 fixe.	378 actes.	378 00
94	*Idem*, lorsqu'il en a été fait usage en justice. (*En temps de paix*)	1 00 p. 0/0	36,733 00	367 33
95	*Idem* (*En temps de guerre*)	0 50 p. 0/0	"	"
	TOTAUX. Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	594,652,030 00	5,239,171 02
	TOTAUX. Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	5,482 00	
	DÉCIME pour franc	.....	.....	523,917 10
	TOTAL du § XIII	.....	.....	5,763,088 12

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ XIV. *Cautionnements.*			
96	Cautionnements de sommes et objets mobiliers, garanties mobilières et indemnités de même nature	0f 50c p. 0/0	121,676,254f 00c	608,381f 27c
97	*Idem* des personnes à représenter à justice	0 50 p. 0/0	1,502,540 00	7,512 70
98	*Idem* des comptables envers l'État	0 25 p. 0/0	555,248 00	1,388 12
99	*Idem* des baux à ferme ou à loyer, de pâturages et autres	0 10 p. 0/0	40,287,410 00	40,287 41
100	Cautionnements relatifs aux adjudications et marchés dont le prix doit être payé par le Trésor public	1 00 fixe.	1,267 actes.	1,267 00
101	Cautionnements en immeubles des conservateurs des hypothèques	1 00 *id.*	438 *idem.*	438 00
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	164,021,452 00	659,274 50
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	1,705	
	DÉCIME pour franc	.....	.....	65,927 45
	TOTAL du § XIV	.....	.....	725,201 95
	§ XV. *Libérations.*			
102	Quittances de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	682,016,832 00	3,410,084 16
103	Remboursements de rentes et redevances de toute nature	0 50 p. 0/0	8,951,444 00	44,757 22
104	Retraits exercés en vertu de réméré	0 50 p. 0/0	1,726,920 00	8,634 60
105	Brevets d'apprentissage contenant quittance de sommes ou valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	115,620 00	578 10
106	Quittances des droits de sceau	20 00 p. 0/0	97,388 65	19,477 73
	TOTAUX	.....	692,908,204 65	3,483,531 81
	DÉCIME pour franc	.....	.....	348,353 19
	TOTAL du § XV	.....	.....	3,831,885 00
	§ XVI. *Condamnations, collocations et liquidations.*			
	1° *Justices de paix.*			
107	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	20,612,986 00	103,064 93
108	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	456,037 50	9,120 75
	2° *Conseils des prud'hommes.*			
109	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	99,870 00	499 35
110	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	18,035 00	360 70
	A reporter	.....	21,186,928 50	113,045 73

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § XVI. *Condamnations, collocations et liquidations.*			
	Report	.....	21,186,928f 50c	113,045f 73c
	3° *Tribunaux de police ordinaire, de police correctionnelle, et cours criminelles.*			
111	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0f 50c p. 0/0	1,166,740 00	5,833 70
112	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	439,715 00	8,794 30
	4° *Tribunaux de première instance, de commerce et d'arbitrage.*			
113	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	135,492,062 00	677,460 31
114	Procès-verbaux d'ordre et de collocation	0 50 p. 0/0	64,353,568 00	321,767 84
115	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	2,746,200 00	54,924 00
	5° *Cours royales.*			
116	Arrêts portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	6,165,430 00	30,827 15
117	Arrêts prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	235,805 00	4,716 10
	TOTAUX	.....	231,786,448 50	1,217,369 13
	DÉCIME pour franc	.....	.....	121,736 91
	TOTAL du § XVI	.....	.....	1,339,106 04
	IIe PARTIE. DROITS FIXES.			
	§ Ier. *Actes civils et administratifs.*			
118	Acceptations de successions, legs ou communautés	1 00 fixe.	4,744 actes.	4,744 00
119	Acceptations de transports ou de délégations de créances à terme	1 00 *idem.*	44,562 *idem.*	44,562 00
120	Actes ne contenant que l'exécution, le complément ou la consommation d'actes antérieurs enregistrés	1 00 *idem.*	4,116 *idem.*	4,116 00
121	Bilans	1 00 *idem.*	836 *idem.*	836 00
122	Brevets d'apprentissage (*sans stipulation de sommes*)	1 00 *idem.*	1,043 *idem.*	1,043 00
123	Cahiers des charges (*par actes séparés*)	1 00 *idem.*	18,271 *idem.*	18,271 00
124	Certificats et attestations purs et simples	1 00 *idem.*	62,474 *idem.*	62,474 00
	A reporter	.....	136,046	136,046 00

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	NOMBRE D'ACTES sur lesquels les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § Ier. *Actes civils et administratifs.*			
	Report.....	.....	136,046	136,046f
125	Certificats de vie et de résidence.....	1f 00c fixe.	3,708	3,708
126	Certificats de propriété.....	1 00 *idem.*	7,924	7,924
127	Collations d'actes et de pièces.....	1 00 *idem.*	10,328	10,328
128	Déclarations des titulaires de cautionnements en faveur de leurs bailleurs de fonds.....	1 00 *idem.*	1,254	1,254
129	Délivrances de legs purs et simples.....	1 00 *idem.*	14,693	14,693
130	Devis d'ouvrages et d'entreprises.....	1 00 *idem.*	5,519	5,519
131	Enchères ou soumissions (*par actes séparés*).....	1 00 *idem.*	2,770	2,770
132	Lettres de voiture.....	1 00 *idem.*	571	571
133	Prestations de serment *devant l'autorité administrative*.....	1 00 *idem.*	553	553
134	Prises de possession en vertu d'actes enregistrés.....	1 00 *idem.*	108	108
135	Prisées de meubles.....	1 00 *idem.*	1,148	1,148
136	Procès-verbaux de destruction de marchandises avariées sur mer.....	1 00 *idem.*	400	400
137	Ratifications pures et simples.....	1 00 *idem.*	37,894	37,894
138	Renonciations à successions, legs ou communautés.....	1 00 *idem.*	6,487	6,487
139	Acquiescements purs et simples.....	2 00 *idem.*	14,491	28,982
140	Actes refaits pour cause de nullités ou autres motifs, sans aucun changement.....	2 00 *idem.*	346	692
141	Actes de notoriété.....	2 00 *idem.*	20,017	40,034
142	Autorisations pures et simples.....	2 00 *idem.*	5,280	10.560
143	Certificats de cautions et de cautionnements.....	2 00 *idem.*	8,413	16,826
144	Consentements purs et simples.....	2 00 *idem.*	131,552	263,104
145	Décharges pures et simples.....	2 00 *idem.*	76,350	152,700
146	Déclarations pures et simples en matière civile et de commerce.....	2 00 *idem.*	58,610	117,220
147	Dépôts d'actes et de pièces chez les officiers publics.....	2 00 *idem.*	42,671	85,342
148	Dépôts et consignations de sommes et effets mobiliers chez les officiers publics.....	2 00 *idem*	1,906	3,812
149	Désistements purs et simples.....	2 00 *idem.*	17,688	35,376
150	Inventaires de meubles (*par chaque vacation*).....	2 00 *idem.*	172,567	345,134
151	Lettres missives.....	2 00 *idem.*	10,196	20,292
152	Nominations d'experts.....	2 00 *idem.*	6,250	12,500
153	Procès-verbaux de contraventions et autres.....	2 00 *idem.*	101,724	203,448
154	Procurations et pouvoirs.....	2 00 *idem.*	444,397	888,794
155	Promesses d'indemnités *indéterminées* et non susceptibles d'estimation..	2 00 *idem.*	760	1,520
156	Récépissés de pièces.....	2 00 *idem.*	3,362	6,724
	A reporter.....	.....	1,345,983	2,462,463

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	NOMBRE D'ACTES sur lesquels les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § Ier. *Actes civils et administratifs.*			
	Report.....	.....	1,345,983	2,462,463f 00
157	Reconnaissances pures et simples.....	2f 00c fixe.	5,221	10,442 00
158	Résiliements purs et simples.....	2 00 *idem.*	1,676	3,352 00
159	Révocations et rétractations.....	2 00 *idem.*	4,149	8,298 00
160	Adjudications à la folle enchère.....	3 00 *idem.*	100	300 00
161	Compromis et nominations d'arbitres.....	3 00 *idem.*	9,564	28,692 00
162	Connaissements et reconnaissances de chargements par mer.....	3 00 *idem.*	286	858 00
163	Déclarations de command ou d'ami.....	3 00 *idem.*	2,521	7,563 00
164	Prestations de serment *devant l'autorité administrative*.....	3 00 *idem.*	930	2,790 00
165	Réunions d'usufruit à la nue propriété.....	3 00 *idem.*	9,678	29,034 00
166	Titres nouvels ou reconnaissances de rentes.....	3 00 *idem.*	26,670	80,010 00
167	Transactions.....	3 00 *idem.*	8,028	24,084 00
168	Unions et directions de créanciers.....	3 00 *idem.*	176	528 00
169	Abandonnements volontaires de biens pour être vendus en direction...	5 00 *idem.*	222	1,110 00
170	Actes de société.....	5 00 *idem.*	9,804	49,020 00
171	Contrats de mariage (*pour les déclarations*).....	5 00 *idem.*	149,850	749,250 00
172	Dissolutions de société.....	5 00 *idem.*	2,908	14,540 00
173	Donations éventuelles, soit par contrat de mariage, soit autrement....	5 00 *idem.*	140,108	700,540 00
174	Partages de biens meubles et immeubles.....	5 00 *idem.*	88,024	440,120 00
175	Reconnaissances d'enfants naturels, faites autrement que par actes de mariage.....	5 00 *idem.*	2,768	13,840 00
176	Testaments et tous autres actes de libéralité à cause de mort.....	5 00 *idem.*	80,375	401,875 00
177	Prestations de serment *devant l'autorité administrative*.....	15 00 *idem.*	612	9,180 00
178	Actes innommés.....	1 00 *idem.*	195,232	195,232 21
	TOTAUX.....	.....	2,084,885	5,233,121 21
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	523,312 12
	TOTAL du § Ier.....	.....	.....	5,756,433 33
	§ II. *Actes judiciaires.*			
	1° *Justices de paix.*			
179	Jugements préparatoires, interlocutoires et d'instruction, et actes des juges de paix.....	1 00 fixe.	200,210	200,210 00
180	Actes d'adoption.....	1 00 *idem.*	193	193 00
	A reporter.....	.....	200,403	200,403 00

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	NOMBRE D'ACTES sur lesquels les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § II. *Actes judiciaires.*			
	Report.....	.....	200,403	200,403f
	1° *Justices de paix.* (Suite.)			
181	Certificats de propriété.....	1f 00c fixe.	3,956	3,956
182	Jugements définitifs des juges de paix.....	2 00 *idem.*	52,593	105,186
183	Avis de parents et actes de notoriété.....	2 00 *idem.*	32,453	64,906
184	Nominations de tuteurs et curateurs.....	2 00 *idem.*	56,064	112.128
185	Appositions et levées de scellés (*par vacation*).....	2 00 *idem.*	98,996	197,992
186	Jugements en dernier ressort des juges de paix, au delà des limites de leur compétence.....	3 00 *idem.*	8,354	25,062
187	Émancipation (*par chaque émancipé*).....	5 00 *idem.*	11,855	59,275
188	Actes de tutelle officieuse.....	50 00 *idem.*	10	500
	2° *Bureaux de paix et de conciliation.*			
189	Tous procès-verbaux de ces bureaux ne donnant pas lieu à un droit proportionnel.....	1 00 *idem.*	68,760	68,760
	3° *Conseils de Prud'hommes.*			
190	Jugements préparatoires, interlocutoires et d'instruction, et actes des conseils de prud'hommes.....	1 00 *idem.*	858	858
191	Jugements définitifs des conseils de prud'hommes.....	2 00 *idem.*	112	224
	4° *Tribunaux de police ordinaire, de Police correctionnelle, et Cours criminelles.*			
192	Tous actes et jugements de ces cours et tribunaux.....	1 00 *idem.*	26,842	26,842
	5° *Tribunaux de première instance, de Commerce et d'Arbitrage.*			
193	Adjudications à la folle enchère.....	3 00 *idem.*	1,327	3,981
194	Jugements préparatoires, interlocutoires et d'instruction des tribunaux de première instance, de commerce et d'arbitrage; ceux définitifs en dernier ressort des mêmes tribunaux; actes de greffe, ordonnances sur requêtes, etc.....	3 00 *idem.*	487,649	1,462,947
195	Jugements définitifs des mêmes tribunaux en premier ressort, et sur appel de jugements de juges de paix.....	5 00 *idem.*	123,140	615,700
196	Jugements des mêmes tribunaux en dernier ressort, au delà des limites de leur compétence.....	10 00 *idem.*	2,549	25,490
197	Jugements des tribunaux de première instance, portant interdiction, et ceux de séparation de biens entre mari et femme.....	15 00 *idem.*	3,256	48,840
198	Jugements en première instance, admettant une adoption.....	50 00 *idem.*	94	4,700
	A reporter.....	.....	1,179,271	3,027,750

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	NOMBRE D'ACTES sur lesquels les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § II. *Actes judiciaires.*			
	Report.....	.....	1,179,271	3,027,750f 00c
	6° *Cours royales.*			
199	Arrêts préparatoires et interlocutoires rendus par les cours royales, actes de greffes, ordonnances sur requêtes, etc.....	5f 00c fixe.	6,153	30,765 00
200	Arrêts définitifs des cours royales.....	10 00 *idem.*	12,586	125,860 00
201	Arrêts des cours royales portant interdiction ou prononçant séparation de corps entre mari et femme.....	25 00 *idem.*	39	975 00
202	Arrêts des cours royales confirmant une adoption.....	100 00 *idem.*	91	9,100 00
	7° *Cours de cassation et Conseils du Roi.*			
203	Arrêts interlocutoires ou préparatoires de la cour de cassation et des conseils du Roi.....	10 00 *idem.*	295	2,950 00
204	Arrêts définitifs de la cour de cassation et des conseils du Roi.....	25 00 *idem.*	663	16,575 00
	8° *Actes émanés des divers tribunaux et cours, soumis au même droit fixe.*			
205	Procès-verbaux de cote et paraphe de registres.....	1 00 *idem.*	3,938	3,938 00
206	Prestations de serment à.....	1 00 *idem.*	31,986	31,986 00
207	Prestations de serment à.....	3 00 *idem.*	21,212	63,636 00
208	Prestations de serment à.....	15 00 *idem.*	3,300	49,500 00
209	Premier acte de recours en cassation ou devant les conseils du Roi....	25 00 *idem.*	1,267	31,675 00
210	Actes innommés.....	1 00 *idem.*	75,059	75,059 14
211	Expéditions de jugements préparatoires ou d'instruction antérieure à la loi du 28 avril 1816.....	2 00 *idem.*	199	398 00
212	*Idem* de jugements définitifs *idem*.....	3 00 *idem.*	25	75 00
213	*Idem* de jugements prononçant un divorce (*idem*).....	15 00 *idem.*	8	120 00
	TOTAUX.....	.....	1,336,092	3,470,362 14
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	347,036 21
	TOTAL du § II.....	.....	.....	3,817,398 35
	§ III. *Actes extrajudiciaires.*			
214	Assignations et tous autres exploits devant les prud'hommes.....	0 50c fixe.	12,204	6,102 00
215	Significations d'avoués à avoués en première instance.....	0 50 *idem.*	848,452	424,226 00
216	Exploits relatifs aux procédures devant les juges de paix.....	1 00 *idem.*	953,926	953,926 00
217	Exploits en matière de simple police, police correctionnelle et criminelle.....	1 00 *idem.*	70,856	70,856 00
218	Exploits ayant pour objet le recouvrement des contributions publiques ou locales, et de toutes sommes dues à l'État ou pour mois de nourrice excédant 100 francs.....	1 00 *idem.*	52,274	52,274 00
219	Significations d'avoués à avoués devant les cours royales.....	1 00 *idem.*	109,171	109,171 00
	A reporter.....	.....	2,046,883	1,616,555 00

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	NOMBRE D'ACTES sur lesquels les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § III.			
	Actes extrajudiciaires.			
	Report.....	.....	2,046,883	1,616,555f 00c
220	Exploits relatifs aux procédures devant les tribunaux de première instance et de commerce, et tous autres actes et exploits non désignés au présent paragraphe.....	2 00 fixe.	2,416,436	4,832,872 00
221	Exploits relatifs aux procédures devant les cours royales.....	3 00 *idem.*	16,004	48,012 00
222	Significations d'avocats à avocats à la cour de cassation ou devant les conseils du Roi.....	3 00 *idem.*	946	2,838 00
223	Exploits relatifs aux procédures en matière civile devant la cour de cassation ou les conseils du Roi,.....	5 00 *idem.*	922	4,610 00
224	Déclarations et significations d'appels des jugements de juges de paix..	5 00 *idem.*	5,298	26,490 00
225	Déclarations et significations d'appels des jugements des tribunaux civils, de commerce et d'arbitrage.....	10 00 *idem.*	14,421	144,210 16
	TOTAUX.....	.....	4,500,910	6,675,587 16
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	667,558 71
	TOTAL du § III.....	.....	.....	7,343,145 87
	§ IV.			
	Actes de l'État civil.			
226	Expéditions d'actes de l'état civil portant reconnaissance d'enfants naturels.....	2 00c fixe.	874	1,748 00
227	Expéditions d'actes de divorce.....	15 00 *idem.*	21	315 00
228	*Idem (lorsqu'il n'y a pas eu appel)*.....	100 00 *idem.*	"	"
	TOTAUX.....	.....	895	2,063 00
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	206 30
	TOTAL du § IV.....	.....	.....	2,269 30

Numéros d'ordre.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SUR LESQUELS LES DROITS ET DEMI-DROITS ONT ÉTÉ CONSTATÉS.	MONTANT DES DROITS et demi-droits en sus constatés.
	TROISIÈME PARTIE.	
	§ Unique.	
	Droits et demi-droits en sus.	
1	Transmissions entre-vifs de *meubles* à titre onéreux	38,307f 24c
2	Transmissions entre-vifs d'*immeubles* à titre onéreux	398,592 00
3	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne directe	36,039 43
4	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre époux	1,448 81
5	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne collatérale	13,088 46
6	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre personnes non parentes	7,607 57
7	Mutations *par décès* en ligne directe	234,550 89
8	Mutations *par décès* entre époux	108,375 53
9	Mutations *par décès* en ligne collatérale	297,614 59
10	Mutations *par décès* entre personnes non parentes	44,802 69
11	Baux et antichrèses	57,602 32
12	Adjudications au rabais et marchés	3,471 89
13	Obligations	4,234 40
14	Cautionnements	1,369 29
15	Libérations	1,123 21
16	Condamnations, collocations et liquidations	13,564 74
17	Actes civils et administratifs	69,390 85
18	Actes judiciaires	68,451 25
	TOTAL	1,399,635 16
	DÉCIME pour franc	139,963 51
	TOTAL de la troisième Partie	1,539,598 67

DÉSIGNATION de chaque partie.	DÉSIGNATION de chaque paragraphe.	INDICATION DU TITRE DE CHAQUE PARAGRAPHE.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS, par PARAGRAPHE.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS, par PARTIE.
		RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS POUR L'EXERCICE 1833.		
Ire PARTIE...	I.	Transmissions entre-vifs de *meubles* à titre onéreux.....	7,616,756f 87c	133,358,725f 90c
	II.	Transmissions entre-vifs d'*immeubles* à titre onéreux.....	74,607,296 24	
	III.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne directe....	5,435,763 36	
	IV.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre époux.....	44,930 82	
	V.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne collatérale.	1,080,356 58	
	VI.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre personnes non parentes.....	653,602 91	
	VII.	Mutations *par décès* en ligne directe.....	8,375,219 02	
	VIII.	Mutations *par décès* entre époux.....	3,780,342 66	
	IX.	Mutations *par décès* en ligne collatérale.....	14,866,743 86	
	X.	Mutations *par décès* entre personnes non parentes.....	3,242,134 70	
	XI.	Baux et antichrèses.....	1,432,042 75	
	XII.	Adjudications au rabais et marchés.....	564,255 02	
	XIII.	Obligations.....	5,763,088 12	
	XIV.	Cautionnements.....	725,201 95	
	XV.	Libérations.....	3,831,885 00	
	XVI.	Condamnations, collocations et liquidations.....	1,339,106 04	
IIe PARTIE...	I.	Actes civils et administratifs.....	5,756,433 33	16,919,246 85
	II.	Actes judiciaires.....	3,817,398 35	
	III.	Actes extrajudiciaires.....	7,343,145 87	
	IV.	Actes de l'état civil.....	2,269 30	
IIIe PARTIE..	Unique.	Droits et demi-droits en sus.....	1,539,598 67	1,539,598 67
		TOTAL égal aux produits des droits d'enregistrement constatés par les comptes de 1833, présentés à la Cour des comptes.	.....	151,817,571 42

Tableau des Droits et Produits constatés *sur l'Enregistrement, le Timbre et les Domaines, pour l'exercice 1833.*

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. Droits et produits constatés de l'exercice 1832, reportés à l'exercice 1833.	Droits et produits constatés pendant l'année 1833.	TOTAL.	À DÉDUIRE les droits et produits reconnus irrécouvrables.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1833.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1833.	RESTE À RECOUVRER, REPORTÉ À L'EXERCICE 1834. Droits et produits constatés mis à la charge des comptables.	Droits et produits constatés à recouvrer sur les redevables	TOTAL.	OBSERVATIONS.
ENREGISTREMENT — Droits proportionnels — Ventes — de meubles	1,129f 33c	7,615,627 51f	7,616,756f 84c	"	7,616,756f 84c	7,616,753f 54c	"	3f 30c	3f 30c	
Ventes — d'immeubles	80,354 82	74,526,941 44	74,607,296 26	24,010f 07c	74,583,286 19	74,535,766 70	"	47,519 49	47,519 49	
Donations — en ligne directe	1 38	5,435,762 00	5,435,763 38	"	5,435,763 38	5,435,744 40	"	18 98	18 98	
Donations — entre époux	102 30	44,828 53	44,930 83	"	44,930 83	44,828 52	"	102 31	102 31	
Donations — en ligne collatérale	46 20	1,080,310 38	1,080,356 58	"	1,080,356 58	1,079,421 58	"	935 00	935 00	
Donations — entre personnes non parentes	2,574 99	651,027 93	653,602 92	"	653,602 92	651,962 97	"	1,639 95	1,639 95	
Successions — en ligne directe	0 33	8,375,218 70	8,375,219 03	"	8,375,219 03	8,375,219 03	"	"	"	
Successions — entre époux	502 75	3,779,839 91	3,780,342 66	"	3,780,342 66	3,780,216 60	"	126 06	126 06	
Successions — en ligne collatérale	330 22	14,866,743 64	14,867 073 86	4,501 20	14,862,572 66	14,862,572 66	"	"	"	
Successions — entre personnes non parentes	0 46	3,242,134 25	3,242,134 71	"	3,242,134 71	3,242,134 71	"	"	"	
Actes divers — Baux et antichrèses	5 43	1,432,037 32	1,432,042 75	10 59	1,432,032 16	1.432,028 19	"	3 97	3 97	
Actes divers — adjudications au rabais et marchés	325 16	563,929 86	564,255 02	303 60	563,951 42	563,593 92	"	357 50	357 50	
Actes divers — Obligations	192 50	5,762,895 62	5,763,088 12	"	5,763,088 12	5,762,934 12	"	154 00	154 00	
Actes divers — Cautionnements	66 00	725,135 95	725,201 95	"	725,201 95	725,201 95	"	"	"	
Actes divers — Libérations	148 50	3,831,736 49	3,831,884 99	"	3,831,884 99	3,831,773 23	"	111 76	111 76	
Actes divers — Condamnatns, collocations et liquidatns	"	1,339,106 04	1,339,106 04	"	1,339,106 04	1,338,902 43	"	203 61	203 61	
Droits fixes — Actes civils et administratifs	12 10	5,756,421 23	5,756,433 33	"	5,756,433 33	5,756,417 93	"	15 40	15 40	
Droits fixes — judiciaires	"	3,817,398 35	3,817,398 35	"	3,817,398 35	3,817,195 54	"	202 81	202 81	
Droits fixes — extrajudiciaires	9 68	7,343,136 20	7,343,145 88	"	7,343,145 88	7,343,145 88	"	"	"	
Droits fixes — de l'état civil	"	2,269 30	2,269 30	"	2,269 30	2,269 30	"	"	"	
Droits et demi-droits en sus	24,186 56	1,515,412 12	1,539,598 68	24,852 57	1,514,746 11	1,506,849 60	"	7,896 51	7,896 51	
TOTAL de l'enregistrement (y compris le décime pour franc)	109,988 71	151,707,912 77	151,817,901 48	53,678 03	151,764,223 45	151,704,932 80	"	59,290 65	59,290 65	
GREFFES (y compris le décime pour franc)	29 70	4,124,905 83	4 124,935 53	"	4,124,935 53	4,124,905 83	"	29 70	29 70	
HYPOTHÈQUES (*idem*)	790 57	1,530,463 18	1,531,253 75	2,610 30	1,528,643 45	1,528,603 30	"	40 15	40 15	
AMENDES, autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)	275,835 66	5,968,726 89	6,244,562 55	2,274,550 87	3,970,011 68	3,597,930 08	380f 07c	371,701 53	372,081 60	
DÉCIME pour franc — des amendes attribuées aux communes et hospices	36,037 77	146,383 02	182,420 79	60,468 10	121,952 69	85,560 41	29 97	36,362 31	36,392 28	
DÉCIME pour franc — des attributions des greffiers sur les droits de greffe	0 30	104,257 63	104,257 93	"	104,257 93	104,257 63	"	0 30	0 30	
PASSE-PORTS et permis de port d'armes de chasse	"	1,828,194 00	1,828,194 00	"	1,828,194 00	1,828,194 00	"	"	"	
DROITS de sceau attribués au Trésor. (Loi du 17 août 1828)	"	106,912 76	106,912 76	"	106,912 76	106,912 76	"	"	"	
MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	275,486 52	275,486 52	"	275,486 52	275,486 52	"	"	"	
RECOUVREMENTS de frais de justice	427,541 78	3,240,835 65	3,668,377 43	1,927,272 64	1,741,104 79	1,259,031 93	377 69	481,695 17	482,072 86	
RECOUVREMENTS de frais de poursuites et d'instances	12,104 23	74,002 96	86,107 19	22,288 61	63,818 58	53,942 57	7 25	9,868 76	9,876 01	
	862,328 72	169,108,081 21	169,970,409 93	4,340,868 55	165,629,541 38	164,669,757 83	794 98	958,988 57	959,783 55	
TIMBRE — Timbre sujet au décime pour franc (y compris le décime pour franc)	73 75	84,721 22	84,794 97	"	84,794 97	84,794 97	"	"	"	
TIMBRE — Timbre non sujet au décime pour franc	"	29,858,746 63	29,858,746 63	679 45	29,858,067 18	29,857,910 03	"	157 15	157 15	
REVENUS et prix de vente de domaines — Pêche (baux et licences)	65,769 12	413,737 72	479,506 84	24,883 75	454,623 09	410,284 97	"	44,338 12	44,338 12	
REVENUS — Revenus de domaines	37,510 16	495,986 72	533,496 88	31,282 07	502,214 81	470,736 89	"	31,477 92	31,477 92	
REVENUS — Dommages-intérêts adjugés à l'État	67,790 90	632,512 34	700,303 24	481,381 78	218,921 46	144,800 27	103 10	74,018 09	74,121 19	
REVENUS — Rentes (arrérages et transferts)	26,309 08	88,037 66	114,346 74	8,916 81	105,429 93	66,879 06	"	38,550 87	38,550 87	
REVENUS — Prix de vente de mobilier et créances exigibles	14,086 90	124,627 57	138,714 47	9,363 39	129,351 08	117,234 24	"	12,116 84	12,116 84	
REVENUS — Épaves, déshérences et biens vacants	13,063 31	268,559 14	281,622 45	4,813 16	276,809 29	257,739 21	"	19,070 08	19,070 08	
REVENUS — Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures	34,000 22	1,761,876 70	1,795,876 92	19,715 50	1,776,161 42	1,736,325 39	"	39,836 03	39,836 03	
REVENUS — Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	104,959 35	94,152 90	119,112 25	25,857 21	173,255 04	93,665 14	76 00	80,503 90	80,579 90	
DOMAINES et bois engagés ou échangés	2,213,753 42	118,330 84	2,332,084 26	103,900 92	2,228,183 34	436,895 38	"	1,791,287 96	1,791,287 96	
	3,439,644 93	203,049,370 65	206,489,015 58	5,051,662 59	201,437,352 99	198,346,033 38	974 08	3,090,345 53	3,091,319 61	

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. Exercice 1833.

Développement des Recouvrements effectués pendant l'Exercice 1833.

DÉPARTEMENTS.	ENREGISTREMENT, y compris le décime pour franc.	DROITS DIVERS. Greffes, y compris le décime pour franc.	Hypothèques, y compris le décime pour franc.	Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices y compris le décime pour franc.	Décime pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe.	Passeports et permis de port d'armes de chasse.	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.	Recouvrements de frais de justice.	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances.	TIMBRE sujet au décime pour franc, le décime compris.	TIMBRE non sujet au décime pour franc.
Ain	1,385,939	28,096	19,706	26,460	1,363	22,433	2,373	10,343	748	27	217,46[illegible]
Aisne	2,674,246	51,944	30,247	43,077	3,209	46,248	5,593	27,151	825	462	473,03[illegible]
Allier	1,205,658	29,740	13,288	22,411	1,332	6,828	2,107	11,917	164	19	193,37[illegible]
Alpes (Basses)	465,958	8,526	4,543	13,450	556	12,740	815	5,439	3	28	87,71[illegible]
Alpes (Hautes)	360,920	11,586	4,908	14,381	517	11,154	985	4,732	32	10	79,29[illegible]
Ardèche	1,135,188	43,140	12,414	20,073	1,579	5,748	1,720	8,856	1,015	24	205,05[illegible]
Ardennes	1,361,938	27,717	11,846	40,794	1,892	19,332	2,009	18,109	342	650	255,48[illegible]
Ariége	599,539	13,398	4,565	12,796	656	6,974	647	5,554	82	"	113,89[illegible]
Aube	1,346,537	24,496	13,618	23,817	1,999	17,698	2,341	21,521	748	138	285,08[illegible]
Aude	1,147,450	24,696	13,967	25,663	1,435	4,673	1,813	14,021	742	125	173,92[illegible]
Aveyron	1,115,305	47,245	13,174	21,354	1,605	7,66[illegible]	2,146	12,478	450	25	243,57[illegible]
Bouches-du-Rhône	2,382,482	68,887	22,377	60,646	3,257	32,362	5,978	13,027	944	1,019	476,90[illegible]
Calvados	2,809,638	112,651	33,569	71,402	4,294	24,440	7,538	17,281	131	351	540,96[illegible]
Cantal	914,689	47,208	12,983	18,084	1,405	22,148	1,364	4,801	54	18	173,14[illegible]
Charente	1,292,409	29,287	16,757	13,661	1,371	7,654	3,214	10,122	131	482	260,50[illegible]
Charente-Inférieure	1,678,037	32,440	15,906	14,442	1,795	16,434	3,183	12,507	177	302	372,898
Cher	1,031,481	29,572	8,621	13,914	1,395	9,609	1,441	5,975	130	161	182,13[illegible]
Corrèze	797,942	31,417	9,927	8,474	1,158	6,488	1,477	5,313	122	6	179,76[illegible]
Corse	123,240	6,456	1,219	4,378	599	5,042	270	16,255	305	3	60,82[illegible]
Côte-d'Or	2,27[illegible],332	42,683	26,797	66,573	2,893	30,160	2,872	19,135	1,014	667	356,068
Côtes-du-Nord	1,257,914	13,770	8,749	6,878	642	12,114	1,288	6,633	80	104	221,44[illegible]
Creuse	826,962	32,880	12,567	7,597	1,003	22,890	1,914	2,974	281	22	179,53[illegible]
Dordogne	1,371,646	33,587	12,671	12,550	1,901	4,423	2,478	15,359	199	156	259,23[illegible]
Doubs	1,149,162	37,063	10,588	42,561	2,051	13,735	1,517	15,312	1,927	2,108	221,30[illegible]
Drôme	1,283,332	39,048	12,890	38,646	1,757	20,673	1,823	11,999	69	99	211,44[illegible]
Eure	2,486,880	77,109	35,417	71,592	3,208	36,257	8,271	17,598	320	175	491,444
Eure-et-Loir	1,964,718	26,517	19,709	30,386	1,495	36,148	3,697	13,528	420	72	286,693
Finistère	1,174,592	14,564	10,164	7,062	669	10,722	1,987	5,330	606	275	234,09[illegible]
Gard	1,666,130	63,337	21,120	46,490	2,112	12,419	2,995	11,011	1,218	775	323,49[illegible]
Garonne (Haute)	2,049,489	63,593	16,557	47,237	3,175	15,810	2,855	18,508	457	735	388,421
Gers	1,149,170	26,431	9,073	6,282	1,312	5,858	1,415	5,972	163	36	175,641
Gironde	3,191,322	137,429	39,360	84,873	7,467	35,067	6,459	14,242	809	2,783	742,628
Hérault	1,665,171	56,204	16,763	45,193	2,158	9,528	2,581	12,674	170	687	304,683
Ille-et-Vilaine	1,431,544	34,652	9,308	22,037	1,405	14,819	2,031	11,539	143	710	261,34[illegible]
Indre	839,105	26,242	11,015	14,988	1,072	8,623	2,224	5,094	219	61	176,997
Indre-et-Loire	1,592,265	29,197	18,065	28,911	1,386	20,454	3,805	8,647	961	195	307,211
Isère	2,468,774	85,306	29,759	57,430	2,777	36,665	4,714	14,860	15	157	432,39[illegible]
Jura	1,116,057	27,981	12,978	33,827	1,598	14,915	2,201	16,065	781	216	223,57[illegible]
Landes	476,298	11,821	4,344	7,546	561	2,800	777	4,130	20	48	104,688
Loir-et-Cher	1,229,720	16,639	10,860	21,688	881	12,405	2,532	5,401	58	260	219,731
Loire	1,586,675	47,194	16,891	27,812	1,649	11,212	2,117	4,323	64	180	225,45[illegible]

DÉPARTEMENTS.	REVENUS ET PRIX DE VENTES DE DOMAINES. Pêche (baux et licences.)	Revenus de domaines.	Dommages-intérêts adjugés à l'État.	Rentes (arrérages et transferts.)	Prix de vente de mobilier et créances exigibles.	Épaves, déshérences et biens vacants.	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.	Recettes accidentelles y compris les reliquats sur les biens des communes.	Domaines et bois engagés ou échangés.	TOTAL des recettes.	DÉPARTEMENTS.
Ain	11,320f	1,800f	770f	99f	409f	115f	11,500f	813f	"	1,741,789f	Ain.
Aisne	5,192	2,401	836	2	798	410	39,786	3,373	36,099f	3,444,944	Aisne.
Allier	2,415	134	1,363	"	20	188	2,955	76	"	1,493,996	Allier.
Alpes (Basses)	"	"	257	"	349	"	311	61	"	600,757	Alpes (Basses).
Alpes (Hautes)	"	15	109	"	"	218	"	63	"	488,935	Alpes (Hautes).
Ardèche	1,554	256	1,165	17	1,643	105	2,226	170	"	1,441,956	Ardèche.
Ardennes	9,257	9,456	1,786	787	"	227	"	243	"	1,761,871	Ardennes.
Ariége	"	78	670	337	16	15	97	135	"	759,463	Ariége.
Aube	2,755	355	1,188	4,905	58	380	"	1,234	"	1,748,882	Aube.
Aude	485	107	1,285	40	69	"	"	57	"	1,410,556	Aude.
Aveyron	438	106	436	271	110	185	896	1,234	"	1,468,701	Aveyron.
Bouches-du-Rhône	1,040	18,967	55	1,462	2,415	"	1,794	1,385	"	3,095,005	Bouches-du-Rhône.
Calvados	3,125	3,790	452	388	"	412	14,023	258	"	3,644,714	Calvados.
Cantal	"	131	321	50	34	293	"	250	"	1,196,982	Cantal.
Charente	"	1,031	712	246	"	785	24,903	99	"	1,663,377	Charente.
Charente-Inférieure	3,695	5,428	161	3,182	563	1,791	19,420	383	"	2,182,752	Charente-Inférieure.
Cher	2,489	861	1,075	"	60	417	"	521	"	1,289,861	Cher.
Corrèze	1,497	19,152	"	105	"	385	1,606	596	"	1,065,435	Corrèze.
Corse	"	118	79	660	379	82	22,190	66	"	242,174	Corse.
Côte-d'Or	5,935	2,623	3,692	971	293	1,033	30,425	222	7,223	2,875,619	Côte-d'Or.
Côtes-du-Nord	"	1,438	53	218	"	185	4,831	67	"	1,536,410	Côtes-du-Nord.
Creuse	"	"	135	434	"	4,140	10,396	845	"	1,104,580	Creuse.
Dordogne	7,722	8,400	50	8	673	111	170	607	"	1,731,952	Dordogne.
Doubs	6,452	231	1,478	46	"	604	3,235	1,660	"	1,511,098	Doubs.
Drôme	5,929	63	3,744	"	809	186	1,540	200	200	1,634,464	Drôme.
Eure	8,882	2,582	6,355	53	2,179	2,264	2,242	762	"	3,253,595	Eure.
Eure-et-Loir	"	186	421	317	70	3,574	2,840	34	"	2,390,832	Eure-et-Loir.
Finistère	"	2,285	140	405	170	"	2,000	61	"	1,465,136	Finistère.
Gard	5,866	205	241	53	150	36	12,240	190	"	2,170,091	Gard.
Garonne (Haute)	11,559	387	1,214	402	561	"	32,328	292	76	2,653,664	Garonne (Haute).
Gers	"	1,466	41	60	1,803	"	"	688	"	1,385,416	Gers.
Gironde	25,708	5,487	12	667	348	1,929	65,090	354	1,550	4,363,594	Gironde.
Hérault	"	431	307	120	461	1,402	16,117	1,804	10,771	2,147,232	Hérault.
Ille-et-Vilaine	1,667	86	283	10	325	84	16,041	398	"	1,808,438	Ille-et-Vilaine.
Indre	"	233	1,640	603	63	90	6,521	258	"	1,095,058	Indre.
Indre-et-Loire	9,050	1,141	339	19	434	81	21,546	505	"	2,044,220	Indre-et-Loir.
Isère	1,234	4,253	4,737	290	"	750	8,104	1,868	"	3,154,086	Isère.
Jura	11,853	1,825	3,529	273	77	20	9,308	565	1,428	1,479,081	Jura.
Landes	4,408	913	133	40	"	449	676	482	"	619,441	Landes.
Loir-et-Cher	4,748	2,267	230	133	526	248	23,516	404	"	1,552,245	Loir-et-Cher.
Loire	4,900	105	41	80	971	267	39,253	200	"	1,969,397	Loire.

Suite du *Développement des Recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1833.*

DÉPARTEMENTS.	ENREGISTREMENT, y compris le décime pour franc.	DROITS DIVERS. Greffes, y compris le décime pour franc.	Hypothèques, y compris le décime pour franc.	Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices y compris le décime pour franc.	Décime pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe.	Passeports et permis de port d'armes de chasse.	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.	Recouvrements de frais de justice.	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances.	TIMBRE sujet au décime pour franc, le décime compris.	TIMBRE non sujet au décime pour franc.	REVENUS ET PRIX DE VENTES DE DOMAINES. Pêche (baux et licences.)	Revenus de domaines.	Dommages-intérêts adjugés à l'État.	Rentes (arrérages et transferts.)	Prix de vente du mobilier et créances exigibles.	Épaves, déshérences et biens vacants.	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.	Recettes accidentelles y compris les reliquats sur les biens des communes.	Domaines et bois engagés ou échangés.	TOTAL des RECETTES.	DÉPARTEMENTS.
Loire (Haute)	980,137f	43,121f	11,677f	10,207f	1,393f	10,066f	2,118f	5,394f	78f	3f	204,964f	1,600f	40f	189f	1	"	"	4,765f	779	"	1,276,540f	Loire (Haute).
Loire-Inférieure	1,622,632	27,737	13,439	10,672	2,673	23,174	2,185	12,425	372	559	293,769	12,810	4,022	151	141	"	5,883f	103	65	"	2,035,820	Loire-Inférieure.
Loiret	1,857,793	41,050	18,864	47,095	1,843	20,612	4,314	10,323	194	547	322,703	7,419	831	1,040	"	237f	1,026	37,695	2,389	"	2,375,981	Loiret.
Lot	750,028	16,531	5,936	6,866	989	3,102	1,133	9,558	"	28	139,374	8,022	6	"	"	"	"	1,428	218	"	943,385	Lot.
Lot-et-Garonne	1,384,872	43,018	12,283	14,183	1,392	4,600	1,927	5,036	"	348	216,420	13,393	3,832	11	58	"	50	3,017	281	9,809f	1,714,597	Lot-et-Garonne.
Lozère	439,040	20,111	6,074	7,116	580	2,230	949	2,698	19	"	102,160	"	25	142	49	"	6	"	397	"	581,602	Lozère.
Maine-et-Loire	1,915,485	22,832	16,600	11,266	1,250	25,208	3,109	9,522	45	387	263,671	13,247	1,390	226	"	42	457	74,953	383	"	2,359,529	Maine-et-Loire.
Manche	1,990,967	59,999	20,787	22,268	1,992	12,949	3,729	11,642	104	205	353,612	4,345	21,151	45	8,727	822	289	1,357	125	5,502	2,532,668	Manche.
Marne	2,222,654	39,570	20,229	55,948	2,543	28,898	3,640	18,759	452	269	359,614	4,661	265	2,469	43	"	1,252	5,979	909	1,997	2,780,197	Marne.
Marne (Haute)	1,197,082	22,242	9,111	39,188	1,821	14,628	1,385	16,322	755	117	211,188	452	2,241	3,314	662	141	234	"	61	3	1,520,954	Marne (Haute).
Mayenne	1,003,207	13,698	7,930	11,349	729	18,064	1,826	7,027	"	55	140,820	1,212	32,911	"	106	20	25	"	547	"	1,238,932	Mayenne.
Meurthe	1,784,332	31,704	16,025	57,343	2,161	24,248	2,312	20,765	1,252	1,038	357,451	4,930	25,680	8,282	1,913	162	2,480	"	104	1,529	2,343,721	Meurthe.
Meuse	1,361,269	28,426	10,641	33,181	2,243	23,474	1,514	23,646	3,013	130	287,951	7,664	1,181	4,220	78	64	166	965	778	1,267	1,791,880	Meuse.
Morbihan	830,015	12,355	5,175	5,278	495	6,587	1,147	4,254	21	292	166,556	2,764	1,374	6	158	12	98	8,075	29	"	1,044,698	Morbihan.
Moselle	1,678,347	28,157	17,757	31,467	2,690	28,278	2,861	24,369	1,349	1,280	331,903	13,627	772	4,101	4,532	538	12,246	155,211	725	67	2,340,286	Moselle.
Nièvre	1,486,948	50,283	18,091	41,880	1,775	6,111	3,052	7,130	171	86	256,232	4,911	12,363	3,052	120	"	3,700	63,126	313	"	1,959,353	Nièvre.
Nord	4,457,577	51,395	35,004	58,341	3,109	54,468	6,898	26,998	538	1,532	618,735	"	28,348	9,206	577	613	"	67,448	503	7,347	5,458,645	Nord.
Oise	2,734,185	53,159	32,392	35,582	3,268	41,412	7,053	15,300	1,357	108	427,216	3,565	1,254	2,138	53	1,050	7	85,335	1,934	324,133	3,771,510	Oise.
Orne	1,832,929	46,579	20,328	51,418	1,899	17,972	5,024	12,275	271	73	343,937	"	1,421	2,535	297	317	695	50,111	215	"	2,388,334	Orne.
Pas-de-Calais	3,036,715	40,839	22,887	20,282	2,041	54,115	5,480	16,103	796	404	409,344	"	3,099	950	483	48	"	38,559	3,506	"	3,655,658	Pas-de-Calais.
Puy-de-Dôme	2,099,742	83,046	23,163	34,522	2,947	26,618	3,667	15,168	981	553	436,909	2,261	2,093	637	22	1,457	3,196	16,099	174	"	2,753,265	Puy-de-Dôme.
Pyrénées (Basses)	1,050,510	48,664	12,627	17,133	1,413	13,369	1,961	5,988	63	211	266,424	1,467	233	45	1,303	1	882	7,535	256	165	1,430,208	Pyrénées (Basses).
Pyrénées (Hautes)	631,604	26,478	5,944	19,403	890	4,188	1,155	3,834	668	"	152,340	116	390	458	97	15	7	"	726	"	848,320	Pyrénées (Hautes).
Pyrénées-Orientales	387,254	11,289	5,979	5,837	712	6,492	804	7,213	567	132	97,191	"	671	697	1,553	68	148	4,081	246	"	530,941	Pyrénées-Orientales.
Rhin (Bas)	2,094,710	41,427	18,575	56,070	3,147	25,704	3,858	31,032	3,503	1,773	532,970	5,795	4,614	12,892	1,541	1,885	9,358	91,187	15,281	5	2,955,088	Rhin (Bas).
Rhin (Haut)	1,675,298	40,838	16,805	55,506	2,275	23,324	2,203	20,630	1,461	1,691	413,238	2,328	6,603	2,825	349	303	135	"	949	17,242	2,283,910	Rhin (Haut).
Rhône	3,439,691	96,697	30,430	176,831	3,749	39,628	4,995	16,601	812	2,545	569,185	5,825	135	13	52	"	"	"	367	"	4,387,802	Rhône.
Saône (Haute)	1,100,039	20,841	10,954	28,577	1,762	19,236	1,493	19,099	365	510	216,700	7,261	781	1,315	91	141	697	"	290	"	1,430,220	Saône (Haute).
Saône-et-Loire	2,042,303	50,514	34,167	44,398	2,264	21,360	5,105	14,805	686	178	383,422	13,264	1,641	2,225	769	633	60	"	418	"	2,618,222	Saône-et-Loire.
Sarthe	1,825,271	22,029	18,269	25,242	978	23,553	4,689	10,850	105	134	263,658	12,700	41,640	1,514	111	216	390	1,221	129	"	2,292,738	Sarthe.
Seine	18,042,912	798,551	121,055	763,160	29,960	161,684	15,720	185,920	5,386	50,287	5,075,498	7,747	93,318	950	2,723	43,387	135,177	288,972	19,395	"	25,781,811	Seine.
Seine-Inférieure	4,491,659	100,333	49,801	172,643	6,125	78,967	12,315	25,213	1,244	1,756	979,541	9,745	9,146	12,290	2,350	1,479	1,901	64,378	2,089	10,472	6,093,458	Seine-Inférieure.
Seine-et-Marne	2,394,874	49,277	39,439	60,730	2,777	37,675	7,261	21,404	2,798	70	458,830	10,802	1,234	833	335	8,704	3,907	58,954	2,241	"	3,165,144	Seine-et-Marne.
Seine-et-Oise	3,551,973	84,860	49,808	138,682	4,044	43,470	12,515	31,741	2,299	165	707,421	25,895	30,974	4,441	7,966	29,254	48,599	59,726	6,633	"	4,842,136	Seine-et-Oise.
Sèvres (Deux)	1,009,061	11,482	7,878	11,571	794	14,776	1,319	5,244	570	92	163,935	6,022	5,113	1,033	680	55	202	395	152	"	1,240,381	Sèvres (Deux).
Somme	2,535,886	50,099	24,876	49,556	2,157	38,236	5,280	19,637	484	1,447	415,630	3,438	7,743	530	671	"	555	5,893	1,774	"	3,163,900	Somme.
Tarn	1,126,173	24,372	9,441	16,786	1,056	8,646	1,005	7,074	110	22	165,108	372	5,141	581	29	1,737	"	"	45	"	1,368,306	Tarn.
Tarn-et-Garonne	919,576	17,293	9,222	13,220	1,936	7,421	1,637	9,964	"	50	137,500	8,960	1,329	99	459	"	60	8,504	446	"	1,137,698	Tarn-et-Garonne.
Var	1,326,860	27,713	15,249	20,646	1,155	32,672	3,222	8,258	200	69	230,619	31	1,923	479	1,728	90	167	2,297	60	"	1,673,446	Var.
Vaucluse	1,289,859	20,760	12,249	22,158	1,180	25,922	3,012	11,611	445	277	212,533	"	396	391	6,462	2,432	"	550	291	"	1,610,536	Vaucluse.
Vendée	922,402	10,646	7,988	4,571	574	17,815	1,203	5,422	109	68	138,200	4,535	1,315	146	1,055	111	"	2,281	125	"	1,118,573	Vendée.
Vienne	1,085,604	22,200	11,876	32,095	1,072	13,566	1,898	6,154	141	41	199,996	2,255	3,369	416	712	2,281	4	52,969	767	"	1,434,423	Vienne.
Vienne (Haute)	1,008,623	44,483	10,019	16,741	1,267	11,310	2,149	4,131	"	306	199,268	"	2,457	"	"	"	"	15,099	213	"	1,316,087	Vienne (Haute).
Vosges	1,255,804	21,474	10,149	61,038	1,519	14,936	1,347	18,628	2,046	410	266,216	"	2,239	13,844	218	1,045	179	"	192	"	1,671,262	Vosges.
Yonne	1,751,131	34,943	21,964	41,401	2,527	24,127	4,005	24,727	959	131	353,996	12,748	3,986	2,520	16	406	"	7,930	1,658	"	2,289,112	Yonne.
TOTAUX	151,704,932	4,124,905	1,528,603	5,557,930	189,818	1,828,194	275,486	1,259,031	53,942	84,794	29,857,910	410,284	470,736	144,800	66,879	117,234	257,739	1,756,325	92,675	436,895	198,239,120	
A AJOUTER : Pour droits de sceau attribués au Trésor par la loi du 17 août 1828. (Département de la Seine)																					106,912	
																					198,346,033	

État comparatif des Produits de l'Enregistrement, du Timbre et des Domaines pour les Exercices 1833 et 1832.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES sur LES EXERCICES 1833.	RECETTES EFFECTUÉES sur LES EXERCICES 1832.	DIFFÉRENCES à L'EXERCICE 1833 en plus.	DIFFÉRENCES à L'EXERCICE 1833 en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1833.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Enregistrement. Droits proportionnels.	Ventes....	de meubles	7,616,753 54	7,518,192 03	98,561 51	//	Augmentation sur les ordonnances de nomination à des offices, 237,833 fr. Diminution sur les ventes mobilières, 139,272 fr.
		d'immeubles	74,535,766 70	70,331,099 15	4,204,667 55	//	Accroissement de ventes de biens immeubles.
	Donations..	en ligne directe	5,435,744 40	5,850,301 62	//	414,557 22	La présence de l'épidémie, en 1832, avait déterminé des dispositions de libéralité qui n'ont pas eu lieu en 1833.
		entre époux	44,828 52	57,423 88	//	12,595 36	*Idem.*
		en ligne collatérale	1,079,421 58	1,027,265 04	52,156 54	//	Augmentation résultant de l'élévation du tarif, 50,706 fr. Accroissement de donations, 1,450 fr.
		entre personnes non parentes	651,962 97	696,739 60	//	44,776 63	*Idem*, 59,783 fr. Diminution en 1833, provenant de l'accroissement de la mortalité causée par le choléra en 1832, 104,560 francs.
	Successions	en ligne directe	8,375,219 03	9,336,394 94	//	961,175 91	Diminution qui s'explique par la présence du choléra en 1832.
		entre époux	3,780,216 60	3,870,022 66	//	89,806 06	*Idem.*
		en ligne collatérale	14,862,572 66	13,644,375 93	1,218,196 73	//	Augmentation causée par l'élévation du tarif, 2,628,528 fr. Diminution provenant de la mortalité causée en 1832, par l'épidémie, 1,410,331 fr.
		entre personnes non parentes	3,242,134 71	5,066,751 76	//	1,824,617 05	Augmentation par le même motif, 720,018 fr., et diminution aussi par la même cause, et par la succession du Duc de Bourbon, payée en 1832, 2,544,635 fr.
	Actes divers	Baux et antichrèses	1,432,028 19	1,459,007 95	//	26,979 76	Diminution trop peu importante pour que l'on puisse lui assigner une cause.
		Adjudications au rabais et marchés	563,593 92	624,857 08	//	61,263 16	*Idem.*
		Obligations	5,762,934 12	6,134,151 39	//	371,217 27	La tranquillité publique qui, en 1833, a fait renaître la confiance et donné de l'essor au commerce, a dû par suite opérer une diminution dans le nombre des obligations, cautionnements et condamnations, et une augmentation dans celui des actes de libération.
		Cautionnements	725,201 95	1,586,167 30	//	860,965 35	
		Libérations	3,831,773 23	3,555,633 29	276,139 94	//	
		Condamnations, collocations et liquidations	1,338,902 43	1,411,850 70	//	72,948 27	
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	5,756,417 93	5,945,121 50	//	188,703 57	On peut attribuer à la même cause les trois diminutions ci-contre.
		—— judiciaires	3,817,195 54	4,025,650 09	//	208,454 55	
		—— extrajudiciaires	7,343,145 88	7,709,809 90	//	366,664 02	
		—— de l'état civil	2,269 30	2,374 90	//	105 60	Diminution trop modique pour être expliquée.
	Droits et demi-droits en sus		1,506,849 60	1,241,581 64	265,267 96	//	Augmentation due à la recherche des droits fraudés.
	TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*		151,704,932 80	151,094,772 35	6,114,990 23	5,504,829 78	
Greffes (*y compris le décime pour franc*)			4,124,905 83	4,057,863 41	67,042 42	//	Augmentation qui frappe sur les diverses espèces d'actes soumis aux droits de greffes.
Hypothèques (*idem*)			1,528,603 30	1,575,123 42	//	46,520 12	Il y a eu tout à la fois moins d'inscriptions et de transcriptions hypothécaires.
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)			3,597,930 08	3,385,339 58	212,590 50	//	Augmentation sur les amendes de condamnation non attribuées et sur celles du timbre.
Décime pour franc.....	des amendes attribuées aux communes et hospices		85,560 41	89,998 76	//	4,438 35	Différence trop faible pour qu'on puisse en connaître la cause.
	des attributions des greffiers sur les droits de greffe		104,257 63	103,668 79	588 84	//	*Idem.*
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse			1,828,194 00	1,706,296 00	121,898 00	//	Diminution sur les passe-ports, 27,262 fr. Augmentation sur les permis de chasse, 149,160 francs.
Droits de sceau attribués au Trésor. (*Loi du 17 août 1828.*)			106,912 76	55,564 66	51,348 10	//	Il y a eu en 1833, par suite de la loi du 16 avril 1832, un grand nombre de dispenses d'alliance.
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			275,486 52	265,075 46	10,411 06	//	Plus de rôles de registres employés à la transcription.
Recouvrements de frais de justice			1,259,031 93	1,256,723 65	2,308 28	//	Différence insignifiante.
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			53,942 57	65,147 98	//	11,205 41	Moins de frais à recouvrer.
			164,669,757 83	163,655,574 06	6,581,177 43	5,566,993 66	
Timbre....	Timbre sujet au décime pour franc, *le décime compris*		84,794 97	73,828 17	10,966 80	//	On ne peut connaître la cause certaine de cette faible augmentation.
	Timbre non sujet au décime pour franc		29,857,910 03	28,855,668 84	1,002,241 19	//	Augmentation due à un plus grand mouvement d'affaires. Le timbre des journaux a diminué de 59,800 francs.
Revenus et prix de vente de domaines.	Pêche. (*Baux et licences*)		410,284 97	444,275 05	//	33,990 08	Variation dans le prix de la location de la pêche.
	Revenus de domaines		470,736 89	414,538 77	56,198 12	//	Effets de la réunion au domaine de l'État, de biens distraits de la liste civile.
	Dommages-intérêts adjugés à l'État		144,800 27	153,803 98	//	9,003 71	
	Rentes. (*Arrérages et transferts.*)		66,879 06	74,790 56	//	7,911 50	Différences qui, à raison de leur modicité, ne sont pas susceptibles d'explications.
	Prix de vente de mobilier et créances exigibles		117,234 24	123,706 01	//	6,471 77	
	Épaves, déshérences et biens vacants		257,739 21	349,635 45	//	91,896 24	Moins de successions dévolues à l'État.
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an 12 et antérieures.		1,736,325 39	1,829,331 89	//	93,006 50	Obstacles à l'aliénation de divers domaines, notamment des bâtiments des Petits-Pères et de la pépinière du Luxembourg.
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes.		92,675 14	112,633 06	//	19,957 92	Recettes essentiellement variables.
Domaines et bois engagés ou échangés			436,895 38	3,615,960 71	//	3,179,065 33	Instances non terminées avec des engagistes et payements déjà faits par les autres qui ont atténué les sommes à recouvrer.
			198,346,033 38	199,703,746 55	7,650,583 54	9,008,296 71	
					En moins....	1,357,713 17	

Tableaux des Droits et Produits constatés sur l'Enregistrement, le Timbre et les domaines, pour les Exercices 1833 et 1834.

L'ordonnance royale du 10 décembre 1823 a prescrit, article 2, de faire connaître dans le compte annuel des contributions et revenus publics, pour chaque contribution ou revenu;

1° Les droits constatés à la charge des redevables de l'État;

2° Les recouvrements effectués sur ces droits;

3° Les recouvrements restant à faire.

Un arrêté du Ministre, du 9 septembre 1830, a fixé le mode d'exécution de cette disposition pour les droits et produits dont la perception est confiée aux préposés de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Parmi les contributions et revenus publics qui se perçoivent par ces préposés, les uns sont liquidés, constatés et recouvrés simultanément; pour les autres, il s'écoule un délai quelconque entre la liquidation et le recouvrement.

Les droits et produits de la première classe appartiennent à l'exercice qui prend son nom de l'année pendant laquelle ils sont tout à la fois constatés, liquidés et recouvrés; ceux de la seconde s'appliquent à l'exercice auquel donne son nom l'année dans le cours de laquelle ils ont été constatés et liquidés, ou sont devenus exigibles, soit qu'ils se recouvrent dans la même année, soit que la recette en soit faite dans les neuf premiers mois de l'année suivante.

La constatation des droits et produits payables comptant résulte des registres même qui en présentent la recette; celle des droits et produits dont le payement n'est pas immédiat, résulte de sommiers sur lesquels les receveurs les consignent successivement, et où ils figurent, par nature, dans des colonnes ouvertes à cet effet. Cette consignation a lieu au fur et à mesure de la remise des titres ou de l'exigibilité des créances de l'État sur les redevables.

Ces sommiers sont soumis à une vérification approfondie des vérificateurs et inspecteurs chargés de la surveillance des receveurs. Ils doivent s'assurer que chaque article est porté avec exactitude sur le sommier, que les droits et produits sont exigibles, et qu'ils sont inscrits dans les colonnes qui leur sont destinées.

Les recouvrements opérés sur ces droits et produits sont portés sur des registres à colonnes disposés de la même manière que les sommiers, et qui sont également vérifiés par les employés supérieurs.

Au commencement de chaque trimestre, les receveurs forment un état des droits et produits constatés pendant le trimestre précédent, rappelant ceux des trimestres antérieurs. L'état du dernier trimestre est certifié par l'employé supérieur et sert de base et de justification aux comptes d'année.

Le compte de la première année de l'exercice présente les droits et produits constatés, les droits recouvrés, et ceux qui restent à recouvrer à l'expiration de cette année.

Le compte de la deuxième année de l'exercice indique, 1° le restant à recouvrer au 1er janvier sur les droits et produits constatés, 2° le montant des droits et produits tombés en non-valeur, et dont les

receveurs sont déchargés; 3° celui des produits mis à la charge de ces préposés, ou recouvrables sur les parties, à reporter à l'exercice courant; 4° et les droits réalisés jusqu'au 30 septembre, époque de la clôture de l'exercice.

Les directeurs dans les départements arrêtent, au vu des pièces produites par les receveurs, les états des articles irrecouvrables tombés en non-valeur, et ceux des articles qui, quoique susceptibles de recouvrement, n'ont pu être apurés dans le cours de l'exercice et sont à reporter à l'exercice suivant.

L'état des articles à mettre à la charge des comptables, pour cause de négligence dans le recouvrement, est aussi dressé par les directeurs; mais l'administration statue en premier ressort sur cette responsabilité, et ses décisions sont soumises à l'approbation du Ministre.

Ces divers états sont produits à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

EXERCICE 1833.

Le tableau qui se trouve pages 552 et 553 présente, pour la seconde année de l'exercice 1833, les résultats de l'apurement des droits et produits constatés de cet exercice.

On y voit que le total *définitif* de ces droits et produits constatés, s'est élevé à	206,489,015f	58c
Qu'il y a lieu de déduire, pour les droits et produits qui ont été reconnus irrecouvrables	5,051,662	59
Et que, par conséquent, les droits et produits susceptibles de recouvrement se trouvent réduits à	201,437,352	99
Qu'il a été recouvré pendant la durée de l'exercice	198,346,033	38
Qu'il restait à recouvrer à l'expiration de l'exercice	3,091,319	61

Et que cette somme a été reportée à l'exercice 1834 (Voir *le tableau page suivante*) pour être recouvrée, savoir :

Sur les comptables, qui en ont été déclarés responsables	974f	08c
Et sur les redevables des droits et produits	3,090,345	53
SOMME PAREILLE	3,091,319	61

EXERCICE 1834.

Le tableau qui suit, concernant la première année de l'exercice 1834, fait connaître que les droits et produits constatés de cet exercice, y compris les 3,091,319 fr. 61 cent. ci-dessus, provenant de l'exercice 1833, montent à la somme de 201,749,003f 04c

Mais, parmi ces droits et produits, il en est dont le recouvrement n'aura pas lieu, à cause de l'insolvabilité des redevables; notamment en ce qui se rapporte aux amendes, frais de justice et dommages-intérêts, et d'autres qui, bien que d'un recouvrement certain, ne pourront néanmoins être réalisés avant l'expiration de l'exercice, par suite de contestations élevées par les débiteurs ou par d'autres motifs; il convient d'en faire la distraction, pour ne présenter que les droits et produits qui sont susceptibles d'être recouvrés dans le cours de l'exercice; ils sont évalués à	5,461,883	23
Il reste donc pour les droits et produits de l'exercice 1834	196,287,119	81
Sur cette somme, il a été recouvré pendant l'année 1834	195,303,250	64
Et il reste à recouvrer en 1835 (*par évaluation*)	983,869	17

Tableau des Droits constatés, jusqu'au 1er janvier 1835, sur les Produits de l'Enregistrement, du Timbre et des Domaines de l'Exercice 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. Droits et produits constatés de l'exercice 1833 reportés à l'exercice 1834. (Voir l'état page 553.)	Droits et produits constatés pendant l'année 1834.	TOTAL.	A déduire, par évaluation, les droits et produits dont le recouvrement ne pourra être effectué pendant l'exercice, ou qui tomberont en non-valeurs.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1834.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1834.	RESTE à recouvrer en 1835 (*par évaluation*).	OBSERVATIONS.
ENREGISTREMENT — Droits proportionnels — Ventes — de meubles	3 30	7,586,427 70	7,586,431 00	"	7,586,431 00	7,586,308 68	122 32	
Ventes — d'immeubles	47,519 49	71,970,513 95	72,018,033 44	27,326 05	71,990,707 39	71,956,480 29	34,227 10	
Donations — en ligne directe	18 98	5,405,519 98	5,405,538 96	"	5,405,538 96	5,405,361 59	177 37	
Donations — entre époux	102 31	40,558 73	40,661 04	"	40,661 04	40,558 74	102 30	
Donations — en ligne collatérale	935 00	1,078,250 09	1,079,185 09	"	1,079,185 09	1,079,185 09	"	
Donations — entre personnes non parentes	1,639 95	673,040 81	674,680 76	"	674,680 76	672,573 27	2,107 49	
Successions — en ligne directe	"	8,420,339 89	8,420,339 89	"	8,420,339 89	8,420,339 89	"	
Successions — entre époux	126 06	3,529,741 53	3,529,867 59	"	3,529,867 59	3,529,867 59	"	
Successions — en ligne collatérale	"	15,068,612 13	15,068,612 13	"	15,068,612 13	15,068,612 13	"	
Successions — entre personnes non parentes	"	3,666,331 36	3,666,331 36	"	3,666,331 36	3,666,331 36	"	
Actes divers — baux et antichrèses	3 97	1,427,321 14	1,427,325 11	"	1,427,325 11	1.427,316 78	8 33	
Actes divers — adjudications au rabais et marchés	357 50	585,731 04	586,088 54	"	586,088 54	585,696 50	392 04	
Actes divers — obligations	154 00	6,017,290 53	6,017,444 53	"	6,017,444 53	6,017,227 39	217 14	
Actes divers — cautionnements	"	740,037 10	740,037 10	"	740,037 10	740,037 10	"	
Actes divers — libérations	111 76	3,829,467 71	3,829,579 47	"	3,829,579 47	3,829,469 36	110 11	
Actes divers — condamnat., collocat. et liquidations	203 61	1,279,559 28	1,279,762 89	"	1,279.762 89	1,279,130 64	632 25	
Droits fixes — Actes civils et administratifs	15 40	5,815,888 55	5,815,903 95	"	5,815,903 95	5,815,887 45	16 50	
Droits fixes — judiciaires	202 81	3,915,894 01	3,916,096 82	"	3,916,096 82	3,915,970 32	126 50	
Droits fixes — extrajudiciaires	"	7,421,871 78	7,421,871 78	"	7,421,871 78	7,421,869 58	2 20	
Droits fixes — de l'état civil	"	1,565 30	1,565 30	"	1,565 30	1,565 30	"	
Droits et demi-droits en sus	7,896 51	1,554,377 30	1,562,273 81	3,631 04	1,558,642 77	1,552,884 42	5,758 35	
TOTAL de l'Enregistrement (y compris le décime pour franc)	59,290 65	150,028,339 91	150,087,630 56	30,957 09	150,056,673 47	150,012,673 47	44,000 00	
GREFFES (y compris le décime pour franc)	29 70	3,998,375 08	3,998,404 78	"	3,998,404 78	3,998,288 02	116 76	
HYPOTHÈQUES..... (*idem*)	40 15	1,510,659 38	1,510,699 53	789 66	1,509,909 87	1,508,509 87	1,400 00	
AMENDES autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)	372,081 60	4,630,282 49	5,002,364 09	1,134,913 11	3,867,450 98	3,657,450 98	210,000 00	
DÉCIME pour franc. — des amendes attribuées aux communes et hospices	36,392 28	134,221 40	170,613 68	87,426 13	83,187 55	70,187 55	13,000 00	
DÉCIME pour franc. — des attributions des greffiers sur les droits de greffe	0 30	101,265 69	101,265 99	"	101,265 99	101.264 91	1 08	
PASSE-PORTS et permis de port d'armes de chasse	"	2,058,570 00	2,058,570 00	"	2,058,570 00	2,058,570 00	"	
DROITS de sceau attribués au Trésor. (Loi du 17 août 1828.)	"	114,332 92	114,332 92	"	114,332 92	114,332 92	"	
MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	262,985 52	262,985 52	"	262,985 52	262,985 52	"	
RECOUVREMENTS de frais de justice	482,072 86	2,851,253 98	3,333,326 84	2,099,366 89	1,236,963 95	996,963 95	240,000 00	
RECOUVREMENTS de frais de poursuites et d'instances	9,876 01	68,668 26	78,544 27	22,906 77	55,637 50	45,637 50	10,000 00	
	959,783 55	165,758,954 63	166,718,738 18	3,373,355 65	163,345,382 53	162,826,864 69	518,517 84	
TIMBRE — Timbre sujet au décime pour franc (y compris le décime pour franc)	"	89,666 66	89,666 66	"	89,666 66	89,666 66	"	
TIMBRE — Timbre non sujet au décime pour franc	157 15	28,883,697 15	28,883,854 30	"	28,883,854 30	28,883,502 97	351 33	
REVENUS et prix de vente de domaines — Pêche (baux et licences)	44,338 12	390,588 87	434,926 99	45,305 07	389,621 92	369,621 92	20,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Revenus de domaines	31,477 92	513,435 16	544,913 08	65,777 43	479,135 65	444,135 65	35,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Dommages-intérêts adjugés à l'État	74,121 19	340,530 87	414,652 06	276,629 01	138,023 05	88,023 05	50,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Rentes (arrérages et transferts)	38,550 87	57,181 59	95,732 46	32,835 96	62,896 50	52,896 50	10,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Prix de vente de mobilier et créances exigibles	12,116 84	77,319 09	89,435 93	10,285 97	79,149 96	74,149 96	5,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Epaves, déshérences et biens vacants	19,070 08	222,588 64	241,658 72	29,788 58	211,870 14	196,870 14	15,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII, et antérieures	39,836 03	2,063,186 41	2,103,022 44	33,189 25	2,069,833 19	2,029,833 19	40,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	80,579 90	153,442 73	234,022 63	74,553 25	159,469 38	119,469 38	40,000 00	
DOMAINES et bois engagés ou échangés	1,791,287 96	107,091 63	1,898,379 59	1,520,163 06	378,216 53	128,216 53	250,000 00	
	3,091,319 61	198,657,683 43	201,749,003 04	5,461,883 23	196,287,119 81	195,303,250 64	983,869 17	

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES DOUANES ET SELS.

TABLEAUX DE DÉVELOPPEMENT

Des Droits constatés et perçus en Matières de Douanes, pendant l'année 1833.

L'administration des douanes a fait publier et distribuer aux membres des deux Chambres, un *tableau général du commerce de la France avec ses Colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1833.* Les nombreux documents qu'il renferme dispensent désormais de reproduire dans les comptes de finances le détail des perceptions par nature de marchandises. On se borne, comme on l'a fait pour l'année 1832, à donner, à l'appui des Recettes effectuées pour l'*importation* et l'*exportation*, des résumés indiquant la valeur et les principales classes de matières et de produits sur lesquels portent les droits perçus. On y ajoute deux tableaux qui présentent, avec les grandes divisions adoptées dans les états de commerce, l'un les *pays de provenance* des marchandises livrées à la consommation intérieure, l'autre, les *pays de destination* des produits français vendus à l'étranger.

Les éléments de ces résumés ont été puisés dans les relevés établis par les agents préposés à l'assiette et à la vérification des droits, d'après les actes de douanes, tels que les permis et les certificats de visite et de liquidation. On fournit ainsi, pour tous les droits constatés en matière de douanes, les justifications prescrites par les ordonnances du 10 décembre 1823 et 23 décembre 1829.

Des états de développement des droits à l'importation et à l'exportation, indiquant, pour chaque nature de marchandises, le titre de la perception et la quotité des droits, sont produits à la Cour des comptes au soutien des comptes individuels des Receveurs principaux. Au moyen de cette justification il est facile de reconnaître l'exactitude des produits de douanes, par le rapprochement des droits perçus avec les valeurs ou les quantités sur lesquelles les droits ont frappé.

Les tableaux placés à la suite de cette note se divisent en quatre parties, à raison des quatre branches principales de produits dont la perception est attribuée aux agents de l'administration des douanes, conformément aux lois et règlements en vigueur.

La première partie comprend les *droits de douanes* qui se perçoivent aux frontières et dans les entrepôts intérieurs établis en vertu de la loi du 27 février 1832, savoir : droits d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation d'entrepôt des marchandises étrangères, de réimportation sur les marchandises françaises de retour de l'étranger, et droit perçu à l'entrée sur les voitures de voyageurs.

La seconde partie présente les *droits de navigation* perçus dans les ports sur les bâtiments français et sur les bâtiments étrangers, employés au commerce extérieur ou à la pêche maritime.

La troisième partie réunit les *recettes accessoires*, telles que le recouvrement du timbre spécial des expéditions et des commissions d'emploi, le droit de sortie des colonies perçu en France par supplément sur les marchandises prises sous voiles, le droit de magasinage et de dépôt, le décime par franc sur les amendes et doubles droits, les fonds reçus des villes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832, les indemnités reçues des fabricants de soude et les recettes accidentelles.

La quatrième partie a pour objet la *taxe de consommation des sels* perçue à l'extraction des marais salans, dans les ports, dans les salines comprises dans le rayon des douanes et dans les entrepôts de Paris, Lyon, Toulouse et Orléans.

Le décime additionnel par franc, auquel la plupart de ces droits sont assujettis par les lois du 25 mai 1799 et du 28 avril 1816, a été ajouté au montant des perceptions.

Les tableaux sont terminés par une récapitulation générale où les quantités passibles des droits et le montant des perceptions sont résumés par branche de recette. On va analyser sommairement les principaux résultats qui en ressortent.

1° *Droits de douanes,*

Les droits perçus à l'importation des marchandises se sont élevés à 101,611,126 fr., et ont porté sur une valeur totale de..... 491,137,471f

Divisée ainsi qu'il suit :

Matières nécessaires à l'industrie...	344,524,041f
Objets de consommation naturels..	111,914,600
Objets de consommation fabriqués..	34,698,830

Les droits à l'exportation des marchandises françaises ont monté à 1,245,541 fr., et ont frappé sur une valeur totale de..... 559,425,054

Répartie en produits naturels pour.....	154,653,027f
Et en objets manufacturés pour....	404,772,027

Ainsi les exportations excèdent, en valeurs, les importations de..... 68,287,583

Les droits sur le numéraire se sont élevés,

pour l'importation, d'une valeur de...	199,506,830 fr. à 25,690f
et, pour l'exportation, d'une valeur de..	99,945,131 fr. à 10,837

Les autres droits de douanes se montent à 203,777 fr., dans lesquels le droit de transit entre pour 40,399 francs.

2° *Droits de navigation,*

Les droits de navigation, qui ont produit 2,681,444 fr., proviennent :

D'un mouvement de 48.344 bâtiments français et étrangers;

De la délivrance de 339,173 acquits, permis et certificats;

De 21,777 congés de bâtiments français et de 7,930 passe-ports de bâtiments étrangers.

3° *Recettes accessoires,*

Les recettes accessoires, montant à 496,288 francs, résultent principalement du recouvrement du timbre de 2,544,891 expéditions de douanes et de 34,872 francs versés par les villes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts intérieurs.

4° *Taxe de consommation des sels,*

La taxe sur les sels s'est élevée à 54,975,860 francs pour une consommation de 183,867,309 kil. de sel marin, ou provenant des salines comprises dans le rayon des douanes.

Si on ajoute à la somme ci-dessus de 54,975,860 francs celle de 6,991,482 fr. recouvrée par l'administration des contributions indirectes sur une quantité de 23,410,571 kilog. de sels provenant des salines de l'intérieur, on obtient une somme totale de 61,967,342 francs, pour le montant des droits perçus sur une consommation totale de 207,277,880 kilog. Ce qui représente une consommation moyenne, par individu, de 6 kilog. 36 décag. un tiers.

Ire Partie. — DROITS DE DOUANES DE L'EXERCICE 1833.

DROITS PERÇUS A L'IMPORTATION.

Développement par Classes de Marchandises.

DÉSIGNATION DES CLASSES PRINCIPALES DE MARCHANDISES.		MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
Matières animales....	Animaux vivants	9,635,756f	1,719,765f
	Produits et dépouilles d'animaux	107,047,296	9,572,755
	Pêches	13,129,922	322,713
	Substances animales propres à la médecine et à la parfumerie	1,791,042	116,134
	Matières dures à tailler	2,862,932	172,707
Matières végétales...	Farineux alimentaires	5,270,830	753,450
	Fruits	19,550,622	1,954,029
	Denrées coloniales	70,011,211	45,448,572
	Sucs végétaux	40,459,596	14,161,702
	Espèces végétales propres à la médecine	1,607,258	225,171
	Bois communs	24,173,218	571,170
	Bois exotiques	3,752,512	889,466
	Fruits, tiges et filaments à ouvrer	67,366,854	8,258,953
	Teintures et tannins	2,253,672	346,664
	Produits et déchets divers	1,801,033	341,269
Matières minérales...	Pierres, terres et minéraux divers	14,278,688	3,041,248
	Métaux	35,600,484	3,642,434
Fabrications.....	Produits chimiques	5,101,156	2,088,145
	Teintures préparées	19,004,667	1,160,870
	Couleurs	699,510	89,638
	Compositions diverses	63,613	20,935
	Boissons	664,402	271,192
	Vitrifications	937,301	345,672
	Fils	9,966,795	419,596
	Tissus et feutres	19,811,003	3,096,312
	Papier et ses applications	818,085	67,374
	Ouvrages en matières diverses	13,378,013	2,513,190
	Total	491,137,471	101,611,126
Or, argent, platine et billon		199,506,830	25,690
	Total général des valeurs et des droits à l'importation	690,644,301	101,636,816

Suite des DROITS PERÇUS A L'IMPORTATION.

Développement par pays de provenance.

	DÉSIGNATION DES PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS MISES EN CONSOMMATION. MATIÈRES nécessaires à l'industrie.	OBJETS de consommation naturels.	OBJETS de consommation fabriqués.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
EUROPE.	Russie	14,789,451	4,612,713	121,344	19,523,508	6,000	19,529,508	1,301,088
	Suède	3,786,043	202	18,459	3,804,704	"	3,804,704	920,755
	Norwége	9,260,148	13,562	84,656	9,358,366	162,865	9,521,231	261,576
	Danemrck	103,366	2,564,712	1,580	2,669,658	"	2,669,658	217,452
	Prusse	6,679,925	2,244,780	3,581,533	12,506,238	2,100	12,508,338	1,434,791
	Villes anséatiques	3,549,311	1,048,513	157,948	4,755,772	"	4,755,772	879,173
	Hollande	1,613,438	2,365,252	124,717	4,103,407	"	4,103,407	853,780
	Belgique	32,287,650	5,448,067	15,817,297	53,553,014	40,151,756	93,704,770	8,524,285
	Angleterre (y compris Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes)	18,506,514	463,707	3,446,930	22,417,151	115,264,800	137,681,951	3,724,508
	Portugal (y compris Madère, les îles du Cap-Vert et les Açores)	695,623	356,814	6,668	1,059,105	4,100	1,063,205	188,788
	Espagne (y compris les îles Canaries)	26,547,075	3,167,099	1,206,252	30,920,426	380,170	31,300,596	7,718,021
	Autriche (y compris le royaume Lombardo-Vénitien)	4,250,562	239,911	204,771	4,695,244	"	4,695,244	291,636
	Sardaigne (île et continent)	58,412,144	15,538,726	758,885	74,709,755	3,996,897	78,706,652	9,439,608
	Deux-Siciles	8,067,699	1,369,535	67,479	9,504,713	208,500	9,713,213	1,326,984
	Toscane (Modène, Parme, États-Romains, Lucques)	4,998,103	289,231	1,777,219	7,064,553	831,551	7,896,104	1,029,464
	Suisse	7,905,362	1,299,775	2,722,576	11,927,713	3,726,388	15,654,101	1,103,268
	Allemagne	12,780,142	4,744,718	4,132,713	21,657,573	10,126,536	31,784,109	2,973,905
	Grèce (y compris les îles de l'Archipel)	117,396	3,306	5,712	126,414	555,540	681,954	22,285
	Turquie (y compris les îles de l'Archipel)	10,944,840	74,033	29,692	11,048,565	4,833,745	15,882,310	910,977
AFRIQUE.	Égypte	3,628,685	2,651	7,627	3,638,963	1,829,400	5,468,363	585,917
	Alger	697,562	20,199	26,763	744,524	333,762	1,078,286	171,492
	États barbaresques	7,390,662	38,955	16,192	7,445,809	544,700	7,990,509	2,342,413
	Possessions anglaises (Cap de Bonne-Espérance et île Maurice)	89,858	24,766	817	115,441	"	115,441	25,309
	Autres comptoirs de la côte d'Afrique	323,556	15,482	141	339,179	"	339,179	80,347
	A reporter	237,425,115	45,946,709	34,317,971	317,689,795	182,958,810	500,648,605	46,327,822

DÉSIGNATION DES PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS MISES EN CONSOMMATION.						DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
	MATIÈRES nécessaires à l'industrie.	OBJETS de consommation		TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	
		naturels.	fabriqués.				
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Report	237,425,115	45,946,709	34,317,971	317,689,795	182,958,810	500,648,605	46,327,822
ASIE. — Indes. — Comptoirs anglais et Nouvelle-Galles du Sud	13,931,839	2,038,046	26,297	15,996,182	61,900	16,058,082	1,911,821
ASIE. — Indes. — Comptoirs hollandais	186,570	1,247,860	2,892	1,437,322	80,000	1,517,322	643,093
ASIE. — Indes. — Comptoirs français	109,446	9,916	41	119,403	11,300	130,703	11,245
ASIE. — Chine	9,602	479,610	28,804	518,016	//	518,016	143,217
ASIE. — Cochinchine, Philippines et les îles de l'Océanie	5,012	209,008	1,471	215,491	15,550	231,041	98,742
AMÉRIQUE. — États-Unis	70,413,153	3,418,278	54,474	73,885,905	1,080,090	74,965,995	9,498,079
AMÉRIQUE. — Haïti	903,002	1,779,499	2,048	2,684,549	28,350	2,712,899	2,362,421
AMÉRIQUE. — Possessions anglaises (Canada, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Antilles et Guïane)	37,029	2,288	//	39,317	//	39,317	6,746
AMÉRIQUE. — Possessions espagnoles (Cuba, Porto-Rico)	980,019	1,955,341	3,587	2,938,947	120,209	3,059,156	2,980,894
AMÉRIQUE. — Possessions danoises (Saint-Thomas)	310,087	108,890	1,061	420,038	330,832	750,870	171,448
AMÉRIQUE. — Possessions hollandaises (St-Eustache, Curaçao, Guïane)	//	//	48	48	//	48	4
AMÉRIQUE. — Possessions suédoises (Saint-Barthélemy)	//	2,660	//	2,660	//	2,660	2,720
AMÉRIQUE. — Brésil	5,711,137	822,956	11,532	6,545,625	921,683	7,467,308	1,310,575
AMÉRIQUE. — Mexique	1,617,768	961,146	5,722	2,584,636	5,552,035	8,136,671	181,600
AMÉRIQUE. — Guatimala	//	//	//	//	//	//	//
AMÉRIQUE. — Colombie	374,957	217,332	228	592,517	44,622	637,139	276,669
AMÉRIQUE. — Pérou (Bas-Pérou)	158,307	23	//	158,330	500,910	659,240	90,090
AMÉRIQUE. — Bolivia (Haut-Pérou)	//	//	//	//	//	//	//
AMÉRIQUE. — Chili	1,530,735	33,849	1,434	1,566,018	5,778,700	7,344,718	422,737
AMÉRIQUE. — Rio de la Plata (Montevideo et Buenos-Ayres)	4,491,666	4,241	3,753	4,499,660	163,134	4,662,794	178,195
COL. FRANÇAISES. — Guadeloupe	201,185	19,162,627	7,301	19,371,113	784,150	20,155,263	15,342,764
COL. FRANÇAISES. — Martinique	336,634	12,925,002	8,176	13,269,812	901,375	14,171,187	10,267,932
COL. FRANÇAISES. — Bourbon	289,822	14,692,681	9,590	14,992,093	48,460	15,040,553	8,437,472
COL. FRANÇAISES. — Sénégal	1,776,856	15,051	3,969	1,795,876	69,700	1,865,576	89,275
COL. FRANÇAISES. — Cayenne	853,621	925,807	5,703	1,785,131	48,020	1,833,151	776,380
COL. FRANÇAISES. — Saint-Pierre et Miquelon et Pêche française	2,761,528	4,841,092	1,544	7,604,164	7,000	7,611,164	7,633
ÉPAVES et sauvetages	108,951	114,688	201,184	424,823	//	424,823	97,242
TOTAUX	344,524,041	111,914,600	34,698,830	491,137,471	199,506,830	690,644,301	101,636,816

DROITS PERÇUS A L'EXPORTATION.

Développement par classes de Marchandises.

DÉSIGNATION DES CLASSES PRINCIPALES DE MARCHANDISES.		MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
MATIÈRES ANIMALES...	Animaux vivants	8,994,864f	76,976f
	Produits et dépouilles d'animaux	11,796,853	204,639
	Pêches	1,049,184	2,949
	Substances animales propres à la médecine et à la parfumerie	255,736	532
	Matières dures à tailler	92,826	2,217
MATIÈRES VÉGÉTALES...	Farineux alimentaires	5,121,227	46,171
	Fruits	8,417,318	54,898
	Denrées coloniales	2,491,063	2,794
	Sucs végétaux	11,161,770	22,060
	Espèces végétales propres à la médecine	819,675	1,102
	Bois communs	3,993,248	23,334
	Bois exotiques	71,857	1,379
	Fruits, tiges et filaments à ouvrer	2,139,870	5,134
	Teintures et tannins	10,393,881	93,587
	Produits et déchets divers	2,386,140	155,840
MATIÈRES MINÉRALES...	Pierres, terres et minéraux divers	3,947,871	65,318
	Métaux	4,165,622	8,787
FABRICATIONS.....	Produits chimiques	7,792,318	51,422
	Teintures préparées	451,707	3,050
	Couleurs	1,568,998	4,754
	Compositions diverses	25,149,851	25,102
	Boissons	70,053,321	68,165
	Vitrifications	11,867,254	111,346
	Fils	3,426,155	662
	Tissus et feutres	261,316,685	43,255
	Papier et ses applications	11,233,215	29,822
	Ouvrages en matières diverses	89,266,545	140,247
	TOTAL	559,425,054	1,245,542
OR, argent, platine et billon		99,945,131	10,837
TOTAL général des valeurs et des droits à l'exportation		659,370,185	1,256,379

Suite des DROITS PERÇUS A L'EXPORTATION.

Développement par pays de destination.

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.		VALEURS EXPORTÉES.					DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
		PRODUITS naturels.	OBJETS manufacturés.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
EUROPE	Russie	3,549,980	4,487,017	8,036,997	//	8,036,997	59,368
	Suède	671,403	280,021	951,424	//	951,424	7,372
	Norwége	951,002	653,065	1,604,067	//	1,604,067	5,129
	Danemarck	1,402,873	547,425	1,950,298	//	1,950,298	6,725
	Prusse	4,108,285	2,640,695	6,748,980	16,800	6,765,780	45,010
	Villes anséatiques	10,440,712	3,787,782	14,228,494	36,780	14,265,274	25,798
	Hollande	6,625,006	4,988,198	11,613,204	54,000	11,667,204	19,638
	Belgique	15,520,928	27,642,733	43,163,661	31,598,920	74,762,581	167,720
	Angleterre (y compris Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes)	32,048,623	35,864,509	67,913,132	5,807,700	73,720,832	304,995
	Portugal (y compris Madère, les îles du cap Vert et les Açores)	358,104	1,429,979	1,788,083	//	1,788,083	6,028
	Espagne (y compris les îles Canaries)	7,507,244	36,698,410	44,205,654	22,868,200	67,073,854	99,834
	Autriche (y compris le royaume Lombardo-Vénitien)	1,114,449	2,534,374	3,648,823	64,600	3,713,423	15,841
	Sardaigne (île et continent)	6,368,898	23,824,810	30,193,708	14,183,200	44,376,908	70,999
	Deux-Siciles	1,212,905	5,966,668	7,179,573	4,736,600	11,916,173	8,693
	Toscane (Modène, Parme, États-Romains, Lucques)	1,615,221	6,914,401	8,529,622	1,410,100	9,939,722	15,197
	Suisse	9,827,383	22,465,763	32,293,146	12,929,784	45,222,930	87,171
	Allemagne	6,379,999	31,443,415	37,823,414	1,067,677	38,891,091	63,218
	Grèce (y compris les îles de l'Archipel)	266,697	1,183,634	1,450,331	103,200	1,553,531	1,353
	Turquie (y compris les îles de l'Archipel)	436,043	8,747,693	9,183,736	427,000	9,610,736	7,195
AFRIQUE	Égypte	452,588	2,358,531	2,811,119	144,000	2,955,119	5,662
	Alger	4,327,666	11,192,650	15,520,316	619,420	16,139,736	20,072
	États-Barbaresques	312,315	2,412,575	2,724,890	2,203,600	4,928,490	3,587
	Possessions anglaises (cap de Bonne-Espérance et île Maurice	500,689	725,395	1,226,084	194,600	1,420,684	3,334
	Autres comptoirs de la Côte d'Afrique	121,795	107,455	229,250	//	229,250	732
	A reporter	116,120,808	238,897,198	355,018,006	98,466,181	453,484,187	1,050,671

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.			VALEURS EXPORTÉES. PRODUITS naturels.	OBJETS manufacturés.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
			fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
		Report	116,120,808	238,897,198	355,018,006	98,466,181	453,484,187	1,050,671
Asie	Indes.-Comptoirs.	Anglais et Nouvelle-Galles du Sud.	1,287,533	3,174,771	4,462,304	85,000	4,547,304	10,283
		Hollandais	380,402	459,266	839,668	347,200	1,186,868	2,272
		Français	63,922	71,115	135,037	"	135,037	"
	Chine		1,576	60,715	62,291	"	62,291	57
	Cochinchine, Philippines et les îles de l'Océanie		114,983	245,449	360,432	95,000	455,432	745
Amérique	États-Unis		13,718,725	94,265,428	107,984,153	178,800	108,162,953	114,860
	Haïti		762,611	4,933.054	5,695,665	32,000	5,727,665	10,087
	Possessions	anglaises (Canada, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Antilles et Guyane)	130,626	25,063	155,689	"	155,689	574
		espagnoles (Cuba, Porto-Rico)	1,532,819	5,199,728	6,732,547	196,000	6,928,547	12,287
		danoises (Saint-Thomas)	460,695	2,278,020	2,738,715	"	2,738,715	5,522
		hollandaises (Saint-Eustache, Curaçao, Guyane)	"	28,852	28,852	"	28,852	2
		suédoises (Saint-Barthélemy)	338	"	338	"	338	"
	Brésil		4,171,447	8,610,557	12,782,004	"	12,782,004	16,818
	Mexique		943,862	10,461,734	11,405,596	5,600	11,411,196	15,703
	Guatimala		63,041	90,868	153,909	"	153,909	481
	Colombie		122,750	459,744	582,494	"	582,494	1,302
	Pérou (Bas-Pérou)		419,571	3,483,611	3,903,182	"	3,903,182	3,817
	Bolivia (Haut-Pérou)		120	"	120	"	120	"
	Chili		248,502	1,689,289	1,937,791	"	1,937,791	3,572
	Rio de la Plata (Montevideo et Buenos-Ayres)		723,683	3,271,989	3,995,672	"	3,995,672	7,326
Colonies françaises.	Guadeloupe		3,761,172	8,474,329	12,235,501	27,000	12,262,501	"
	Martinique		4,109,280	8,289,585	12,398,865	"	12,398,865	"
	Bourbon		2,268,886	4,348,041	6,616,927	512,350	7,129,277	"
	Sénégal		687,657	1,514,808	2,202,465	"	2,202,465	"
	Cayenne		465,681	1,730,864	2,196,545	"	2,196,545	"
	Saint-Pierre et Miquelon et Pêche française		2,092,337	2,707,949	4,800,286	"	4,800,286	"
	Totaux		154,652,027	404,772,027	559,425,054	99,945,131	659,370,185	1,256,379

DROITS DIVERS DE DOUANES.

DÉSIGNATION DES DROITS.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris, pour ceux qui en sont passibles.*)	TOTAL PAR NATURE de droits.
Droit de transit	40,399f 01c	40,399f 01c
Droit sur les marchandises réexportées d'entrepôt	76,808 38	76,808 38
Droit sur les marchandises françaises réimportées de l'étranger	616 61	616 61
Droit perçu à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation (Montant des consignations 254,433 fr.)	63,608 16	85,953 12
Droit perçu à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois-quarts des mêmes consignations, lorsque la réexportation n'a pas eu lieu dans les délais prescrits	22,344 96	
Total		203,777 12

IIe Partie. — DROITS DE NAVIGATION DE L'EXERCICE 1833.

Développement par nature de droit.

DÉSIGNATION DES DROITS.	NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature DE DROIT.
		Ton.				
Droit de francisation. — Bâtiments au-dessous de 100 tonneaux	621	13,270	0f 09c	.....	1,314f 09c	3,577f 90c
Droit de francisation. — de 100 tonneaux inclus à 200 exclus	47	.....	.....	18f 60c	930 61	
Droit de francisation. — de 200 tonneaux inclus à 300 exclus	23	.....	.....	24 00	607 20	
Droit de francisation. — de 300 tonneaux inclus à 400 exclus	11	.....	.....	30 00	363 00	
Droit de francisation. — de 400 tonneaux inclus à 500 exclus	8	.....	.....	36 00	316 80	
Droit de francisation. — de 500 tonneaux inclus à 600 exclus	1	.....	.....	42 00	46 20	
Total	711					

	NOMBRE des endossements.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau et pour chaque endossement.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.		
		Ton.				
Droit de transfert. — Bâtiments au-dessous de 100 tonneaux	788	20,760	0f 06c	.....	1,375 98	3,718 98
Droit de transfert. — de 100 tonneaux et au-dessus	355	.....	.....	6f 00c	2,343 00	
Total	1,143					
A reporter						7,296 88

DÉSIGNATION DES DROITS.	NOMBRE de BÂTIMENTS.	TONNAGE total des BÂTIMENTS.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL PAR NATURE de droit.
Report.....	.....	.....	.....	.....	7,296f 88c
		ton.			
DROIT et DEMI-DROIT de TONNAGE des BÂTIMENTS — français... au-dessus de 30 tonneaux, venant — d'un port français situé dans la même mer, ou petit cabotage.....	7,588	520,480	0f 22c 1/2	128,820f 48c	
	1,482	112,575	0 15 *	18,575 93	
— d'un port français situé dans une autre mer, ou grand cabotage.....	636	79,579	0 30	26,273 62	
	197	32,940	0 20 *	7,249 01	
— des colonies ou comptoirs français dans les Deux-Indes.....	84	19,613	0 45	9,709 72	
	208	52,134	0 30 *	17,205 70	
— de tout tonnage, venant des ports d'Angleterre ou des possessions de ce royaume en Europe.....	1,382	38,410	1 50	(1) 63,450 74	
	65	3,753	1 00 *	4,129 07	
étrangers.. pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....	1,369	175,296	3 75	723,103 30	
	522	92,909	2 50 *	255,504 05	
— soumis aux mêmes droits que les bâtiments français.....	9	421	0 22 1/2	104 27	1,432,668 46
— bâtiments anglais venant des ports d'Angleterre ou des possessions de ce royaume en Europe.....	1,356	74,075	1 50	122,230 44	
	547	34,045	1 00 *	37,452 37	
— smogleurs de 30 tonneaux et au-dessous.....	478	5,459	1 25	7,507 41	
— anglais de 80 tonneaux et au-dessous, servant à l'expédition des huitres pour l'étranger (dans les ports de la Manche).....	12	550	1 25	756 68	
— à destinatination de l'étranger, en relâche forcée..... — sur lest....	8	620	0 25	170 54	
— chargés....	58	4,982	0 50	2,742 49	
demi-droit de tonnage perçu au port de Fécamp, dont le produit est affecté à l'établissement d'une nouvelle écluse — sur les bâtiments français..	75	5,341	–	458 81	
— sur les bâtiments étrangers.	46	6,012	–	7,223 83	
TOTAL.....	16,122	1,259,194			
* Simple droit de tonnage perçu dans les ports de Bordeaux, de Marans, du Havre, de Fécamp et de Boulogne, où la perception du demi-droit est suspendue temporairement.	27	5,048	5 00	25,242 62	
DROIT SPÉCIAL sur les navires américains et mexicains (non passible du décime).....	20	4,613	3 62 1/2 **	16,722 74	280,796 43
	195	73,486	3 25 1/2 **	238,831 07	
TOTAL.....	242	83,147			
				A reporter.....	1,720,761 77

** Réduction sur le droit de 5 francs pour prélèvement du droit de péage, savoir :
A Bordeaux de 1 franc 37 centimes 1/2,
Et au Havre de 1 franc 75 centimes.

(1) Les différences en plus résultent, 1° d'une fausse perception à Abbeville, où le droit sur un navire de 29 tonneaux a été calculé à 3 fr. 75 c. au lieu de 1 fr. 50 c.; 2° de forcement du décime.

DÉSIGNATION DES DROITS.					NOMBRE DE BÂTIMENTS à l'entrée.	NOMBRE DE BÂTIMENTS à la sortie.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature DE DROIT.
Report.....					.....	.....	.....	.....	1,720,761f 77c
Droit d'expédition pour entrée et sortie des bâtiments.	français..	de 150 tonneaux inclus et au-dessous....		pour entrée.	10,765	.....	1f 00c	11,841f 50c	
				pour sortie.	.....	10,941	1 00	12,035 10	
		de 150 tonneaux exclus à 300 inclus.....		pour entrée.	663	.....	3 00	2,187 90	
				pour sortie.	.....	713	3 00	2,352 90	
		au-dessus de 300 tonneaux.....		pour entrée.	125	.....	7 50	1,031 25	
				pour sortie.	.....	138	7 50	1,138 50	
	étrangers.	pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....	de 200 tonneaux et au-dessous.....	pour entrée.	1,401	.....	9 00	13,878 70 (1)	
				pour sortie.	.....	1,404	9 00	13,908 40 (1)	84,648 30
			au-dessus de 200 tonneaux.....	pour entrée.	460	.....	18 00	9,108 00	
				pour sortie.	.....	480	18 00	9,504 00	
		assujettis aux mêmes droits que les bâtiments français (*anglais, américains, espagnols, mexicains*).....	de 150 tonneaux inclus et au-dessous.....	pour entrée.	1,747	.....	1 00	1,921 70	
				pour sortie.	.....	1,743	1 00	1,917 30	
			de 150 tonneaux exclus à 300 inclus.....	pour entrée.	196	.....	3 00	646 80	
				pour sortie.	.....	180	3 00	594 00	
			au-dessus de 300 tonneaux.....	pour entrée.	158	.....	7 50	1,303 50	
				pour sortie.	.....	155	7 50	1,278 75	
			Total.....		15,515	15,754			
A reporter.....									1,805,410 07

(1) La différence de 8 francs 80 cent. en plus, tant à l'entrée qu'à la sortie, provient d'un complément de droit perçu à Brest sur un bâtiment qui n'avait payé que 2 fr. au lieu de 18 francs.

DÉSIGNATION DES DROITS.			NOMBRE de CONGÉS.	QUOTITÉ DU DROIT par congé.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL PAR NATURE de droit.
Report.....			.....	.....	.....	1,805,410f 07c
DROIT DE CONGÉ des bâtiments français.	de 30 tonneaux et au-dessus.....		13,999	6f 00c	92,393f 41c	106,840 81
	au-dessous de 30 tonneaux.....	pontés.....	2,678	3 00	8,837 40	
		non pontés.....	5,100	1 00	5,610 00	
	TOTAL.....		21,777			
			NOMBRE de passe-ports.	QUOTITÉ du droit par passe-port.		
DROIT DE PASSEPORT des bâtiments étrangers.....			7,930	1f 00c	8,723 00	8,723 00
			NOMBRE d'actes.	QUOTITÉ du droit par acte.		
DROITS D'ACQUITS, PERMIS ET CERTIFICATS relatifs aux cargaisons des bâtiments.	français.....		285,899	0f 50c	157,244 45	198,800 80
	étrangers.....	pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....	22,283	1 00	24,511 30	
		assujettis aux-mêmes droits que les bâtiments français.....	30,991	0 50	17,045 05	
	TOTAL.....		339,173			
TAXES LOCALES.....	Taxe perçue à la Rochelle pour l'entretien du bassin à flot.....				1,253 97	561,669 44
	Taxe perçue au Havre pour l'entrée et le séjour des navires dans les bassins à flot.....				5,965 51	
	Taxe perçue à Honfleur et à Rouen pour l'entretien du magasin de sauvetage à Quillebœuf.....				4,075 63	
	Droit de péage perçu à Boulogne pour subvenir à l'amélioration du port.....				18,542 60	
	Droit de péage perçu au Havre pour subvenir à l'achèvement du port.....				437,440 06	
	Droit de péage perçu à Marans pour subvenir à l'amélioration de la navigation de la Sèvre niortaise.....				234 20	
	Droit de péage perçu à Bordeaux pour subvenir aux travaux du port.....				94,157 47	
				TOTAL des droits de navigation.....		2,681,444 12

IIIe PARTIE. — RECETTES ACCESSOIRES DE DOUANES. — EXERCICE 1833.

Développement par nature de recettes.

DÉSIGNATION DES DROITS.		NOMBRE d'expéditions.	MONTANT DES DROITS perçus.	TOTAL PAR NATURE de droit.
DROIT DE TIMBRE sur les expéditions	à 75c.	203,406	(1) 152,556f 25c	326,814f 93c
	à 25	285,922	71,480 50	
	à 5	2.055,563	102,778 18	
	TOTAL	2,544,891		

(1) La différence en plus de 1f 75c vient de ce que le receveur de Binic, principalité du Légué, a fait recette de cinq timbres de congé à raison de 1f 10c au lieu de 75c chaque.

		VALEURS des marchandises.	QUOTITÉ du droit.		
DROITS DE SORTIE qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	de Bourbon et du Sénégal	3,288f	2 p. 0/0	65 77	578 37
	de la Martinique et de la Guadeloupe	50,521	1 p. 0/0	505 22	
	de Cayenne	1,473	1/2 p. 0/0	7 38	
	TOTAL	55,282			

DROIT de magasinage et de dépôt	6,565 68	6,565 68
DÉCIME par franc revenant au trésor sur les amendes et doubles droits	28,626 16	28,626 16
FONDS reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts, établis en vertu de la loi du 27 février 1832.	34,872 87	34,872 87
INDEMNITÉS reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	53,250 00	53,250 00
RECOUVREMENT des brevets de francisation des navires	738 01	738 01
RECETTES accidentelles	44,842 19	44,842 19
TOTAL des recettes accessoires		496,288 21

IVe PARTIE. — TAXE DE CONSOMMATION DES SELS. — EXERCICE 1833.

		QUANTITÉS LIVRÉES à la consommation. (*Poids net.*)	QUOTITÉ DU DROIT par 100 kilog. (1)	MONTANT de LA TAXE. (*Sans décime.*)	TOTAL.
PERCEPTIONS effectuées dans les bureaux des douanes	du continent	182,837,530k	30f 00c	54,851,284f 88c	54,975,860f 36c
		34,707	10 00 *	3,470 70	
		"	" **	46,474 34	
	de l'île de Corse	995,072	7 50	74,630 44	
	TOTAL	183 867,309			

(1) Déduction faite de la remise de 5 p. 0/0, accordée pour tout déchet par l'article 22 du décret du 11 juin 1806.

* Droit perçu par abonnement à la douane de Saint-Jean-Pied-de-Port sur le sel provenant de la fontaine salée d'Aincille. (Décision du ministre des finances du 25 novembre 1828.)

** Droit perçu à Bayonne sur des eaux salées à divers degrés.

DOUANES ET SELS DE L'EXERCICE 1833.

Récapitulation générale des Droits recouvrés.

DÉSIGNATION DES DROITS.	VALEURS ET QUANTITÉS.	MONTANT des DROITS PERÇUS.	TOTAL PAR NATURE de droit.
	Valeurs.		
Droits de douanes. — A l'importation — Matières nécessaires à l'industrie	344,524,041f	41,831,677f 00c	
Droits de douanes. — A l'importation — Objets de consommation — Naturels	111,914,600	53,626,584 05	
Droits de douanes. — A l'importation — Objets de consommation — Fabriqués	34,698,830	6,152,865 03	
Total des valeurs et des droits. — en marchandises	491,137,471	101,611,126 08	101,636,816f 08
Total des valeurs et des droits. — en numéraire	199,506,830	25 690 00	
Totaux	690,644,301	101,636,816 08	
Droits de douanes. — A l'exportation — Produits naturels	154,653,027	828,876 30	
Droits de douanes. — A l'exportation — Objets manufacturés	404,772,027	416,665 37	
Total des valeurs et des droits. — en marchandises	559,425,054	1,245,541 67	1,256,378 67
Total des valeurs et des droits. — en numéraire	99,945,131	10,837 00	
Totaux	659,370,185	1,256,378 67	
Droits de douanes. — au transit	.....	40,399 01	40,399 01
Droits de douanes. — autres droits de douanes	.....	163,378 11	163,378 11
Total des droits de douanes	.....	.....	103,096,971 87
	Bâtiments.		
Droits de navigation. — Droit de francisation des bâtiments	711	3,577 90	
Droits de navigation. — Droit de transfert des navires. (1143 endossements)	.....	3,718 98	
Droits de navigation. — Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments	16,122	1,432,668 46	
Droits de navigation. — Droit spécial sur les navires américains et autres	242	280,796 43	
Droits de navigation. — Droit d'expédition pour entrée et sortie des navires	31,269	84,648 30	
Droits de navigation. — Total	48,344		2,681,444 12
	Congés et actes.		
Droits de navigation. — Droits de congé et de passe-port des bâtiments	29,707	115,563 81	
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	339,173	198,800 80	
Droits de navigation. — Taxes locales pour l'entretien de certains ports et magasins de sauvetage	.....	561,669 44	
	Expéditions.		
Recettes accessoires. — Droit de timbre des expéditions	2,544,891	326,814 93	
	Valeurs.		
Recettes accessoires. — Droit de sortie des colonies françaises sur les marchandises prises sous voile	55,282	578 37	496,288 21
Recettes accessoires. — Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts	.....	34,872 87	
Recettes accessoires. — Autres recettes accessoires et accidentelles	.....	134,022 04	
Total des droits de douanes, de navigation et des recettes accessoires	.....	.....	106,274,704 20
	Quantités.		
Taxe de consommation des sels	183,867,309	54,975,860 36	54,975,860 36
Total général			161,250,564 56

DOUANES ET SELS DE L'EXERCICE 1833.

Développement des Recouvrements effectués pendant l'année 1833.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES. À l'importation.	À l'exportation.	À transit.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	DROITS DE NAVIGATION. Francisation et transfert de propriété des navires.	À l'entrée des navires. Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	À la sortie des navires. Congés des bâtiments français.	Passe-ports de bâtiments étrangers.	Expédition pour entrée et sortie des navires.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	Taxes locales pour l'entretien de certains ports et magasins de sauvetage.	RECETTES ACCESSOIRES. Droit de timbre.	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément; droit de magasinage, et décime par franc sur les amendes et doubles droits.	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricants de soudes, recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles.	TOTAL des droits de douanes, de navigation; et des recettes accessoires.	Taxe de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
Bayonne	Bedous	330,256f	8,851f	290f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,076f	312f	27f	341,816f	107f	341,924f	Bedous.
	St-Jean-Pied-de-Port	104,210	2,603	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,488	441	"	110,158	3,470	113,629	Saint-Jean-Pied-de-Port.
	Baïonne	470,723	29,011	7,354	1,289f	83f	264f	16,904f	"	1,593f	284f	1,056f	4,149f	"	6,488	311	1,147	540,662	463,476	1,004,138	Baïonne.
Bordeaux	La Teste	20	"	"	"	"	4	97	"	169	"	24	158	"	341	1	2	820	87,777	88,598	La Teste.
	Pauillac	92	55	"	"	"	1	858	"	69	1	50	99	"	647	137	"	2,014	51,691	53,705	Pauillac.
	Bordeaux	9,238,372	110,952	1,137	9,224	5,516	1,217	175,634	16,722f	11,490	533	11,893	42,034	94,157f	14,512	1,703	535	9,735,640	3,189,301	12,924,941	Bordeaux.
	Libourne	995	12	"	"	"	20	1,045	"	1,422	"	143	1,332	"	1,567	37	9	6,587	1,496,815	1,503,402	Libourne.
	Blaye	825	71	"	"	"	94	2,519	"	305	5	143	223	"	513	"	6	4,707	73,757	78,464	Blaye.
La Rochelle	La Tremblade	"	"	"	"	"	17	213	"	994	"	29	493	"	772	5	11	2,536	147,667	150,204	La Tremblade.
	Marennes	"	340	"	"	"	1	138	"	2,968	24	24	1,225	"	1,326	35	2	6,088	77,443	83,532	Marennes.
	Château-d'Oleron	2,027	194	"	"	"	11	501	"	1,447	15	88	1,909	"	767	"	2	6,964	409	7,374	Château-d'Oleron.
	Rochefort	66,052	383	"	"	"	5	24,491	"	389	26	876	1,081	"	689	33	"	94,029	246,291	340,321	Rochefort.
	Charente	44,396	22,766	"	"	"	49	12,164	"	1,300	58	270	1,569	"	1,045	"	6	83,626	2,399,506	2,483,133	Charente.
	La Rochelle	121,820	6,356	"	6	"	47	42,186	12,614	1,514	72	1,720	4,030	1,253	3,550	5	590	195,771	591,261	787,032	La Rochelle.
	Saint-Martin	3,667	429	"	"	"	47	8,102	"	1,696	17	491	2,649	"	1,375	28	4	18,508	9,259	27,768	Saint-Martin.
	Marans	"	281	"	"	"	3	468	"	749	"	74	726	234	341	"	"	2,880	404,507	407,387	Marans.
	Luçon	23	"	"	"	"	20	171	"	566	"	26	836	"	801	"	2	2,448	50,574	53,022	Luçon.
	Les Sables-d'Olonne	107	"	"	"	"	31	694	"	768	"	97	552	"	1,418	40	6	3,717	686,192	689,909	Les Sables-d'Olonne.
	Saint-Gilles	8	1	"	"	"	10	269	"	328	1	44	298	"	695	"	1	1,659	97,087	98,747	Saint-Gilles.
Nantes	Noirmoutier	242	323	"	"	"	5	170	"	449	3	8	1,878	"	367	"	1	3,452	1,053	4,505	Noirmoutier.
	Bourgneuf	223	2	"	"	"	1	575	"	496	1	50	2,152	"	1,563	23	"	5,091	175,021	180,113	Bourgneuf.
	Paimbœuf	3,163	1,557	"	"	"	14	29,970	1,473	193	36	1,029	493	"	730	12	2	38,676	61	38,738	Paimbœuf.
	Nantes	7,186,170	16,447	19	815	"	665	69,067	3,670	5,399	119	4,116	13,127	"	8,192	109	72	7,307,994	4,285,916	11,593,910	Nantes.
	Guérande	2,693	643	"	"	"	35	1,583	"	1,005	61	116	1,840	"	3,929	63	6	11,978	1,359,660	1,371,638	Guérande.
Lorient	Redon	70,657	256	"	"	"	100	4,381	"	870	4	337	1,312	"	653	"	4	78,579	39,742	118,322	Redon.
	Vannes	20	8	"	"	"	198	710	"	531	1	70	1,310	"	3,202	57	34	6,145	960,494	966,639	Vannes.
	Lorient	7,853	70	"	"	"	239	16,525	"	1,513	28	968	4,585	"	2,422	42	70	34,319	140,473	174,793	Lorient.
Brest	Quimper	12,246	1,193	"	"	"	45	6,870	"	1,898	19	464	3,326	"	2,284	21	28	28,399	370,203	398,603	Quimper.
	Brest	107,755	903	"	"	"	60	35,377	"	1,953	33	1,900	4,499	"	2,834	75	2	155,397	642,348	797,746	Brest.
	Morlaix	79,685	544	"	80	"	51	13,721	811	841	88	629	2,141	"	1,075	5	3,026	102,701	326,374	429,076	Morlaix.
Saint-Malo	Tréguier	10,808	545	"	"	"	57	7,054	"	1,544	20	448	1,780	"	1,028	3	10	23,302	401,017	424,320	Tréguier.
	Le Légué	162,010	793	"	2	"	50	9,456	"	837	38	605	1,069	"	1,337	"	10	176,210	412,221	588,432	Le Légué.
	Saint-Malo	351,165	9,634	"	62	1,566	306	32,935	"	2,253	106	1,739	4,327	"	2,933	262	28	407,322	642,766	1,050,088	Saint-Malo.
Cherbourg	Avranches	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1,143	46	"	1,191	318,326	319,517	Avranches.
	Granville	81,456	9,707	"	37	243	172	22,183	"	1,137	162	1,309	1,909	"	2,588	378	11	121,298	621,596	742,895	Granville.
	Cherbourg	94,480	26,434	"	253	173	96	48,216	"	1,631	360	2,096	2,960	"	2,589	314	228	179,835	412,358	592,194	Cherbourg.
	Caen	437,552	9,117	10	1	"	56	36,372	"	2,489	82	2,028	4,145	"	2,372	19	4	494,252	1,715,101	2,209,353	Caen.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES — À L'IMPORTATION.	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	DROITS DE NAVIGATION. — FRANCISATION et transfert de propriété des navires.	À L'ENTRÉE DES NAVIRES. — Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	À LA SORTIE DES NAVIRES. — Congés des bâtiments français.	Passe-ports des bâtiments étrangers.	EXPÉDITION pour entrée et sortie des navires.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports et magasins de sauvetage.	RECETTES ACCESSOIRES. — DROIT de timbre.	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplém't; droit de magasinage, et décime par franc sur les amendes et doubles droits.	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricants de soudes, recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles.	TOTAL des DROITS de douanes, de navigation et des recettes accessoires.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
ROUEN	Honfleur	405,674f	41,998f	"	43f	"	110f	68,353f	"	749	170f	2,549f	1,295f	5f	2,667f	55f	58f	523,731f	268,271f	792,003f	Honfleur.
	Rouen	5,077,754	28,321	491f	290	"	319	48,952	"	3,515	125	3,974	9,628	4,070	6,356	253	3,780	5,187,832	1,965,906	7,153,739	Rouen.
	Le Havre	23,924,615	47,937	9,513	10,557	6,262f	864	203,439	238,831f	6,694	651	13,702	23,085	443,405	14,677	3,455	2,476	24,950,168	288,590	25,238,758	Le Havre.
ABBEVILLE	Dieppe	289,955	3,439	"	38	5,564	265	66,346	"	3,201	170	2,589	1,794	"	2,846	229	51	376,493	291,564	668,057	Dieppe.
	St-Valery-sr-Somme	250,106	60	"	"	"	30	23,067	2,275	297	53	1,236	885	"	783	"	2	278,798	897,950	1,176,749	Saint-Valery-sur-Somme.
	Abbeville	2,568	"	"	"	"	5	753	"	77	1	63	288	"	310	"	"	4,068	731,198	735,266	Abbeville.
BOULOGNE	Boulogne	232,186	2,581	30	24	13,467	94	21,110	"	784	470	1,394	2,297	18,542	1,846	279	23	295,134	184,674	479,809	Boulogne.
	Calais	1,533,242	30,589	845	738	45,445	46	121,162	"	711	870	3,874	8,957	"	4,013	1,909	7	1,752,415	285,729	2,038,144	Calais.
DUNKERQUE	Dunkerque	4,775,896	40,549	"	2,800	50	93	102,290	3,678	5,483	367	5,872	7,691	"	6,151	369	12	4,951,308	2,860,913	7,812,222	Dunkerque.
	Cassel	10,954	188	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	828	17	"	11,989	4	11,994	Cassel.
	Hazebrouck	1,773	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,519	8	"	3,301	"	3,301	Hazebrouck.
	Armentières	163,436	11,060	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,001	188	"	178,688	"	178,688	Armentières.
	Halluin	1,886,780	15,585	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,258	610	"	1,909,234	"	1,909,234	Halluin.
	Lille	2,173,228	20,593	1,105	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10,874	1,213	1,555	2,208,573	"	2,208,573	Lille.
	Baisieux	257,497	6,088	"	2	200	"	"	"	"	"	"	"	"	6,791	635	"	271,216	"	271,216	Baisieux.
VALENCIENNES	Condé	1,826,316	6,698	"	"	75	"	"	"	"	"	"	"	"	4,331	234	6	1,837,663	"	1,837,663	Condé.
	Valenciennes	8,804	18,318	4	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,714	1,889	1,500	33,233	"	33,233	Valenciennes.
	Blanc-Misseron	492,723	2,057	420	3	200	"	"	"	"	"	"	"	"	3,794	366	"	499,567	"	499,567	Blanc-Misseron.
	Maubeuge	147,759	11,837	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,594	824	"	165,015	"	165,015	Maubeuge.
	Avesnes	278,679	2,273	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,969	212	"	286,134	48	286,182	Avesnes.
CHARLEVILLE	Aubenton	12,329	855	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,797	319	"	15,301	47	15,348	Aubenton.
	Rocroy	59,637	3,608	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,467	136	"	64,850	80	64,930	Rocroy.
	Givet	140,485	26,487	187	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,527	22	"	168,710	"	168,710	Givet.
	Charleville	17,115	2,389	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,084	130	"	23,718	"	23,719	Charleville.
	Sedan	135,716	3,255	74	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,455	230	613	146,347	24	146,372	Sedan.
THIONVILLE	Montmédy	22,118	1,204	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,118	130	5	25,577	"	25,578	Montmédy.
	Longwy	55,643	2,557	692	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,601	97	"	60,591	1	60,593	Longwy.
	Thionville	67,864	29,359	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,830	171	"	99,230	59	99,289	Thionville.
	Sierck	1,053,233	855	676	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,220	182	"	1,058,168	122	1,058,290	Sierck.
	Metz	27,889	34	100	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	87	"	22,872	50,985	"	50,985	Metz.
	Bouzonville	96,831	5,527	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,685	136	"	104,180	82	104,263	Bouzonville.
	Forbach	696,563	1,428	338	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,520	1,200	6	703,058	77	703,135	Forbach.
	Sarguemines	172,240	4,385	267	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,574	174	3	179,645	124	179,769	Sarguemines.
	Bitche	32,685	308	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,740	152	5	34,892	299	35,192	Bitche.
STRASBOURG	Schelestadt	27,785	500	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	569	124	27	29,007	35	29,042	Schelestadt.
	Strasbourg	1,755,819	39,244	1,805	75	929	"	"	"	"	"	"	"	"	10,120	677	54	1,808,726	179	1,808,906	Strasbourg.
	Wissembourg	550,537	3,116	600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,210	248	4	558,719	2,650	561,370	Wissembourg.
	Colmar	64,268	1,230	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,258	793	"	67,551	7	67,559	Colmar.
	Saint-Louis	779,199	25,433	1,893	25	1.224	"	"	"	"	"	"	"	"	8,616	530	652	817,577	2,881	820,458	Saint-Louis.
	Belfort	29,946	3,971	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,893	248	3,040	39,101	1,307	40,408	Belfort.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES.					DROITS DE NAVIGATION.								RECETTES ACCESSOIRES.			TOTAL des droits de douanes, de navigation et des recettes accessoires.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
		À l'importation.	À l'exportation.	Au transit.	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	Francisation et transfert de propriété des navires.	À l'entrée des navires. Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	À l'entrée des navires. Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	À la sortie des navires. Congés des bâtiments français.	Passe-ports des bâtiments étrangers.	Expédition pour entrée et sortie des navires.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	Taxes locales pour l'entretien de certains ports et magasins de sauvetage.	Droit de timbre.	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises perçus par supplém[t]; droit de magasinage et décime par franc sur les amendes et doubles droits.	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts; indemnités reçues des fabricants de soudes; recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles.				
Besançon	Montbéliard	13,582	2,762	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,275	640	"	18,261	246	18,507	Montbéliard.
	Morteau	11,405	8,188	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	685	1,171	"	21,452	233	21,686	Morteau.
	Pontarlier	105,518	10,350	197	3	275	"	"	"	"	"	"	"	"	1,991	878	299	119,506	93	119,599	Pontarlier.
	Les Rousses	43,133	7,092	308	"	146	"	"	"	"	"	"	"	"	2,746	590	103	54,122	37	54,159	Les Rousses.
Belley	Nantua	115,390	15,371	83	"	812	"	"	"	"	"	"	"	"	2,368	444	11	134,482	29	134,512	Nantua.
	Seyssel	1,252	484	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	240	20	2	2,001	"	2,001	Seyssel.
	Belley	35,933	1,860	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,315	27	9	39,145	"	39,145	Belley.
	La Tour-du-Pin	"	9,448	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	526	"	"	9,974	"	9,974	La Tour-du-Pin.
	Pont-de-Beauvoisin	162,814	9,041	560	"	116	"	"	"	"	"	"	"	"	3,248	94	5	175,883	"	175,883	Pont-de-Beauvoisin.
Lyon	Lyon	1,447,919	72,982	2,034	49	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,060	244	3,406	1,529,697	6,118,062	7,647,760	Lyon.
Grenoble	Pontcharra	17,373	532	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	913	33	"	18,853	"	18,853	Pontcharra.
	Chapareillan	44,303	2,551	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	966	88	"	47,921	"	47,921	Chapareillan.
	Bourg-d'Oisans	2,660	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	730	4	"	3,453	"	3,453	Bourg-d'Oisans.
	Briançon	51,129	5,274	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,039	39	"	57,483	"	57,483	Briançon.
Digne	Barcelonnette	20,343	2,067	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	940	25	122	23,499	27	23,526	Barcelonnette.
	Entrevaux	13,393	1,039	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	836	77	25	15,370	"	15,370	Entrevaux.
	St-Laurent-du-Var	144,337	3,501	19	"	1,000	"	"	"	"	"	"	"	"	3,210	101	"	152,170	42	152,213	Saint-Laurent-du-Var.
	Cannes	46,910	4,081	"	"	"	96	4,646	"	860	97	822	1,692	"	2,057	10	18	61,292	162,803	224,095	Cannes.
Toulon	Saint-Raphaël	2,432	390	"	"	"	102	4,006	"	528	210	641	1,072	"	1,206	60	167	10,816	37,707	48,323	Saint-Raphaël.
	Les Salins d'Hyères	125	1,892	"	"	"	"	2,256	"	235	221	356	861	"	880	266	3,000	10,030	350,077	360,108	Les Salins d'Hyères.
	Toulon	64,590	3,506	"	93	"	123	30,546	"	2,208	147	2,327	3,647	"	2,609	499	1,519	111,812	46,194	158,006	Toulon.
Marseille	La Ciotat	150	7	"	"	"	12	1,531	"	196	63	174	536	"	341	"	5	3,019	3,772	6,792	La Ciotat.
	Marseille	26,936,524	198,499	6,686	49,275	2,137	683	"	"	15,395	1,826	"	"	"	32,488	4,191	26,315	27,274,025	1,054,130	28,328,155	Marseille.
	Port de Bouc	476	612	"	"	"	61	5,084	"	753	89	828	1,692	"	1,603	8	11	11,020	1,001,465	1,012,485	Port-de-Bouc.
	Arles	104,501	1,182	7	"	"	109	9,105	"	4,504	3	1,169	2,464	"	1,709	34	10	124,802	1,525,649	1,650,452	Arles.
Montpellier	Aigues-Mortes	41,921	401	"	"	"	"	1,399	"	263	24	268	511	"	872	18	"	45,681	2,464,547	2,510,228	Aigues-Mortes.
	Cette	455,654	21,844	130	1,325	"	59	69,019	719	2,565	414	3,753	6,101	"	2,880	221	858	565,547	1,085,566	1,651,114	Cette.
	Agde	494,547	528	1,519	"	"	58	5,314	"	1,448	13	658	1,791	"	2,109	10	4	508,004	472,809	980,814	Agde.
Perpignan	Narbonne	175,631	51	"	"	"	88	1,225	"	1,040	15	190	997	"	2,126	53	12	181,434	2,066,229	2,247,663	Narbonne.
	Perpignan	30,271	3,350	"	79	"	6	1,535	"	607	276	255	1,003	"	1,591	219	2	39,203	74,550	113,754	Perpignan.
	Céret	204,801	2,958	557	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,639	396	144	210,498	150	210,648	Céret.
	Bourg-Madame	112,470	7,008	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,524	236	"	122,230	82	122,313	Bourg-Madame.
Saint-Gaudens	Tarascon	7,776	3,611	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	841	13	"	12,242	"	12,242	Tarascon.
	Saint-Girons	12,437	1,200	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	597	35	"	14,271	"	14,271	Saint-Girons.
	Bagnères	129,645	13,533	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,224	664	"	145,067	"	145,067	Bagnères.
	Argelez	574	3,038	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	158	12	"	3,783	3	3,787	Argelez.
Entrepôts des sels	Toulouse	799,294	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	504	70	"	799,869	1,638,901	2,438,771	Toulouse.
	Orléans	320,374	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	326	2	12,000	332,706	3,421,341	3,754,047	Orléans.
Paris	Douanes	856,540	122,708	"	92	350	"	"	"	"	"	"	"	"	4,208	1,075	30,656	1,015,631	"	1,015,631	Paris... Douanes.
	Sels	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	373	"	12,000	12,373	2,692,496	2,704,870	Paris... Sels.
Bastia	Bastia	61,044	3,578	"	119	112	33	9,105	"	1,137	135	1,533	2,823	"	1,500	185	181	81,480	24,166	105,647	Bastia.
	Ile Rousse	9,724	210	"	"	"	17	1,469	"	194	17	350	522	"	290	90	3	12,891	18,199	31,091	Ile Rousse.
	Ajaccio	8,249	3,137	"	"	"	8	9,309	"	571	77	1,085	1,123	"	662	8	150	24,381	32,264	56,646	Ajaccio.
Totaux		101,636,816	1,256,378	40,399	77,424	85,953	7,296	1,432,668	280,796	106,840	8,723	84,648	198,800	561,609	326,814	35,770	133,702	106,274,704	54,975,860	161,250,564	

État comparatif des Produits des Douanes et Sels pour les Exercices 1833 et 1832.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices 1833.	RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices 1832.	DIFFÉRENCES à l'exercice 1833 en plus.	DIFFÉRENCES à l'exercice 1833 en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1833.
Droits de douanes	à l'importation	101,636,816f 08c	100,897,987f 52c	(a) 738,828f 56c	"	(a) La différence en plus est le résultat d'un accroissement de recette de 11,560,000 francs, ayant pour cause principale la mauvaise récolte des laines et des huiles, par suite de laquelle il a fallu tirer ces produits de l'étranger; et d'une diminution de 10,820,000 fr., provenant de l'abondance des grains récoltés en 1833, qui a fait fermer nos ports aux grains étrangers, et du changement dans le tarif des primes d'exportation des sucres, par suite duquel les raffineries ont momentanément perdu de leur activité, et les approvisionnements ne se sont point écoulés, ce qui a empêché de demander des sucres aux colonies.
	à l'exportation	1,256,378 67	1,421,476 59	"	(b) 165,097f 92c	
	au transit	40,399 01	37,171 93	3,227 08	"	
	à la réexportation des entrepôts	76,808 38	85,216 91	"	8,408 53	
	à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	616 61	365 65	250 96	"	
	à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	63,608 16	30,453 63	(c) 33,154 53	"	(b) Cette diminution se compose d'une atténuation de 265,097 francs, résultant de la réduction sur le droit des vins et eaux-de-vie, prononcée par ordonnance royale du 16 juin 1832, et d'un accroissement de 100,000 francs sur les autres produits.
	à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	22,344 96	42,428 38	"	(d) 20,083 42	
Droits de navigation.	Francisation des navires	3,577 90	1,594 86	1,983 04	"	(c) Cette augmentation annonce qu'un plus grand nombre de voyageurs sont entrés en France avec leurs propres voitures; on peut en attribuer la cause à la tranquillité qui, de jour en jour, se consolide en France.
	Transfert de propriété des navires	3,718 98	3,933 21	"	214 23	
	Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,424,985 82	1,635,045 88	"	(e) 210,060 06	
	Entrée des navires. — Demi-droit de tonnage au bureau de Fécamp	7,682 64	6,634 47	1,048 17	"	
	Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	280,796 43	259,984 25	20,812 18	"	(d) Cette diminution a pour cause le long séjour que les étrangers font en France, ou l'avantage qu'ils ont trouvé à ne point réexporter leurs voitures.
	Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	106,840 81	103,529 80	3,311 01	"	
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	8,723 00	9,463 30	"	740 30	
	Expédition pour entrée et sortie de navires	84,648 30	88,687 50	"	4,039 20	(e) Cette diminution provient principalement de la réduction prononcée par ordonnance royale du 16 juin 1832, sur le droit de tonnage des navires anglais et français, venant des possessions britanniques.
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	198,800 80	187,432 58	11,368 22	"	
	Taxes locales... — pour l'entretien du magasin de sauvetage de Quillebœuf	4,075 63	7,456 96	"	3,381 33	
	Taxes locales... — ——— du bassin à flot de la Rochelle	1,253 97	5,780 32	"	4,526 35	(f) Cette augmentation, qui est le résultat de la délivrance d'un plus grand nombre d'expéditions, peut être considérée comme une conséquence de l'augmentation dans les produits de 1833.
	Taxes locales... — pour subvenir aux travaux d'achèvement du port du Havre	437,440 06	496,210 96	"	58,770 90	
	Taxes locales... — ——— d'amélioration du port de Boulogne	18,542 60	31,578 58	"	13,035 98	
	Taxes locales... — ——— du bassin de la Sèvre niortaise	234 20	182 17	52 03	"	
	Taxes locales... — ——— du port de Bordeaux	94,157 47	95,263 03	"	1,105 56	(g) Cette augmentation provient de la perception d'un décime par franc, effectuée, à partir de septembre 1832, sur le produit des amendes recouvrées par suite de transactions.
	Taxes locales... — Droits d'entrée et de séjour des navires dans les bassins à flot du Havre	5,965 51	"	5,965 51	"	
Droits et produits accessoires.	Timbre des expéditions	326,814 93	304,138 56	(f) 22,676 37	"	
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	578 37	656 69	"	78 32	
	Droits de magasinage et de dépôt	6,565 68	4,784 17	1,781 51	"	(h) La création des entrepôts intérieurs n'a eu lieu qu'en 1833.
	Décime revenant au Trésor sur les amendes, doubles droits et transactions	28,626 16	18,141 16	(g) 10,485 00	"	
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	53,250 00	43,875 00	9,375 00	"	
	Recettes accidentelles	44,842 19	16,177 53	28,664 66	"	
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	34,872 87	"	(h) 34,872 87	"	
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	738 01	"	738 01	"	
		106,274,704 20	105,835,651 59	928,594 71	489,542 10	Nota. Les différences qui ne sont pas expliquées ont trop peu d'importance pour qu'il y ait eu lieu d'en rechercher les causes.
Taxe de consommation des sels		54,975,860 36	53,857,945 62	1,117,914 74	"	
		161,250,564 56	159,693,597 21	2,046,509 45	489,542 10	
				En plus... 1,556,967 35		

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES BOISSONS, LES DROITS DIVERS,

LES TABACS ET LES POUDRES.

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

Des Droits constatés et perçus en matière de Contributions indirectes pendant l'Exercice 1833.

Les Comptes des préposés à la perception des contributions indirectes ne présentent que d'une manière sommaire le produit des droits établis sur chaque espèce d'objet ou de consommation; mais on a publié, avec les résultats définitifs de chaque exercice, le détail et les quantités des diverses matières imposées, en suivant les divisions portées dans les tarifs.

Les éléments que renferme le tableau ci-après, pour l'exercice 1833, ont été puisés dans des relevés qui sont formés par les agents préposés à l'assiette des droits et sont remis à la cour des comptes, à l'appui de la gestion des receveurs dont ils servent à justifier la recette. Ces éléments sont en effet le contrôle le plus sûr des opérations des comptables, en ce qu'ils font connaître les matières imposées ainsi que les tarifs d'après lesquels est opérée la perception des droits; ils offrent encore des renseignements utiles sur l'accroissement ou la décroissance des consommations, et sur le mouvement de quelques industries dont l'exploitation est soumise à l'impôt indirect.

Les résultats qui ont été recueillis sur les produits des contributions indirectes se divisent en quatre parties principales :

La première partie comprend les *droits sur les boissons.*

La deuxième partie réunit, sous le titre de *droits divers,* la perception de plusieurs taxes indirectes.

La troisième partie fait connaître le produit de la vente des *tabacs* et de celle des *poudres.*

La quatrième partie se compose de quelques produits qui ne résultent pas d'une application de taxes analogues à celles qui font l'objet de la deuxième partie, mais dont le montant est néanmoins compris parmi les *droits divers.* La justification de ces recettes est établie par des baux ou des procès-verbaux d'adjudication; des extraits de registres, bordereaux et comptes, certifiés par les autorités municipales; des états de répartition; des décomptes, dressés par les intendants militaires, et rendus exécutoires par les préfets, etc.

Le décime pour franc, auquel la plupart des droits sont assujettis, tant par la loi du 6 prairial an VII que par celles des 28 avril 1816 et 25 mars 1817, a été ajouté au montant des droits constatés.

On va analyser ces résultats dans l'ordre où le développement les présente, en faisant ressortir l'augmentation ou la diminution des produits de 1833, comparativement à ceux de l'année précédente.

Droits sur les Vins, Cidres, Poirés, Hydromels, Alcools et autres spiritueux.

Ire Partie.

BOISSONS.

Le tableau de développement fait connaître à la fois la nature des droits qui sont établis sur les boissons et les quantités qui ont été frappées par les droits; les indications qu'il présente à ce sujet se résument ainsi qu'il suit :

		VINS.	CIDRES, poirés et hydromels.	ALCOOL, eaux-de-vie, esprits et liqueurs.
		hect.	hect.	hect.
Droit de circulation		3,996,384	1,170,282	"
Droit de détail		5,246,342	3,029,356	211,924
Droit général de consommation		"	"	89,221
Droit perçu aux entrées de Paris en remplacement du droit de détail		817,859	16,535	33,656
Droit d'entrée et taxe unique		3,981,276	1,473,730	112,707
		14,041,861	5,689,903	447,508
A déduire :				
1° Les quantités d'après lesquelles a été constatée la perception du droit d'entrée, et qui figurent déjà parmi les matières soumises, soit au droit de circulation, soit à celui de détail et de consommation (déduction faite, par évaluation, des quantités introduites par les propriétaires récoltants sur les vins et les cidres) savoir :				
vins	2,502,451 hect.			
cidres	958,211			
alcool	78,010			
	3,538,672			
2° La quantité correspondante à la somme mise à la charge des communes sur les droits d'entrée	6,632			
ENSEMBLE	3,545,304 ci.	2,509,083	958,211	78,010
Ce qui réduit les consommations qui ont été atteintes par les droits en 1833 à		11,532,778	4,731,692	369,498
Le même tableau, publié dans le compte de 1833, présente, pour l'année 1832, une consommation de (1)		10,020,595	3,382,256	367,370
DIFFÉRENCE en augmentation		1,512,183	1,349,436	2,128

Les résultats qui ressortent de la comparaison ci-dessus expliquent l'augmentation de 4,281,001 fr., constatée sur le montant des droits. Cette augmentation eût été plus considérable si la valeur vénale des vins et des cidres, d'après laquelle se perçoit le droit de détail, n'avait pas été beaucoup moins élevée en 1833 qu'en 1832. Cet accroissement de produit se justifie par le calcul suivant :

		VINS.	CIDRES, poirés et hydromels.	ALCOOL, eaux-de-vie, esprits et liqueurs.
Augmentations	Droit de circulation	396,416f 77c	166,004f 80c	"
	Droit de détail	210,070 55	224,004 45	232,499f 32c
	Droit de remplacement perçu aux entrées de Paris	945,230 00	18,099 90	289,523 72
	Droit d'entrée et taxe unique	1,296,491 78	386,351 34	564,307 68
		2,848,209 10	794,460 49	1,086,330 72
Diminution	Droit de consommation	"	"	920,208 85
	DIFFÉRENCE en augmentation	2,848,209 10	794,460 49	166,121 87
	TOTAL		3,808,791 46	
	A AJOUTER : Droit de 15c par expédition		58,513 05	
	Décime correspondant à l'augmentation des droits		413,696 49	
	AUGMENTATION TOTALE		4,281,001 00	

(1) Les quantités portées dans le compte de 1833 (page 581) sont : Pour les vins, de 10,019,736h ; pour les cidres, de 3,382,156h

il faut y ajouter, par suite de rectifications opérées	859	100
TOTAL	10,020,595	3,382,256

L'état de développement d'où les résultats ci-contre sont extraits présente encore, cette année, des droits dont la liquidation a été mise à la charge de diverses communes, dans les départements où le service s'est trouvé interrompu. Les droits constatés de la sorte se composent :

De droits de circulation	2,243f 05c
De droits de détail	13,002 05
Et de droits d'entrée	9,006 17
ENSEMBLE	24,251 27
Les droits qui restaient dus au 31 décembre 1833 (voir le compte des finances de 1833, page 583) sont de	184,357 84
TOTAL	208,609 11
Les décharges accordées sur ces droits montent à	2,530 41
ce qui réduit la somme à recouvrer au 31 décembre 1833, à	206,078 70
Sur cette somme il est rentré en 1834,	
1° Par les prélèvements faits sur les caisses municipales 19,051f 75c	103,718 69
2° Au moyen de rôles émis par addition aux contributions directes .. 84,666 94	
Et il reste par conséquent à recouvrer au 31 décembre 1834	102,360 01

Droits sur les Bières.

Le droit perçu à la *fabrication des bières* a porté, en 1833, sur une quantité (page 604) de 3,050,141h

Les quantités frappées du droit se sont élevées, d'après le compte de 1832, à 2,892,033

d'où il est résulté une augmentation sur les quantités de 158,108

Le produit du droit, en 1833, a été supérieur de 392,698 francs au produit de 1832, par une suite naturelle de l'augmentation que la consommation a éprouvée.

Droit de licences.

IIe Partie.

DROITS DIVERS.

Les licences applicables à la vente des *boissons*, celles qui sont délivrées aux entrepreneurs de *voitures publiques à service régulier*, aux fabricants de *cartes*, etc., présentent, tant sur le nombre de licences que sur le produit des droits, les résultats suivants :

	LICENCES.	PRODUIT.
Débitants de boissons, marchands en gros, etc.	276,303	2,726,885f
Entrepreneurs de voitures publiques	6,714	27,786
Fabricants de cartes, etc.	140	7,700
TOTAUX	283,157	2,762,371
Le tableau de 1832 présentait en résultat, sur ces trois natures de licences	274,383	2,751,348
AUGMENTATION en 1833	8,774	11,023

Cette augmentation, qui porte en même temps sur les licences délivrées aux débitants de boissons, etc., et sur les licences relatives aux entrepreneurs de voitures publiques, provient de ce que le nombre des villes rédimées, dans lesquelles le droit de licence se confond avec la taxe unique sur les boissons, a diminué en 1833, et de ce que le nombre des redevables a augmenté sur celui de 1832.

Droits sur les Voitures publiques.

Le droit sur les voitures publiques se divise en trois parties :

La première comprend les voitures qui font un *service régulier ou extraordinaire*, et qui sont imposées en raison *du prix des places* qu'elles contiennent et *du prix reçu pour le transport des marchandises*. Le prix des places ou des transports sur lequel a été assis le droit pendant l'année 1833 a été de 39,932,354 francs ; il ne s'était élevé en 1832 qu'à 36,008,267 francs ; d'où il suit que le capital sur lequel a été assis l'impôt en 1833 présente, comparativement à 1832, une augmentation de 3,924,087 fr., laquelle porte tant sur le prix des places que sur celui du transport des marchandises.

La seconde partie ne diffère de la première que parce que le droit est perçu *par abonnement* au lieu d'être constaté *par les exercices ;* la somme reçue en 1833 a dépassé celle de 1832 de 71,904 fr.

La troisième partie fait connaître les droits établis sur les voitures *d'occasion et à volonté*, et qui ont été perçus *d'après le nombre de roues et celui des places*. Le nombre des voitures mises en mouvement pendant l'année 1833 est de 7,631; il avait été, en 1832, de 7,030. Il y a donc eu pareillement, en 1833, une augmentation de 601 sur le nombre des voitures à service régulier.

Les voitures publiques de toute espèce sont en outre revêtues d'une estampille dont le prix est fixé à 2 francs. Le nombre de celles qui ont été soumises à cette formalité, en 1833, est de 4,448 ; il avait été, en 1832, de 3,217.

Le total des droits qui ont été perçus, comparé à celui de 1832, présente une augmentation de 555,562 francs; elle résulte d'une plus grande activité dans les communications et de la formation de nouveaux établissements.

Droit sur les Cartes.

Le *droit sur les cartes* à jouer, rapproché du produit de 1832, offre une augmentation de 48,979 fr., qui correspond à celle que l'on remarque dans la quantité de cartes consommées; en effet, il a été employé, en 1833, 3,160,950 jeux, au lieu de 2,873,318 que présentait la consommation de 1832.

Droit sur les Sels.

Le droit sur les sels de l'intérieur qui a été perçu en 1833, et qui porte sur une quantité de 23,410,571 kilogr., a donné lieu à un recouvrement de 6,991,482 francs. Comparé à celui de 1832, il présente une augmentation de 414,512 francs, qui se fait également remarquer sur les quantités extraites des salines et sur celles qui proviennent de la fabrication du salpêtre ou qui ont été vendues dans le pays de Gex; ces quantités sont supérieures à celles de 1832 de 1,374,880 kilogr. La cause de cette augmentation provient de l'exploitation des salines particulières situées dans les départements de la Moselle et de la Haute-Saône: ces établissements ont livré à la consommation en 1833 une quantité de 6,660,450 kilogr.; leurs livraisons en 1832 ne s'étaient élevées qu'à 3,299,548 kilogr.

Si à la somme de 6,991,482 francs ci-dessus, on ajoute celle de 54,975,860 francs, qui a été reçue par l'administration des douanes et qui provient des droits qu'elle a eu à percevoir sur une quantité de 183,867,309 kilogr. de sel marin, on obtient une consommation totale de 207,277,880 kilogr., qui donne une consommation moyenne par individu de 6 kilogr. 36 décagr. un tiers.

Droit de garantie des matières d'Or et d'Argent.

Le droit *de garantie* est assis à la fois sur le poids et sur la nature des matières. Le produit de ce droit en 1833, comparé au produit de 1832, offre une augmentation de 362,197 francs, qui provient de ce qu'il a été soumis à la marque, en 1833, une quantité de 149,508 hectogrammes de plus qu'en 1832. Toutefois l'augmentation, qui porte uniquement sur les ouvrages d'or et d'argent, se compose, savoir :

Sur les ouvrages d'or, de	8,881 hectog.
Sur ceux d'argent	152,631
ENSEMBLE	161,512
Les lingots dits *de tirage* ayant diminué de	12,004
l'augmentation se trouve réduite sur l'ensemble à	149,508

Argues royales.

Le produit des *argues royales,* rapproché de celui de 1832, présente une diminution de 3,320 francs, Les matières soumises au tirage ont également éprouvé une diminution. Le poids de ces matières, pour 1833, est de 89,446 hectogrammes; en 1832, il avait été de 101,572 hectogrammes.

Droit de Timbre.

Le *droit de timbre* sur les expéditions et quittances délivrées, comparé avec celui de 1832, offre, en 1833, une augmentation de 169,395 fr.; le nombre de celles qui ont été délivrées, en 1833, s'est élevé à 24,650,567, tandis qu'il n'a été, en 1832, que de 22,956,611. Ce résultat s'explique par les augmentations que l'on a signalées sur plusieurs droits, notamment sur ceux des boissons.

Droit de navigation.

La diversité des tarifs sur lesquels sont assis les *droits de navigation* n'a pas permis d'indiquer, dans le tableau de développement, les quantités ou les objets qui ont servi de base à la perception de ces droits. On s'est borné à en faire connaître le recouvrement *par bassin, par rivière* ou *par canal.*

Une loi rendue le 24 mars 1825 a autorisé la suspension temporaire des droits de navigation sur les rivières où il serait jugé nécessaire d'exécuter des travaux extraordinaires, et le remplacement de ces droits par des droits de péages destinés aux frais des travaux.

Le tableau de développement fait connaître les rivières auxquelles ces dispositions ont été appliquées, et il indique que la perception faite pendant l'année 1833, sur les droits de navigation qui ont été convertis en droit de péage, s'est élevée à 296,788 francs; en 1832, elle n'avait été que de 288,905 francs.

On y voit en outre que la somme perçue en 1833, tant pour droits de navigation qu'à titre de droits de péage, est de..... 4,295,158f

Les mêmes produits recouvrés en 1832 ne se sont élevés qu'à..... 3,734,342

En sorte que le produit des droits de navigation et celui de péage a offert, en 1833, une augmentation de..... 560,816

laquelle porte sur la presque totalité des rivières ou canaux, et indique un accroissement dans la reprise des affaires commerciales.

Droits de Péage sur les Ponts.

Les *droits de péage sur les ponts* ont produit en 1833 une somme de 369,204 francs.

Ils s'étaient élevés en 1832 à 343,126 francs.

La différence en plus que présente la recette de 1833, sur celle de 1832, porte sur tous les ponts et a été le résultat d'une circulation plus active.

IIIe partie.

TABACS ET POUDRES.

Tabacs et Poudres à feu.

Les développements fournis sur la vente des *tabacs* et sur celle des *poudres* présentent à la fois les quantités qui ont été livrées à la consommation et les prix des diverses qualités.

Le tableau suivant offre la comparaison des consommations et de leur produit pendant l'année 1833, avec les mêmes résultats pendant l'année 1832; savoir :

	TABACS.		POUDRES.	
	QUANTITÉS.	PRODUITS.	QUANTITÉS.	PRODUITS.
Année 1833.....	11,301,002k	69,436,596f	830,347k	3,522,953f
Année 1832.....	10,977,812	67,284,654	796,174	3,382,164
AUGMENTATION en 1833.....	323,190	2,151,942	34,173	140,789

On voit par le tableau qui précède,

1° Que la consommation des tabacs a offert une augmentation sur les quantités de 323,190 kilogr., et sur les produits de 2,151,942 francs. La différence en plus sur les quantités porte sur toutes les qualités de tabacs; et, quant à l'augmentation de produit, elle résulte, d'une part, de l'accroissement que la consommation a offert, en 1833, et, en second lieu, de la réduction opérée sur les remises des débitants conformément à l'ordonnance du 18 mars 1832, laquelle a produit, en 1833, un boni de 892,532 francs, somme à laquelle se sont élevées ces remises pendant les trois premiers mois de 1832.

2° Que la consommation des poudres a présenté de même une augmentation sur les quantités de 34,173 kilogrammes, et sur les produits de 140,789 francs. Cette augmentation provient de la vente des poudres de chasse, de guerre et de mine aux débitants et aux consommateurs de l'intérieur, déduction faite d'une légère diminution constatée sur les livraisons de poudres de chasse, de mine et de commerce extérieur destinées à l'exportation.

Produits divers et recouvrements d'Avances.

IVe PARTIE. — Produits divers soumis à des règles spéciales.

Par les motifs énoncés ci-dessus, les produits qui font l'objet de la quatrième partie, ne comportent pas de longs développements; les sommes constatées sur ces produits, pendant l'année 1833, se sont élevées à..... 8,996,740f 86c

Les mêmes produits, réalisés en 1832, n'ont été que de..... 8,114,734 45

Il est ainsi résulté, en 1833, un accroissement de produit de..... 882,006 41

qui se compose de la manière suivante :

AUGMENTATIONS.	Sur le dixième du produit des octrois.....		1,282,180 28
	Sur la portion revenant au Trésor dans les répartitions d'amendes.		80,832 57
	Sur les recouvrements d'avances pour divers services.....		84,994 66
			1,448,007 51
DIMINUTIONS.	Sur le produit de bacs et passages d'eau.....	50,471f 05c	566,001 10
	Sur le prélèvement à la charge des communes pour frais de casernement.....	69,810 55	
	Sur les recettes extraordinaires.....	445,719 50	
	RESTE comme ci-dessus.....		882,006 41

Les différences en plus sont le résultat de l'augmentation survenue dans le produit des octrois dont la recette s'est accrue, en général, pendant l'année 1833, et principalement à Paris; elles proviennent, en outre, d'une plus forte répartition des amendes réalisées pour contraventions; et, enfin, d'un accroissement constaté sur la rentrée des avances faites pour le service des octrois et la fabrication des cartes lequel a été la suite de l'augmentation signalée sur ces deux natures de produit.

En ce qui concerne les différences en moins, elles s'expliquent, 1° par le recouvrement, en 1832, de la *moins-value* du matériel que les adjudicataires de bacs avaient eu à payer à la suite du renouvellement de leurs baux; 2° par une diminution sur le nombre des journées d'occupation des logements militaires dans les villes qui perçoivent des droits d'octroi; 3° et par le report qui a été fait, en 1833, sur le produit de la taxe unique établie sur les boissons, du montant total des droits que remplace cette taxe et dont une partie avait figuré, en 1832, *à titre de complément de droits à payer*, parmi les recettes extraordinaires.

Ire PARTIE. — BOISSONS.

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS NOMBRE ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
VINS, CIDRES, POIRÉS, HYDROMELS, ALCOOL ET AUTRES SPIRITUEUX.			
DROIT DE CIRCULATION.		hect. lit.	fr. c.
Vins expédiés dans les départements de... 1re classe	0f 60c par hect.	1,028,006 89	616,804 14
2e *Idem*	0 80 *idem*...	1,157,034 07	925,627 26
3e *Idem*	1 00 *idem*...	1,549,064 62	1,549,064 62
4e *Idem*	1 20 *idem*...	259,098 60	310,918 32
Droits constatés à la charge des communes. (Loi du 17 octobre 1830)...	(par évaluation)	3,179 60	2,243 05
		3,996,383 78	3,404,657 39
Cidres, poirés, hydromels...	.....	1,170,282 04	585,141 03
		5,166,665 82	3,989,798 42
Décime et forts centimes...	.....	.....	404,668 82
DROIT DE 15 CENTIMES PAR EXPÉDITION.			4,394,467 24
		timbres.	
ACQUITS-À-CAUTION, congés, etc...	15c par expédon	3,821,457	573,218 55
DROIT DE DÉTAIL ET DE CONSOMMATION. — QUANTITÉS.			
Droit de détail sur les ventes faites par les débitants, marchands en gros, etc. — Vins — au comptant et manq. chez les march. en gros.	10 p. 0/0 de la valeur vénale.	1,405,829f 49c	140,582 95
Vins — par suite d'exercices — d'achat... (hect. lit. 34,904 59)	9f 70c *idem* (1).	110,241,910 96	10,693,465 37
Vins — par suite d'exercices — de cru... (3,094,575 06)	7f 50c *idem* (2).	3,111,903 39	233,392 76
Vins — par suite d'abonnements — individuels... (169,675 99)	(par évaluation)	68,794,189 48	7,340,340 02
Vins — par suite d'abonnements — collectifs (1/3 de l'abonnemt) (1,931,105 73)		427,478 67	45,611 97
Vins — par suite d'abonnements — avec les communes... (11,999 65)		23,523 91	2,510 00
Vins — avec les communes... (660 33)			
		184,004,835 90	18,455,903 07
(5,242,921 35)			
Cidres, poirés et hydromels — au comptant et manq. chez les march. en gros.	10 p. 0/0 de la valeur vénale.	70,390 69	7,039 07
Cidres, poirés et hydromels — par suite d'exercices — d'achat... (3,601 53)	9f 70c *idem* (1).	35,598,409 26	3,453,045 89
Cidres, poirés et hydromels — par suite d'exercices — de cru... (2,740,700 19)	7f 50c *idem* (2).	50,362 96	3,777 22
Cidres, poirés et hydromels — par suite d'abonnements — individuels... (4,994 00)	(par évaluation)	2,782,697 94	296,913 87
Cidres, poirés et hydromels — par suite d'abonnements — collectifs (2/3 de l'abonnemt). (214,238 25)		854,957 32	91,223 95
(65,822 66)			
(3,029,356 63)		39,356,818 17	3,852,000 00
		hect. lit.	
Alcool pur et autres liquides spiritueux, par suite d'exercices chez les débitants.	32f 98c par hect.	211,924 20	6,989,260 12
Droits constatés à la charge des communes. (Loi du 17 octobre 1830)...	(par évaluation)	3,420 60	13,002 05
Droit général de consommation. — Alcool pur et autres liquides spiritueux. — au comptant...	34f 00c par hect.	78,097 17	2,655,303 78
Droit général de consommation. — Alcool pur et autres liquides spiritueux. — par suite d'exercices chez les march. en gros.	34 00 *idem*...	11,124 42	378,230 35
		89,221 59	3,033,534 13
Droit perçu à Paris, en rempt du droit de détail. — Vins...	8 00 *idem*...	817,859 32	6,542,874 56
Droit perçu à Paris, en rempt du droit de détail. — Cidres, poirés et hydromels...	4 00 *idem*...	16,535 31	66,141 24
Droit perçu à Paris, en rempt du droit de détail. — Eaux-de-vie, esprits et liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles...	50 00 *idem*...	33,655 82	1,682,791 00
		868,050 45	8,291,806 80
RÉCAPITULATION DU DROIT DE DÉTAIL ET DE CONSOMMATION.			
		hect. lit.	
Droit de détail. — Vins...	5,242,921 35	18,455,903 07	
Droit de détail. — Cidres, poirés et hydromels...	3,029,356 63	3,852,009 00	
Droit de détail. — Alcool pur et autres liquides spiritueux...	211,924 20	6,989,260 12	
Droit de détail. — Droits constatés à la charge des communes. (Loi du 17 octobre 1830)...	3,420 60	13,002 05	
	8,487,622 78	29,310,165 24	
Droit général de consommation...	89,221 59	3,033,534 13	
Droit perçu à Paris en remplacement du droit de détail...	868,050 45	8,291,806 80	
	9,444,894 82	40,635,506 17	
Décime et forts centimes (3)...		3,295,408 20	
Total...		43,930,914 37	

(1) Déduction faite de 3 p. 0/0 accordés aux débitants par l'article 66 de la loi du 28 avril 1816, pour tous déchets et pour consommation de famille.
(2) Déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée par l'article 85 de la même loi aux propriétaires récoltants qui vendent des boissons de leur cru.
(3) Le droit de détail au comptant et celui constaté par suite d'exercices sont seuls passibles du décime.

DÉSIGNATION DES DROITS.		QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
DROIT D'ENTRÉE.			hect. lit.	
Vins en cercles et vendanges...	Dans les communes de 4,000 à 6,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	0f 60c p. h. (1)	213,034 78	127,820f 87c
	2e *idem*.....	0 80 *idem* ..	183,284 98	146,627 98
	3e *idem*.....	1 00 *idem* ..	266,303 36	266,303 36
	4e *idem*.....	1 20 *idem* ..	11,429 58	13,715 50
	Dans les communes de 6,000 à 10,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	0 90 *idem* ..	215,032 14	193,528 93
	2e *idem*.....	1 20 *idem* ..	183,337 84	220,005 41
	3e *idem*.....	1 50 *idem* ..	312,466 55	468,699 83
	4e *idem*.....	1 80 *idem* ..	35,176 24	63,317 23
	Dans les communes de 10,000 à 15,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	1 20 *idem* ..	133,324 83	159,989 80
	2e *idem*.....	1 60 *idem* ..	162,648 42	260,237 47
	3e *idem*.....	2 00 *idem* ..	132,334 16	264,668 32
	4e *idem*.....	2 40 *idem* ..	9,592 89	23,022 94
	Dans les communes de 15,000 à 20,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	1 50 *idem* ..	96,019 88	144,029 82
	2e *idem*.....	2 00 *idem* ..	27,868 24	55,736 48
	3e *idem*.....	2 50 *idem* ..	18,725 01	46,812 53
	4e *idem*.....	3 00 *idem* ..	12,970 72	38,912 16
	Dans les communes de 20,000 à 30,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	1 80 *idem* ..	102,579 67	184,643 41
	2e *idem*.....	2 40 *idem* ..	170,411 49	408,987 58
	3e *idem*.....	3 00 *idem* ..	65,547 49	196,642 47
	4e *idem*.....	3 60 *idem* ..	35,396 99	127,429 16
	Dans les communes de 30,000 à 50,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	2 10 *idem* ..	110,731 44	232,536 02
	2e *idem*.....	2 80 *idem* ..	73,897 33	206,912 52
	3e *idem*.....	3 50 *idem* ..	19,432 72	68,014 52
	4e *idem*.....	4 20 *idem* ..	8,714 17	36,599 51
	Dans les communes de 50,000 âmes et au-dessus, des départements de..... 1re classe.....	2 40 *idem* ..	169,997 75	407,994 60
	2e *idem*.....	3 20 *idem* ..	103,801 83	332,165 86
	3e *idem*.....	4 00 *idem* ..	121 68	486 72
Abonnements pour entrée de vendanges.....		.....	35,644 27	69,294 18
			2,909,826 45	4,765,135 18
Cidres, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées.....	dans les communes de.. 4,000 à 6,000 âmes.....	0f 50c p. hect.	271,194 67	135,597 34
	6,000 à 10,000 *idem*.....	0 75 *idem* ..	468,335 39	351,251 54
	10,000 à 15,000 *idem*.....	1 00 *idem* ..	101,593 89	101,593 89
	15,000 à 20,000 *idem*.....	1 25 *idem* ..	127,335 39	159,169 24
	20,000 à 30,000 *idem*.....	1 50 *idem* ..	132,732 60	199,098 90
	30,000 à 50,000 *idem*.....	1 75 *idem* ..	8,071 67	14,125 42
	50,000 et au-dessus, Paris excepté.	2 00 *idem* ..	4,935 36	9,870 72
			1,114,198 97	970,707 05
Alcool pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles....	dans les communes de.. 4,000 à 6,000 âmes.....	4f 00c p. hect.	18,493 08	73,972 32
	6,000 à 10,000 *idem*.....	6 00 *idem* ..	25,189 21	151,135 26
	10,000 à 15,000 *idem*.....	8 00 *idem* ..	10,385 00	83,080 00
	15,000 à 20,000 *idem*.....	10 00 *idem* ..	6,961 64	69,616 40
	20,000 à 30,000 *idem*.....	12 00 *idem* ..	9,306 15	111,673 80
	30,000 à 50,000 *idem*.....	14 00 *idem* ..	6,448 49	90,279 04
	50,000 et au-dessus, Paris excepté.	16 00 *idem* ..	1,226 93	19,630 88
			78,010 50	599,387 70
RÉCAPITULATION DU DROIT D'ENTRÉE.				
Vins en cercle et vendanges.....		.....	2,909,826 45	4,765,135 18
Cidres, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées.....		.....	1,114,198 97	970,707 05
Alcool pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce.		.....	78,010 50	599,387 70
			4,102,035 92	6,335,229 93

(1) La valeur vénale des boissons a servi de base à la classification des départements et à la fixation du droit pour chaque classe.

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	
Vins en cercles et vendanges....	dans les communes de	4,000 à 6,000 âmes.....	6f 63c par hect.	466 56	3,093f 30c
			5 67 *idem*...	753 30	4,271 22
			4 92 *idem*...	184 96	910 01
			4 40 *idem*...	824 80	3,629 13
			4 37 *idem*...	630 13	2,753 67
			3 32 *idem*...	298 86	992 22
			3 19 *idem*...	5,534 22	17,654 17
			2 72 *idem*...	13,305 30	36,190 43
			2 35 *idem*...	2,769 86	6,509 18
			2 15 *idem*...	3,619 88	7,782 75
			1 84 *idem*...	3,399 25	6,254 62
			1 79 *idem*...	6,858 35	12,276 45
			1 66 *idem*...	6,944 13	11,527 27
			1 60 *idem*...	740 78	1,185 25
			1 36 *idem*...	4,324 22	5,880 94
			1 29 *idem*...	3,669 68	4,733 89
			1 15 *idem*...	7,614 20	8,756 34
			1 04 *idem*...	9,372 20	9,747 09
		6,000 à 10,000 *idem*.....	6 19 *idem*...	863 40	5,344 45
			6 15 *idem*...	162 21	997 60
			6 00 *idem*...	994 31	5,965 86
			5 61 *idem*...	389 89	2,187 29
			4 76 *idem*...	2,185 17	10,401 42
			4 05 *idem*...	5,823 57	23,585 47
			3 76 *idem*...	7,083 89	26,635 43
			3 31 *idem*...	1,022 06	3,383 02
			3 06 *idem*...	11,022 85	33,729 92
			3 05 *idem*...	3,726 85	11,366 90
			2 94 *idem*...	12,556 98	36,917 53
			2 26 *idem*...	12,480 08	28,204 99
			2 19 *idem*...	20,688 35	45,307 49
			2 13 *idem*...	28,587 14	60,890 62
			2 10 *idem*...	8,176 25	17,170 13
			2 00 *idem*...	7,019 43	14,038 86
			1 88 *idem*...	12,568 11	23,628 05
			1 87 *idem*...	3,350 19	6,264 86
			1 74 *idem*...	6,798 69	11,829 73
			1 70 *idem*...	11,364 59	19,319 81
			1 57 *idem*...	14,967 15	23,498 43
		10,000 à 15,000 *idem*.....	7 58 *idem*...	741 33	5,619 29
			5 69 *idem*...	3,139 08	17,861 40
			3 80 *idem*...	15,772 05	59,933 79
			2 57 *idem*...	25,029 64	64,326 18
			2 48 *idem*...	17,136 17	42,497 71
			2 23 *idem*...	15,094 68	33,661 14

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite de la TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
VINS en cercles et vendanges....	dans les communes de.	15,000 à 20,000 âmes.....	9f 20c par hect.	2,572 69	23,668 76
			8 52 *idem* ..	1,474 19	12,560 10
			6 22 *idem* ..	3,615 99	22,491 46
			5 82 *idem* ..	2,615 11	15,219 95
			5 76 *idem* ..	4,356 90	25,095 75
			5 73 *idem* ..	1,231 14	7,054 44
			4 12 *idem* ..	11,371 29	46,849 72
			2 82 *idem* ..	22,490 50	63,423 21
			2 67 *idem* ..	6,238 18	16,655 95
			2 64 *idem* ..	27,171 90	71,733 82
			2 58 *idem* ..	35,729 81	92,182 91
		20,000 à 30,000 *idem*	9 28 *idem* ..	6,045 70	56,104 11
			8 54 *idem* ..	3,558 54	30,389 94
			7 85 *idem* ..	3,179 57	24,959 63
			7 36 *idem* ..	3,073 20	22,618 80
			4 98 *idem* ..	24,088 37	119,960 09
			4 64 *idem* ..	27,080 18	125,652 04
			3 83 *idem* ..	33,890 63	129,801 12
			3 72 *idem* ..	60,361 34	224,544 19
		30,000 à 50,000 *idem*.....	8 24 *idem* ..	2,925 37	24,105 05
			5 04 *idem* ..	33,884 95	170,780 15
			4 74 *idem* ..	41,846 35	198,351 70
			3 47 *idem* ..	106,959 54	371,149 61
			3 45 *idem* ..	9,374 88	32,343 34
		50,000 âmes et au-dessus.....	10 31 *idem* ..	20,298 63	209,278 87
			8 27 *idem* ..	10,860 37	89,815 27
			4 84 *idem* ..	188,409 66	911,902 76
			4 12 *idem* ..	1,365 63	5,626 40
			3 92 *idem* ..	48,691 65	190,871 27
				1,064,817 05	4,113,905 71
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	dans les communes de.	4,000 à 6,000 âmes.....	9 29 *idem* ..	43 75	406 44
			5 20 *idem* ..	18 14	94 33
			1 28 *idem* ..	983 29	1,258 62
		6,000 à 10,000 *idem*.....	10 68 *idem* ..	48 13	514 04
			6 98 *idem* ..	45 74	319 27
			6 15 *idem* ..	15 77	96 99
			2 39 *idem* ..	48 90	116 87
			1 73 *idem* ..	13,571 57	23,478 82
			1 50 *idem* ..	350 71	526 06
			1 28 *idem* ..	75 89	97 14
			1 16 *idem* ..	1,449 41	1,681 32
			1 11 *idem* ..	6,518 81	7,235 88

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	dans les communes de	10,000 à 15,000 âmes	15f 45c par hect.	42 18	651 69
			1 82 *idem*	25,961 68	47,250 27
			1 41 *idem*	777 09	1,095 70
			1 31 *idem*	23,913 51	31,326 70
		15,000 à 20,000 *idem*	10 78 *idem*	203 76	2,196 54
			10 64 *idem*	163 57	1,740 39
			2 87 *idem*	107 79	309 36
			2 80 *idem*	28,469 55	79,714 74
			2 47 *idem*	18,644 99	46,053 13
			2 40 *idem*	164 37	394 49
			2 18 *idem*	137 18	299 06
		20,000 à 30,000 *idem*	11 12 *idem*	22 99	255 66
			5 95 *idem*	171 31	1,019 30
			2 85 *idem*	867 37	2,472 01
			2 51 *idem*	33,487 37	84,053 31
			1 75 *idem*	705 28	1,234 24
		30,000 à 50,000 *idem*	5 00 *idem*	43 36	216 80
			2 61 *idem*	43 06	112 39
			2 34 *idem*	91,201 00	213,410 34
		50,000 âmes et au-dessus	14 68 *idem*	178 11	2,614 66
			2 77 *idem*	110,822 83	306,979 24
		Complément de taxe	.....	232 33	329 01
				359,530 79	859,554 81
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles	dans les communes de	4,000 à 6,000 âmes	44 94 *idem*	24 58	1,104 72
			44 43 *idem*	128 98	5,730 50
			44 00 *idem*	3 73	164 30
			41 91 *idem*	4 53	189 86
			41 75 *idem*	45 21	1,887 49
			40 65 *idem*	129 76	5,274 59
			40 49 *idem*	24 99	1,011 98
			40 09 *idem*	8 98	359 85
			40 07 *idem*	105 76	4,237 93
			39 94 *idem*	171 64	6,855 36
			39 74 *idem*	115 73	4,599 08
			39 66 *idem*	20 99	832 35
			39 42 *idem*	206 57	8,143 15
			39 27 *idem*	523 04	20,539 72
			39 20 *idem*	437 06	17,132 91
			39 06 *idem*	474 68	18,541 04
		6,000 à 10,000 *idem*	46 50 *idem*	4 24	197 07
			45 88 *idem*	39 17	1,797 13
			45 82 *idem*	4 09	187 45
			45 47 *idem*	21 31	968 79
			43 73 *idem*	165 68	7,245 37
			43 50 *idem*	160 82	6,995 50
			43 59 *idem*	15 22	660 32

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite de la TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
Alcool pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles. . . .	dans les communes de.	6,000 à 10,000 âmes	43f 27c par hect.	42 87	1,855 03
			43 25 *idem* . .	499 16	21,588 46
			43 19 *idem* . .	119 07	5,142 68
			43 06 *idem* . .	389 15	16,756 93
			42 57 *idem* . .	685 44	29,179 36
			42 54 *idem* . .	343 80	14,625 26
			42 31 *idem* . .	118 48	5,012 94
			42 25 *idem* . .	152 71	6,451 92
			42 15 *idem* . .	260 51	10,980 54
			41 85 *idem* . .	15 33	641 48
			41 55 *idem* . .	18 23	757 34
			41 53 *idem* . .	673 95	27,989 32
			41 19 *idem* . .	431 14	17,758 58
			41 16 *idem* . .	129 05	5,311 83
		10,000 à 15,000 *idem*	45 03 *idem* . .	68 81	3,098 56
			44 24 *idem* . .	57 65	2,550 23
			44 08 *idem* . .	140 25	6,182 27
			43 87 *idem* . .	45 26	1,985 65
			43 52 *idem* . .	468 61	20,393 83
			43 08 *idem* . .	378 66	16,312 77
		15,000 à 20,000 *idem*	49 97 *idem* . .	24 65	1,231 91
			49 63 *idem* . .	302 05	14,990 75
			49 39 *idem* . .	170 66	8,429 05
			48 37 *idem* . .	534 61	25,859 09
			48 27 *idem* . .	575 98	27,802 80
			47 92 *idem* . .	49 23	2,359 25
			46 63 *idem* . .	113 21	5,278 94
			46 29 *idem* . .	2,011 64	93,118 63
			45 23 *idem* . .	684 72	30,969 71
			43 15 *idem* . .	256 67	11,075 36
		20,000 à 30,000 *idem*	49 72 *idem* . .	548 85	27,288 73
			49 59 *idem* . .	1,333 61	66,133 87
			49 55 *idem* . .	437 75	21,690 32
			48 30 *idem* . .	1,540 06	74,385 05
			47 52 *idem* . .	490 56	23,311 42
			47 37 *idem* . .	2,877 53	136,308 79
		30,000 à 50,000 *idem*	53 44 *idem* . .	88 68	4,739 17
			51 40 *idem* . .	182 87	9,399 47
			51 06 *idem* . .	1,765 71	90,157 06
			50 77 *idem* . .	800 45	40,639 05
			50 73 *idem* . .	812 96	41,241 31
			55 60 *idem* . .	404 93	22,514 00
		50,000 âmes et au-dessus	53 72 *idem* . .	135 81	7,295 71
			52 21 *idem* . .	5,370 68	280,403 02
			50 00 *idem* . .	30 30	1,515 00
		Complément de taxe	. . . . .	5,276 94	88,040 48
				34,696 00	1,485,409 38
Droits constatés à la charge des communes. (Loi du 17 octobre 1830.)			. . . . .	6,632 40 (par évaluation.)	9,006 17

DÉSIGNATION DES DROITS.		QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
RÉCAPITULATION DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.		hect. lit.	fr. c.	
VINS en cercles et vendanges		1,064,817 05	4,113,905 71	
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées		359,530 79	859,554 81	
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce		34,696 00	1,485,409 38	
RÉCAPITULATION DU DROIT D'ENTRÉE ET DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.		1,459,043 84	6,458,869 90	
	hect. lit.			
DROIT d'entrée	4,102,035 92	6,335,229f 93c		
TAXE en remplacement des droits d'entrée, de détail et de circulation	1.459,043 84	6,458,869 90		
DROITS constatés à la charge des communes	6,632 40	9,006 17		
	5,567,712 16	12,803,106 00		
DÉCIMES et forts centimes		1,282,007 43		
TOTAL		14,085,113 43		
DROIT DE FABRICATION SUR LES BIÈRES.			hect. lit.	fr. c.
Bières fortes		2 40 par hect.	2,471,855 49	5,932,453 18
Petites bières		0 60 *idem*	572,955 81	343,773 48
Bières fabriquées dans les hospices	1re qualité	1 50 *idem*	287 36	431 04
	2e *idem*	1 25 *idem*	853 80	1,067 25
	3e *idem*	1 20 *idem*	2,431 68	2,918 02
	4e *idem*	1 00 *idem*	303 36	303 36
	5e *idem*	0 80 *idem*	775 04	620 03
	6e *idem*	0 50 *idem*	678 84	339 42
			3,050,141 38	6,281,905 78
DÉCIME et forts centimes		.....	.....	628,386 58
				6,910,292 36

IIe Partie. — DROITS DIVERS.

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
DROIT DE LICENCE.			
Débitants de boissons d'achats. — Dans les communes au-dessous de 4,000 âmes	6f 00c p. licce	216,669 licces	1,300,014f 00c
— de 4,000 à 6,000 âmes	8 00 *idem*	10,304 *idem.*	82,432 00
— de 6,000 à 10,000 âmes	10 00 *idem*	11,015 *idem.*	110,150 00
— de 10,000 à 15,000 âmes	12 00 *idem*	5,709 *idem.*	68,508 00
— de 15,000 à 20,000 âmes	14 00 *idem*	2,783 *idem.*	38,962 00
— de 20,000 à 30,000 âmes	16 00 *idem*	4,263 *idem.*	68,208 00
— de 30,000 à 50,000 âmes	18 00 *idem*	2,968 *idem.*	51,624 00
— de 50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté	20 00 *idem*	1,884 *idem.*	37,680 00
Colporteurs de boissons, à dos de bêtes de somme	6 00 *idem*	528 *idem.*	3,168 00
Débitants de boissons de cru. — Dans les communes au-dessous de 4,000 âmes (1)	4 50 *idem*	1,612 *idem.*	7,254 00
— de 4,000 à 6,000 âmes	6 00 *idem*	744 *idem.*	4,464 00
— de 6,000 à 10,000 âmes	7 50 *idem*	439 *idem.*	3,285 00
— de 10,000 à 15,000 âmes	9 00 *idem*	178 *idem.*	1,602 00
— de 15,000 à 20,000 âmes	10 50 *idem*	10 *idem.*	105 00
— de 20,000 à 30,000 âmes	12 00 *idem*	101 *idem.*	1,212 00
— de 30,000 à 50,000 âmes	13 50 *idem*	116 *idem.*	1,566 00
— de 50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté	15 00 *idem*	12 *idem.*	180 00
Bouilleurs et distillateurs	10 00 *idem*	3,367 *idem.*	33,670 00
Marchands de boissons en gros	50 00 *idem*	10,909 *idem.*	545,450 00
		273,510 *idem.*	2,359,534 00
Brasseurs. — dans les départements de la 1re série établie par le tarif annexé à la loi du 28 avril 1816	50 00 *idem*	1,940 *idem.*	97,000 00
dans les départements de la seconde série	30 00 *idem*	533 *idem.*	15,990 00
dans tous les autres départements	20 00 *idem*	320 *idem.*	6,400 00
		2,793 *idem.*	119,390 00
Fabricants de cartes	50 00 *idem*	140 *idem.*	7,000 000
Salpétriers	20 00 *idem*	"	"
Entrepreneurs de voitures publique. — Voitures d'eau	5 00 *idem*	334 *idem.*	1,670 00
Voitures de terre. — à 4 roues	5 00 *idem*	3,610 *idem.*	18,050 00
Voitures de terre. — à 2 roues	2 00 *idem*	2,770 *idem.*	5,540 00
		6,714 *idem.*	25,260 00

Récapitulation du Droit de licence.

Débitants de boissons, bouilleurs, distillateurs et marchands en gros	273,510 licces	2,359,534f 00c
Brasseurs	2,793 *idem*	119,390 00
Fabricants de cartes	140 *idem*	7,000 00
Salpêtriers	" *idem*	"
Entrepreneurs de voitures publiques	6,714 *idem*	25,260 00
	283,157 *idem*	2,511,184 00
Décime et forts centimes		251,187 80
Total		2,762,371 80

DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
En service régulier et en service extraordinaire, exercées. — en raison du nombre de places (2)	1/10e du produit net	30,815,449f 74c	3,081,544 98
sur le transport des marchandises	1/10e *idem*	9,116,904 31	911,690 43
		39,932,354 05	3,993,235 41
En service régulier, abonnées. — de terre	.....	.....	368,570 38
d'eau	.....	.....	62,982 32
			431,552 70

(1) Déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée sur la vente des boissons de cru, par l'article 85 de la loi du 28 avril 1816.

(2) Déduction faite du tiers, pour les places vides (article 4 de la loi du 17 juillet 1819.)

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite du DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
D'occasion et à volonté ..... à 2 roues... 2 places	40f 00c par an	3,296 voitures.	131,840f 00c
4 *idem*	70 00 *idem*..	875 *idem*...	61,250 00
6 *idem*	90 00 *idem*..	489 *idem*...	44,010 00
8 *idem*	120 00 *idem*..	65 *idem*...	7,800 00
9 *idem* et plus	140 00 *idem*..	38 *idem*...	5,320 00
à 4 roues... 4 places	80 00 *idem*..	2,136 *idem*...	170,880 00
6 *idem*	100 00 *idem*..	303 *idem*...	30,300 00
8 *idem*	130 00 *idem*..	52 *idem*...	6,760 00
9 *idem* et plus	150 00 *idem*..	377 *idem*...	56,550 00
		7,631 *idem*...	514,710 00
Estampilles apposées sur les voitures publiques	2 par estamp.	4,448 estampilles.	8,896 00
RÉCAPITULATION DU DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
En service régulier et extraordinaire, exercées 3,993,235f 41c			
En service régulier, abonnées 431,552 70			
D'occasion et à volonté 514,710 00			
Estampilles apposées sur les voitures 8,896 00			
4,948,394 11			
Décime et forts centimes (le produit des estampilles excepté) 494,220 19			
TOTAL 5,442,614 30			
DROIT SUR LES CARTES À JOUER.			
Jeux contrôlés ..... Portrait français pour l'intérieur	0f 15c par jeu.	3,140,844 jeux.	471,126 60
Portrait étranger pour l'intérieur	0 40 *idem*...	19,602 *idem*.	7,840 80
Jeux manquants ..... Passibles du double droit	0 30 *idem*...	504 *idem*.	151 20
		3,160,950 *idem*.	479,118 60
Décime et forts centimes	.....	.....	47,912 08
			527,030 68
DROIT SUR LES SELS.	(1)	kil. déc.	
Salines de l'Est exploitées .... par la compagnie des salines	0f 30c par kil.	14,931,198 00	4,479,359 40
par divers particuliers	0 30 *idem*...	6,660,450 00	1,998,135 00
Fontaine de Salies (Basses-Pyrénées)	0 30 *idem*...	1,481,265 75	444,379 73
Sels ..... provenant de salpêtre	0 30 *idem*...	110,939 95	33,281 99
——— de saisie	0 30 *idem*...	6,296 50	1,888 95
vendus dans le pays de Gex	0 15 1/4 *idem*	220,421 25	33,614 25
	(2)	23,410,571 45	6,990,659 32
Puits affermés	0 30 *idem*...	2,743 74	823 13
		23,413,315 19	6,991,482 45
DROIT DE GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.	(Par évaluation.)	hect. gr.	
Ouvrages ..... d'or	50c par hectog.	35,717 12	714,342 40
d'argent	1 00 *idem*...	611,241 39	611,241 39
Lingots dits de tirage	0 82 par kil.	89,454 20	7,335 25
		736,412 71	1,332,919 04
Décime et forts centimes	.....	.....	133,347 19
			1,466,266 23
ARGUES ROYALES.		hect. gr.	
Lingots dorés avec filières	0f 50c par hect.	58,123 15	29,061 58
——— d'argent avec filières	0 12 *idem*....	31,322 81	3,758 74
Bâtons de cuivre doré	0 12 *idem*....	"	"
		89,445 96	32,820 32
Décime et forts centimes	.....	.....	3,285 90
			36,106 22
DROIT DE TIMBRE sur les expéditions et quittances délivrées	10c par timbre.	24,650,567 Expéditions délivrées.	2,465,056 70

(1) Déduction faite de 5 p. 0/0 alloués pour tous déchets par l'article 12 du décret du 11 juin 1806.
(2) Le taux de 15 1/4 représente la part réservée au Trésor dans la vente des sels qui s'opère dans le pays de Gex en conformité de l'ordonnance royale du 4 juillet 1821.

DÉSIGNATION DES DROITS.		SOMMES PERÇUES.
DROIT DE NAVIGATION ET DE PÉAGE SUR LES RIVIÈRES ET CANAUX (1).		
DROIT DE NAVIGATION.		
Bassin de l'Adour....	sur l'Adour	27,562f 99c
	la Midouze	1,657 42
	la Nive	1,966 20
Bassin de la Charente et de la Seudre....	sur la Charente	51,159 38
	la Boutonne	1,170 89
	le canal de Brouage	2,779 47
	la Seudre	5,127 00
Bassin de l'Escaut et de l'Aa	sur l'Escaut	161,458 95
	l'Aa	29,201 22
	la Scarpe	93,616 44
	la Lys	6,547 37
	la Lawe, ou canal de Béthune	1,939 32
	la Hayne, ou canal de Mons	23,366 06
	le canal de Neuffossé, d'Aire à Saint-Omer	15,742 14
	——— de Watten à Calais	12,971 24
	la Colme, de Watten à Bergues et à la frontière	9,339 76
	le canal de Bergues à Dunkerque	3,263 70
	——— de Bourbourg à Dunkerque	8,643 48
Bassin de la Gironde..	sur la Dordogne	6,179 03
	la Gironde, la Garonne et la Dordogne. (*Cabotage.*)	13,942 50
Bassin de l'Hérault...	sur l'Hérault	98 29
Bassin de la Loire....	sur la Loire	667,167 88
	le Cher	23,289 40
	la Vienne	5,020 99
	le Thouet	1,487 50
	le Loir	3,785 23
	la Sarthe	5,465 46
	la Mayenne	31,798 58
	la Sèvre-Nantaise	2,446 10
Bassin de la Meuse...	sur la Meuse	40,842 01
	la Sambre	4,761 70
Bassin de la Moselle...	sur la Moselle	17,773 79
Bassin de l'Orne.....	sur l'Orne	6,151 66
	la Touques	754 60
Bassin du Rhin.....	sur le Rhin	24,803 72
Bassin du Rhône.....	sur le Rhône	353,476 51
	l'Ain	3,465 02
	la Saône	314,700 11
	la Seille	9,523 14
	l'Isère	3,785 30
Bassin de la Seine.....	sur la Seine	490,799 12
	l'Yonne	46,319 26
	la Marne	51,604 40
	l'Aisne	3,222 07
	l'Oise	74,116 92
	l'Eure	833 75
	A reporter.....	2,665,127 07

(1) On comprend sous le titre de bassins, l'espace dans lequel se réunissent les diverses rivières ou canaux sur lesquels est établie la navigation.

Cette circonscription, qui est indiquée par la disposition du terrain, a été adoptée par la législation et les règlements sur la matière.

On n'a présenté dans cet état que le total de la somme perçue sur chaque rivière et sur chaque canal, sans indiquer ni les quantités ou objets soumis aux droits, ni les tarifs d'après lesquels a été faite la perception; et quoique les renseignements qui sont fournis par les agents de l'administration contiennent ces indications, on a cru devoir s'abstenir d'en offrir ici les détails, qui seraient d'autant plus étendus que les tarifs sont très-multipliés, les droits très-variés, et que souvent les mêmes droits se reproduisent dans des localités différentes. Il arrive en outre que la perception n'est pas établie sur les mêmes bases partout : elle est opérée, soit d'après l'espèce ou la dimension des bateaux, le tonnage ou la quantité des marchandises transportées, soit d'après la nature et la mesure de ces marchandises.

DÉSIGNATION DES DROITS.	SOMMES PERÇUES.	OBSERVATIONS.
Suite du DROIT DE NAVIGATION ET DE PÉAGE SUR LES RIVIÈRES ET CANAUX.		
Suite DU DROIT DE NAVIGATION.		
Report.....	2,665,127f 07c	
BASSIN de la Somme... sur la Somme.....	7,951 53	
BASSIN de la Vilaine... sur la Vilaine.....	24,553 15	
CANAL du Centre, joignant la Loire à la Saône.....	335,296 13	
CANAL du Rhône au Rhin, depuis Besançon jusqu'à la Saône (1).....	139,847 64	
CANAL de Bourgogne.. depuis Pont-de-Pany, arrondissement de Dijon, jusqu'à la Saône..... 59,941f 83c; depuis Montbard, arrondissement de Semur, jusqu'à l'Yonne..... 63,240 18	123,182 01	(1) Les canaux du Rhône au Rhin, de Bourgogne, de la Somme et de Manicamp ainsi que les rivières canalisées de l'Isle et de l'Oise, font partie des canaux dont la construction a été autorisée par les lois des 5 août 1821 et 14 août 1822.
CANAL de la Somme, depuis Abbeville jusqu'à sa jonction avec le canal de Crozat.....	199,395 47	
CANAL de Manicamp, depuis Chauny jusqu'à Manicamp.....	45,967 04	
RIVIÈRE canalisée de l'Isle, depuis Périgueux jusqu'à Libourne.....	1,355 37	
——— de l'Oise, depuis Manicamp jusqu'à Port à Pintrelles.....	93,389 64	
	3,636,065 05	
DÉCIME et forts centimes (l'octroi de navigation du Rhin excepté).....	362,304 91	
	3,998,369 96	
DROIT DE PÉAGE.		
BASSIN de la Garonne. sur la Garonne.....	105,552 67	
le Tarn.....	6,963 37	
la Baise.....	2,851 50	
le Lot.....	9,778 75	
BASSIN de la Loire.... sur l'Allier.....	50,390 30	
BASSIN de la Seine.... sur la Basse-Seine (de Rouen à la mer).....	63,920 82	
BASSIN de la Sèvre-Niortaise sur la Sèvre-Niortaise.....	30,285 34	
	269,742 75	
DÉCIME et forts centimes.....	27,045 35	
	296,788 10	
RÉCAPITULATION du Droit de navigation et de péage sur les Rivières et Canaux.		
DROIT de navigation..... 3,998,369f 96c		
——— de péage..... 296,788 10		
TOTAL..... 4,295,158 06		
DROIT DE PÉAGE SUR LES PONTS.		
PONT de Kehl sur le Rhin.....	43,551 05	
——— de Bonpas sur la Durance.....	58,997 25	
——— du Petit-Vey (Calvados) (2).....	25,529 05	(2) Le pont de Petit-Vey et ceux qui suivent sont ceux dont la construction a été autorisée par la loi du 5 août 1821.
——— de Coëmont (Sarthe).....	18,084 95	
——— de la Roche-de-Glun (Drôme).....	55,615 70	
——— de Montrejeau (Haute-Garonne).....	21,329 85	
——— de Pinsaguel (Haute-Garonne).....	18,700 60	
——— de Moissac (Tarn-et-Garonne).....	22,227 00	
——— de Souillac (Lot).....	10,974 85	
——— de Bergerac (Dordogne).....	36,700 00	
——— d'Agen (Lot-et-Garonne).....	35,011 40	
——— d'Aiguillon (Lot-et-Garonne).....	22,482 05	
TOTAL des droits perçus sur les ponts.....	369,203 75	

IIIe Partie. — TABACS et POUDRES A FEU.

DÉSIGNATION DES VENTES.	PRIX.	QUANTITÉS.	PRODUIT des VENTES.
		kilog. déc.	
TABACS.	43f 50c le kilog.	1,668 00	72,558f 00c
	32 50 *idem*...	4,632 50	150,556 25
	19 60 *idem*...	27,467 62	538,365 35
	11 10 *idem*...	42,514 50	471,910 95
	9 80 *idem*...	259,774 55	2,545,790 68
Ventes aux débitants et manquants	7 00 *idem*...	8,605,166 02	60,236,162 15
	5 45 *idem*...	66,402 24	361,892 25
	3 40 *idem*...	316,168 00	1,074,971 20
	2 70 *idem*...	525,227 25	1,418,113 60
	2 05 *idem*...	462,843 00	948,828 15
	1 35 *idem*...	954,826 50	1,289,015 80
		11,266,690 18	69,108,164 38
Ventes aux consommateurs et manquants	48 50 le kilog.	93 00	4,510 50
	36 50 *idem*...	2,929 50	106,926 75
	9 50 *idem*...	10,521 14	99,950 85
		13,543 64	211,388 10
Ventes à la marine et aux hôpitaux	9 80 le kilog.	17 00	166 60
	7 00 *idem*...	421 00	2,947 00
	4 00 *idem*...	2 00	8 00
		440 00	3,121 60
Ventes pour l'exportation	12 00 le kilog.	4 00	48 00
	11 10 *idem*...	2,002 50	22,227 75
	9 80 *idem*...	100 00	980 00
	9 50 *idem*...	77 60	737 20
	8 40 *idem*...	7 00	58 80
	7 00 *idem*...	10,779 00	75,453 00
	6 00 *idem*...	2,230 00	13,380 00
	5 25 *idem*...	425 00	2,231 25
		15,625 10	115,116 00
A déduire : Pour primes accordées sur ces ventes		.....	27,162 04
			87,953 96
Tabacs avariés en cours de transport ayant donné lieu à payement (1)		4,703 35	25,968 26

Récapitulation des Tabacs.

	kil. déc.	fr. c.
Ventes aux débitants	11,266,690 18	69,108,164 38
——— aux consommateurs	13,543 64	211,388 10
——— à la marine et aux hôpitaux	440 00	3,121 60
——— pour l'exportation	15,625 10	87,953 96
Tabacs avariés en cours de transport	4,703 35	25,968 26
	11,301,002 27	69,436,596 30
Recettes extrordinaires		212,062 80
		69,648,659 10

(1) Le montant de ces avaries est réglé par des décisions spéciales, à l'appui desquelles sont établis les décomptes des tabacs avariés.

DÉSIGNATION DES VENTES.			PRIX.	QUANTITÉS.	PRODUIT des VENTES.
POUDRES.				kil. déc.	
Poudres vendues aux débitants et aux consommateurs	Poudre de chasse	fine	6f 00c le kilog.	287,296 57	1,723,779f 42c
			6 50 *idem*	506 12	3,289 78
		superfine	7 50 *idem*	54,452 50	408,393 75
			8 00 *idem*	24,845 88	198,767 04
	Poudre royale des princes		8 50 *idem*	3,452 00	29,342 00
	Poudre de guerre		3 40 *idem*	10,114 04	34,387 73
	Poudre de mine		2 50 *idem*	433,742 13	1,084,355 31
Ventes pour l'exportation	Poudre de chasse	ordinaire	3 50 *idem*	3,738 00	13,083 00
		superfine	4 00 *idem*	2,276 50	9,106 00
		royale	4 50 *idem*	28 00	126 00
	Poudre de mine		2 50 *idem*	25 00	62 50
	Poudre de commerce extérieur		1 85 *idem*	9,871 00	18,261 35
				830,347 74	3,522,953 88
Recettes extraordinaires					39,363 66
					3,562,317 54

IVe Partie. — PRODUITS DIVERS SOUMIS A DES RÈGLES SPÉCIALES ET RECOUVREMENTS D'AVANCES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET RECOUVREMENTS.		MONTANT DES PRODUITS. Sommes partielles.	MONTANT DES PRODUITS. Totaux.
PRODUITS DIVERS.			
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc		1,158,915f 54c	7,977,695f 50c
Dixième du produit des octrois		5,171,395 43	
Amendes de la régie. (Portion du Trésor.)		201,361 58	
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement		1,283,821 44	
Recettes extraordinaires		162,201 51	
RECOUVREMENTS D'AVANCES POUR DIVERS SERVICES.			
Sur les communes	Abonnement pour traitements des employés de l'octroi	408,052 00	1,019,045 36
	——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	211,736 37	
	——— pour frais d'impressions	143,989 61	
Sur les fabricants de cartes		136,147 75	
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc		4,341 98	
Sur les cultivateurs de tabacs		114,777 65	
			8,996,740 86

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Des Droits et Produits constatés sur l'Exercice 1833.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.		MONTANT DES DROITS ET PRODUITS. Sommes partielles.	Totaux.
Ire Partie. Boissons	Droit de circulation	4,394,467f 24c	69,894,005f 95c
	—— de 15 centimes par expédition	573,218 55	
	—— de détail et de consommation	43,930,914 37	
	—— d'entrée	14,085,113 43	
	—— de fabrication des bières	6,910,292 36	
IIe Partie. Droits divers	Droit de licence	2,762,371 80	24,355,290 19
	—— sur les voitures publiques	5,442,614 30	
	—— sur les cartes	527,030 68	
	—— sur les sels	6,991,482 45	
	—— de garantie des matières d'or et d'argent	1,466,266 23	
	Argues royales	36,106 22	
	Droit de timbre sur expéditions et quittances délivrées	2,465,056 70	
	—— de navigation et de péage sur les rivières et canaux	4,295,158 06	
	—— de péage sur les ponts	369,203 75	
IIIe Partie. Tabacs et poudres	Vente de tabacs	69,648,659 10	73,210,976 64
	—— de poudres	3,562,317 54	
IVe Partie. Produits divers soumis à des règles spéciales et recouvrements d'avances	Produits divers. (Voir le détail ci-contre.)	7,977,695 50	8,996,740 86
	Recouvrements d'avances pour divers services. (Voir le détail ci-contre.)	1,019,045 36	
			176,457,013 64

OBSERVATION.

Le tableau ci-dessus et les observations dont il est accompagné ont pour but de faire connaître le montant des droits constatés sur chaque nature de perception en appuyant ces résultats des renseignements propres à expliquer les mouvements survenus dans la matière imposable, les changements apportés aux tarifs et les différences résultant de la comparaison des droits de 1833, avec ceux de 1832. Il reste à présenter le résultat de la liquidation à laquelle ont été soumis les produits de l'exercice 1833, ainsi qu'on l'a déjà fait pendant l'année 1833, pour l'exercice 1832.

Le tableau qui suit a pour objet de satisfaire à cette obligation.

On y voit que le montant des produits de l'exercice 1833, est de 176,457,013f 64c
que les droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1832, montaient à 905,930 87

ce qui porte le total définitif des droits et produits de l'exercice 1833, à 177,362,944 51
qu'il y a lieu de déduire de ce total les sommes reconnues irrécouvrables 410,924 61

et que, parconséquent, les produits susceptibles de recouvrement se sont trouvés réduits à 176,952,019 90
Les recettes effectuées durant le cours de l'exercice, s'élevant à 176,414,874 68

Il restait à recouvrer à l'expiration de l'exercice une somme de 537,145 22

qui est reportée à l'exercice 1834 (voir le tableau à la page 613) pour être recouvrée, savoir :
Sur les comptables comme ayant été déclarés responsables 2,237 55
et sur les redevables 534,907 67

Somme pareille 537,145 22

Le tableau d'où ces résultats sont extraits est suivi d'un développement par département des recouvrements effectués pendant l'exercice.

Tableau des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres pour l'exercice 1833.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS ET PRODUITS CONSTATÉS.					RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1833.	RESTE A RECOUVRER REPORTÉ À L'EXERCICE 1834.			OBSERVATIONS.
	DROITS qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1832.	DROITS constatés pendant l'exercice 1833.	TOTAL.	À DÉDUIRE les droits reconnus irrécouvrables.	RESTE en droits constatés pour l'exercice 1833.		DROITS constatés mis à la charge des comptables.	DROITS et produits à recouvrer sur les redevables.	TOTAL.	
BOISSONS.										
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels	48,418f 29c	4,394,467f 24c	4,442,885f 53c	25,872f 53c	4,417,013f 00c	4,411,263f 93c	"	5,749f 07c	5,749f 07c	
Droit de 15 centimes par expédition	"	573,218 55	573,218 55	"	573,218 55	573,218 55	"	"	"	
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	418,030 68	43,930,914 37	44,348,945 05	124,252 84	44,224,692 21	43,963,641 74	2,035f 30c	259,015 17	261,050 47	
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc., et taxe unique aux entrées	206,591 95	14,085,113 43	14,291,705 38	61,952 43	14,229,752 95	14,085,025 79	1 81	144,725 35	144,727 16	
Droit de fabrication des bières	8,157 19	6,910,292 36	6,918,449 55	1,199 66	6,917,249 89	6,906,016 30	"	11,233 59	11,233 59	
DROITS DIVERS.										
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	5,855 48	2,762,371 80	2,768,227 28	582 30	2,767,644 98	2,765,711 89	77 55	1,855 54	1,933 09	
Voitures publiques, estampilles, et 10e du prix de transport des marchandises	33,218 17	5,442,614 30	5,475,832 47	12,039 38	5,463,793 09	5,430,255 44	122 89	33,414 76	33,537 65	
Cartes	1,606 57	527,030 68	528,637 25	816 50	527,820 75	527,453 44	"	367 31	367 31	
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	"	6,991,482 45	6,991,482 45	150 00	6,991,332 45	6,991,332 45	"	"	"	
Garantie des matières d'or et d'argent	"	1,466,266 23	1,466,266 23	"	1,466,266 23	1,466,266 23	"	"	"	
Argues royales	"	36,106 22	36,106 22	"	36,106 22	36,106 22	"	"	"	
Navigation sur les rivières et canaux	79 35	4,295,158 06	4,295,237 41	"	4,295,237 41	4,295,237 41	"	"	"	
Péage sur les ponts	"	369,203 75	369,203 75	"	369,203 75	369,203 75	"	"	"	
Timbres des expéditions et quittances délivrées	15 60	2,465,056 70	2,465,072 30	18 70	2,465,053 60	2,465,053 60	"	"	"	
PRODUITS SOUMIS À DES RÈGLES SPÉCIALES.										
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	88,962 58	1,158,915 54	1,247,878 12	82,124 73	1,165,753 39	1,123,968 52	"	41,784 87	41,784 87	
Dixième du produit des octrois	8,278 99	5,171,395 43	5,179,674 42	19,538 49	5,160,135 93	5,157,335 77	"	2,800 16	2,800 16	
Amendes de la régie. (Portion du Trésor.)	"	201,361 58	201,361 58	"	201,361 58	201,361 58	"	"	"	
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	74,479 09	1,283,821 44	1,358,300 53	76,451 06	1,281,849 47	1,256,793 52	"	25,055 95	25,055 95	
Recettes extraordinaires	1,823 90	162,201 51	164,025 41	5,775 10	158,250 31	157,987 94	"	262 37	262 37	
RECOUVREMENTS D'AVANCES.										
Sur les communes. Abonnements pour traitement des employés des octrois	2 60	408,052 00	408,054 60	"	408,054 60	408,054 60	"	"	"	
Sur les communes. ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	10,306 08	211,736 37	222,042 45	"	222,042 45	213,433 94	"	8,608 51	8,608 51	
Sur les communes. ——— pour frais d'impressions	104 35	143,989 61	144,093 96	"	144,093 96	144,058 94	"	35 02	35 02	
Sur les fabricants de cartes	"	136,147 75	136,147 75	37 41	136,110 34	136,110 34	"	"	"	
Sur les employés pour prix d'instruments	"	4,341 98	4,341 98	"	4,341 98	4,341 98	"	"	"	
Sur les cultivateurs de tabacs	"	114,777 65	114,777 65	"	114,777 65	114,777 65	"	"	"	
TABACS ET POUDRES.										
Produit de la vente des tabacs	"	69,648,659 10	69,648,659 10	113 48	69,648,545 62	69,648,545 62	"	"	"	
Produit de la vente des poudres	"	3,562,317 54	3,562,317 54	"	3,562,317 54	3,562,317 54	"	"	"	
TOTAL	905,930 87	176,457,013 64	177,362,944 51	410,924 61	176,952,019 90	176,414,874 68	2,237 55	534,907 67	537,145 22	

RÉCAPITULATION suivant les divisions du Budget.

Boissons et droit de fabrication des bières	681,198 11	69,894,005 95	70,575,204 06	213,277 46	70,361,926 60	69,939,166 31	2,037 11	420,723 18	422,760 29	
Diverses taxes et recouvrements d'avances	224,732 76	33,352,031 05	33,576,763 81	197,533 67	33,379,230 14	33,264,845 21	200 44	114,184 49	114,384 93	
Produit de la vente des tabacs	"	69,648,659 10	69,648,659 10	113 48	69,648,545 62	69,648,545 62	"	"	"	
Produit de la vente des poudres	"	3,562,317 54	3,562,317 54	"	3,562,317 54	3,562,317 54	"	"	"	
TOTAL GÉNÉRAL	905,930 87	176,457,013 64	177,362,944 51	410,924 61	176,952,019 90	176,414,874 68	2,237 55	534,907 67	537,145 22	

BOISSONS, DROITS DIVERS, TABACS ET POUDRES. Exercice 1833.

Développement des Recouvrements effectués pendant l'exercice 1833.

DÉPARTEMENTS.	BOISSONS. Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs.	BOISSONS. Droit de fabrication sur les bières.	DROITS DIVERS. Licences de toute espèce.	Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises.	Cartes.	Sels.	Garantie des matières d'or et d'argent.	Argues royales.	Navigation, bacs, etc. non soumissionnés.	Droits de péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation.	Droits de péage sur les ponts et canaux soumissionnés.	Dixième du produit des octrois.	Timbres de toute espèce.	Prélèvements sur les communes pour frais de casernement.	Amendes. (Portion du Trésor.)	Recettes extraordinaires.	Recouvrements sur les avances faites pour divers services.	TABACS. Vente de tabacs et recettes extraordinaires.	POUDRES. Vente de poudres et recettes extraordinaires.	TOTAL général des recettes.	DÉPARTEMENTS.
Ain	328,598	5,528	24,398	31,781	"	33,614	3,035	3,587	124,505	"	"	8,887	15,649	"	1,539	513	2,231	431,074	38,902	1,053,848	Ain.
Aisne	1,066,006	167,329	54,848	36,223	"	"	2,335	"	9,709	"	153,746	33,054	36,829	3,881	4,372	447	23,632	601,640	35,434	2,229,493	Aisne.
Allier	334,170	9,743	21,550	21,508	1,622	"	987	"	13,585	34,293	"	16,022	13,146	5,900	1,897	439	2,436	333,060	19,802	830,167	Allier.
Alpes (Basses)	94,303	211	9,946	3,709	1,072	"	366	"	6,043	"	"	5,116	5,798	1,079	299	219	516	280,595	26,590	435,866	Alpes (Basses).
Alpes (Hautes)	127,541	1,669	11,233	3,164	742	"	568	"	330	"	"	7,167	7,128	6,333	334	125	933	229,907	19,176	416,356	Alpes (Hautes).
Ardèche	239,550	7,944	22,138	2,230	"	"	1	"	91,311	"	"	3,749	11,575	1,489	1,182	439	2,661	375,497	74,112	833,884	Ardèche.
Ardennes	485,362	584,967	38,604	21,189	1,032	"	395	"	51,165	"	"	29,600	26,430	13,550	1,286	3,007	24,981	384,126	23,852	1,689,553	Ardennes.
Ariége	155,453	1,069	14,501	6,162	"	741	81	"	665	"	"	11,925	9,468	2,922	672	158	738	272,871	23,168	500,600	Ariége.
Aube	587,078	9,153	30,543	38,812	"	"	4,797	"	6,877	"	"	4,954	23,025	2,511	2,095	295	2,022	382,540	19,268	1,113,976	Aube.
Aude	224,399	3,460	13,140	13,780	8,913	"	298	"	14,484	"	"	30,252	18,404	14,046	1,177	763	5,131	339,039	46,860	734,154	Aude.
Aveyron	267,963	936	19,535	10,443	"	"	598	"	5,282	"	"	9,785	13,816	"	2,430	1,489	597	336,504	36,969	706,352	Aveyron.
Bouches-du-Rhône	966,947	5,245	40,254	101,908	24,279	178	52,537	"	49,856	"	"	197,548	63,385	35,258	2,773	2,206	16,431	2,035,472	139,838	3,734,122	Bouches-du-Rhône.
Calvados	1,136,982	28,198	33,270	51,918	2,267	"	1,176	"	16,026	"	25,529	66,343	61,322	20,677	2,222	1,718	29,594	938,437	85,393	2,501,079	Calvados.
Cantal	228,457	5,473	17,438	2,276	84	"	1,063	"	222	"	"	7,888	8,313	2,831	935	6,203	5,387	362,521	20,031	669,128	Cantal.
Charente	3 14890	3,010	31,600	5,371	10,566	"	629	"	29,246	"	"	23,508	23,392	4,075	454	2,021	4,683	374,407	38,999	866,858	Charente.
Charente-Inférieure	534,504	8,965	50,391	20,302	8,542	"	2,843	"	84,870	32,725	"	46,690	39,779	10,724	1,083	747	7,495	556,465	40,690	1,446,824	Charente-Inférieure.
Cher	348,587	5,868	17,917	12,704	2,820	"	1,065	"	8,920	21,137	"	12,995	15,234	7,094	842	2,343	2,531	388,079	15,662	863,805	Cher.
Corrèze	231,950	3,565	18,221	2,830	"	"	279	"	8,270	"	"	7,506	10,364	637	850	2,964	1,313	472,146	31,086	791,987	Corrèze.
Côte-d'Or	715,650	49,898	41,146	35,577	376	"	1,497	"	29,775	"	136,339	33,752	38,119	16,050	1,313	3,909	34,789	712,256	58,284	1,908,737	Côte-d'Or.
Côtes-du-Nord	980,071	12,237	35,652	6,567	"	"	743	"	10,256	"	"	22,278	22,550	1,270	406	1,045	5,128	2,337,135	30,156	3,465,499	Côtes-du-Nord.
Creuse	192,683	4,254	15,804	853	"	"	450	"	"	"	"	2,595	7,281	1,378	459	263	4,100	384,297	13,990	628,411	Creuse.
Dordogne	352,493	2,550	28,554	3,609	5,630	"	58	"	34,906	"	37,525	13,701	16,425	8,546	893	1,051	2,139	590,477	42,028	1,140,592	Dordogne.
Doubs	470,044	44,341	26,654	24,652	2,420	366,766	97,517	"	3,725	"	27,026	25,916	22,133	23,059	2,541	692	4,362	402,672	44,517	1,589,044	Doubs.
Drôme	284,177	17,594	23,568	21,785	"	"	1,204	"	70,839	"	55,615	16,996	14,154	10,419	1,255	381	1,755	488,089	56,137	1,063,975	Drôme.
Eure	806,403	1,495	27,595	39,422	"	"	614	"	142,456	"	"	26,196	36,362	600	2,080	970	8,464	889,662	32,242	2,014,565	Eure.
Eure-et-Loir	745,654	4,316	31,412	29,630	"	"	278	"	"	"	"	16,367	26,642	4,953	946	318	6,248	779,520	26,233	1,672,524	Eure-et-Loir.
Finistère	1,225,436	7,154	41,216	18,279	"	"	1,382	"	32,020	"	"	66,548	25,321	24,018	225	829	25,553	2,509,979	37,577	4,015,542	Finistère.
Gard	555,665	3,202	35,181	110,663	12,221	"	8,022	"	90,534	"	"	64,728	45,179	8,348	1,003	1,603	9,556	852,139	90,662	1,888,713	Gard.
Garonne (Haute)	686,716	13,024	23,773	123,298	13,674	738	11,161	"	44,679	14,682	40,030	102,841	35,695	26,219	3,238	1,764	5,889	786,717	41,318	1,975,465	Garonne (Haute).
Gers	127,422	930	12,642	9,974	5,296	"	158	"	"	"	"	11,329	8,612	1,125	136	264	2,186	304,998	32,381	517,459	Gers.
Gironde	697,006	14,015	62,596	120,514	10,514	"	18,590	"	59,914	35,966	1,673	102,723	61,004	20,490	2,633	2,374	6,368	1,633,039	94,943	2,944,399	Gironde.
Hérault	415,095	8,358	31,555	50,418	7,521	"	2,783	"	18,119	"	"	81,618	52,451	28,219	1,123	2,247	8,380	916,982	66,024	1,690,900	Hérault.
Ille-et-Vilaine	1,372,411	17,821	46,979	32,790	4,918	"	1,344	"	31,314	"	"	58,129	33,161	40,960	1,532	929	22,462	1,477,768	26,206	3,168,730	Ille-et-Vilaine.
Indre	252,605	16,289	16,980	10,575	"	"	409	"	1,703	"	"	11,302	13,174	2,659	1,283	263	1,614	345,790	20,543	695,196	Indre.
Indre-et-Loire	495,204	20,573	27,798	24,522	3,647	1,341	1,977	"	138,609	"	"	29,538	23,023	11,741	1,140	260	2,938	482,948	25,865	1,291,131	Indre-et-Loire.
Isère	741,503	13,239	50,234	53,848	2,211	"	4,712	"	52,598	"	"	41,919	29,607	16,981	1,395	469	3,601	980,319	124,126	2,116,166	Isère.
Jura	382,556	15,610	24,301	18,615	96	659,974	48	"	6,478	"	111,367	15,921	23,431	5,370	2,482	514	24,118	549,522	24,367	1,864,778	Jura.
Landes	302,556	712	20,011	2,231	48	15	153	"	22,839	"	"	12,177	16,759	3,014	829	347	1,375	492,937	29,090	905,099	Landes.
Loir-et-Cher	407,133	689	23,279	16,912	467	"	597	"	90,103	"	"	18,231	24,258	8,098	1,083	477	7,025	455,987	15,317	1,068,963	Loir-et-Cher.
Loire	694,857	37,179	27,072	51,561	415	"	583	"	53,457	"	"	55,336	27,346	4,358	2,755	2,346	15,148	886,177	85,812	1,914,411	Loire.
Loire (Haute)	205,468	10,648	16,374	5,889	"	"	515	"	8,577	"	"	8,674	10,608	3,080	2,384	376	1,287	254,544	25,412	553,843	Loire (Haute).
Loire-Inférieure	1,291,790	12,152	61,232	82,505	16,646	"	2,898	"	177,481	"	"	102,336	52,419	10,817	705	817	14,955	1,145,728	82,671	3,055,160	Loire-Inférieure.
Loiret	807,957	9,640	46,998	39,938	908	"	2,413	"	176,247	"	"	43,995	41,944	17,010	778	427	50,403	801,473	35,784	2,075,921	Loiret.
Lot	151,867	1,167	18,149	3,170	2,424	"	336	"	18,614	5,589	10,974	9,683	8,908	2,142	369	616	10,876	299,609	27,963	572,464	Lot
Lot-et-Garonne	235,970	2,748	17,731	17,983	7,065	"	530	"	64,736	58,044	57,493	18,270	15,100	2,912	890	688	10,302	479,318	29,703	1,019,489	Lot-et-Garonne.
Lozère	88,804	1,546	10,148	474	"	"	313	"	46	"	"	2,203	5,596	263	287	207	222	124,606	12,832	247,553	Lozère.

DÉPARTEMENTS.	BOISSONS. Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs.	BOISSONS. Droit de fabrication sur les bières.	DROITS DIVERS. Licences de toute espèce.	Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises.	Cartes.	Sels.	Garantie des matières d'or et d'argent.	Argues royales.	Navigation, bacs, etc. non soumissionnés.	Droits de péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation.	Droits de péage sur les ponts et canaux soumissionnés.	Dixième du produit des octrois.	Timbres de toute espèce.	Prélèvements sur les communes pour frais de casernement.	Amendes. (Portion du Trésor.)	Recettes extraordinaires.	Recouvrements sur les avances faites pour divers services.	TABACS. Vente de tabacs et recettes extraordinaires.	POUDRES. Vente de poudres et recettes extraordinires.	TOTAL général des recettes.	DÉPARTEMENTS.
Maine-et-Loire	951,867	8,807	37,712	37,901	3,320	"	3,007	"	146,351	"	"	43,496	38,046	20,988	3,429	451	4,865	977,983	58,358	2,336,587	Maine-et-Loire.
Manche	1,124,306	2,438	45,556	14,728	"	"	591	"	3,226	"	"	31,932	38,362	18,398	1,538	660	3,592	1,156,037	33,469	2,474,839	Manche.
Marne	1,093,628	76,320	55,783	46,013	"	760	3,246	"	17,543	"	"	52,954	50,625	6,770	4,023	443	14,728	664,754	25,632	2,113,228	Marne.
Marne (Haute)	385,852	20,904	19,548	16,031	"	"	631	"	1,860	"	"	9,789	17,944	2,082	2,093	260	4,351	406,977	28,691	917,019	Marne (Haute).
Mayenne	537,191	7,665	21,569	6,235	1,311	"	552	"	4,010	"	"	15,455	16,764	3,669	299	361	2,783	921,447	36,880	1,576,198	Mayenne.
Meurthe	671,095	80,254	36,832	36,371	12,210	3,455,264	3,606	"	5,326	"	"	40,296	34,247	52,918	11,024	1,752	8,060	429,912	19,444	4,898,618	Meurthe.
Meuse	513,962	64,371	26,389	18,379	"	"	2,817	"	1,666	"	"	15,618	25,731	13,954	3,481	12,466	2,168	470,232	18,592	1,189,832	Meuse.
Morbihan	930,511	6,443	31,834	5,139	"	"	427	"	8,974	"	"	35,473	28,217	10,869	443	2,912	7,985	1,619,131	18,266	2,706,629	Morbihan.
Moselle	718,533	101,311	35,074	30,591	4,537	626,353	9,206	"	31,670	"	"	40,513	27,808	37,800	3,886	5,983	5,834	520,132	8,132	2,207,362	Moselle.
Nièvre	436,116	7,637	27,139	19,977	"	"	259	"	100,721	"	"	13,786	15,989	6,543	1,113	343	22,345	436,633	29,033	1,117,697	Nièvre.
Nord	1,507,488	2,973,521	136,329	103,603	15,246	369	11,521	"	351,772	"	"	222,138	88,567	92,196	13,232	12,849	82,787	1,363,315	50,495	7,025,435	Nord.
Oise	907,928	15,016	38,012	47,052	"	"	1,559	"	38,506	"	"	24,809	36,313	11,325	2,962	451	3,549	812,099	30,649	1,970,235	Oise.
Orne	553,578	8,372	21,275	18,830	"	"	261	"	10	"	"	17,571	23,325	1,863	3,760	356	1,983	655,699	33,426	1,340,315	Orne.
Pas-de-Calais	1,132,193	1,024,538	82,210	43,759	2,322	"	2,021	"	80,707	"	"	91,564	51,939	73,631	11,759	21,704	48,138	1,398,760	39,852	4,105,105	Pas-de-Calais.
Puy-de-Dôme	428,248	22,290	27,493	11,530	3,088	"	4,790	"	7,313	"	"	25,908	20,385	8,945	1,273	1,592	2,221	603,797	51,101	1,219,982	Puy-de-Dôme.
Pyrénées (Basses)	579,913	1,528	28,255	34,778	5,972	444,235	970	"	34,274	"	"	29,024	26,940	10,871	1,570	1,327	4,226	845,131	49,226	2,098,249	Pyrénées (Basses).
Pyrénées (Hautes)	226,291	411	13,843	10,877	1,676	"	475	"	"	"	"	13,861	10,688	3,981	447	169	900	341,540	24,615	649,779	Pyrénées (Hautes).
Pyrénées-Orientales	94,780	1,012	9,407	18,204	1,352	"	1,776	"	"	"	"	16,960	10,221	17,194	697	187	1,562	236,667	23,347	433,372	Pyrénées-Orientales.
Rhin (Bas)	481,516	291,609	57,352	27,853	4,078	"	9,358	"	73,071	"	"	46,393	25,546	32,000	3,754	2,105	37,544	826,849	10,618	1,929,653	Rhin (Bas).
Rhin (Haut)	546,370	86,862	32,945	57,684	1,841	"	663	"	2,640	"	"	15,962	24,632	8,897	4,281	387	2,952	942,029	15,969	1,744,122	Rhin (Haut).
Rhône	1,829,978	155,284	47,281	273,038	57,036	1,090	62,929	32,518	169,648	"	"	195,938	75,978	70,748	6,622	3,960	26,359	1,784,885	60,962	4,854,271	Rhône.
Saône (Haute)	339,536	14,978	21,924	16,329	"	1,371,790	91	"	21,779	"	"	8,767	17,721	3,300	2,434	295	5,312	511,617	17,078	2,352,960	Saône (Haute).
Saône-et-Loire	717,073	28,528	46,963	29,401	363	"	1,033	"	622,502	"	"	31,332	44,125	4,314	1,462	617	3,650	905,344	91,436	2,528,148	Saône-et-Loire.
Sarthe	675,561	1,776	28,005	20,376	"	"	151	"	15,780	"	18,084	18,832	24,684	1,500	1,391	586	6,199	942,332	31,663	1,786,327	Sarthe.
Seine	11,415,614	209,392	61,349	2,523,505	176,179	27,967	1,071,391	"	203,036	"	"	1,928,357	130,161	157,668	17,875	4,011	88,046	6,854,000	307,386	25,175,944	Seine.
Seine-Inférieure	3,015,617	55,685	75,606	155,978	4,059	"	7,394	"	12,038	70,341	"	211,753	99,384	24,830	5,598	17,543	30,369	2,815,310	81,948	6,683,458	Seine-Inférieure.
Seine-et-Marne	1,028,791	22,382	36,819	79,856	"	"	1,117	"	86,238	"	"	33,641	40,874	24,055	3,861	580	12,373	928,082	17,969	2,316,643	Seine-et-Marne.
Seine-et-Oise	1,887,761	28,153	66,723	154,447	"	"	4,189	"	333,175	"	"	59,441	58,013	24,238	6,411	1,730	9,714	1,699,324	5,602	4,338,927	Seine-et-Oise.
Sèvres (Deux)	428,222	7,664	21,570	12,610	4,283	"	2,471	"	1,570	615	"	24,299	19,976	4,457	474	367	3,133	344,613	22,622	898,951	Sèvres (Deux).
Somme	991,536	244,953	64,819	56,138	14,781	"	4,359	"	11,013	"	240,389	48,983	42,273	10,575	5,062	768	65,898	645,813	36,952	2,484,318	Somme.
Tarn	245,966	3,734	18,026	12,997	7,718	"	859	"	21,414	5	"	32,596	13,470	2,974	930	763	3,826	354,113	28,761	748,161	Tarn.
Tarn-et-Garonne	247,768	3,171	10,647	13,837	4,218	"	445	"	47,330	23,387	22,227	22,988	12,767	2,326	378	1,094	2,841	301,499	11,311	728,241	Tarn-et-Garonne.
Var	516,029	2,500	20,450	40,059	11,080	"	1,314	"	920	"	"	67,512	26,528	14,590	1,630	1,852	10,894	1,212,364	94,573	2,022,301	Var.
Vaucluse	342,520	2,139	17,595	29,776	10,585	127	7,200	"	98,482	"	"	40,141	20,032	11,573	324	243	5,735	789,732	49,692	1,425,903	Vaucluse.
Vendée	486,246	9,066	25,414	6,459	"	"	1,577	"	2,535	"	"	13,975	14,438	7,242	417	365	2,007	518,923	23,416	1,112,085	Vendée.
Vienne	446,985	4,067	23,819	7,627	3,844	"	3,380	"	10,612	"	"	27,632	18,586	4,043	903	514	3,650	376,391	22,219	954,280	Vienne.
Vienne (Haute)	426,869	9,741	21,374	11,319	5,437	"	2,119	"	"	"	"	25,450	19,225	9,152	913	2,342	38,182	509,838	33 410	1,115,378	Vienne (Haute).
Vosges	417,946	95,721	31,148	11,900	12,457	"	1,263	"	432	"	"	10,748	13,884	6,078	5,380	618	4,863	508,684	20,301	1,141,426	Vosges.
Yonne	393,787	9,987	27,408	26,460	"	"	870	"	3,894	"	80,141	13,113	20,886	1,094	1,589	398	11,160	558,151	31,129	1,180,074	Yonne.
TOTAUX	63,033,150	6,906,016	2,765,711	5,430,255	527,453	6,991,332	1,466,266	36,106	4,473,457	296,788	1,018,164	5,157,335	2,465,053	1,256,793	201,361	157,987	1,020,777	69,648,545	3,562,317	176,414,874	

OBSERVATION.

Cet état, ainsi que celui auquel il fait suite, ont pour objet de présenter, avec quelques différences dans les détails, le montant des recouvrements effectués sur les produits de l'exercice 1833, et de déterminer, par conséquent, la somme portée à cet égard dans les voies et moyens du budget de l'État. Il est également nécessaire de comparer ces résultats avec ceux de l'exercice précédent, et de constater les variations survenues dans les produits du Trésor durant le cours de ces deux périodes. A cet effet, il a été établi ci-après un état des recouvrements faits pendant les exercices 1833 et 1832. On fera seulement remarquer que ce rapprochement ne pouvant être opéré que sur les recettes effectives qui s'appliquent aux deux exercices dont il s'agit, les éléments que contient ce tableau se composent des recouvrements opérés sur les droits propres à l'exercice pendant lequel ils ont été constatés, et de ceux réalisés sur les droits qui restaient à recouvrer à la clôture de l'exercice précédent.

État comparatif des Produits des Contributions indirectes pour les exercices 1833 et 1832.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1833.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1832.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1833. En plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1833. En moins.
BOISSONS.				
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels	4,411,263f 93c	3,732,282f 98c	(a) 678,980f 95c	//
Droit de 15 centimes par expédition	573,218 55	514,704 60	(b) 58,513 95	//
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	43,963,641 74	42,689,269 34	(c) 1,274,372 40	//
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs, et taxe unique aux entrées	14,085,025 79	11,557,451 85	(d) 2,527,573 94	//
Droit de fabrication des bières	6,906,016 30	6,514,943 69	(e) 391,072 61	//
DROITS DIVERS.				
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	2,765,711 89	2,740,418 92	(f) 25,292 97	//
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix du transport des marchandises	5,430,255 44	4,863,960 23	(g) 566,295 21	//
Cartes	527,453 44	476,170 55	(h) 51,282 89	//
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	6,991,332 45	6,576,970 95	(i) 414,361 50	//
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	1,502,372 45	1,143,496 14	(l) 358,876 31	//
Navigation sur les rivières et canaux	4,295,237 41	3,734,186 90	(m) 561,050 51	//
Péage sur les ponts	369,203 75	343,126 22	(n) 26,077 53	//
Timbres des expéditions et quittances délivrées	2,465,053 60	2,296,281 80	(o) 168,771 80	//
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,123.968 52	1.164,449 30	//	(p) 40,480f 78c
Dixième du produit des octrois	5.157,335 77	3,887,661 37	(q) 1,269,674 40	//
Amendes de la régie. (Portion du Trésor)	201,361 58	120,529 01	(r) 80,832 57	//
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,256,793 52	1,266,254 79	//	(s) 9,461 27
Recettes extraordinaires	157,987 94	601,257 89	//	(t) 443,269 95
RECOUVREMENTS D'AVANCES.				
Sur les communes. Abonnements pour traitements des employés des octrois	408,054 60	408,251 92	//	(u) 197 32
Sur les communes. ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	213,433 94	204,201 03	(v) 9,232 91	//
Sur les communes. ——— pour frais d'impressions	144,058 94	70,620 04	(x) 73,438 90	//
Sur les fabricants de cartes	136,110 34	121,786 13	(y) 14,324 21	//
Sur les employés pour prix d'instruments	4,341 98	4,562 87	//	(z) 220 89
Sur les cultivateurs de tabacs	114,777 65	121,422 61	//	(aa) 6,644 96
TABACS ET POUDRES.				
Produit de la vente des tabacs	69,648,545 62	67,488,166 64	(bb) 2,160,378 98	//
Produit de la vente des poudres	3,562,317 54	3,426,286 87	(cc) 136,030 67	//
TOTAL	176,414,874 68	166,068,714 64	10,846,435 21	500,275 17
			10,346,160 04	

RÉCAPITULATION suivant les divisions du Budget.

Boissons et droit de fabrication de bières	69,939,166 31	65,008,652 46	4,930,513 85	//
Diverses taxes et recouvrements d'avances	33,264,845 21	30,145,608 67	3,119,236 53	//
Produit de la vente des tabacs	69,648,545 62	67,488,166 64	2,160,378 98	//
Produit de la vente des poudres	3,562,317 54	3,426.286 87	136,030 67	//
TOTAL général	176,414,874 68	166,068,714 64	10,346,160 04	//

EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1833.

(a) Augmentation attribuée à l'abondance des récoltes et à l'épuisement des approvisionnements.

(b) Excédant provenant de la délivrance d'un plus grand nombre d'expéditions, par suite de l'accroissement de la consommation. 346,317 20

(c) Augmentation. { sur le droit de consommation des eaux-de-vie et liqueurs 1,378,187 89
sur le droit de remplacement perçu aux entrées de Paris ..... }

1,724,505 09

Diminution sur le droit de détail par suite de la perception faite de ce droit, aux entrées, dans les villes où il existe une taxe unique 450,132 69

RESTE en augmentation 1,274,372 40

(d) Augmentation due à une plus forte consommation et à la réunion, des droits de circulation, de détail et de licence, à la taxe unique établie aux entrées de diverses villes.

(e) Excédant de produit dû en partie au bas prix des grains.

(f) Augmentation provenant de réduction dans le nombre des villes soumises à la taxe unique et de l'accroissement du nombre des débitants de boissons et des entrepreneurs de voitures publiques.

(g) Excédant qui est résulté d'une plus grande activité dans les communications et de la formation de nouveaux établissements.

(h) Accroissement dans la fabrication et la vente des cartes.

(i) Excédant de droits produit par l'exploitation des salines particulières existantes dans les départements de la Moselle et de la Haute-Saône.

(l) Les ouvrages d'or et d'argent soumis à la marque ont été plus considérables en 1833; les lingots présentés aux argues royales, au contraire, ont été moindres.

(m) Augmentation qui s'explique par la reprise des affaires commerciales.

(n) Excédant qui porte sur tous les ponts.

(o) Il y a eu excédant sur le droit de timbre, parce que les expéditions ont été plus nombreuses et les rentrées plus actives.

(p) Diminution causée par le recouvrement fait en 1832 de *moins-values* mises à la charge d'adjudicataires dont le fermage était expiré et par l'établissement de quelques ponts suspendus en remplacement de bacs.

(q) Excédant provenant d'une plus forte consommation.

(r) Excédant qui est le résultat d'une surveillance plus active et plus rigoureuse dans le service.

(s) Diminution occasionnée par la restitution, en faveur de plusieurs villes, des frais de casernement indûment mis à leur charge.

(t) Réduction représentant le montant de quelques droits qui, n'ayant pu être rattachés, en 1832, à la perception de la taxe unique établie dans quelques villes, avaient été classés parmi les recettes extraordinaires.

(u) Diminution qui n'exige pas d'explication.

(v) Excédant de recette causé par la gestion d'un plus grand nombre d'octrois.

(x) Valeur d'impressions qui n'est rentrée qu'en 1833.

(y) Augmentation résultant d'une plus grande fabrication de cartes.

(z) Différence qui s'explique par le simple mouvement des instruments livrés aux employés et de ceux rentrés.

(aa) Réduction qui est la suite de livraisons de tabacs moins considérables.

(bb) Accroissement dans les ventes et boni résultant de la suppression des remises dont l'allocation avait encore été faite aux débitants pour le premier trimestre 1832.

(cc) Excédant motivé par la levée des restrictions qui existaient à la vente des poudres pendant l'année 1832.

TABLEAU

Des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres pendant l'exercice 1834.

Les détails dans lesquels on vient d'entrer s'appliquent exclusivement à l'exercice 1833; ils expliquent de quelle manière il a été justifié des droits constatés pendant la première année de l'exercice à la charge des redevables de l'État, et comment s'est opérée, en fin d'exercice, la liquidation de ces droits, afin de ne porter au budget que les recettes réalisées.

Il s'agit maintenant de présenter la situation provisoire des produits de l'exercice 1834; et pour compléter les renseignements que comporte cet objet, on fera précéder cette situation d'un exposé des moyens employés par l'administration, pour satisfaire à l'obligation que lui impose l'ordonnance du 10 décembre 1823 de comprendre dans les comptes publiés annuellement le montant des droits constatés.

L'article 2 de cette ordonnance exige en effet que, pour chaque contribution ou revenu public, on fasse connaître,

1° Les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat;

2° Les recouvrements effectués sur ces droits;

3° Les recouvrements restant à faire.

Cette disposition a été appliquée, à partir de l'année 1825, aux droits et produits recouvrés par les préposés des contributions indirectes, lesquels se composent; savoir :

Des droits sur les boissons et de diverses taxes indirectes;
Du produit de la vente des tabacs;
Du produit de la vente des poudres.

Les droits sur les boissons et les diverses taxes se divisent *en droits au comptant* et *en droits constatés.*

Les *droits au comptant* sont ceux qui sont perçus au moment des déclarations.

Les *droits constatés* résultent, au contraire, des visites qui sont faites chez les redevables soumis aux exercices des employés et qui ne sont payés que par suite d'états de recouvrements ou de produits.

Quant aux produits de la vente des tabacs et de celle des poudres, ils se constatent par la livraison des matières. Comme le prix de ces matières est payé au moment où elles sortent des magasins, le produit qui en résulte est classé dans la première des deux catégories établies ci-dessus, c'est-à-dire, parmi les droits au comptant.

Les droits qui sont désignés de la sorte appartiennent à l'exercice qui prend son nom de l'année pendant laquelle ils sont à la fois constatés, liquidés et recouvrés. Les droits qui sont compris dans la seconde catégorie s'appliquent à l'exercice auquel donne son nom l'année dans laquelle ils sont constatés et liquidés, à l'exception toutefois de la portion de ces droits qui n'a point été recouvrée à l'époque du règlement de l'exercice et qui est reportée sur l'exercice suivant.

La constation des droits au comptant résulte des registres mêmes qui en présentent la recette; celles des droits et produits, dont le recouvrement ne se fait pas immédiatement, a lieu sur des *registres-portatifs,* où les redevables ont des comptes ouverts pour suivre le mouvement des matières d'après lesquelles sont calculés les droits qui sont mis à leur charge.

Les employés qui procèdent aux exercices sont chargés de la tenue de ces registres-portatifs sous la surveillance des contrôleurs des villes, qui répondent de la régularité des actes qui y sont inscrits. Ces registres sont en outre soumis à une vérification approfondie de la part des contrôleurs ambulants et des directeurs, sous la responsabilité desquels est placée spécialement l'assiette des droits.

A l'expiration de chaque trimestre, il est formé par les employés des états qui font connaître, pour chaque nature

de droit et par redevable, le montant des droits et produits constatés pendant le trimestre précédent. Les directeurs qui reçoivent ces états, des receveurs pour les recettes ambulantes et des contrôleurs de ville pour les recettes sédentaires, en font le dépouillement sur un registre spécial, où sont présentés, tant en matières qu'en produits, tous les éléments de la perception. Un relevé général de ce registre sert de base aux comptes d'année.

Conformément à l'ordonnance du 8 décembre 1832, les droits constatés de la sorte sont soumis, avant l'expiration de la seconde année de chaque exercice, à un apurement régulier. Le résultat de cette liquidation est présenté dans les comptes annuels des comptables.

Les éléments que renferment ces comptes, sur la rentrée des produits appartenant au Trésor, se résument ainsi, dans deux tableaux ou chapitres distincts, qui concernent, savoir :

L'apurement des droits de l'exercice clos;

La situation des droits constatés sur le nouvel exercice.

Le compte de la première année de chaque exercice présente les droits et produits constatés, les droits recouvrés et ceux qui restent à recouvrer à l'expiration de cette même année.

Le compte de la deuxième année de l'exercice indique, 1° le montant des droits de l'exercice fermé, qui restaient à recouvrer au 31 décembre précédent, suivant le dernier compte; 2° le montant des droits et produits tombés en non-valeur, et dont les receveurs sont déchargés; 3° le montant des droits et produits reportés à l'exercice courant, soit qu'ils aient été mis à la charge des comptables, soit qu'ils restent à recouvrer sur les redevables; 4° enfin le montant des droits et produits réalisés jusqu'au 30 septembre, époque de la clôture de l'exercice.

A partir de cette époque, les directeurs, dans les départements, sont tenus de dresser, au vu des pièces produites par les receveurs,

1° Les états des articles irrécouvrables tombés en non-valeurs, et ceux des articles qui, quoique susceptibles de recouvrement, n'ont pu être apurés dans le cours de l'exercice, et sont à reporter à l'exercice suivant;

2° L'état des articles à mettre à la charge des comptables pour cause de négligence dans le recouvrement.

Sur le premier point, l'administration examine les propositions qui lui sont faites à cet égard, et y apporte les modifications qu'elle croit nécessaires. En ce qui concerne les droits dont les comptables ont négligé d'assurer la rentrée, elle statue en premier ressort sur la question de responsabilité, et ses décisions sont soumises à l'approbation du ministre.

Les états de ces divers articles, ainsi arrêtés, sont produits à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

Le tableau placé à la suite de cette note concerne la première année de l'exercice 1834, et fait connaître que les droits et produits constatés de cet exercice, y compris les 537,145 francs 22 centimes ci-dessus, provenant de l'exercice 1833, montent à la somme de..... 188,973,962f 55c

Mais il est à remarquer que parmi ces droits, il en est dont le recouvrement ne pourra être effectué, par suite de l'insolvabilité des redevables, ou à cause des contestations, procès et instances administratives, dont la conclusion peut se trouver plus ou moins retardée : il convient donc d'en faire la distraction, pour ne présenter que les droits et produits qui pourront être recouvrés dans le courant de l'exercice; le montant de la déduction à opérer à cet égard est de..... 353,385 46

ce qui réduit les droits et produits de l'exercice 1834 à..... 188,620,577 09

Sur cette somme, il a été recouvré pendant l'année 1834..... 185,647,187 45

Il restera, conséquemment, à recouvrer en 1835 (par évaluation)..... 2,973,389 64

Tableau des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres pour l'exercice 1834.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. Droits et produits constatés de l'exercice 1833, reportés à l'exercice 1834. (V. l'état, p. 613.)	Droits et produits constatés pendant l'exercice 1834.	TOTAL.	À DÉDUIRE : droits et produits dont le recouvrement ne pourra être effectué pendant l'exercice et qui tomberont en non-valeurs.	RESTE, pour droits constatés, dont le recouvrement profitera à l'exercice 1834.	RECOUVREMENTS effectués en 1834.	RESTE À RECOUVRER en 1835. (Par évaluation.)	OBSERVATIONS.
BOISSONS.								
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels	5,749f 07c	5,571,186 30	5,576,935f 37c	2,421f 06c	5,574,514f 31c	5,566,404f 19c	8,110f 12c	
Droit de 15 centimes par expédition	"	649,160 70	649,160 70	"	649,160 70	649,159 06	1 64	
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés et hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	261,050 47	45,974,889 57	46,235,940 04	69,002 72	46,166,937 32	45,218,499 82	948,437 50	
Droits d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs, et taxe unique aux entrées	144,727 16	16,259,875 20	16,404,602 36	95,942 19	16,308,660 17	15,764,458 14	544,202 03	
Droit de fabrication sur les bières	11,233 59	7,669,988 97	7,681,222 56	2,451 82	7,678,770 74	7,522,353 60	156,417 14	
DROITS DIVERS.								
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	1,933 09	2,937,518 62	2,939,451 71	2,748 38	2,936,703 33	2,906,104 47	30,598 86	
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	33,537 65	5,834,433 31	5,867,970 96	14,976 35	5,852,994 61	5,413,529 27	439,465 34	
Cartes	367 31	541,247 96	541,615 27	785 96	540,829 31	485,811 68	55,017 63	
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	"	7,562,449 59	7,562,449 59	"	7,562,449 59	7,334,428 13	228,021 46	
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	"	1,586,226 85	1,586,226 85	"	1,586,226 85	1,586,226 85	"	
Navigation sur les rivières et canaux	"	4,546,120 95	4,546,120 95	"	4,546,120 95	4,545,710 94	410 01	
Péages sur les ponts	"	404,127 76	404,127 76	"	404,127 76	404,127 76	"	
Timbres des expéditions et quittances délivrées	"	2,669,329 60	2,669,329 60	"	2,669,329 60	2,668,934 30	395 30	
PRODUITS SOUMIS À DES RÈGLES SPÉCIALES.								
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	41,784 87	1,147,255 49	1,189,040 36	55,075 29	1,133,965 07	1,091,044 88	42,920 19	
Dixième du produit des octrois	2,800 16	5,212,392 21	5,215,192 37	1,378 20	5,213,814 17	4,838,381 03	375,453 14	
Amendes de la régie. (Portion du Trésor)	"	228,829 35	228,829 35	"	228,829 35	228,829 35	"	
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	25,055 95	1,277,565 57	1,302,621 52	104,574 90	1,198,046 62	1,145,370 02	52,676 60	
Recettes extraordinaires	262 37	115,562 84	115,825 21	2,499 82	113,325 39	109,067 70	4,257 69	
RECOUVREMENTS D'AVANCES POUR DIVERS SERVICES.								
Sur les communes — Abonnement pour traitement des employés de l'octroi	"	423,526 02	423,526 02	300 00	423,226 02	417,506 11	5,719 91	
Sur les communes — ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	8,608 51	233,444 80	242,053 31	1,228 77	240,824 54	191,453 34	49,371 20	
Sur les communes — ——— pour frais d'impressions	35 02	95,937 73	95,972 75	"	95,972 75	67,094 33	28,878 42	
Sur les fabricants de cartes	"	142,144 23	142,144 23	"	142,144 23	142,144 23	"	
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	"	13,106 20	13,106 20	"	13,106 20	13,068 90	37 50	
Sur les cultivateurs de tabacs	"	138,972 59	138,972 59	"	138,972 59	138,972 59	"	
TABACS ET POUDRES.								
Produit de la vente des tabacs	"	72,644,522 00	72,644,522 00	"	72,644,522 00	72,643,710 84	811 16	
Produit de la vente des poudres	"	4,557,002 92	4,557,002 92	"	4,557,002 92	4,554,795 92	2,207 00	
	537,145 22	188,436,817 33	188,973,962 55	353,385 46	188,620,577 09	185,647,187 45	2,973,389 64	

RÉCAPITULATION suivant les divisions du Budget.

Boissons et droit de fabrication des bières	422,760 29	76,125,100 74	76,547,861 03	169,817 79	76,378,043 24	74,720,874 81	1,657,168 43	
Diverses taxes et recouvrements d'avances pour divers services	114,384 93	35,110,191 67	35,224,576 60	183,567 67	35,041,008 93	33,727,805 88	1,313,203 05	
Produit de la vente des tabacs	"	72,644,522 00	72,644,522 00	"	72,644,522 00	72,643,710 84	811 16	
Produit de la vente des poudres	"	4,557,002 92	4,557,002 92	"	4,557,002 92	4,554,795 92	2,207 00	
TOTAL GÉNÉRAL	537,145 22	188,436,817 33	188,973,962 55	353,385 46	188,620,577 09	185,647,187 45	2,973,389 64	

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS DES POSTES.

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

Des Droits et Produits des Postes, constatés et perçus pendant l'exercice 1833.

Les comptes des finances présentent sommairement dans la première partie, *Contributions et Revenus publics,* les produits des postes, divisés en sept articles. Il a paru utile d'en donner le développement dans un tableau qui en fit connaître l'origine et la consistance, avec les détails convenables d'après les comptes présentés à la Cour et les renseignements existants à l'administration centrale.

Les articles 1er et 2 du tableau ont pour objet la taxe des lettres du service ordinaire et du service rural, créé par la loi du 3 juin 1819. On y retrace le montant des taxes pour toutes les lettres, journaux et imprimés confiés à la poste; celui des taxes qui sont tombées en non-valeurs par divers motifs, et le produit *net* réalisé. Ces résultats sont établis distinctement pour *Paris* et pour les *départements*, et ils indiquent, avec leur provenance, les lettres dont le port se perçoit lors de la distribution et celles pour lesquelles il est payé d'avance.

L'article 3 concerne le droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent; il fait connaître les sommes sur lesquelles il a été perçu.

L'article 4 présente, pour le produit des places dans les malles-postes, la désignation des routes que les malles parcourent, le nombre de postes par course, le prix des places au *complet,* mises à la disposition du public, et le produit de celles qui ont été occupées.

L'article 5 fournit des détails semblables sur le produit des places dans les paquebots de Calais à Douvres.

L'article 6 offre le résultat des décomptes arrêtés entre les postes françaises et chaque office étranger pour les remises réciproques de lettres à la frontière.

Enfin l'article 7 indique la nature et le montant de chacune des diverses espèces de recettes extraordinaires ou accidentelles.

On va analyser les résultats de ce tableau pour l'exercice 1833, et les comparer à ceux de l'exercice 1832 qui ont été insérés dans le compte de 1833, page 615.

Taxe des lettres.

Les comparaisons faites sur les produits de la taxe des lettres en 1833 et 1832 offrent les résultats ci-après :

	TAXE DES LETTRES, déduction faite des non-valeurs.	TAXE SUPPLÉMENTAIRE ou rurale aussi sous la déduction des non-valeurs.	TAXE DES JOURNAUX et imprimés.	TOTAUX.
ANNÉE 1833	28,824,742f	1,504,531f	1,713,211f	32,042,484f
ANNÉE 1832	28,050,672	1,437,236	1,622,121	31,110,029
RÉSULTAT. Augmentation	774,070	67,295	91,090	932,455
RÉSULTAT. Diminution	"	"	"	"

L'augmentation de 774,070 francs sur la taxe ordinaire des lettres, dont 194,437 francs portent sur les produits de Paris, doit être attribuée au progrès des relations commerciales et à l'extension du service journalier dans les communes rurales.

L'augmentation de 67,295 francs sur la taxe supplémentaire, ou rurale, provient des résultats de l'établissement du service journalier, en exécution de la loi du 21 avril 1832; ce service existait à la fin de 1833 dans dix mille communes; il s'étend au fur et à mesure des demandes formées par les conseils municipaux, appuyées par les préfets.

L'augmentation de 91,090 francs sur la taxe des journaux et imprimés annonce un accroissement dans les travaux et les produits de la presse périodique.

Ces diverses augmentations sont réparties entre Paris et les départements ainsi qu'il suit :

	TAXE ORDINAIRE.	TAXE SUPPLÉMENTAIRE.	TAXE DES JOURNAUX et imprimés.	TOTAUX.
Paris	194,437f	"	63,740	258,177f
Départements	579,633	67,295f	27,350	674,278
MONTANT DES AUGMENTATIONS	774,070	67,295	91,090	932,455

Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.

Ce droit représente le vingtième de la valeur des articles d'argent déposés dans les bureaux de poste pour être payés dans d'autres bureaux.

Le nombre des reconnaissances délivrées pendant 1833 a été de 816,408. Les sommes déposées s'élèvent à 17,707,651 francs, ce qui porte le terme moyen de chaque remise d'argent à 21 francs 68 centimes. Il était en 1832 de 22 francs 65 centimes.

Le droit de 5 p. 0/0 a donné en 1833	886,293f
En 1832 il s'était élevé à	914,116
DIMINUTION en 1833	27,823

Cette faible diminution dans les produits ne vient que de ce que les versements, dont le nombre excède de plus de 10,000 ceux de 1832, ont été en général de sommes moins importantes.

Produit des Places dans les malles-postes.

Le produit des places dans les malles-postes s'est élevé en 1833 à	1,816,740f
Il n'était en 1832 que de	1,562,238
AUGMENTATION en 1833	254,502

Les troubles politiques et l'épidémie qui, en 1832, avaient considérablement nui à la circulation des personnes, ne s'étant pas renouvelés en 1833, le produit des places dans les malles-postes a été ramené au taux où il était en 1831, et il l'a même dépassé. La rapidité des voyages par les malles-postes les fait préférer, par une certaine classe de voyageurs, aux diligences et messageries.

Produit des Places dans les paquebots de Calais à Douvres.

L'administration ayant mis ce service à l'entreprise à dater du 1er octobre 1830, ce produit n'a pas existé pour 1832. Il reparaît en 1833 à partir du 1er septembre, par suite du nouveau traité conclu avec l'office britannique, le 14 juin précédent. Les recettes pour les quatre derniers mois de 1833 ont été de 11,631 francs 80 centimes.

Produit des Offices étrangers.

Les décomptes réciproques entre les administrations françaises et étrangères, pour le remboursement des ports de lettres jusqu'aux frontières des pays respectifs, ou pour le transit des correspondances de et pour l'Angleterre, constatent au profit de la France un bénéfice en 1833 de..... 586,461f

Il était en 1832 de..... 564,679

AUGMENTATION en 1833..... 21,782

Cette modique augmentation n'a pas de cause déterminée.

Recettes extraordinaires.

Les recettes extraordinaires se sont élevées en 1833 à..... 18,293f

Elles n'avaient produit en 1832 que..... 13,540

AUGMENTATION en 1833..... 4,753

Elle frappe notamment sur les remises ou taxations perçues de trop par les directeurs, suivant les liquidations provisoires et remboursées par eux d'après les décomptes définitifs.

ARTICLE 1er. *Produit de la taxe des lettres.*	RECETTES FAITES À PARIS. (*Seine.*)	RECETTES FAITES dans les DÉPARTEMENTS.	RECETTES FAITES TOTAL.	TOTAL DES RECETTES.
1° Produit de la taxe des lettres et chargements :				
Recette brute.				
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres provenant de l'intérieur.....	4,924,278f 06c	20,279,318f 83c	25,203,596f 89c	
Lettres venant de l'étranger ou des pays d'outre-mer.....	//	222,566 65	222,566 65	
Lettres distribuables dans l'arrondissement des bureaux où elles ont pris naissance..	801,797 89	200,365 37	1,002,163 26	
Erreurs — dans l'application des taxes, rectifications en plus.....	//	79,819 99	79,819 99	
Erreurs — dans le comptage des taxes, rectifications en plus.....	9,708 38	74,877 00	84,585 38	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour lettres et bijoux.	789,962 98	2,959,887 09	3,749,850 07	
Ports payés d'avance pour journaux.....	1,285,695 18	206,153 27	1,491,848 45	
Ports payés d'avance pour autres imprimés.	138,839 50	82,523 94	221,363 44	
Rectifications de comptes qui ont augmenté la charge des comptables.....	668 89	62,374 92	63,043 81	
TOTAUX de la recette brute....	7,950,950 88	24,167,887 06	32,118,837 94	
Rectifications et non-valeurs à déduire.				
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Lettres prises en charge par les directeurs, qui n'ont pu être placées et qui doivent être réexpédiées sur d'autres bureaux...	270,192 16	532,857 64	803,049 80	
Lettres tombées en rebut.....	78,318 62	566,084 03	644,402 65	
Erreurs — dans l'application des taxes, rectifications en moins.....	20,481 91	25,327 53	45,809 44	
Erreurs — dans le comptage des taxes, rectifications en moins.....	15,105 59	54,548 38	69,653 97	
Rectifications de comptes qui ont été portées à la décharge des comptables.....	578 48	17,390 59	17,969 07	
TOTAUX des non-valeurs.....	384,676 76	1,196,208 17	1,580,884 93	
Report du total de la recette brute...	7,950,950 88	24,167,887 06	32,118,837 94	
Produit net de la recette de la taxe des lettres et chargements.....	6,141,739 44	22,683,001 68	28,824,741 12	
2° Produit de la taxe des journaux, impressions et ouvrages périodiques.....	1,424,534 68	288,677 21	1,713,211 89	
TOTAUX de l'article 1er.....	7,566,274 12	22,971,678 89	30,537,953 01	30,537,953f 01c

	RECETTES FAITES			TOTAL
	À PARIS. (*Seine.*)	dans les DÉPARTEMENTS.	TOTAL.	des recettes.
Report de l'article 1er.....	.....	.....	.....	30,537,953f 01c
ARTICLE 2. *Produit du service rural.*				
Recette brute.				
1° Lettres des communes de l'arrondissement pour le bureau, et de ces communes entre elles.....	//	29,712f 99c	29,712f 99c	
2° Droit fixe d'un décime sur les lettres venant des correspondances.....	63,096f 70c	1,032,198 48	1,095,295 18	
3° Lettres nées ou taxées au bureau pour l'arrondissement rural.	//	276,923 15	276,923 15	
4° Journaux et imprimés affranchis de la commune pour l'arrondissement rural.....	//	8,531 03	8,531 03	
5° Produit des taxes de toute nature créées dans les distributions dépendant du bureau.....	//	222,412 67	222,412 67	
TOTAL de la recette brute....	63,096 70	1,569,778 32	1,632,875 02	
Non-valeurs à déduire.				
1° Déboursés ... Lettres prises en charge par les directeurs, qui n'ont pu être placées, et qui ont été réexpédiées sur d'autres bureaux.....	5,183 50	32,911 00	38,094 50	
2° Lettres tombées en rebut.....	1,108 70	88,946 04	90,054 74	
3° Erreurs dans l'application des taxes.....	30 40	164 00	194 40	
TOTAL des non-valeurs.....	6,322 60	122,021 04	128,343 64	
Report de la recette brute.....	63,096 70	1,569,778 32	1,632,875 02	
Reste pour le produit net.....	56,774 10	1,447,757 28	1,504,531 38	1,504,531 38
TOTAL des recettes faites sur les produits (art. 1er et 2).....				32,042,484 39

		RECETTES FAITES.
Report des articles 1er et 2 (d'autre part).....		32,042,484f 39c

ARTICLE 3.

Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.

Remises en espèces qui ont donné lieu à la perception du droit.....	17,707,651f 61c	
Droit de 5 p. 0/0.....	885,382 58	
Appoints.....	911 04	
TOTAL du droit perçu.....	886,293 62 ci	886,293 62

ARTICLE 4.

Produit des places dans les malles-postes.

	ROUTES de	ROUTES à	NOMBRE DE POSTES à parcourir par course, aller et retour.	PRIX DES PLACES au complet, mises à la disposition du public.	SOMMES perçues pour les places occupées.	TOTAUX par section.
ROUTES de 1re section. — Communications de Paris avec les principales villes du royaume.	Paris.....	Besançon.....	102	167,535f	110,833f 77c	1,513,876f 98c
		Bordeaux.....	160	262,800	188,646 45	
		Brest.....	155	254,405	126,168 88	
		Caen.....	58	905,265	41,376 02	
		Calais.....	73	119,720	102,066 71	
		Clermont.....	99	162,425	125,850 05	
		Lille.....	64	105,120	58,209 31	
		Lyon.....	123	269,370	255,439 64	
		Mézières.....	62	101,835	38,619 03	
		Nantes.....	99	162,425	104,228 26	
		Rouen.....	32	52,560	20,115 15	
		Strasbourg.....	125	205,130	140,515 96	
		Toulouse.....	188	308,790	201,807 75	
			1,340	2,268,380	1,513,876 98	
ROUTES de 2e section. — Communications de quelques principales villes entre elles.	Avignon.....	Toulouse.....	91	99,645	22,196 97	302,863 61
	Bordeaux.....	Baïonne.....	66	108,405	57,528 41	
		Toulouse.....	72	78,840	22,014 97	
	Châlons.....	Nancy.....	43	47,085	11,924 41	
	Lyon.....	Marseille.....	89	194,910	117,340 59	
	Moulins.....	Lyon.....	48	52,560	21,518 73	
	Toulouse.....	Baïonne.....	72	78,840	21,522 23	
	Troyes.....	Mulhausen.....	77	84,315	28,817 30	
			558	744,600	302,863 61	
		TOTAL du produit des places dans les malles.....				1,816,740 59
						1,816,740 59
		A reporter.....				34,745,518 60

	RECETTES FAITES.
Report.....	34,745,518f 60c

ARTICLE 5.

Produit des places dans les paquebots de Calais à Douvres (4 derniers mois).....	11,631 80

ARTICLE 6.

Résultat des décomptes entre les postes françaises et les offices des postes étrangères, pour les remises réciproques de lettres à la frontière.

DÉSIGNATION DES OFFICES.	SOMMES.		
Office d'Angleterre.....	292,445f 70c		
—— d'Autriche (A).....	//		
—— de Bade.....	21,030 15		
—— de Bavière.....	14,539 82		
—— de Belgique.....	44,318 21		
—— de Latour et Taxis.....	57,602 08		
—— de Hollande.....	13,764 29		
—— de Prusse.....	44,334 41		
—— de Sardaigne.....	570 96		
—— de Suisse.....	97,856 29		
TOTAL.....	586,461 91	ci.....	586,461 91

(A) Les relations des postes françaises avec l'office d'Autriche ont constitué cette dernière puissance créancière, sur l'exercice 1833, d'une somme totale de 45,311 fr. 49 cent. qui a été remboursée à son mandataire à Paris, et dont la dépense figure au budget du ministère des finances, à l'article intitulé *Postes* (achat de lettres à l'étranger.)

ARTICLE 7.

Recettes extraordinaires.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	SOMMES.		
Amendes imposées par les tribunaux aux fraudeurs du transport des lettres.....	6,787f 00c		
Amendes imposées par les tribunaux aux fraudeurs du droit de 25 centimes.....	300 00		
Amendes imposés par les directeurs et courriers aux postillons.....	159 48		
Restitutions d'appointements trop perçus.....	9,700 56		
Remboursement par l'office anglais du résultat du *c/* du droit de tonnage.	//		
Forcements ordonnés par arrêts de la cour des comptes.....	//		
Droit de 5 p. 0/0 sur le transport des espèces en fraude.....	1,185 65		
Recettes diverses.....	160 70		
TOTAL.....	18,293 39	ci.....	18,293 39
TOTAL des Recettes faites sur les produits des postes de l'exercice 1833.....			35,361,905 70

PRODUITS DES POSTES. Exercice 1833.

Développement des Recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1833.

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DE LA TAXE des lettres.	PRODUIT DU SERVICE rural.	DROIT DE 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.	PRODUIT DES PLACES dans les malles-postes.	PRODUIT DES OFFICES étrangers.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL.
Ain	129,605	13,193	8,016	"	"	340	151,167
Aisne	356,783	41,623	12,187	4,771	"	685	416,051
Allier	147,106	10,875	7,494	22,469	"	65	198,011
Alpes (Basses)	61,022	6,650	3,693	"	"	84	71,450
Alpes (Hautes)	48,917	3,351	2,271	"	"	277	54,818
Ardèche	140,900	11,681	8,318	"	"	303	161,206
Ardennes	266,141	20,530	8,236	6,362	"	138	301,410
Ariége	72,438	7,136	4,959	"	"	115	84,650
Aube	183,790	22,786	5,670	27,703	"	66	240,018
Aude	188,698	15,153	7,433	2,033	"	182	213,503
Aveyron	116,784	8,585	7,144	"	"	285	132,800
Bouches-du-Rhône	890,735	12,821	11,525	76,459	"	411	991,954
Calvados	440,725	33,176	14,514	16,160	"	241	504,818
Cantal	91,262	8,399	3,587	"	"	10	103,260
Charente	158,920	11,452	8,110	3,004	"	34	181,522
Charente-Inférieure	283,040	16,630	12,209	13	"	254	312,148
Cher	125,435	8,717	6,040	449	"	111	140,755
Corrèze	80,979	7,225	4,989	6,649	"	79	99,923
Corse	49,413	1,986	1,937	"	"	"	53,337
Côte-d'Or	324,812	31,913	12,117	11,746	"	141	380,731
Côtes-du-Nord	164,063	9,959	9,956	12,893	"	93	196,965
Creuse	77,867	8,344	3,957	"	"	42	90,181
Dordogne	157,147	13,647	11,996	"	"	204	182,995
Doubs	241,231	16,583	9,002	26,546	"	20	293,384
Drôme	179,101	15,711	8,449	2,286	"	449	205,998
Eure	308,148	37,587	9,559	3,908	"	244	359,449
Eure-et-Loir	177,562	20,936	6,289	1,545	"	451	206,785
Finistère	261,905	7,837	10,193	32,689	"	84	312,710
Gard	324,890	12,991	10,657	1,299	"	85	349,924
Garonne (Haute)	414,402	18,006	12,060	93,005	"	41	567,517
Gers	117,927	12,164	7,849	674	"	119	138,736
Gironde	965,695	23,620	19,124	112,268	"	236	1,120,945
Hérault	449,488	15,384	10,372	3,530	"	930	479,706
Ille-et-Vilaine	302,990	12,817	11,385	17,641	"	285	345,118
Indre	120,853	8,956	4,981	2,090	"	167	137,948
Indre-et-Loire	236,295	14,098	7,719	2,497	"	1,150	261,761
Isère	310,525	25,088	12,251	28	"	271	348,164
Jura	185,838	15,392	8,852	2,427	"	73	212,584
Landes	94,162	8,634	6,843	4,531	"	59	114,231
Loire-et-Cher	154,463	12,609	5,694	2,356	"	407	175,532
Loire	285,855	17,631	8,648	84	"	50	312,271
Loire (Haute)	81,119	5,935	4,573	"	"	25	91,654
Loire-Inférieure	393,413	13,368	12,035	38,055	"	273	457,147
Loiret	304,384	19,582	9,372	3,248	"	494	337,102
Lot	78,572	6,508	7,231	8,645	"	140	101,098
Lot-et-Garonne	177,434	11,521	9,577	305	"	336	199,175
Lozère	45,936	4,633	2,936	"	"	"	53,507

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DE LA TAXE des lettres.	DRODUIT DU SERVICE rural.	DROIT DE 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.	PRODUIT DES PLACES dans les malles-postes.	PRODUIT DES OFFICES étrangers.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL.
Maine-et-Loire	266,610	16,568	12,252	9,518	"	108	305,059
Manche	287,247	22,685	16,095	22,051	"	124	326,152
Marne	338,545	30,009	7,885	"	"	191	398,684
Marne (Haute)	171,726	21,881	5,636	486	"	286	200,017
Mayenne	124,438	8,993	7,066	6,037	"	25	146,560
Meurthe	326,966	19,122	12,354	8,994	"	267	367,706
Meuse	197,203	21,158	7,634	1,373	"	252	227,621
Morbihan	162,556	6,991	9,260	"	"	21	178,829
Moselle	313,174	20,167	12,418	16,596	"	152	362,509
Nièvre	180,721	15,009	9,200	1,350	"	143	206,425
Nord	881,024	37,210	24,654	22,809	"	166	965,865
Oise	274,589	37,070	7,193	820	"	255	319,929
Orne	221,893	21,613	8,521	4,209	"	339	256,577
Pas-de-Calais	468,996	22,375	13,265	53 128	"	67	557,834
Puy-de-Dôme	232,578	14,722	11,182	38'839	"	64	297,386
Pyrénées (Basses)	326,400	12,388	9,192	35'987	"	27	384,007
Pyrénées (Hautes)	93,115	5,729	4,334	'725	"	6	103,912
Pyrénées-Orientales	98,063	6,241	4,324	"	"	358	108,987
Rhin (Bas)	422,370	16,531	17,588	40,617	"	191	497,298
Rhin (Haut)	360,974	18,479	12,733	13,950	"	18	406,156
Rhône	1,180,168	24,635	17,160	164,551	"	33	1,386,548
Saône (Haute)	178,595	23,246	8,808	1,011	"	1	211,664
Saône-et-Loire	313,506	27,318	14,283	2,568	"	145	357,823
Sarthe	209,584	19,107	10,322	5,461	"	282	244,750
Seine	7,920,592	65,762	81,907	760,746	586,461	304	9,415,776
Seine-Inférieure	1,205,674	49,752	23,064	6,746	"	918	1,286,157
Seine-et-Marne	313,988	41,297	9,695	723	"	130	365,835
Seine-et-Oise	549,508	56,795	17,493	931	"	695	625,425
Sèvres (Deux)	120,829	8,970	7,327	"	"	78	137,206
Somme	376,049	22,966	11,054	2,786	"	182	413,039
Tarn	133,343	8,780	7,960	10	"	107	150,202
Tarn-et-Garonne	118,590	6,314	6,621	4,271	"	245	136,044
Var	275,774	13,780	11,292	"	"	187	301,236
Vaucluse	198,358	10,139	7,155	11,794	"	36	227,484
Vendée	123,697	11,145	11,463	"	"	444	146,750
Vienne	155,041	9,753	7,127	3,830	"	223	175,975
Vienne (Haute)	168,263	7,216	6,349	23,634	"	91	205,555
Vosges	171,812	15,968	9,923	"	"	185	197,889
Yonne	221,216	22,814	8,866	508	"	186	253,592
Payeurs en Morée	2,861	"	32	"	"	"	2,894
Payeurs en Afrique	50,974	193	3,378	"	"	160	54,576
Armée du Nord	354	1	74	"	"	"	430
Brigade d'Ancône	1,058	"	76	"	"	"	1,134
Virements de comptes	115	"	"		"	"	115
TOTAUX	30,537,954	1,504,531	886,294	1,828,372	586,461	18,293	35,361,905

État comparatif des Produits des Postes pour les exercices 1833 et 1832.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1833 (*).	
	1833.	1832.	En plus.	En moins.
Produit de la taxe des lettres	30,537,953 01	29,672,793 64	865,159 37	"
——— du service rural	1,504,531 38	1,437,236 46	67,294 92	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	886,293 62	914,115 49	"	27,821 87
Produit des places dans les malles-postes	1,816,740 59	1,562,238 91	254,501 68	"
——— dans les paquebots de Calais à Douvres	11,631 80	"	11,631 80	"
Produit des offices étrangers	586,461 91	564,679 96	21,781 95	"
Recettes extraordinaires	18,293 39	13,540 05	4,753 34	"
	35,361,905 70	34,164,604 51	1,225,123 06	27,821 87
			1,197,301 19	

(*) Les causes de ces différences sont expliquées dans la note, pages 626 et suivantes, qui précède le tableau de développement.

Tableau des Droits constatés jusqu'au 1er janvier 1835 sur les Produits des Postes de l'Exercice 1834.

D'après l'ordonnance royale du 10 décembre 1823, le compte général des finances doit faire connaître, pour chaque contribution et revenu, 1° les droits constatés à la charge des redevables de l'État; 2° les recouvrements effectués sur ces droits; 3° les recouvrements restant à faire.

Les produits des postes sont généralement payés *comptant;* dès lors, le montant des recouvrements effectués dans l'année est égal à celui des droits constatés. Il n'y a que deux exceptions à cette règle, l'une pour les produits des offices étrangers, l'autre pour les amendes de contraventions aux lois et règlements sur les postes. Une partie de ces deux espèces de recettes ne peut se réaliser que dans la seconde année de l'exercice. Les comptes précédents ont indiqué les restants à recouvrer sur les offices étrangers; mais les amendes y ont été appliquées à l'exercice prenant son nom de l'année pendant laquelle elles ont été reçues, quelle que fût l'époque de leur exigibilité. Une décision du ministre des finances, en date du 29 mars 1834, a changé cet état de choses à partir de l'exercice 1834 : ainsi, le tableau ci-dessous fait connaître, à l'article *Recettes extraordinaires,* le montant des amendes prononcées par les tribunaux pendant l'année 1834, y compris celles qui restaient dues au 1er janvier de la même année; le montant des amendes que l'on présume n'être pas susceptibles de recouvrement, celui des recouvrements faits pendant l'année 1834, et enfin le restant à recouvrer pendant la seconde année de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS.					RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1834.	RESTE à recouvrer en 1835 (par évaluation).
	DROITS et produits constatés de l'exercice 1833 reportés à l'exercice 1834.	DROITS et produits constatés pendant l'année 1834.	TOTAL.	À DÉDUIRE par évaluation, les droits et produits dont le recouvrement ne pourra être effectué pendant l'exercice, ou qui tomberont en non-valeurs.	RESTE en droits et produits constatés pour l'année 1834.		
Produits de la taxe des lettres.....	//	31,295,773 45	31,295,773 45	//	31,295,773 45	31,295,773 45	//
——— du service rural.....	//	1,605,315 94	1,605,315 94	//	1,605,315 94	1,605,315 94	//
Droit de 5 pour 0/0 sur les articles d'argent.....	//	821,479 05	821,479 05	//	821,479 05	821,479 05	//
Produit des places dans les malles....	//	1,751,090 86	1,751,090 86	//	1,751,090 86	1,751,090 86	//
——— dans les paquebots de Calais à Douvres.	//	56,553 38	56,553 38	//	56,553 38	56,553 38	//
Produits des offices étrangers.....	//	642,443 56	642,443 56	//	642,443 56	312,527 62	329,915 94
Recettes extraordinaires.....	//	37,741 86	37,741 86	//	37,741 86	22,416 66	15,325 20
	//	36,210,398 10	36,210,398 10	//	36,210,398 10	35,865,156 96	345,241 14

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES COUPES DE BOIS.

NOTE

Sur le Produit des Coupes de bois.

Le revenu annuel des forêts se compose :

1° Du produit principal des coupes de bois payable en traites qui sont versées aux receveurs des finances;

2° Des produits accessoires qui sont recouvrés par les receveurs de l'enregistrement, savoir :

Le décime pour franc du prix principal des adjudications des coupes de bois,
La valeur des sur-mesures reconnues dans ces coupes,
Le prix de la vente des plants d'arbres et des chablis,
Les sommes payées par les usagers pour les délivrances de bois,
Les revenus des bois affermés ou affectés à des usines,
Les adjudications de glandées et de pâturages dans les bois,
L'affermage du droit de chasse dans les forêts de l'état;

3° Enfin de recettes également versées aux receveurs de l'enregistrement, pour rembourser l'État de dépenses supportées par lui, et qui sont mises à la charge des budgets, savoir :

Vacations des arpenteurs remboursées par les adjudicataires des coupes,
Frais de poursuites et d'instances relatifs aux forêts, recouvrés en vertu de jugements ou arrêts sur les condamnés pour délits dans les bois.

Les deux tableaux placés à la suite de la présente note font connaître la ressource que ces différentes natures de recettes ont procurée au trésor pour l'exercice 1833, et présentent les résultats ci-après :

Il a été mis en vente 28,999 hectares 30 ares de coupes de bois pendant la période de temps qui compose l'ordinaire forestier (du 1er septembre au 15 décembre suivant); 5,640 hectares 98 ares sont restés invendus, et les ventes n'ont eu lieu que pour 23,358 hectares 32 ares, qui ont produit une recette de 16,569,692 francs 36 centimes, au prix moyen de 709 francs 37 centimes l'hectare; mais on doit faire observer que le prix moyen, ainsi établi sur l'ensemble des coupes, est au-dessous de la majeure partie des coupes adjugées, parce que dans beaucoup de forêts aménagées en futaie, on opère sur des étendues considérables, de simples éclaircies d'un faible produit. Comme ces coupes de simples éclaircies se confondent, dans le tableau, avec les coupes exploitées en plein, elles affaiblissent nécessairement le terme moyen du prix de l'hectare de ces dernières. L'Administration prend les mesures nécessaires pour établir désormais une distinction entre les diverses natures de coupes, afin d'assigner à chacune sa véritable valeur.

Indépendamment du prix principal des coupes, ci..... 16,569,692f
il a été vendu 334,739 arbres pour..... 3,113,422

ENSEMBLE..... 19,683,114

Les produits accessoires détaillés d'autre part ont donné lieu à une recette de..... 3,059,088

Et, enfin, les remboursements faits à l'État sur les vacations des arpenteurs et les frais de répression des délits forestiers ont été de..... 513,555

La ressource réalisée au profit de l'exercice 1833 s'élève, par conséquent, à..... 23,255,757

Comparée avec celle de l'exercice 1832, elle présente en plus, pour 1833, une différence de 1,869,956f, dont le tableau ci-après contient le détail par nature de recette.

	RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1833	
	1833.	1832.	en plus.	en moins.
Produit principal des adjudications payé en traites. (Voir page 644.).....	19,683,114f	18,234,234f	1,448,880f	"
Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire.....	2,040,238	1,861,572	178,666	"
Prix de ventes de plants d'arbres, de chablis, etc.....	733,858	583,552	150,306	"
Revenus de bois affermés ou affectés à des usines.....	139,713	34,809	104,904	"
Adjudications de glandées, pâturages, etc.....	49,194	6,621	42,573	"
Vacations des arpenteurs remboursées.....	86,245	104,905	"	18,660f
Frais de poursuites et d'instances recouvrés.....	427,310	481,402	"	54,092
Produit du droit de chasse.....	72,717	52,871	19,846	"
Recettes accidentelles.....	23,368	25,835	"	2,467
	23,255,757	21,385,801	1,945,175	75,219
DIFFÉRENCE en plus.....			1,869,956	

COUPES DE BOIS DE L'ORDINAIRE 1833.

Développement des ventes effectuées par les Agents forestiers.

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES DE COUPES DE BOIS mis en vente.	restés invendus.	adjugés.	PRODUIT PRINCIPAL des adjudications.	TAUX MOYEN par hectare du prix des adjudications.	NOMBRE D'ARBRES vendus.	PRODUIT des VENTES d'arbres.	TOTAL DU PRODUIT des hectares et des arbres vendus.
		h. a.	h. a.	h. a.	fr. c.	fr. c.	nomb.	fr. c.	fr. c.
1re. Paris	Eure-et-Loir	348 18	111 08	237 10	143,224 30	604 06	2,722	18,400 00	161,624 30
	Loiret	666 24	27 58	638 66	454,202 10	711 17	"	"	454,202 10
	Oise	515 41	35 01	480 40	610,496 80	1,270 80	1,120	91,086 00	701,582 80
	Seine	"	"	"	"	"	"	"	"
	Seine-et-Marne	139 33	4 41	134 92	320,213 60	2,373 35	"	"	320,213 60
	Seine-et-Oise	940 25	497 00	443 25	687,878 50	1,551 89	642	4,380 00	692,258 50
2e. Rouen	Eure	559 64	36 85	522 79	239,090 90	457 33	1,969	75,151 26	314,242 16
	Seine-Inférieure	1,729 80	416 47	1,313 33	794,712 25	605 11	6,167	133,167 70	927,879 95
3e. Dijon	Côte-d'Or	1,874 09	279 74	1,594 35	1,079,563 64	677 11	"	"	1,079,563 64
4e. Nancy	Meurthe	2,185 93	628 65	1,557 28	804,297 70	516 47	12,179	102,531 00	906,828 70
5e. Strasbourg	Rhin (Bas)	824 57	"	824 57	456,458 18	554 05	7,852	50,768 00	507,226 18
6e. Colmar	Rhin (Haut)	616 23	58 86	557 37	368,197 06	660 59	6,370	87,113 00	455,310 06
7e. Douai	Aisne	330 13	39 24	290 89	348,170 53	1,196 91	"	"	448,170 53
	Nord	960 16	87 74	872 42	831,899 23	953 55	2,133	68,200 00	900,099 43
	Pas-de-Calais	330 37	41 31	289 06	248,082 05	858 23	"	"	248,082 05
	Somme	147 56	"	147 56	182,759 35	1,238 54	"	"	182,759 35
8e. Troyes	Aube	504 85	14 71	490 14	503,990 16	1,028 25	"	"	503,990 16
	Yonne	572 04	43 81	528 23	587,018 60	1,111 27	141	1,040 00	588,058 60
9e. Épinal	Vosges	1,607 09	"	1,607 09	468,537 52	291 54	158,503	905,175 17	1,374,712 69
10e. Châlons	Ardennes	1,041 73	58 28	983 45	739,818 90	752 26	"	7,184 02	747,002 92
	Marne	724 60	53 83	670 77	980,098 95	1,461 15	896	4,367 27	984,466 22
11e. Metz	Moselle	1,657 77	863 50	794 27	430,134 15	541 44	4,725	24,288 00	454,422 15
12e. Besançon	Doubs	48 10	" 36	47 74	28,706 00	601 29	10,348	340,075 00	368,781 00
13e. Lons-le-Saulnr.	Jura	847 23	20 28	826 95	529,084 46	639 80	2,210	108,680 00	637,764 46
	Alpes (Hautes)	8 00	6 00	2 00	100 00	50 00	1,155	12,050 00	12,150 00
14e. Grenoble	Drôme	111 13	14 11	97 02	16,197 75	166 95	400	2,700 00	18,897 75
	Isère	82 00	4 67	77 33	44,571 80	576 38	1,880	48,695 00	93,266 80
15e. Alençon	Calvados	154 27	45 66	108 61	53,405 80	492 54	"	"	53,405 80
	Manche	"	"	"	"	"	"	"	"
	Mayenne	"	"	"	"	"	"	"	"
	Orne	999 88	284 55	715 33	327,342 76	457 61	5,224	64,165 00	391,507 76
	Sarthe	324 63	38 16	286 47	187,403 49	654 18	9,552	95,899 00	283,302 49
16e. Bar-le-Duc	Meuse	1,272 14	227 22	1,044 92	887,363 93	849 21	14,687	48,203 11	935,567 04
17e. Chaumont	Marne (Haute)	842 85	301 85	541 00	431,156 70	796 96	652	1,680 00	432,836 70
18e. Vesoul	Saône (Haute)	208 45	64 15	144 30	113,454 30	786 23	291	19,350 10	132,804 40
19e. Mâcon	Ain	117 53	7 07	110 46	49,167 60	445 11	3,880	117,917 00	167,084 60
	Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"
	Saône-et-Loire	609 33	83 87	525 46	483,309 64	919 78	"	"	483,309 64
20e. Toulouse	Ariége	467 83	276 94	190 89	20,066 92	105 12	400	6,300 00	26,366 92
	Aude	108 28	29 40	78 88	11,418 05	144 75	4,798	134,827 50	146,245 55
	Garonne (Haute)	248 40	82 55	165 85	82,433 40	497 03	55	560 00	82,993 40
	Pyrénées-Orientales	25 58	19 60	5 98	107 64	18 00	680	604 50	712 14
21e. Tours	Indre	375 92	94 48	281 44	147,200 55	523 02	7,325	15,870 00	163,070 55
	Indre-et-Loire	213 78	132 06	81 72	144,999 60	1,776 79	14,288	230,740 00	375,739 60
	Loir-et-Cher	221 17	36 33	184 84	171,400 10	927 28	10,785	105,815 00	277,215 10
	Maine-et-Loire	50 13	"	50 13	78,794 00	1,571 79	1,183	17,370 00	96,164 00
22e. Bourges	Cher	416 74	29 01	387 73	158,145 40	407 87	"	"	158,145 40
	Nièvre	519 46	45 84	473 62	529,475 40	1,117 96	183	215 00	529,690 40
	Allier	559 37	42 70	516 67	135,565 92	262 38	8,791	67,524 78	203,090 70
23e. Moulins	Creuse	45 43	18 54	26 89	10,024 80	372 80	"	"	10,024 80
	Loire	"	"	"	"	"	"	"	"
	Puy-de-Dôme	18 74	4 69	14 05	1,846 10	131 39	600	8,410 00	10,256 10
24e. Pau	Gers	"	"	"	"	"	"	"	"
	Pyrénées (Basses)	14 55	4 00	10 55	5,200 00	492 89	"	"	5,200 00
	Pyrénées (Hautes)	20 00	"	20 00	1,020 00	51 00	850	1,120 00	2,140 00
25e. Rennes	Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"	"
	Finistère	117 68	"	117 68	54,004 48	458 90	"	"	54,004 48
	Ile-et-Vilaine	165 83	1 74	164 09	77,417 30	471 79	3,419	16,360 00	93,777 30
	Loire-Inférieure	73 30	"	73 30	65,906 45	899 13	859	4,650 00	70,556 45
	Morbihan	25 29	7 06	18 23	8,682 10	476 25	80	925 00	9,607 10
26e. Niort	Charente	145 08	105 08	40 00	14,534 30	363 35	"	"	14,534 30
	Charente-Inférieure	"	"	"	"	"	"	"	"
	Sèvres (Deux)	250 43	107 41	143 02	112,456 00	786 29	1,849	6,470 00	118,926 00
	Vendée	81 98	11 61	70 37	78,165 80	111 07	1,154	7,050 00	85,215 80
	Vienne	221 83	29 61	192 22	84,519 05	439 69	13,107	21,888 30	106,407 35
27e. Alby	Aveiron	29 66	27 66	2 00	680 00	340 00	"	"	680 00
	Lot	"	"	"	"	"	"	"	"
	Tarn	186 38	42 08	144 30	95,708 60	663 26	"	"	95,708 60
	Tarn-et-Garonne	53 73	26 89	26 84	15,849 24	590 59	"	"	15,849 24
28e. Aix	Alpes (Basses)	"	"	"	"	"	"	"	"
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"
	Var	110 00	13 41	96 59	17,689 17	183 13	2,100	5,480 00	23,169 17
	Vaucluse	171 81	24 90	146 91	3,502 54	23 84	"	"	3,502 54
29e. Nîmes	Ardèche	32 59	25 37	7 22	327 24	45 32	1,393	13,549 00	13,876 24
	Gard	86 81	"	86 81	7,325 97	84 39	"	"	7,325 97
	Hérault	24 90	"	24 90	3,659 94	146 98	"	"	3,659 94
	Lozère	"	"	"	"	"	400	480 00	480 00
30e. Aurillac	Cantal	"	"	"	"	"	619	4,005 00	4,005 00
	Corrèze	"	"	"	"	"	"	"	"
	Loire (Haute)	"	"	"	"	"	2,720	7,550 00	7,550 00
	Vienne (Haute)	"	"	"	"	"	"	"	"
31e. Bordeaux	Dordogne	"	"	"	"	"	"	"	"
	Gironde	"	"	"	"	"	"	"	"
	Landes	"	"	"	"	"	"	"	"
	Lot-et-Garonne	9 11	"	9 11	1,457 60	160 00	"	"	1,457 60
32e. Corté	Corse	6 00	6 00	"	"	"	1,400	2,392 00	2,392 00
		28,999 30	5,640 98	23,358 32	16,569,692 36	709 37	334,739	3,113,421 91	19,683,114 27

Suite des COUPES DE BOIS DE L'ORDINAIRE 1833.

Développement des Recettes faites par les Receveurs des finances.

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES SUR LE PRIX PRINCIPAL, payable en traites			RECETTES SUR LES PRODUITS ACCESSOIRES réalisés en numéraire,			TOTAL DES RECETTES sur les adjudications de 1833.
		antérieurement au 1er janvr 1834.	pendant l'année 1834.	TOTAL.	antérieurnt au 1er janvr 1834.	pendant l'année 1834.	TOTAL.	
1er. Paris	Eure-et-Loir	161,624	"	161,624	19,768	174	19,943	181,567
	Loiret	454,202	"	454,202	51,321	183	51,505	505,707
	Oise	701,582	"	701,582	138,104	1,848	139,953	841,536
	Seine	"	"	"	397	22	419	419
	Seinet-et-Marne	201,632	118,581	320,213	37,306	774	38,080	358,294
	Seine-et-Oise	692,258	"	692,258	91,624	681	92,306	784,564
2e. Rouen	Eure	314,242	"	314,242	70,814	3,366	74,180	388,422
	Seine-Inférieure	798,807	129,072	927,879	142,913	37,670	180,583	1,108,463
3e. Dijon	Côte-d'Or	1,077,386	2,177	1,079,563	254,001	2,478	256,479	1,336,043
4e. Nancy	Meurthe	871,705	35,123	906,828	235,068	42,987	278,056	1,184,885
5e. Strasbourg	Rhin (Bas)	507,226	"	507,226	136,676	27,136	163,813	671,039
6e. Colmar	Rhin (Haut)	450,510	4,800	455,310	97,911	12,700	110,611	565,921
7e. Douai	Aisne	348,170	"	348,170	54,221	552	54,773	402,943
	Nord	900,099	"	900,099	106,545	1,238	107,783	1,007,882
	Pas-de-Calais	248,082	"	248,082	30,468	925	31,393	279,475
	Somme	182,759	"	182,759	21,979	393	22,373	205,132
8e. Troyes	Aube	503,990	"	503,990	59,213	1,214	60,428	564,418
	Yonne	588,058	"	588,058	78,469	1,058	79,527	667,586
9e. Épinal	Vosges	1,374,712	"	1,374,712	273,123	11,772	284,895	1,659,608
10e. Châlons	Ardennes	744,794	2,208	747,002	95,108	6,893	102,001	849,004
	Marne	913,518	70,948	984,446	110,259	819	111,078	1,095,545
11e. Metz	Moselle	432,536	21,885	454,422	124,126	9,624	133,751	588,173
12e. Besançon	Doubs	368,781	"	368,781	47,210	3,095	50,306	419,087
13e. Lons-le-Saulnier	Jura	637,764	"	637,764	136,162	8,562	144,725	782,489
14e. Grenoble	Alpes (Hautes)	12,150	"	12,150	6,573	1,716	8,290	20,440
	Drôme	18,897	"	18,897	11,816	2,046	13,863	32,761
	Isère	59,985	33,281	93,266	19,983	3,132	23,115	116,381
15e. Alençon	Calvados	11,000	42,405	53,405	6,109	2	6,112	59,518
	Manche	"	"	"	69	"	69	69
	Mayenne	"	"	"	"	"	"	"
	Orne	376,517	14,990	391,507	55,390	2,491	57,881	449,388
	Sarthe	283,302	"	283,302	36,998	234	37,232	320,534
16e. Bar-le-Duc	Meuse	933,035	2,531	935,567	129,096	3,989	133,086	1,068,653
17e. Chaumont	Marne (Haute)	432,828	"	432,828	56,663	2,365	59,029	491,857
18e. Vesoul	Saône (Haute)	132,894	"	132,894	29,655	4,137	33,792	166,597
19e. Mâcon	Ain	165,005	2,078	167,084	28,743	1,660	30,404	197,487
	Rhône	"	"	"	19	"	19	19
	Saône-et-Loire	462,569	20,740	483,309	64,217	2,353	66,571	549,880
20e. Toulouse	Ariége	26,366	"	26,366	10,194	3,691	13,886	40,252
	Aude	146,245	"	146,245	38,132	1,196	39,329	185,574
	Garonne (Haute)	83,233	"	83,233	16,332	2,607	18,939	102,172
	Pyrénées-Orientales	712	"	712	5,187	1 327	6,514	7,227
21e. Tours	Indre	163,070	"	163,070	20,559	503	21,062	184,132
	Indre-et-Loire	375,739	"	375,739	42,466	81	42,548	418,288
	Loir-et-Cher	277,215	"	277,215	31,658	227	31,886	309,101
	Maine-et-Loire	96,164	"	96,164	15,511	84	15,596	111,760

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES SUR LE PRIX PRINCIPAL, payable en traites			RECETTES SUR LES PRODUITS ACCESSOIRES réalisés en numéraire,			TOTAL DES RECETTES sur les adjudications de 1833.
		antérieurement au 1er janvr. 1834.	pendant l'année 1834.	TOTAL.	antérieurnt au 1er janvr 1834.	pendant l'année 1834.	TOTAL.	
22e. Bourges	Cher	158,145	"	158,145	24,242	1,700	25,943	184,089
	Nièvre	529,690	"	529,690	66,421	2,604	69,025	598,716
23e. Moulins	Allier	203,090	"	203,090	33,704	2,379	36,083	239,173
	Creuse	10,024	"	10,024	1,320	32	1,352	11,377
	Loire	"	"	"	818	103	921	921
	Puy-de-Dôme	7,387	2,869	10,256	2,622	469	3,091	13,347
24e. Pau	Gers	"	"	"	272	36	308	308
	Pyrénées (Basses)	5,200	"	5,200	6,736	1,178	7,915	13,115
	Pyrénées (Hautes)	300	1,840	2,140	7,444	4,793	12,237	14,377
25e. Rennes	Côtes-du-Nord	"	"	"	78	"	78	78
	Finistère	48,947	5,057	54,004	9,188	96	9,284	63,289
	Ille-et-Vilaine	93,777	"	93,777	31,149	141	31,291	125,068
	Loire-Inférieure	70,556	"	70,556	15,536	1	15,537	86,094
	Morbihan	9,607	"	9,607	3,997	40	4,037	13,644
26e. Niort	Charente	14,534	"	14,534	2,973	64	3,038	17,572
	Charente-Inférieure	"	"	"	115	"	115	115
	Sèvres (Deux)	118,926	"	118,926	15,064	264	15,328	134,254
	Vendée	85,215	"	85,215	9,188	1	9,189	94,405
	Vienne	106,417	"	106,417	15,029	53	15,083	121,500
27e. Alby	Aveyron	680	"	680	1,671	587	2,259	2,939
	Lot	"	"	"	"	"	"	"
	Tarn	95,708	"	95,708	15,715	736	16,452	112,161
	Tarn-et-Garonne	15,849	"	15,849	2,170	153	2,323	18,173
28e. Aix	Alpes (Basses)	"	"	"	3,797	400	4,197	4,197
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	820	355	1,176	1,176
	Var	23,169	"	23,169	8,056	193	8,249	31,419
	Vaucluse	3,502	"	3,502	3,650	298	3,948	7,451
29e. Nîmes	Ardèche	13,876	"	13,876	3,184	1,107	4,291	18,167
	Gard	7,325	"	7,325	4,761	595	5,356	12,682
	Hérault	3,659	"	5,659	2,445	220	2,666	6,326
	Lozère	480	"	480	476	314	791	1,271
30e. Aurillac	Cantal	4,005	"	4,005	4,825	1,072	5,897	9,902
	Corrèze	"	"	"	121	56	178	178
	Loire (Haute)	"	7,550	7,550	57	986	1,043	8,593
	Vienne (Haute)	"	"	"	7	7	15	15
31e. Bordeaux	Dordogne	"	"	"	2,180	"	2,180	2,180
	Gironde	"	"	"	202	97	299	299
	Landes	"	"	"	1,378	135	1,514	1,514
	Lot-et-Garonne	1,457	"	1,457	350	64	414	1,869
32e. Corté	Corse	2,392	"	2,392	1,273	40	1,313	3,705
		19,165,224	518,142	19,683,366	3,341,230	231,412	3,572,642	23,256,909
Trésor public.—Virements de comptes à déduire		"	251	251	"	"	"	251
		19,165,224	517,890	19,683,114	3,341,230	231,412	3,572,642	23,255,757

État comparatif du Produit principal des Adjudications de Coupes de bois des Exercices 1833 et 1832.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES sur l'exercice 1833.	RECETTES EFFECTUÉES sur l'exercice 1832.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1833, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1833, en moins.
Ain	167,085	122,864	44,221	//
Aisne	348,171	332,809	15,362	//
Allier	203,091	138,834	64,257	//
Alpes (Basses)	//	//	//	//
Alpes (Hautes)	12,150	3,166	8,984	//
Ardèche	13,876	8,568	5,308	//
Ardennes	747,003	672,427	74,576	//
Ariége	26,367	20,330	6,037	//
Aube	503,990	493,221	10,769	//
Aude	146,246	112,526	33,720	//
Aveyron	680	2,385	//	1705
Bouches-du-Rhône	//	//	//	//
Calvados	53,406	67,999	//	14,593
Cantal	4,005	8,720	//	4,715
Charente	14,534	88;835	//	74,301
Charente-Inférieure	//	//	//	//
Cher	158,145	135,783	22,362	//
Corrèze	//	//	//	//
Corse	2,392	6,250	//	3,858
Côte-d'Or	1,079,564	1,204579	//	125,015
Côtes-du-Nord	//	//	//	//
Creuse	10,025	23,588	//	13,563
Dordogne	//	//	//	//
Doubs	368,781	518,176	//	149,395
Drôme	18,898	17,015	1,883	//
Eure	314,242	372,207	//	57,965
Eure-et-Loir	161,624	199,519	//	37,895
Finistère	54,004	12,866	41,138	//
Gard	7,326	17,095	//	9,769
Garonne (Haute)	82,993	85,596	//	2,603
Gers	//	27,779	//	27,779
Gironde	//	//	//	//
Hérault	3,660	2,146	1,514	//
Ille-et-Vilaine	93,777	100,047	//	6,270
Indre	163,071	201,672	//	38,601
Indre-et-Loire	375,740	164,844	210,886	//
Isère	93,267	127,073	//	33,806
Jura	637,764	555,562	82 202	//
Landes	//	//	//	//
Loir-et-Cher	277,215	372,149	//	94,934
Loire	//	//	//	//
Loire (Haute)	7,550	6,000	1,550	//
Loire-Inférieure	70,556	47,744	22,812	//
Loiret	454,202	466,338	//	12,136
Lot	//	//	//	//
Lot-et-Garonne	1,458	707	751	//
Lozère	480	//	480	//
Maine-et-Loire	96,164	102,015	//	5,851
Manche	//	//	//	//
Marne	984,466	917,710	66,756	//
Marne (Haute)	432,837	379,010	53,827	//
Mayenne	//	//	//	//
Meurthe	906,829	789,449	117,380	//
Meuse	935,567	880,813	54,754	//
Morbihan	9,607	5,631	3,976	//
Moselle	454,422	461,480	//	7,058
Nièvre	529,690	285,116	244,574	//
Nord	900,099	651,242	248,857	//
Oise	701,583	693,059	8,524	//
Orne	391,508	458,726	//	67,218
Pas-de-Calais	248,082	248,213	//	131
Puy-de-Dôme	10,256	13,524	//	3,268
Pyrénées (Basses)	5,200	8,900	//	3,700
Pyrénées (Hautes)	2,140	740	1,400	//
Pyrénées-Orientales	712	2,387	//	1,675
Rhin (Bas)	507,226	479,547	27,679	//
Rhin (Haut)	455,310	337,836	117,474	//
Rhône	//	//	//	//
Saône (Haute)	132,804	219,302	//	86,498
Saône-et-Loire	483,310	473,431	9,879	//
Sarthe	283,302	258,952	24,350	//
Seine	//	//	//	//
Seine-Inférieure	927,880	1,143,638	//	215,758
Seine-et-Marne	320,214	272,278	47,936	//
Seine-et-Oise	692,259	392,289	299,970	//
Sèvres (Deux)	118,926	69,640	49,286	//
Somme	182,759	183,639	//	880
Tarn	95,709	105,678	//	9,969
Tarn-et-Garonne	15,849	39,154	//	23,305
Var	23,169	20,274	2,895	//
Vaucluse	3,503	1,933	1,570	//
Vendée	85,216	10,694	74,522	//
Vienne	106,407	53,780	52,627	//
Vienne (Haute)	//	//	//	//
Vosges	1,374,712	935,056	439,656	//
Yonne	588,059	601,678	//	13,619
	19,683,114	18,234,233	2,596,714	1,147,833
			En plus..	1,448,881.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

L'EXPLOITATION DES SALINES

ET

MINES DE SEL DE L'EST.

NOTE

Sur l'exploitation des Salines et Mines de sel de l'Est.

La loi du 6 avril 1825 a autorisé la concession pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour être réunies dans les mêmes mains, à titre de régie intéressée :

1° De l'exploitation des salines de Dieuze, Moyenvic, Château-Salins, Soultz, Saulnot, Arc, Salins et Montmorot, situées dans les départements de la Meurthe, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura;

2° De la mine de sel gemme existant dans les départements ci-dessus dénommés, ainsi que dans ceux de la Meuse, de la Moselle, du Haut-Rhin, des Vosges et de la Haute-Marne.

Conformément à l'ordonnance royale du 15 septembre 1825, au cahier des charges y annexé, et à l'avis inséré dans le Moniteur du 15 octobre suivant, cette concession fut faite à une Compagnie, moyennant le payement d'une somme de 1,800,000 francs à titre de prix fixe du bail, et une part dans les bénéfices, fixée à 59 centièmes du produit net.

Depuis cette époque, et d'après des considérations résultant de circonstances nouvelles, ces premières conditions ont été modifiées. Par une ordonnance royale du 17 janvier 1830, il a été statué, entre autres dispositions, que, pendant une période de dix années, le prix fixe du bail serait réduit à 1,200,000 fr., et que la part de l'État dans les bénéfices de l'exploitation serait augmentée et réglée de la manière suivante :

2/3 sur les premiers 300,000 francs;

3/4 sur le produit excédant cette somme.

Quant au mode de surveillance et de comptabilité, voici comment il a été réglé et mis à exécution :

Par un article du traité passé avec la Compagnie le 10 février 1826, le gouvernement s'est réservé le droit de faire surveiller, par des agents de son choix, l'accomplissement des clauses du bail, ainsi que toutes les opérations de la compagnie, et de prescrire les mesures relatives à la forme de ses écritures et à la reddition de ses comptes annuels.

En conséquence de cette disposition, une commission fut spécialement chargée d'examiner le compte produit par la Compagnie pour l'année 1826, et de présenter ses observations et ses vues d'amélioration tant sur la comptabilité que sur l'exploitation des Salines. De semblables commissions ont été formées, chaque année, à l'effet de procéder aux mêmes investigations pour les comptes de 1827, 1828, 1829 et 1830. Ces comptes ont été aussi l'objet d'un premier examen opéré sous la direction du ministère des finances et au vu des pièces justificatives. Cependant le résultat de ces vérifications n'avait pas reçu de sanction

officielle, parce qu'aucun acte ne déterminait par quelle autorité et dans quelle forme les comptes de la Compagnie seraient définitivement arrêtés.

Les inconvénients qui pouvaient résulter de ce régime provisoire ont cessé par l'effet de l'ordonnance royale du 16 octobre 1832, aux termes de laquelle la régie des salines a été soumise à la juridiction de la Cour des comptes, non-seulement à partir de l'année 1832, mais encore pour toutes les années qui ont précédé, depuis 1826.

D'après cette disposition, la Cour a été saisie des comptes et de toutes les pièces et documents relatifs à la gestion de la Compagnie jusques et compris l'année 1833.

L'article 3 de la même ordonnance prescrit aussi de publier, chaque année, dans le compte des finances, les résultats de l'exploitation, *tant en deniers qu'en matières;* et le compte de l'année 1832 a dû, en outre, reproduire les opérations de la Compagnie depuis son entrée en exercice.

Il avait été déjà en partie satisfait à cette demande par l'insertion, dans le compte de 1831, de deux tableaux qui exposaient les recettes et les dépenses effectuées par la régie des salines pendant les années 1830 et 1831, et qui faisaient ressortir la part attribuée à l'État dans les produits de chacune de ces deux années.

L'exécution complète de la dernière ordonnance, s'est trouvée assurée par la publication qui a été faite dans les comptes de 1832 et 1833, de divers tableaux présentant le développement par année des opérations effectuées, tant en matières qu'en deniers, depuis 1826 jusques à 1832, ainsi que le résultat obtenu pour le trésor pendant les sept premières années de l'exploitation.

Des développements analogues sont joints à cette note en ce qui concerne les opérations de l'année 1833.

A l'égard de 1834, on se borne à donner la situation des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année, avec le décompte et la répartition du bénéfice de l'exploitation. Les résultats en matières propres à cette année n'ayant pu encore être arrêtés définitivement, ils ne figureront que dans le compte des finances de 1834.

Ces renseignements se trouvent complétés par un dernier tableau qui reproduit sommairement, depuis 1826 jusques à 1834, tous les éléments de la recette et de la dépense, et qui établit, pour chaque année, le résultat de l'exploitation, la répartition du bénéfice au profit du trésor et des actionnaires, et le décompte de la somme dont le trésor a profité sur ce bénéfice, toutes charges déduites.

Enfin, la mesure d'ordre qui a soumis la comptabilité des Salines à l'examen et au jugement de la Cour des comptes, a été suivie d'une décision ministérielle qui assujettit la compagnie à fournir à la direction de la comptabilité générale des finances, à dater de 1833, un bordereau mensuel de ses recettes et de ses dépenses, en matières et en deniers, appuyé de toutes les pièces justificatives. Au moyen de cette communication périodique, les contrôles qui sont exercés sur les opérations relatives à l'exploitation des salines, reposent sur des écritures authentiques, comme ceux qui s'appliquent à la gestion des comptables publics.

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Mouvement des Matières résultant de l'extraction et de la fabrication des Sels, ainsi que de la Manutention de la fabrique de produits chimiques, pendant l'année 1833.

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	QUANTITÉS RESTANT en magasin à la fin de l'année 1832.	RECETTE. QUANTITÉS EXTRAITES de la mine en 1833.	PRODUIT de L'ÉGRUGEAGE.	QUANTITÉS FABRIQUÉES en 1833.	QUANTITÉS achetées en 1833.	BONS de MAGASIN.	TOTAL des RESTES en magasin et de la recette.	DÉPENSE. QUANTITÉS EMPLOYÉES à la refonte pour la saturation des eaux.	QUANTITÉS employées à l'égrugeage.	QUANTITÉS VENDUES à l'intérieur en 1833.	QUANTITÉS vendues à l'étranger en 1833.	QUANTITÉS employées aux mélanges, raffinage, fabrication, etc.	DÉCHETS et bonification aux acheteurs.	TOTAL de LA DÉPENSE.	QUANTITÉS RESTANT en magasin à la fin de l'année 1833.	OBSERVATIONS.
Sel — fossile en blocs	981,600k	11,234,012k	.....	.....	.....	.....	12,215,612k	9,802,300k	1,518,512k	.....	.....	.....	.....	11,320,812k	894,800k	
Sel — fossile égrugé	94,116	.....	1,518,512k	.....	.....	.....	1,612,628	.....	.....	1,366,200k	165,942k	.....	.....	1,532,142	80,486	
Sel — raffiné	20,132,776	.....	.....	27,089,800k	.....	.....	47,222,576	.....	.....	16,654,650	9,133,578	.....	1,437,917k	27,226,145	19,996,431	
Produits chimiques — Soude brute	147,241	.....	.....	3,089,884	.....	52,301k	3,289,426	.....	.....	21,665	.....	3,189,100k	.....	3,210,765	78,661	
Produits chimiques — Sels de soude	69,561	.....	.....	1,310,108	.....	.....	1,379,669	.....	.....	936,199	.....	387,992	10	1,324,201	55,468	
Produits chimiques — Soude cristallisée	1,408	.....	.....	20,498	.....	.....	21,906	.....	.....	21,254	.....	.....	.....	21,254	652	
Produits chimiques — Soude saucée	2,249	.....	.....	114,094	.....	.....	116,343	.....	.....	107,759	.....	.....	.....	107,759	8,584	
Produits chimiques — Soude incinérée	6,826	.....	.....	347,283	.....	.....	354,109	.....	.....	83,633	.....	267,400	2,676	353,709	400	
Produits chimiques — Fondant vitreux	//	.....	.....	478,481	.....	.....	478,481	.....	.....	429,646	.....	.....	48,835	478,481	//	
Produits chimiques — Sulfate de soude	25,085	.....	.....	1,744,973	26,715k	3,439	1,800,212	.....	.....	85,504	.....	1,703,491	500	1,789,495	10,717	
Produits chimiques — Eaux-mères de soude	9,145l	.....	.....	1,104,107l	.....	.....	1,113,252l	.....	.....	.....	.....	1,109,934l	.....	1,109,934l	3,318l	
Produits chimiques — Soude en cours de fabrication — Soude brute	2,900k	.....	.....	2,600k	.....	.....	5,500k	.....	.....	.....	.....	1,300k	.....	1,300k	4,200k	
Produits chimiques — Soude en cours de fabrication — Lessives	109,100l	.....	.....	6,032,755l	.....	.....	6,141,855l	.....	.....	.....	.....	6,041,866l	.....	6,041,866l	99,989l	
Produits chimiques — Chlorure de chaux	38,283k	.....	.....	259,408k	.....	30	297,721k	.....	.....	258,779	.....	.....	.....	258,779k	38,942k	
Produits chimiques — Muriate de manganèse	500	.....	.....	//	.....	.....	500	.....	.....	114	.....	.....	.....	114	386	
Produits chimiques — Acide muriatique	181,163	.....	.....	943,516	.....	.....	1,124,679	.....	.....	394,373	.....	564,190k	50,312	1,008,875	115,804	
Produits chimiques — Acide sulfurique	17,755	.....	.....	.....	1,559,191	.....	1,576,946	.....	.....	483	.....	1,533,377	3,599	1,537,459	39,487	

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Développement des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines et Mines de sel de l'Est, pendant l'année 1833.

RECETTE.

Vente de sel fossile.	en blocs pour la saturation	96,809q 00k au prix moyen de 0f 50c	48,404f 50c	93,890f 40c
	Égrugé — à l'intérieur	13,662 00 ..... *idem* 2 05 48/100	28,073 20	
	Égrugé — à l'étranger	1,659 42 ..... *idem* 3 99 54/100	6,630 12	
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		10,782 58	
Vente de sel raffiné.	A l'intérieur	166,546q 50k au prix moyen de 11f 67c 12/100	1,943,802 75	2,881,276 46
	A l'étranger	91,335 78 .... *idem* 9 52 12/100	869,627 90	
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		67,845 81	
Recettes diverses			12,423 28	1,478,003 85
Recette provenant de la fabrique de produits chimiques			1,253,784 97	
Intérêts et commissions reçus de divers			157,253 81	
Remise de 3/4 p. 0/0 du droit sur le sel bonifiée à la compagnie par les contributions indirectes			33,595 17	
Bénéfice brut sur le sel de mer			20,946 62	
TOTAL de la Recette				4,453,170 71

DÉPENSE.

Frais généraux	Prix du bail de la compagnie	1,200,000f 00c	1,865,871 61
	Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0	400,000 00	
	Dépenses administratives	158,783 93	
	Subvention à l'entretien des routes de la Meurthe et de la Moselle	40,012 28	
	Loyer, contributions et frais de garde des salines particulières	67,075 40	
Frais d'exploitation	Dépenses relatives au sel fossile	82,776 20	2,468,755 54
	Dépenses relatives au sel raffiné	1,213,524 21	
	Dépenses diverses	31,327 79	
	Dépenses de la fabrique de produits chimiques	1,072,874 40	
	Intérêts et commissions payés à divers	68,252 94	
Remise du cinquième du bénéfice brut allouée à l'agent de la compagnie sur le sel de mer			4,189 32
Prélèvement autorisé par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830			100,000 00
Diminution sur les sels en expédition pour la Suisse			1,332 50
TOTAL de la Dépense			4,440,148 97
Répartition du bénéfice de l'exploitation de l'année 1833.	Trésor public... 2/3 sur 13,021f 74c (montant du bénéfice)	8,681 16	13,021 74
	Actionnaires. ... 1/3 sur 13,021 74 (montant du bénéfice)	4,340 58	
TOTAL égal à celui de la Recette			4,453,170 71

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000 00
Part dans le bénéfice de l'exploitation de 1833, suivant le décompte ci-dessus	8,681 16
MONTANT brut du produit acquis au Trésor pour l'année 1833. (Voir page 50.)	1,208,681 16

Développement des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines et Mines de sel de l'Est, pendant l'année 1834.

RECETTE.

Vente de sel fossile	En blocs pour la saturation	120,432q 00k au prix moyen de 0f 50c	60,216f 00c	111,755 16
	Égrugé — à l'intérieur	11,823 00 ..... *idem* 2 31 90/100	27,418 15	
	Égrugé — à l'étranger	1,933 47 ..... *idem* 3 99 41/100	7,722 54	
	Recettes accessoires (Valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		13,941 31	
	Augmentation sur les valeurs mobilières du sel fossile		2,457 16	
Vente de sel raffiné	à l'intérieur	189,734q 90k au prix moyen de 11f 82c 39/100	2,243,409 40	3,408,111 80
	à l'étranger	112,349 33 ..... 9 67 13/100	1,086,573 08	
	Recettes accessoires. (Valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		78,129 32	
Recettes diverses			14,096 46	
Recettes provenant de la fabrique de produits chimiques			1,471,166 21	1,711,017 64
Intérêts et commissions reçus de divers			169,518 65	
Remise de 3/4 p. 0/0 du droit sur le sel bonifiée à la compagnie par les contributions indirectes			38,164 18	
Bénéfice brut sur le sel de mer			18,072 14	
TOTAL de la Recette				5,230,884 60

DÉPENSE.

Frais généraux	Prix du bail de la compagnie	1,200,000 00	1,877,441 23
	Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0	400,000 00	
	Dépenses administratives	157,328 97	
	Subvention à l'entretien des routes de la Meurthe et de la Moselle	52,747 84	
	Loyers, contributions et frais de garde des salines particulières	67,364 42	
Frais d'exploitation	Dépenses relatives au sel fossile	87,116 20	2,797,620 01
	Dépenses relatives au sel raffiné	1,373,816 26	
	Dépenses diverses	40,733 23	
	Dépenses de la fabrique de produits chimiques	1,222,775 45	
	Intérêts et commissions payés à divers	73,178 87	
Remise allouée à l'agent de la compagnie sur le sel de mer			1,571 40
Prélèvement autorisé par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830			100,000 00
Diminution sur les valeurs mobilières du sel raffiné et sur les sels en expédition pour la Suisse			67,545 71
TOTAL de la Dépense			4,844,178 35
Répartition du bénéfice de l'exploitation de l'année 1834.	Trésor public — 2/3 sur les premiers ... 300,000f 00c 200,000f 00c	265,029 69	386,706 25
	Trésor public — 3/4 sur l'excédant de ... 86,706 25 ..... 65,029 69		
	Actionnaires — 1/3 sur les premiers ... 300,000 00 ..... 100,000 00	121,676 56	
	Actionnaires — 1/4 sur l'excédant de .. 86,706 25 ..... 21,676 56		
TOTAL égal à celui de la Recette			5,230,884 60

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000 00
Part dans le bénéfice de l'exploitation de 1834, suivant le décompte ci-dessus	265,029 69
Montant brut du produit acquis au Trésor pour l'année 1834. (Voir page 51.)	1,465,029 69

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Tableau général des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines de l'Est, et du résultat de l'Exploitation, depuis 1826 jusques et y compris 1834.

ANNÉES.	RECETTE. Vente de sel. Quantités vendues.	RECETTE. Vente de sel. Produit.	RECETTE. Recettes diverses.	RECETTE. Total.	DÉPENSE. Prix du bail payé au Trésor.	DÉPENSE. Frais d'exploitation.	DÉPENSE. Total.	RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION. En bénéfice.	RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION. En perte.	RÉPARTITION DU BÉNÉFICE. Au profit du Trésor.	RÉPARTITION DU BÉNÉFICE. Au profit des actionnaires.	DÉCOMPTE DES SOMMES REVENANT A L'ÉTAT SUR LE BÉNÉFICE DE L'EXPLOITATION. Prix fixe du bail et part annuelle des bénéfices de l'exploitation.	DÉCOMPTE DES SOMMES REVENANT A L'ÉTAT SUR LE BÉNÉFICE DE L'EXPLOITATION. Charges spéciales à déduire.	DÉCOMPTE DES SOMMES REVENANT A L'ÉTAT SUR LE BÉNÉFICE DE L'EXPLOITATION. Montant net reçu par l'État.
1826	288,155k 82k	3,739,261f 65c	11,013,628f 91c	14,752,890f 56c (a)	1,800,000f 00c	12,514,304f 02c	14,314,304f 02c (b)	(c) 438,586f 54c	.....	258,766f 06c	179,820f 48c	2,058,766f 06c	166,698f 19c	1,892,067f 87c
1827	316,221 07	3,860,813 20	1,783,552 21	5,644,365 41	1,800,000 00	3,484,587 04	5,284,587 04	(c) 359,778 37	.....	212,269 24	147,509 13	2,012,269 24	157,552 21	1,854,717 03
1828	322,096 77	3,927,190 98	1,090,078 01	5,017,268 99	1,800,000 00	3,495,710 38	5,295,710 38	.....	(d) 278,441f 39c	.....	.....	1,800,000 00	(e) 568,920 39	1,231,079 61
1829	315,140 86	3,965,453 31	1,179,859 24	5,145,312 55	1,200,000 00	3,580,208 38	4,780,208 38	365,104 17	.....	248,828 13	116,276 04	1,448,828 13	210,867 31	1,237,960 82
1830	325,348 45	3,752,808 37	1,398,555 69	5,151,364 06	1,200,000 00	3,371,937 73	4,571,937 73	579,426 33	.....	409,569 75	169,856 58	1,609,569 75	213,121 55	1,396,448 20
1831	320,454 78	3,648,161 39	1,168,489 73	4,816,651 12	1,200,000 00	2,979,803 83	4,179,803 83	636,847 29	.....	452,635 47	184,211 82	1,652,635 47	(e) 204,399 84	1,448,235 63
1832	285,283 47	3,090,336 56	1,792,197 24	4,882,533 80	1,200,000 00	3,345,272 54	4,545,272 54	337,261 26	.....	227,945 94	109,315 32	1,427,945 94	190,920 86	1,237,025 08
1833	273,203 70	2,848,133 97	1,605,036 74	4,453,170 71	1,200,000 00	3,240,148 97	4,440,148 97	13,021 74	.....	8,681 16	4,340 58	1,208,681 16	170,704 00	1,037,977 16
1834	315,840 70	3,365,123 17	1,865,761 43	5,230,884 60	1,200,000 00	3,644,178 35	4,844,178 35	386,706 25	.....	265,029 69	121,676 56	1,465,029 69	175,500 00	1,289,529 69
	2,761,745 62	32,197,282 60	22,897,159 20	55,094,441 80	12,600,000 00	39,656,151 24	52,256,151 24	3,116,731 95	278,441 39	2,083,725 44	1,033,006 51	14,683,725 44	2,058,684 35	12,625,041 09

(a) La recette effectuée en 1826 se compose de la manière suivante :

Recettes de l'exploitation	4,734,772f 31c
Recettes pour compte de correspondants	18,118 25
Recouvrement du prix des actions	10,000,000 00
	14,752,890 56

(b) La dépense de 1826 se divise ainsi qu'il suit :

Dépenses de l'exploitation	1,709,598 03
Diminution sur les inventaires	466,644 68
Prix du bail	1,800,000 00
Intérêts du fonds social	300,000 00
Valeurs en inventaire payées à l'ancienne compagnie	3,212,989 57
Achat de l'entrepôt de Saint-Avold	4,572 23
Indemnités à l'ancienne compagnie et à la compagnie Thonnelier	3,468,880 69
Cautionnement de la compagnie	2,500,000 00
Dépenses pour compte de correspondants	193,094 00
Nouveaux établissements	658,524 82
	14,314,304 02

(c) Les commissaires nommés pour l'examen des comptes des années 1826 et 1827, ayant fixé le bénéfice

de l'année 1826 à	83,562f 39c au lieu de	438,586f 54c
et de celle de 1827 à	176,042 30 au lieu de	359,778 37
Total	259,604 69 au lieu de	798,364 91

Il en est résulté que la différence de 538,760 francs 22 centimes a dû être restituée par les deux parties prenantes, chacune dans la proportion de ses avantages;

Le Trésor a restitué ..... 317,868f 53c } 538,760f 22c
Et la compagnie ..... 220,891 69 }

(d) Le résultat en perte présenté par l'exploitation de l'année 1828 a été ajouté aux dépenses à amortir sur les bénéfices des années subséquentes, sous la déduction toutefois de la somme de 86,133 francs dont la valeur des sels en inventaire avait été mal à propos affaiblie au 31 décembre 1828, ce qui réduit alors la perte réelle de l'exploitation, pour cette année, à 192,308 francs 39 centimes. La rectification des 86,133 francs a été ensuite opérée par la compagnie dans son compte de 1829, où elle a reporté les valeurs en inventaire sans avoir égard à la réduction que ces valeurs avaient précédemment subie.

(e) Les dépenses spéciales dont le prélèvement a été fait jusqu'en 1830, sur le produit brut attribué au Trésor, ont été imputées à partir de l'exercice 1831, sur des crédits spéciaux accordés à cet effet par les lois de finances. Les dépenses de cette nature applicables à 1834 n'étant pas définitivement connues, on comprend dans cet état le montant du crédit ouvert par le budget pour y faire face.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LA LOTERIE DE FRANCE.

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

Des Produits de la Loterie constatés et perçus pendant l'année 1834.

Le régime de la loterie a éprouvé d'importantes modifications par l'ordonnance royale du 22 février 1829, dont l'effet a commencé à partir du 1er janvier 1830. (Voir *page 539 du compte des finances de l'année 1830.*)

Cette ordonnance contient trois dispositions principales, SAVOIR :

1° La suppression de la loterie dans 28 départements où il existait 57 bureaux ;

2° L'élévation à 2 francs du minimum des mises, précédemment fixées à 50 centimes ;

3° La réduction et la décroissance des mises allouées aux receveurs buralistes.

Les produits de la loterie pendant l'année 1834, comparés avec ceux de 1833, ont présenté les résultats suivants :

	ANNÉES		DIFFÉRENCES EN 1834	
	1834.	1833.	EN PLUS.	EN MOINS.
Le montant des mises a été de (y compris les recettes extraordinaires	23,602,935	26,465,953	"	2,863,018
Les lots payés se sont élevés à	18,019,145	16,325,960	1,693,185	"
Et le produit net a été de	5,583,790	10,139,993	1,693,185	2,863,018
Le produit net de 1834 a ainsi été inférieur à celui de 1833, de			4,556,203	

La comparaison du nombre des mises faites, et du nombre des lots payés dans la même année, donne les résultats ci-après :

	NOMBRE		PROPORTION DES BILLETS GAGNANTS sur le nombre de mises.
	DE MISES faites.	DE BILLETS gagnants.	
En 1834	4,880,000	576,225	1/8e
En 1833	4,896,000	516,300	1/10e
DIFFÉRENCE en 1834 en plus	"	59,925	
DIFFÉRENCE en 1834 en moins	16,000	"	

Il résulte de ce tableau qu'en 1834 le nombre des billets de loterie a été inférieur de 16,000 pour les mises, et supérieur de 59,925 pour les lots, au nombre de mises et de lots de l'année 1833 ; et que la proportion des billets gagnants avec les mises a été d'un huitième au lieu d'un dixième qu'elle avait été en 1833.

Il est aussi à remarquer que le montant des lots payés en 1834, a été dans la proportion de 76 1/3 pour cent des mises, ce qui a réduit le bénéfice du trésor à 22 2/3 pour cent ; tandis que ce même bénéfice avait été de 28 pour cent, terme moyen, pendant les Trente années précédentes.

Les deux tableaux qui suivent développent par roue et par département les résultats de la comparaison du produit net de la loterie pour les années 1834 et 1833.

Comparaison par Roue.

DÉSIGNATION DES ROUES.	ANNÉE 1834.	ANNÉE 1833.	DIFFÉRENCES EN 1834.	
			Augmentation.	Diminution.
Paris	2,409,467	5,314,140	"	2,904,673
Lille	655,225	1,233,284	"	578,059
Strasbourg	1,020,081	665,929	354,152	"
Lyon	803,494	1,552,717	"	749,223
Bordeaux	695,523	1,373,923	"	678,400
	5,583,790	10,139,993	354,152	4,910,355
	Diminution en 1834		4,556,203	

Comparaison par département.

DÉPARTEMENTS	ANNÉE 1834.		ANNÉE 1833.	DIFFÉRENCES EN 1834.	
	Bénéfice.	Perte.		Augmentation.	Diminution.
Ain	27,539	"	21,053	6,486	"
Aisne	22,847	"	44,827	"	21,980
Ardennes	15,699	"	28,983	"	13,284
Aube	18,298	"	34,408	"	16,110
Bouches-du-Rhône	496,510	"	694,846	"	198,336
Calvados	41,000	"	139,159	"	98,159
Charente-Inférieure	34,569	"	43,519	"	8,950
Cher	13,371	"	19,176	"	5,805
Côte-d'Or	14,949	"	29,108	"	14,159
Doubs	33,689	"	81,585	"	47,896
Eure	11,003	"	20,274	"	9,271
Finistère	27,617	"	44,032	"	16,415
Gard	38,659	"	50,837	"	12,178
Garonne (Haute)	86,317	"	131,460	"	45,143
Gironde	539,684	"	810,230	"	270,546
Hérault	60,865	"	40,365	20,500	"
Ille-et-Vilaine	12,357	"	106,110	"	93,753
Indre-et-Loire	5,625	"	72,669	"	67,044
Isère	119,791	"	144,240	"	24,449
Jura	"	14,187	33,194	"	47,381
Loire	35,956	"	42,089	"	6,133
Loire-Inférieure	89,843	"	134,400	"	44,557
Loiret	38,432	"	91,001	"	52,569
Maine-et-Loire	27,685	"	129,147	"	101,462
Manche	19,381	"	46,462	"	27,081
Marne	61,544	"	63,160	"	1,616
Meurthe	43,524	"	165,469	"	121,945
Morbihan	"	12,762	138,330	"	151,092
Moselle	15,059	"	85,615	"	70,556
Nord	75,788	"	405,572	"	329,784
Oise	15,478	"	36,650	"	21,172
Orne	4,022	"	7,443	"	3,421
Pas-de-Calais	107,952	"	368,639	"	260,687
Puy-de-Dôme	25,932	"	21,275	4,657	"
Pyrénées (Basses)	65,080	"	50,825	14,255	"
Pyrénées (Hautes)	4,367	"	4,868	"	501
Pyrénées-Orientales	20,976	"	26,033	"	5,057
Rhin (Bas)	89,554	"	219,512	"	129,958
Rhin (Haut)	121,963	"	143,001	"	21,038
Rhône	506,930	"	634,166	"	127,236
Saône-et-Loire	17,563	"	64,290	"	46,727
Sarthe	7,667	"	38,275	"	30,608
Seine	2,190,410	"	3,967,214	"	1,776,804
Seine-Inférieure	137,546	"	230,252	"	92,706
Seine-et-Marne	14,546	"	25,438	"	10,892
Seine-et-Oise	102,116	"	192,231	"	90,115
Somme	72,874	"	62,527	10,347	"
Var	45,180	"	50,506	"	5,326
Vaucluse	10,463	"	79,505	"	69,042
Vienne	22,519	"	26,023	"	3,504
TOTAUX	5,610,739	26,949	10,139,993	56,245	4,612,448
	5,583,790			4,556,203	

BÉNÉFICE DE LA LOTERIE DE FRANCE. (Exercice 1834.)

Développement du Produit des Mises, du Payement des Lots et du Produit net des Recettes.

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DES MISES.					RECETTES ACCIDENTELLES. et extraordinaires.	TOTAL.	LOTS PAYÉS, A DÉDUIRE.						RESULTAT par DÉPARTEMENT.	
	Roue DE PARIS.	Roue DE LILLE.	Roue DE STRASBOURG.	Roue DE LYON.	Roue DE BORDEAUX.			Roue DE PARIS.	Roue DE LILLE.	Roue DE STRASBOURG.	Roue DE LYON.	Roue DE BORDEAUX.	TOTAL.	Bénéfice.	Perte.
Ain	39,608	"	"	22,385	"	"	61,993	22,857	"	"	11,598	"	34,454	27,539	"
Aisne	35,862	30,634	"	"	"	"	66,496	23,772	19,877	"	"	"	43,649	22,847	"
Allier	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Alpes (Basses)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Alpes (Hautes)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ardèche	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ardennes	48,946	16,401	"	"	"	"	65,348	38,066	11,583	"	"	"	49,649	15,699	"
Ariége	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Aube	29,503	21,753	"	"	"	"	51,256	18,904	14,054	"	"	"	32,958	18,298	"
Aude	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Aveyron	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bouches-du-Rhône	706,459	"	"	553,708	"	19	1,260,186	385,132	"	"	378,543	"	763,675	496,510	"
Calvados	132,418	113,696	"	"	"	9	246,123	114,405	90,710	7	"	"	205,123	41,000	"
Cantal	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charente	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charente-Infér.	44,121	"	"	"	48,876	"	92,997	29,017	"	"	"	29,411	58,428	34,569	"
Cher	21,726	10,441	"	"	"	"	32,167	10,064	8,732	"	"	"	18,796	13,371	"
Corrèze	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corse (Ile de)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Côte-d'Or	50,137	"	"	38,480	"	"	88,617	46,764	"	"	26,904	"	73,668	14,949	"
Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Creuse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dordogne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Doubs	84,398	"	"	58,902	"	"	143,300	62,508	"	"	47,103	"	109,611	33,689	"
Drôme	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Eure	18,573	10,144	"	"	"	"	28,717	10,926	6,788	"	"	"	17,714	11,003	"
Eure-et-Loir	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Finistère	42,440	23,919	"	"	"	2	66,362	23,174	15,570	"	"	"	38,745	27,617	"
Gard	44,559	"	"	41,355	"	"	85,914	26,879	"	"	20,376	"	47,255	38,659	"
Garonne (Haute)	173,169	"	"	"	174,884	"	348,053	141,866	"	"	"	119,870	261,736	86,317	"
Gers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Gironde	728,608	"	"	"	869,294	13	1,597,915	441,778	7	"	"	616,445	1,058,231	539,684	"
Hérault	93,731	"	"	78,016	"	1	171,748	57,730	"	"	53,153	"	110,883	60,865	"
Ille-et-Vilaine	56,106	52,643	"	"	"	"	108,750	52,204	44,188	"	"	"	96,393	12,357	"
Indre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Indre-et-Loire	46,356	36,320	"	"	"	"	82,675	53,528	23,522	"	"	"	77,050	5,625	"
Isère	231,303	"	"	183,623	"	"	414,926	156,059	"	"	139,077	"	295,136	119,791	"
Jura	27,429	"	"	9,183	"	"	36,612	44,641	"	"	6,158	"	50,799	"	14,187
Landes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Loir-et-Cher	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Loire	72,277	"	"	62,648	"	"	134,925	51,400	"	"	47,568	"	98,969	35,956	"
Loire (Haute)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Loire-Inférieure	231,539	173,438	"	"	"	21	404,997	190,656	124,499	"	"	"	315,155	89,842	"
Loiret	69,802	55,751	"	"	"	"	125,553	49,571	37,552	"	"	"	87,121	38,432	"
Lot	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DES MISES. Roue de Paris.	Roue de Lille.	Roue de Strasbourg.	Roue de Lyon.	Roue de Bordeaux.	RECETTES accidentelles et extraordinaires.	TOTAL.	LOTS PAYÉS, A DÉDUIRE. Roue de Paris.	Roue de Lille.	Roue de Strasbourg.	Roue de Lyon.	Roue de Bordeaux.	TOTAL.	RÉSULTAT par DÉPARTEMENT. Bénéfice.	Perte.
Lot-et-Garonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Lozère	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maine-et-Loire	61,708	51,686	"	"	"	"	113,394	53,077	32,632	"	"	"	85,708	27,686	"
Manche	58,779	22,358	"	"	"	"	81,138	47,510	14,247	"	"	"	61,756	19,381	"
Marne	111,436	124,802	"	"	"	"	236,238	90,446	81,314	2,935	"	"	174,695	61,544	"
Marne (Haute)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mayenne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurthe	76,782	"	55,723	"	"	"	132,504	55,671	"	33,309	"	"	88,980	43,524	"
Meuse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Morbihan	47,872	35,599	"	"	"	1	83,471	61,232	35,000	"	"	"	96,233	"	12,762
Moselle	94,124	"	91,582	"	"	"	185,706	61,950	"	108,697	"	"	170,647	15,059	"
Nièvre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Nord	284,727	359,159	"	"	"	1	643,888	248,912	312,063	"	52	72	568,099	75,788	"
Oise	38,194	26,814	"	"	"	"	65,009	28,917	20,614	"	"	"	49,531	15,478	"
Orne	7,272	5,185	"	"	"	"	12,458	4,450	3,986	"	"	"	8,436	4,022	"
Pas-de-Calais	239,191	250,207	"	"	"	"	489,398	217,946	157,756	5,159	140	445	381,446	107,952	"
Puy-de-Dôme	41,372	"	"	20,313	"	"	61,685	23,890	"	"	11,863	"	35,753	25,932	"
Pyrénées (Basses)	46,774	"	"	"	69,135	"	115,909	21,038	135	"	"	29,657	50,829	65,080	"
Pyrénées (Hautes)	"	"	"	"	6,612	"	6,613	"	"	"	"	2,246	2,246	4,367	"
Pyrénées-Orientales	19,972	"	"	16,789	"	"	36,760	8,443	"	"	7,341	"	15,784	20,976	"
Rhin (Bas)	165,307	"	216,913	"	"	"	382,219	125,859	"	166'807	"	"	292,666	89,554	"
Rhin (Haut)	123,787	"	208,890	"	"	"	332,677	87,465	"	123,249	"	"	210,714	121,953	"
Rhône	909,484	"	"	878,381	"	1,238	1,789,103	635,333	"	"	646,841	"	1,282,174	506,930	"
Saône (Haute)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Saône-et-Loire	40,222	"	"	26,513	"	"	66,736	28,735	"	"	20,439	"	49,173	17,563	"
Sarthe	21,392	18,818	"	"	"	"	40,210	20,556	11,986	"	"	"	32,542	7,667	"
Seine	3,566,354	2,095,016	2,398,948	1,917,477	1,726,613	23	11,704,429	2,899,283	1,935,698	1,532,951	1,725,292	1,420,885	9,514,019	2,190,410	"
Seine-Inférieure	240,187	163,670	"	"	"	1	403,858	168,001	97,014	1,068	229	"	266,311	137,546	"
Seine-et-Marne	25,042	14,469	"	"	"	9	39,520	17,136	7,838	"	"	"	24,974	14,546	"
Seine-et-Oise	118,747	53,917	53,282	39,683	33,078	"	298,708	79,355	35,252	31,075	27,207	23,702	196,592	102,116	"
Sèvres (Deux)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Somme	136,235	141,572	"	"	"	"	277,805	101,268	103,660	"	4	"	204,932	72,874	"
Tarn	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tarn-et-Garonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Var	70,436	"	"	49,488	"	"	119,924	51,226	"	"	23,518	"	74,744	45,180	"
Vaucluse	66,133	"	"	50,080	"	"	116,213	55,626	"	"	50,124	"	105,750	10,463	"
Vendée	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vienne	28,447	"	"	"	23,285	"	51,732	14,354	"	"	"	14,858	29,213	22,519	"
Vienne (Haute)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vosges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Yonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	9,669,046	3,908,412	3,025,338	4,047,024	2,951,777	1,338	23,602,935	7,259,580	3,253,187	2,005,257	3,243,530	2,257,591	18,019,145	5,610,739	26,949
Lots payés à déduire	7,259,580	3,253,187	2,005,257	3,243,530	2,257,591	"	18,019,145								
Produit net des recouvrements	2,409,466	655,225	1,020,081	803,494	694,186	1,338	5,583,790							5,583,790	

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LA FABRICATION DES MONNAIES

ET

DES MÉDAILLES.

NOTE

Sur la fabrication des monnaies et sur celle des médailles pendant l'année 1834.

Les développements qui ont été publiés jusqu'ici s'appliquaient uniquement à la fabrication *des monnaies;* ils comprennent aujourd'hui les résultats de la fabrication et de la vente *des médailles,* qui, d'après la loi du 2 mars 1832, ont cessé de faire partie du domaine de la couronne, et que l'ordonnance royale du 24 du même mois a fait rentrer dans les attributions de la commission des monnaies.

Ire PARTIE. — Fabrication des monnaies.

En ce qui concerne la fabrication des monnaies, ces développements ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication;

2° Compte en espèces.

Compte de la fabrication.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, en échange desquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'un droit proportionnel de la fabrication;

2° Du droit proportionnel (1) retenu pour frais de fabrication.

La dépense du compte de la fabrication se compose :

1° Des déchets accordés aux directeurs;

2° Des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

Compte des espèces.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières.

---

(1) Ce droit se perçoit, savoir :

Sur l'or, à raison de 29 centimes par 100 francs, et sert à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,
et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 1 franc 50 centimes par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,
et 50 centimes aux déchets.

Ce droit étant perçu en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation, représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en prime perçue pour l'affinage des espèces duodécimales, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les trois premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort.

Ces tolérances ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces deux comptes sont renfermés dans un premier tableau entre les soldes en espèces et en matières dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de l'année 1834. Ils se trouvent rattachés aux autres parties du compte des finances selon la nature d'opérations à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics,* pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies (*voir* pages 54 et 55); au *Compte de trésorerie,* pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (*voir* pages 130 et 132), et à la *Situation générale des finances,* pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1835 (*voir* page 282).

Le tableau n° 2 explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1834, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids de leur fin, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1833 et 1834.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1833 et 1834, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le produit net, pour le budget, du bénéfice de la fabrication des monnaies.

Enfin, dans le tableau n° 5, on indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1834, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis la loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803].

Ces différents états présentent dans leur ensemble les résultats suivants :

Opérations de l'année 1834.

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres, versées aux changes pendant l'année 1834, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir :

Or.....	Louis fabriqués depuis 1785 provenant des particuliers.....		979,601f 70c	30,624,563f 88c
	Matières diverses versées par les particuliers.....		29,644,962 18	
Argent...	Écus de 6 et 3 livres provenant du gouvernement.....	177,160,652f 78c	178,035,229 34	249,207,937 20
	Pièces de 24, 12 et 6 sous *idem*.....	874,576 56		
	Matières à divers titres. — Écus de 6 et 3 liv. versés par les particuliers.	1,445,797 72	71,172,707 86	
	Matières à divers titres. — Matières diverses *idem*.....	69,726,910 14		
		TOTAL.....		279,832,501 08

Les fabrications faites en 1834, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année ont été, *en valeur nominale :*

Or.....	Pièces de 40 francs.....	12,564,320f 00c	30,231,200f 00c	248,020,121f 75c
	—— de 20 francs.....	17,666,880 00		
Argent...	Pièces de 5 francs.....	211,003,920 00	217,788,921 75	
	—— de 2 francs.....	3,985,784 00		
	—— de 1 franc.....	1,653,621 00		
	—— de 1/2 franc.....	777,826 00		
	—— de 1/4 de franc.....	367,770 75		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève en *valeur réelle* (voir page 669), à..... { or..... 30,208,491f 15c ; argent..... 217,820,345 87 } 248,028,837 02

Différence en plus à la valeur réelle, représentant le résultat des tolérances en fort (voir page 671)..... 8,715 27

Les recettes et les frais qui sont résultés pour le Trésor, des fabrications faites en 1833 et 1834, et qui ont fait ressortir le produit net appliqué aux budgets des exercices 1833 et 1834, se résument ainsi qu'il suit au 31 décembre 1834, savoir :

	EXERCICE 1833.	EXERCICE 1834.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, prime pour l'affinage des écus, bénéfices pour tolérances en faible et différences de titre et recettes extraordinaires.....	3,046,204	4,949,666
A déduire : Déchets et frais de fabrication alloués aux directeurs, et pertes pour tolérances en fort et différences de titre.....	2,490,919	3,866,876
RESTE en bénéfice pour le Trésor public.....	555,285	1,082,790

Refonte des anciennes espèces duodécimales.

La refonte des anciennes espèces duodécimales, qui ne s'était élevée en 1833 qu'à la somme de 85,148,525 francs, a été de 178,035,229 francs en 1834, dernier terme de la période fixée pour cette opération par la loi du 30 mars 1834; cette somme étant réunie à celle de 232,942,500 francs, reçue depuis 1830, élève à 410,977,729 francs la valeur réelle des espèces duodécimales versées aux hôtels des monnaies sur les 5 à 600 millions que l'on présumait devoir rester dans la circulation au 31 décembre 1829.

La dépense qu'aurait dû occasionner la refonte des 178,035,229 francs, la seule dont les frais aient été supportés par l'état, a été atténuée cette année d'une somme de 1,871,992 francs 22 centimes, savoir. 1,090,278 fr. 81 cent., montant de la prime pour l'affinage des écus, fixée à 6 fr. 50 cent. par 1000 francs pour la monnaie de Paris, et 6 fr. pour les monnaies des départements, et 781,713 fr. 41 cent. montant du bénéfice des 4/1000 résultant du nouveau mode d'essais (voir pour ces deux opérations les détails contenu dans le rapport au Roi sur l'administration des finances du 15 mars 1830, pages 132, 133 et 134).

La somme de 1,090,278 fr. 81 cent. est comprise dans les produits des monnaies, page 678, du présent compte ; mais celle de 781,713 fr. 41 cent. est venue seulement en déduction des frais de refonte.

IIe PARTIE. Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles qui, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie jusqu'au 1er janvier 1832 de la dotation de la couronne, sont rentrées à partir de cette époque dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à partir du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance royale du 24 mars 1832 et l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer à ses frais les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication et de déchets pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances; ce tarif établit en outre le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif annexé à l'ordonnance du 24 mars. La différence qui résulte de ce prix, comparé à celui qui est payé pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1834, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6) qui fait suite à ceux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et de celles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance royale qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

FABRICATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1834.

RECETTE.

SOLDE au 1er janvier 1834	Numéraire			5,210,028f 45c	13,437,906f 64c
	Matières	Or	21,003f 69c	8,227,878 19	
		Argent	8,206,874 50		

		Exercice 1833.	Exercice 1834.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues au change pour couvrir les déchets et les frais de la fabrication	"	3,824,976f 25c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	1,667f 11c	34,107 03	
	Droit d'essais	"	77 80	
	Prime pour l'affinage des anciennes espèces	"	1,090,278 81	
	Recettes extraordinaires	"	226 98	
		1,667 11	4,949,666 87	4,951,333 98
Recettes brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	"	331,699 30	331,848 62
	Droit de 5 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	149 32	

MOUVEMENT de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues au change pour être converties en espèces (1)	276,007,524 83	
	Recettes en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'or 30,208,491f 15c; Espèces d'argent 217,820,345 87	248,028,837 02	
	Recettes en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées	14,955 87	
	Retenue de 6 c. par kil. de matières fabriquées sur celles provenant du commerce	14,686 02	
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces de 5 fr. fabriquées pour frais de viroles brisées	8,620 66	
	Bonification de 1 fr. 19 c. allouée aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	8,436 79	
	Recette pour droit d'affinage	1,862 55	
	Dépôt. — Caisse à 3 clés. — Échantillons adressés par les directeurs à la commission pour être déposés dans la caisse à 3 clés 137,622f 00c; Valeur des échantillons reçus de la commission pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication 116,093 50	253,715 50	
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés à la commission	116,093 50	
	Fonds reçus des receveurs généraux des finances	2,000 00	
	Espèces reçues des directeurs sortis de fonctions	188,269 13	
RECETTES provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication		58,686,603 39	
VALEUR des espèces fabriquées pour le compte du gouvernement grec		619,283 85	
		589,234,071 71	589,234,071 71
TOTAL			602,671,978 35

(1) *Déduction faite de 3,824,976 fr. 25 cent. montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir la recette de cette somme à l'exercice 1834, et la note du tableau, page 670, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 279,832,501 fr. 08 cent.*

DÉPENSE.

		Exercice 1833.	Exercice 1834.	
Prélèvements sur les produits des médailles.	Déchets sur la fabrication	40,871f 38	1,108,647f 33c	
	Frais de fabrication	278,320 18	1,881,316 18	
	Perte pour tolérances en fort	2,589 20	41,900 21	
		321,780 76	3,031,863 72	3,353,644f 48c
Prélèvements sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	"	298,881 38	298,881 38

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues au change — Espèces d'or 30,208,491f 15c; Espèces d'argent 217,820,345 87	248,028,837 02	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées	14,955 87	
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées au change	247,049,225 52	
	Payements faits sur la retenue de 6 c. pour frais de coins	25,076 59	
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées	7,650 68	
	Frais d'affinage	1,862 55	
	Payements faits aux porteurs de matières pour bonification de 1 fr. 19 c. par kil. d'espèces duodécimales d'argent	8,407 51	
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons	137,622 00	
	Dépôt. — Caisse à 3 clés. — Fonds remis par la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clés 116,093f 50c; Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons en remplacement de ceux adressés pour être déposés dans la caisse à 3 clés 116,093 50	232,187 00	
	Espèces versées par les directeurs sortis de fonctions à leurs successeurs	188,269 13	
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication		51,238,893 61	
Valeur des remises faites au délégué du gouvernement grec des espèces fabriquées pour le compte de ce gouvernement		619,283 85	
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor 251,816f 16c; aux receveurs généraux dans les départements 642,105 88	893,922 04	
		552,098,719 23	552,098,719f 23c

SOLDE au 31 décembre 1834	Numéraire		11,706,191f 45c	50,573,259 12
	Matières	Or 376,651f 48c; Argent 38,490,416 19	38,867,067 67	
	TOTAL			602,671,978 35

[ÉTAT N° 2.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1834.

ENTRÉES AUX CHANGES.

		POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
		k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1834		6,097,848	21,003 69	21,003 69
Matières versées aux changes pendant l'année.	Louis fabriqués depuis 1785	284,400,495	979,601 70	30,624,563 88
	Matières à divers titres	8,606,601,935	29,644,962 18	
		8,897,100,278	30,645,567 57	30,645,567 57
MATIÈRES D'ARGENT.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1834		36,930,935,580	8,206,874 50	8,206,874 50
Matières versées aux changes pendant l'année.	Écus de 6 et de 3 livres provenant du Gouvernement	797,222,944,343	177,160,652 78	249,207,037 20
	Pièces de 24, 12 et 6 sous *idem*	3,935,594,702	874,576 56	
	Matières à divers titres. — Écus de 6 et 3 livres versés par les particuliers (*valeur réelle*) 1,445,797f 72c	320,277,188,502	71,172,707 86	
	Matières à divers titres. — Matières diverses versées par les particuliers (*valeur réelle*) 69,726,910 14			
		1,158,366,663,127	257,414,811 70	257,414,811 70

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	30,624,563f 88c
Et pour l'argent, à	249,207,937 20
ENSEMBLE	279,832,501 08
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor des déchets et des frais de fabrication (*voir* le tableau précédent) ont été de	3,824,976 25
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières. (*Voir* page 668.)	276,007,524 83

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
	k. g. m.		
MATIÈRES D'OR.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 30,231,200 fr.)	8,770,207,121	30,208,491f 15c	30,208,491f 15c
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	2,310	7 95	7 95
Déchets alloués aux directeurs de la fabrication	17,540,414	60,416 99	60,416 99
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1834	109,350,433	376,651 48	376,651 48
	8,897,100,278	30,645,567 57	30,645,567 57
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 217,788,921 fr. 75 c.)	980,191,565,099	217,820,345 87	217,820,345 87
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	67,265,699	14,947 92	14,947 92
Déchets alloués aux directeurs	4,900,957,770	1,089,101 72	1,089,101 72
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1834	173,206,874,559	38,490,416 19	38,490,416 19
	1,158,366,663,127	257,414,811 70	257,414,811 70

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	30,231,200f 00c	
La valeur réelle, de	30,208,491 15	
Résultat, au profit du Trésor, des tolérances en faible et en fort	22,708 85	22,708f 85c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	217,788,921 75	
La valeur réelle, de	217,820.345 87	
Résultat, au préjudice du Trésor, des tolérances en faible et en fort	31,424 12	31,424 12
PERTE résultant des tolérances en faible et en fort		8,715 27
Le tableau qui précède présente :		
En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1833, pour 1,667 fr. 11 c., et à l'exercice 1834, pour 34,107 fr. 03 c.; ensemble		35,774 14
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1833, pour 2,589 fr. 20 c., et à l'exercice 1834, pour 41,900 fr. 21 c.; ensemble		44,489 41
SOMME PAREILLE		8,715 27

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

[ÉTAT N° 3.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Résumé du bénéfice réalisé sur la fabrication des Monnaies et des Médailles, pour les Exercices 1833 et 1834.

EXERCICE 1833.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	48,872 14	2,434,347 52	2,483,219 66
Droit d'essai	105 00	47 20	152 20
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	13,674 42	27,536 92	41,211 34
Prime pour l'affinage des anciennes espèces	"	521,621 32	521,621 32
Recettes extraordinaires	"	"	"
TOTAL des Recettes brutes	62,651 56	2,983,552 96	3,046,204 52
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Déchets alloués aux directeurs	33,583 32	807,598 50	841,181 82
Frais de fabrication payés aux directeurs	15,167 52	1,614,769 99	1,629,937 51
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	1,403 70	18,395 76	19,799 46
TOTAL des Prélèvements	50,154 54	2,440,764 25	2,490,918 79
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	62,651 56	2,983,552 96	3,046,204 52
Prélèvements sur les recettes brutes	50,154 54	2,440,764 25	2,490,918 79
BÉNÉFICE sur la fabrication	12,497 02	542,788 71	555,285 73

MÉDAILLES.

Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance royale du 24 mars 1832	335,255 80
Prélèvement des frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles vendues	300,031 40
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles	35,224 40

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	555,285 73
Bénéfice sur la fabrication des médailles	35,224 40
TOTAL. (Voir page 54.)	590,510 13

EXERCICE 1834.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	88,908 05	3,736,068 20	3,824,976 25
Droit d'essai	57 00	20 80	77 80
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	23,541 98	10,565 05	34,107 03
Prime pour l'affinage des anciennes espèces	"	1,090,278 81	1,090,278 81
Recettes extraordinaires	"	226 98	226 98
TOTAL des Recettes brutes	112,507 03	4,837,159 84	4,949,666 87
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Déchets alloués aux directeurs	61,345 95	1,245,356 06	1,306,702 01
Frais de fabrication payés aux directeurs	27,562 10	2,490,712 14	2,518,274 24
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	819 30	41,080 91	41,900 21
TOTAL des Prélèvements	89,727 35	3,777,149 11	3,866,876 46
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	112,507 03	4,837,159 84	4,949,666 87
Prélèvements sur les recettes brutes	89,727 35	3,777,149 11	3,866,876 46
BÉNÉFICE sur la fabrication	22,779 68	1,060,010 73	1,082,790 41

MÉDAILLES.

Recettes brutes...	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	331,699 30	331,848 62
	Droit de 5 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	149 32	
Prélèvement des frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles vendues			298,881 38
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			32,967 24

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	1,082,790 41
Bénéfice sur la fabrication des médailles	32,967 24
TOTAL. (*Voir* page 55.)	1,115,757 65

[ÉTAT N° 4.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Développement du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1833 et 1834.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1833. RECETTES BRUTES sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	BÉNÉFICE pour le Trésor public. (*Voir* l'état p. 672.)
Bouches-du-Rhône	Marseille	86,213	66,787	19,426
Charente-Inférieure	La Rochelle	89,148	72,237	16,911
Garonne (Haute)	Toulouse	61,080	51,682	9,398
Gironde	Bordeaux	65,643	58,111	7,532
Loire-Inférieure	Nantes	160,683	120,874	39,809
Nord	Lille	855,246	745,278	109,968
Pyrénées (Basses)	Baïonne	36,204	29,856	6,348
Pyrénées-Orientales	Perpignan	68,707	52,008	16,699
Rhin (Bas)	Strasbourg	190,700	138,948	51,752
Rhône	Lyon	148,961	114,312	34,649
Seine	Paris	827,421	663,527	163,894
Seine-Inférieure	Rouen	345,4 4	297,247	48,247
Vienne (Haute)	Limoges	110,704	80,052	30,652
	TOTAUX	3,046,204	2,490,919	555,285

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1834. RECETTES BRUTES sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	BÉNÉFICE pour le Trésor public. (*Voir* l'état p. 673.)
Bouches-du-Rhône	Marseille	53,100	37,331	15,769
Charente-Inférieure	La Rochelle	267,964	167,690	100,274
Garonne (Haute)	Toulouse	86,663	63,978	22,685
Gironde	Bordeaux	264,416	104,686	159,730
Loire-Inférieure	Nantes	234,107	93,010	141,097
Nord	Lille	1,292,738	880,503	412,235
Pyrénées (Basses)	Baïonne	34,081	27,834	6,247
Pyrénées-Orientales	Perpignan	105,776	70,867	34,909
Rhin (Bas)	Strasbourg	173,889	107,387	66,502
Rhône	Lyon	198,223	153,077	45,146
Seine	Paris	1,452,564	951,855	500,709
Seine-Inférieure	Rouen	568,119	323,636	244,483
Vienne (Haute)	Limoges	218,026	50,009	168,017
TOTAUX		4,949,666	3,031,863	1,917,803
Déchets et frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables des monnaies qu'en 1835. (*Voir* page 132.)		"	835,013	835,013
		4,949,666	3,866,876	1,082,790

[ÉTAT N° 5.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Tableau des Espèces fabriquées selon le Système décimal, jusqu'au 31 Décembre 1834.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	TOTAL de l'or.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 1/2 franc.	PIÈCES de 1/4 de franc.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1834.	REPORT DU TOTAL des fabrications faites jusqu'au 31 décembre 1833.	TOTAL GÉNÉRAL des fabrications faites au 31 décembre 1834.
Paris	12,100,520	14,883,340	26,983,860	56,535,395	985,080	330,334	209,387 00	192,589 50	58,252,685 50	85,236,545 50	1,996,485,333 25	2,081,721,878 75
Baïonne	463,800	412,900	876,700	1,787,085	27,288	12,162	5,163 50	2.197 25	1,833,895 75	2,710,595 75	95,539,297 00	98,249,892 75
Bordeaux	"	"	"	10,700,675	113,142	69,951	34,541 00	9,072 00	10,927,381 00	10,927,381 00	88,820,099 00	99,747,480 00
La Rochelle	"	"	"	10,592,995	143,602	79,220	43,026 50	11,554 50	10,870,398 00	10,870,398 00	65,857,885 25	76,728,283 25
Lille	"	826,120	826,120	59,258,740	1,166,400	607,647	341,392 00	100,989 00	61,475,168 00	62,301,288 00	560,533,109 00	622,834,397 00
Limoges	"	"	"	9,534,460	68,390	44,573	12,376 00	9,931 00	9,669,730 00	9,669,730 00	94,655,254 25	104,324,984 25
Lyon	"	"	"	10,504,475	195,726	82,213	39,479 00	7,587 50	10,829,480 50	10,829,480 50	130,975,219 25	141,804,699 75
Marseille	"	"	"	2,378,145	38,276	17,983	"	"	2,434,404 00	2,434,404 00	78,300,918 00	80,735,322 00
Nantes	"	"	"	10,499,390	208,520	101,561	27,665 50	8,390 25	10,845,526 75	10,845,526 75	51,773,881 75	62,619,408 50
Perpignan	"	"	"	4,652,125	150,840	56,652	912 00	3,592 00	4,864,121 00	4,864,121 00	83,865,903 25	88,730,024 25
Rouen	"	1,544,520	1,544,520	22,232,545	591,668	146,160	42,931 00	17,530 50	23,030,834 50	24,575,354 50	272,709,104 75	297,284,459 25
Strasbourg	"	"	"	8,122,805	154,462	67,980	11,643 00	2,282 75	8,359,172 75	8,359,172 75	44,309,947 25	52,669,120 00
Toulouse	"	"	"	4,205,085	142,390	37,285	9,309 50	2,054 50	4,396,124 00	4,396,124 00	127,354,524 25	131,750,648 25
MONNAIES SUPPRIMÉES.												
Génes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,993 00	167,993 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1834	12,564,320	17,666,880	30,231,200	211,003,920	3,985,784	1,653,621	777,826 00	367,770 75	217,788,921 75	248,020,121 75	3,702,703,438 75	3,950,723,560 50
Report des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1833	185,896,040	853,235,620	1,039,131,660 (A)	2,551,878,070	46,674,940	44,454,365	19,087,572 50	1,476,831 25	2,663,571,778 75 (B)	3,702,703,438 75		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1834	198,460,360	870,902,500	1,069,362,860	2,762,881,990	50,660,724	46,107,986	19,865,398 50	1,844,602 00	2,881,360,700 50	3,950,723,560 50		

(A) *Voir* l'état au compte de 1833, page 664.
(B) *Idem*, page 665.

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.										
De Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	887,830,055 50	1,415,854,495 50
De Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	389,333,060	601,048,050	7,374,766	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	614,830,109 75	1,004,163,169 75
De Charles X	19,152,960	33,765,960	52,918,920	616,468,675	8,089,600	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	632,511,320 50	685,430,240 50
De Louis-Philippe Ier	25,038,080	74,048,360	99,086,440	727,412,885	10,641,908	5,069,731	2,226,101 50	838,595 25	746,189,214 75	845,275,654 75
TOTAUX pareils	198,460,360	870,902,500	1,069,362,860	2,762,881,990	50,660,724	46,107,986	19,865,398 50	1,844,602 00	2,881,360,700 50	3,950,723,560 50

Note sur le Cuivre et le Billon en circulation.

De 1726 à 1794, il avait été frappé,

SAVOIR :

En billon	300,075	29,777,012
En cuivre	10,244,394	
En métal de cloche	19,232,543	

De 1795 à 1815.

Loi du 15 août 1795.

Cuivre	4,385,411	27,099,059
du 24 oct. 1796. *id.*	9,927,371	
du 17 fév. 1799. *id.*	9,324,918	
du 15 septembre 1807.		
Billon	3,286,226	
En 1815, blocus de Strasb.	175,133	
TOTAL		56,876,071

[ÉTAT N° 6.]

FABRICATION DES MÉDAILLES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1834.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. — Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1834	"	" " "	"	" " "	1,365	28 538 00	3,125	"	4,616	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1834. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	295	10 362 90	2	" 104 00	11,034	225 968 50	4,998	"	"	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1834. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	294	16 779 20	"	" " "	34,455	601 166 00	16,418	"	"	"
	589	27 142 10	2	" 104 00	46,854	855,672 50	24,541	"	4,616	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. — Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1834. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	295	10 362 90	2	" 104 00	10,660	215 448 50	4,234	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1834. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	294	16 779 20	"	" " "	34,251	596 987 00	16,418	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1834. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	"	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1834	"	" " "	"	" " "	1,943	43 237 00	3,889	"	4,616	"
	589	27 142 10	2	" 104 00	46,854	855 672 50	24,541	"	4,616	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus, du 1er Janvier au 31 Décembre 1834.

		MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. — Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 5 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le Trésor public.
			k g c	f c	f c	f c				
Médailles et jetons — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or	295	10 362 90	36,130 24	33,782 53	2,347 71	"	"	"	2,347 71
	Platine	2	" 104 00	130 58	106 92	23 66	"	"	"	23 66
	Argent	10,660	215 448 50	56,189 87	51,747 01	4,442 86	"	"	"	4,442 86
	Cuivre et bronze	4,234	" " "	9,567 55	2,702 15	6,865 40	"	"	"	6,865 40
Médailles et jetons — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or	294	16 779 20	57,865 60	54,699 36	3,166 24	"	"	"	3,166 24
	Platine	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"
	Argent	34,251	596 987 00	151,062 86	142,537 26	8,525 60	"	"	"	8,525 60
	Cuivre et bronze	16,418	" " "	20,752 60	13,306 15	7,446 45	"	"	"	7,446 45
Médaillons de sainteté et boutons.	Or	"	" " "	"	"	"	2	2,986 72	149 32	149 32
	Argent	"	" " "	"	"	"	126			
	Cuivre	"	" " "	"	"	"	113,628			
	TOTAUX	.....	.....	331,699 30	298,981 38	32,817 92	.....	2,986 72	149 32	32,967 24

(*Voir* l'État n° 3, page 673.)

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS DIVERS DES BUDGETS.

NOTE

Sur les Produits divers des Budgets.

Indépendamment des principales branches de contributions qui forment le revenu de l'État, les ressources des budgets s'accroissent encore de plusieurs natures de recettes, qu'on est dans l'usage de réunir sous la désignation générale de *Produits divers*. Ces recettes se trouvent détaillées dans les états, pages 54 à 59, du compte des contributions et revenus publics.

On va faire connaître sommairement les principaux produits d'où elles proviennent :

Produits de revenus publics.

Bénéfices sur la fabrication des monnaies et médailles. Cette nature de recette est classée dans le budget parmi les *Produits divers ;* mais elle n'en forme pas moins une branche distincte de revenus comportant des développements qui sont publiés pages 664 à 679 et auxquels il est nécessaire de se reporter.

Produits des mines. Les redevances fixes et proportionnelles des mines, primitivement établies par la loi du 21 avril 1810, et qui constituent une contribution spéciale, indépendante de la contribution foncière, dont se trouvent déjà frappés les terrains occupés par les mines, se perçoivent d'après les rôles dressés par les directeurs des contributions directes et mis en recouvrement à la charge des propriétaires et concessionnaires des mines. Les produits extraordinaires proviennent de la taxe imposée pour droit de permission d'établissements d'usines propres à l'exploitation des mines.

Droit de vérification des poids et mesures. Une ordonnance royale du 18 décembre 1825 a rattaché ce produit au budget de l'État. Il faisait autrefois partie des cotisations municipales affectées aux besoins particuliers des départements; la rentrée s'en opère actuellement sur des rôles dressés par les directeurs des contributions directes.

Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine. Cette recette, qui appartenait autrefois et profitait à la caisse des invalides de la marine, est versée actuellement au Trésor et appliquée au budget, d'après le vœu qu'en a émis la Chambre des Députés en votant la loi du budget des recettes de l'année 1830.

Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. Depuis l'année 1831, le produit des pensions et rétributions des élèves des écoles militaires est porté dans les budgets de l'État, comme les autres revenus publics, et recouvré par les agents ordinaires de la perception.

Produits de visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères. Le produit de la taxe des passe-ports et des légalisations d'actes, perçu par le ministère des affaires étrangères, était employé, antérieurement à l'année 1831, à donner des secours à des personnes qui n'avaient pas de titres pour obtenir des pensions; mais d'après le vœu émis par la commission chargée de l'examen du projet

de loi portant règlement définitif de l'exercice 1828, ce produit est actuellement versé au Trésor public et porté en recette au budget.

Recettes applicables aux dépenses de l'Hôtel des invalides de la guerre. Ces recettes, qui se composent de la retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses de la guerre, d'affermages de terrains militaires et de divers autres produits, étaient attribuées spécialement à la dotation des invalides de la guerre; elles ont été rattachées au budget de l'État par la loi du 21 avril 1832.

Recouvrement d'obligations souscrites par diverses villes en remplacement de l'impôt sur les boissons. Ces obligations ont été souscrites par diverses villes pour le payement de droits mis à leur charge sur les boissons, par suite d'interruption dans la perception de ce produit. Comme elles ne sont recouvrables qu'à des époques postérieures à celles de la clôture des exercices auxquels les droits se rapportent, leur réalisation forme une ressource nouvelle pour l'exercice courant, où cette recette devient l'objet d'un article distinct au chapitre des produits divers.

Dixième du produit net de l'octroi de l'île de Corse. L'impôt sur les boissons n'ayant point été établi dans l'île de Corse, il a été remplacé par le prélèvement d'un dixième sur le produit des octrois des diverses communes de ce département.

Fonds avancés par divers propriétaires pour opérations cadastrales. Les communes et les propriétaires de biens-fonds ont été autorisés, par une ordonnance royale du 3 octobre 1821, à faire au Trésor public l'avance des fonds nécessaires pour l'achèvement anticipé des travaux du cadastre parcellaire. Le versement de ces fonds est porté en recette au budget et fait l'objet d'un crédit complémentaire qui est demandé aux Chambres par le ministre des finances pour les dépenses cadastrales.

Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville. Le conseil général du département de la Dordogne et celui de la ville de Bergerac ont pris l'engagement, dans le cas où le produit du péage du pont de cette ville n'atteindrait pas la somme de 63,000 francs, de faire verser au Trésor public la moitié de la différence.

Produits de la vente d'immeubles dont l'aliénation a été autorisée par diverses lois spéciales. Les lois des 13 et 15 mai 1825 et 21 mai 1826 ont autorisé la vente de divers immeubles, dont le produit a été affecté à des dépenses spéciales. L'origine, la destination et la situation des recettes de cette nature, sont expliquées dans le compte spécial relatif à l'exécution desdites lois, qui est joint au compte des finances de l'année 1832 (*Voir* page 378). Les dépenses auxquelles ces produits étaient affectés étant maintenant entièrement soldées, et les recettes qui sont successivement réalisées ne portant plus que sur les sommes dont les adjudicataires des immeubles avaient été constitués reliquataires envers le Trésor, à l'époque du 31 décembre 1832, il a paru inutile de continuer à publier un compte spécial de ce produit, qui ne ferait que reproduire des faits déjà connus. Il sera au surplus facile, en rapprochant les recettes effectuées pendant l'année 1833 et pendant l'année 1834, des résultats présentés dans le compte de 1832, de connaître la situation réelle des adjudicataires envers le Trésor.

Recettes sur débets de comptables. Les recettes sur débets sont de deux natures :

1° Les recettes provenant des débets poursuivis par l'agence judiciaire du Trésor, mais qui n'ont pas été constatés préalablement dans l'actif de l'administration des finances, comme créances à recouvrer, parce

qu'étant applicables à des agents des ministères ordonnateurs, ils ne présentaient pas de détournements de fonds ou de valeurs résultant de ses comptes;

2° On classe également sous la même désignation le montant des débets et accroissements de débets résultant, soit d'injonctions de la cour des comptes, soit de vérifications administratives, à la charge de comptables des finances, parce que ces débets et accroissements constituent, au profit de l'exercice courant, une nouvelle ressource dont n'ont point profité les budgets des exercices précédents.

Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'Etat. Les adjudicataires des bois de l'État, aliénés en vertu de la loi du 25 mars 1831, ont dû bonifier au Trésor les intérêts résultant des délais qui leur ont été accordés, lorsqu'au lieu de se libérer en numéraire ils ont soldé le prix de leur adjudication en des traites à diverses échéances.

Intérêts bonifiés au Trésor sur les avances faites à diverses villes. Intérêts recouvrés sur ceux qui ont été calculés à la charge des diverses villes auxquelles le Trésor a fait des avances, sur le crédit de cinq millions ouvert au ministre de l'intérieur par la loi du 8 septembre 1830 pour travaux publics et autres besoins urgents.

Produits divers provenant des Ministères.

L'ordonnance royale du 14 septembre 1822 ayant interdit aux ministres d'accroître, par aucune recette particulière, le montant de leurs crédits législatifs, les objets mobiliers et immobiliers appartenant aux ministères doivent être vendus au profit du budget par l'entremise de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Les recettes de cette nature comprennent le prix de vente des valeurs mobilières et immobilières, mises hors de service ou livrées à divers par les magasins du Gouvernement; le produit des loyers des maisons et vente de terrains appartenant à l'État; la vente des cartes du dépôt de la guerre et de la marine; les remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires; le produit de compensation de valeurs données en payement de dépenses, etc., etc. On classe encore, sous la même désignation, les reversements de fonds effectués dans les caisses du Trésor par suite de trop payé sur les dépenses des ministères; mais le montant de cette dernière recette n'est définitivement connu que lors de la clôture de l'exercice, attendu que, jusqu'à cette époque, ces reversements sont susceptibles d'être repris par les ministères et portés par eux en déduction des payements qui les ont nécessités. (*Voir* le développement de ces produits, par exercice et par ministère, pages 60 et 61.)

Produits extraordinaires.

Intérêts de la créance sur l'Espagne. Les intérêts de la créance sur l'Espagne, qui ne constituent qu'une ressource temporaire, diminuent chaque année, au fur et à mesure de l'amortissement du capital. (*Voir* les détails donnés sur cette créance, page 314 du compte des finances de l'année 1832.)

Produit de l'Inde. La recette portée au budget sous ce titre est l'expression de l'indemnité annuelle de 4 lacks de roupie, équivalant à un million, que la Compagnie anglaise s'est obligée à payer au Gouvernement français, pour prix de l'abandon des droits qu'avait ce gouvernement, en vertu des traités, 1° d'exporter au Bengale l'excédant du produit des salines de Pondichéry, jusqu'à concurrence d'une quantité déterminée; 2° d'acheter à Patna et à Bénarès 300 caisses d'opium qu'il faisait revendre pour son compte à Chandernagor et à Calcuta. Le produit de l'Inde, compris originairement parmi les recettes du budget, avait été ensuite laissé à la disposition immédiate du ministre de la marine, qui en faisait appliquer

sur les lieux le montant aux besoins de la colonie; mais la loi du 21 avril 1832 l'a définitivement rattaché au budget de l'État.

Produits et revenus locaux d'Alger. Ces recettes, qui proviennent principalement de revenus de domaines et de droits de douanes perçus à Alger, sont développées dans un compte spécial. (*Voir* pages 430 à 431.)

Recouvrements sur prêts au commerce. Les prêts effectués aux divers négociants et manufacturiers, en exécution de la loi du 17 octobre 1830, ayant été alloués en dépense au budget de l'exercice 1830, les rentrées successives que le Trésor réalise sur les prêts de cette nature sont ajoutées aux ressources des budgets des exercices courants. (*Voir* le compte spécial, pages 488 et 489.)

Droit de la pêche du corail sur les côtes d'Alger. Versements faits à la caisse centrale du Trésor public à Paris, à titre de redevance envers la France, pour l'exercice du droit dont il est question.

Remboursement de frais de liquidation de l'indemnité affectée aux colons de Saint-Domingue. Ce remboursement a été effectué au Trésor par la caisse des dépôts et consignations, en exécution de l'article 17 de la loi du 21 avril 1832, portant : « Les avances faites par l'État pour subvenir aux frais de « liquidation de l'indemnité affectée aux anciens colons de Saint-Domingue, seront remboursées par pri- « vilége et préférence sur les intérêts produits par les capitaux versés à la caisse des dépôts et consignations « pour ladite indemnité. »

Recouvrements d'avances faites à diverses villes. Ces avances, faites sur le crédit de 5 millions ouvert au Ministre de l'intérieur, pour travaux publics et autres besoins urgents, par la loi du 8 septembre 1830, ayant été portées en dépense au budget de l'exercice 1830, les budgets des exercices courants profitent de la réalisation successive desdites avances.

Recettes de diverses origines.

Retenues sur traitements et pensions. Retenues exercées au profit du Trésor pour reliquat de comptes, restitutions de trop perçus et divers autres motifs.

Fonds de non-valeurs sans emploi. Ce produit provient des ordonnances de décharges et réductions délivrées sur les contributions directes, mais qui n'ont point été réclamées par les contribuables au profit desquels elles étaient expédiées.

Capital des inscriptions de rentes créées pour le service de l'arriéré. Recette du capital des rentes créées pour le service de l'arriéré, dont les payements doivent être effectués en rente, conformément à l'article 7 de la loi du 20 mars 1813, et à l'article 4 de celle du 25 mars 1817.

Recettes accidentelles. Indépendamment de ces trois principales espèces de recettes, il est effectué chaque année au Trésor public des versements à différents titres, dont la cause accidentelle et la nature variable n'admettent pas les explications que la présente note a pour objet de donner sur les *produits divers* habituellement recouvrés.

Amendes et confiscations.

Les produits des amendes et confiscations pour contravention aux lois sur l'enregistrement, les domaines, les douanes et les contributions indirectes, ne sont portées que pour *ordre* au budget, et leur recette s'y trouve balancée par les dépenses en somme égale.

Ressources locales extraordinaires des départements.

Les ressources locales comprises aux budgets départementaux et spécialement affectées à leurs besoins, concourent, avec les fonds des contributions directes, à l'acquittement des dépenses variables des départements.

Résumé des produits divers.

On publie à la suite de la présente note le développement, par département et par nature principale, des produits réalisés sur l'exercice 1833 jusqu'à la clôture de cet exercice.

Les résultats de ce développement se résument ainsi qu'il suit :

Produits des revenus publics	5,775,906f 33c
Produits divers provenant des ministères	3,145,609 55
Produits extraordinaires	9,323,859 16
Recettes de diverses origines	264,644 26
Amendes et confiscations	3,149,353 12
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	779,111 01
TOTAL	22,438,483 43

Un second tableau présente, par article de recette, la comparaison des recouvrements effectués sur les produits divers des exercices 1833 et 1832.

Les produits divers de l'exercice 1833 ont donné lieu à une recette de	22,438,483f
Ceux de l'exercice 1832 s'étaient élevés à	29,083,299
Il y a eu, par conséquent, diminution en 1833 de	6,644,816

Cette différence s'explique par les rapprochements ci-après :

1° Recettes de 1832 qui n'étaient pas de nature à se représenter en 1833.

Solde de la caisse des invalides de la guerre à l'époque de sa suppression	906,944f	
Produit de la vente des médailles anciennement fabriquées	169,775	
Intérêts sur prêts au commerce	435,068	
Versements des communes pour le service rural des postes	988,867	
Intérêts bonifiés sur le produit de l'Inde	43,694	4,639,559
Produit de coupes de bois appartenant en usufruit au roi Charles X	120,767	
Subside du bey de Tripoli	30,200	
Recouvrements de frais de liquidation de l'indemnité accordée aux colons de Saint-Domingue	1,938,845	
Divers produits	5,399	
A reporter		4,639,559

Report		4,639,559f

2° Moins-value des recettes de 1833, comparées aux recettes semblables de 1832.

Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre	469,071	3,185,608
Produits spéciaux affectés à des constructions dans divers ministères	210,260	
Intérêts bonifiés sur le prix de la vente des bois de l'État	167,848	
Produits provenant des ministères	508,730	
Intérêts de la créance sur l'Espagne	53,275	
Recouvrements sur prêts au commerce	242,048	
Recettes de diverses origines	118,034	
Ressources locales pour dépenses départementales	1,416,342	
ENSEMBLE		7,825,167

A DÉDUIRE :

3° Plus-value des recettes de 1833, comparées aux recettes semblables de 1832.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	57,853	896,709
Produits des mines	20,151	
Droit de vérification des poids et mesures	96,143	
Pensions et rétribution des élèves des écoles militaires	147,903	
Produits et revenus locaux d'Alger	88,253	
Divers produits	206,662	
Amendes et confiscations attribuées à divers	279,744	

4° Produits de 1833 qui n'ont pas présenté de recouvrements en 1832.

Produit de la vente des terrains et édifices de la ville du Havre	149,450	283,642	
Produit de lingots provenant des médailles volées à la bibliothèque	134,192		
		1,180,351	1,180,351
DIFFÉRENCE ÉGALE			6,644,816

PRODUITS DIVERS.

Développement des Recouvrements effectués sur l'Exercice 1833.

DÉPARTEMENTS.	PRODUITS de REVENUS PUBLICS.	PRODUITS DIVERS provenant des ministères. (*Ordonnance royale du 14 septembre 1822.*)	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. (*Voir* le développement par produits, pages 56 et 58.	RECETTES de diverses origines. (*Voir* le développement, page 58.)	PRODUIT DES AMENDES ET CONFISCATIONS attribuées à divers: sur l'enregistrement et le timbre.	sur les douanes et sels.	sur les contributions indirectes.	RESSOURCES LOCALES extraordinaires pour dépenses départementales.	TOTAL DES RECETTES sur les produits divers.
Ain	61 00	5,365 68	3,000 00	170 64	6,486 68	41,158 07	7,252 67	7,127 90	70,622 64
Aisne	77,544 81	28,542 12	"	8,203 60	18,076 93	27,158 31	10,658 26	17,322 59	187,506 62
Allier	12,753 85	6,236 57	30,000 00	55 40	5,629 11	"	4,796 90	"	59,471 83
Alpes (Basses)	3,384 53	2,100 71	"	902 83	3,390 00	4,080 36	1,265 57	357 70	15,481 70
Alpes (Hautes)	2,518 96	11,605 83	"	339 70	2,389 50	794 28	1,519 68	"	19,167 95
Ardèche	12,719 38	1,487 15	"	5 30	4,999 66	"	6,422 95	810 00	26,444 44
Ardennes	31,629 71	88,655 93	63,604 24	5,009 10	11,511 80	39,802 97	3,431 88	10,290 67	253,936 28
Ariége	3,441 53	2,404 95	"	960 00	3,028 27	1,294 76	2,824 38	"	13,953 89
Aube	10,056 31	12,576 57	"	61 00	13,274 73	"	6,715 09	6,921 21	49,604 91
Aude	9,820 72	12,160 31	"	542 86	7,956 93	2,543 96	7,164 01	905 25	41,094 04
Aveyron	8,456 16	1,945 57	"	8 60	3,894 73	"	9,644 79	31,713 31	55,663 16
Bouches-du-Rhône	40,717 95	86,805 34	"	6,198 29	15,622 89	73,153 11	12,080 39	13,019 33	247,597 30
Calvados	23,028 06	29,183 81	"	444 35	14,458 27	1,092 06	12,636 05	2,631 05	83,473 65
Cantal	1,304 49	13,305 17	"	2 35	1,023 98	"	4,297 65	268 00	20,201 64
Charente	17,865 25	17,577 45	"	726 33	6,137 28	"	3,323 94	546 92	46,177 17
Charente-Inférieure	52,189 41	69,053 16	39,011 09	1,042 03	9,457 60	1,623 81	5,282 89	1,446 66	179,106 65
Cher	3,126 74	21,575 85	"	235 75	6,330 35	"	3,556 58	4,082 54	38,907 81
Corrèze	4,071 53	1,618 82	2,000 00	2 75	3,376 38	"	4,923 93	"	15,993 41
Corse	14,532 75	10,158 89	"	584 90	4,467 36	7,820 26	"	2,370 94	39,935 10
Côte-d'Or	20,385 80	26,196 26	"	3,340 29	18,333 62	"	7,004 38	6,025 60	81,285 95
Côtes-du-Nord	8,654 48	67,178 32	"	224 66	2,624 83	1,085 38	1,729 37	940 83	82,437 87
Creuse	7,895 98	2,223 73	9,760 00	123 31	1,487 75	"	2,099 31	1,404 10	24,994 18
Dordogne	21,508 91	4,811 88	"	200 00	10,416 00	"	5,487 07	2,807 16	45,231 02
Doubs	22,806 39	28,124 68	"	0 25	11,383 89	75,361 20	12,179 79	2,725 23	152,581 43
Drôme	307 40	26,000 48	"	72 69	8,081 30	"	5,711 77	92 00	40,265 64
Eure	18,716 48	17,268 51	42,165 55	359 77	11,436 94	"	8,202 00	3,329 35	101,478 60
Eure-et-Loir	11,220 48	7,796 12	"	158 19	7,691 66	"	4,671 69	3,629 64	35,167 78
Finistère	14,661 58	143,921 34	"	143 72	2,688 57	789 85	1,166 78	7,264 74	170,636 58
Gard	42,754 19	17,542 13	"	173 91	6,166 56	181 81	8,737 17	5,611 23	84,167 00
Garonne (Haute)	19,318 37	47,323 15	"	887 66	15,995 58	2,259 09	19,698 98	2,087 59	107,570 42
Gers	7,811 87	12,685 94	"	6 56	5,996 00	"	1,519 62	757 62	28,777 61
Gironde	45,514 07	38,876 79	26,237 90	4,497 80	39,076 95	28,880 89	15,097 40	7,673 70	205,855 50
Hérault	20,249 71	16,365 23	"	279 16	8,414 75	12,344 81	9,555 86	3,385 20	70,594 72
Ille-et-Vilaine	9,489 70	38,179 42	"	14 62	5,399 29	6,085 40	6,068 34	1,120 50	66,357 27
Indre	51,280 83	9,809 87	"	294 96	3,696 75	"	4,192 29	326 23	69,600 93
Indre-et-Loire	9,117 76	15,366 50	99 99	1,301 96	5,959 77	"	4,703 01	3.962 40	40,511 39
Isère	21,116 80	27,032 01	"	881 92	8,134 08	4,609 21	7,924 25	46,256 07	115,954 34
Jura	9,888 50	5,724 74	"	40 22	8,406 48	30,160 00	10,660 36	6,667 62	71,547 92
Landes	5,822 29	1,064 02	"	35 43	2,611 14	"	3,741 25	1,399 60	14,673 43
Loir-et-Cher	8,667 68	3,163 52	"	1,857 57	4,361 01	"	4,874 19	"	22,923 97
Loire	57,171 03	3,720 94	35,420 55	628 52	4,452 78	"	16,050 53	"	117,444 35
Loire (Haute)	6,023 56	1,237 27	3,310 00	9 75	2,406 91	"	9,825 98	9 75	22,823 22
Loire-Inférieure	53,044 39	23,009 89	128,624 56	136 33	19,034 58	2,440 13	3,479 63	4,382 50	234,152 01
Loiret	11,667 90	8,697 55	127,050 41	50 00	8,097 43	25 00	4,272 15	804 00	160,664 44
Lot	4,069 03	1,427 44	"	"	5,684 85	"	5,346 71	552 14	17,080 17
Lot-et-Garonne	8,007 52	1,291 65	"	"	3,121 90	"	5,924 01	1,756 33	20,101 41
Lozère	4,441 10	2,603 68	"	0 18	814 75	"	1,946 81	603 05	10,409 57
Maine-et-Loire	22,768 19	16,894 91	"	336 04	6,463 85	"	7,500 21	142 94	54,106 14
Manche	68,724 02	40,129 60	"	270 81	4,007 46	16,585 79	5,713 70	1,635 25	137,066 63
Marne	47,079 67	6,264 72	"	2,210 91	14,782 02	"	15,637 96	20,714 65	106,689 93
Marne (Haute)	19,805 91	17,488 74	"	464 09	12,087 47	"	7,155 87	899 96	57,902 04
Mayenne	12,635 96	6,457 58	"	864 10	3,445 05	"	1,478 99	2,588 96	27,470 64
Meurthe	14,338 79	35,886 06	"	241 33	14,086 86	"	43,652 11	3,023 20	111,228 35
Meuse	28,742 34	43,717 87	"	2,251 56	14,802 91	2,718 96	10,725 27	1,331 90	104,290 81
Morbihan	9,306 63	60,811 96	"	2,567 53	1,641 55	1,234 86	1,902 60	10,030 00	87,495 13
Moselle	72,071 79	84,505 98	"	6,957 61	20,149 81	51,368 16	13,090 33	21,839 15	269,982 83
Nièvre	15,994 44	15,668 29	"	966 91	4,597 70	"	5,126 33	24,412 65	66,766 32
Nord	334,589 55	223,274 98	231 24	7,283 35	17,489 79	707,827 24	41,074 16	6,880 05	1,338,650 36
Oise	50,448 97	23,957 48	1,097 65	192 46	18,108 45	"	10.208 01	717 50	104,730 52
Orne	18,502 67	18,541 51	12,678 08	169 99	6,253 60	"	12,136 66	2,992 00	71,274 51
Pas-de-Calais	174,364 80	63,613 75	1,200 00	2,838 57	9,203 89	41,484 13	26,752 87	5,461 17	324,919 18
Puy-de-Dôme	14,184 79	11,265 04	"	122 94	8,421 44	"	5,758 42	2,895 48	42,648 11
Pyrénées (Basses)	26,097 10	13,499 25	"	2,055 35	2,628 42	62,051 46	5,052 30	1,567 06	112,950 94
Pyrénées (Hautes)	3[illegible]116 50	12,862 91	"	509 11	2,131 81	343 69	2,127 39	1,220 17	22,311 58
Pyrénées-Orientales	25,582 64	11,398 20	"	252 26	4,149 76	48,519 95	2,776 45	2,734 30	95,413 56
Rhin (Bas)	126,968 97	76,191 81	"	1,840 36	20,534 56	44,472 03	8,431 37	53,737 83	332,176 93
Rhin (Haut)	15,449 86	20,834 81	5,515 55	5,743 15	12,955 00	74,601 33	14,032 91	555 90	149,688 51
Rhône	68,445 40	122,807 48	"	228 05	14,309 75	10,499 95	21,676 07	3,814 45	241,781 15
Saône (Haute)	13,937 81	21,540 96	"	38 02	11,894 00	"	9,096 44	836 75	57,343 98
Saône-et-Loire	34,302 37	7,607 03	"	183 09	9,277 72	"	8,261 34	19,489 40	79,120 95
Sarthe	60,584 88	8,137 30	"	419 81	3,490 92	"	5,346 60	1,448 09	79,427 60
Seine	913,771 84	187,791 48	"	56,132 02	112,797 72	38,612 86	68,914 64	162,183 77	1,540,204 33
Seine-Inférieure	247,363 79	46,806 34	"	53 95	20,513 86	31,378 26	25,208 92	166,469 70	537,794 82
Seine-et-Marne	8,293 74	19,241 29	"	8,732 10	14,179 07	"	13,843 46	1,690 00	65,979 66
Seine-et-Oise	385,033 62	48,021 71	"	7,256 71	18,240 18	"	23,799 97	15,767 36	498,119 55
Sèvres (Deux)	5,066 42	4,731 17	"	2 85	4,922 93	"	2,584 97	4,816 98	22,125 32
Somme	41;253 81	30,587 44	"	135 04	9,165 89	27 84	14,349 29	7,108 32	102,627 63
Tarn	13,460 85	27,354 43	"	106 95	4,036 00	"	4,562 59	205 28	49,726 10
Tarn-et-Garonne	7,065 72	6,625 80	"	31 55	14,775 70	"	2,280 05	3,145 00	33,923 82
Var	24,305 22	194,659 08	"	1,168 63	4,678 65	18,287 63	6,283 38	1,946 37	251,328 96
Vaucluse	8,830 36	6,808 04	"	192 09	6,576 55	"	2,086 01	2,684 12	27,177 17
Vendée	8,647 46	11,527 28	720 00	105 00	2,935 20	465 75	1,434 97	1,056 70	26,892 36
Vienne	7,823 26	10,806 44	"	"	5,317 42	"	3,272 59	810 00	28,029 71
Vienne (Haute)	40,538 61	6,267 94	138,238 97	7 79	1,957 40	"	5,110 68	3,770 75	195,892 14
Vosges	10,532 49	13,384 45	9 75	"	9,578 09	"	13,790 02	1,079 60	48,374 40
Yonne	14,569 60	9,090 60	9,030 00	48 46	15,491 32	"	6,655 98	20 00	54,905 96
Armée de Morée	"	360,561 97	"	150 00	"	"	"	"	360,711 97
Armée d'Afrique	"	425,635 02	1,791,232 67	1,207 97	"	"	"	"	2,218,075 66
Armée du Nord	"	99,343 24	"	"	"	"	"	"	99,343 24
Brigade d'Ancône	"	183 09	"	632 50	"	"	"	"	815 59
Trésor public	409,580 12	333,991 23	6,686,592 84	83,006 93	"	"	"	"	7,513,171 12
	4,275.017 90	3,827,779 20	9,156,831 04	239,192 85	855,568 34	1,515,224 61	778,560 17	779,111 01	21,427,285 12
Virements de comptes: à ajouter.	1,500,888 43	"	167,028 12	25,451 41	"	"	"	"	1,011,198 31
Virements de comptes: à déduire.	"	682,169 65	"	"	"	"	"	"	"
	5,775,906 33	3,145,609 55	9,323,859 16	264,644 26	855,568 34	1,515,224 61	778,560 17	779,111 01	22,438,483 43
					3,149,353 12				

État comparatif des Produits divers pour les Exercices 1833 et 1832.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1833.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1832.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1833. en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1833. en moins.
PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.				
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	590,510 13	532,657 35	57,852 78	"
Produit des mines	232,278 87	212,127 40	20,151 47	"
Droit de la vérification des poids et mesures	1,002,559 42	906,416 83	96,142 59	"
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	468,797 29	540,000 00	"	71,202 71
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	712,952 66	565,049 66	147,903 00	"
Produit du visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères	47,680 00	40,538 60	7,142 00	"
Versement du solde au 31 décembre 1831 de la caisse des invalides de la guerre.	"	906,944 34	"	906,944 34
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre	1,396,716 12	1,865,786 82	"	469,070 70
Produit des expéditions délivrées aux archives du Royaume	2,189 00	1,427 00	762 00	"
Obligations souscrites par diverses villes en remplacement de l'impôt sur les boissons	153,133 49	43,415 31	109,718 18	"
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	9,546 25	9,945 01	"	398 76
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	40,324 07	34,270 88	6,053 19	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le délait du pont de cette ville	6,575 00	6,825 00	"	250 00
Produits spécieux qui avaient été affectés à des constructions dans divers ministères.	251,783 29	462,043 77	"	210,260 48
Produit de la vente de terrains et édifices de la ville du Havre	149,450 18	"	149,450 18	"
Produit de ventes d'objets provenant du cordon sanitaire	"	2,746 35	"	2,746 35
——— de débris d'arbres adjugés au ministère de la guerre	"	2,551 28	"	2,551 28
——— de médailles anciennement fabriquées	"	169,774 96	"	169,774 96
Versement des communes pour leur contingent dans le service rural des postes.	"	988,866 67	"	988,866 67
Produit de réalisation d'annuités provenant de l'ancienne caisse du sceau des titres	3,309 82	9,627 46	"	6,317 64
Recettes de débets de comptables et autres compris ou non compris dans l'actif de l'administration des finances	150,387 96	115,293 18	35,094 78	"
Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'État	396,179 46	564,027 83	"	167,848 37
——— sur avances faites à diverses villes	161,533 32	113,677 22	47,856 10	"
——— sur prêts au commerce	"	435,068 35	"	435,068 35
——— sur le produit de la rente de l'Inde	"	43,694 37	"	43,694 37
Recouvrements de frais judiciaires pour prêts faits au commerce	"	101 50	"	101 50
	5,775,906 33	8,572,876 54	678,126 27	3,475,096 48
			En moins . .	2,796,970 21
PRODUITS PROVENANT DES MINISTÈRES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	1,347,968 57	1,026,758 11	321,210 46	"
Prix de vente d'objets provenant de canaux soumissionnés et reversements de fonds résultant de ce service	97,115 20	131,191 37	"	34,076 17
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	90,293 30	686,173 98	"	595,880 68
Prix de vente de chevaux de réforme	15,252 75	1,155 50	14,097 25	"
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	25,645 25	4,173 25	21,472 00	"
Produit de vente de carte du dépôt de la guerre	4,110 80	6,493 90	"	2,383 10
——— de la marine	17,739 61	12,963 50	4,776 11	"
Reversement de fonds sur les dépenses des ministères	228,461 36	279,374 24	"	50,912 88
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	14,436 44	3,320 18	11,116 26	"
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	90,070 84	89,971 54	99 30	"
Produit de vacances d'emplois	83,824 11	113,277 16	"	29,453 05
Remplacement de moins-value de mobilier	9,710 40	7,529 70	2,180 70	"
Indemnités de remplacement de militaires	177,345 00	187,491 89	"	10,146 89
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques.	677,312 60	995,421 95	"	318,109 35
Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes	15,081 92	12,475 70	2,606 22	"
Prix de denrées et d'objets de matériel cédés par la France au gouvernement grec.	251,241 40	96,567 53	154,673 87	"
	3,145,609 55	3,654,339 50	532,232 17	1,040,962 12
			En moins. .	508,729 95

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1833.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1832.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1833. en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1833. en moins.
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.				
Intérêts de la créance sur l'Espagne	2,184,098 00	2,237,373 00	"	53,275 00
Produit de la rente de l'Inde	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"
Produits et revenus locaux d'Alger	1,775,216 95	1,686,963 82	88,253 13	"
Recouvrements sur prêts au commerce (Loi du 17 octobre 1830.)	3,109,719 88	3,351,768 37	"	242,048 49
Produit de coupes de bois appartenant en usufruit au roi Charles X	"	120,767 22	"	120,767 22
Subsides du bey de Tripoli	"	30,200 00	"	30,200 00
Droit de la pêche du corail sur les côtes d'Alger	5,971 44	30,444 09	"	24,472 65
Contribution personnelle imposée sur les villes de Bélida et de Coléah	3,644 00	10,400 00	"	6,756 00
Recouvrements de frais de liquidation de l'indemnité affectée aux colons de Saint-Domingue	56,683 84	1,995,528 46	"	1,938,844 62
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	1,054,333 33	1,060,000 00	"	5,666 67
Produits des lingots provenant des médailles volées à la Bibliothèque	134,191 72	"	134,191 72	"
	9,323,859 16	11,523,444 96	222,444 85	2,422,030 65
			En moins .	2,199,585 80
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.				
Retenues sur traitements et pensions	82,216 41	53,205 22	29,011 19	"
Fonds de non-valeurs restés sans emploi	68,035 43	6,949 53	61,085 90	"
Capital des inscriptions de recettes créées pour le service de l'arriéré	26,478 16	75,432 38	"	48,954 22
Intérêts de capitaux appartenant à l'État	3,976 00	3,740 00	236 00	"
Recettes à différents titres	6,591 13	36,448 40	"	29,857 27
Dons volontaires appartenant à l'État	321 12	4,091 88	"	3,770 76
Indemnité payée par le gouvernement brésilien en vertu de la convention du 21 août 1828	13,922 19	4,648 95	9,273 24	"
Recette provenant de l'application au budget du montant de diverses valeurs pour le service de l'arriéré	"	74,946 45	"	74,946 45
Somme versée pour être répartie entre quatre soldats blessés au siége d'Anvers	"	2,000 00	"	2,000 00
Recettes sur les exercices clos	40,698 77	6,113 37	34,585 40	"
Solde de l'ancienne caisse syndicale des boulangers de la ville de Paris	22,405 05	"	22,405 05	"
	264,644 26	267,576 18	156,596 78	159,528 70
			En moins. .	2,931 92
AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.				
Amendes de police simple et de police correctionnelle	855,568 34	899,938 91	"	44,370 57
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les douanes	1,515,224 61	1,492,633 09	22,591 52	"
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les contributions indirectes	778,560 17	477,037 43	301,522 74	"
	3,149,353 12	2,869,609 43	324,114 26	44,370 57
			En plus. . .	279,743 69
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	779,111 01	2,195,453 27	"	1,416,342 26
RÉCAPITULATION.				
Produits divers et revenus publics	5,775,906 33	8,572,876 54	"	2,796,970 21
Produits divers provenant des ministères	3,145,609 55	3,654,339 50	"	508,729 95
Produits extraordinaires	9,323,859 16	11,523,444 96	"	2,199,585 80
Recettes de diverses origines	264,644 26	267,576 18	"	2,931 92
Amendes et confiscations attribuées à divers	3,149,353 12	2,869,609 43	279,743 69	"
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	779,111 01	2,195,453 27	"	1,416,342 26
	22,438,483 43	29,083,299 88	279,743 69	6,924,560 14
			En Moins. . . .	6,644,816 45

CERTIFIÉ le Compte rendu pour l'année 1834,

Certifié le Compte rendu, pour l'année 1834,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État,

Et Contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives par les Comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Conseiller d'état Directeur de la Comptabilité générale des finances,

P. RODIER.

Arrêté par le Ministre Secrétaire d'état des finances,

HUMANN.

TABLE.

NOMENCLATURE générale des matières..... *Pag.* I
RAPPORT au Roi..... III à XXIV
NOTE sur le Compte général de l'Administration des finances..... 1 à 3

Ire PARTIE.

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1834.

NOTE EXPLICATIVE..... 8 à 13
COMPTE des opérations de l'année 1834, présentant
1° Les droits constatés au profit ou à la charge de l'État sur les contributions et les dépenses publiques;
2° Les recettes et les payements faits sur tous les services de l'administration des finances. 14 à 19
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1834..... 20 à 25

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE..... 28 à 30
TABLEAU indiquant les agents administratifs qui liquident les droits à la charge des redevables de l'État, et les comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits... 31
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1833, 1834 et 1835, au 1er janvier 1835..... 32 à 37
CONTRIBUTIONS directes..... Exercices 1833 et 1834.... 38 et 39
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines..... ——— 1833 et 1834.... 40 et 41
DOUANES et Sels..... ——— 1833 et 1834.... 42 et 43
BOISSONS, Droits divers, Tabacs et Poudres..... ——— 1833 et 1834.... 44 et 45
PRODUITS des Postes..... ——— 1833 et 1834.... 46 et 47
COUPES de bois..... ——— 1833 et 1834.... 48 et 49
SALINES et Mines de sel de l'Est..... ——— 1833 et 1834.... 50 et 51
FERME des jeux..... ——— 1833 et 1834.... 52 et 53
BÉNÉFICE de la Loterie royale..... ——— 1833 et 1834.... *Idem.*
PRODUITS divers..... ——— 1833 et 1834.... 54 à 59
——— versés en exécution de l'ordonnance royale du 14 septembre 1822.... 60 et 61
RESSOURCES extraordinaires..... Exercice 1833.... 62
ÉTAT des recettes faites par anticipation sur l'exercice 1835..... 63
DÉVELOPPEMENT, par département, des Recettes effectuées sur l'exercice 1833..... 64 à 67

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 70 à 72

TABLEAU indiquant les agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les comptables qui effectuent le payement de ces droits 73

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1833, 1834 et 1835, au 1er janvier 1835 ..... 74 à 79

DETTE PUBLIQUE et Dotations ..... Exercices 1833 et 1834 .... 80 et 81

DÉPENSES du Ministère de la Justice et des Cultes ... ——— 1833 et 1834 .... 82 et 83

——— des Affaires étrangères ..... ——— 1833 et 1834 .... 84 et 85

——— de l'Instruction publique .... ——— 1833 et 1834 .... 86 et 87

DÉPENSES de l'ancien Ministère du Commerce et des travaux publics ..... ——— 1833 ..... 88 et 90

DÉPENSES du Ministère de l'Intérieur et des travaux publics ..... ——— 1834 ..... 89 et 91

DÉPENSES de l'ancien Ministère de l'Intérieur ..... ——— 1833 92

DÉPENSES du Ministère du Commerce ..... ——— 1834 93

——— de la Guerre ..... ——— 1833 et 1834 .... 94 et 95

——— de la Marine ..... ——— 1833 et 1834 .... 96 et 97

——— des Finances ..... ——— 1833 et 1834 .... 98 et 99

FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus ..... ——— 1833 et 1834 .... 100 et 101

REMBOURSEMENTS et Restitutions, Non-valeurs et Primes ——— 1833 et 1834 .... 102 et 103

DÉPENSES et payements effectués par anticipation sur l'exercice 1835 104

——— sur le service spécial des travaux publics, exercices 1833 et 1834 105

DÉVELOPPEMENTS des Annulations de payements constatés sur les dépenses des ministères, pendant l'année 1834 ..... ——— 1833 et 1834 .... 106 et 107

DÉVELOPPEMENTS sur les remboursements et restitutions, non-valeurs et primes ..... ——— 1833 et 1834 .... 108 à 113

DÉVELOPPEMENT, par département, des Payements effectués sur l'exercice 1833 ..... 114 à 117

COMPTE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 120 à 123

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1834 ..... 124 et 125

ÉTAT présentant le Mouvement des effets à payer pendant l'année 1834 ..... 126 et 127

DÉVELOPPEMENT sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1834 ... *Idem.*

——— par classe, par parties prenantes et par taux d'intérêts, des Bons du Trésor émis pendant l'année 1834 128

ÉTAT présentant, de cinq en cinq jours, le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation et à payer, et les avances faites par la Banque de France pendant l'année 1834. 129

ÉTAT présentant le Mouvement des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1834 130

ÉTAT présentant le Mouvement des fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1834 ..... *Pag.* 131 et 132
ÉTAT présentant le Mouvement des fonds des correspondants des comptables des finances, *idem* 133
ÉTAT présentant le Mouvement du fonds flottant des Cautionnements, *idem* 134
ÉTAT présentant le Mouvement des Avances pour divers services, *idem* 135
ÉTAT des Créances administratives constatées, et des recettes effectuées sur ces Créances pendant l'année 1834 136
ÉTAT présentant le Mouvement des Débets, des Créances litigieuses et des Prêts au commerce, *idem* 137
ÉTAT présentant le Mouvement des fonds entre les Comptables des finances, *idem* .... 138 et 139
ÉTAT présentant le Mouvement des Budgets, *idem* 140
ÉTAT des Valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1834 141

COMPTE DES BUDGETS.

TABLEAU analytique des Budgets des exercices 1814 à 1832 inclusivement ..... 144 à 149

COMPTE DÉFINITIF du Budget de l'exercice 1833.
- Note explicative ..... 152 à 160
- Crédits accordés sur l'exercice 1833 par des lois spéciales ... 161
- Tableau des Modifications que les évaluations et les Crédits du Budget de l'exercice 1833 ont éprouvées pour divers services spéciaux ou pour des services votés par des lois spéciales ..... 162 et 163
- Compte définitif des Recettes au 1er janvier 1835 ..... 164 à 181
- Compte définitif des Dépenses au 1er janvier 1835 ..... 182 à 211
- Résultat général 212
- Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1833 213

SITUATION PROVISOIRE du Budget. de l'exercice 1834.
- Note explicative ..... *Pag.* 217 à 220
- Crédits accordés sur l'exercice 1834 par des lois spéciales ... 221
- Tableau des modifications que les Évaluations et les Crédits du Budget de l'exercice 1834 ont éprouvées pour divers services spéciaux ou pour des services votés par des lois spéciales ..... 222 et 223
- Situation provisoire des Recettes au 1er janvier 1835 ..... 224 à 229
- Situation provisoire des Dépenses au 1er janvier 1835 ..... 230 à 252
- Résultat général 254

BUDGET de l'exercice 1835. — État des Recettes et des Payements faits par anticipation au 1er janvier 1835 ..... 256 et 257
BUDGET annexe du Ministère de l'intérieur et des travaux publics ..... 261 à 269

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1835.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 272 à 279
BILAN de l'Administration des finances au 1er janvier 1835..... 280 et 281
SITUATION générale de l'Administration des finances au 1er janvier 1835..... 282 et 283
DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 284
——— des Valeurs en route..... 285
——— des Avances pour divers services..... *Ibid*
——— des Créances administratives..... 286
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivies par l'agence judiciaire... *Ibid*
——— sur les Correspondants du Trésor..... 287 et 288
——— sur les Correspondants des comptables des finances..... 289
——— des Fonds particuliers des comptables des finances..... *Ibid*
——— sur le résultat du service des Budgets et des fonds spéciaux pendant l'année 1834..... 290 et 291
TABLEAU présentant l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1835... 292 et 293
——— présentant les mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1834 et la situation de cette dette au 1er janvier 1835..... 294 et 295
DÉVELOPPEMENT sur les avances des receveurs généraux au 1er janvier 1835..... 296

DEUXIÈME PARTIE.

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTE DU SERVICE DE L'ARRIÉRÉ ANTÉRIEUR AU 1er JANVIER 1816.

NOTE EXPLICATIVE..... 300 et 301
SITUATION au 1er janvier 1835..... 302 et 303

COMPTE DES DÉPENSES RESTANT A PAYER SUR LES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE..... 307 à 311
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1835 sur les exercices 1830 et antérieurs..... 312 à 319
——— sur l'exercice 1831..... 320 à 327
——— sur l'exercice 1832..... 328 à 337
——— sur l'exercice 1833..... 338 à 341
TABLEAU récapitulatif des Dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1834.... 341

COMPTE DES RECETTES PROVENANT DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE..... 344 et 345
TABLEAU des Droits constatés et perçus sur les contributions et revenus publics de l'exercice 1833..... 346 et 347
ÉTAT des Recettes provenant des exercices clos, effectuées pendant l'année 1834..... *Ibid.*

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818 et 26 juillet 1821.)

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 350 et 351

SITUATION au 1er janvier 1835 des créances actives restant à recouvrer..... 352 et 353

ÉTAT des Recettes et des Dépenses faites pendant l'année 1834 sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et situation de ces fonds au 1er janvier 1835..... 354 et 355

SITUATION des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1835..... 356

COMPTE DE LA LIQUIDATION DE L'INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

NOTE EXPLICATIVE..... 358 à 361

SITUATION du Crédit, des liquidations et des inscriptions au 1er janvier 1835..... 362

DÉVELOPPEMENT, par année, des liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre, et de celles qui ont été inscrites jusqu'au 1er janvier 1835..... 363

SITUATION comparative, au 1er janvier 1835, du crédit, des liquidations et des inscriptions..... 364 et 365

ÉTAT présentant l'imputation, par exercice, de Arrérages des rentes restant à inscrire au 1er janvier 1835..... 366 et 367

COMPTE DU SERVICE DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS SOUMISSIONNÉS.

NOTE EXPLICATIVE..... 370 et 371

TABLEAU résumé de la dette contractée par le trésor..... 372 à 375

SITUATION GÉNÉRALE des Recettes et des Dépenses au 1er janvier 1835..... 376 et 377

COMPTE DES NÉGOCIATIONS DE RENTES ET DES EMPRUNTS LÉGISLATIFS, QUI ONT EU LIEU DEPUIS LE 1er AVRIL 1814.

NOTE EXPLICATIVE..... 380 et 381

TABLEAU GÉNÉRAL des négociations de rentes et des emprunts législatifs qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1835..... 382 à 385

COMPTE de l'emprunt national au pair..... 386 et 387

——————— de 150 millions, négocié le 8 août 1832..... 388 et 389

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

(Loi du 10 juin 1833.)

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 392 à 395

TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1834 ..... 396 et 397

ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1834 ..... 398 et 399

SITUATION au 31 décembre 1834 des fonds à employer à l'amortissement des rentes 400 et 401

TABLEAU des rachats de la caisse d'amortissement au 1er janvier 1835 ..... 402 à 407

SITUATION du fonds d'amortissement au 1er janvier 1835 ..... 406 et 407

TABLEAU du cours moyen des rentes perpétuelles, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1834 ..... 408 et 409

COMPTE DE L'ALIÉNATION DES BOIS DE L'ÉTAT.

(Loi du 25 mars 1831.)

NOTE EXPLICATIVE ..... 412 et 413

SITUATION au 1er janvier 1835, présentant, par conservation et département, le nombre d'hectares de bois à vendre et de ceux qui ont été vendus, l'estimation, le montant des ventes et le prix moyen des bois vendus, et enfin l'évaluation du revenu de ces bois et la contribution foncière qu'ils supporteront ..... 414 à 425

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

NOTE EXPLICATIVE 428

RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier de l'armée d'Afrique pendant l'année 1834 429

SITUATION pour l'exercice 1833 à l'époque de la clôture de cet exercice ..... 430 et 431

SITUATION pour l'exercice 1834 à l'époque du 1er janvier 1835 ..... 432 et 433

COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 436 et 437

DÉVELOPPEMENT sur les rentes 5 p. 0/0 au 1er janvier 1835 ..... 438 à 445

——— sur les rentes 3 p. 0/0 ..... 446 et 447

——— sur les rentes 4 1/2 p. 0/0 448

——— sur les rentes 4 p. 0/0 449

TABLEAU récapitulatif des rentes créées depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1835, indiquant l'emploi qui a été fait de ces rentes . . . . . *Pag.* 450 et 451

DÉVELOPPEMENT sur l'emploi de ces rentes . . . . . *Ibid.*

ÉTAT indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes perpétuelles inscrites au 1er janvier 1835 . . . . . 452 et 453

TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes pendant chacun des mois de l'année 1834 . . . . . 454 et 455

DÉVELOPPEMENT sur les Rentes viagères au 1er janvier 1835 . . . . . 456 et 457

DÉVELOPPEMENT sur les Crédits législatifs accordés pour l'inscription des Pensions. . . . . 458 et 459

SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1835 . . . . . 460 et 461

SITUATION au 1er janvier 1835 des Titulaires de cautionnements en numéraire . . . . . 462 et 463

DÉVELOPPEMENT justificatif de l'emploi des Crédits accordés par le budget de l'exercice 1833 pour les différentes parties de la dette inscrite . . . . . 464 à 478

COMPTE DES DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES ET DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 480 à 483

ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1834, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1834, et la situation des débets au 1er janvier 1835 . . . . . 484 et 485

SITUATION et appréciation des créances au 1er janvier 1835 . . . . . 486 et 487

DÉVELOPPEMENT des Prêts faits au commerce et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1835 . . . . . 488 et 489

TROISIEME PARTIE.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 494 à 501

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1833.

TABLEAU général et définitif des rôles mis en recouvrement pendant la durée de l'exercice . . . . . *Pag.* 502 et 503
COMPARAISON des impositions autorisées par la loi de finances, avec les rôles qui ont été mis en recouvrement . . . . . 504 à 509
DÉVELOPPEMENT, par département, pour l'ensemble des contributions . . . . . 510 et 511
——— de la contribution foncière . . . . . 512 et 513
——— personnelle et mobilière . . . 514 et 515
——— des portes et fenêtres . . . . . 516 et 517
——— des patentes . . . . . 518 et 519

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

TABLEAU général des rôles mis en recouvrement au 1er janvier 1835 . . . . . 520 et 521
COMPARAISON des impositions autorisées par la loi de finances, avec les rôles qui ont été mis en recouvrement au 1er janvier 1835 . . . . . 522 à 527
DÉVELOPPEMENT, par département, pour l'ensemble des contributions . . . . . 528 et 529
ÉTAT des frais de poursuite . . . . . 530 et 531
ÉTAT des dégrèvements accordés 532

DÉVELOPPEMENTS SUR L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE ET LES DOMAINES.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 534 à 537
TABLEAU de développement, par nature d'actes et de mutations, des droits d'enregistrement perçus pendant l'exercice 1833 . . . . . 538 à 551
TABLEAU des Droits et Produits constatés sur l'enregistrement, le timbre et les domaines de l'exercice 1833 . . . . . 552 et 553
DÉVELOPPEMENT, par département, des recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1833 . . . . . 554 à 557
ÉTAT comparatif des recettes des exercices 1833 et 1832 . . . . . 558 et 559
NOTE sur les tableaux des Droits et Produits constatés pour les exercices 1833 et 1834. 560 et 561
TABLEAU des droits constatés jusqu'au 1er janvier 1835, sur les produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines pour les exercices 1834 . . . . . 562 et 563

DÉVELOPPEMENTS SUR LES DOUANES ET SELS.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 566 et 567
TABLEAU de développement, par classes de marchandises et par pays de provenance ou de destination, des droits recouvrés sur l'exercice 1833 . . . . . 568 à 579
DÉVELOPPEMENT, par principalité de douanes, des droits recouvrés sur l'exercice 1833 . . 580 à 585
ÉTAT comparatif des recettes des exercices 1833 et 1832 . . . . . 586 et 587

DÉVELOPPEMENTS SUR LES BOISSONS, TABACS ET POUDRES.

NOTE EXPLICATIVE sur les Droits constatés et perçus pendant l'exercice 1833.... *Pag.* 591 à 597
TABLEAU de Développement, par nature de matières imposées et par quantités, nombres et valeurs sur lesquels les droits ont été assis, des Droits constatés ou perçus pendant l'exercice 1833 ..... 598 à 611
TABLEAU des Droits et Produits constatés sur les boissons, les Droits divers, les tabacs et poudres de l'exercice 1833 ..... 612 et 613
DÉVELOPPEMENT par département des recouvrements effectués pendant l'exercice 1833. 614 à 617
ÉTAT comparatif des recettes des exercices 1833 et 1832 ..... 618 et 619
NOTE sur le tableau des Droits et Produits constatés pour l'exercice 1834 ..... 620 et 621
TABLEAU des Droits et Produits constatés sur les boissons, les droits divers, les tabacs et poudres de l'exercice 1834 ..... 622 et 623

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS DES POSTES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 626 à 628
TABLEAU de développement des Droits et Produits des postes, constatés et perçus pendant l'exercice 1833 ..... 629 et 621
DÉVELOPPEMENT des Recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1832..... 633 et 634
ÉTAT comparatif des recettes des exercices 1833 et 1832 635
TABLEAU des Droits constatés pour l'exercice 1834 636

DÉVELOPPEMENTS SUR LES COUPES DE BOIS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 638 et 639
DÉVELOPPEMENT des Ventes effectuées pour l'ordinaire 1833 ..... 640 et 641
——————— des Recettes effectuées par les receveurs des finances ..... 642 et 643
ÉTAT comparatif des recettes des exercices 1833 et 1832 644

DÉVELOPPEMENTS SUR LES SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

NOTE EXPLICATIVE ..... 646 et 647
MOUVEMENT des matières résultant de l'extraction et de la fabrication des sels, ainsi que de la manutention de la fabrique de produits chimiques pendant l'année 1833.... 648 et 649
DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Dépenses effectuées pendant l'année 1833..... 650
——————————————— pendant l'année 1834.... 651
TABLEAU GÉNÉRAL des Recettes et des Dépenses effectuées et du résultat de l'exploitation depuis 1826 jusques et y compris 1834 ..... 652 et 653

DÉVELOPPEMENTS SUR LA LOTERIE ROYALE.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 656 et 657
DÉVELOPPEMENT, par département, du Produit des mises, du Payement des lots et du Produit net des recettes pendant l'année 1834..... 658 à 661

DÉVELOPPEMENTS SUR LA FABRICATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES.

NOTE EXPLICATIVE..... 664 à 667
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1834..... 668 et 669
MOUVEMENT des Matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires et de leur fabrication pendant l'année 1834..... 670 et 671
RÉSUMÉ du Bénéfice réalisé sur la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1833 et 1834..... 672 et 673
DÉVELOPPEMENT, par département, du Bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies pour les exercices 1833 et 1834..... 674 et 675
TABLEAU des Espèces fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1834, et division des fabrications par type..... 676 et 677
MOUVEMENT des médailles fabriquées, et résultat en espèces des médailles et jetons vendus pendant l'année 1834..... 678 et 679

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS DIVERS DES BUDGETS.

NOTE EXPLICATIVE..... 683 à 687
DÉVELOPPEMENT, par département, des Recouvrements effectués sur l'exercice 1833 .. 688 et 689
ÉTAT comparatif des Recettes des exercices 1833 et 1832..... 690 et 691

FIN.